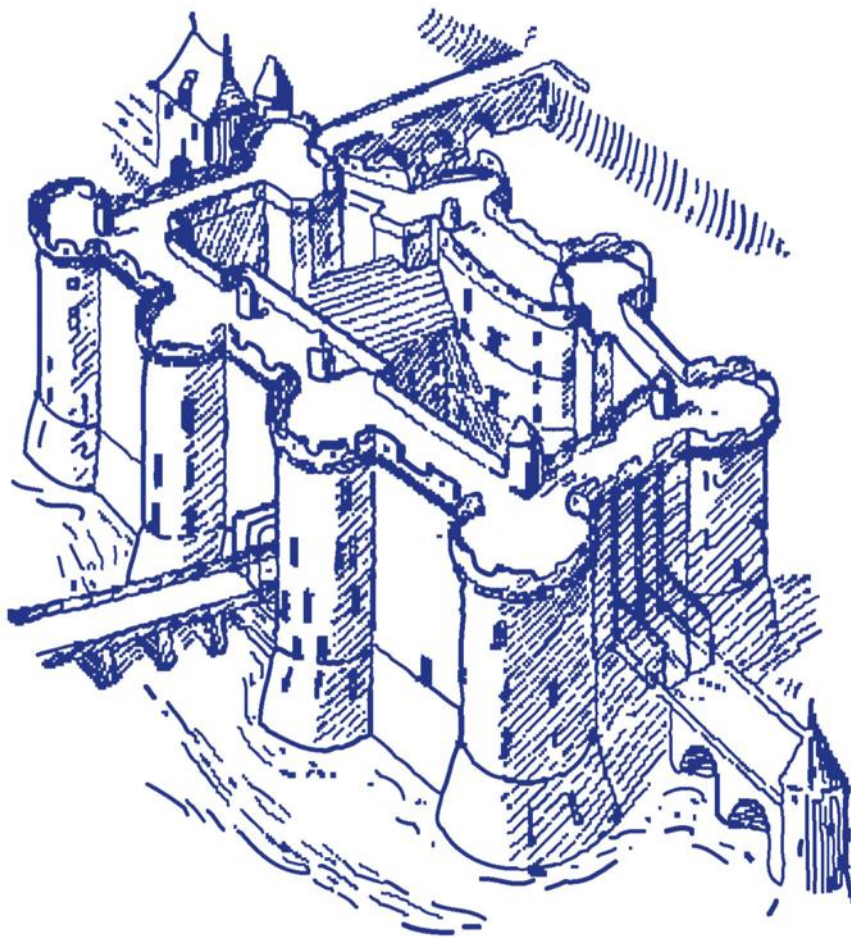


Histoire de la Bastille

Depuis sa fondation (1374) jusqu'à sa destruction (1789)

Tome premier



Auguste MAQUET

Histoire de La Bastille

DEPUIS SA FONDATION (1374) JUSQU'À SA DESTRUCTION (1789)

SES PRISONNIERS, SES GOUVERNEURS, SES ARCHIVES
DÉTAILS DES TORTURES ET SUPPLICES USITÉS ENVERS LES PRISONNIERS
RÉVÉLATIONS SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR DE LA BASTILLE
AVENTURES DRAMATIQUES, LUGUBRES, SCANDALEUSES
ÉVASIONS, ARCHIVES DE LA POLICE

SUIVI DE :

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PERSONNAGES CITÉS

TOME PREMIER

Auguste MAQUET

AUGUSTE JEAN F. ARNOULD, JULES ÉDOUARD ALBOISE DU PUJOL

CLAUDE FRANCE ÉDITIONS - ANGERS

Achetez ce livre en cliquant sur le lien
ci-dessous :



Cet ouvrage a été réalisé par la compilation des éditions de 1844 (Administration de librairie — Paris), 1868 (Bunel — Paris) et 1890 (éditeur inconnu).

Les notes complémentaires ont été ajoutées par James Ballyhoo pour Claude France Éditions.

« En général, en France toutes les places fortes peuvent à volonté devenir autant de bastilles; il n'y a pas un de ces remparts élevés en apparence contre les ennemis de l'État, dont un caprice ministériel ne puisse à chaque instant faire le tombeau de ses enfants. »

Linguet, *Mémoires sur la Bastille*

Introduction

L'histoire des peuples est écrite partout, dans leurs coutumes, dans leurs mœurs, dans leurs monuments; et peut-être ces derniers sont-ils, entre tous, les témoignages les plus sûrs, les révélations les plus authentiques du passé. Un fait historique, en traversant les siècles, s'altère à mesure qu'il s'éloigne de sa source. Souvent sa cause et ses effets deviennent également obscurs; l'ignorance le dénature, le sophisme le commente au point de vue de ses haines ou de ses affections: la même action est glorifiée ou avilie, selon le plateau de la balance où on la pèse. Les langues, instruments éphémères et changeants de la pensée de l'homme, meurent, et laissent parfois à celles qui leur succèdent des obscurités impénétrables, de redoutables énigmes à déchiffrer, sur lesquelles s'exerce sans certitude la sagacité des érudits, semblables, dans ce travail, à l'anatomiste qui demande à un cadavre les secrets de l'existence, qui étudie le mouvement dans l'immobilité, la vie dans la mort. Mais ni mensonges, ni flatteries, ni fausses appréciations ne peuvent changer la signification des monuments, incorruptibles chroniques que le temps seul efface et disperse. Leurs débris, qu'il sème sur le sol, sont comme les pages arrachées d'un livre plus éloquent et plus sincère que les livres écrits. Là, point d'interprétations douteuses: l'œuvre s'explique d'elle-même et se manifeste clairement. Avec quelques colonnes restées debout sur des ruines, quelques fragments de murailles, le philosophe pourrait reconstruire, sinon dans leurs détails, du moins dans leur ensemble et leurs caractères généraux et essentiels, les sociétés antiques, comme Cuvier, à l'aide d'un fragment de squelette, retrouvait des races disparues.

Ne comprenons-nous pas le génie de l'Orient par l'aspect de ses monuments, à défaut du langage qui nous manque? Quelle autre société qu'une société théocra-

tique aurait sculpté ces sphinx accroupis, ces figures étranges, ces dieux bizarres, qui ne seraient que des ébauches grotesques et monstrueuses, s'il ne fallait y voir le signe extérieur, le symbole d'une civilisation mystérieuse qui commandait du fond du sanctuaire une croyance aveugle, et qui livrait seulement aux regards du vulgaire la forme inachevée d'une pensée que ses prêtres gardaient pour eux seuls sous les voiles du temple? En comparant les grandes lignes de l'architecture grecque et les lignes brisées de l'architecture gothique, qui ne retrouverait, ici, l'esprit d'analyse, là, l'esprit de synthèse, la variété mobile et capricieuse du génie moderne, l'unité calme et puissante du génie antique, et, sans autres explications que ces différences matérielles, qui ne reconnaîtrait l'empreinte diverse de deux religions profondément distinctes? Qu'est-il besoin de consulter les écrits des chroniqueurs pour savoir ce qu'a été la féodalité? Les vieilles tours avec leurs fronts menaçants et leurs cachots humides, les vieux châteaux avec leurs salles d'armes, disent assez quels hommes les ont habités, et l'anneau de fer scellé dans les murs à demi écroulés atteste, aussi bien que le feraient les plaintes mêmes des victimes, les tortures du serf et les rigueurs barbares du suzerain.

Et maintenant, détruisons par la pensée nos annales : que le nom de la France périsse, que Paris ne soit plus qu'une vaste ruine sans mention et sans souvenir dans les livres des hommes ; de tous ses monuments, dont les débris tracent sur le sol et dans la poussière l'enceinte de la cité, un seul est resté debout, cette sombre forteresse, ce sinistre CHÂTEAU ROYAL, LA BASTILLE, dressant à l'entrée de la ville, qu'elle dominait, ses huit tours reliées entre elles par d'épaisses murailles : quelle idée s'éveillerait chez le voyageur parcourant ce désert? De quel nom appellerait-il le peuple qui a bâti de ses mains cet arsenal de la tyrannie, qui a laissé subsister cette preuve de sa servitude? Se tromperait-il en disant : – Quelque rang qu'ait tenu cette nation parmi les nations, quels qu'aient été sa gloire, ses travaux dans la paix et dans la guerre, ses grandeurs et ses revers, le génie de ses enfants, la mollesse ou l'âpreté de ses mœurs, je la juge comme si j'avais compulsé ses archives. Ses triomphes, elle en a fait hommage à ses maîtres ; ses défaites, elle les a pleurées à cause d'eux. Elle a vécu de leur vie : corrompue par leur corruption, elle leur a livré ses trésors, son sang, son honneur, ses femmes et ses filles. Puissante ou faible, riche ou pauvre, redoutée ou méprisée des autres peuples, elle a tendu ses bras aux fers ; elle s'est couchée, comme un chien aux pieds de celui qui le frappe, à l'ombre de cette citadelle qui résume son histoire, et sur ce livre de pierres j'écris :

NATION D'ESCLAVES !

Un jour cependant ces esclaves voulurent être libres : en quelques heures ils brisèrent des chaînes forgées depuis des siècles... et cinquante ans plus tard, les fils de ces glorieux affranchis, perdant tout à coup la conscience de leur dignité d'hommes, divisés par l'égoïsme, abrutis par la peur, tombés au-dessous de la bête, qui à défaut d'intelligence a du moins l'instinct de sa conservation, proclament leur déchéance de peuple souverain et se précipitent avec enthousiasme dans la servitude ! Leurs pères avaient renversé la Bastille, ils en élèvent vingt ; ils s'emprisonnent de gaieté de cœur, ils se condamnent à l'impuissance, à la famine, à l'incendie ! Les leçons du passé

n'existent plus pour eux, l'histoire n'a plus d'enseignements. Vainement on leur fait chaque jour toucher au doigt leur honte et leurs humiliations, vainement l'étranger les soufflette sur la joue de leurs gouvernants, ils s'obstinent à ne pas voir les outrages dont on les abreuve, à nier le mépris qu'on fait d'eux ; ils se laissent prendre aux faux airs de courage des lâches, aux feintes colères des traîtres. Vainement l'expérience leur a appris que la guerre est devenue une science positive, que le siège d'une place fortifiée n'est plus qu'une affaire de temps, et que tout rempart doit, au jour marqué, s'écrouler sous le canon ; qu'on ne soumet pas aux privations de toute nature, aux horreurs de la faim, aux angoisses de la destruction, une population de plus d'un million d'hommes ; que les intérêts qui se remuent, qui s'agitent pendant la paix, seront plus personnels, plus âpres, plus aveuglément égoïstes quand il faudra souffrir, quand on fera appel à leur dévouement ; qu'il n'y a pas de force militaire capable de contenir dans l'obéissance une foule immense qui se plaint, qui s'alarme pour les richesses qui l'ont amollie. C'est vainement qu'on leur dit que Paris, tête et cœur du royaume, a besoin d'air et d'espace¹ ; qu'on cherche à les mettre en garde contre les misérables

1 Qu'on nous permette de rappeler ici quelques passages de l'opinion de M. Louis Blanc, insérée dans la *Revue du Progrès*, en 1840, dont ce jeune et remarquable écrivain était alors rédacteur en chef, et à laquelle il a malheureusement manqué une publicité plus étendue. Ce sont des considérations toutes morales de nature à frapper vivement les esprits.

« ... Ce n'est pas Paris qui veut être fortifié, c'est la France. Nous devrions faire reculer la guerre, et voici que nous l'attirons à nous ! N'est-il pas bien singulier que les embastilleurs de Paris soient ces mêmes hommes qui ont laissé monter un prince anglais sur ce trône belge qui nous était offert, les mêmes qui ont souffert que la Belgique fût démembrée au profit des ennemis de la France ! Mais l'Escaut, mais le Rhin, voilà les vraies fortifications de Paris.

« Que si on veut s'élever à des considérations plus générales, l'état de la civilisation au dix-neuvième siècle comporte-il des mesures semblables à celles dont on nous menace ? Évidemment non. Il fut un temps où tout n'était que rapines, invasions sanglantes, incendies de villages, dévastations de villes. Eh bien ! l'histoire nous montre Paris vivant sans fortifications au milieu de cette époque de barbarie. Aujourd'hui, grâce au ciel, les mœurs sont bien plus douces, les progrès du commerce ont noué entre les peuples des liens que le glaive ne tranchera plus que bien rarement ; il n'est plus loisible à un roi, si puissant qu'on le suppose, de secouer le monde par un froncement de sourcils ; et c'est aujourd'hui qu'on s'avise de fortifier des villes de sept lieues de circonférence et d'un million d'habitants, comme on aurait fait, au plus fort de l'anarchie féodale, d'un château situé sur quelque roc escarpé !

« Mais que dis-je ! Cette ville qui a sept lieues de circonférence et une population de près d'un million d'hommes, c'est Paris qu'on l'appelle. Or, Paris est le but d'un pèlerinage universel, toutes les nations viennent s'y reconnaître et s'y confondre ; dans son vaste sein s'élabore, par le contact perpétuel des idées et des mœurs les plus diverses, l'unité morale du globe ; pas un peuple qui, au bout d'un certain nombre d'années, ne se trouve avoir séjourné dans ses murs ; de sorte qu'en combinant le temps et l'espace, on pourrait presque dire que le monde tient dans Paris. Et cette ville dont la population est sans cesse renouvelée, dont la gloire est de ne point s'appartenir, dont l'originalité est d'être toute à tous, cette ville on en veut faire un immense château fort ! Et cela, sous prétexte qu'elle pourrait bien être un jour envahie par l'ennemi ! Mais alors même qu'il en serait ainsi, j'ose affirmer qu'il n'y a pas aujourd'hui un peuple en Europe qui ne s'arrêtât avec respect devant l'inviolabilité de Paris. Lorsqu'il y a vingt-cinq ans, un soldat ivre et grossier voulut pousser l'excès de la victoire jusqu'à faire sauter le pont d'Iéna, par qui fut-il arrêté ? Par les étrangers eux-mêmes, et pourtant Blucker avait à venger la Prusse, humiliée, partagée, écrasée par Napoléon, « Alexandre, dit M. de Chateaubriand, dans le *Congrès de Vérone*, Alexandre avait quelque chose de calme et de triste : on le voyait se promener dans Paris sans suite et sans affectation. Il avait l'air étonné de son triomphe ; ses regards, presque attendris, erraient sur une population qu'il semblait considérer comme supérieure à lui : on eût dit qu'il se trouvait un barbare au milieu de nous, ainsi qu'un Romain se sentait honteux dans Athènes. » En effet, Paris envahi subjuguait moralement ses envahisseurs ; ils entrèrent vainqueurs à Paris, ils en sortirent vaincus.

« Dieu ne plaise qu'il faille sur la foi de pareils souvenirs, laisser à l'ennemi le chemin libre jusqu'à nous ! Mais persuadons-nous bien que Paris est une ville essentiellement européenne. Les peuples ne peuvent pas consentir à perdre leur lieu de rendez-vous. Considéré ainsi, Paris est une ville sacrée. Qu'on en fasse une place forte, son

sophismes des rhéteurs qui épuisent les distinctions entre l'indépendance et la liberté, comme si l'une n'était pas la moitié de l'autre, comme si tout peuple esclave n'était pas un peuple conquis; qu'on leur rappelle et qu'on leur explique ce qu'ils ont vu cependant pour la plupart, les trahisons de 1814 et de 1815, les lâchetés des corps constitués, du sénat, des bourgeois riches, des banquiers, des ministres, des généraux, des princes, de tout ce qui pouvait mettre un prix à son infamie, de tout ce qui pouvait se vendre, de tout ce qui tremblait pour son or, pour ses jouissances, pour ses places, pour ses dignités, et que plus il y aura de portes à fermer, plus il y aura de traîtres pour les ouvrir. C'est vainement qu'on leur montre que tout se déplace dans le monde; que les grandes batailles d'où dépendra le sort des empires doivent se livrer désormais sur les mers; qu'il faudrait employer la fortune de la France à construire des vaisseaux au lieu de lui creuser une tanière: ils n'écoutent rien, ils sont sourds à tout avis, et, la bouche béante, le regard hébété comme les dupes qui, dans les carrefours, admirent, sans les comprendre, les joueurs de gobelets, ils se laissent stupidement escamoter leur liberté dans le présent et dans l'avenir!

Faut-il désespérer à tout jamais d'un peuple descendu si bas, cette honteuse décadence, cette chute rapide et profonde, sont-elles définitives? D'où vient que les forces vives de la nation ont été tout à coup paralysées; que son intelligence, d'ordinaire si active, si prompte, si lucide, s'est obscurcie? Sortions-nous d'une de ces grandes crises qui amènent l'épuisement? Notre sang avait-il coulé par toutes nos veines, et, avant de montrer de la fierté, fallait-il fermer nos blessures et reprendre un peu de vigueur? Non; nous regorgions d'or et de santé. Avions-nous confiance en ceux qui voulaient nous garrotter, sous prétexte de nous protéger contre des périls qu'ils n'avaient pas l'intention de braver? Non; nous les tenions, comme aujourd'hui, pour fourbes, poltrons, et prêts à se jeter à plat ventre au premier coup de canon grondant à l'horizon, et nous avons fait comme ces riches dissipateurs qui, pour s'épargner toute occupation qui les détourne de la débauche, remettent leur fortune à des mains qu'ils savent pourtant infidèles! Sommes-nous donc si corrompus, que nous acceptions l'esclavage comme la garantie la plus sûre de notre corruption, et pour nous ôter jusqu'à la tentation d'un retour à l'honneur et à la vertu?

Par quels chemins avons-nous été amenés là?

Le mal est grand sans doute, et chaque jour qui s'écoule fait naître un danger nouveau; mais peut-être le mal a-t-il sa source ailleurs que dans notre perversité; peut-être sommes-nous surtout coupables d'insouciance, et ne nous croyons-nous pas si près de l'abîme.

Ce n'est souvent qu'après une longue oppression que le vaincu sent toute l'amertume de la défaite; et, de son côté, le vainqueur ne voit que la victoire lui échappe que lorsque de toutes parts il est cerné par la révolte en armes. Vaincus et soumis sous l'ancienne monarchie, il a fallu des siècles pour nous rendre la servitude intolérable; vainqueurs il y a cinquante ans, nous avons, en nous affranchissant, renversé

caractère disparaît, son originalité s'efface, Paris n'est plus Paris. Et c'est alors que nous devons nous occuper de son salut; car une fois pris d'assaut, quelle raison y aura-t-il pour qu'on le respecte?

« Oui, ce qui fait la véritable force d'une semblable ville, et ce qui doit faire la sécurité de ses enfants, c'est qu'elle est comme l'âme et le cerveau du monde. Donc autour d'elle point de forteresses, et si elle était jamais menacée, autour d'elle, pour la couvrir et pour la protéger, toute la France! » (*Revue du Progrès*, 1^{er} octobre 1840.)

ou ébranlé toutes les tyrannies ; aujourd'hui nous achevons d'épuiser les derniers résultats de ce triomphe, et parce que nous possédons encore l'apparence, nous croyons à la réalité.

La France, qui a toujours manqué d'institutions largement libérales et démocratiques, en d'autres termes, qui n'a jamais possédé *la liberté de droit*, a toujours joui d'une grande *liberté de fait*, conséquence forcée de notre esprit national, de nos mœurs faciles, souples, communicatives². Le mot si souvent répété de Mazarin : *Ils chantent, ils payeront*, est, sous une forme frivole, le jugement le plus profond qu'on ait porté du peuple français. Nos instincts sont généreux, notre courage incontestable, notre force d'expansion immense ; par les arts, par les lettres, par les sciences, par les armes, nous remuons le monde jusqu'à ses dernières limites, et s'il devait exister une langue universelle, cette langue serait la nôtre, qui s'est introduite partout, qui partout propage nos usages, nos coutumes, répand nos sentiments et nos idées. Une telle puissance créatrice, un foyer si ardent, feraient bien vite explosion, quelque force qui cherchât à les comprimer. *La liberté de fait* est la soupape de sûreté par où s'échappent les plaintes des victimes, les colères, les haines et les vengeances populaires. C'est un contrepoids à la tyrannie : à défaut du droit, on a le fait : la pratique à défaut de la théorie.

Lorsque des paroles le peuple a passé à l'action, ses conquêtes se sont résumées en une seule qui les comprenait toutes : *l'égalité devant la loi*. La révolution de 89 a été jusque-là, mais pas plus loin, ou du moins elle est revenue sur elle-même et s'est arrêtée à ce point. Sans entrer ici dans l'explication de systèmes et de doctrines qui, prenant le but atteint pour point de départ, s'élancent vers l'avenir, tenons-nous-en à ce que nous possédons, et voyons si on peut nous le ravir.

Chateaubriand a dit dans son style de prophète : « Malheur aux insensés qui prétendent mener le passé au combat contre l'avenir, et qui croient faire reculer les générations qui s'avancent en leur jetant au visage la poussière des tombeaux ! Les siècles en s'abordant les écrasent. »

Pour qu'un peuple recule, pour qu'il perde le rang qu'il occupait parmi les peuples, il faut en même temps que le flambeau de l'intelligence s'éteigne chez lui. En sommes-nous là ? Nos savants sont-ils à la tête ou à la suite des savants de l'Europe ? Sommes-nous tributaires de la Russie, de l'Angleterre, de la Prusse, pour les arts ? Il y a-t-il actuellement une autre littérature que la nôtre ? Est-ce le monde qui rayonne sur nous, ou nous qui rayonnons sur le monde ? Ces conquêtes des arts, de la science, de la parole, créent chaque jour des idées nouvelles, des rapports inconnus. Ce n'est plus seulement tel ou tel peuple qui est travaillé d'un besoin d'organisation, ce sont tous les peuples qui, en dépit des efforts contraires de leurs gouvernements, tendent à se rapprocher, à s'entendre, à établir entre eux des liens d'intelligence et d'intérêts. La récolte n'est pas encore faite, à peine quelques gerbes sont-elles nouées, mais elle

² Les champs de mars, transportés plus tard par Pépin au mois de mai, étaient, dans les premiers âges de la monarchie, des assemblées de la nation souveraine d'alors qui élisaient les rois, traitaient de la paix et de la guerre, partageaient le butin par le sort, et expliquaient la loi qui avait besoin de commentaire. Mais cette liberté, ces privilèges et ces droits de la nation française ne subsistèrent pas longtemps dans leur plénitude primitive. Au contraire de la nation anglaise, qui s'est élevée de l'esclavage à la liberté, la nation française a passé de la liberté au despotisme. Les mœurs différentes des deux peuples ont été, nous le croyons, une cause déterminante dans cette marche inverse.

mûrit, elle se prépare, et tant de germes féconds ne deviendront pas stériles. L'amour effréné et malhonnête du gain, le calcul personnel, ont tué d'abord le dévouement et l'esprit d'association; mais l'individu ne peut tout envahir et se substituer éternellement à la société : sa puissance d'action et d'accaparement finit avec sa vie qui est bornée; après lui, ce qu'il avait réuni et concentré entre ses mains, s'échappe, se divise, et retourne par fragments se confondre et s'absorber dans la masse. À mille symptômes qui se révèlent pour les moins clairvoyants, on peut affirmer que si momentanément la société subit une forte dépression morale, du moins elle n'est pas en décadence intellectuelle, qu'elle s'agite dans la confusion et non dans le vide, qu'elle est à la veille de se transformer et non de périr.

On parle sans cesse du Bas-Empire, sans tenir compte des différences; on compare des faits qui ne se ressemblent pas et qui n'ont d'analogie qu'à la surface. La civilisation antique, à l'époque où elle fut attaquée, n'avait pas, comme la civilisation moderne, poussé des racines partout le monde; elle était exclusivement romaine, elle n'avait vécu que par les arts et par les armes; elle n'avait pas pour se soutenir et retarder sa chute, les sciences qui inventent et renouvellent; elle avait perdu la pensée qui prend l'initiative. Aussi le premier coup la frappa au cœur. Pendant que les barbares se ruaient sur elle et revenaient sans cesse à la charge, elle devait se défendre contre un ennemi intérieur, plus redoutable encore, qui lui enlevait toute force morale; contre une religion qui s'emparait des croyances, attirait les âmes, qui faisait taire les oracles dans les temples déserts, et qui, ayant pour elle la nouveauté, le fanatisme, le martyre et la sublimité du dogme, réduisait les œuvres qu'avaient inspirées les dieux tombés d'Athènes et de Rome, à n'être plus qu'une lettre morte que ne pouvait ranimer la vaine éloquence des rhéteurs.

Telles ne sont pas les circonstances où se trouve placée la civilisation moderne. Opprimée sur un point, elle se relève sur un autre. Partout elle a des alliés, partout ses plaintes éveillent un écho, ses souffrances une sympathie, ses progrès une espérance.

Nous avons dit que la grande conquête de 89 était *l'égalité écrite dans la loi*. Elle nous a suffi jusqu'à ce jour, elle nous suffirait longtemps encore; mais voilà qu'on va l'attaquer. Elle était la conséquence, la consécration légale de la *liberté de fait* inhérente à notre nature, qui est un besoin pour nous, et cette liberté de fait est menacée. Les plus grands événements sont amenés souvent par de petites causes, et les grains de sable jouent un rôle important dans l'histoire du monde.

Peu jaloux peut-être maintenant que nous vivons sur les souvenirs glorieux de nos pères, peu jaloux d'être libres comme peuple, nous entendons assurément l'être comme individus. Nous avons fait, dans un moment d'assoupissement et d'erreur, bon marché de nos droits; mais nous n'avons pas voulu enchaîner nos mains et nos pieds, et nous sommes à la veille de reconnaître que nous avons tout livré, notre corps comme notre pensée. Cela est misérable et honteux pour l'intelligence humaine, que le sentiment de sa dignité revienne à un peuple par la perte de ses plaisirs et la privation de ses habitudes; mais là est l'écueil pour eux, là est le réveil pour nous.

Que ces fossés se creusent, que ces remparts s'élèvent; que le règne brutal du sabre s'établisse, traînant après lui la gêne, les tracasseries, les servitudes de toutes sortes, piqûres sans cesse renaissantes, vexations de tous les jours; que le cri des sentinelles retentisse à tous les coins de la ville qui s'épanouissait autrefois dans la plaine et sous

le soleil ; que l'espace soit mesuré à ses habitants, que les heures leur soient comptées pour entrer et sortir, que la vie de ce peuple confiant et frivole change, et vous qui avez voulu lui donner une autre existence, vous l'entendrez se plaindre et murmurer, et dès qu'il murmurer, vous vous servirez des armes terribles qu'il vous a remises, et vous ne pourrez en user modérément, car la loi fatale de toutes les tyrannies est de vivre par leur excès, jusqu'à ce que l'excès les tue. Alors, des distinctions odieuses s'établiront, des privilèges abolis essayeront de renaître ; il y aura des vaincus et des vainqueurs, des esclaves et des maîtres ; la force conseillera la violence, l'espoir de l'impunité tentera l'arbitraire, la liberté périra, et avec elle l'égalité, notre seule passion, la conquête de nos pères, l'unique bien que nous possédions. Alors aussi, blessés dans nos entrailles, nous retirerons le fer avant qu'il nous donne la mort. Nous ne vous laisserons pas reconstruire la féodalité.

Nous avons été insensés, mais vous l'êtes plus que nous, car vous essayez l'impossible, car vous voulez *mener le passé au combat contre l'avenir*, et votre folie, dernière leçon qui nous manquât encore, servira du moins à nous éclairer sur la nôtre !

Pérille, qui construisit le taureau d'airain où Phalaris, tyran d'Agrigente, enfermait ses victimes, fut le premier qui subit les tortures de son exécration invention. Le premier prisonnier que reçut la Bastille fut le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, qui l'avait élevée. Devant qui s'ouvriront d'abord les bastilles nouvelles ? Qui étrennera leurs cachots ? Laissons ces secrets à la Providence qui dispose de l'avenir. Ce qui nous importe, c'est de rendre inutile cette criminelle folie, et non de rêver des vengeances ; c'est de raser un jour, au niveau du sol, cette œuvre impie, et non d'y entasser des victimes ; d'en être les destructeurs et non les gardiens.

Asservissement de la nation par ses gouvernants ou par l'étranger ; tortures inutiles ; détentions arbitraires substituées à la justice régulière ; voilà le résumé de l'histoire de l'ancienne Bastille, et les dangers à venir des bastilles nouvelles. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Qu'on ne dise pas que l'état actuel de la civilisation repousse de pareilles entreprises, que la pensée seule de ces suppositions est une monstruosité, une anomalie hideuse dans nos mœurs. Si la civilisation actuelle inspire la confiance, si on a foi dans ses lumières et ses progrès, pourquoi la garrotte-t-on, pourquoi la fait-on reculer, pourquoi veut-on lui donner les habitudes et les mœurs des temps qui ne sont plus, le costume d'une autre époque, une ceinture de pierres ? Et d'ailleurs, les crimes, souvent prétendus, qu'on expiait dans les cachots de la Bastille n'ont-ils pas varié selon les règnes ? N'a-t-elle pas servi toutes les haines, toutes les vengeances ? Quel est le plus odieux, aux yeux de la morale, de l'emprisonnement politique de Jacques d'Armagnac, ou de la captivité de Latude, coupable d'avoir déplu à une prostituée royale ? La comparaison est à l'avantage de Louis XI !

L'histoire de la Bastille est presque l'histoire de la France, depuis 1370 jusqu'en 1789, ou pour mieux dire, c'est l'histoire tour à tour sanglante, terrible, scandaleuse, de Paris et des divers gouvernements qui s'y sont succédé. Uniforme dans ses résultats, elle est variée dans ses causes. Avant d'entrer à la Bastille, où trop souvent s'est terminée son existence, le prisonnier a pris part aux événements de son temps. Les affaires d'État, les conspirations dans l'ombre ou à main armée, les trahisons publiques ou privées, les passions violentes ou hypocrites, les meurtres, les empoisonnements, les vengeances de famille, les débauches royales et princières, forment les chapitres

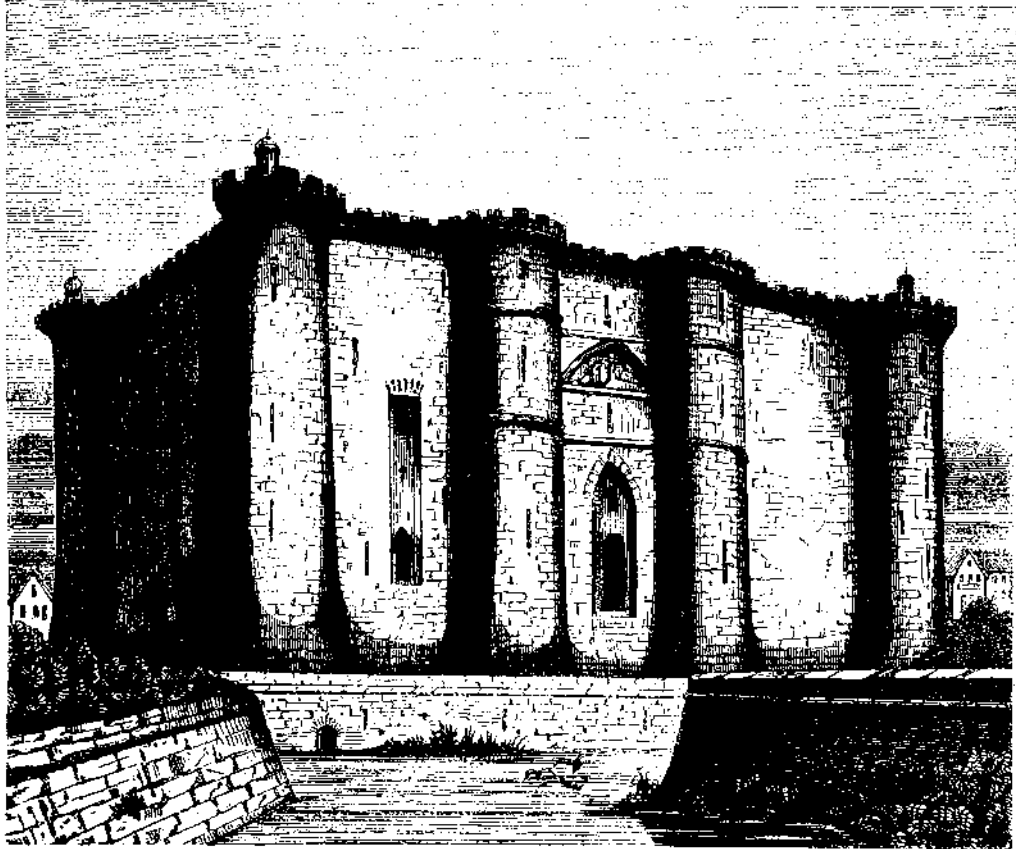
de l'histoire de la Bastille, où se reflètent successivement la physionomie, les mœurs, les coutumes, les vices de chaque époque.



Charles V

FONDATION DE LA BASTILLE

PAR HUGUES ANBRIOT, PRÉVÔT DE PARIS, SOUS CHARLES V



Par une belle matinée du mois de septembre 1377, Paris était en grande rumeur. Moines, seigneurs, bourgeois, marchands, écoliers, gardes de la compagnie du guet, hommes d'armes aux ordres du prévôt de la ville, tout ce qui composait la population militaire, civile, religieuse, se pressait, s'agitait, se croisait en tout sens dans les trois cents et quelques rues, traversait les clos de vignes, sortait des impasses appelées alors plus poliment que de nos jours *rue sans chief*, que renfermait la dernière enceinte d'Étienne Marcel, fortifiée tout récemment par le fameux Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille Saint-Antoine. Les maisons étaient désertes, laissées à la garde des infirmes, des vieilles femmes et des enfants, les affaires suspendues et remises au lendemain, les boutiques fermées. Un temps magnifique favorisait la curiosité des Parisiens. Depuis plusieurs jours, le soleil et un vent aigre de nord-est chassant devant lui les nuages, avaient raffermi le sol détrempé par des pluies précédentes, et converti en poussière les boues épaisses qui pendant les trois quarts de l'année rendaient Paris à peu près impraticable ; car à

cette époque il n'y avait encore que quatre rues qu'on appelait *la croisée de Paris*, qui fussent pavées dans toute leur longueur.

La ville offrait déjà tous les caractères d'une grande cité, si on la compare non pas à ce qui existe, mais aux autres villes de l'époque. Elle couvrait un espace considérable, depuis l'emplacement actuel de la rue Meslée, au nord, jusqu'au revers de la montagne Sainte-Geneviève, au midi ; depuis la place qu'occupe aujourd'hui l' Arsenal, à l'est, jusqu'à la hauteur de la rue Saint-Nicaise, à l'ouest. Les renseignements qu'on possède apprennent que le développement de Paris sur la rive droite, au préjudice de la rive gauche, n'est pas un fait nouveau, et que de tout temps il a tendu à s'accroître vers le nord.

En effet, une disproportion énorme existait déjà entre les trois quartiers d'*Outre-Grand-Pont*, de *la Cité* et d'*Outre-Petit-Pont*. Le premier comptait cent quatre-vingt-quatre rues ; le second, renfermé dans des limites naturelles qu'il ne pouvait franchir sans perdre son nom, trente-six seulement, et le troisième quatre-vingts environ. Cette différence peut sans doute s'expliquer facilement par des causes physiques et morales : d'abord le sol uni et plat du côté du nord et de l'est, élevé et présentant un obstacle matériel du côté du midi ; en second lieu le séjour sur la rive droite, de la cour, qui attirait la population : les chaumières se groupent autour des palais ; enfin les professions exercées par les habitants. Le quartier d'*Outre-Petit-Pont* était le quartier principal des écoliers, des docteurs, des libraires. La grande rue *Outre-Petit-Pont*, qui prit en 1323 le nom de Saint-Jacques, qu'elle changea en 1416 contre le nom de Saint-Benoit le Détourné, pour reprendre plus tard celui qu'elle porte actuellement, était presque entièrement occupée par des libraires. Ce côté de Paris comptait alors les collèges de Narbonne, de Beauvais, de Tréguier et de Léon, du Plessis, de Cornouailles, de Marmoutier, d'Arras, de Bourgogne, des Lombards, de Sorbonne, des Écossais, de Tours, de Lisieux, d'Autun, de Mignon, de Chanac ou de Saint-Michel, de Cambrai ou des Trois-Évêques, d'Aubusson, de Maître Clément, de Boncourt, de Tournay, des Allemands, de Justice, de Vendôme, des Chollets, de Montaigu, de Presles, d'Huband ou de l'Ave Maria, indépendamment des écoles de la rue au Feurre (rue du Fouarre, en 1890, cette rue a été partiellement détruite pour devenir la rue Lagrange), de la rue des Rats et des autres parties du clos Bruneau. Il y avait l'église de Saint-Yves, élevée aux frais des étudiants bretons, au coin de la rue des Noyers ; celle de Saint-Étienne des Grés, donnée à Imbert, évêque de Paris, et au chapitre de Notre-Dame, par le roi Henri I^{er} ; de Saint-Hilaire, de Saint-Étienne du Mont, l'abbaye de Sainte-Geneviève, le grand couvent des Jacobins, établi en 1217, par Saint-Dominique, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs ; l'abbaye de Marmoutier, le prieuré de Notre-Dame des Champs ou Notre-Dame des Vignes, devenu depuis le monastère des Carmélites, où se retira Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de la Vallière, qui y vécut trente-six ans sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde.

L'activité intellectuelle de cette population de marchands, de moines, de professeurs, d'écoliers internes ou externes, tonsurés ou non, est incontestable ; peut-être même cette partie de Paris offrait-elle, sur un espace plus resserré que celui qui s'étendait en face, une réunion plus considérable d'individus. Mais cette activité devait être ce qu'elle est encore de nos jours, plus spéculative que pratique. La vie réelle, la vie de progrès et d'accroissement matériel, était ailleurs. Si on voulait comparer Paris à

un corps humain, on dirait que la Cité était le cœur, la montagne Sainte-Geneviève la tête qui pensait, la Plaine, au nord, les membres qui agissaient.

C'était un tableau animé que celui de cette ville inondée de soleil, courant au spectacle qui se préparait, avec l'avidité et en même temps l'insouciance et l'étourderie qui l'ont toujours caractérisée. Pendant qu'elle se répandait de tous côtés, elle ne faisait pas attention qu'elle était en quelque sorte gardée à vue, que tous ses mouvements étaient surveillés et qu'on laissait l'effervescence populaire prendre son essor, peut-être dans l'espoir d'un désordre qu'on était prêt à réprimer sévèrement; libre d'aller et de venir, de battre des mains, de pousser des cris, maîtresse et souveraine en apparence dans les rues, les places, les clos de vignes qui séparaient les habitations, la foule ne remarquait pas qu'on lui mesurait l'espace et la liberté, que chacune des sept cent cinquante guérites en bois, fixées par des crochets de fer aux créneaux de l'enceinte, était occupée par un factionnaire, et que par ordre d'Hugues Aubriot on avait retourné du côté de l'intérieur les pièces de canon qu'en 1357 Étienne Marcel, prévôt des marchands, avait fait placer sur les remparts³.

Le tumulte et l'agitation étaient surtout extrêmes dans le quartier d'Outre-Petit-Pont. Depuis le matin, plusieurs milliers d'individus de tout âge et de tout sexe étaient rassemblés sur le plateau de la montagne Sainte-Geneviève, et d'instant en instant de nouveaux flots de curieux venaient grossir la réunion.

Il s'agissait ce jour-là d'une fête annuelle, de la foire du Lendit, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, et qui réunissait toute la jeunesse académique.

Cependant quelques moments avant que commençât la cérémonie si impatientement attendue, le mouvement processionnel de la foule vers un point unique, le carré de Saint-Étienne du Mont, s'arrêta tout à coup à la nouvelle qui circula, qu'un spectacle d'une autre nature et tout aussi attrayant allait avoir lieu dans une partie opposée de la ville. Un grand nombre de ceux qui montaient rebroussa chemin et se dirigea en toute hâte vers la rue Saint-Martin, où l'on disait que le prévôt de Paris s'apprêtait enfin à mettre à exécution un arrêt du parlement. L'exemple aurait sans doute été contagieux et aurait amené la désertion parmi les curieux de la montagne Sainte-Geneviève, si le bruit des fifres et des tambours n'eût annoncé l'arrivée des acteurs de la fête du Lendit. La foule éprouva un mouvement d'oscillation et ouvrit passage au recteur de l'université suivi du cortège de ses suppôts et de ses clients. Un large espace était réservé au milieu de la place, et des gardes du guet et de la prévôté contenaient de distance en distance le populaire.

Le jour de la foire du Lendit, le recteur recevait les honoraires dus aux régents de l'université. Cette cérémonie se faisait avec pompe et d'une manière solennelle.

Le recteur parut d'abord accompagné de trois massiers, ou bedeaux, dont deux portaient devant lui des masses ou bâtons à tête garnis d'argent, semblables à ceux qu'on portait devant le roi et le chancelier de France, car alors l'université, dépôt des lumières et du savoir de l'époque, forte de la protection que lui avaient accordée

3 Comptes de l'hôtel de ville, cités par Sauval. « À Henri de Faumechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guillaume. » (GLOSSAIRE DE DUCANGE, au mot *Bombardæ*. *Compte de Barthélemy du Drac, trésorier des guerres*, de l'an 1384.)

C'est probablement le plus ancien document qui existe relativement à l'usage de la poudre à canon.

successivement plusieurs rois et plusieurs papes⁴, représentait un pouvoir à part dans l'État. Le troisième massier qui marchait derrière le recteur, soutenait les armes de l'université : c'était une main qui paraissait descendre du ciel, et qui tenait un livre entouré de trois fleurs de lis d'or à fond d'azur.

Puis venaient le conservateur apostolique des privilèges universitaires, le syndic, le greffier et le receveur ; les doyens des facultés de médecine, de théologie et de droit ; les censeurs et les questeurs de chaque nation composant le tribunal de l'université ; ensuite le cortège des écoliers, divisés en quatre troupes, que guidaient quatre porte-étendard à cheval⁵.

Le recteur prit place, ayant à ses côtés ses officiers et ses suppôts. Les quatre porte-étendards étaient ainsi rangés :

Le premier, à la droite du recteur, était l'écolier Étienne Guidomare, jeune drôle d'une vingtaine d'années, à la taille élancée et souple, aux cheveux châtons entremêlés de boucles d'un blond fauve, signe certain d'un tempérament ardent ; aux lèvres épaisses et vermeilles, qui laissaient voir en s'ouvrant des dents blanches comme l'émail ; au regard provocateur et effronté, qui aurait fait baisser les yeux aux plus hardis.

Il y avait à Paris bon nombre d'écoliers dont la beauté plus régulière l'emportait sur celle de Guidomare, beaucoup qui l'égalaient en force et en adresse ; mais il n'y en avait aucun chez qui ces avantages physiques fussent accompagnés d'un certain charme naturel aussi séduisant : soit qu'il marchât, soit qu'il se tint en repos, chacun de ses mouvements, chacune des poses qu'il prenait naturellement et sans y songer, révélait une grâce nouvelle. Sur sa figure ouverte et franche, dont les excès n'avaient pas encore eu le temps de flétrir les vives couleurs, on lisait l'audace, l'esprit, l'amour

4 Dès l'année 1147, la célébrité des écoles de Paris, illustrées par les disputes de Guillaume de Champaux et d'Abailard, l'esprit le plus puissant, le penseur le plus hardi du moyen âge, mais dont la force s'épuisa dans des querelles scolastiques, aujourd'hui dépourvues de sens et d'intérêt ; la célébrité de ces écoles, disons-nous, était telle qu'à cette époque les Danois fondèrent, sur la montagne Sainte-Geneviève, une maison pour loger leurs compatriotes étudiants. Paris était désigné par les savants sous le nom hébreu de *Cariath Sepher*, ville des lettres. L'université compta successivement, au nombre de ses élèves, les papes Célestin II, Adrien IV, Innocent III, Clément VI, l'antipape Pierre de Léon, le fameux Thomas Béquet, plusieurs rois et empereurs, etc. Ce n'était pas seulement comme corps savant qu'elle était considérée, elle jouissait d'une grande importance politique. Sentant combien il était important de protéger les étrangers qu'attiraient à Paris les leçons de l'université, Philippe-Auguste voulut préserver les écoliers de la justice cruelle et expéditive des prévôts des villes et des seigneurs de fiefs. Il leur accorda d'une manière authentique le privilège d'être soustraits à la justice séculière dans les causes criminelles ; il enjoignit aux bourgeois de dénoncer et d'arrêter ceux qui frapperaient un écolier, et déclara leur demeure inviolable par la justice civile. Enfin, en 1200, il imposa aux prévôts de Paris l'obligation du jurer, à leur entrée en charge, l'observation de ces privilèges.

On peut consulter, sur les origines, la constitution et le développement de l'institution universitaire : BULLÆUS, *Historia universitatis*. — CREVIER, *Histoire de l'Université*. — DUBARLE, *Histoire de l'Université*.

5 Nous n'avons mentionné que les doyens de trois facultés, de médecine, de théologie et de droit. Il y en avait une quatrième, la faculté des arts, qui était la base des autres et dont le recteur était chef de l'université. Pendant longtemps l'étude de la jurisprudence, confondue avec la théologie se bornait au droit canon.

On est souvent étonné, en lisant l'histoire, des absurdités de toute nature qui se sont établies chez les peuples d'une manière durable ; on oublie que tels des usages qu'on pratique, tels traits de mœurs, tels préjugés auxquels on se soumet, paraîtront également inexplicables, monstrueux, dénués de sens et de raison aux générations futures qui elles-mêmes légueront à l'avenir une ample moisson de ridicules et de folies. Voici, entre mille autres, un exemple de l'influence pernicieuse de la cour de Rome et des moines : En 1219, une bulle d'Honorius III défendit d'enseigner le droit civil à Paris, et cette défense subsista jusqu'au dix-septième siècle ! Elle ne tomba que devant la toute-puissance de Louis XIV.

du plaisir secondé par une nature vigoureuse, par une santé de fer, et cet attrait singulier et indéfinissable qui attire, qui trouble les femmes réservées, qui passionne, enivre et rend folles celles qui n'ont plus ni honte ni pudeur. Deux cents ans plus tôt l'écolier Guidomare n'eût point passé impunément par les rues de Paris : les pourvoyeuses de la reine Marguerite de Bourgogne, frappées de sa bonne mine, l'auraient choisi pour être le héros et la victime d'une des nuits amoureuses et sanglantes de la tour de Nesle ; et assurément Guidomare n'eût pas refusé de suivre les messagères d'amour, car il n'avait pas la physionomie trompeuse.

Toujours prêt à s'embarquer dans une aventure, il ne reculait devant aucun péril. Brave et insolent, il avait toujours à la bouche une répartie amère et moqueuse, et la main aussi prompte à jouer du poignard que la langue à décocher une épigramme mordante. Il lui était arrivé plus souvent « d'admirer les beautés des jeunes filles que les beautés de Cicéron, » et nul n'avait eu plus de querelles avec les soldats du guet et du prévôt, nul n'avait failli plus souvent laisser ses os dans des rencontres et des batailles nocturnes.

Mais il était en toute chose aussi heureux qu'en amour. Là où un autre plus prudent et mieux avisé aurait été pris, Guidomare s'échappait comme un oiseau qui rase le piège de son aile et poursuit son vol en sifflant ; ses nombreux méfaits, ses tapages, ses enlèvements de femmes, que cependant on ne pouvait prouver, lui avaient fait une telle réputation, qu'il n'arrivait plus une querelle, qu'il ne s'élevait plus une plainte, qu'aussitôt on ne mit l'aventure sur son compte. Tout soldat rossé, tout mari trompé, toute fille séduite l'étaient d'abord par Guidomare. Il lui aurait fallu dix existences pour suffire à cette prodigieuse consommation de coups de poing, de rixes, de bonnes fortunes dont on lui faisait honneur.

Ses camarades avaient reconnu d'un tacite accord sa supériorité. Il avait été nommé roi sans élection, et cette royauté qu'ils n'avaient pas songé à lui disputer les servait parfois utilement. Comme c'était lui qu'on accusait toujours le premier, ils accomplissaient leurs exploits en quelque sorte sous son couvert ; et en même temps cette détestable réputation, cette auréole de mauvais sujet qui rayonnait sur son front, protégeait Guidomare et lui valait l'impunité. Sitôt que la réflexion arrivait, on pensait que le même individu, tel entreprenant, tel actif qu'on le supposât, ne pouvait se multiplier, être partout à la fois, troubler le sommeil des habitants, se disputer aux quatre coins de Paris, dans la même nuit et à la même heure ; il résultait de ces accusations et des alibis qu'il invoquait victorieusement que ceux qui étaient chargés de punir ces désordres perdaient à chaque instant la trace.

Guidomare était devenu de son vivant une sorte d'être fantastique qui défrayait une légende populaire ; le merveilleux cachait la réalité ; il avait deux existences : une vraie, qui se confondait avec la fable ; une autre colorée, poétique, qu'on ne pouvait atteindre ni saisir.

Cependant il ne faut pas croire qu'il ne courût aucun danger. Il était suivi de près par un ennemi redoutable, rusé, patient, que le mauvais succès ne décourageait pas, et qui avait juré sa perte.

Cet ennemi était le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, qui disposait d'une puissance rivale de celle de l'université dont les privilèges blessaient son autorité, et qui saisissait toutes les occasions d'entrer en lutte avec elle. La haine qu'il portait au corps

entier devant lequel il avait été souvent forcé d'humilier son orgueil et les insignes de son pouvoir, il l'avait concentrée sur un seul individu, sur celui que, selon toute apparence, il lui serait le plus facile de trouver en faute, et qu'on abandonnerait le plus aisément à sa vengeance une fois qu'il serait parvenu à l'êtreindre dans une accusation nette et précise.

Il n'avait pas eu deux choix à faire, et Guidomare était devenu son point de mire.

Peut-être aussi d'autres considérations d'une nature plus intime donnaient-elles un degré d'énergie de plus à cette résolution, et le magistrat prenait-il conseil des passions de l'homme privé. Hugues Aubriot, possesseur de grandes richesses acquises dans l'exercice de sa charge, et qui d'ordinaire ne sont pas le partage d'une probité austère, était loin d'avoir lui-même des mœurs irréprochables. Il n'y aurait aucune invraisemblance à supposer qu'il nourrissait contre Guidomare une de ces rancunes qui naissent, pour ne pas mourir, dans le cœur des hommes de plaisir, et qu'au nom de la morale publique, il cherchait à se venger de quelques humiliations personnelles, de quelques faveurs qu'on avait accordées gratuitement à la jeunesse du bel écolier, et que, lui, avait payées au poids de l'or.

Le second porte-étendard qui se tenait du même côté, à quelques pas de Guidomare, semblait placé là comme un contraste, et pour faire ressortir l'élégance, la distinction naturelle et la bonne mine du premier. Il eût été impossible de choisir dans toute la troupe des écoliers un individu d'un physique moins agréable et moins prévenant que Jean Petit, non qu'il fût plut mal bâti qu'un autre et d'une laideur réelle ; mais il était gauche dans tous ses mouvements.

Sa physionomie révélait une expression de bassesse hypocrite, un mélange de pu sillanimité et d'instincts cruels. Ses yeux d'une mobilité inquiète, ses joues maigres, son nez pointu, son front étroit, renflé vers les tempes, lui donnaient au premier coup d'œil l'apparence d'un oiseau de proie, et ses cheveux gras et luisants, divisés en épis et se partageant sur sa tête comme une huppe, complétaient la ressemblance.

À gauche du recteur et en face de Guidomare, était le troisième porte-étendard, Eustache de Pavilly, jeune homme à la haute stature, au regard fier et assuré, sans insolence, et dont la figure régulière avait un remarquable caractère de fermeté.

Le quatrième se nommait Guillaume Coquastre, et était en quelque sorte le fac-similé, le reflet de Guidomare : même genre de beauté, de physionomie et d'allure, même regard provocateur, mêmes goûts et mêmes mœurs, mais à un degré inférieur. Ses défauts et ses qualités sentaient l'imitation.

En effet, il s'était proposé Guidomare pour modèle, et si l'élève avait bien profité des leçons et des exemples du maître, jamais pourtant il ne l'avait dépassé ni même atteint. C'était une de ces natures suivantes, qui marchent toujours derrière quelqu'un, comme l'ombre accompagne le corps, et qui sont condamnées aux rôles secondaires.

L'étendard de la nation de France, porté par Guidomare, avait pour devise : *Honoranda Gallorum natio*.

Celui de Picardie, soutenu par Eustache de Pavilly, *Fidelissima Picardorum natio*.

Celui de Normandie, confié à Jean Petit, *Veneranda Normanorum natio*.

Celui d'Allemagne, que tenait Guillaume Coquastre, *Constantissima Germanorum natio*⁶.

Quand tout le monde eut pris place, un roulement de tambour se fit entendre. Étienne Guidomare et Guillaume Coquastre agitèrent leurs étendards d'un air martial ; ce mouvement fut suivi par Eustache de Pavilly, avec un geste simple et sans fanfaronnade, et par Jean Petit, avec toute la gaucherie dont il était pourvu.

Dès que le tambour eut fini de battre, les quatre écoliers abaissèrent leurs drapeaux devant le recteur, et celui-ci faisant un signe de la main, invita ceux qui voulaient lui parler à s'approcher.

Un vieillard sortit des rangs, appuyé sur le bras d'un homme de trente ans environ, et dit au recteur :

– Voici mon fils Pierre Gardin. Je suis vieux et infirme, ma vue s'est usée à lire et à copier des manuscrits, et ma main ne trace plus que des caractères tremblants ; je veux passer le peu de temps qui me reste à vivre, dans la prière et la pénitence pour obtenir la rémission des fautes que j'ai commises, car peut-être ai-je pris trop de plaisir à la lecture des ouvrages païens, et trop occupé d'acquérir et de répandre une science profane, ai-je négligé la science de mon salut. Mon fils a été élevé par moi et près de moi, et je désire qu'il me succède dans ma profession. Je prie le très honoré recteur de la très illustre université de le recevoir au nombre des libraires de Paris.

Le recteur se tourna vers Pierre Gardin et lui dit :

– Votre père a toujours vécu honnêtement, et sa requête lui sera accordée, si vous prêtez le serment obligé.

– Je suis prêt, répondit le jeune homme.

Après un instant de silence, le recteur reprit en élevant la voix :

– Vous jurez de reconnaître en toute circonstance le pouvoir légitime de l'université, et de ne jamais chercher à vous soustraire à sa surveillance ?

– Je le jure.

– Vous jurez encore de ne pas acheter de livres pour votre compte, avant l'expiration d'un délai de deux mois, pendant lequel vous ferez afficher le livre et son prix, afin que ceux qui voudraient l'acquérir soient suffisamment prévenus, car vous ne

6 La faculté des arts était composée de quatre nations :

1° La nation de France, *honorante Gallorum natio*, divisée en cinq tribus, Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges.

2° La nation de Picardie, *fidelissima Picardorum natio*, divisée également en cinq tribus, Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Terouane.

3° La nation de Normandie, *veneranda Normanorum natio*, qui, ne s'étendant pas au-delà de cette province, n'était pas divisée en tribus.

4° La nation d'Allemagne, *constantissima Germanorum natio*, divisée en deux tribus, celle des continents et celle des insulaires.

La tribu des continents était composée de deux provinces, dont la première comprenait la Bohême, Constance, la Pologne, la Hongrie, la Bavière, Mayence, Trèves, Strasbourg, Lausanne, le Danemark, la Suisse, Basle, etc. La seconde province renfermait l'électorat de Cologne, la Hollande, la Prusse, la Saxe, la Lorraine et une partie des pays d'Utrecht et de Liège, dont l'autre partie était de la nation de Picardie, suivant l'accord qui fut fait entre les nations en 1358, par lequel elles convinrent que la Meuse et la Moselle sépareraient les Picards des Allemands, et les Allemands des Français.

La tribu des insulaires comprenait l'Écosse, l'Angleterre et l'Hibernie (Irlande).

Ces quatre nations ne commencèrent à être distinguées que vers l'an 1250. (PIGAGNIOL DE LA FORCE, Description de Paris, tome 1^{er}).

pouvez retenir et garder pour vous la science qui appartient à tous, et en faire un objet de gain illicite ?

– Je le jure.

– Vous jurez également de vous contenter d'un droit de courtage de quatre deniers ?

– Je le jure⁷.

Plusieurs autres individus s'approchèrent tour à tour et prêtèrent serment dans les mêmes termes, ensuite les tambours recommencèrent à battre, les fifres chantèrent de nouveau leurs aigres chansons, et quand le silence se fut rétabli, quand Guidomare et ses trois compagnons eurent agité une seconde fois et abaissé leurs bannières, on procéda à la réception des honoraires dus aux régents de l'université. L'usage alors, était de les présenter dans des bourses ou des citrons renfermés sous des cloches de cristal, et contenant une somme de cinq ou six sols.

La recette terminée, le recteur reçut le serment des bacheliers ès arts nouvellement élus et qui n'avaient pas encore commencé à régenter. Ils jurèrent qu'ils seraient toujours du parti des maîtres séculiers, et qu'ils n'admettraient jamais au baccalauréat ni à la licence des arts, des religieux quels qu'ils fussent⁸, et qu'ils feraient leurs leçons oralement, sans rien dicter à leurs élèves, excepté les jours de fête⁹.

Le serment prêté, on vit s'avancer vers le recteur un jeune homme, ou plutôt un enfant âgé de quinze ans à peine, qui, selon la coutume établie, demanda en latin qu'on voulût bien lui accorder les droits de scolarité.

L'extrême jeunesse du postulant, son air timide, sa figure douce qu'encadraient de longs cheveux d'un blond pâle, la blancheur de sa peau, la délicatesse de ses formes, excitèrent plus d'un sourire. Guidomare l'examina du haut de sa grandeur avec une curiosité tant soit peu protectrice, et Coquastre, exagérant aussitôt l'expression de son maître, avança la lèvre inférieure en signe de mépris. Une commère de bonne mine, haute en couleur, qui depuis une demi-heure toussait, rajustait ses vêtements, prenait des poses agaçantes et se donnait tout le mal imaginable pour se faire remarquer du bel écolier, s'écria :

– Par Saint-Landry, on peut bien lui accorder ce qu'il demande; il n'y a pas à craindre que celui-là trouble les ménages et conte fleurette aux femmes mariées, aux filles ou aux veuves. C'est une brebis qui veut vivre parmi les loups, et si cette damoiselle déguisée en écolier voulait m'enlever, par ma foi, je ne serais pas embarrassée pour l'emporter sous mon bras.

Un grand éclat de rire accueillit ce propos; l'enfant rougit et baissa les yeux, embarrassé et honteux de se voir ainsi désigné à la curiosité et aux commentaires de la foule. Derrière lui se tenait un autre personnage, âgé de trente-cinq à trente-six ans, grave, sévère, et qui n'avait pas partagé l'hilarité générale.

Il était, comme les maîtres, vêtu d'une chape ronde, noire, et qui serait descendue, ainsi que l'exigeait le règlement, jusqu'à ses talons, si elle eût été neuve, si le temps et l'usure n'eussent raccourci l'étoffe de quelques pouces; mais du moins il gagnait à

7 Le commerce des livres, qui étaient fort rares, était placé sous la surveillance de l'université. Les libraires (appelés *stationnarii*, courtiers) n'étaient en quelque sorte que des dépositaires. Ils prêtaient entre les mains du recteur, chef de l'université, le serment que nous rapportons.

8 La formule de ce serment fut rédigée par l'université en 1342.

9 Statut de la faculté des arts, année 1345.

cette diminution de laisser voir qu'il était parfaitement en règle pour une autre partie de l'habillement, qu'il ne portait pas de souliers à la poulaine, mode expressément défendue aux maîtres¹⁰. Ce personnage était Jean de Roncé, maître en théologie, un des plus savants de son grade.

Le recteur s'adressa à l'enfant :

– Vous demandez les droits de scolarité; êtes-vous légitime écolier pour jouir des privilèges accordés aux élèves de l'université de Paris? Vous savez qu'il vous faut l'attestation d'un maître¹¹.

– Voici celui qui est prêt à répondre pour moi.

– J'atteste, dit Jean de Roncé, que le jeune homme ici présent est légitime écolier. Et comme s'il eût voulu le venger du dédain que semblaient exciter sa petite taille et sa chétive apparence, il ajouta :

– Et de plus, je le présente comme celui qui deviendra un jour l'honneur de l'université de Paris, qui sera savant comme Guillaume de Champaux¹², comme Pierre Lombard, le maître des sentences¹³, qui possédera comme Abailard, le trivium et le quadrivium¹⁴, et qui, si l'esprit de Dieu qui l'anime maintenant ne se retire pas de lui, égalera en sagesse et en humilité les plus humbles et les plus sages,

– J'espère, dit l'enfant, que l'orgueil qui a perdu Satan ne me fera jamais oublier de rapporter à Dieu seul ce que je suis et ce que je serai, mes pensées comme mes actions, la mémoire dont il m'a doué, la parole qu'il m'a donnée pour enseigner et répandre sa loi et ses préceptes, mon amour du prochain et mon horreur pour le mensonge et pour le meurtre.

En parlant ainsi, il tenait levés vers le ciel ses beaux yeux bleus, tout à l'heure baissés et timides, et qui maintenant rayonnaient d'un éclat presque divin.

Le recteur, frappé comme tous les assistants de la supériorité intellectuelle qui se révélait dans les regards et les paroles du jeune écolier, se pencha vers lui et lui dit avec un accent d'une bienveillance marquée :

– Gardez toujours précieusement ces principes et cet amour de la science et de la sagesse; servez d'exemple aux autres, et devenez ce que vous devez être selon les desseins de Dieu. Comment vous nommez-vous?

– Je m'appelle Jean Charlier; on me nomme aussi et plus communément Gerson, du nom du village de Champagne où je suis né, le 14 décembre 1363¹⁵.

10 « Que nul maître n'ait une chape qui ne soit ronde, noire, et tombant jusqu'au talon, du moins lorsqu'elle est neuve. »

11 Règlement de 1329.

12 Guillaume de Champaux, élève de Magénold de Lutembach, dont les filles enseignaient, en 990, la théologie aux femmes, était professeur à l'école du cloître Notre-Dame, nommée par excellence *schola parisiensis*. Il fut le maître d'Abailard. Éclipsé par son disciple, il se retira de l'école du cloître dans l'abbaye de Saint-Victor. Bientôt après il entra en concurrence avec Abailard, qui avait ouvert une école pour la jeunesse séculière, sur la montagne Sainte-Geneviève.

13 Pierre Lombard, évêque de Paris dans le douzième siècle, avait professé dans les écoles du cloître. Il est connu sous le nom de maître des sentences. Il enseignait la philosophie scolastique. Pierre Lombard fut si célèbre, que son livre compta jusqu'à deux cent quarante-quatre commentateurs.

14 Le *trivium* renfermait la grammaire, la dialectique et la rhétorique; le *quadrivium* comprenait l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique. Abailard possédait le *trivium* et le *quadrivium*, dont la réunion constituait le savoir le plus étendu.

15 Jean Charlier Gerson, chancelier de l'église et de l'université de Paris après Pierre d'Ailly, devenu évêque de Cambrai et cardinal; auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Par suite du ressentiment du duc de Bourgogne,

– Jean Charlier dit Gerson, reprit le recteur, vous connaissez quels sont les privilèges que confèrent les droits de scolarité. Philippe-Auguste a voulu que les écoliers de l’université de Paris fussent soustraits à la justice séculière dans les causes criminelles ; que ceux qu’ils accuseraient fussent privés de se défendre par l’épreuve de l’eau ou par le combat judiciaire ; que leur demeure fût inviolable à la justice civile ; que le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et le chevalier du guet jurassent solennellement à leur entrée en charge de respecter et au besoin de défendre ces privilèges¹⁶. Mais, ajouta-t-il en promenant ses regards sur l’assemblée et en les arrêtant sur Étienne Guidomare, ces privilèges imposent à ceux qui en jouissent l’obligation de s’en montrer dignes ; ils ont été accordés pour protéger la science et la piété, et non pour assurer l’impunité à l’esprit de querelle et de débauche. Vous promettez de vivre honorablement et saintement ?

– Je le promets.

– Jean Charlier Gerson, je vous confère les droits de scolarité. Que nul chancelier de Notre-Dame ne puisse exiger de vous une somme pour l’obtention de votre licence, sans être réprimandé comme Philippe de Grève l’a été pour son insolence, par le pape Honorius III ; que tout bourgeois soit tenu désormais de dénoncer et d’arrêter quiconque vous frapperait¹⁷ ; que nul roi ou régent du royaume ne vous soumette à la taxe et au droit de péage dont Philippe le Bel a affranchi les membres de l’université ; que nul fermier général des aides ne vous assujettisse à payer un droit pour les provisions nécessaires à votre existence ou qui croîtront dans votre cru¹⁸ ; que nul évêque ou cardinal ne puisse vous frapper d’excommunication sans une permission du Saint-Siège¹⁹.

La leçon détournée que le recteur avait donnée à Étienne Guidomare n’avait échappé à personne, et celui qui en était l’objet ne s’y était pas plus mépris que les autres. Le dépit qu’il en éprouva ne pouvait se manifester hautement ; il se contenta de regarder avec un mépris prononcé l’enfant qui lui avait attiré cette admonition publique. Le recteur, qui avait surpris ce mouvement, et qui vit en tournant la tête la même expression se refléter à l’instant même sur le visage de Coquastre, craignit sans doute quelque maligne intention à l’égard de l’enfant :

– Je rappelle à tous, dit-il à haute voix, que le béjaune est aboli, et que sous aucun prétexte on ne peut en faire revivre la coutume. Que demain donc les choses se passent comme elles se sont passées hier et les jours précédents où de nouveaux écoliers sont entrés dans les classes, et qu’il n’y ait aucun argent dépensé extraordinairement en festin et en boisson²⁰. Jean Charlier, si votre soin à fuir les occasions de plaisir, si l’ordre et l’économie vous ont permis d’amasser quelque somme qui ne soit pas nécessaire à votre entretien, gardez-la pour faire la charité aux mendiants ;

il fut obligé de s’expatrier, et vécut longtemps en Bavière. Il revint en France et mourut à Lyon le 11 juillet 1439.

16 Ordonnance de Philippe-Auguste et de Philippe le Bel.

17 Ordonnance de Philippe-Auguste.

18 Ordonnance de Charles V.

19 Bulle d’Honorius III. Bulle de Grégoire IX.

20 Le béjaune, aboli en 1342 par ordonnance de l’université, était la bienvenue des étudiants, qu’on employait à boire et à manger. Le mot béjaune était probablement une allusion au bec jaune des oiseaux qui ne sont pas encore sortis de leurs nids.



HUGUES AUBRIOT, fondateur de la Bastille.

l'argent de l'aumône donne du pain à ceux qui en manquent sur la terre, et le royaume des cieux à ceux qui l'offrent.

L'enfant s'inclina, et prenant la main de Jean de Roncé, qui se tenait toujours debout derrière lui, il lui dit à voix basse et avec un sourire charmant :

– Maître, votre chape est bien courte.

Ils se disposèrent à rentrer tous deux dans les rangs, et le recteur à donner le signal du départ pour la plaine de Saint-Denis, où il devait bénir la foire du Lendit²¹, lorsqu'un grand tumulte s'éleva du côté des rues de Saint-Jean de Latran et de Saint-Hilaire.

Avant de savoir de quoi il s'agissait, Étienne Guidomare et Coquastre s'affermirent en selle, et plus d'un écolier s'assura que son poignard était bien à sa place sous le pourpoint.

Le bruit allait toujours en augmentant : c'était d'abord un murmure entremêlé de cris, bientôt un roulement de tambours éclata et annonça la présence de la force militaire. La foule reçut un choc violent d'une grande multitude qui débouchait sur la place, les rangs furent rompus un instant et les soldats mêlés aux bourgeois ; mais les

²¹ C'était pendant la foire du Lendit que se faisait la vente du parchemin, sur lequel l'université prélevait par chaque botte un droit de seize deniers parisis.

gardes du prévôt de la ville parurent, et prêtant main-forte aux premiers, rétablirent promptement l'ordre sans qu'il y eût eu autre mal que bon nombre de coups de poing et d'injures échangés.

Le cortège qui arrivait avait traversé Paris depuis la rue Saint-Martin ; c'était celui qui le matin avait attiré une partie de la population, et en vérité, le spectacle avait de quoi plaire aux curieux.

Une femme, nommée Agnès Piédeleu, en était l'héroïne.

Agnès, tenant rue Saint-Martin une maison de débauche, avait scandalisé les habitants de son quartier. Sa réputation était plus mauvaise encore que celle de ses pareilles. Non contente d'exercer par elle-même et par des prostituées à gages la prostitution, elle attirait, disait-on, chez elle des jeunes filles.

Mais ces premières victimes, qui peut-être n'avaient besoin que d'être sollicitées et n'attendaient qu'une occasion pour faillir, ne se plaignirent pas, et Agnès Piédeleu n'eut d'abord à répondre que de la tranquillité publique troublée de temps à autre par les querelles de ceux qui fréquentaient sa maison. Elle en avait été quitte jusque-là pour quelques amendes assez légères.

Mais vers le mois d'avril de cette année 1377, une accusation d'une gravité extrême fut portée contre elle.

Une jeune fille, connue dans tout le quartier pour sa beauté et sa sagesse, fut amenée sous un prétexte chez Agnès Piédeleu, et livrée dans une chambre obscure, à la tombée de la nuit, à un homme qu'elle n'avait vu que masqué, et qui devait être fort riche, car il lui avait offert, pour acheter ses faveurs et son silence, une énorme somme d'argent. La jeune fille, après une longue lutte dans laquelle elle succomba, parvint à s'échapper de ce lieu infâme, témoin de son déshonneur involontaire, et rentra chez ses parents, qui portèrent plainte. Agnès Piédeleu fut arrêtée, conduite en prison et jugée. Elle parut devant le tribunal avec une assurance d'autant plus singulière dans sa position qu'elle ne niait pas le crime qu'on lui imputait, et qu'elle ne devait raisonnablement espérer ni intérêt ni grâce. Reconnue par la jeune fille, elle la reconnut à son tour : elle avoua également qu'elle avait reçu de l'argent pour l'attirer et la retenir chez elle ; mais l'étonnement fut extrême quand elle déclara que l'homme pour lequel elle avait agi et qui se croyait inconnu d'elle et à l'abri de ses révélations, était celui-là même qui l'avait arrêtée, le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, libertin fieffé, débauché hypocrite.

Voici comment Agnès Piédeleu se défendait. Elle disait que si on la punissait, il fallait également, et quel que fût son rang, punir celui qui l'avait engagée à commettre cette mauvaise action, ou que, si le prévôt restait libre, on devait lui rendre à elle aussi la liberté, et la renvoyer de la plainte.

À l'appui de son audacieuse accusation, Agnès Piédeleu produisit plusieurs témoins. C'étaient des hommes auxquels elle avait dit, quelque temps avant l'événement, quel était le personnage qui achetait ses services ; ces hommes, cachés dans une chambre voisine, avaient entendu les cris de la jeune fille.

Le fait était invraisemblable, mais non impossible. Le prévôt de Paris n'avait pas, comme nous l'avons déjà dit, la réputation d'un homme de mœurs irréprochables. Cependant il y aurait eu une telle imprudence, un tel cynisme dans sa conduite, que personne ne crut aux paroles d'Agnès Piédeleu. Aubriot n'y répondit que par une

dénégation hautaine et méprisante. Qu'il fût ou non coupable, tous les avantages étaient de son côté ; sa position, son influence, son caractère de magistrat, de chef de la noblesse, du Châtelet, et de représentant du roi au fait de la justice²², étaient autant de présomptions qui s'élevaient en sa faveur, et il était encore plus protégé, s'il était possible, par l'infamie bien connue de ceux qui l'accusaient. Entre un des premiers magistrats de la ville, auquel d'ailleurs ses richesses avaient fait partout des amis, et une fille publique et ses amants, on ne pouvait hésiter. Agnès Piédeleu fut donc condamnée tout d'une voix.

L'exécution de l'arrêt, confiée au prévôt, avait été annoncée plusieurs fois, et toujours différée, sans qu'on sût les motifs de ce retard. Il est probable qu'Hugues Aubriot avait un dessein secret en la reculant jusqu'aux jours de la foire du Lendit, qui réunissait la presque totalité des écoliers, au moment où la ville, livrée à l'agitation, fermentait de toute part comme une ruche troublée, où un malentendu, un cri, un geste, le prétexte le plus frivole, pouvaient faire naître l'émeute. Le nombre des soldats mêlés à la foule et chargés de la garde des portes et des remparts témoignait qu'il avait pris toutes ses précautions pour s'assurer la victoire.

Derrière un peloton de soldats du guet, armés jusqu'aux dents, marchait, la tête haute, le port assuré, Hugues Aubriot. C'était un homme d'une taille élevée, d'une physionomie sévère et dure ; maigre, osseux, dont les mouvements sans souplesse trahissaient un caractère inflexible et l'habitude du commandement. Il promenait à droite et à gauche sur la foule des regards où se peignaient l'orgueil, la joie insolente du triomphe, et comme une provocation secrète à ses ennemis. Son habillement était celui des pairs du royaume, et il portait un bâton de commandant couvert d'une toile d'argent.

À sa droite était son premier lieutenant, à sa gauche son greffier, un peu en arrière, ses autres lieutenants et ses conseillers, qui, choisis et nommés par lui seul, étaient aveuglément dévoués à sa fortune et à ses volontés. Puis, venaient douze soldats, espèces de gardes du corps, qui l'accompagnaient dans toutes ses excursions par la ville et qui le suivaient à l'audience.

Mais ce n'étaient ni le prévôt, malgré ses airs superbes et arrogants, ni son cortège, qui attiraient les regards. Tous les yeux étaient fixés sur Agnès Piédeleu. Cette malheureuse, les mains liées derrière le dos, les chevilles serrées dans des anneaux de fer où s'attachait une chaîne qui n'avait que la longueur nécessaire pour lui permettre

22 Paris, pendant longtemps, ne fut pas assez considérable pour en faire une métropole ; il n'eut qu'un évêque soumis au métropolitain de Sens, et cet état de choses subsista longtemps après que Paris fût devenu la première ville du royaume.

Depuis Saint-Denys jusqu'à François de Gondy, premier archevêque, il y a eu cent sept évêques de Paris, dont neuf ont été cardinaux, et quelques-uns revêtus de la dignité de chancelier de France. Sur ce nombre considérable, l'Église en révère six seulement comme saints.

Ce ne fut qu'en 1622, le 13 novembre, que l'évêché de Paris fut, à la réquisition de Louis XIII, érigé en archevêché par le pape Grégoire XV.

Il n'en fut pas de même dans l'ordre civil, qui reçut d'abord une constitution définitive. Le comté de Paris ayant été réuni à la couronne par Hugues-Capet, on y établit un prévôt, c'est-à-dire un lieutenant préposé par le roi pour administrer la justice au nom du roi. L'année précise de cet établissement est incertaine, mais on peut le faire remonter, sans crainte de lui assigner une date trop ancienne, à 1067 et même 1060, époques où un nommé Étienne était prévôt de Paris. *Stephanus præpositus parisiensis*. — *Chartes de Henri 1^{er} et de Philippe 1^{er} en faveur de Saint-Martin des Champs*.

de marcher à pas égaux et mesurés, était, d'après le texte de l'arrêt de condamnation, dépouillée de tous ses vêtements²³. Le crime qui avait d'abord attiré sur elle les rigueurs de la justice avait disparu pour faire place à celui qu'elle avait commis en calomniant le prévôt de Paris. Il n'était plus question du rapt de la jeune fille, mais du parjure dont elle s'était rendue coupable ; elle ne faisait pas amende honorable à l'innocence, lâchement et traîtreusement attirée dans le piège, mais à l'austérité et à la vertu d'Aubriot, qu'elle avait en vain tenté de ternir. Sur son front on avait attaché comme une couronne, une large bande de parchemin blanc, où était écrit en gros caractères ce seul mot : FAUSSAIRE.

Derrière Agnès Piédeleu marchaient, également enchaînés et nus comme elle, les quatre témoins qu'elle avait produits : des soldats fermaient le cortège, et un double rang placé sur les côtés maintenait la foule à distance.

C'était pourtant un triste et affligeant spectacle que celui de cette créature livrant sa personne aux regards avides de la multitude, et l'on comprend difficilement quel exemple salutaire devait, dans l'esprit des juges, ressortir de ce châtiment, de cette invitation publique à des idées de libertinage. Il est vrai que les charmes d'Agnès, qui avaient fait tant de dupes, perdaient beaucoup à être ainsi dévoilés. Elle était jeune encore, et la seule beauté qui lui restât était de longs cheveux d'un noir d'ébène qui tombaient en désordre sur son col et sur ses épaules. Ses chairs flétries et tirées, ses mamelles pendantes, portaient des empreintes hideuses, des traces de morsures impudiques et de coups furieux, stigmates du vice, cachet infâme de la débauche quand elle réalise ses rêves monstrueux et qu'elle déchire et fait saigner le corps, après avoir souillé et détruit la pureté de l'âme, jusqu'à ce que l'âme et le corps périssent, dévorés par la même corruption. Ce qui ajoutait encore au dégoût qu'inspirait sa vue, c'étaient les macules de boue et de poussière dont elle était couverte. Plusieurs fois, pendant le long trajet qu'elle avait eu à parcourir, la condamnée, gênée par ses fers et chancelante sous l'ivresse qu'on lui avait permise le matin, était tombée, et hurlant comme une bête fauve qui se débat dans ses liens, s'était roulée à terre. Les vapeurs du vin étaient presque entièrement dissipées quand elle arriva sur la montagne Sainte-Geneviève, mais non sa haine, qui s'exhalait contre Aubriot en imprécations auxquelles le prévôt, calme et impassible, laissait un libre cours.

Quant aux quatre hommes, ils marchaient honteusement deux à deux, la tête basse, et comme ils sentaient bien qu'ils étaient réduits au rôle de comparses, le peu d'attention qu'on leur prêtait leur avait ôté toute impudence et l'horrible courage qui soutenait Agnès Piédeleu,

Le prévôt entra dans le cercle formé par les écoliers et se plaça devant le recteur, pendant que les condamnés faisaient le tour. Agnès, qui semblait atteinte de folie, fit en passant devant le recteur une révérence aussi indécente que grotesque, et avisant aux premiers rangs de la foule le petit Gerson, qui détournait les regards, elle s'écria :

– Viens çà, mon mignon, que je t'embrasse. Un joli enfant, sur ma foi ! Comment, petit drôle, tu ne bouges pas, tu rougis, lu fais l'hypocrite, et tu n'oses pas lever les yeux parce que je n'ai pas mis, pour te recevoir, ma robe de cérémonie ! Bah ! ça te

²³ On faisait des processions où ceux qui y figuraient étaient, à l'exception des femmes mariées, entièrement nus. Les tribunaux condamnaient certains accusés déclarés coupables, à paraître en public dans un état de nudité complète. (*Glossaire* de DUCANGE).

passera, mon enfant, ça te passera bien vite ; tu es en bonne compagnie pour oublier la honte : prends des leçons de ce grand mauvais sujet qui est à côté de toi. Bonjour, mon pauvre Étienne ; tu me trouves changée, n'est-ce pas ? et toi aussi, Coquastre ?

Puis, passant tout à coup de cette gaieté grossière à un autre sentiment :

– Ah ça, mes amis, est-ce que vous me laisserez conduire au pilori ? Moi, Agnès Piédeleu, moi, votre providence, qui ai déniché pour vous tous tant de beaux oiseaux ? Monsieur le recteur, dites donc aux tambours de battre, et à vos écoliers de jouer du couteau !

Hugues Aubriot écoutait, sans sourciller, cette provocation à la révolte. Pendant que le recteur se levait au milieu du tumulte, des rires et des cris, Jean Petit, qui avait rapproché son cheval de celui de Guidomare, se pencha vers lui et lui dit à voix basse :

– N'est-ce pas pitié de laisser cette créature en cet état ? Nous sommes en force, et un signe de vous suffirait pour la délivrer. Donnez le signal.

– Vous êtes un sot, Jean Petit, répondit Guidomare. Comptez donc les soldats qui nous entourent.

– Depuis quand, continua Jean Petit, un peu déconcerté par cette réponse, depuis quand faites-vous attention au nombre de vos ennemis ?

– Depuis que les poltrons sont devenus belliqueux, répliqua l'écolier en lui lançant un regard de travers. Savez-vous, maître Jean, que lorsque je ne crois pas que vous êtes un fou, je crois que vous êtes un traître ?

– Moi ! Jésus Maria !

– Oui, votre conseil est d'un fou ou d'un traître. Pardieu ! La main me démange plus fortement qu'à vous ! Mais lorsque nous aurons délivré cette femme, dites-moi, qu'en ferons-nous, imbécile ?

– Il ne serait peut-être pas bien difficile de la cacher.

– Où donc, s'il vous plaît ?

– Mais, par exemple, au collège de Saint-Nicolas du Louvre, répondit Jean Petit, cédant au désir de se venger des épithètes injurieuses qu'il s'était attirées, et oubliant un instant la crainte habituelle que lui inspirait Guidomare, qui, d'un revers de la main, aurait brisé son frêle individu.

Le bel écolier se mordit les lèvres sous sa moustache :

– Et pourquoi, dit-il d'un ton indifférent, pourquoi au collège de Saint-Nicolas du Louvre plutôt qu'ailleurs ?

– Je ne sais : ce serait ailleurs si vous vouliez, dit Jean Petit, qui n'osa risquer une seconde épigramme.

Guidomare ne jugea pas à propos de continuer la conversation. Il haussa les épaules, comme s'il n'eût pas compris l'allusion cachée sous les paroles de son camarade ; mais il se promit bien de ne pas le perdre de vue. Le recteur, qui était resté debout pendant ce dialogue sans pouvoir parler, ayant enfin obtenu un moment de silence, s'adressa à Aubriot :

– Monsieur le prévôt, ne pouvez-vous ordonner à cette femme de se taire ? Le parlement, qui l'a condamnée à traverser nue les rues de Paris, n'a pas dit qu'elle aurait la faculté de faire du scandale, d'insulter les maîtres et les écoliers de l'université, et

l'on peut trouver étrange que le magistrat chargé de faire respecter l'ordre ne remplisse pas mieux les devoirs de sa charge.

On eût dit qu'Aubriot attendait un reproche de cette nature, car une joie secrète brilla dans ses yeux.

Reprenant aussitôt son visage impassible et hautain, il s'apprêtait à répondre, mais Agnès Piédeleu lui coupa la parole, sans qu'il parût s'offenser de cette insolence qu'en toute autre occasion il n'aurait pas soufferte.

– Lui ! m'ordonner de me taire ! s'écria-t-elle : lui, le traître ! Voilà deux heures qu'il me promène par la ville, et voilà la première fois qu'il ose me regarder en face ! Oui, mes enfants, j'ai dit la vérité aux juges, et ces quatre honnêtes gens l'ont dite comme moi, aussi vrai que je suis une brave créature, et que je n'ai jamais refusé un baiser pour de l'argent. Oui, c'est pour le prévôt de Paris que j'ai amené cette jeune fille chez moi ! C'est lui qui est venu me trouver, masqué, pendant la nuit, qui m'a dit qu'il lui fallait à tout prix cette enfant, et qui m'a donné 30 livres. Et vous me laisserez aller au pilori, vous ne couperez pas ces cordes ! Vous ne briserez pas ma chaîne, vous ne mettrez pas sur sa tête l'écriteau qu'il a mis sur la mienne, et vous ne l'appellerez pas à son tour faussaire ? Mais j'ai compté sur vous, mes enfants ! Sans cela je n'aurais jamais eu la force et le courage de venir jusqu'ici ? Tirez vos couteaux ! Allons donc, Guidomare ! Est-ce que tu es devenu paralytique, mon fils ? Quoi ! pas un ne bouge ! Vous m'abandonnez tous, misérables ! Eh bien ! je n'ai besoin de personne !

Égarée par la rage, l'œil enflammé, l'écume à la bouche, elle voulut s'élancer sur Aubriot. Mais elle avait oublié la chaîne qui retenait ses mouvements. Elle chancela, tourna sur elle-même, tomba, et se roula à terre, en poussant des cris furieux, en se meurtrissant le visage et les membres aux cailloux de la place. Ce fut alors un spectacle vraiment hideux que celui de cette malheureuse, ruisselante de sang, qui se débattait dans d'horribles convulsions, et qui, d'une voix rauque et strangulée, mêlait dans ses imprécations les termes les plus énergiques de son infâme métier, le nom de ses juges et celui de Dieu. Déjà la foule s'agitait : un incident vint la calmer.

– À boire ! criait Agnès Piédeleu en essayant de se relever ; à boire ! Je brûle !

Jean Charlier s'avança vers elle, et l'aidant de ses faibles bras, il la fit mettre à genoux, puis il pressa et fit tomber sur ses lèvres quelques gouttes d'un citron. Il étancha le sang qui coulait d'une blessure qu'elle s'était faite à la tête, et lui dit avec le calme et l'autorité qu'aurait eus un vieillard :

– Femme, offrez vos douleurs à Dieu ; au lieu de le maudire, remerciez-le de vos souffrances, qui vous seront comptées en expiation de vos péchés. Jésus a comme vous enduré la soif, son sang a coulé comme le vôtre, et la couronne d'épines était plus lourde à son front que celle que vous portez, et cependant il n'était pas coupable ; il acceptait avec résignation les injures et le supplice, il tendait sans se plaindre ses mains innocentes à la croix et aux clous, et son dernier soupir fut une prière. Rappelez-vous l'exemple du divin maître, priez et pleurez sur vos fautes, et vos souffrances deviendront légères, et le baume se répandra sur vos blessures, dès que le repentir et la foi entreront dans votre cœur.

Soit épuisement de ses forces, soit qu'elle fût frappée par ces paroles, la pécheresse demeura affaissée sur elle-même, et murmura :

– Dieu me pardonnera-t-il ?

– Il vous pardonnera comme à tous les coupables qui se repentent sincèrement. Agnès Piédeleu, confessez-vous vos fautes ?

– Oui ! répondit-elle.

– Regrettez-vous d’avoir mené une vie dissolue et impudique ?

– Oui.

– Et pour vous sauver du châtement qui vous attendait, d’avoir menti et calomnié le prévôt de Paris ?

– Je n’ai pas menti, répondit Agnès, je ne l’ai pas calomnié, et c’est lui qui est un parjure et un faussaire.

Cette déclaration, faite d’un ton et avec un sentiment bien différents de ceux qu’elle avait montrés tout à l’heure, excita un mouvement général. Tous les regards se tournèrent vers Hugues Aubriot, qui, jugeant bien que cette impression ne lui était pas favorable, rompit enfin le silence et dit à deux de ses lieutenants :

– Faites relever cette femme, et puisqu’elle persiste à outrager la justice et ses ministres, qu’on la bâillonne.

La foule murmura violemment.

– Enfin ! se dit tout bas Aubriot : ils ont été bien patients aujourd’hui. Exécutez mes ordres, ajouta-t-il d’une voix brève accompagnée d’un geste menaçant.

Deux hommes s’approchèrent d’Agnès.

– Monsieur le prévôt, s’écria le recteur, l’arrêt du parlement ne dit pas que cette femme sera bâillonnée ; il ne vous a pas donné ce droit.

– S’il ne me l’a pas donné, je le prends, dit Aubriot avec un sourire insultant, et ce n’est pas à vous à m’expliquer les arrêts de la justice. D’ailleurs, de quoi vous plaignez-vous ? je fais droit à votre demande, j’empêche cette femme de faire du scandale et d’insulter les confesseurs en plein vent de l’université. Qu’on la bâillonne !

– C’est trop fort, dit Jean Petit.

– L’impudent personnage ! grommela Guidomare, sur lequel Coquastre et les autres écoliers avaient les yeux constamment fixés. Il donna presque involontairement un vigoureux coup de talon dans le ventre de son cheval, qui hennit et se cabra ; les rangs s’ébranlèrent.

– Soldats ! à vos armes, cria Aubriot, et dispersez cette foule !

– Que personne ne bouge, cria de son côté le recteur, qui avait deviné, comme la plupart des assistants, l’intention du prévôt de faire naître une rixe. Du haut de son estrade, il vit qu’une nombreuse force militaire entourait la place, que le peuple et les écoliers étaient cernés de toutes parts. – Que personne ne bouge ! répéta-t-il. Voyez, c’est un guet-apens.

Pendant ce temps, les deux officiers avaient noué un mouchoir autour de la figure d’Agnès Piédeleu, qui n’avait opposé aucune résistance, et à laquelle l’enfant, debout et calme au milieu du tumulte, le doigt levé vers le ciel, disait :

– Dieu aura pitié de vous et punira le mensonge.

Les esprits étaient trop émus pour qu’il fût prudent de demeurer plus longtemps en présence ; les soldats, le peuple et les écoliers s’échauffaient au contact, les passions rugissaient sourdement, et du moindre choc pouvait sortir la tempête.

Monsieur le prévôt, dit le recteur, l’université de Paris, la fille aînée du roi de France, vous enjoint par ma voix de lui livrer passage et de la protéger contre les

ordres que peut-être vos soldats ont reçus de quelqu'un que je ne veux pas nommer. N'oubliez pas qu'à votre entrée en charge en 1367, vous avez, à l'exemple de vos prédécesseurs, prêté dans l'église des Bernardins, serment à l'université.

Malgré son habileté à dissimuler ses sentiments, le dépit de Hugues Aubriot était visible. Ses mesures avaient été bien prises, et il avait pu croire que les écoliers donneraient dans le piège ; des querelles avaient souvent éclaté pour beaucoup moins. Le feu sombre de ses regards, sa voix brève et saccadée, témoignaient de son désappointement ; il répondit au recteur :

– J'ai fait mes réserves, j'ai excepté deux articles du privilège, ne promettant autre chose, sinon de faire tout ce qui serait en mon pouvoir sans dol et sans fraude. La police de Paris m'appartient, et quand toute la ville est sur pied, je dois veiller au maintien de l'ordre. L'université n'est pas prisonnière, qu'elle se rende à la plaine Saint-Denis si telle est son intention ; mais aucun des soldats que j'ai requis ce matin ne posera les armes qu'après le coucher du soleil. Souvenez-vous de Boyer et de Légier, écoliers, qui furent pendus pour leurs méfaits.

– Souvenez-vous aussi du prévôt de Paris, Thomas, qui fut condamné à une prison perpétuelle pour avoir frappé cinq écoliers²⁴.

– Puisque nous sommes si bien prévenus les uns et les autres, que chacun fasse ce qu'il doit.

Sur un signe de lui, on fit relever Agnès Piédeleu, et pendant que le cortège de l'université s'apprêtait à défiler, le greffier lut à haute voix, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois depuis le matin, l'arrêt du parlement qui énumérait les crimes d'Agnès. Au moment où il terminait cette lecture, Étienne Guidomare passait devant le prévôt ; tous deux ils se mesurèrent du regard, comme deux ennemis qui, forcés à une suspension d'armes, devaient se rencontrer plus tard. Aubriot voulut jeter un dernier défi à l'écolier que dans sa pensée il destinait à étrenner les cachots de la Bastille.

– Ainsi seront punis, dit-il, malgré leurs privilèges, tous coureurs d'aventures et libertins.

Il ne put achever, ou du moins on n'entendit pas la fin de sa phrase, car Guidomare, pressentant quelque allusion à ses hauts faits, agita sa bannière, et aussitôt un roulement de tambours, prolongé à dessein, répondit à ce signal.

Le cortège se dirigea vers la plaine Saint-Denis, où l'attendaient les marchands parcheminiers. Dès qu'ils furent entrés dans la rue du Mont Saint-Hilaire, Guidomare dit à Jean Petit :

– Maître Jean, que cela vous convienne ou non, vous ne quitterez pas ma compagnie de toute la journée.

– C'est me faire honneur et plaisir, répondit l'autre en retenant une grimace.

– Vous mentez assurément, mais peu m'importe.

– D'où vous vient cette amitié subite ? demanda Jean Petit, qui, inquiet d'avoir parlé mal à propos, voulait engager l'écolier à s'expliquer, et savoir ce qu'il avait réellement à redouter.

²⁴ À la suite d'une querelle entre des écoliers et des bourgeois, en 1200, où cinq écoliers périrent, le prévôt de Paris, Thomas et ses gens, furent condamnés à une prison perpétuelle, leurs maisons rasées, leurs vignes et leurs arbres attachés. (DUBARLE, *Hist. de l'Université*.)

– J'éprouve de la joie à contempler votre charmant visage, maître Jean, et votre conversation m'est nécessaire pour me tenir en belle humeur.

– Avez-vous sujet d'être triste ? Le ramage de certain oiseau mis en cage hier, ne suffit-il pas pour vous égayer ? Est-ce que la linotte regrette déjà sa liberté et refuse de chanter ?

– Parlons sans détour, maître Jean. Qui vous a dit qu'une jeune fille était entrée hier au collège de Saint-Nicolas du Louvre ?

– Personne.

– Et comment êtes-vous si bien instruit ?

– C'est le hasard qui me l'a appris.

– Avez-vous aussi par hasard dit ce que vous saviez ?

– Je n'en ai soufflé mot à qui que ce soit.

– Vrai ?

– Vrai.

– C'est très bien, maître Jean, d'être au moins discret quand on est curieux. Cette jeune fille est une cousine à moi, qui avait à me parler d'affaires de famille. Vous entendez, c'est ma cousine. Vous qui êtes si bien instruit du passé, savez-vous ce qui arrivera si pendant mon absence ma cousine reçoit la visite de quelqu'un qu'elle ne voudrait pas voir ?

– Non, dit Jean Petit en s'efforçant de sourire ; je ne suis pas sorcier : qu'arrivera-t-il ?

– Rien, si ce n'est que je m'en prendrai à vous et que je vous casserai les os. Tenez-vous pour averti, et priez le hasard ou le diable qui vous met dans ses confidences, de ne pas vous cacher à l'avenir ce qui vous intéresse si directement.

La conversation en resta là entre les deux écoliers. Toute la journée Jean Petit suivit piteusement Guidomare, la tête basse et l'esprit assiégé de mille craintes.

Quand les écoliers eurent vidé la place, Aubriot donna ordre à son cortège de se remettre en marche et de se diriger vers les halles, où était le pilori²⁵. Il fit signe à deux de ses officiers, et dit à l'un :

– Conduisez cette femme ; je vais me rendre à la plaine Saint-Denis, où m'appellent encore les devoirs de ma charge. Et prenant l'autre officier à part :

– Allez avec quatre hommes au collège de Saint-Nicolas du Louvre, faites-vous ouvrir les portes de gré ou de force, et emparez-vous d'une jeune fille qui y est entrée hier.

25 Borel, Spleman, du Cange, Ménage, ont donné plusieurs étymologies de ce nom de pilori. La meilleure et la plus vraisemblable est celle rapportée par Sauval, qui cite un contrat de l'an 1295, où il est fait mention d'un puits qui était dans cet endroit (la place du marché du Carreau, où l'on vendait le pain, le beurre et le fromage tous les mercredis et samedis), et qui est désigné par ces mots : *puteus dictus Lori*. Sauval en conclut que le nom de pilori est corrompu et abrégé de *puits de Lori*, c'est-à-dire d'un puits qui appartenait à un bourgeois nommé Lori, et que le gibet qui était auprès de ce puits en prit le nom. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, tome III.)

II

Le lendemain de cette scène, vers sept heures du matin, les portes qui fermaient les deux extrémités de la rue au Feurre s'ouvrirent et donnèrent passage aux régents ès arts qui venaient de terminer leurs classes²⁶. On eût dit que le quartier, jusqu'alors tranquille, n'attendait que leur départ pour devenir babillard et tumultueux. Les bottes de paille sur lesquelles les écoliers étaient assis pendant les leçons, furent étendues devant les portes des classes, et ils s'y couchèrent pour leur déjeuner comme une troupe de bohémiens au bivouac. En même temps, des marchands de toute sorte entrèrent et offrirent leurs denrées à l'appétit matinal et robuste des consommateurs. Les uns criaient des volailles rôties, des oisons et des pigeons, des poissons de mer et des poissons des étangs de Bondi ; d'autres des raisins de Mélite ou de Malte, des jorroises* (voir lexique page 459 et suiv. pour les mots suivis d'un *), des cormilles*, des prunelles des haies, des poires de Hartivel, de Saint-Rieul, d'Angoisses, acides et d'une saveur âcre ; d'autres encore, des pâtisseries, des pois pilés, des fèves, assaisonnés fortement d'ail, mélangés de cerfeuil, d'anis et d'échalotes ; des tartres aux navets, aux oignons, aux poireaux ; et pour éteindre la soif que devaient allumer ces mets de haut goût, des brocs de vin circulaient, dont le plus cher coûtait trente-deux deniers la pinte, environ trois sols, et le moins cher six deniers.

Il y avait aussi des artisans qui offraient leur industrie et leurs services, qui s'informaient des vêtements déchirés à recoudre, des chapes en mauvais état, des chapeaux ou des chaussures ayant besoin d'être remplacés. Tout cela remuait comme une fourmilière dans un espace étroit, où l'on buvait, mangeait, trafiquait, chantait, et sur cette immense clameur où se confondaient tous les bruits, se détachaient par intervalles, comme une aigre mélodie, des voix de gens qui criaient *Noël* ou *malheur* devant les portes des rues voisines, de meuniers qui demandaient si on avait du blé à moudre, ou d'un homme vêtu de noir, armé d'une sonnette, qui invitait à prier Dieu pour les âmes des trépassés²⁷.

Les écoles de la rue au Feurre étant à cette époque les plus suivies de Paris, nous retrouverons là un bon nombre des écoliers de la veille : Eustache de Pavilly, qui discourait au milieu d'un groupe ; Jean Petit, qui d'un air cafard endoctrinait et catéchisait le jeune Gerson ; Guillaume Coquastre, entouré d'une demi-douzaine de ses camarades, occupés avec lui dans l'angle d'une maison, à quelque ouvrage auquel ils travaillaient avec ardeur et qui de temps en temps excitait leur hilarité. Mais le boute-en-train de tous les plaisirs, le héros de tous les exploits universitaires, Étienne Guidomare, était absent.

26 Le 18 mai 1367, la faculté des arts régla l'heure d'entrer en classe le matin. C'était un relâchement regardé comme scandaleux que les régents n'entrassent en classe qu'au coup des primes des Jacobins ou au coup de la seconde messe des Carmes. (CREVIER, *Histoire de l'Université*.)

La rue du Fouarre est très connue dans notre histoire. Elle s'appelait, en 1200, la rue des Écoliers. En 1264, la rue des Écoles, à cause des écoles des Quatre-Nations qui y étaient. En 1300, la rue au Feurre, et sous François 1^{er} la rue du Feurre. Enfin on l'a nommée depuis la rue du Fouarre. Ces trois derniers noms lui ont été donnés à cause de la paille ou fouarre qu'on y rendait. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, tome V.)

27 Cet usage, établi dans plusieurs villes de France, s'est conservé à Paris jusque sous le règne de Louis XIV.

Tout en travaillant, tout en pétrissant du limon, pendant que d'autres faisaient chauffer et amollissaient des morceaux de cire, matériaux de l'œuvre qu'ils préparaient, un des écoliers dit au lieutenant de Guidomare :

– Pourquoi Étienne n'est-il pas ici ce matin ? Ne l'as-tu pas prévenu de l'exécution qui va avoir lieu ? Il n'y a pas de bonnes fêtes sans lui.

– Il devait venir, répondit Coquastre, mais je crains qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur cette nuit. Ce maudit prévôt lui en veut terriblement ainsi qu'à nous, mes amis ; avez-vous vu comme hier il nous poussait à la révolte ?

– Sans doute, si nous avions bougé, et certes son insolence avait de quoi nous faire perdre patience, plusieurs d'entre nous seraient aujourd'hui dans les cachots du Petit-Châtelet, qu'Aubriot a fait bâtir à l'extrémité sud du Petit-Pont, en face des écoles, pour nous braver, pour nous tenir en respect, et que le traître a eu l'impudence d'appeler par dérision la rue au Feurre et le clos Bruneau !

– C'était bien un guet-apens, reprit le premier. Savez-vous ce que j'ai appris hier au soir, en revenant de la foire du Lendit, d'un des hommes du guet qui était ivre ? Il y a quelque temps, Hugues Aubriot a fait transporter secrètement à l'Arsenal du Parloir aux Bourgeois²⁸, trois mille maillets de fer et de plomb. Ce n'est pas pour s'en servir contre les ennemis, puisque, Dieu merci, la sagesse de notre roi Charles V et la valeur du connétable les ont repoussés du royaume. C'est à notre intention qu'il a entassé une si grande quantité d'armes, et nous en eussions éprouvé la vertu hier s'il y avait eu émeute. Pardieu ! le jour où nous aurons raison de son mauvais vouloir sera un beau jour pour nous. Mais dis-moi, Coquastre, quel motif as-tu d'avoir des craintes à l'égard de Guidomare ? A-t-il été nouvellement en expédition amoureuse ? Quelque belle a-t-elle cligné de l'œil sur son passage ?

– Il a une amourette en tête, et le prévôt le suit de si près qu'il finira peut-être par l'attraper. L'exercice et le grand air m'avaient donné hier une soif désordonnée et un furieux appétit ; j'ai été souper chez Louise la Bricharde, je suis entré chez elle à l'heure du couvre-feu, et j'avais si grand faim, que je n'en suis sorti que vers trois heures, quelques minutes avant que son mari, qui fait partie du guet²⁹, comme vous savez, revînt au logis. Eh bien ! mes fils, j'ai failli donner dans quatre rondes de nuit ! Au coin d'une rue, j'ai entendu des pas précipités, j'ai aperçu dans l'ombre, à une certaine distance, deux individus qui fuyaient, un homme et une femme, et je jurerais que la femme était jeune et jolie, car je jurerais aussi que l'homme était Guidomare, et notre camarade a trop bon goût pour servir de cavalier à quelque matrone respectable. Je voulais courir après eux ; mais à ce moment la ronde est arrivée, et je n'ai eu

28 D'abord on prit pour les assemblées du corps municipal une maison de la vallée de Misère, qu'on nomma *la maison de la marchandise*. Le corps municipal de Paris changea ensuite le lieu de ses assemblées, et choisit une maison dans la ville, entre Saint-Leuffroy et de grand Châtelet, laquelle fut nommée, à cause de l'usage auquel on la fit servir, le *Parloir aux bourgeois*. Ce Parloir aux bourgeois fut encore transporté avec le temps, au bout de l'université, près les Jacobins du faubourg Saint-Jacques, dans quelques vieilles tours de la ville de ce côté-là, et retint le nom de Parloir aux bourgeois ; enfin, en l'an 1357, l'hôtel de ville fut transporté à la Grève. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, tome III).

29 La compagnie du guet est aussi ancienne que la monarchie. C'est une milice que les Francs établirent à l'exemple des Romains, et l'on voit que du temps de Clotaire II, il y avait un *guet de nuit* dans chacune des principales villes du royaume, puisque ce prince fit un édit qui en régla l'exercice en 595. Il est parlé du guet de Paris dans les *olim* du parlement, qui sont les plus anciens registres du royaume. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, tome I^{er}).

que le temps de me blottir sous mon manteau dans l'angle obscur d'une maison. Les soldats marchaient vite et dans la direction qu'avaient prise les deux fugitifs. Fasse le ciel qu'il ne soit rien arrivé à Guidomare !

– Avez-vous bientôt terminé, maîtres sculpteurs ? cria de loin une voix à Coquastre et à ses compagnons.

– Dans un instant, répondit l'écolier.

– Ah ça, mes enfants, dit un autre des travailleurs, il faut prendre garde aux faux frères et aux traîtres. Quels sont ces deux individus que le recteur a amenés ce matin à la classe, qui ont assisté à la leçon, et qui causent là-bas avec Eustache de Pavilly ? Il y en a un qui a plus de soixante ans. Je ne pense pas qu'à cet âge et avec la goutte qui lui a enflé les pieds, il vienne se faire inscrire au nombre des écoliers de l'université.

– C'est dommage, vraiment ! On aurait fait revivre pour lui la coutume du béjaune, malgré la défense du recteur, et nous aurions eu, je crois, un gala de roi. Ce vieillard a ses poches cousues d'or. Je l'ai vu tout à l'heure en tirer une poignée et donner quatre écus pour un verre de vin et une couenne de cochon grillée.

– Celui-là n'aurait pas de querelles avec le prévôt, je pense ?

– Non, mais le jeune homme qui l'accompagne a toute l'encolure d'un drôle éveillé, et il donnerait de la besogne à maître Aubriot.

– Sait-on du moins leurs noms ?

– Ils n'ont pas dit celui qu'ils portent. Ce sont, je crois, des seigneurs allemands. Le vieux est un ancien élève de l'université ; ce qu'il voit ici lui rend les souvenirs de sa jeunesse. Regardez comme il rit de bon cœur ! Son blondin de fils me plaît : il ferait, j'en suis sûr, un joyeux camarade.

– Oui ; mais il serait peut-être prudent de les prier de sortir.

– Bah ! reprit Coquastre, tu trembles toujours. L'honnêteté est écrite sur la figure de ces deux étrangers, et je me fierai à eux comme à deux amis d'enfance.

Les deux individus, objets de ces réflexions, paraissaient prendre en effet un grand plaisir au spectacle animé qui les entourait. Leur physionomie, leurs manières, leurs costumes, simples mais élégants, annonçaient une vie opulente, et repoussaient tout soupçon, toute idée de trahison de leur part. Le plus âgé avait mangé son déjeuner d'écolier avec un appétit du bout des lèvres, et comme un homme habitué depuis longtemps à des mets plus recherchés, à des vins plus délicats. Son visage était noble, grave, et tous ses gestes étaient empreints d'une dignité bienveillante, qui se faisait également remarquer chez le jeune homme, malgré la vivacité de ses mouvements, la curiosité plus naïve avec laquelle il écoutait, le feu et l'ardeur qu'il mettait dans ses réparties. Coquastre avait raison : ni l'un ni l'autre de ces deux personnages n'aurait voulu reconnaître par une délation la franche et cordiale hospitalité qu'ils recevaient.

– C'est fini ! s'écria Coquastre.

Lui et ses compagnons apportèrent au milieu des éclats de rire de tous les écoliers, une figure grossièrement pétrie avec du limon et de la cire, qu'ils posèrent sur une table au milieu de la rue. C'était le buste du prévôt de Paris. Ces sortes de caricatures s'appelaient alors des *volt*. On les façonnait, autant que possible, à la ressemblance de la personne à laquelle on voulait nuire, et pour venir en aide au talent des artistes, on inscrivait au-dessous, sur un morceau de parchemin, le nom de cette personne. La précaution était souvent utile ; mais dans cette circonstance, les écoliers avaient été

bien inspirés : ils avaient rendu assez heureusement, et d'une manière plaisante, la ressemblance exagérée de Hugues Aubriot, dont la physionomie fortement prononcée prêtait plus qu'une autre à la charge. Aussi le chef-d'œuvre fut-il reçu avec des bravos universels.

Après qu'on avait baptisé le volt et proféré sur lui des invocations et des formules de magie, ceux qui avaient à se plaindre du personnage ainsi représenté, s'approchaient et lui faisaient subir mille affronts et mille tortures, le mutilaient et le perçaient à coups de stylet et de poignard, lui crachaient au visage, persuadés que l'original de la caricature ressentait ces outrages, sans pourtant savoir de quelles mains ils partaient.

Plusieurs fois déjà, à la suite de leurs querelles, les écoliers avaient fait un volt à l'intention de Hugues Aubriot. Le prévôt de Paris ne s'en portait pas plus mal, il est vrai, et ne s'était jamais plaint d'avoir souffert des coups donnés à son image ; mais les fabricateurs n'en étaient pas moins convaincus de l'efficacité de leur vengeance.

Les écoliers, au premier rang desquels étaient l'étranger et son fils, Gerson, et Jean Petit, qui de temps à autre jetait des regards inquiets du côté des portes de la rue, se pressaient autour de la table, ainsi que les marchands. Toute la joyeuse assemblée, le col tendu, la bouche béante, les plus petits grimpés sur les épaules des plus forts et des plus grands, attendait le commencement de la cérémonie.

– Messire Hugues Aubriot, dit Coquastre en ôtant son bonnet devant la figure de cire, si vous le permettez, je serai votre parrain et je vous baptiserai avec ce pot plein d'une eau qui n'est ni pure ni limpide, et dont je me dispenserai d'indiquer la source. Qui veut être ma commère et servir de marraine au prévôt ? Petit, dit-il à Gerson, le rôle te convient-il ?

L'enfant fit signe qu'il n'acceptait pas.

Le jeune étranger, quoique son père cherchât à le retenir, s'avança vers la table :

– Voulez-vous de moi ? dit-il à Coquastre : foi de gentilhomme, je serai une bonne commère.

– Voilà la marraine ! place ! place ! s'écria tout à coup une voix bien connue des écoliers : c'était celle de Guidomare, qui venait d'entrer dans la rue au Feurre, et qui fendait la foule, distribuant des coups de poing à droite et à gauche. Il soutenait une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans, grande, bien faite, et qui, effarouchée par le bruit, troublée par tant de regards ouverts sur elle, cherchait à cacher son charmant et frais visage sous les plis de son pelisson.

– D'où viens-tu donc ? demanda Coquastre, et qu'es-tu devenu depuis hier ? nous étions inquiets de toi.

– D'où je viens ? répondit l'écolier : je viens de la chasse. Mais, par malheur, je ne faisais pas partie de la meute ; j'étais le cerf, mes enfants, et voilà la biche qui a été traquée avec moi. Cette demoiselle qui me fait le plaisir et l'honneur de m'aimer, levez donc votre capuchon, Julienne ; il n'y a pas à rougir, et vous êtes ici au milieu de frères et amis, cette demoiselle donc a préféré ma société et ma conversation à celle de son oncle, un honnête savetier du faubourg Saint-Marcel, Martin Brûlefer, brave homme, j'en conviens, mais d'humeur peu récréative, à ce qu'il paraît, pour les jeunes filles. Croiriez-vous que le prévôt de Paris trouve cela mauvais ? Hier, il a ordonné à un de ses lieutenants de violer les franchises du collège de Saint-Nicolas du Louvre, où il espérait trouver Julienne. Mais, craignant quelque mauvais dessein

de sa part, j'avais déjà mis mon trésor en lieu de sûreté. En quittant la foire du Lendit, j'ai été la rejoindre, et bien nous a pris d'être tous deux alertes et agiles, car nous avons eu toute la nuit les gens du prévôt à nos trousses, qui ne nous ont donné ni trêve ni repos. Enfin, au point du jour, par une feinte qui ferait honneur au plus rusé cornard des forêts de notre sire le roi, j'ai dépisté les chiens. Nous sommes restés quelques heures, Julienne et moi, à souffler de cette longue course, et me voilà, mes fils, sain et sauf, encore prêt à faire enrager le prévôt, et réclamant, pour prix de la belle marraine que je lui donne, le droit de le souffleter le premier et de percer son traître cœur de ce coup de stylet, après quoi je ferai du jour la nuit, et je dormirai jusqu'à la prochaine classe pendant que vous veillerez sur moi. Où est le saint chrême composé par vous tout exprès, pour que j'en arrose le chef de ce mécréant ?

Il avait à peine fini de parler qu'un grand bruit, qui s'éleva en même temps aux deux extrémités de la rue, partagea l'attention générale. On ne fut pas longtemps à en savoir la cause. Des soldats entrèrent précipitamment, et chassant devant eux quelques écoliers qui voulurent en vain opposer de la résistance, ils refermèrent les portes, maîtres ainsi des deux seules issues et rendant impossible toute tentative de fuite.

Ce coup de main hardi, dirigé d'un côté par le premier lieutenant du prévôt, et de l'autre par Hugues Aubriot en personne, intimida d'abord les plus braves. Il s'ensuivit une espèce de sauve-qui-peut, une confusion universelle. La table où était placé le volt fut renversée, et le volt brisé en mille morceaux. Au premier cri d'alarme, Julienne avait abandonné le bras de Guidomare ; les rangs s'étaient ouverts devant elle, et elle s'était réfugiée dans une des classes devant laquelle Coquastre et quelques autres se placèrent, résolus à repousser la force par la force.

Quand la panique fut passée, Eustache de Pavilly s'apprêta à adresser la parole au prévôt ; mais celui-ci, d'un geste impérieux, lui ordonna de se taire, et déclara qu'il ne souffrirait aucune remontrance, qu'il n'était pas venu pour écouter des discours, et que le recteur en personne ne l'empêcherait pas d'exécuter son projet.

Cent voix s'élevèrent à la fois et crièrent :

– Sortez, vous et vos soldats ; vous avez violé nos franchises !

– Vos franchises ! répondit Aubriot avec un accent méprisant, il fallait d'abord savoir les mieux défendre et m'empêcher d'entrer. Vous êtes pris d'assaut, mes maîtres, et vous subirez la loi du vainqueur.

De violents murmures accueillirent cette réponse. Le vieillard étranger s'approcha de Hugues Aubriot et lui dit :

– Quel que soit le motif qui vous amène, vous n'ignorez pas que le domicile des écoliers de l'université de Paris est inviolable ; cela était ainsi il y a quarante ans, quand j'étudiais en cette ville, et je n'ai pas entendu dire que ce privilège ait été révoqué.

– Il existe toujours ! cria la foule.

– Je dois donc croire, continua l'étranger, que vous avez un ordre exprès du roi. Pourquoi ne le montrez-vous pas ?

Cette demande fut faite avec un ton d'autorité si prononcé, et accompagnée d'un regard si assuré et si fier, que, malgré lui, Aubriot se sentit un moment déconcerté. Mais il reprit bien vite son assurance, et mesurant de l'œil son interlocuteur :

– Qui donc êtes-vous, pour m'interroger ainsi ?

– Vous ne répondez pas à ma question, monsieur le prévôt.

– Ni vous à la mienne.

– Qu’il vous suffise de savoir maintenant que vous seriez probablement pendu haut et court, si vous portiez la main sur moi.

– J’ai presque envie d’en faire l’épreuve, dit le prévôt.

– Faites-la, continua l’étranger d’un ton calme : faites-la. On se chargera plus tard de vous rappeler la protection que vous deviez à un étranger et à l’hôte du roi de France.

– C’est quelque ambassadeur, peut-être, pensa Aubriot : quelque envoyé de la cour d’Allemagne ou de Rome, qui est venu ce matin visiter incognito les écoles. Ne nous faisons pas une mauvaise affaire sans nécessité : ce n’est pas à lui que j’en veux.

– Eh bien ! cet ordre, monsieur le prévôt ?

– Je n’en ai pas.

– Et si l’on refuse d’obéir, que ferez-vous ?

– Ce que je crois devoir faire.

– Et moi, je crois devoir déclarer tout haut que, puisque celui qui est chargé de faire respecter la loi ne la respecte pas, nous ne sommes pas tenus de nous soumettre.

Un hurra d’assentiment éclata à ces paroles.

– En vérité, s’écria Aubriot quand le tumulte fut apaisé, c’est le monde renversé. Hier, sur la montagne Sainte-Geneviève, un enfant a parlé comme un vieillard, et aujourd’hui un vieillard s’exprime comme un jeune fou, et prêche la révolte.

– Je ne prêche pas la révolte, monsieur le prévôt, reprit l’étranger avec un sourire singulier et plein d’une expression mélancolique : je ne suis pas de ceux qui désirent le règne de la force et de l’injustice. Il y a dix-sept ans, quand mon fils aîné est venu au monde, j’ai envoyé le poids de l’enfant en or à une chapelle de la Vierge ; treize ans auparavant j’avais été arrêté pour une misérable somme d’argent par mon boucher, et je suis resté son prisonnier jusqu’à ce que j’eusse acquitté ma dette. Devenu libre, je pouvais faire payer cher à mon créancier sa hardiesse, mais je ne l’ai pas voulu, car il avait exercé son droit. Croyez-moi, monsieur le prévôt, puisque le vôtre est nul, retirez-vous.

– Merci de vos conseils, mais je reste.

– C’est à vos risques et périls, songez-y.

– Voilà assez de discours inutiles. Je n’ai pas pour habitude d’en entendre de si longs.

– Dites donc le motif qui vous amène. Qui cherchez-vous ici ?

Le greffier déplia un rouleau de parchemin et lut à haute voix :

– Au nom du prévôt de Paris, il est ordonné à l’écolier Étienne Guidomare de se remettre prisonnier aux mains dudit prévôt, comme à tous ceux qui lui auraient donné asile ou qui connaîtraient sa retraite, de le livrer sans délai à la justice du roi.

– Quel est le crime imputé à ce jeune homme ? demanda l’étranger.

– Celui d’avoir séduit et enlevé de chez son oncle une jeune fille nommée Julienne Brûlefer. Guidomare et Julienne, que j’ai fait poursuivre toute la nuit, se sont réfugiés ici il y a peu d’instant, je le sais.

Aubriot arrêta ses regards sur un groupe placé à sa droite, et rencontra ceux de Jean Petit, qui lui fit signe du coin de l’œil qu’il ne se trompait pas. Mais en même temps Coquastre s’écria :

– Guidomare n'est pas venu ce matin rue au Feurre, et quant à la jeune fille dont vous parlez, nous ne savons ce que vous voulez dire, monsieur le prévôt.

Ce mensonge fut répété par mille voix. Il avait, à ce moment-là du moins, l'apparence de la vérité, car Guidomare avait disparu, et on pouvait espérer que pendant la discussion entre le prévôt et l'étranger, il avait trouvé moyen de s'échapper par l'extrémité opposée.

– Étienne Guidomare, reprit le greffier sur l'ordre de son maître, je vous somme de paraître, vous prévenant que chaque instant de retard ajoute à la gravité du châtiment que vous avez encouru.

– S'il était ici, cria de nouveau Coquastre, nous ne le livrerions pas. Il sait bien qu'il peut compter sur nous tous ; n'est-ce pas, mes amis ?

– Oui, oui, sur nous tous !

– Et si vous voulez employer la force, nous saurons nous défendre.

Le greffier, impassible au milieu de l'agitation générale, attendit que le silence fût rétabli.

– Pour la troisième fois, dit-il, Étienne Guidomare, je vous somme de paraître, et si vous n'obéissez pas, que le sang versé retombe sur vous !

Les gardes du prévôt abaissèrent la pointe de leurs piques, prêts à marcher au premier signal.

Les écoliers, presque tous armés de couteaux et de poignards, les firent briller dans l'air.

– Entrez dans cette classe, dit Aubriot aux soldats en désignant du doigt celle dont Coquastre gardait la porte.

L'étranger s'approcha de lui et le saisissant par le bras :

– Révoquez cet ordre, monsieur le prévôt, révoquez-le ou je jure Dieu que vous vous repentirez de l'avoir donné !

– Gardes, n'écoutez que moi, répondit Aubriot.

Mais au moment où ils marchaient en avant, Étienne Guidomare parut. À sa vue la figure d'Aubriot s'illumina tout à coup ; il tenait enfin sa proie, qui ne pouvait plus lui échapper. Quant à l'écolier, quelque critique que fût sa position, il semblait n'avoir rien perdu de son effronterie habituelle, et son visage était souriant et moqueur comme s'il se fût agi pour lui d'une partie de plaisir. Cette confiance, cette sécurité inexplicable avaient même gagné Coquastre et ses compagnons, qui tout à l'heure, l'œil étincelant de fureur, semblaient avoir peine à réprimer une violente et subite envie de rire.

Guidomare, posé sur la hanche, un pied en avant, le corps renversé, la tête haute, dit au prévôt d'une voix claire et gougenarde :

– Me sera-t-il permis, messire Aubriot, de vous adresser un petit discours ?

– Bavarde à ton aise, drôle, se dit tout bas le prévôt ; je te tiens maintenant, et ton insolence seule suffirait pour justifier ma conduite.

– Je serai bref et concluant, continua Guidomare. Je vous demande pardon, messire, de vous avoir fait attendre et de ne pas avoir répondu plus tôt à l'appel du hibou enroué qui me transmettait vos ordres. Ne vous offensez pas de la comparaison, honnête greffier, elle témoigne de l'excellence de mes études. Le hibou était l'oiseau de Minerve, déesse de la sagesse. Je dormais profondément, et la seule faute de ces

braves écoliers est de ne m'avoir pas réveillé sur-le-champ. Cela, en vérité, ne vaut pas la peine que l'on s'égorge, et je me présente pour éviter qu'il s'ensuive mort d'homme. Il y a moins de générosité de ma part que vous ne le pensez peut-être, car si je dormais, c'est que j'ai la conscience pure. On m'a dit que vous pensiez trouver ici une jeune fille ; c'est me faire trop d'honneur, messire, que de croire qu'elle n'a pu être amenée que par moi, si elle est venue, ce que je serais tenté de nier. Nos mœurs, Dieu merci, sont connues aux uns et aux autres, et les écoles ne sont pas des lieux de débauche. Donc, messire, comme le crime d'enlèvement dont on m'accuse est de toute fausseté, et vous pouvez vous en convaincre, je vous prie d'ordonner à vos gardes de relever la pointe de leurs hallebardes, ainsi que moi je prie les écoliers de livrer l'entrée des classes à vos recherches, et de fermer leurs couteaux.

– Mais si cette jeune fille est ici, malgré votre impudente dénégation, dit Aubriot, si elle a été amenée par vous, si elle se nomme Julienne Brûlefer, me dispensez-vous d'employer la force pour vous conduire en prison ?

– Je vous suivrai partout, messire, où il vous plaira de me conduire, soit dans les cachots du Châtelet, soit dans ceux de la Bastille que vous avez fait bâtir, je crois, un peu à mon intention.

– Il fallait donc, maître drôle, recommander à Julienne de se mieux cacher. Depuis quand, si les écoles ne sont pas des lieux de débauche, depuis quand les jeunes filles



fréquentent-elles les classes ? Tournez la tête de ce côté, regardez à terre et voyez au milieu de ce groupe les plis d'un vêtement qui n'a jamais appartenu, que je sache, à un homme.

– La sottise ! s'écria Guidomare avec dépit ; ne pas rester où je l'avais mise, et me laisser m'enfermer ainsi pour le plaisir de voir ce qui se passe ! La curiosité a perdu la première femme, et toutes, jusqu'à la dernière, commettront le même péché. Point de résistance, mes amis ; c'est inutile.

Guidomare était obéi comme un roi ; aussi personne ne bougea. Aubriot, dans l'ivresse du triomphe, s'élança vers le groupe, écarta de la main quelques écoliers et saisit par son pelisson la jeune fille.

Celle-ci, la figure entièrement cachée, se laissa traîner jusque devant Guidomare. Elle semblait en proie à une vive douleur. Les mouvements convulsifs qui l'agitaient sous ses vêtements trahissaient sa honte et ses craintes. Elle tomba à genoux dans une attitude suppliante.

– Allons, mon enfant, dit l'écolier, il faut se résigner à son sort. Je te pardonne, Julienne, ton imprudence ; c'est l'excès de ton amour qui nous a perdus : retourne chez ton oncle, et fais pénitence, ma belle veuve. Pleure, à noyer l'éclat de tes yeux, et si quelque malavisé te trouvait plus belle encore dans les larmes, déchire-toi le visage avec les ongles plutôt que de chercher à lui plaire.

– Soyez tranquille, dit Aubriot, Julienne Brûlefer fera pénitence comme vous le lui recommandez ; je veillerai à ce que la leçon lui profite. Faites-lui vos adieux.

– Adieu, Julienne ! Puis s'adressant d'un air piteux et contrit à Coquastre :

– Adieu, Guillaume, autre moi-même ; tu vois par mon exemple, mon fils, où mènent les mauvaises passions. Retire-toi du monde, fais-toi ermite, car je te connais : autant de fois tu auras la tentation du mal autant de fois tu succomberas, et il vaut encore mieux vivre dans la solitude que dans les cachots de la Bastille.

– Par Satan ! murmura le prévôt, je crois que le drôle se moque ! Cette conversion subite et ce repentir ne me semblent guère naturels. Il y a quelque mystère là-dessous ; malheur à lui !

La jeune fille redoublait de sanglots.

– Julienne, reprit Guidomare, avant de nous séparer pour longtemps peut-être, ne me laisseras-tu pas voir une fois encore ton charmant visage ?

Elle baissa encore plus la tête.

Aubriot la força de se relever, et malgré sa résistance, il écarta le pelisson qu'elle avait ramené et maintenu sur sa tête.

Le prévôt poussa un cri de rage et resta immobile et comme pétrifié par la surprise, en découvrant, au lieu d'une jeune fille, une figure de jeune homme, porteur d'une paire de moustaches blondes et galamment retroussées, à l'œil vif, au sourire narquois, et qui ne paraissait nullement inquiet des suites de cette audacieuse mystification.

– Venceslas ! s'écria l'étranger reconnaissant son fils sous ce déguisement.

Son premier mouvement fut un blâme et des paroles sévères ; mais le prévôt, quelque fureur qui l'animât, avait un air si comiquement stupéfait, et tous les assistants autour de lui riaient de si bon cœur, qu'il céda à l'entraînement général et se mit à rire aussi fort, si ce n'est plus même, que les autres. L'hilarité se prolongeait et devint encore plus bruyante et plus intense, lorsqu'on vit Guidomare, feignant d'es-

suyer des larmes que le bonheur faisait couler, ouvrir ses bras à la prétendue Julienne, qui s'y précipita amoureusement.

Ce dernier acte de la mascarade combla la mesure. Aubriot se réveilla de son étonnement, et frappant avec violence le jeune homme :

– Puisque vous avez tant de plaisir à être ensemble, dit-il d'une voix que la colère faisait trembler, vous ne nous quitterez plus.

L'étranger l'interrompit :

– Tout beau, monsieur le prévôt. Je réclame ce jeune homme qui est mon fils. Retirez la main qui le retient, ou je ferai ce que je disais tout à l'heure, et le roi de France ne refuserait pas satisfaction à son oncle Charles de Luxembourg, roi de Bohême, empereur d'Allemagne, et à son cousin Venceslas, élu roi des Romains³⁰, à Rentz, il y a un an.

– Sire!... balbutia Aubriot, je m'incline devant votre majesté et je la supplie de me pardonner une offense involontaire. Je vous rends mon prisonnier, sire ; mais celui-ci, ajouta-t-il en désignant Guidomare, celui-ci m'appartient.

– Vous lui ferez grâce comme à moi, monsieur le prévôt, dit Venceslas. Les torts les plus graves c'est moi qui les ai, et je sens assez maintenant la faute qu'une étourderie de jeune homme m'a fait commettre, par l'obligation où je suis de parler en roi sous ce costume ridicule. Lorsque vous êtes entré et que mon père vous adressait la parole, j'ai suivi dans cette classe l'écolier Guidomare, et la jeune fille que vous cherchiez ; pour éviter une querelle sanglante et tromper votre surveillance, j'ai pris ce costume, qui est le sien, après lui avoir dit qui j'étais, et répondant de toutes les suites de cette mascarade. J'ai agi comme un fou en exposant à la risée publique l'autorité dont vous êtes revêtu ; vous, vous avez levé la main sur une tête couronnée ; le roi vous pardonne, à la condition que vous ne serez pas plus sévère que lui, et que vous ferez honneur à la parole qu'il a donnée imprudemment, il est vrai, mais qui doit être sacrée, comme toute parole royale.

– C'est parler dignement, Venceslas, dit Charles IV, et je pense que monsieur le prévôt n'a aucune objection sérieuse à faire. Nous confondons les uns et les autres nos torts, et cela doit profiter au coupable.

L'idée que Guidomare allait encore lui échapper troubla l'esprit d'Aubriot et lui inspira une réponse peu mesurée, où perçait le dépit et l'orgueil. Il réclama son prisonnier avec une hauteur qui blessa Charles IV ; il s'oublia jusqu'à dire à ce dernier que par son indulgence il encourageait les vices de la jeunesse, déjà trop prompte aux désordres, et que par ce funeste exemple, il rendrait à l'avenir toute répression impossible ; qu'ainsi, lui Aubriot, exécuterait les devoirs de sa charge et passerait outre, malgré l'intervention d'un empereur et d'un roi.

– Vous accorderez au moins un délai, dit Charles IV, jusqu'à ce que j'aie porté l'affaire à la connaissance de mon neveu, le roi de France. Par le Dieu tout-puissant qui m'a donné la couronne impériale, je jure que j'aurais laissé votre justice s'exercer librement, même sur mon fils, pour montrer à tous le respect qu'on doit à l'autorité, si votre autorité avait eu droit à l'obéissance. Votre pouvoir s'arrêtait au seuil de ces

30 « Charles IV, âgé de soixante-quatre ans, entreprend de faire le voyage de Paris avec son fils Venceslas, roi des Romains, né en 1361, et on ajoute que c'était pour avoir la consolation de voir Charles V, qu'il aimait tendrement. » (VOLTAIRE, *Annales de l'empire*).

portes, et vous avez pénétré ici par force et par ruse, sans l'ordre de celui qui confère et qui reprend les privilèges. L'empereur, qui sait apprécier et récompenser les serviteurs fidèles et zélés, ne peut oublier, dans cette circonstance, qu'il a été lui-même élève de l'université, et qu'une sévérité impitoyable n'est pas un sage moyen de corriger la jeunesse. Que ceci vous serve de leçon, monsieur le prévôt ; faites retirer vos soldats à l'instant, et retirez-vous vous-même, si vous ne voulez pas être obligé de m'arrêter le premier. Je réponds que la tranquillité de la ville ne sera pas troublée, et que chacun comprend parfaitement qu'en vous accusant d'avoir violé cet asile, je ne prétends pas justifier le coupable, qui sera puni plus tard s'il y a lieu. Je retourne auprès du roi, et en attendant sa décision souveraine, je prends l'écolier Étienne Guidomare et Julienne Brûlefer, ainsi que toute personne ici présente, sous ma protection. Allez, monsieur le prévôt, et donnez ordre qu'on fasse avancer le carrosse qui nous a amenés ce matin.

– Et moi, ajouta Venceslas, jetant bas le pelisson et la coiffe de Julienne, je prie un de mes camarades de l'université de Paris de me rapporter mon manteau ou de me prêter le sien.

Guidomare mit un genou en terre, et dit avec un geste et un accent mêlé de dignité et de hâblerie, caractère distinctif de son éloquence :

– Acceptez ce manteau, Sire, en échange du vôtre que je promets de conserver comme un titre d'honneur, comme une marque de noblesse, et que je léguerai à ma race, si Dieu me réserve les joies de la paternité. En reconnaissance du secours que vous m'avez prêté, et pour prouver que je suis digne d'entendre les nobles paroles qu'un puissant empereur a prononcées à mon intention, je m'engage, sans attendre l'arrêt de notre sire le roi, à rendre, dès ce soir, Julienne à sa famille : et comme mes inclinations ne m'entraînent pas vers la vie religieuse, je désire que la paix règne longtemps entre nos deux pays, pour que moi, votre obligé, je ne sois pas un jour forcé de porter les armes contre la maison d'Allemagne.

L'empereur et Venceslas sourirent à cette péroraison outrecuidante que les écoliers trouvèrent magnifique : Guidomare attacha son manteau sur les épaules du jeune roi, et lui offrit sa toque. Charles fit signe au prévôt de faire rouvrir les portes et de les précéder.

Aubriot fronça le sourcil, serra les poings, mais il ne pouvait prolonger la lutte : il obéit, mais en jurant que, dût-il y sacrifier sa fortune et risquer sa vie, il prendrait tôt ou tard une revanche éclatante sur son ennemi, et qu'il aurait la satisfaction de l'envoyer pourrir à la Bastille.

III

Trois années s'étaient écoulées sans que la haine de Hugues Aubriot se fût éteinte dans son cœur : chaque jour, au contraire, elle redoublait d'énergie, mais l'occasion de la satisfaire ne s'était plus présentée. Les protecteurs, que la bonne étoile de Guidomare lui avait envoyés si à propos, étaient trop puissants pour ne pas obtenir la grâce du coupable. Aubriot avait parfaitement compris quel serait le résultat d'une telle intervention. L'affaire portée devant Charles V, protecteur déclaré de l'université, avait été terminée par un jugement à double tranchant, qui condamnait les désordres auxquels donnaient lieu les franchises, et la violation commise par le prévôt. Les franchises furent supprimées, et Hugues Aubriot forcé de payer une amende de mille livres à l'université.

Ce n'était pas cette somme, considérable pour le temps, que regrettait Aubriot, mais l'avertissement salutaire qu'avaient reçu les écoliers. Depuis que l'impunité ne leur était plus assurée, qu'ils ne pouvaient plus se retrancher et s'abriter derrière leurs privilèges, ils étaient devenus, sinon meilleurs et de mœurs plus honnêtes, du moins plus prudents. Il y avait bien eu quelques querelles, quelques rixes isolées et de peu d'importance, mais plus de scandales publics. La sévérité qu'Aubriot aurait déployée contre ces méfaits légers eût peut-être paru outrée et suspecte, et mis trop à découvert son mauvais vouloir et sa rancune. Il rongait impatiemment son frein, et cette haine étouffée qui ne pouvait se faire jour, empoisonnait toutes ses joies et se mêlait, comme un remords, à tous ses plaisirs. D'ailleurs, il était obligé lui-même à une grande réserve. De quelque mystère qu'il se fût entouré, il n'avait pu donner complètement le change à l'opinion publique ; des bruits vagues, des récits peut-être inexacts, mais répétés et accueillis par la malignité des Parisiens, circulaient sur certaines orgies, certaines débauches accomplies dans l'ombre ; l'accusation d'Agnès Piédeleu restée dans toutes les mémoires donnait presque à ces rapports le degré de certitude qui leur manquait. S'il avait conservé son pouvoir, si, comme par le passé, ses attributions étaient immenses, il avait perdu l'autorité morale qui l'entourait autrefois ; il le sentait et pensait qu'il était sage de s'abstenir jusqu'à ce qu'il pût frapper un coup décisif.

Le soir même, ainsi qu'il s'y était engagé, Guidomare avait reconduit Julienne chez son oncle Martin Brûlefer. Il est vrai qu'une année après, Julienne avait disparu de nouveau, sans qu'on sût ce qu'elle était devenue. Mais cette fois le savetier n'avait pas porté plainte. La nièce était une charge pour l'oncle : il fallait la vêtir et la nourrir, et il n'était pas probable qu'il se présenterait un jour quelque honnête homme assez peu chatouilleux sur le point d'honneur pour faire sa femme de la maîtresse avouée du bel écolier. C'étaient donc en perspective des frais sans profit, et Martin abandonna la jeune fille à son sort, qu'elle dût s'enrichir en trafiquant de ses charmes, ou finir sa triste existence dans l'ignominie, comme Agnès Piédeleu et ses pareilles.

Charles V était mort le 19 septembre 1380, à l'âge de quarante-quatre ans³¹, abandonnant le royaume à l'ambition et à la cupidité de ses trois frères, le duc d'Anjou,

³¹ Charles V, dans les derniers jours de sa vie, s'était fait transporter à *Beauté-sur-Marne*, château qu'il avait élevé dans le bois de Vincennes, près du lieu où fut une des *villas* de Frédégonde. Il y mourut le 19 sep-

Jean de Berri, Philippe de Bourgogne, et de trente-six princes du sang qui vivaient alors, sans y comprendre les rois de Hongrie, de Portugal et de Naples.

On s'est longtemps habitué à regarder l'accroissement des familles royales comme une source de prospérité publique. C'est là une prétendue vérité mise en avant par les historiographes et les écrivains de cour, et que l'histoire dément à chaque page. La fécondité des reines et des princesses est plus souvent une calamité qu'un bonheur pour une nation. Chacune de ces existences privilégiées, en dehors des conditions communes d'ordre et de travail, peut être regardée comme un impôt levé sur le peuple. Il faut enrichir leur oisiveté et leurs vices; il faut prodiguer l'or à leurs créatures, épouser leurs rivalités, se battre pour leurs querelles, payer leurs berceaux, leurs hymens et leurs tombes; si bien que ces êtres à part, gonflés de tant d'orgueil, ne sont que de fastueux mendiants, inutiles d'ordinaire, quand ils ne sont pas dangereux et pervers! La véritable et légitime postérité de ceux qui gouvernent le monde est l'esprit de sagesse et de justice qu'ils lèguent à leurs successeurs. Des institutions appropriées aux idées et aux besoins du temps et qui profitent à tous, valent mieux qu'un cortège de fils de rois, et sont pour la nation qui les possède de plus sûres garanties de grandeur et de puissance.

On ne saurait reprocher personnellement à Charles V les vols du duc d'Anjou, l'incapacité du duc de Berri, la faiblesse du duc de Bourbon, les mœurs dissolues de Louis d'Orléans, les assassinats de Jean de Bourgogne, la démence de Charles VI et les adultères d'Isabeau. Pas plus que le dernier de ses sujets, le roi ne pouvait raffermir ses forces épuisées avant l'âge, ni retarder le terme fatal; il ne lui appartenait pas de changer l'avarice et la cruauté de ses frères, et de faire qu'un enfant devint tout à coup un homme digne de commander aux autres; mais toutes les mesures de prudence qu'il prit avant de mourir ne servent qu'à montrer combien est vaine l'épithète de *sage* qui accompagne son nom. Il n'avait compris que la moitié de sa besogne de roi, il avait oublié le peuple dans ses calculs d'avenir, et sapé lui-même la base sur laquelle il voulait appuyer son ouvrage.

Jaloux de tout ce qui pouvait porter ombrage à son autorité et diminuer son pouvoir absolu, dont il usa modérément par inclination et par faiblesse de tempérament, il avait aboli les États généraux et leur avait substitué les lits de justice³², institution dont la royauté sentit tous les avantages, et qu'elle maintint autant qu'elle le put, jusqu'au jour où il lui fallut compter avec la démocratie réclamant ses droits suspendus, mais non prescrits, et sa part dans l'exercice de la souveraineté.

Les courtisans et les flatteurs de tous les pouvoirs qui règnent par la corruption ont de tout temps affiché un grand mépris pour ce qu'ils appellent l'inexpérience du peuple, quand une révolution lui remet le maniement des affaires publiques. Gouver-

tembre 1380, à l'âge de quarante-quatre ans, entouré de ses plus fidèles serviteurs, de deux de ses frères, les ducs Jean de Berri, Philippe de Bourgogne surnommé le Hardi, et du père de sa femme Louis de Bourbon, chef de la maison qui donna Henri IV à la France. Il laissait deux fils: Charles, n'ayant pas encore atteint sa douzième année; Louis, âgé de huit ans, et une fille, Catherine, qui n'en avait que trois (*Histoire de France, sous le règne de Charles VI*, par M. HENRI DUVAL-PINEU. Paris, 1842).

32 Les États généraux que, depuis Philippe le Bel, les rois s'obligeaient à convoquer, étaient abolis. Il (Charles V) les avait remplacés par l'institution des lits de justice, etc. (HENRI DUVAL-PINEU, *Discours préliminaire*).

nants et sophistes à gage s'évertuent à le maintenir dans l'ignorance et l'esclavage dont ils varient seulement les formes. C'est à eux qu'il faut renvoyer la responsabilité des excès populaires, c'est sur eux, qui ont divisé pour être forts, qui ont annulé les instincts généreux, abruti les masses par le despotisme et la superstition, qui ont érigé en culte l'intérêt d'un seul ou d'une famille, prêché l'avarice et le trafic des consciences, la peur et l'égoïsme, c'est sur eux que doit retomber le sang versé souvent dans ces réactions soudaines et terribles. Le ressort qui se détend tout à coup et qui blesse celui qui le comprimait maladroitement est-il coupable ? La force intelligente et expansive du peuple, on la comprime, on l'étouffe, on la charge de poids et de chaînes, on la redoute comme une force aveugle et brutale ; qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle tue quand elle fait explosion ; qu'elle soit ignorante si on ne l'a pas instruite ; avide si on ne l'a pas rassasiée ; impétueuse si on n'a pas réglé son usage ; sans pitié si on a été impitoyable, et qu'elle ait à son tour sa justice et sa logique inflexibles ?

Charles V, personnellement économe, aimait la magnificence autour de lui et dans sa cour. Débarrassé de tout contrôle sérieux, sans intermédiaire gênant entre lui et la nation, il avait levé arbitrairement des impôts énormes, puisque les frais d'une longue guerre acquittés, de grands travaux publics terminés, il laissa deux trésors, l'un de dix-sept millions, au château de Beauté-sur-Marne, l'autre de quinze millions, au château de Melun, qui tous deux, après avoir dormi inutilement dans les coffres du roi, devinrent la proie du duc d'Anjou. C'étaient ces habitudes d'exactions, ces funestes exemples qu'il léguait comme moyen de gouvernement au régent du royaume et aux tuteurs de son fils, moins scrupuleux que lui, sollicités par des passions plus ardentes, divisés par la jalousie du pouvoir. Quand il disait aux ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, en parlant de son successeur : *toute ma fiance est en vous ; l'enfant est jeune et de légier esprit, et aura bien mestier qu'il soit conduit et gouverné de bonne doctrine*, Charles voyait le mal sans indiquer le remède, ou plutôt il était trop tard pour l'appliquer. Cette prétendue sagesse avait depuis longtemps fait fausse route, elle n'avait vu qu'elle seule dans la France et sur le trône, et lorsqu'elle allait rentrer dans le néant, elle laissait à des princes avides, méprisables et dissolus, un peuple déshérité de ses droits, et qui, n'ayant pour toute vertu que l'obéissance, s'offrait comme une proie aux vices de ses maîtres.

Le long règne de Charles VI est l'époque la plus malheureuse de notre histoire, et une des plus tristes et des plus sombres de toutes les annales connues. La civilisation recula jusqu'au temps des successeurs de Clovis. Les mêmes forfaits épouvantèrent le monde, la démence du roi sembla passer dans tous les esprits ; l'adultère couronné s'affichait audacieusement, et le meurtre trouvait des apologistes ; le peuple, appartenant tour à tour aux diverses factions qui se disputaient le pouvoir, n'était plus qu'un troupeau changeant de maître, il perdit jusqu'au sentiment de la nationalité, et il tendit le col à l'Anglais comme aux Bourguignons et aux d'Armagnacs.

Il est à remarquer, dit le savant historien que nous avons cité plus haut, « qu'il n'apparut dans cette longue période de dissensions et d'anarchie aucun de ces hommes supérieurs, comme on en voit presque toujours surgir des grandes convulsions publiques, qui s'élèvent au-dessus de toutes les têtes et finissent par subjuguier et enchaîner toutes les volontés au profit de l'ordre ou de leur propre ambition ; il se maintint constamment entre les hommes et les partis un équilibre qui ne fit que prolonger les

calamités de la France... Quelques hommes de bien se font remarquer, il est vrai, dans cette malheureuse époque de notre histoire, comme pour constater que tous les principes d'une société humaine n'étaient pas entièrement subvertis.

« Tels furent Juvénal des Ursins, père de l'historien, magistrat intègre et courageux ; l'avocat général Desmarets, Jean Charlier Gerson, et quelques guerriers fidèles à l'honneur. Mais ces personnages n'ont pas paru dans ces rôles éclatants où se déploie la grandeur humaine, au milieu de ces crises solennelles où la vertu, aux prises avec un danger certain, lutte pour ainsi dire corps à corps contre la tyrannie³³. »

Tels étaient les fruits de la sagesse d'un roi qui fut plus sage que beaucoup de rois ! La Bastille, fondée en 1370, inaugure dignement cette ère de calamités ; la liberté est morte, on creuse sa tombe. Nul autre n'eût mieux rempli qu'Aubriot les fonctions de pourvoyeur du cachot royal.

Hardi, entreprenant, débauché, avide de richesses, pervers et hypocrite, nul n'aurait plus impitoyablement puni chez un autre la faute qu'il commettait à l'abri de son pouvoir. Il avait les qualités de l'esprit et les vices du cœur, qui dans une monarchie font les grands ministres et les grands hommes d'État ; mais la matière et l'occasion lui manquèrent, il épuisa son activité à la poursuite d'ennemis obscurs, et ses passions réduites, faute d'un théâtre plus vaste, à de misérables intrigues, le firent trébucher honteusement et sans gloire.

Le 15 novembre 1380, le prévôt était rentré une heure avant que le jour finît, au petit Châtelet, après avoir parcouru la ville et surveillé par lui-même les préparatifs de la fête qui devait avoir lieu le lendemain. Le petit Châtelet était une demeure qu'il affectionnait, peut-être à cause de sa proximité des écoles. Souvent il passait des heures entières, le regard fixe et dirigé sur les maisons de la rue au Feurre, comme un chasseur qui guette sa proie. Le souvenir de l'affront qu'il avait reçu vivait toujours dans son cœur ; les clameurs et les éclats de rire qui avaient accueilli sa méprise retentissaient à son oreille et lui arrachaient parfois des exclamations de rage : il frappait du pied les voûtes sonores sous lesquelles s'étendaient le *clos Bruneau* et la *rue au Feurre*, cachots demeurés vides, et dont le nom, qu'il s'était trop pressé de leur donner, équivalait à la confession publique de sa honte et de son impuissance.

Ce jour-là, Aubriot était d'une humeur encore plus sombre que de coutume. Il avait ordonné que, quelque personne qui se présentât aux portes du Châtelet, on répondît qu'il n'était pas visible. Il attendait impatiemment que les dernières clartés du jour s'éteignissent pour se rendre secrètement dans une maison de la Cité, où il trouvait sinon une consolation à ses ennuis, du moins une distraction dans la débauche, et déjà il apprêtait le costume qui lui servait d'ordinaire pour ces sortes d'expéditions. L'ombre montait lentement le long des murs de la salle ; il s'approcha de la fenêtre étroite d'où il découvrait la ville : tous les objets se confondaient, à distance, dans une obscurité croissante et disparaissaient tour à tour sous le noir manteau de la nuit. Des nuages gris et chargés de neige couraient rapidement sous le souffle d'un vent d'ouest ; les rues devenaient désertes, toutes les clameurs finissaient avec la lumière.

Aubriot attachait sur ses épaules le manteau qui devait assurer son incognito pendant sa promenade nocturne, lorsqu'il entendit parler bruyamment à la porte exté-

rieure du Châtelet, qu'on ouvrit et qu'on referma un instant après. Sa surprise et son mécontentement furent extrêmes, en voyant un de ses serviteurs, portant un flambeau allumé, pénétrer dans la salle.

Cet homme précédait de quelques pas un individu dont la présence valut à son interlocuteur de ne pas être rudement apostrophé par Aubriot.

Le prévôt s'inclina avec respect devant le nouveau venu. On les laissa seuls.

Votre Altesse, dit-il, ne m'avait pas averti qu'elle me ferait l'honneur de me visiter. Un instant plus tard, je ne me serais pas trouvé ici pour la recevoir.

– J'ai quitté, il y a une heure, la cour, qui couche cette nuit à Saint-Denis, comme vous savez. On me croit retiré sous ma tente, mais comme aucun danger ne menace le jeune roi, j'ai pu m'absenter sans manquer à la surveillance et aux devoirs que m'impose mon double titre d'oncle de Charles VI et de régent du royaume.

– J'espère aussi, dit Aubriot, j'espère que demain l'entrée de notre monarque dans sa capitale ne sera troublée par aucun désordre. L'enthousiasme des Parisiens, j'y ai pourvu, répondra suffisamment à ceux qui ont prétendu que la cour avait évité, en revenant de Reims, de passer par les villes, de peur d'y recueillir plus de témoignages de plaintes que de joie.

– Qui a tenu ce langage ? demanda le duc d'Anjou.

– Ce n'est personne, monseigneur, parce que c'est tout le monde. En pareil cas, le magistrat doit fermer l'oreille, surveiller et attendre.

– Le peuple est donc mécontent ?

– Le peuple se plaint toujours, et plus on l'écoute, plus il crie : plus on lui accorde, plus il demande. Mais maintenant il se borne aux propos, ajouta-t-il avec un soupir : les plus turbulents se font orateurs, les fous deviennent sages, et c'est fâcheux, car les prisons sont vastes, leurs murs épais et solides. Il y a là sous nos pieds, monseigneur, des cachots qui étoufferaient les cris, et qui attendent des prisonniers. Votre Altesse veut-elle m'informer du motif qui l'amène ?

– Asseyons-nous, monsieur le prévôt.

Ils prirent des sièges. Le duc d'Anjou continua :

– Je vous sais homme de bon conseil et fort instruit de ce qui se passe. Répondez-moi sans crainte : je ne viens pas ici, quand j'aurais pu vous mander près de moi, au milieu de la cour, pour entendre des flatteries, mais bien ce que vous pensez être la vérité. Le mécontentement est-il profond ?

– Je le crois, monseigneur.

– Quelle en est la cause principale ?

– Les impôts.

– Et quel est celui qu'on accuse et qu'on hait le plus ?

– Le régent, qui les a rétablis.

– Vous en êtes certain, monsieur le prévôt ?

– Très certain, monseigneur, et si vous en doutiez, je pourrais faire venir ici un de mes agents, qui se mêle à tous les groupes, qui fait partie de toutes les assemblées, où il se tient des discours séditieux, et qui me rapporte fidèlement ce qui se dit et ce qui se fait. Personne ne le soupçonne ; c'est un rusé renard qui a la réputation d'un saint homme, et qui, pour mieux cacher son museau et sa queue, a endossé, il

y a quelques mois, une robe de cordelier. Voulez-vous, monseigneur, que je fasse prévenir Jean Petit ?

Dans le même instant, on frappa de nouveau à la porte du Châtelet.

C'est sans doute celui dont je vous parlais, dit Aubriot. Il vient ici à toute heure ; il entre que j'y sois ou que je n'y sois pas. Je vais le retenir ou le renvoyer selon le bon plaisir de Votre Altesse.

– Faites-le venir. Il a votre confiance, et l'on peut parler devant lui ?

– Comme devant moi, monseigneur. Au moindre soupçon de trahison, Jean Petit descendrait un étage, et il ne remonterait pas facilement les degrés.

Le cordelier entra : on lui fit signe de s'asseoir.

– Voici monseigneur le duc d'Anjou, lui dit Aubriot, qui me fait l'honneur de me consulter sur ses projets, et qui veut bien vous admettre dans la confidence.

Jean Petit s'inclina profondément, et balbutia quelques protestations de zèle et de dévouement.

– Pas de bavardage, interrompit le prévôt ; j'ai prévenu monseigneur : il sait aussi bien que moi que vous êtes un cafard, et que vos serments sont autant de mensonges et de parjures. Servez-le comme vous me servez, par crainte et par intérêt.

Le cordelier s'inclina de nouveau.

– J'ai dit à monseigneur, continua Aubriot, que le rétablissement des gabelles, abolies par le feu roi, quelque temps avant sa mort, excitait parmi le peuple un vif mécontentement.

– C'est vrai, on tient des assemblées nocturnes.

– Il y a-t-il quelque symptôme de soulèvement ? Vous êtes venu ce soir sans que je vous aie fait demander : avez-vous du nouveau à m'apprendre ?

– Rien d'important, rien de nouveau, si ce n'est que Martin Brûlefer, l'oncle de Julienne, vous vous rappelez, messire, est devenu tout à coup une sorte de Démosthène, et fait des harangues, aux grands applaudissements de la foule.

– Ainsi, dit le duc, vous êtes d'avis qu'il ne serait pas prudent d'augmenter les impôts ?

– Oui, monseigneur ; ce sera bien assez de les maintenir.

– Cependant, messire Aubriot, j'ai besoin d'argent, et je suis venu vous consulter sur les moyens de m'en procurer. Je ne resterai pas longtemps en France : au premier jour j'abdiquerai la régence entre les mains du conseil chargé de l'éducation et de la garde du roi, qui vient d'être sacré. Vous savez l'un et l'autre qu'Urbain VI, pape de Rome, a déclarée schismatique et criminelle de lèse-majesté, la reine de Naples, Jeanne, qui a reconnu avec la France son compétiteur à la tiare, Clément VII ; qu'il a prononcé la confiscation des États possédés par Jeanne, et qu'il en a donné l'investiture au cousin du roi de Hongrie, Charles de Durazzo. Jeanne, descendante de la maison d'Anjou par Charles frère du saint roi Louis neuvième, et ne pouvant plus espérer à son âge d'avoir des enfants, a jeté les yeux sur moi pour l'aider à défendre sa couronne, et elle m'a adopté comme son héritier. On m'a accusé de m'être emparé du trésor amassé par le feu roi ; mais ce n'est point par avarice que je l'ai fait. Il me faut une armée puissante et nombreuse pour soutenir mes droits contre Charles de Durazzo et le pape Urbain VI, et pour lever et entretenir cette armée, de l'or, beaucoup d'or. L'argent de la France peut-il être mieux employé qu'à placer une couronne

sur le front d'un de ses princes, qu'à s'emparer d'un royaume qui sera son allié? Nous reparlerons plus tard des impôts. C'est un autre point que je veux traiter d'abord avec vous, monsieur le prévôt. Croyez-vous que les Juifs de Paris soient disposés à me faire de nouvelles avances?

– Votre Altesse leur doit déjà des sommes considérables.

– Quelques cent mille livres. Vous avez négocié cette affaire, dit le duc d'un ton dédaigneux, sans que j'aie voulu connaître les agents que vous employez auprès de ces hérétiques, dont le contact seul est une souillure, et je vous chargerai de même de ce second emprunt. Pensez-vous réussir?

– Monseigneur, reprit Aubriot, un juif n'a jamais résisté à l'appât du gain qu'on fait luire à ses yeux, mais une promesse qui devient stérile le rend défiant, et, permettez-moi de vous le dire, le terme fixé par Votre Altesse elle-même est expiré depuis longtemps, sans qu'un seul écu soit encore rentré dans leurs coffres. Plusieurs seigneurs de la cour sont également leurs débiteurs et ne songent guère à s'acquitter. Les privilèges qu'on leur avait accordés successivement sous les règnes précédents ne sont plus respectés. Le témoignage d'un délateur suffit pour les faire condamner : le peuple a pillé leurs boutiques, et massacré leurs enfants et leurs femmes.

Le duc d'Anjou tira de dessous son pourpoint un rouleau de parchemin et le remit ouvert au prévôt.

– Eh bien, messire, donnant, donnant. Je m'attendais à cette réponse, et voici la prolongation de leurs privilèges, le droit de domicile pour tous, et pour les plus riches, l'exemption de porter *la roue*³⁴. Cela vaut un million. Faites l'affaire.

– J'essayerai, monseigneur.

– Il ne faut pas dire j'essayerai, monsieur le prévôt, mais je réussirai. J'ai besoin de cet argent, et je veux qu'il soit en ma possession d'ici à huit jours.

Se tournant ensuite vers Jean Petit, qui écoutait d'un air béat, et qui éprouvait une certaine joie à entendre rabrouer le prévôt qui lui faisait sentir rudement en toute occasion sa supériorité, il lui dit :

– De quelle nation êtes-vous?

– De la nation de Normandie, monseigneur.

– La nation de Normandie n'a pas pris parti avec celles d'Angleterre et de Picardie, pour Urbain VI.

– Il est vrai. Mais puisque nous parlons ici franchement, je dois vous dire que les membres de l'université, qui ont embrassé la cause de Clément VII, regrettent peut-être ce qu'ils ont fait.

– Quels discours tient-on? Je désire tout savoir.

– On se plaint de ce que Clément VII, qui, pour soutenir sa cour et contenter l'avidité de trente-six cardinaux, n'a presque d'autre ressource que la France, envahit tous les bénéfices considérables dont il exclut les clients et les suppôts de l'université, imagine des impositions de toute espèce sur le clergé, et paye la protection que vous lui accordez, par des décimes sans cesse répétés.

³⁴ Pendant longtemps les juifs furent astreints à porter sur l'épaule et sur la poitrine un morceau de drap rouge ou jaune qu'on nommait la roue des juifs (*rota judæorum*). (LÉON MARTINET, *Caboche ou le peuple sous Charles VI*, note 4 du 1er acte.)

– Le frère Jean Petit, dit Aubriot, m’a déjà fait ces rapports et dans des termes semblables ; mais je crois qu’il s’exagère le mécontentement. J’ai vu un temps, qui n’est pas loin de nous, où l’université n’était pas si patiente. Elle parlait moins et agissait plus.

– D’où vient ce changement ? demanda le duc d’Anjou. Y a-t-il quelqu’un qu’elle écoute, dont elle suive les avis ?

– Oui, monseigneur ; un jeune homme de dix-huit ans, nommé Gerson. Sa parole et sa sagesse précoce ont acquis une grande autorité, et plus d’une fois ont étouffé l’incendie prêt à éclater. Après lui, se distinguent Jean de Ronce, docteur en théologie, et le carme Eustache de Pavilly. Tous trois font des discours, irritent les esprits, mais retiennent les bras.

– Les écoliers, si je ne me trompe, reprit le duc, reconnaissaient autrefois un autre chef. J’ai entendu parler d’un drôle entreprenant et hargneux, nommé, je crois, Étienne Guidomare, qui a eu souvent des querelles avec vous, monsieur le prévôt.

– Oui, monseigneur, et depuis longtemps il habiterait la Bastille, qu’il a méritée par ses méfaits, mais il est arrivé d’Allemagne tout exprès un empereur et un roi pour le protéger.

– Qu’est devenu ce Guidomare ?

– Il est resté ce qu’il était, un débauché que le danger qu’il a couru a rendu prudent. Je le guettais aux obsèques du feu roi, quand le recteur prétendit marcher à côté de l’évêque de Paris, qui réclamait le droit de fermer seul le cortège du clergé ; il y a eu du trouble, les archers ont emprisonné, par mes ordres, quelques écoliers. Mais les soldats seuls se sont battus ; les chefs sont demeurés à l’écart, Guidomare s’est tenu tranquille. Pendant qu’on en venait aux mains, le drôle, le nez en l’air, la figure railleuse, sifflait un Noël* à mes oreilles comme pour me narguer. Je lui ai tendu vingt pièges dans lesquels il aurait donné jadis tête baissée, et que maintenant il évite.

– C’est sans doute, dit Jean Petit, l’amour qui a opéré ce miracle. Il aimait follement Julienne, et je suis sûr que c’est pour lui que cette jeune fille a de nouveau quitté son oncle. Mais personne ne sait où il l’a cachée. Je n’ai pas osé le questionner à cet égard, parce qu’il se méfie un peu de moi, et je prie humblement monseigneur, dont j’ignore les desseins, de ne pas jeter les yeux sur moi pour une négociation de cette nature ; je ne lui serais d’aucune utilité, Guidomare devant, au premier soupçon, me briser les os.

– Peu m’importent ses amours, reprit le duc : je voulais seulement connaître l’état des esprits. Écoutez-moi, monsieur le prévôt. L’université de Paris a des privilèges exorbitants ; elle ne paye aucune taxe. Si on la poussait à la révolte, si quelque méfait éclatant attirait sur un de ses membres un châtement exemplaire, ne pourrait-on pas alors réduire ces privilèges, et la forcer comme les autres corps de la nation à acquitter les impôts ? N’y a-t-il pas moyen de réveiller chez ce Guidomare l’esprit de rébellion et le goût des aventures ?

– Peut-être, dit le prévôt, dont les projets du duc caressaient l’idée favorite, et qui saisissait avec empressement l’occasion qui s’offrait à lui de reprendre les hostilités. Peut-être, répéta-t-il à plusieurs reprises : puis, il devint pensif, comme un homme qui combine un plan d’attaque et de défense, et qui sourit en lui-même à l’espoir d’une victoire prochaine.

Le duc le laissa pendant quelques minutes à ses réflexions. Aubriot releva la tête.

– Monseigneur, dit-il, parlons et agissons sans détour. Vous me livrez l'université puissante et forte, pour que je vous la rende déconsidérée et affaiblie. Demain a lieu l'entrée du roi : demain, comme toujours, je serai prêt à reprimer les désordres. Nous ferons naître une querelle. Jean Petit, qui s'entend à ce métier, soufflera la discorde, et poussera Guidomare, qui assurément ne manquera pas d'assister à un pareil spectacle ; mais ce n'est pas tout. Il faut une action coupable, un crime indigne de pardon. Laissez-moi le choix de la faute, et je vous répons qu'avant un mois notre ennemi commun sera arrêté, jugé et condamné, sans qu'aucune voix s'élève pour prendre sa défense. C'est un projet auquel j'ai souvent rêvé, un projet hardi, et qui me plaisait par sa hardiesse ; mais j'avais besoin pour l'exécuter d'un appui. Cet appui, vous me l'offrez, je l'accepte, et je réclame votre parole d'abord, votre signature ensuite. Me promettez-vous, monseigneur, de m'accorder la grâce d'une personne que je vous désignerai plus tard, si elle est menacée, si je n'ai pu la sauver moi-même, et sans laquelle je ne puis rien entreprendre ?

– Je vous la promets.

– Votre Altesse veut-elle mettre sa signature au bas de ce parchemin ?

– C'est un blanc-seing que vous demandez, monsieur le prévôt ! Après que j'aurai signé, vous pourriez aussi bien remplir cet engagement avec des chiffres qu'avec un nom, et mettre à contribution mes épargnes aussi bien que ma clémence.

– Qu'à cela ne tienne, monseigneur, et je puis sur-le-champ calmer vos craintes.

Il écrivit et lut :

« Moi, Louis, duc d'Anjou, régent du royaume de France, je promets la vie sauve à... si le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, à qui je remets cet écrit, me requiert de faire honneur à ma signature, et cette promesse sera valable, quelle que soit la personne en faveur de qui ledit prévôt la réclamera, et quelque accusation qui pèse sur elle. »

– Vous n'exceptez pas même, interrompit le duc, un crime contre le roi ou les princes ses oncles ?

– C'est un oubli, monseigneur, et j'ai pu le commettre, car il ne s'agit ni de meurtre ni de poison. Je vais le réparer cependant, pour tranquilliser Votre Altesse.

Il reprit la plume et ajouta aux lignes déjà tracées :

« Est excepté de la présente convention, tout attentat par le fer ou par des substances malfaisantes, à la vie du roi Charles VI et des membres de la famille royale. »

Le duc signa et se leva :

– Dans quelques jours, monseigneur, les juifs de Paris vous compteront un million. Quant à l'université, vous en aurez raison, si ce n'est demain, ce sera plus tard. Je trouverai bien moyen de faire oublier la prudence à l'écolier Guidomare, et je sais à quels pipeaux on finit par prendre les oiseaux de cette espèce.

– Au revoir, monsieur le prévôt.

– Je salue humblement Votre Altesse.

Hugues Aubriot prit le flambeau des mains d'un serviteur, et reconduisit lui-même le régent. Il rentra la joie dans le regard et le sourire sur les lèvres. Sans paraître s'apercevoir de la présence de Jean Petit, il se mit à marcher à grands pas :

– Il est trop tard, se disait-il, pour que j'aille où l'on m'attendait ; mais n'importe : je n'ai pas perdu ma soirée. La vengeance vaut mieux que le plaisir. Et étendant la main vers les fenêtres, du côté de la rue au Feurre :

– Nous allons enfin régler nos comptes, insolents ! Puis, après avoir marché de nouveau :

– Pourrai-je obtenir son consentement ?... Il faudra bien quelle le donne ! elle n'a rien à me refuser... Oui, oui, elle le donnera. Ah ! je vais dormir cette nuit.

Jean Petit suivait tous ses mouvements. Les regards du prévôt s'arrêtèrent sur lui.

– J'avais oublié que vous étiez là.

– Et moi je n'osais vous en faire souvenir, pour ne pas vous arracher à vos préoccupations, répondit le cordelier. J'attendais vos instructions pour demain.

– Mes instructions ? tenez, Jean Petit, j'ai une idée, dit Aubriot en marchant droit à lui et en le prenant par sa robe, une idée que je crois excellente.

– Quelle est-elle, messire ?

– C'est de vous envoyer préparer le logement que je destine à Guidomare

– À la Bastille ! s'écria le cordelier en reculant de deux pas. Et d'où vous vient cette idée ? Vous en avez eu souvent de meilleures.

– Il vient de me passer un soupçon dans l'esprit, continua le prévôt en le regardant fixement entre les deux yeux : c'est comme une illumination, un pressentiment, et je crois que j'aurais tort de ne pas l'écouter. Je vous ai donné ma confiance, vous savez mes projets, peut-être même le nom de la personne dont je parlais tout à l'heure.

Le visage de Jean Petit, soit par ignorance, soit par empire sur lui-même, demeura impassible.

– Vous êtes mon confident, continua Aubriot ; eh bien ! une voix secrète me dit maintenant que vous me trahirez. Voilà, sur mon honneur, la première fois que j'y songe, et cela me semble si vraisemblable que je suis tenté de le regarder comme fait.

– Il en sera ce que vous voudrez, messire : mais vous conviendrez pourtant que pour un serviteur fidèle, je suis dans une situation embarrassante. Vous craignez que je vous trompe pour l'écolier Guidomare probablement, et Guidomare a la même opinion de moi. Je sers l'un et je trompe l'autre, mais je ne puis, avec justice, encourir le châtiment de l'un et de l'autre, puisque je suis vendu à l'un, et que je vends l'autre.

– Vous raisonnez parfaitement, et je n'ai rien à répondre. Je suis fâché d'avoir eu cette idée qui me tourmente et me tourmentera encore ; enfin, n'en parlons plus. Vous êtes prévenu que j'ai l'œil sur vous.

– Ma conduite me justifiera, messire. Quels sont vos ordres pour demain ?

Le prévôt et Jean Petit restèrent quelque temps encore en conférence. Il fut convenu que s'il se présentait le lendemain un sujet de querelle, une de ces disputes qui s'élevaient souvent à l'occasion d'un droit de préséance entre le recteur et le clergé, Jean Petit pousserait à la révolte, et même que pour détourner les soupçons, les archers l'arrêteraient le premier : qu'alors il appellerait l'université à son secours, et qu'on irait jusqu'à forcer Guidomare à prendre part à la rixe, en mettant la main sur lui, en le désignant comme auteur du désordre, quand bien même il ne bougerait pas.

Leur plan bien combiné, ils se séparèrent. Le prévôt alla goûter un repos que depuis longtemps il ne connaissait plus. Jean Petit passa une nuit moins tranquille. La perspective de la prison l'effrayait ; mais, comme il craignait plus encore le ressentiment du prévôt que celui de Guidomare, il prit le parti, après avoir pesé et calculé toutes les chances, de continuer son rôle d'espion et de provocateur, se réservant d'en changer selon son intérêt et le soin de sa conservation. Il chercha longtemps à deviner quelle

pouvait être la personne dont Aubriot voulait se servir, mais il n'avait à cet égard aucun renseignement. S'agissait-il d'une femme ? Était-ce quelque agent chargé de le surveiller secrètement ? Le jour le surprit dans ses réflexions et ses conjectures, et il se promit, s'il se passait pour lui sans encombre, d'appliquer désormais toute sa pénétration à découvrir ce personnage mystérieux que le prévôt n'employait qu'après s'être réservé le moyen de le sauver, tandis que lui courait le risque de voir récompenser ses services et son dévouement par le cachot.

Le lendemain, le jeune roi fit son entrée à Paris. Le cortège était magnifique : le luxe de la cour offrait un contraste insolent avec la misère du peuple, que dévorait la famine pendant que quelques fontaines publiques versaient à grands frais du lait, du vin et de l'eau de rose. Mais ce n'est pas lorsqu'il a sous les yeux le spectacle des richesses étalées par ses maîtres, que le peuple sent la faim : l'aspect de l'or, des bijoux, des pierreries, semble le repaître : la curiosité apaise et fait taire les déchirements de ses entrailles, et il ne demande du pain qu'après les spectacles.



L'université assista en corps à la fête. Guidomare y parut avec un pourpoint neuf du meilleur goût, qu'il portait de l'air d'un seigneur. Sa bonne mine, sa belle chevelure bouclée naturellement, le feu de ses regards, le faisaient distinguer de la foule, lui attiraient la jalousie des hommes, l'attention et les œillades des femmes. Jean Petit

le suivait comme un chien trottant derrière les chausses de son maître, la tête basse, l'œil et l'oreille aux aguets. Le groupe dont ils faisaient partie était environné, et au premier signal pouvait être cerné et séparé du reste du cortège, par des archers qui avaient le mot d'ordre.

Il y eut un moment où la marche fut brusquement interrompue. Quelques centaines de personnes s'étaient arrêtées devant un échafaud où des individus, soutenus par des chœurs de musique, jouaient un mystère³⁵. Il s'ensuivit une grande presse, des cris, des injures, préludes de voies de fait. Jean Petit, que personne n'avait touché, se retourna vivement et se plaignit d'avoir été frappé par-derrière. Des hommes d'armes s'approchèrent : Guidomare enfonça sa toque sur ses yeux d'une façon résolue, retroussa sa moustache, et... tourna les talons. Il était déjà loin, lorsque le prévôt arriva en toute hâte.

Pendant qu'Aubriot et Jean Petit échangeaient par signes l'expression de leur désappointement, le bel écolier parcourait rapidement les rues à peu près désertes. Au bout d'un quart d'heure, il s'arrêta pour s'assurer qu'il n'avait pas été suivi : il leva ensuite les yeux vers une fenêtre près de laquelle était assise, dans une attitude pensive, une jeune femme qui rougit, se troubla, et se leva précipitamment en l'apercevant. Guidomare poussa la porte de la maison, située dans une rue de la Cité, et entra.



Représentation d'un Mystère

35 En 1380, Charles VI à son entrée dans Paris trouva les rues ornées de riches tapisseries, de chœurs de musique, de fontaines qui jetaient du lait, du vin, etc. Il y eut aussi sur son passage des représentations pieuses à personnages (*Mystères inédits du xv^e siècle*, publiés par Achille Jubinal, Paris, 1837).

IV

En trois bonds il franchit les degrés et se trouva en face d'une porte de chêne peinte en noir et encadrée par des sculptures.

La porte était fermée : il frappa, on ne répondit pas. Mais un obstacle ne le décourageait pas. D'ailleurs il n'en était plus à sa première entrée chez une femme par escalade ou par effraction. S'il savait, à l'approche d'un père, d'un frère, d'un mari jaloux, descendre par les fenêtres et se retrouver en bas sur ses pieds, sain et sauf comme un chat, il connaissait aussi bien qu'un voleur de profession le moyen de faire sauter ou de forcer une serrure.

Comme il ne marchait jamais sans les outils de son métier, il tira de dessous son pourpoint un morceau de fer recourbé, et se mit en mesure d'instrumenter, après avoir toutefois placé entre ses dents un poignard, arme prête à tout événement, car il ignorait si la dame était seule, si quelque serviteur, quelque ami ou parent, ne se présenterait pas pour repousser cette violation de domicile. C'était la première fois qu'il venait dans cette maison, et encore sans être attendu, sans en avoir été prié, ainsi qu'il est facile de le deviner au peu d'empressement qu'on mettait à le recevoir.

La serrure résistait ; Guidomare allait employer les moyens extrêmes, et pratiquer une pesée décisive, lorsque la porte, tirée du dedans, s'ouvrit de droite à gauche. Il la poussa si violemment que, malgré sa pesanteur, elle tourna entièrement sur ses gonds et alla frapper la muraille. Devant lui était la chambre dont la fenêtre donnait sur la rue : mais il n'y avait personne. Il referma la porte d'entrée et la verrouilla. À gauche était une autre pièce plus sombre que la première, et vers laquelle il se dirigea, son poignard à la main.

Dans cette chambre était une femme tremblante, que l'émotion et la frayeur empêchaient de parler, et qui lui fit signe de se retirer.

Pour toute réponse, l'audacieux écolier fit deux pas en avant, ferma cette seconde porte comme il avait fermé la première, jeta un coup d'œil rapide autour de lui, et, avec un sang-froid admirable, procéda à une visite domiciliaire. Il souleva sans façon les lourds rideaux d'un lit à colonnes, derrière lesquels quelqu'un aurait pu facilement se cacher, dérangea deux énormes bahuts placés de chaque côté du lit dans les angles de la chambre, et qui laissaient un espace vide entre eux et la muraille, et s'assura que les riches étoffes d'or et d'argent qui descendaient à gros plis du plafond jusqu'à terre, ne recouvraient aucune porte secrète, aucune profondeur mystérieuse. Il était seul avec la femme chez laquelle il s'introduisait comme en pays conquis.

S'il avait pu y avoir une excuse à cette prise brutale de possession, elle eût été dans la beauté merveilleuse de la dame du logis.

Il était impossible de voir une créature plus charmante, plus faite pour exciter les désirs. Elle paraissait vingt ans au plus. Sa peau était brune, mais d'un tissu si fin et si transparent, qu'elle semblait changeante : elle se colorait ou devenait pâle avec la même rapidité aux moindres émotions : des cheveux abondants et d'un noir d'ébène couronnaient son front, d'une forme et d'une pureté exquises, et sous l'arc de ses sourcils brillaient de grands yeux dont l'éclat était tempéré par de longs cils. Son col, ses épaules et ses bras, que, contrairement à l'usage des femmes de ce temps, elle

avait nus, offraient le type de la perfection. Ce qui séduisait en elle, ce n'était pas ce parfum de fraîcheur et d'innocence qui pare les jeunes filles, cette ignorance naïve de l'âme qui se reflète sur leurs traits et rayonne autour d'elles comme une sainte auréole qui protège leur faiblesse, mais une autre expression qui retenait les cœurs.

Sans avoir subi encore aucune altération, sa beauté n'avait plus sa première fleur. Le vice ne l'avait pas encore flétrie, mais il l'avait touchée. C'était à son contact que les regards de cette femme s'étaient animés, que ses lèvres s'étaient entrouvertes, que sa chair avait frissonné. Il y avait dans sa pensée la conscience de la volupté qu'elle éveillait ; dans ses gestes, dans ses mouvements, un mélange singulier de soumission et d'emportement, de tendresse infinie et de passion ardente, enfin, dans toute sa personne, dans ses transports de joie comme dans sa tristesse, dans son repos comme dans ses vivacités, dans ses yeux suppliants ou lançant des flammes, ces brusques contrastes qui ont leur source dans les agitations du cœur, et cette empreinte visible dont l'amour marque toutes les courtisanes.

Il était à croire que celle-ci vendait cher ses faveurs, car tout ce que le luxe de l'époque avait d'inventions raffinées était assemblé chez elle. Mais l'écolier avait une trop bonne opinion de son propre mérite, opinion que d'ailleurs plus d'une grande dame avait partagée, pour qu'il ressentit la moindre hésitation et qu'un retour sur lui-même le rendit plus timide. Il acheva son inspection avec une grâce et une aisance parfaites, sans que cette femme cherchât à s'y opposer. Elle le suivait de l'œil avec plus d'émotion que de colère : elle rougit et pâlit, son sein s'agita plus vivement lorsque Guidomare revint vers elle.

Il se découvrit, mit un genou en terre, et lui dit :

– Pardonnez-moi si, en entrant dans cette chambre, je n'ai pas pris d'abord l'humble posture que j'ai maintenant et qui convient à celui qui est l'esclave de vos charmes. Ma témérité est grande, j'en conviens : je me suis introduit chez vous presque de force ; je mérite un châtiment, mais c'est de votre main seule que je veux le recevoir. Je n'ai d'autre arme que ce poignard : je le dépose à vos pieds, prenez-le et frappez-moi si mon crime est sans excuse à vos yeux, si je suis coupable d'avoir cherché à vous revoir, si je n'ai pu vous oublier depuis le jour où je vous ai sauvé la vie !

En même temps il lui présenta, d'un air résigné, le poignard. Mais il était bien évident pour lui qu'il ne courait pas grand risque, et qu'il n'avait pas à craindre qu'on en fit usage. Comme il excellait dans l'art de dire d'un ton convaincu ce qu'il ne pensait pas, il continua, après avoir poussé un profond soupir :

– Je vois ce qui vous arrête, madame ; vous me trouvez indigne de pardon ; mais après m'avoir frappé, il faudrait cacher mon cadavre, il faudrait dire à vos serviteurs, peut-être à celui que vous aimez, de le faire disparaître, et nous ne sommes pas ici à la tour de Nesle. C'est donc à moi de me punir et de vous venger. Je vais me frapper à vos yeux et j'irai mourir ailleurs.

Il leva le bras et dirigea la pointe du poignard vers son sein.

Elle laissa échapper un grand cri.

– Ne craignez rien, poursuivit-il, feignant de se méprendre sur le sentiment qui lui arrachait cette exclamation : ne craignez rien, j'arrêterai le sang qui coulera de ma blessure, et je conserverai assez de force pour me traîner loin d'ici.

Il répéta le même mouvement d'une manière plus résolue encore que la première fois. L'éclair de la lame se croisa avec l'éclair qui jaillit du regard de cette femme. Elle se précipita sur lui, saisit le poignard et le jeta à quelques pas.

Une expression de surprise et de ravissement brilla sur la figure de l'écolier, et pendant qu'il restait muet et comme accablé par un bonheur inespéré, il se disait intérieurement :

– Que le diable me torde le col, si cette créature n'est pas folle de moi !

Guidomare avait raison.

Elle était retombée assise, et ses beaux yeux l'enveloppaient de leur regard troublé par la passion, contre laquelle luttait un reste de réserve, une sorte de crainte et de tristesse plutôt que la pudeur expirante.

Il se rapprocha d'elle et s'assit sur un carreau à ses pieds.

– Vous ne voulez donc pas que je meure, dit-il, ma belle reine. Pour me pardonner mon offense, il faut que vous ayez gardé mon souvenir depuis plus de deux années.

– Oui, répondit-elle : et elle mit dans ce seul mot un tel accent, elle l'accompagna d'un sourire si doux et si charmant, que c'était un aveu complet. Elle reprit d'une voix plus assurée et en composant son visage :

– Je n'ai pas oublié la protection que vous m'avez accordée le jour où le peuple furieux pillait la boutique d'un juif, où j'allais être foulée aux pieds.

Deux ans auparavant un marchand juif avait été accusé du meurtre d'un enfant. Le peuple s'était porté devant sa boutique : des cris et des injures il en était venu à faire justice, par ses propres mains, de celui que de faux rapports, peut-être, désignaient à sa vengeance. Le malheureux juif, sa femme et ses filles avaient été saisis, traînés par les cheveux dans la rue, et massacrés sans pitié. Au plus fort du tumulte, le hasard conduisit Guidomare dans ce quartier. Il avait eu à peine le temps de s'informer de la cause de cette émeute, qu'une jeune fille, les cheveux épars, les vêtements déchirés, se jeta dans ses bras, en le conjurant de la sauver. Il ne fallait pas répéter à Guidomare une telle prière.

Il frappa vigoureusement sur ceux qui l'entouraient et auxquels, sans cette circonstance, il se serait joint de grand cœur, car il partageait tous les préjugés populaires de cette époque contre les juifs, qu'il regardait comme des animaux immondes. Bientôt il s'ouvrit un passage et emporta la jeune fille à demi morte de frayeur. Il ne s'arrêta que lorsqu'il eut atteint une rue déserte, et que le poids de son fardeau l'obligea de reprendre haleine.

Ce fut alors seulement qu'il s'aperçut, aux dernières lueurs du jour qui tombait, que cette femme était d'une admirable beauté. Elle avait les yeux fermés et semblait évanouie. Guidomare la considéra quelque temps avec assez d'attention pour que ses traits restassent gravés dans sa mémoire. Il la déposa à terre en la soutenant contre lui, et lui adressa la parole : mais elle ne répondit pas et resta sans mouvement.

L'écolier, assez embarrassé d'abord, s'avisa, pour lui faire reprendre ses sens, d'un expédient qu'autorisaient jusqu'à un certain point la position où il se trouvait, et l'absence de tout secours. Il appliqua sur les lèvres de la belle fille un baiser qui aurait fait tressaillir un mort. Elle rouvrit les yeux, et soit reconnaissance, soit ignorance du moyen employé, elle ne songea pas à chercher querelle à son libérateur. Elle se dégagea doucement de ses bras et le remercia. Guidomare, qui portait son nom aussi

fièrement que le plus riche et le plus orgueilleux possesseur de fiefs qui fût au monde, lui apprit qui il était, et se mit à ses ordres pour la conduire partout où elle voudrait le mener. Dès qu'il se nomma, la jeune fille se troubla et pâlit de nouveau. Elle hésita quelques instants, et entendant gronder encore le bruit de l'émeute qui semblait se rapprocher, elle le pria d'aller voir à l'extrémité de la rue si elle pouvait fuir sans danger de ce côté. Mais à peine se fut-il éloigné, à peine eut-il disparu au premier détour de la rue, qu'elle se sauva avec rapidité.

Lorsque l'écolier revint au bout de quelques minutes, il la chercha vainement. Toute la nuit, il parcourut la ville ; les jours suivants, ses recherches n'eurent pas plus de succès, et son confident Coquastre, mis de son côté en campagne avec le signalement de la belle, ne réussit pas mieux. Cette aventure et cette disparition inexplicable restèrent dans l'esprit de Guidomare comme un souvenir qui piquait vivement sa curiosité. Mais il se résigna à attendre que le hasard lui fît rencontrer sa protégée une seconde fois, s'ils devaient jamais se revoir, ce qu'à vrai dire il n'espérait guère après tant de démarches infructueuses.

Mais la veille même, passant dans cette rue, le nez au vent, selon son habitude, et sans songer à rien, il avait aperçu la jeune fille à une fenêtre, son premier mouvement avait été de se faire remarquer d'elle et de monter. Cependant, ignorant de quelle manière il serait reçu, si quelque protecteur ne lui chercherait pas querelle, il remit l'exécution de son projet au lendemain, jour de l'entrée du roi Charles VI. Il pensait prudemment qu'à ce moment-là, le prévôt de Paris et ses agents auraient ailleurs assez d'occupations pour ne pas le gêner sur ce point.

Guidomare, qui avait une sorte de police à sa disposition, et qui était presque aussi bien obéi qu'Aubriot, transmit ses instructions à Coquastre, lequel donna ses ordres à ses subordonnés. Le soir, l'écolier savait que la jeune fille s'appelait Marguerite ; qu'elle vivait seule avec une vieille servante ; qu'elle ne sortait que très rarement : on ne lui connaissait ni frère, ni oncle, ni amant.

Un homme venait souvent chez elle, il est vrai, après l'heure du couvre-feu ; mais la servante avait dit que c'était son père naturel, un seigneur fort riche dont elle ignorait le véritable nom, et que la jalousie de sa femme obligeait à cacher avec tant de précautions et de mystère ce fruit de ses amours illégitimes.

Quelques secondes avant de quitter le cortège, Guidomare avait été prévenu par un de ses affidés que la vieille servante était sortie et avait laissé Marguerite seule.

Il n'avait pas une foi aveugle dans l'existence des pères visitant leurs filles à l'heure où d'ordinaire les autres les envoyaient se mettre au lit : aussi avons-nous vu qu'il s'était préparé à l'attaque et à la défense. L'absence de ce mystérieux personnage qui aurait pu, quel qu'il fût, profiter comme lui d'un moment favorable, ne le fit pas changer d'opinion. Il était persuadé que, si de cette entrevue il devait résulter une querelle, il aurait affaire à un amant offensé plutôt qu'à un père vengeant l'honneur de sa fille. Mais quel était cet amant ? Il l'ignorait et se souciait peu de le savoir, pourvu qu'il fût bien traité à sa place, ce dont, en raison de son peu de modestie et de ce qu'il voyait, il ne doutait pas.

– Je vous retrouve enfin, dit-il ; je n'ai pas laissé passer un jour sans vous chercher, sans penser à vous. Votre image ne m'a pas quitté. Qu'êtes-vous donc devenue le soir où je vous ai portée évanouie dans mes bras, où je vous ai vue revenir à la vie ?

- J’ai eu peur, répondit-elle, et j’ai pris la fuite sans savoir ce que je faisais.
- Et aujourd’hui pourquoi ne vouliez-vous pas me recevoir ?
- J’ignorais quelles étaient vos intentions.
- Ne les devinez-vous pas ?
- Vous venez, sans doute, chercher un second remerciement.
- Oui, dit Guidomare en lui prenant une main qui trembla dans la sienne, et il ajouta avec une impudence merveilleuse :
- Quelque plaisir que j’éprouve à lire dans vos beaux yeux ce que vous n’oserez peut-être encore avouer, fermez-les, si vous craignez de trop rougir, et laissez-moi prendre une seconde fois ma récompense.
- Mais, dit-elle en dégageant sa main, il me semble que c’est à moi d’offrir celle qu’il me convient de donner.
- Ne me faites donc pas languir, reprit Guidomare : je vous aime, vous le savez, et les moments sont précieux ; votre servante peut rentrer, votre père peut venir.
- Qui vous a dit que je recevais les visites de mon père ? demanda-t-elle avec une certaine émotion.
- Je vous ai cherchée en vain pendant deux années : ne m’accusez ni d’indifférence ni d’oubli ; mais je ne pouvais pénétrer dans l’intérieur des maisons, mes yeux ne pouvaient voir à travers les murailles. Hier seulement je vous ai aperçue, et depuis hier je sais qui vous êtes.
- Que vous a-t-on appris ?
- Que vous vivez seule, que vous ne recevez qu’un homme qu’on dit être votre père, et que vous vous nommez Marguerite. Je vous avais dit mon nom autrefois, et vous m’avez quitté sans me faire connaître le vôtre.
- C’est tout ce que vous savez ?
- M’a-t-on trompé ?
- Non : je m’appelle Marguerite : je n’ai pas d’autre nom, et ne croyez pas ceux qui m’en donneraient un autre.
- Eh bien, Marguerite, m’aimez-vous ?
- Pourquoi m’adresser de semblables questions ? Nous ne devons pas nous revoir, et même s’il savait que je vous ai reçu, il me tuerait.
- Qui donc ?
- Mon père.
- Votre père ignorera tout, si votre cœur est d’accord avec le mien. Mais, Marguerite, est-il bien vrai que ce soit votre père ?
- Si je répondais à vos désirs, dit-elle, la première condition que j’y mettrais serait de ne jamais être interrogée par vous, ni sur ma conduite, ni sur mes sentiments, ni sur ma vie passée. Je vous dirais : éloignez-vous, ou venez, et il faudrait vous éloigner ou venir, sans savoir pourquoi je vous exile ou je vous appelle. Il faudrait m’aimer sans être inquiet ni jaloux, il faudrait avec votre cœur me donner votre volonté, votre confiance, et me laisser maîtresse absolue de mes actions comme des vôtres. Ce n’est pas là ce que vous demandez ; vous êtes habitué à faire couler des larmes, à prononcer des serments que vous ne tenez pas, à entendre des prières, au lieu de prier vous-même.

Sans perdre précisément son assurance, l'écolier l'écoutait avec étonnement. Il lui semblait que la femme qui parlait n'était plus la même que celle qui l'avait reçu, tremblante et effrayée, et dont il s'était flatté de triompher aisément. Il sentait avec un dépit secret qu'il redescendait au rang d'amant vulgaire, et pour la première fois de sa vie dans une position critique, il demeura muet.

Elle reprit :

– Tenez, Guidomare, je veux être sincère avec tous. Votre vue m'a troublée, vous le savez, et je ne cherche pas à le nier pour vous donner sur moi un avantage inutile. Ne me demandez pas si je vous aime ; vous êtes entré ici, et il dépendait de moi de fermer ces portes, comme vous les avez fermées.

Oui, dans les longues heures de ma solitude, de ma captivité, car je suis captive, j'ai pensé souvent à vous qui m'aviez sauvée : sans vous chercher, j'ai désiré vous voir, et voilà pourquoi en vous voyant je n'ai pu trouver une parole pour vous ordonner de sortir. Mais cet amour est une folie, il serait mortel à l'un de nous, à tous deux peut-être ; fuyez, fuyez, et oubliez-moi, s'il est vrai que vous m'aimez !

– Si je vous aime, Marguerite ! mais comment pourrais-je vous le prouver ? Vous ne croiriez pas aux serments que je ferais. Dites-moi donc ce que vous exigez de moi. Le sacrifice d'une rivale ? Mais cette rivale, elle n'existe pas.

– Guidomare, dit-elle, je ne vous ai rien demandé ; pourquoi mentez-vous ?

– Je ne mens pas, sur l'honneur ! reprit-il, et je serai sincère comme vous l'avez été. Je ne sais maintenant qu'un être mystérieux, dont vous pourriez être jalouse ; c'est une femme, du moins je le suppose, car je ne connais d'elle que son écriture, c'est une femme qui me porte sans doute quelque affection, et qui me prévient, par quelques mots sans signature, des dangers que je cours. Voici le dernier billet que j'ai reçu ce matin même.

– Donnez, dit Marguerite ; et après l'avoir lu : C'est en effet l'écriture d'une femme. Elle vous prévient qu'on fera naître une querelle à l'entrée du roi, et qu'au premier cri que vous jetterez, au premier geste qui vous échappera, l'ordre est donné aux gardes du prévôt de Paris de vous arrêter.

– Oui, et j'ai reçu vingt fois de semblables avertissements.

– Si celui-ci ne vous fût pas parvenu, qu'auriez-vous fait ? Est-ce à lui que je dois de vous avoir vu ? Est-ce le péril qui vous menaçait et que vous avez dû éviter, qui vous a rendu mon souvenir ?

– Ma résolution était prise dès hier, Marguerite, je vous le jure. Je serais venu ici, quand même j'aurais pu, au lieu d'aller coucher à la Bastille, y envoyer mon ennemi mortel, Hugues Aubriot.

– Vous le haïssez donc bien ?

– Autant qu'il me hait ; c'est tout dire, je crois.

– Et vous ne savez pas quelle est la femme qui s'intéresse ainsi à vous.

– Non : sans doute quelque haute et puissante dame qui aura remarqué ma bonne mine.

– Peut-être aussi quelque fille obscure et pauvre qui vous aime.

– Comment une fille de basse condition serait-elle instruite des projets du prévôt à mon égard ?

– Ils ne sont un mystère pour personne, et puis l’amour est capable de tous les miracles et de tous les dévouements. Supposez une fille que vous avez trahie, et qui, malgré votre abandon, vous aime encore. Elle est jeune, elle est belle, elle change de nom, elle devient la maîtresse du prévôt, elle a tous les secrets de sa haine et elle vous les livre ! Est-ce impossible, dites-moi ? Et cette fille, prostituée par amour, cette fille que vous mépriseriez si vous la connaissiez...

– Vous savez son nom ? interrompit Guidomare.

– Si on l’appelait, reprit Marguerite avec un regard fixe et sombre, si on l’appelait...

– Achevez.

– Julienne Brûlefer.

– Julienne ! s’écria l’écolier avec un grand éclat de rire ; Julienne, la maîtresse du prévôt !... à moins que ce ne soit pour lui couper le col comme Judith à Holopherne...

Il s’arrêta tout court et se mordit les lèvres. Guidomare, habitué à vaincre sans résistance, ressemblait à ces soldats intrépides qui renversent tout devant eux et se lancent en avant sans songer aux embuscades et à la retraite ; il avait donné tête baissée dans un piège, et tout étourdi encore de la chute, il reprit :

– Qu’est-ce que cette Julienne Brûlefer ?

Après l’aveu implicite qui lui était échappé, la demande était assez sotte. Un sourire triste fut la réponse de Marguerite.

Ils restèrent quelque temps sans parler ; elle, faisant effort pour surmonter son émotion ; lui, confus et embarrassé. Enfin elle lui dit d’une voix lente et profonde :

– Vous l’aimez toujours.

– Ma foi, répondit l’écolier, au diable le mensonge ! c’est une arme que je manie mal, comme vous pouvez voir, Marguerite, et qui répugne à ma franchise naturelle, à la droiture de mon cœur. Je me suis laissé enfermer sans voir le coup que vous me portiez. Voici la vérité : oui, Julienne qui a de trop belles mains pour les gâter à prendre mesure aux pratiques de son oncle le savetier, est venue me retrouver au bout d’un an de séparation. Je ne pensais guère à elle, mais elle s’est jetée à mon col, elle riait et pleurait à la fois, elle était comme une folie, et je me suis laissé attendrir. À quelques jours de là je vous vis, Marguerite, et pendant un mois Julienne a été jalouse, elle a versé bien des larmes ! Mais vous n’étiez pour moi qu’une apparition fugitive. Où vous revoir, où vous retrouver ? Je l’ignorais ; j’ai donc continué à feindre que je l’aimais. Aujourd’hui ce semblant d’amour s’évanouit devant vos regards, c’est vous seule qui êtes belle, Marguerite, c’est vous que j’aime ! Et vous m’aimez aussi plus que vous ne me l’avez dit, car vous êtes jalouse, car dans la solitude et la captivité où vous vivez vous avez épié mes actions, votre pensée amoureuse m’a suivi chez une rivale, vous vous êtes dit : il est avec elle maintenant, il reçoit ses caresses ; comme moi, bien souvent, Marguerite, je me suis demandé qui possédait le trésor de votre beauté. Oui, oui, vous m’aimez ! Jurez mille fois que non, et mille fois vos yeux diront le contraire ; mille fois votre main refermée sur la mienne m’attirera au lieu de me repousser ! Marguerite, ma belle Marguerite, tu es à moi !

Guidomare avait repris tous ses avantages ; cette femme était amoureuse de sa beauté. Depuis deux ans l’image de l’écolier avait été présente à ses yeux, elle avait grandi dans son cœur, parée de tous les charmes que l’imagination donne à l’objet de ses rêves et que double la privation. Jalouse encore, retenue par la crainte, certaine

d'être abandonnée et méprisée par lui, elle céda cependant à sa voix, à ses regards qui la troublaient, au désir qui la jetait dans ses bras, éperdue, haletante, et comme atteinte de vertige.

Un bruit de pas se fit entendre sur les dernières marches de l'escalier ; une clef tourna dans la serrure de la porte d'entrée.

Marguerite devint pâle comme une morte ; l'écolier sauta sur son poignard, qui était resté à terre.

– C'est votre servante peut-être ? dit-il

– Non, répondit Marguerite avec terreur et penchée vers la porte.

Le bruit de la clef recommença.

Elle prit une résolution soudaine.

– Je t'aime, Guidomare, je t'aime comme une insensée et je vais savoir si tu m'aimes ! Cache-toi là, vois ce qui se fera, entends ce qui se dira, et que mon sort se décide !

Sans lui laisser le temps de répondre, elle le poussa avec une force irrésistible vers le lit, referma les rideaux sur lui, sortit de la chambre et courut ouvrir.

Elle rentra au bout de quelques secondes accompagnée par un homme.

Tout cela s'était fait si rapidement, avec une volonté si puissante et si énergique de la part de Marguerite, que Guidomare n'avait pu lui opposer aucune résistance ; mais il lui semblait honteux de se cacher. La voix de l'homme qui se plaignait qu'on l'eût fait attendre, changea tout à coup sa résolution de se montrer, et la surprise le cloua à sa place. Cependant la curiosité l'emporta bientôt sur la prudence, car s'il entendait parfaitement, il ne voyait rien, et cet homme semblait s'adresser à une autre femme qu'à Marguerite, il disait :

– Pourquoi votre servante vous a-t-elle quittée, Rachel ? Je n'aime pas que, les jours de fête surtout, elle courre ainsi les rues. Les vieilles femmes sont bavardes.

Guidomare avait écarté légèrement un des rideaux. Il n'y avait dans la chambre d'autre femme que Marguerite, toujours si pâle que le sang s'était retiré de ses lèvres. Debout à côté de l'homme qui s'était assis tournant le dos au lit, elle avait aperçu le mouvement de l'écolier et lui avait adressé un regard suppliant, plein d'amour, de terreur et de désespoir.

Il laissa retomber le rideau. Le front de Marguerite s'éclaircit, la teinte plombée de son visage s'effaça peu à peu, elle leva les yeux au ciel, et son sein se souleva, comme dégagé du poids qui l'oppressait.

Elle ne devait pourtant aucun remerciement à Guidomare. Ce n'était pas son regard qui l'avait arrêté, ce n'était pas pour elle qu'il restait immobile, la main sur son poignard, l'oreille ouverte et retenant son haleine.

– Rachel ! se disait-il, c'est une juive ! et celui qui l'appelle Rachel, celui qui seul sait son nom véritable, celui qui est son amant, sans doute, est Hugues Aubriot !

– Rachel, reprit le prévôt, vous vous étiez enfermée, vous êtes émue et tremblante, votre main est froide ; est-ce que quelqu'un est venu troubler votre solitude ?

– Non, messire ; mais j'étais inquiète, vous n'êtes pas venu hier au soir comme vous me l'aviez promis.

– J'ai été retenu au Châtelet.

– Le roi a fait aujourd'hui son entrée ? Il y a-t-il eu du trouble ?

– Non.

– La fête devait être magnifique à voir, mais ces spectacles-là ne sont pas faits pour moi.

– Les Juifs viennent d’obtenir du duc d’Anjou de nouveaux privilèges. Peut-être un jour ne serons-nous plus obligés à tant de contraintes. Je ne partage pas le mépris qu’on a pour ceux de ta religion ; tu dois en être sûre, ma belle juive, toi pour qui je brave tant de dangers en t’aimant, tant de haines qui ont juré ma perte. Si l’on savait que l’homme qui vient te visiter le soir est le prévôt de Paris, si l’on savait que je suis ici maintenant, et que moi, sujet catholique du roi très chrétien, je baise sans remords tes mains et ton front, et que je commets ce sacrilège en face du Christ que j’ai placé dans cette chambre pour le cas où quelque indiscret y pénétrerait, comme un témoignage éclatant de ta dévotion ; si l’on savait cela, je sentirais bien vite la corde se serrer autour de mon col.

– Voilà certes, se dit Guidomare, un abominable débauché, et à côté de la sienne, ma conduite est celle d’un saint homme. Se souiller ainsi au contact d’une chair impure et maudite, et faire de l’image de Jésus le bouclier de son libertinage, l’enseigne d’une fausse piété ! Pardieu ! si on recommençait le crucifiement, nul autre ne mériterait mieux d’y figurer à titre de larron !

Aubriot poursuivit :

– Mais jusqu’à ce que les hommes ne fassent plus, par l’hypocrisie dont ils s’enveloppent, de leurs passions des vices, il faudra bien mentir et tromper. Ne te plains pas, Rachel, de la captivité où je te retiens ; à quoi te servirait la liberté ? À t’attirer les injures du peuple, la mort peut-être. Tu sais quel danger tu as couru il y a deux ans, surprise par une émeute qui massacrait des innocents. Un homme inconnu t’a sauvée, m’as-tu dit ; je te laissais sortir alors, et les misérables ont failli verser ton sang ! Tu vois bien que j’ai raison d’enfermer mon trésor. Tu n’as jamais revu cet homme, Rachel ?

– Jamais, répondit-elle en jetant un regard du côté du lit. Aucun mouvement n’agitait les rideaux. Jamais ! Pourquoi me faites-vous cette question ? C’est la première fois que vous me l’adressez depuis le jour où je vous ai appris le péril auquel j’avais échappé.

– C’est que j’ai cru remarquer que tu devenais triste, c’est que je crains quelque désir secret au fond de ta pensée. J’ai tort, sans doute ; je t’ai prise pauvre, sans famille, méprisée, à la merci de la misère et de la faim, et à défaut d’amour, la reconnaissance ou l’intérêt me répond de ta fidélité. Mais je t’aime, Rachel, et c’est par l’amour que je veux que tu payes mon amour. Il faut que tu te dévoues pour moi, qui expose ma fortune, mon honneur et ma vie en t’aimant ; il faut que nous unissions nos destinées par un égal amour pour nous-mêmes, par une égale haine contre ceux que je hais. Tu m’as dit souvent que je rêvais des vengeances impossibles ; eh bien, ma vengeance n’est plus un rêve, Rachel, c’est une réalité, je la tiens dans mes mains et j’ai besoin de toi pour l’accomplir.

Elle tressaillit, et dit avec effroi :

– Que faut-il donc que je fasse ?

– Ce que tu as à faire est peu de chose ; il te suffira d’écrire quelques lignes que je te dicterai.

– À qui ?

– À celui qui m’a bravé tant de fois, qui a livré mon autorité et mon nom aux insultes et aux sarcasmes de l’université ; à celui qui semble, par je ne sais quel moyen, quelle trahison que je ne peux déjouer, deviner mes projets, et qui ce matin encore a échappé au piège que je lui avais tendu.

– Vous n’avez pas besoin de le nommer, messire, pensa Guidomare, toujours immobile à la même place. Le ciel me protège assurément, et dès que j’aurai votre âge, je ferai vœu de chasteté pour lui prouver ma reconnaissance.

Il prêta l’oreille avec plus d’attention encore.

– Rachel, dit Aubriot, si un péril dont je serais instruit te menaçait, crois-tu que je te sauverais ? Tous les efforts, tous les sacrifices qu’un homme riche et puissant serait capable de faire pour une femme, crois-tu que je les ferais pour toi ?

– Oui, mais de quel danger parlez-vous ? Ce n’est pas moi qui dois craindre, ce n’est pas moi que vous haïssez ; c’est lui, Étienne Guidomare, n’est-ce pas, dont vous m’avez entretenue si souvent ? Comment puis-je servir vos desseins ? Je ne le connais pas, je ne l’ai jamais vu. Dites-moi tout, messire, ne me cachez rien de ce que vous avez résolu.

Aubriot, se trompant sur l’intention secrète de ces paroles, la remercia.

– Guidomare, dit le prévôt, a perdu le goût des querelles ; mais il est jeune, toujours vain, d’une figure et d’une taille qui lui ont valu de nombreuses bonnes fortunes. Il faut que tu lui écrives, Rachel, sans signer, qu’une femme qui l’a vu, l’attend à une heure et dans un lieu dont nous conviendrons. Le lieu et l’heure seront choisis de façon à lui promettre le mystère ; il viendra, il se trouvera avec toi, et moi je m’emparerai de lui. Ne dis pas que ce projet est insensé, que je risque mon bonheur et le tien ; j’ai réfléchi, et ma résolution est arrêtée. Il ne s’agit pas seulement de ma vengeance et de ma haine, mais d’un grand événement politique, de l’humiliation de ma rivale en pouvoir, l’université de Paris, que flétrira l’opprobre d’un de ses membres, et qui sera contrainte de faire fléchir son orgueil et de se dépouiller de ses privilèges ; car tu comprends bien quel sera le crime de Guidomare.

Elle le comprenait assurément, mais pour faire parler Aubriot elle feignit l’ignorance.

– Non, répondit-elle ; expliquez-vous, je ne sais qu’aimer et me dévouer pour celui que j’aime ; pourvu qu’il croie à mon amour, peu m’importe le reste, je n’y songe jamais et j’attends qu’on me mette à l’épreuve.

– Il sera condamné à être pendu comme amant d’une juive.

– Et moi ? dit-elle.

– Toi, Rachel, je te ferai disparaître, je te sauverai !

– Comme Agnès Piédeleu ?

– Ne me rappelle donc pas ce souvenir. Je n’aimais pas cette femme, elle voulait me perdre, je l’ai perdue ! Mais toi, je te sauverai, te dis-je ; tu vivras dans une autre retraite, sous un autre nom que celui de Marguerite, et si tu ne me crois pas le pouvoir de faire ce que je te promets, tiens, lis ceci, Rachel ; c’est ta grâce signée à l’avance.

Il lui présenta le parchemin signé la veille au soir par le duc d’Anjou.

– Crois-tu, ajouta-t-il, que la protection du prévôt de Paris et du régent du royaume soit suffisante ?

Elle tourna de nouveau les regards vers le lit, ce qu'elle faisait chaque fois qu'elle se sentait faiblir, et chaque fois, en reportant ses yeux et sa pensée vers celui qui écoutait, elle retrouvait sa force et un calme apparent.

– Ainsi, messire, le coupable, quel qu'il soit, fut-ce Guidomare lui-même, dont le nom sera écrit sur ce parchemin, est assuré de l'impunité. Le châtement ne pourra atteindre celui que protégera la signature de monseigneur le régent.

– L'évêque de Paris lui-même ne pourrait obtenir sa condamnation.

– Je ferai ce que vous voulez. Si je tiens à la vie, ce n'est pas pour moi. Quel jour choisissiez-vous ?

– Le quatrième après celui où nous sommes. Je connais une maison isolée et maintenant sans habitants, près du pré aux Clercs. Je t'y conduirai secrètement pendant la nuit qui précédera.

– Quelle heure ?

– Quatre heures de l'après-midi : c'est le moment où le jour commence à tomber.

Écris, Rachel.

– Donnez-moi ce parchemin.

– Je te le remettrai plus tard.

– Donnez-le-moi maintenant.

– Qu'en veux-tu faire ?

– Donnez-le-moi.

Il la regarda avec surprise et d'un air de défiance qui la fit trembler. Elle crut entendre du bruit derrière elle, et n'osa se retourner. La physionomie d'Aubriot s'adoucit :

– As-tu peur que je refuse d'écrire ton nom ? Vois combien ta défiance est injuste,

Il s'avança vers une table sur laquelle étaient posées des plumes et de l'encre.

– N'écrivez pas ! s'écria-t-elle : et elle chercha à le retenir.

– Laisse-moi, dit-il en la repoussant : tu m'as soupçonné et je veux que tu rougisses de tes soupçons.

Il remplit le blanc laissé sur le parchemin, avec le nom de Rachel.

La malheureuse fille étouffa un cri de désespoir. Ses yeux se remplirent de larmes, et pendant qu'Aubriot écrivait, elle tendit les mains vers la retraite de Guidomare, comme pour lui demander pardon d'avoir laissé échapper la grâce qu'elle lui destinait.

Aubriot revint vers elle et lui présenta le parchemin.

– Écris maintenant.

Une pensée subite, criminelle peut-être, une de ces pensées qui s'emparent rapidement de la tête et du cœur, qui dominent celui qui la conçoit et celui qui l'écoute, brilla dans ses regards.

Elle répondit :

– Je n'écrirai pas.

Rachel ! ah ! tu ne m'aimes pas ! tu veux donc, ajouta-t-il en la prenant par le bras et en la secouant avec violence, tu veux donc que je devienne jaloux ? Prends garde à toi si je le suis jamais ! Pourquoi me regardes-tu ainsi ? Pourquoi ton œil fixe, tes lèvres entr'ouvertes par un sourire étrange, semblent-ils me braver et railler quand je te menace ? Réponds, que penses-tu ?

– Aubriot, dit-elle, je vous aime, et vous le savez bien ; je suis votre esclave, vous pouvez m'abandonner, me tuer, si c'est votre plaisir, sans que personne vous demande

compte de cet abandon et de ma mort. Mais quand vous faites de moi l'instrument de vos desseins, quand je ne suis plus seulement pour vous une femme qui excite et satisfait vos désirs, quand vous ne voyez plus seulement ma beauté, mais mon dévouement à vos vengeances, enfin, quand il faut que je partage vos haines comme votre amour, je puis bien ne pas me soumettre et obéir en esclave. Vous demandez ce que je pense ! oh ! c'est une pensée qui m'est venue bien souvent de vous lier à moi ainsi que je suis attachée à vous ! vous êtes riche, puissant, glorieux ; moi je suis méprisée, l'opprobre me suit et m'écrase. Si je montrais au peuple cette tête que vous dites charmante, il lui jetterait de la boue et des injures ! je suis lasse de tant d'humiliations, et il faut que je me relève à mes yeux !

– Tu es folle, Rachel !

– Non, non ; gardons le mystère qui nous entoure, cachez-moi toujours, resserrez encore ma chaîne, j'y consens : ce n'est pas la liberté que je réclame, mais l'égalité dans le crime.

– Dans le crime ? que veux-tu dire ?

– Vous êtes coupable de m'aimer, mais moi je le suis encore plus que vous. Pour vous, Aubriot, j'ai oublié la haine que la victime porte au bourreau ; votre race frappe, proscrit et dépouille la mienne, et je ne me suis souvenue de rien, ni de vos affronts, ni de vos cruautés ! fille sans honte et sans cœur, j'ai baisé la main qui me fouetterait de verges ! j'ai accepté de vous un autre nom que le nom que ma mère m'avait donné ! j'ai menti à la religion de mes pères, aux croyances que j'avais sucées avec le lait et pour lesquelles coule le sang de nos martyrs, et, pour mieux cacher mes amours infâmes, j'ai feint de m'agenouiller devant l'image de celui que nous avons crucifié ! voilà ce que j'ai fait. Eh bien ! Aubriot, je veux que vous soyez impie comme moi ! je veux que vous vous livriez à moi comme je me suis livrée à vous, que je puisse vous perdre comme vous pouvez me perdre ! Alors je serai sûre que vous m'aimez, je ne craindrai plus votre mépris, vous m'élèverez jusqu'à vous en descendant jusqu'à moi, alors nos destinées seront unies, et je vous appartiens ! Je perdrai vos ennemis, je ferai toutes les actions honteuses que vous me demanderez, j'attirerai dans vos pièges tous ceux dont vous aurez juré la mort, et je déchirerai cette grâce dont je n'aurai plus besoin pour vous croire !

Elle s'élança vers le crucifix, le détacha, et, la figure en feu, la voix et les mains tremblantes, elle le lui remit :

– Blasphémez votre Dieu, dit-elle, comme moi j'ai blasphémé le dieu de Moïse ; souffletez-le, crachez-lui au visage, et que d'autres paroles sacrilèges que les miennes, que d'autres parjures réjouissent mon oreille !

Il leva la main sur le Christ, le frappa, et le jeta à terre, en s'écriant :

– Je t'insulte, parce qu'elle le veut ; je te foule aux pieds, parce que tu n'es qu'une vaine idole, et qu'il n'y a de vrai pour les hommes sages que le pouvoir, la vengeance et les baisers d'une amante !

– C'est bien, dit Rachel. Dicter maintenant, je vais écrire.

La lettre terminée, elle la donna à Aubriot, que la violence de cette scène étrange avait ému, et qui, malgré son habitude du vice et de l'hypocrisie, était comme épouvanté de ce qu'il venait de dire et de faire. Il lui semblait qu'il sortait d'une ivresse

furieuse, et il cherchait autour de lui avec une curiosité pleine d'effroi les témoignages de son délire.

Le crucifix, à moitié brisé, était à terre entre eux deux. Aubriot détourna la tête.



– Adieu, Rachel ! dit-il, je reviendrai te voir demain.

– Aubriot, il faut que l'écolier Guidomare, pour qu'il vienne au rendez-vous, n'ait aucun soupçon. Comment lui ferez-vous parvenir cette lettre ?

– Je la remettrai ce soir à quelqu'un dont je suis sûr, au cordelier Jean Petit. Adieu, Rachel ; viens m'embrasser.

Elle faillit s'évanouir sous ce baiser, et, s'il ne l'avait retenue d'un bras passé autour de sa taille, elle serait tombée.

Ils sortirent de la chambre ; la porte d'entrée s'ouvrit et se referma. Rachel reparut au moment, où Guidomare achevait d'écarter les rideaux du lit.

Le pinceau le plus habile, la plume la plus éloquente, seraient impuissants à rendre l'expression des sentiments divers qui se peignaient sur le visage de Rachel. L'amour, l'espoir, la crainte s'y confondaient. Elle souriait en même temps que de grosses larmes roulaient dans ses yeux, elle chancelait en marchant et s'affaissait sur elle-même, comme si tous les ressorts de son corps avaient été brisés et qu'elle ne fût plus

soutenue que par la volonté de se soutenir. Faisant un dernier effort et chassant le doute horrible qui la tuait, elle dit à Guidomare :

– Je t’ai livré ton ennemi, Étienne ; je l’ai fait blasphémer devant toi, qu’il veut perdre, pour que tu puisses le dénoncer et le perdre. On ne me croirait pas, moi, si je parlais ; mais toi, on croira ton témoignage, tu n’as plus à redouter sa vengeance et sa colère, tu diras qu’il a souffleté et foulé aux pieds son Dieu ! et moi, je le dirai aussi ; on me battra de verges, on me passera la corde au cou, on traînera mes membres déchirés dans les ruisseaux ; que m’importe de mourir si, par ma mort, je te prouve que je t’aimais, si mon supplice rachète à tes yeux ma souillure, si tu donnes une larme à la malheureuse juive ? N’est-ce pas que j’ai été bien inspirée d’agir ainsi ? Réponds-moi donc, Guidomare ! pourquoi frémis-tu ? Ah ! je te devine. L’idée de ma mort t’épouvante... Mais rassure-toi : si tu m’aimes, je ne mourrai pas, tu peux me sauver comme il me sauverait... j’ai ma grâce ! et puis, qu’avons-nous besoin d’attendre jusqu’à ce rendez-vous ? En me quittant, tu vas aller chez l’évêque, et moi je me cacherai... Connais-tu une retraite sûre ? J’irai où tu voudras... où tu as caché Julienne, et je ne dirai rien, je ne serai pas jalouse... j’attendrai que tu viennes me voir... va, je suis patiente, je sais attendre et désirer sans me plaindre. Eh bien ! Étienne, que veux-tu que je fasse ?

On eût dit qu’elle parlait à une statue. L’écolier, les bras pendants, le regard vague, la bouche entrouverte, restait sans mouvements et comme pétrifié. Quoiqu’assurément il n’eût pas jusqu’à ce jour mérité une place en paradis, cependant, malgré les scandales de sa vie, l’action d’Aubriot lui paraissait un sacrilège monstrueux. Il entra dans sa conduite plus de fougue de jeunesse, plus d’amour et de besoin de plaisir que de perversité profonde et d’impiété véritable. Il avait les vices grossiers, les violents appétits sensuels et tous les préjugés de son temps ; et lui qui ne respectait, dans l’ardeur de ses passions, ni la sainteté du mariage, ni la faiblesse, ni l’innocence, il frémissait à l’idée seule d’entretenir commerce avec la race d’Israël ; il croyait sincèrement qu’elle était réprouvée, maudite à tout jamais, et qu’il était méritoire de la mépriser, de la fuir, et au besoin de la tuer.

Rachel voyant qu’il ne répondait pas, s’approcha et le toucha de la main.

Il recula comme s’il eût senti l’attouchement glacé d’un reptile.

– Laisse-moi, cria-t-il, laisse-moi, juive !

Rachel lut son sort dans ce seul mot ; elle se tordit les bras, porta les mains à son front comme si elle eût voulu retenir sa raison prête à s’échapper ; puis, surmontant encore sa douleur :

– Tu me repousses, Guidomare ! Je te fais horreur maintenant ! Mais tout à l’heure tu me disais que j’étais belle, que te m’aimais, et tu m’attirais à toi ! Que s’est-il donc passé ? Tout est changé parce que tu sais que je suis juive ; mais moi je ne me suis pas rappelé qui tu es. Ce que je disais à cet homme de mes lâchetés, de mon dévouement, de mon amour infini, de mon oubli des affronts et du mépris, je le disais pour toi, et si je ne t’ai pas cherché, si je ne me suis pas sauvée de ses bras pour me jeter dans les tiens, c’est que je craignais ce qui m’arrive. Je t’aime depuis le jour où j’ai senti mon cœur battre contre ton cœur. C’est moi qui suis cette femme inconnue, veillant sur toi ; c’est moi qui t’ai écrit, il y a deux ans, un an, aux obsèques de Charles V, hier, toujours, quand le péril te menaçait, dès qu’Aubriot était venu ici et qu’il m’avait dit :

C'est pour demain, il ne m'échappera pas ! et moi, je l'écoutais en riant, je flattais son espoir, je le plaignais quand il revenait, la rage dans le cœur et sur les lèvres, et je pensais qu'un jour peut-être tu le saurais et me remercieras. Je t'ai fui d'abord, quand j'ai appris ton nom ; Aubriot l'avait déjà prononcé souvent devant moi, et j'ai eu peur, moi, la maîtresse du prévôt de Paris, qu'on ne me trouvât avec toi ; est-ce pour moi ou pour toi que j'ai eu peur alors ? Je n'en sais rien à présent ; mais je crois que c'est pour toi, Étienne, car il me semble que je t'ai toujours aimé ! J'ai été enfant, pauvre, maltraitée, j'ai été prise par Aubriot, mais je ne me souviens de rien ; ma vie commence au moment où je t'ai vu ! Il ne faut pas me repousser parce que ce jour-là je ne t'ai pas aimé comme je t'aime aujourd'hui. J'ai bien réparé mon indifférence, tu sais ce que j'ai fait. Emmène-moi, je deviendrai ta servante, celle de Julienne, s'il le faut, de toutes les femmes que tu me préféreras, pourvu que je te voie. Emmène-moi ! emmène-moi !

Plusieurs fois pendant qu'elle parlait, l'écolier avait cherché à se dégager de ses étreintes, et toujours ce mot infamant dans sa pensée, ce nom de juive perçait comme un fer aigu le cœur de Rachel. La dernière fois qu'il le prononça ce fut avec un tel accent de fureur et de mépris, qu'elle recula effrayée et tomba sur le parquet. Guidomare s'élança vers la porte, elle s'y traîna, les cheveux épars, les mains suppliantes, et s'attacha à ses genoux.

– Écoute-moi encore ! dit-elle.

Il y avait tant de larmes dans sa voix, tant de douleur et de prière dans son regard, qu'il s'arrêta.

Elle étendit la main et saisit le crucifix :

– Martyr que les pères de mes pères ont méconnu, Messie qui a racheté les hommes, fils de Dieu que j'ai insulté, j'efface avec mes pleurs et mes baisers la trace des outrages que tu as reçus, j'abjure mes croyances et ma foi ! purifie-moi, pour prix du serment que je fais d'adorer ta divinité, purifie-moi de mes souillures, que je ne sois plus pour lui une créature immonde, et qu'il me dise encore qu'il m'aime !

Et elle baisait le crucifix, elle se frappait le front, elle se relevait tendant les bras vers Guidomare.

Il laissa tomber sur elle un regard froid qui la glaça jusqu'aux os. Son sang s'arrêta, sa voix ne se fit plus passage, ses yeux devinrent fixes, et sans plus jeter un cri, sans plus verser une larme, elle roula à terre et y resta sans mouvement, sans souffle, brisée, morte, et comme ensevelie sous sa longue chevelure noire.

L'écolier sortit.

V

Les fêtes qui signalèrent l'entrée de Charles VI se prolongèrent encore toute la journée du lendemain. Le matin il y eut un conciliabule dans la rue au Feurre. Guidomare avait rassemblé Coquastre et quelques confidents intimes, curieux de savoir comment s'était dénouée l'aventure de la veille avec la belle Marguerite. L'écolier la leur raconta en détail, et l'on peut se figurer avec quel intérêt ils écoutèrent ce récit. Ce furent des exclamations de joie, des cris de triomphe quand ils apprirent l'impiété qu'Aubriot avait commise, et ils parlaient déjà d'aller trouver l'évêque de Paris et de porter le fait à la connaissance du tribunal ecclésiastique.

Guidomare s'apprêtait à leur dire quel rôle jouait Jean Petit auprès du prévôt, lorsque le cordelier parut à l'extrémité de la rue. Voyant qu'il n'y avait à ce moment-là devant les classes désertes par suite de la fête, que les amis de Guidomare, mauvais sujets renommés entre les plus mécréants, il eut le pressentiment d'un danger, et quoiqu'il fût venu dans l'intention de parler au bel écolier qu'il apercevait, il rebroussa chemin.

Guidomare l'appela, après avoir dit aux autres de le laisser parler seul et conduire l'interrogatoire comme il l'entendrait.

Jean Petit arriva le sourire sur les lèvres. Guidomare le prit par la main, le colla assez rudement le dos contre la muraille, et pendant que les écoliers se rangeaient en demi-cercle autour de lui, il lui dit, posé sur la hanche et accompagnant chacune de ses paroles d'un mouvement de l'index, passant et repassant à quelques pouces de la face blême du cordelier :

– Frère Jean Petit, je vous croyais autrefois fourbe et cafard ; ce qui n'était qu'un soupçon est devenu une vérité pour moi. Je vous ai promis de vous briser les os et je vais tenir ma promesse.

Le cordelier se sentit défaillir et jura que Guidomare n'avait pas un ami plus sincère.

– Je vous en fais juge, dit l'écolier aux autres, car je serais fâché qu'on pût m'accuser d'avoir commis une action injuste et de lui infliger un châtement qu'il ne mérite pas. Qui vous amène, mon révérend frère ?

– Je passais par hasard.

– Premier mensonge. Vous êtes venu avec l'intention de parler à quelqu'un de nous. Auquel, s'il vous plaît ? Est-ce à Coquastre, à Urbain, à Robert, à Savoisy, à Thomas de Courcelle, à Boudeville, ici présents, ou à moi ?

– À aucun, je vous jure, puisque...

– Second mensonge. Prenez garde, frère, vous allez mourir en état de péché. Mais après tout c'est une affaire à régler entre vous et le diable qui a retenu votre peau, je m'en lave les mains et je continue. C'est à moi que vous vouliez parler.

– C'est à vous, Étienne, puisque vous en paraissez convaincu. Je ne veux pas vous contrarier ; mais qu'avais-je à vous dire ? Voilà ce dont je ne peux convenir, parce que je l'ignore.

– Je vais vous l'apprendre : vous devez me remettre une lettre.

– Une lettre ! dit Jean Petit stupéfait.

- Oui, une lettre qu'on vous a donnée hier au soir.
 - C'est singulier ! murmura le cordelier ; où a-t-il appris cela ?
 - Vous m'auriez dit que cette lettre, vous l'aviez trouvée ce matin chez vous, avec prière de me la faire parvenir, ou tout autre mensonge que vous auriez imaginé. Cette lettre vous devez l'avoir, et c'est du prévôt de Paris que vous la tenez.
 - Que ma franchise me vaille au moins l'absolution. Tout ce que vous dites est vrai. Voici le billet.
 - Savez-vous qui l'a écrit ?
 - Non.
 - Soit. C'est une femme. Savez-vous ce qu'il contient ?
 - Il est fermé.
 - Eh bien ! ouvrez-le et suivez : je vais vous le répéter mot pour mot.
- Jean Petit, de plus en plus surpris, déplia la lettre et la lut à mesure que Guidomare la récitait :
- « Une femme qui vous aime et qui a peut-être par sa beauté quelque droit à être aimée, vous attend vendredi prochain, à la tombée du jour, dans une maison du pré aux Clercs. Vous reconnaîtrez la maison au mouchoir qui sera attaché à la seconde fenêtre qui regarde la rivière. Silence et discrétion. »
- C'est merveilleux, dit Jean Petit : vous n'avez pas oublié une syllabe.
 - Écoutez-moi maintenant sans m'interrompre. Ce rendez-vous est un guet-apens. J'ai tout lieu de croire que la femme qui me l'a donné n'ira pas, mais je ne dois pas moins tenir compte de l'intention au prévôt de Paris. Cette femme est une juive avec laquelle il entretient secrètement un commerce impudique.
 - Jésus Maria ! que m'apprenez-vous là ? dit le cordelier en faisant le signe de la croix. Il a pour maîtresse une juive ! Mais vous pouvez le faire pendre, mon brave Étienne.
 - J'espère n'y pas trouver d'obstacle. En attendant que je voie ce cher prévôt remuant ses grands bras et ses grandes jambes entre ciel et terre, je vais m'acquitter avec vous qui lui avez servi d'agent, qui depuis plusieurs années lui vendez nos secrets.
- L'imminence du péril redonna un peu de courage à Jean Petit.
- Mes maîtres, s'écria-t-il, je vous prie de m'accorder un quart d'heure pour vous faire ma confession, et comme je touche peut-être à mes derniers moments, soyez certain que je dirai la vérité, rien que la sainte vérité.
 - Parlez.
 - C'est moi qui ai appris jadis au prévôt que Julienne Brûlefer s'était réfugiée dans le collège de Saint-Nicolas du Louvre, j'en conviens. Je conviens aussi qu'à toutes les occasions qui se sont présentées, j'ai tâché, comme il me l'avait ordonné, de faire naître des querelles entre lui et vous ; hier encore, par exemple. Mais j'ignorais que ce fût une femme qui eût écrit cette lettre, et qu'une juive était la maîtresse d'Aubriot. De ce côté je suis aussi innocent que le prévôt est coupable. Il ne me dit pas tout, et je ne possède pas toute sa confiance, comme vous le supposez. Avant-hier, l'idée lui est venue de m'enfermer à la Bastille. Il craignait, disait-il, quelque trahison de ma part, et je dois ajouter que son pressentiment ne le trompait pas, car aujourd'hui je suis tout disposé à me joindre à vous contre lui.

– L’offre n’a rien qui me tente, répondit Guidomare d’un ton dédaigneux. Je n’ai pas besoin d’un espion.

– Peut-être. Je suis suspect à vos yeux, je le sais bien, et vous pouvez croire que je ne parle ainsi que pour sauver ma vie. Mais si je n’ai pas tous les secrets du prévôt, j’en ai quelques-uns que vous ignorez et qu’il serait important pour vous de connaître. Savez-vous que le duc d’Anjou lui a remis une grâce en blanc ?

– Belle nouvelle ! je le sais aussi bien que vous.

– Mais si Aubriot se voit menacé, il écrira son nom au-dessus de la signature du duc d’Anjou.

– Il n’est plus temps. Il a déjà écrit le nom de cette juive.

– Ah ! dit Jean Petit tout désappointé. Il interrogea de l’œil les assistants, et croyant lire sur leur visage quelque hésitation, malgré les réponses brèves et jusque-là décisives de Guidomare, il continua :

– Ceci m’explique certaines choses qui étaient restées obscures pour moi ; je comprends maintenant ce que le prévôt entendait quand il disait avant-hier au duc d’Anjou, en parlant de vous, Étienne : « Je sais à quels pipeaux on peut prendre les oiseaux de cette espèce-là. » Le projet était hardi, en effet. Il retourne contre lui, et c’est justice. Vous accuserez Aubriot, mais il se défendra : cette juive ne portera pas témoignage contre lui, il la fera disparaître, ou si elle est interrogée, si elle convient de la vérité de l’accusation, on ne la croira pas plus qu’on n’a cru Agnès Piédeleu. C’est à craindre.

Un des écoliers hocha la tête en signe d’assentiment. Jean Petit poursuivit :

– Le prévôt est puissant ; il a des amis, des créatures, des protecteurs, partout, à la cour, près du trône. Il faudrait être sûr qu’il sera abandonné par eux : il faudrait d’avance le perdre dans leur esprit. Avez-vous un moyen d’y parvenir ?

– Le cordelier parle sensément, dit Savoisy.

– Y as-tu songé, Guidomare ? demanda un autre.

– Ma foi, non. Vous avez ce moyen, maître fourbe ?

– Oui, répondit résolument le moine.

– Eh bien, dites-le, et s’il est bon nous verrons à vous infliger une punition moins rude.

– Voyez-vous, Étienne, reprit Jean Petit, qui, après avoir éveillé la curiosité de son interlocuteur, voulait habilement l’irriter et la tenir en haleine, voyez-vous, il y a une autre partie à jouer que celle qui est engagée. La querelle n’est pas entre vous seulement et le prévôt, mais entre le prévôt et l’université, et celle-ci peut et doit se ménager un triomphe complet. À votre place, je voudrais qu’il n’y eût qu’une voix pour condamner Aubriot, que tous ses appuis lui manquassent à la fois, et qu’il tombât sans pouvoir se retenir.

– Parlez alors, mais parlez donc !

– J’ignore comment vous avez découvert ce que vous savez concernant cette femme juive, comment et par qui vous êtes instruit de ce qui s’est passé au petit Châtelet entre le duc d’Anjou, le prévôt et moi ; c’est votre secret, chacun a les siens, et c’est un avantage que je vous laisse sur moi avec plaisir, car du moins vous ne pourrez pas supposer que je vous trahirai sur ce point.

– Ah çà, s'écria Guidomare, avez-vous bientôt fini vos discours? Tant de paroles sont inutiles. Un mot suffit. Vous avez un moyen de perdre le prévôt. Quel est-il?

– Je ne ferai plus qu'une courte observation, et j'espère que vous en approuverez la justesse. Si avant d'accuser le prévôt, vous exécutez la menace que vous m'avez faite de me briser les os, peut-être cette vengeance nuira-t-elle à la bonté et à la justice de votre cause. Ayant à répondre de la mort d'un homme, vous ne serez pas aussi bienvenu, il me semble, à demander celle d'un autre.

– Un saint perdrait sa patience à vous écouter, et il y a longtemps que la mienne est à bout. Je vois où vous voulez en venir. C'est à une promesse de ma part d'oublier et de pardonner. Eh bien, je consens à une trêve. Voyons, maître sournois, quelle trame avez-vous ourdie?

– Ce sera assez long à vous expliquer, et je crois que la place n'est pas bien choisie pour tenir une conférence secrète. Allons ailleurs. Venez aussi, mes maîtres; j'ai besoin de votre concours, et je remettrai entre vos mains tous les fils de l'intrigue. Si elle ne réussit pas, je recommande mon âme à Dieu et je m'abandonne sans défense à votre colère.

Ils quittèrent tous la rue au Feurre. La conférence qu'ils eurent dans une maison située à l'extrémité du clos Bruneau, fut longue et animée. Jean Petit expliqua en détail son plan d'attaque, qui fut approuvé, car il sortit sain et sauf des mains de Guidomare. Ils se séparèrent, sinon amis, du moins alliés.

Il avait été convenu que l'alliance resterait secrète, qu'aucun autre écolier que les six amis et Guidomare ne serait mis dans la confiance. Jean Petit dit à Aubriot qu'il avait fait parvenir la lettre à Étienne, et que celui-ci n'avait aucune défiance. Le prévôt attendait impatiemment le jour marqué. Il occupa le temps qui lui semblait si long, à remplir la promesse qu'il avait faite au duc d'Anjou. Les marchands juifs vidèrent leurs coffres en échange du renouvellement de leurs privilèges. Mais ce ne fut pas la seule contribution forcée qu'ils eurent à subir. Quand on sut que le duc d'Anjou faisait un emprunt, les seigneurs de la cour, ses partisans, ses favoris, suivirent son exemple et contractèrent de nouvelles dettes. Jean Petit l'avait prévu. Cette circonstance, indépendante en apparence du complot formé contre Aubriot, devait en être le ressort principal et décisif.

Rachel n'avait repris ses sens que longtemps après le départ, de Guidomare. Claude, sa vieille servante, l'avait trouvée évanouie. Cette femme, comme toutes les duègnes de toutes les époques, servait à la fois Dieu et le Diable. Elle avait la confiance d'Aubriot et celle de sa maîtresse. C'était elle qui, au moyen d'intrigues et de détours, avait fait tenir à Guidomare les avis mystérieux de Rachel, sans qu'il eût découvert qui les lui donnait. Elle ne se dissimulait pas qu'elle jouait un jeu dangereux, et comme Jean Petit elle vivait dans des alarmes continuelles, mais comme lui, elle obéissait à sa nature en trompant et en rusant. Rachel ne lui cacha rien de ce qui était arrivé. Son désespoir était tel qu'elle ne parlait que de se tuer. Ce ne fut qu'à grand-peine et avec une grande dépense d'éloquence que Claude parvint à la calmer un peu, et à lui démontrer qu'il était toujours temps de mourir quand on n'avait plus d'autres ressources.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, Rachel se laissa conduire par Aubriot à la maison du pré aux Clercs, et lui-même, le lendemain avant l'heure convenue, s'y embusqua

avec ses gens. Le mouchoir fut attaché à la fenêtre. Rachel était convaincue que Guidomare ne viendrait pas. Cependant, elle le vit paraître. Les cœurs amoureux sont crédules et passent avec la même facilité de la crainte à l'espoir, de la douleur à la joie. La pauvre fille s'imagina que l'écolier s'était reproché sa dureté à son égard, qu'il en avait du repentir, et qu'il le lui témoignait par sa présence. Elle oublia presque dans le premier moment le danger qu'il courait.

Mais comment Guidomare était-il assez imprudent pour se hasarder dans un lieu pareil ? avait-il l'intention de pénétrer dans la maison ? Voici ce qui était arrivé.

Jean Petit avait fait observer que, si Guidomare n'allait pas au rendez-vous, Aubriot pourrait concevoir quelque soupçon et éventer la trame. Or, il importait au succès de la conjuration de gagner du temps. Les intrigues nouées dans l'ombre par Jean Petit n'avaient pas encore assez de consistance, les alliés qu'il recrutait à droite et à gauche n'étaient encore ni assez nombreux ni assez sûrs. Ces lenteurs déplaisaient à Guidomare, qui aurait voulu aller droit au but, mais il fut obligé de céder. Ces fourbes dont on accepte les services ont toujours un avantage sur les hommes d'action. On ne s'aperçoit de l'influence qu'ils ont acquise que lorsqu'on est déjà à leur discrétion. Au bout de vingt-quatre heures, Jean Petit, rudoyé d'abord par chacun des écoliers, malmené en paroles, mais insensible aux mauvais compliments, était devenu le chef réel et l'âme du complot. Il fallait, pour servir ses desseins, que Guidomare parût ignorer le guet-apens, et qu'au moment d'y tomber, un hasard, un incident quelconque, le déterminât à s'éloigner. Cet incident, il était facile de le faire naître.

L'écolier s'avança, regardant autour de lui comme un homme qui prend ses précautions pour ne pas être vu quand il fut à une centaine de pas de la maison, il s'entendit appeler par des voix joyeuses, et fut accosté par Bouteville, Savoisy et Robert, qui annoncèrent l'intention de ne pas le quitter. Ils le plaisantèrent assez haut pour être entendus, sur cette bonne fortune qu'il leur avait cachée, car pour quel autre motif se serait-il rendu seul au pré aux Clercs ? Guidomare eut beau nier, chercher mille prétextes pour se débarrasser d'eux, ils tinrent bon et jurèrent qu'ils verraient sa maîtresse. L'écolier se récria vivement contre cette importunité, jura de son côté qu'ils ne la verraient pas, et que, pour ne pas compromettre une femme qui l'honorait de ses bontés et qui lui avait recommandé la plus grande discrétion, il manquerait plutôt son rendez-vous, ce qu'il fit aussitôt en s'éloignant à pas précipités. Ses camarades le suivirent, riant sous cape du succès de leur stratagème et du nouveau désappointement du prévôt.

Ni prières ni menaces ne purent obtenir de Rachel qu'elle écrivît une seconde lettre. Malgré la grâce signée par le duc d'Anjou, elle courait risque de la vie, disait-elle, et quel que fût le sort que lui réservât la colère d'Aubriot, elle aimait mieux s'y résigner que de s'exposer à une mort qu'elle regardait comme certaine.

Cependant le complot marchait à son dénouement, et tous les éléments qui devaient y concourir s'amoncelaient, se groupaient de jour en jour. L'avidité du duc d'Anjou n'était pas satisfaite par les sommes que lui avaient données les juifs. Le pape Clément VII avait fait une nouvelle distribution de bénéfices au détriment de l'université, et l'argent follement dépensé dans les fêtes précédentes rendait nécessaire l'augmentation des impôts qui écrasaient déjà la nation. Le mécontentement était partout, dans toutes les classes : l'université se plaignait, les bourgeois murmu-

raient, le peuple s'assemblait tumultueusement. Les soins qu'il était obligé de donner à la tranquillité publique incessamment menacée, ses conférences avec le régent et les autres membres du conseil, qui voyaient s'approcher l'orage, détournaient Aubriot d'une vengeance qui lui avait échappé tant de fois. D'ailleurs, Jean Petit, dont l'activité d'espionnage était incroyable, le tenait continuellement en haleine et lui donnait assez d'occupation sur vingt points divers, pour le distraire momentanément d'une pensée exclusive.

L'autorité s'affaiblissait en se divisant. Pour que ses frères oubliassent ses odieuses rapines, le duc d'Anjou avait été forcé de faire droit à leurs prétentions, qui tendaient à démembrer la monarchie en détruisant l'unité, en lui substituant des pouvoirs partiels, toujours disposés à sacrifier l'intérêt général à leur intérêt particulier. Jean, qui avait en apanage le Berri, l'Auvergne et le Poitou, obtint le gouvernement du Languedoc, avec le pouvoir d'un souverain sur la plus grande partie du Midi de la France; Philippe, duc de Bourgogne, exigea le gouvernement de la Normandie. Dans tous ces partages, le peuple était oublié, ou plutôt on ne s'en souvenait que pour lui ravir ses droits, pour l'écraser, pour le faire gémir sous les exactions, la mesure était comble, et le mécontentement éclatait. Les fêtes terminées, le peuple de Paris sentit qu'il avait faim. Les États généraux avaient été abolis par Charles V : eux seuls auraient pu apporter un remède au mal, et, par la confiance qu'ils avaient inspirée, enlever des forces à la révolte. Mais les princes ne voulurent convoquer que les États de la langue d'oïl³⁶, chez lesquels ils savaient rencontrer une opposition moins ferme à leurs coupables desseins. Cependant il fallait que l'usurpation fût bien flagrante, puisque cette assemblée choisie à cause de sa modération, maintint l'abolition des impôts prononcés par Charles V, et exigea que le roi déclarât la nation rétablie dans ses libertés, franchises et immunités. Mais ce n'étaient là que des moyens dilatoires. Le lion rugissait, on voulait seulement, en ayant l'air de le flatter, arriver à le museler. Le peuple ne fut pas dupe de ces insuffisantes réparations. Ses magistrats, même ceux dont il respectait l'autorité et le caractère, ne pouvaient plus le contenir. Le prévôt des marchands, Jean de Culdoë, provoqua une réunion de citoyens au parloir aux Bourgeois : il les engagea à ne plus se rendre dans les assemblées nocturnes où des orateurs improvisés se livraient à des déclamations contre le gouvernement : il leur fit espérer que, si l'ordre n'était pas troublé, leurs plaintes seraient accueillies et qu'on leur rendrait justice. La majorité semblait se rendre à ces raisons, ou peut-être à l'adresse de celui qui parlait, lorsqu'un artisan, un tanneur, d'autres disent un cordonnier, se leva, et, inspiré par cette rude et franche éloquence populaire qui laisse de si loin derrière elle l'éloquence apprêtée des rhéteurs, il prononça un discours qui a mérité d'être conservé et qui résumerait aujourd'hui encore les légitimes griefs des peuples contre leurs gouvernements.

« Ne pourrons-nous jamais jouir en repos de nos biens ? dit-il ; l'avarice des grands continuera-t-elle toujours à nous charger d'impôts ; impôts que nous ne devons pas, que nous ne pouvons payer, et qui excèdent nos revenus ?... Bourgeois de Paris, on vous repousse des assemblées des notables ; on ne veut pas que vous participiez aux

36 La langue de *oïl* ou d'*oil*. Ce mot désignait la partie de la France située à la droite de la Loire, où l'on parlait la langue franque et qui était régie par la coutume. La langue d'*oc* se disait des provinces du midi où l'on parlait le *roman*, et où on suivait le droit romain.

délibérations, et on vous demande arrogamment *quel droit a la terre de se mêler avec le ciel*, et pourquoi la lie du peuple ose intervenir parmi les personnes riches... Pour qui adressons-nous des prières à Dieu ; pour qui nous dépouillons-nous de nos biens ? Pour des hommes qui en abusent. Nos biens servent à entretenir leur luxe, à payer leurs habits couverts d'or et de perles, à payer ces nombreux valets qui les suivent, à payer les frais des beaux palais qu'ils construisent. C'est pour ces vaines superfluités qu'ils accablent d'impôts la capitale du royaume... la patience du peuple est poussée à bout... Je demande que les bourgeois prennent les armes ; ils doivent mourir plutôt que de souffrir plus longtemps une telle oppression³⁷. »

Le langage des victimes a de tout temps été le même, parce que la tyrannie n'a changé ni de cause ni d'effet. Le discours de l'artisan modifia les résolutions des assistants, qui s'armèrent et qui demandèrent que le prévôt des marchands les conduisît au palais. Jean de Culdoë harangua le duc d'Anjou, assisté du nouveau chancelier Dormans, successeur de Pierre d'Orgemont. Jean de Culdoë, dans sa demande, et le régent dans sa réponse, mirent une grande habileté, le premier à ne point paraître trop exigeant au nom du peuple, sans pourtant abandonner les réclamations qu'il était chargé de soutenir ; le second à faire des promesses qu'il n'avait pas l'intention de tenir.

Jusque-là, Aubriot avait manœuvré adroitement, évitant de se compromettre, soit aux yeux du pouvoir, soit aux yeux du peuple, et attendant toujours l'instant favorable.

Un jour, Jean Petit se présenta chez lui.

– Messire, lui dit-il, tout est prêt.

– Apportez-moi de bonnes nouvelles, maître fourbe, répondit le prévôt. Il est temps que vous me donniez enfin la preuve que vous êtes bon à quelque chose. J'ai promis au duc d'Anjou de lui livrer l'université, et je comptais sur vous pour engager les écoliers dans quelque démarche imprudente. Mais je crois qu'au lieu d'agir comme nous en étions convenus, vous prêchez la paix et la concorde. Jamais ils n'ont été plus tranquilles que depuis le jour où vous vous êtes chargé de les pousser à la révolte. Le duc d'Anjou me rappelle ma promesse et s'irrite de n'en pas voir les effets. Prenez garde qu'avant d'encourir sa disgrâce, je me rappelle la tentation que j'ai eue.

– Une disgrâce ! messire, reprit le cordelier : vous n'avez jamais été au contraire plus assuré de votre faveur. Tout réussit enfin au gré de vos vœux. Savez-vous ce qui se passe à l'heure où je vous parle ? Jean de Roncé, docteur en théologie, harangue en ce moment, au nom de l'université, le duc d'Anjou. J'ai assisté hier à la conférence où il a été décidé qu'il porterait la parole. On avait songé d'abord à son ancien élève Jean Charlier Gerson, mais il s'est excusé sur son extrême jeunesse qui aurait été du poids à ses discours. L'orateur de l'université doit renouveler la demande déjà faite

37 M. Augustin Thierry a mentionné, dans ses *Recherches sur l'histoire de France*, les plaintes que ne cessaient d'exhaler les serfs dès le douzième siècle sur leur malheureuse condition. « Les seigneurs, disaient-ils, ne nous font que du mal ; ils ont tout, prennent tout, mangent tout, et nous font vivre en pauvreté et en douleur ; chaque jour est pour nous un jour de peine ; pas une heure de paix, tant il y a de services, de redevances, de tailles, de corvées, de prévôts, de baillis... Mettons-nous hors de leur pouvoir ; nous sommes des hommes comme eux nous avons les mêmes membres, la même taille, la même force pour souffrir, et nous sommes cent contre un. Défendons-nous tous ensemble, et nul homme n'aura seigneurie sur nous, etc. »

Ce cri de révolte était répété de génération en génération, et, comme l'a observé M. Thierry, Volney n'a guère fait que reproduire le même langage dans le célèbre journal *la Sentinelle du peuple*, qui a tant contribué au mouvement des esprits en 1789. (*Histoire de Charles VI*, par M. HENRI DUVAL-PINEU. Note n° 4).

sous le feu roi, et proposer au régent de convoquer un concile général pour mettre fin au schisme qui divise l'Église. Autant vaudrait le prier de reconnaître Urbain VI, et par suite la légitimité des prétentions de Charles de Durazzo au trône de Naples. Vous pouvez aisément vous figurer de quelle façon cette proposition sera accueillie, d'autant que les termes n'en seront guère modérés et qu'il s'y joindra d'autres plaintes.

– Mais, dit Aubriot, en quoi cela me touche-t-il ?

– Patience, messire ; veuillez prendre lecture de ce billet.

– Que veut dire ceci ? demanda le prévôt après avoir lu. Le duc d'Anjou m'ordonne de me transporter ce soir au collège du cardinal Lemoine, et d'y arrêter Jean de Roncé.

– Oui.

– Mais vous venez de me dire que dans ce moment même Jean de Roncé harangue le duc.

– C'est vrai, et son discours ne doit pas être encore fini.

– Comment alors cet ordre a-t-il pu être écrit avant qu'on ait entendu Jean de Roncé ? Comment le châtement précède-t-il la faute ?

– Je vous ai dit aussi, messire, que je connaissais la harangue, j'y ai même fait insérer quelques phrases de ma façon, et comme, grâce au ciel, j'ai une excellente mémoire, ce matin je l'ai récitée au duc régent, qui, prévenu de ce qu'il allait entendre, a rédigé d'avance l'ordre d'arrestation et m'a chargé de vous l'apporter. Le duc voulait d'abord refuser l'audience, mais il s'est rendu aux raisons que je lui ai données, il a compris qu'il valait mieux entendre un sot discours, dont il pouvait punir l'insolence, que de paraître ne pas vouloir faire droit à des plaintes qui passeraient peut-être pour légitimes et fondées si on ne les écoutait pas.

– Voilà à ma connaissance, rusé coquin, trois rôles que vous jouez dans la même affaire. Vous en avez peut-être pris un quatrième.

– Oui, messire, et ce n'est pas celui qui vous plaira le moins, j'espère : j'ai détruit un à un tous les soupçons que l'écolier Guidomare avait conçus de ma franchise ; il est tellement convaincu maintenant de ma sincérité et de mon dévouement à ses intérêts, que je suis devenu le confident de ses amours. Je vous l'avais bien dit le soir où le duc d'Anjou m'a fait l'honneur, sur votre recommandation, d'accepter mes services, c'est l'amour qui a rendu Guidomare moins turbulent. Je sais où il cache Julienne ; l'empire que cette jeune fille exerce sur lui est incroyable. Nous aurions vainement tenté de l'attirer dans quelque querelle : elle lui a fait jurer qu'il ne prendrait part à aucune dispute, et il a tenu parole, comme vous savez. Le jour de l'entrée du roi, c'est pour aller chez elle qu'il a quitté le cortège.

– Où demeure Julienne ?

– Rue du Mont-Saint-Hilaire ; je connais la maison.

– C'était au moment même de l'enlèvement, dit le prévôt avec un geste de regret, c'était quand Martin Brûlefer réclamait sa nièce qu'il aurait fallu s'emparer de Guidomare. Depuis, j'ai cru qu'une nouvelle occasion se présenterait, mais décidément je suis malheureux dans ma haine.

– De quoi vous plaignez-vous ? Ce que vous n'avez pu faire autrefois, vous êtes maître de le faire maintenant.

– Il n'y a plus de scandale, personne ne se plaint.

– Mais si une circonstance dont je ne vous ai pas encore instruit vous rendait tous vos avantages ?

– Quelle circonstance ?

– Ce soir, messire, vous emprisonnez Jean de Roncé ?

– Oui.

– Dès ce soir l'université s'émeut de cette violation de ses privilèges, la nuit se passe en conciliabules ; demain l'université déclare qu'elle suspend ses leçons ; dans deux jours elle est sommée par le régent de se rendre au palais, le duc lui ordonne de rouvrir les classes, elle refuse. Dans deux jours aussi, au moment même où elle se met en révolte ouverte contre le chef de l'État, où pour cette rébellion elle encourt sa colère, vous arrêtez Guidomare. La faute d'un seul devient la faute de tous. Parce qu'il y a un libertin pris en flagrant délit, l'accusation de libertinage tant de fois portée contre les écoliers reparait tout entière et retombe sur eux tous. Il ne fallait qu'un prétexte pour frapper ; ce prétexte vous l'avez enfin, messire. Après-demain, Guidomare doit passer la journée chez Julienne avec quelques compagnons de débauche, il me l'a dit. Pour qu'il n'ait aucune crainte et que le rendez-vous ne manque pas, feignez de ne pas vous occuper de lui, accompagnez le duc d'Anjou au palais, et chargez votre premier lieutenant de l'expédition que je conduirai s'il le faut.

Aubriot resta pensif et muet quelques minutes pendant lesquelles Jean Petit l'examina avec inquiétude. Le prévôt se sentait humilié ; au lieu de donner des ordres comme autrefois, c'était lui qui semblait en recevoir. Il agissait sous l'inspiration de son agent et subissait en quelque sorte sa direction et son influence. Mais il était trop tard pour rompre cette chaîne quelque pesante qu'elle lui parût. Jean Petit avait eu l'adresse de se rendre nécessaire ; il fallait attendre le succès de l'entreprise qu'il avait si bien préparée, pour repousser du pied ce maître fourbe et le dépouiller de l'importance que son astuce et ses trahisons lui donnaient.

– Avez-vous dit au régent, demanda le prévôt, ce que vous venez de m'apprendre relativement à Guidomare ?

– Non, messire. Faut-il l'en instruire ?

– Vous ne direz rien. Il vaut mieux peut-être, pensa-t-il, qu'il ne soit pas prévenu. L'arrestation arrivant à l'improviste frappera plus vivement son esprit, et le service que je lui rendrai paraîtra d'autant plus important qu'il sera moins attendu. Jean Petit, revenez me voir ce soir ; vous me rendez compte de l'effet que produira l'emprisonnement de Jean de Roncé. Je ne sais encore si je confierai à un autre le soin d'arrêter Guidomare, ou si je m'en chargeai. J'y réfléchirai et nous en reparlerons.

Jean Petit s'inclina et murmura en se retirant :

– Que ce soit ou non son intention, il faudra bien qu'il se décide à accompagner le duc d'Anjou au palais. Sans cela la partie serait encore remise, mais elle ne le sera pas.

Avant d'entrer au petit Châtelet, chez le prévôt, le cordelier était passé dans la Cité. Il avait vu un mouchoir attaché à la fenêtre d'une maison où la veille était parvenue une lettre qui se terminait par ces mots :

« Si vous consentez à ce qu'on vous demande, répétez le signal de la maison du pré aux Clercs. »

De ce consentement, en effet, ou du refus, dépendait le gain ou la perte de la partie nouée entre Aubriot et Guidomare.

VI

Le docteur en théologie, Jean de Roncé, fut arrêté le soir même et conduit dans les prisons du petit Châtelet. Le lendemain, l'université, ainsi que l'avait dit Jean Petit, prévision au reste toute naturelle et fondée sur l'expérience, l'université suspendit ses leçons et déclara que les classes resteraient fermées jusqu'à ce qu'elle eût obtenu réparation. Elle demanda en même temps une audience au régent, qui l'aurait citée à comparaître si elle n'eût fait la démarche.

Le surlendemain, le duc d'Anjou se rendit au palais accompagné par les principaux seigneurs de la cour et par Hugues Aubriot, qui avait été mandé auprès de lui le matin même, et qui était resté sur l'invitation des courtisans. Dès qu'ils furent arrivés, le premier lieutenant du prévôt, conduit par Jean Petit, se dirigea avec une escorte de dix hommes vers la rue du Mont-Saint-Hilaire.

La grande salle du palais présentait un aspect curieux et animé³⁸. C'était dans cette salle que les rois recevaient les ambassadeurs, qu'ils donnaient des festins publics, et que l'on célébrait les noces des enfants de France; elle contenait les statues de tous ceux qui avaient régné depuis Pharamond, et sous chacune de ces statues on lisait une inscription qui rappelait le nom du roi, la durée de son règne et l'année de sa mort.

L'espace occupé par cette salle l'avait été autrefois par une chapelle, que Robert avait placée sous l'invocation de saint Nicolas. Ce qu'elle offrait de plus curieux était la fameuse table de marbre dont il est souvent parlé dans les historiens et les chroniqueurs, et qui fut brisée lors de l'incendie de 1618³⁹. Placée à une des extrémités de la salle, elle en tenait presque toute la longueur, quoiqu'elle ne fût que d'un seul morceau. C'était sur cette table que se faisaient les festins royaux, que les rois ou les représentants de leur pouvoir se plaçaient pour donner audience et transmettre leur volonté au peuple. La foule était agitée, bruyante, comme les multitudes sur lesquelles a passé l'esprit de révolte. Des hommes circulaient d'un groupe à l'autre, échangeant des paroles à voix basse, donnant des instructions. Les amis de Guidomare, Urbain, Robert, Savoisy, de Courcelles, de Boudeville, grimpés, de distance en distance, à côté des statues, s'appuyaient familièrement sur les majestés de pierre, et Guillaume Coquastre, dominant l'assemblée, se tenait à cheval sur les épaules de Hugues Capet. Une clameur immense, confuse, tantôt sourde, tantôt éclatante, grondait et roulait sous les voûtes de la salle. Le recteur parut et s'arrêta devant la table de marbre, où monta bientôt après le duc d'Anjou.

Le duc avait à sa droite le nouveau chancelier, de Dormans; à sa gauche Hugues Aubriot; derrière lui se tenait une foule de seigneurs qui échangeaient avec quelques-uns des individus qui parlaient dans les groupes, des regards d'intelligence. Depuis

38 L'époque de la construction du palais (le Palais de Justice actuel) est fort incertaine. C'est à tort qu'on l'a fait remonter aux rois de la première race et aux premiers de la race carolingienne, qui habitèrent peu Paris.

39 L'incendie du palais inspira au poète Théophile l'épigramme suivante :

Certes, ce fut un triste jeu,
Quand à Paris dame Justice
Pour avoir trop mangé d'épices,
Se mit le palais tout en feu.



La grande salle du Palais présentait un aspect curieux et animé.

longtemps le visage du prévôt n'avait eu une expression d'orgueil et de triomphe aussi prononcée.

Le duc d'Anjou se pencha vers lui et lui dit en désignant les écoliers :

– Quels sont ces jeunes drôles qui affectent ainsi de se mettre en évidence ?

– Ce sont les amis intimes et les confidents de Guidomare. Laissez-les, monseigneur, dans cette position qui n'est ni convenable ni respectueuse en présence de Votre Altesse. C'est le dernier acte d'insolence dont ils se rendront coupables. Assurément, ils prendront le parti de leur chef, ils feront un appel à la rébellion, et au lieu d'un prisonnier nous en aurons plusieurs.

– Vos mesures sont bien prises cette fois, monsieur le prévôt ?

– Cette fois je répondrais du succès sur ma tête.

Pendant ce temps le chancelier s'était levé et attendait que le silence succédât au tumulte. Il donna lecture d'un édit qui annonçait aux citoyens que le roi consentait à abolir les impôts établis par Philippe le Bel. La cour, aussi lâche qu'elle s'était montrée aride, reculait devant le mécontentement populaire, et en cédant à la peur, elle ne conservait aucune dignité de langage. L'édit portait que cette abolition d'impôts était la juste récompense de l'obéissance et de la fidélité des Parisiens ; il ajoutait

même qu'aucun roi ne pouvait s'autoriser de l'exemple de Philippe le Bel pour lever arbitrairement des contributions, et que la nation française n'avait jamais cessé de jouir de ses franchises. C'était s'avouer vaincu en fait et droit ; mais les concessions ne coûtent rien aux pouvoirs parjures, qui, lorsqu'ils les font forcément, songent déjà aux moyens de les reprendre.

À la grande surprise du régent et d'Aubriot, qui désapprouvait dans sa pensée ces marques de faiblesse, l'édit ne fut pas reçu avec les acclamations bruyantes auxquelles on s'attendait. Le chancelier s'adressa ensuite au recteur et lui dit d'expliquer le motif qui lui avait fait demander audience.

Le recteur réclama la liberté de Jean de Roncé et déclara que les classes ne se rouvraient que lorsque le docteur en théologie sortirait de prison.

– Nous ferons grâce, répondit le duc d'Anjou, si Jean de Roncé reconnaît le pape Clément VII⁴⁰.

– Ceci, monseigneur, est une affaire de conscience, et il me semble que le feu roi, dont nous honorons tous la sagesse et la mémoire, ne croyait pas que sa puissance pût aller jusque-là. Il ne regarda pas comme un acte de désobéissance l'avis que l'université lui soumit sur cette importante question ; loin de là, il la remercia et lui dit qu'elle méritait toujours sa protection.

– Le feu roi ne pouvait estimer plus que nous le faisons, le savoir et l'étude ; mais la science des livres ne donne pas toujours à celui qui la possède, la science des choses et des hommes, et le droit de décider des intérêts politiques. Nous savons rendre à chacun la justice qui lui est due, et nous venons à l'instant même d'en donner une preuve assez éclatante. Qui a engagé l'université à députer vers nous, il y a deux jours, un orateur ? De quoi se plaint-elle ?

– Ses plaintes, monseigneur, sont aussi légitimes que celles du peuple auxquelles vous avez fait droit.

– Vous oubliez, monsieur le recteur, que l'université n'acquitte aucune taxe, que seule dans l'État elle n'est pas imposée.

– Ce sont nos privilèges, monseigneur, et si on veut nous les ravir, il faut l'avouer hautement.

Le duc d'Anjou allait répondre ; Aubriot lui dit tout bas :

– Ne vous commettez pas plus longtemps avec ces factieux, laissez-moi leur parler en votre nom. Le duc lui fit un signe d'assentiment, le prévôt se leva.

Mais avant qu'il eût prononcé une parole, mille voix crièrent à la fois :

– À bas les juifs ! mort aux juifs !

Quelle était la cause de ces clameurs que rien n'avait préparées, qui ne se rattachaient en rien à l'affaire des impôts et de l'université ? La surprise d'Aubriot et du régent fut extrême, mais elle ne parut point partagée au même degré par les autres personnages qui occupaient avec eux la table de marbre. Aux premiers cris, le prévôt porta les yeux vers les places où il avait vu Coquastre et les autres écoliers, ne doutant pas qu'ils n'eussent donné le signal du tumulte ; ils n'y étaient plus, ils étaient rentrés

40 Jean de Roncé, docteur en théologie, porta la parole devant le duc d'Anjou, au nom de l'université, et renouvela la proposition qu'elle avait faite sous Charles V d'assembler un concile général pour mettre fin au schisme. Il fut enlevé la nuit suivante du collège du cardinal Lemoine et mis en prison. (CREVIER, *Histoire de l'Université*).

dans la foule, et cette acclamation avait cessé tout à coup, comme elle avait éclaté. On eût dit qu'une volonté invisible la dirigeait à son gré, qu'elle avait retenti comme un avertissement, comme le coup de canon isolé qui annonce et précède la bataille.

Aubriot voulut de nouveau parler : les mêmes cris se firent entendre, partant des mêmes points que la première fois, violents, mais non désordonnés, et soumis évidemment à une tactique et à une discipline arrêtées à l'avance.

Il fit encore signe de la main, et le même hurra l'accueillit.

Un mouvement se manifesta à l'entrée de la salle. Aubriot se retourna vers le régent et lui dit :

– Monseigneur, voici le coupable.

– Le coupable, c'est vous ! répondit une voix à droite de la table de marbre.

– Le coupable, c'est vous ! répéta une autre voix à gauche.

Et les mêmes paroles furent redites par quatre autres voix plus éloignées.

Les seigneurs se regardèrent entre eux, pendant qu'Aubriot, pâle de colère et interdit, malgré son audace habituelle, interrogeait de l'œil la foule qu'il dominait.

Le régent murmura :

– Que veut dire ceci, monsieur le prévôt ? Est-ce ainsi que vous tenez vos promesses ? Vous devez me livrer un coupable et quand vous le désignez, l'accusation vous est renvoyée et revient vous frapper.

– Patience, monseigneur, patience, répondit Aubriot, qui avait repris toute son énergie.

Précédé par Jean Petit, entouré des gardes de la prévôté et soutenant une femme qui se traînait à peine, et qui paraissait plus morte que vive, Étienne Guidomare arriva devant la table de marbre. Au même instant, les six écoliers reparurent à leurs places, et comme s'ils eussent été chargés de la police de la salle, ils commandèrent par geste le silence. On leur obéit ; le bruit tomba tout à coup.

Ces cris, ces interruptions, ces menaces, tous ces incidents étranges, révélaient au prévôt l'existence d'un complot. Mais quelle accusation précise pouvait-on porter contre lui ? C'était, pensait-il, une défense désespérée de la part des écoliers. La lecture de l'édit, les considérations qui l'accompagnaient, les paroles échangées entre le régent et le recteur, tout cela avait pris du temps : on avait peut-être vu arriver Guidomare au palais ; le bruit s'était peut-être répandu de son arrestation avant qu'il entrât dans la salle, et ses intimes cherchaient à faire naître une sorte d'émeute, espérant qu'il échapperait à la faveur de la confusion.

Aubriot dit d'une voix éclatante, et cette fois aucun murmure ne l'interrompit, un silence morne régnait sur la foule, comme le calme sur les flots avant la tempête :

– Devant monseigneur le duc d'Anjou, régent du royaume, moi, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, j'accuse ici solennellement l'écolier Étienne Guidomare, arrêté par mes ordres, du crime de séduction, de rapt et de débauche. J'ai reçu autrefois les plaintes d'un parent de cette fille ; elle a feint de se repentir et de revenir à une meilleure vie, mais elle a été retrouver son amant, et aujourd'hui on les a surpris ensemble. Je demande que l'écolier Étienne Guidomare, signalé depuis si longtemps par ses méfaits, soit livré à la justice du roi que je représente, et condamné à finir ses jours en prison.

Aubriot s'attendait qu'un grand tumulte suivrait cette déclaration. Nul ne bougea et ne souffla mot. Tous les regards se portèrent sur Coquastre et ses compagnons. Ils restèrent immobiles et muets.

Le recteur de l'université prit la parole :

– Si l'accusation que vous portez est vraie et prouvée, je déclare, au nom de l'université de Paris, que je ne chercherai pas à soustraire le coupable à la justice. J'ai déjà eu occasion de dire et je répète que nos privilèges nous ont été accordés pour protéger la science et la piété, et non pour assurer l'impunité à l'esprit de querelle et de débauche. Si donc l'accusé ne se justifie pas, je dis que le prévôt de Paris a sagement agi cette fois, qu'aucune voix ne s'élèvera pour le blâmer, et que de même que l'université réclame et réclamera toujours la liberté de Jean de Roncé, de même elle retire sa protection à ceux de ses membres qui en sont indignes, et est la première à provoquer leur châtement pour que la faute des uns ne retombe pas sur les autres, qu'on ne confonde pas à dessein les mauvais et les bons, et qu'on ne mêle pas le droit sacré qu'elle fait valoir et l'abus qu'elle abandonne.

Aubriot, de plus en plus étonné du silence qui se faisait autour de lui, s'adressa à son lieutenant et à Jean Petit :

– N'est-ce pas dans une maison de la rue du Mont-Saint-Hilaire que vous venez d'arrêter l'écolier Guidomare ?

– Oui, messire, répondit le cordelier, c'est moi qui ai conduit vos gardes.

– Et maintenant, continua le prévôt, l'accusation ne sera-t-elle pas prouvée, s'il est vrai que cette jeune fille est Julienne Brûlefer ?

– Et si ce n'est pas Julienne ? dit Guidomare. Je demande à parler ; j'accuse à mon tour Hugues Aubriot, prévôt de Paris, de mœurs impies et dissolues : je l'accuse d'avoir fait condamner injustement Agnès Piédeleu : je l'accuse d'avoir pour maîtresse une juive : je l'accuse d'avoir frappé et foulé aux pieds l'image du Christ, et pour ces crimes je demande qu'il soit cité au tribunal de l'évêque !

– Monseigneur, s'écria Aubriot, permettez-vous qu'on insulte ainsi un magistrat ?

– Monseigneur, reprit de son côté Guidomare, je n'ai pas achevé.

– Monseigneur, laissez-le parler, dirent les favoris du duc, pressés derrière lui.

– J'affirme que Guidomare dit la vérité ! s'écria Coquastre.

– Je l'affirme aussi ! répondit Savoisy, placé en face.

Les quatre autres firent la même déclaration, et Jean Petit, levant la main, la confirma par un serment.

À la même minute la foule hurla :

– À bas les juifs ! mort aux juifs !

Aubriot trembla : il comprit alors ce que signifiait cette menace de mort, tout à l'heure inexplicable pour lui, et que, trahi par Jean Petit, il était déjà abandonné par la cour. Cependant il n'avait confié à personne la scène qui avait eu lieu chez Rachel, il se demandait comment et par qui Guidomare en avait été instruit, et pourquoi, s'il était passé dans le parti de l'écolier, Jean Petit s'était prêté à cette arrestation. Le dernier doute qui lui restait ne fut pas de longue durée.

Guidomare reprit :

– J'ai vu et entendu ce que je dis. Le jour de l'entrée du roi, j'étais chez Rachel, que j'ignorais être une juive et la maîtresse du prévôt. Caché derrière les rideaux du lit,

j'ai entendu Aubriot dire qu'il avait perdu Agnès Piédeleu parce qu'Agnès Piédeleu avait voulu le perdre. Je l'ai vu souffleter le Christ, parce que Rachel lui disait d'insulter l'image de Dieu. Je l'ai entendu dicter à cette femme une lettre qui me donnait un rendez-vous dans une maison près du pré aux Clercs.

– J'affirme que c'est moi qui ai remis la lettre à l'écolier Guidomare, dit Jean Petit, et que je la tenais de Hugues Aubriot.

Guidomare poursuivit :

– Pour détourner les soupçons du prévôt jusqu'au jour que nous jugerions favorable, et qui est celui-ci, j'ai feint d'aller à ce rendez-vous où il devait me surprendre,

– C'est vrai, dirent l'un après l'autre Bouteville, Savoisy et Robert.

Aubriot était comme un homme ivre. Les objets devenaient confus devant ses yeux. Il tressaillait et chancelait à chacune de ces accusations qui le frappaient de tous côtés à l'improviste, qui l'étreignaient, et sous lesquelles il cherchait en vain à se débattre.

– Mensonges! mensonges! dit-il d'une voix altérée par la rage.

– Le prévôt m'aurait accusé, reprit Guidomare, d'entretenir commerce avec une juive : après m'avoir perdu, il aurait sauvé Rachel, sa maîtresse. Il s'en était réservé les moyens. Monseigneur le régent, n'avez-vous pas signé, entre les mains du prévôt, une grâce où le nom était en blanc ?

– Oui, dit le duc d'Anjou.

– Cette grâce, la voici, et le nom écrit par Aubriot est celui de Rachel : et si enfin, pour convaincre ceux qui m'écoutent, ce n'est pas assez de la parole de Louis d'Anjou, du serment que je fais et que d'autres sont prêts à faire avec moi, voici un témoignage qui parlera pour nous tous. Cette femme couchée à mes pieds, qui pleure et qui cache son front dans la poussière, n'est pas Julienne Brûlefer ; c'est une femme qui m'aime et que je n'aime pas ; qui, trompée par son amour, est venue au rendez-vous que je lui ai donné, et que j'amène ici pour confondre cet homme, en même temps que je la mets sous votre protection, monseigneur, et que je vous rappelle que comme elle n'a attenté ni à la vie du roi ni à la vie des princes, nul n'a le droit de porter la main sur elle ; c'est la maîtresse d'Aubriot, c'est Rachel la juive !

Avec l'aide de Jean Petit, il la releva et découvrit son visage. Une morte n'eût pas été plus pâle, et cette pâleur livide passa sur le front d'Aubriot, qui resta immobile, sans voix, et le regard fixe.

– Oui, dit-elle avec un accent déchirant, oui, je suis Rachel la juive. Oui, j'aimais ce jeune homme qui ne m'aime pas et qui m'a repoussée avec horreur quand il a su qui j'étais.

Alors elle raconta comment elle avait connu Guidomare, comment elle l'avait aimé longtemps sans le revoir, comment elle l'avait instruit des projets du prévôt ; elle dit aussi le Christ foulé aux pieds par Aubriot, et elle ajouta :

– Chacun a ses croyances et sa foi, qui deviennent plus vives et plus sincères à l'heure de la mort. Ma religion, comme la vôtre, défend le mensonge et punit le parjure, et moi, qui vais mourir, je dis qu'Étienne Guidomare, qui m'a perdue, ne s'est pas souillé au contact d'une juive ; je lui pardonne ce qu'il a fait ; je rends à monseigneur le duc d'Anjou la grâce qu'il a signée pour moi sans me connaître, et je le prie de l'accorder à celui que j'aime toujours. Je n'en ai pas besoin pour moi.

Elle se tourna vers Guidomare, leva sur lui ses beaux yeux, et tirant de son sein un poignard, elle s'en frappa au cœur et tomba morte.

Coquastre cria, et les autres répétèrent après lui :

– Mort à Aubriot ! mort aux juifs !

– Monseigneur, dit au duc un de ses familiers en se penchant vers lui, il est impossible, sans compromettre l'autorité du roi et la vôtre, de protéger cet homme : livrez-le à la justice de l'évêque. Le peuple demande qu'il soit puni de ses crimes, et, en revanche, il va libérer par le pillage tous les débiteurs des marchands juifs. Demain il ne restera plus trace chez eux des obligations que nous avons contractées⁴¹.

– Mort à Aubriot ! mort aux juifs ! cria la foule avec une nouvelle violence.

Aubriot, debout, les bras croisés, résigné à son sort, attendait son arrêt. Il sourit amèrement lorsqu'il entendit le conseil donné au duc d'Anjou, et jeta un regard de mépris à Jean Petit, devinant bien que c'était lui qui avait conduit cette odieuse intrigue.

Le cordelier, en effet, avait tout préparé : il avait promis aux seigneurs de la cour de faire demander par les écoliers, que soutiendrait le peuple, le pillage des magasins juifs, si de leur côté ils abandonnaient Aubriot. Le marché avait été conclu, et il était en voie d'exécution. Jean Petit n'avait pas douté un instant du succès, car à l'insu des courtisans, il s'était ouvert de ce projet au duc d'Anjou, dont l'avarice avait saisi avidement ce moyen de payer ses dettes, et qui, aussi hypocrite que voleur et corrompu, avait feint de ne pas avoir été mis dans la confidence.

Le régent se leva et dit :

– Hugues Aubriot, vous avez entendu l'accusation portée contre vous ; vous êtes prisonnier et vous serez jugé par l'évêque de Paris.

– Vous pouvez m'épargner les lenteurs d'un jugement, monseigneur, répondit Aubriot : je sais dès à présent quel est mon sort, et je veux au moins mériter votre rigueur en dévoilant ici à haute voix ce qui me l'attire...

Il ne put achever ; ses efforts pour parler se perdirent dans les cris furieux qui s'élevèrent de toutes parts. Quatre hommes enlevèrent le corps de Rachel, quatre autres s'emparèrent de la personne du prévôt, qui n'opposa aucune résistance : le duc, suivi de ses courtisans, quitta la table de marbre, sans permettre, il est vrai, le pillage et le massacre des juifs : mais, en pareil cas, ne pas défendre était autorisé.

« *La canaille*, dit le moine de Saint-Denys, alla avec furie fondre dans une rue où il y avoit quarante maisons de juifs, qui les habitoient sous la permission et la sauvegarde du roy. Chacun y butina à discrétion. Il s'en trouva d'assez cruels pour faire main basse sur tous les juifs qu'ils rencontrèrent, et le massacre auroit été plus grand s'ils ne se fussent sauvés en diligence dans le Chastelet. Les femmes se rendirent à la mercy de ces brutaux, qui, non contents de les destrousser, leur arrachèrent leurs enfants qu'ils menèrent à l'église pour les faire baptiser. Le roy porta fort impatiemment cette insolence, et en attendant qu'il eust occasion d'en faire justice, il se contenta de rétablir les juifs en leurs maisons, et de faire publier à son de trompe, par tous les

41 Plusieurs seigneurs s'étaient mêlés parmi le peuple, et, profitant de l'occasion, ils l'excitèrent à se porter contre les juifs, dont ils étaient débiteurs pour de fortes sommes. On courut à leur quartier, on pilla toutes leurs richesses. *Les seigneurs reprirent les titres de leurs dettes* ; un massacre s'ensuivit... (DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*).

carrefours, qu'on eust à rapporter, sur peine de la vie, tout ce qui leur avoit esté pris, mais fort peu de gens y obéirent. »

Hugues Aubriot fut cité devant le tribunal ecclésiastique « établi par le clergé pour la répression des délits contre la religion, dit M. Duval, et qui absorba longtemps la juridiction civile, sous prétexte que tout délit est un péché. »

Déclaré atteint et convaincu des crimes d'impiété, d'hérésie et de débauche⁴², il fut condamné à être brûlé vif; mais, en reconnaissance sans doute des services qu'il avait rendus comme magistrat⁴³, sa peine fut commuée en une prison perpétuelle.

Conduit sur un échafaud dressé au parvis Notre-Dame, il se mit à genoux devant le recteur de l'université, l'inquisiteur de la foi et l'évêque de Paris, et entendit lecture de la sentence rendue contre lui :

« Hugues Aubriot, disait l'arrêt rapporté par l'historien anonyme de Charles VI, est condamné à faire pénitence perpétuelle au pain de tristesse et à l'eau de douleur, comme fauteur de l'infidélité judaïque, comme contempteur des sacrements de notre religion, comme hérétique, etc. »

Il demanda pardon de ses fautes, et après avoir reçu l'absolution de l'évêque, il fut enfermé à la Bastille le 1^{er} mai 1381. QUI FRAPPERA DE L'ÉPÉE, dit l'Écriture, SERA FRAPPÉ DE L'ÉPÉE !

Qu'il nous soit permis de compléter l'histoire d'Aubriot par quelques lignes. Le duc d'Anjou viola bientôt les concessions que lui avait arrachées la crainte de la révolte; les subsides levés d'après le consentement des états généraux furent bien vite épuisés; il fallut avoir recours à d'autres exactions. Il eut l'intention de rétablir l'impôt des *aides*, qui, avant Charles V, n'était voté que par les états généraux. Le peuple se souleva de nouveau, tendit des chaînes dans les rues, et s'empara de la garde des portes de la ville. À Rouen, la révolte, connue dans l'histoire sous le nom de *la Harelle*, fut plus sérieuse. Des receveurs de deniers furent massacrés. Au milieu de ces désordres, le génie national se manifestait par une parodie plaisante de la royauté. Un marchand fort gros, affublé grotesquement des insignes de la souveraineté, se promenait par la ville. Du haut de son trône, cette majesté improvisée écoutait les plaintes de ses sujets relativement à l'impôt, et, comme on le pense bien, ne manquait jamais de les en exempter.

Le duc d'Anjou conduisit à Rouen le jeune roi avec toute sa cour. La ville eût peut-être ouvert ses portes et serait revenue à l'obéissance, si on l'eût simplement menacée d'un châtement, car la rébellion n'était qu'accidentelle : ce n'était pas une révolution

42 Il vivoit dans le dernier débordement avec de jeunes filles qu'il faisoit débaucher par de vieilles sorcières, et avec les femmes qu'il corrompoit à force d'argent, et bien souvent il faisoit emprisonner les maris par son autorité, pour en jouir avec plus d'insolence. Les privautés qu'il entretenoit avec les juives le firent mesmes soupçonner de concubinage avec plusieurs d'entre elles. (*Histoire anonyme de Charles VI*).

43 Hugues Aubriot se plaisoit à la décoration des villes. Il employa pour celle de Paris la troisième partie des subsides que Sa Magesté lui avoit libéralement remise. Il jeta les premiers fondements de la closture et des murailles du costé de Saint-Antoine et du costé du Louvre : il revestit de pierre la plus grande partie de la rivière de Seine, et l'on doit à son invention la manière d'égouster les eaues et les fanges de la ville par la conduite de quelques canaux souterrains par où elles tombent dans les fossés et dans les maretz qui l'environnent; il vint à bout, avec une dépense presque incroyable, de la construction du pont neuf, qu'il fit soubtenir de bonnes arches de pierre, et de celle du Chastelet du Petit-Pont. (*Histoire anonyme de Charles VI*).

Le pont désigné dans cette citation est le pont Saint-Michel. Le pont que nous appelons actuellement le Pont Neuf fut entrepris sous le règne d'Henri III, et achevé seulement sous Henri IV.

profonde, un renversement de la forme politique établie ; c'était une énergique protestation contre l'injustice et la spoliation tentée au nom de la loi. Mais il aurait fallu que le régent reconnût ses torts et les droits du peuple, comme il l'avait fait dernièrement à Paris. Il se crut assez fort pour punir, et comme il l'était en effet cette fois, il frappa sans pitié. La cour ne voulut entrer à Rouen que par une brèche, comme dans une ville prise d'assaut. On désarma tous les bourgeois, et on fit exécuter militairement un grand nombre d'habitants.

L'exemple fut stérile, ou du moins il porta d'autres fruits que ceux qu'on avait espéré en recueillir. La violence affaiblit les pouvoirs méprisés plus qu'elle ne les sert. Le peuple de Paris ne montra que plus d'exaspération. N'osant engager franchement la lutte, le duc d'Anjou friponna. Malgré l'usage et la loi qui voulaient qu'un impôt ne pût être établi et ne devint obligatoire pour les citoyens qu'après avoir été proclamé publiquement, il ouvrit à huis clos un bail pour la ferme des *aides*.

De tout temps il a existé des hommes d'argent prêts à réaliser des bénéfices sans s'inquiéter de la moralité des affaires qu'ils traitent ; aussi se présenta-t-il des adjudicataires. La proclamation fut faite d'une manière dérisoire et honteuse : un homme à cheval parut sur la place publique, un jour de marché ; il annonça à haute voix que des voleurs avaient dérobé la vaisselle du roi, puis, profitant de l'agitation et du tumulte causés par cette nouvelle, il déclara, mais à voix basse, que le lendemain on lèverait les *aides*. À peine avait-il fini de marmotter cette prétendue proclamation, qu'il tourna bride, mit son cheval au galop et s'enfuit.

Cependant quelques citoyens ayant entendu ce qu'il avait dit, le répétèrent ; ce fut un cri général d'indignation, un soulèvement universel contre cette ignoble parade. Les receveurs furent les premières victimes, ensuite les adjudicataires. Rien ne put arrêter la fureur du peuple, les prisons furent ouvertes et vomirent une foule d'hommes réprouvés et pervers, qui pendant plusieurs jours pillèrent et massacrèrent dans Paris. Les révoltés se souvinrent que Hugues Aubriot avait fait transporter à l'arsenal de l'hôtel de ville des maillets de plomb ; ils enfoncèrent les portes, se partagèrent ces armes redoutables, et de l'usage terrible qu'ils en firent leur est resté le surnom de *Maillotins*⁴⁴. Ils se souvinrent aussi que l'ancien prévôt de Paris était un homme énergique et résolu, et comme ils avaient besoin d'un chef ; ils songèrent à le tirer de prison et à le mettre à leur tête, pensant bien qu'il devait être irrité contre la cour, qui l'avait lâchement abandonné à la vengeance de l'université.

Aubriot avait été transféré de la Bastille dans les basses fosses du petit Châtelet, dans le *clos Bruneau* et la *rue au Feurre*, qu'il avait fait construire pour y enfermer les écoliers. Ainsi rien ne manquait à son humiliation. Il se prêta à cette ovation, mais il ne profita de sa liberté que pour s'échapper pendant la nuit. Réfugié en Bourgogne, où il était né, il y finit ses jours dans une profonde obscurité.

« Ils délivrèrent messire Hugues Aubriot, naguère condamné pour ses impiétés ; ils le menèrent avec toute sorte d'honneurs et d'acclamations à sa maison, le priant de vouloir être leur capitaine ; il ne manqua pas de le leur promettre et de les bien remercier de sa délivrance ; mais, soit par modestie, soit qu'il se défiât du succès de

44 Les maillotins eurent le projet de raser la Bastille Saint-Antoine.

Dans le temps que Charles VI faisait la guerre en Flandre, les maillotins proposèrent de raser le Louvre, aussi bien que le château de beauté et celui de la Bastille. (SAUVAL)

cette sédition, il ne se voulut servir de sa liberté que pour se retirer adroitement la nuit suivante. » (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

La révolte des *Maillotins* eut le sort de tous les soulèvements qui éclatent sans chef et sans direction. Les bourgeois alarmés des excès commis par les insurgés prirent les armes. Une fois que le peuple fut divisé, il devint facile de le dompter. De nouvelles exécutions eurent lieu, et après le sang versé de nouvelles exactions.

« L'espoir des bourgeois de Paris fut trompé ; loin d'être abaissée, la gabelle fut rehaussée, et l'on décria encore la monnoye d'argent de douze et de quatre deniers, qui couroit depuis le règne de Charles V, avec défense de la passer à peine de la vie ; et comme c'estoit de la monnoye du petit peuple et des mendiants, ils en furent l'espace de plus de quinze jours dans la dernière extrémité, pour n'avoir pas de quoi rien acheter de tout ce qui estoit nécessaire à leur vie et à leur entretien. » (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

LA BASTILLE sous CHARLES VI

JEAN DE MONTAGU, SURINTENDANT DES FINANCES. — PIERRE DES ESSARTS, PRÉVÔT DE PARIS

La nuit du 29 janvier 1393⁴⁵, il y avait fête et grand *esbattement* l'hôtel Saint-Pol⁴⁶. On y célébrait le mariage du jeune chevalier de Vermandois avec une riche veuve de la suite de la reine. Il était près de minuit, et le divertissement avait commencé à six heures. *Nos bons aïeux* ne se piquaient pas d'une grande délicatesse dans leurs plaisirs, et l'élégance de leurs fêtes ressemblait beaucoup aux orgies qu'à certains jours de l'année on se permet maintenant sous le masque et sous des costumes hideux ou grotesques.

Il est même douteux que l'imagination dépravée des libertins de nos jours ait jamais égalé le fameux *ballet des sauvages* dans lequel figura le roi Charles VI. Les paroles les plus grossières, les actions les plus libres, avaient alors le privilège d'égayer la cour ; toute décence était bannie des réunions de princes et de grands seigneurs. Il n'en pouvait être autrement dans une cour où le roi était fou, où la reine était publiquement la maîtresse de son beau-frère, et désignée sous le nom bien mérité de la *grande gaure**, les princes du sang des pillards et des voleurs, où tous les vices, toutes les infamies avaient un titre, exerçaient une charge, et se personnifiaient dans un individu puissant, parent du roi, ministre, noble ou favori.

Une foule immense se pressait dans les vastes salles de l'hôtel. Sur des échafauds, recouverts de drap de haute lice, se tenaient des chœurs de musique, des violons et des orgues, qui chantaient et qui jouaient sans interruption ; tout le luxe de l'époque était étalé : la clarté des flambeaux se reflétait en mille nuances, étincelait de tous côtés sur des monceaux de vases d'or et d'argent, sur les riches tentures, sur les armures, sur les robes écarlates des femmes, leurs guirlandes et leurs ceintures tissées d'or, enrichies de perles et de bijoux.

Il y avait là, réuni pêle-mêle, tout ce que la cour comptait de princes et de seigneurs : les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, oncles du roi, accompagnés des officiers de leur maison, vêtus d'habits couleur de rose ; le connétable Olivier de Clisson, Jean Juvénal, prévôt des marchands, de Tignonville, prévôt de Paris, le jeune comte de Joigny, le bâtard de Foix, Aymery de Poitiers, le chevalier Huguet de Cuisay, maître d'hôtel de Charles VI, qui, dans son mépris pour les gens du peuple,

45 L'année commençait alors à Pâques. Sous les rois de la deuxième race, elle commençait à Noël ; les Mérovingiens la faisaient dater de leurs Champs de Mars. Ce fut Charles IX qui fixa le commencement de l'année au 1^{er} janvier. (LÉON MARTINEY, *Caboche*, page 340).

46 L'hôtel Saint-Pol était immense ; il renfermait les hôtels de la Reine, de Beau-Treillis, du Petit-Musc, de la Pissotte, des Lions, du Pont-Perrin. Vendu sous François I^{er}, il fut divisé en trente-six places, et celui de Beau-Treillis en trente. À travers ces hôtels et les autres, on ouvrit la rue du Petit-Musc, la rue de Beautreillis, la rue des Lions et la rue Neuve-Saint-Paul. Quantité de particuliers achetèrent le reste depuis 1551 jusqu'en 1568. (SAUVAL, *Antiquités de Paris*.)

traitait ses valets comme de vils animaux, prenait plaisir à les forcer d'aboyer, de se coucher sous la table pour lui servir de tabourets, et disait que cette canaille ne devait point être battue à coups de poing, mais meurtrie et déchirée comme des chiens à coups de fouet et de bâton.

On remarquait aussi les ministres Larivière, Lebègue de Villaines, Noviant, et Jean de Montagu, avec son jeune fils, qui fut depuis vicomte de Laonnois; Pierre des Essarts, seigneur de Lamotte en Artois, les deux frères de Montagu, l'un archevêque de Sens, l'autre chancelier du duc de Berri; tous les desservants de la cour amoureuse qu'on venait d'instituer pour flatter le goût d'Isabelle pour la galanterie, et qu'on avait formée sur le modèle des cours souveraines, dit Villaret. Les charges de présidents, de conseillers, de maîtres des requêtes, d'auditeurs, de chevaliers d'honneur, de grands-veneurs, de secrétaires, de gens du roi, de leurs substituts, qui composaient la juridiction des cours supérieures, y étaient spécifiées. Les plus grands seigneurs avaient brigué l'honneur d'y être admis, et les princes du sang étaient à la tête de cette compagnie entièrement consacrée à l'amour.

La liste des officiers contenait le nom des plus anciennes familles du royaume, de plusieurs magistrats; des docteurs en théologie, des grands vicaires, des chapelains, des curés, des chanoines de Paris et d'autres villes, faisaient partie de cette association voluptueuse à laquelle s'était fait affilier notre ancienne connaissance, le cordelier Jean Petit. Son malencontreux physique ne lui promettait pas de grands succès; mais il avait vu là une occasion nouvelle d'intrigues et de tromperies. Le duc d'Anjou en partant pour la conquête de son royaume de Naples, l'avait recommandé comme un fourbe habile à ses frères de Berri et de Bourgogne. Pendant quelque temps Jean Petit avait hésité entre les oncles du roi et le duc d'Orléans; il attendait une circonstance favorable pour offrir et vendre ses services à qui les payerait le mieux. Cette circonstance se présenta.

Les bruits de voix, d'armes et d'éperons résonnant sur le parquet, les éclats de rire, les interpellations se croisaient en tous sens, se mêlaient à la musique et formaient un murmure confus et assourdissant. L'air était lourd, chargé de poussière, de temps à autre lorsqu'un accès de gaieté subite éclatait au milieu de cette foule, lorsqu'une espèce de vertige s'emparait d'elle, lorsqu'elle s'agitait, criait et tournait dans cette atmosphère embrasée, celui qui tout à coup serait devenu le témoin de ces folles ardeurs, aurait pu croire qu'il était le jouet d'un rêve et qu'il voyait passer sous ses yeux une de ces visions étranges, de ces apparitions fantastiques que l'esprit perçoit pendant le sommeil.

Deux jeunes femmes, également belles, quoique d'une beauté différente, contrastaient par leur tristesse et la mélancolie empreinte sur leurs traits, avec la joie qui animait toutes les physionomies. C'étaient Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, et Jeanne de Boulogne, duchesse de Berri⁴⁷. Assises à côté l'une de l'autre, elles avaient

47 Le duc de Berri avoit en amour grand'imagination: veuf depuis peu et âgé de cinquante ans, il fit demander en mariage Jeanne, comtesse de Boulogne, que Gaston de Foix élevoit depuis son âge de trois ans. Elle avoit alors douze ans.

Bel oncle, lui dit Charles VI, que ferez-vous d'une telle fillette? Par ma foi, c'est grande folie pour vous de penser de telle chose. — Monseigneur, je l'épargnerai trois ou quatre ans, tant que elle sera femme et parcrue (Arrivée à son terme de croissance. *Lexique de l'ancien français* FRÉDÉRIC GODEFROY, Paris 1990). — Voire, mais elle ne vous épargnera pas. (FROISSART).

congédié, par leur réserve et leur froideur, tous ceux qui étaient venus leur présenter les hommages de leur galanterie, et quoiqu'elles fussent après la reine les deux plus hautes dames du bal, elles en étaient les plus délaissées. Plusieurs fois pendant cette longue soirée Jeanne avait étouffé des soupirs ; plusieurs fois Valentine avait dévoré des larmes qui, malgré elle, venaient mouiller ses yeux, et essayé de cacher sous un sourire le chagrin secret qui remplissait son cœur ; elle disait à Jeanne :

– Vous êtes heureuse, vous ! On vous aimait enfant, et femme, on vous aime encore.

Jeanne baissa les yeux et répondit :

– Il faut partager l'amour qu'on inspire pour que la vie soit heureuse ; il m'aime, il est vrai, mais moi je ne puis voir en mon époux qu'un père.

– Du moins ignorez-vous les tourments de la jalousie ! Vous n'avez pas de rivales.

– Il m'oublie parfois cependant, et dans ce moment même une autre passion l'occupe.

En disant cela, elle se tourna vers la porte toute grande ouverte de la salle qui suivait celle où elles étaient, et elle indiqua du regard à Valentine une table où les deux ducs de Berri et de Bourgogne étaient assis en face l'un de l'autre, jouant aux dés avec fureur des sommes énormes⁴⁸.

Valentine pour toute réponse lui dit :

– Regardez plus loin.

Et elle lui montra son époux, le duc d'Orléans, causant familièrement avec la reine, comme il l'aurait fait avec toute autre dame de la cour qui aurait consenti à afficher ses amours ; puis elle ajouta :

– Chaque cœur aimant a ses peines ; il n'y a d'heureux que les fous qui ne comprennent pas ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent⁴⁹.

À ce moment, une sorte de procession arriva musique en tête dans cette salle de l'hôtel ; deux dignitaires de la cour amoureuse, conduisant par la main la mariée, la firent asseoir sur un siège élevé de quelques marches. Ils se rangèrent à ses côtés sur l'estrade, laissant par-devant l'espace libre, et on donna le signal pour commencer l'étrange divertissement que le roi lui-même avait inventé, et dont il devait exécuter une partie avec quelques confidents déguisés comme lui.

La veuve était exposée aux regards, qu'elle soutenait du reste avec une rare effronterie, et elle écouta sans se montrer le moins du monde déconcertée, le singulier discours que lui adressa un homme habillé en prédicateur. Celui qui remplissait ce rôle était un curé, membre de la cour amoureuse. Parodiant le prêtre qui vient de bénir de nouveaux époux, il dit à haute voix et en forme de sermon :

– Écoutez attentivement les préceptes que je vais vous donner, et que doivent suivre les femmes mariées. Que toutes celles qui sont ici prêtent également l'oreille et profitent de ces sages conseils :

48 Les jeux en usage à cette époque étaient les dés, de *table* (où l'on employait un damier ou tablier), de palme (paume), qu'on jouait avec la main, de quilles, de palet, de boules et de billes, enfin de cartes inventées pour distraire Charles VI.

49 Valentine de Milan était fille de Galéas Visconti et d'Isabelle de France, sœur de Charles V. Une des filles de Bernabo, oncle du père de Valentine et empoisonnée par lui, épousa le duc Étienne de Bavière : de ce mariage naquit Isabelle, femme de Charles VI. Ainsi Valentine et Isabelle étaient non-seulement unies par alliance, mais encore par des liens de parenté.

Froissart et d'autres l'accusent formellement d'une ambition qui ne reculait pas devant le crime : mais il ne faut pas oublier que ces accusations ont été portées contre Valentine par des historiens partisans de la maison de Bourgogne.

« Ne soyez ni impérieuse, ni hautaine, ni colère, ni vindicative ; ne jurez pas et gardez-vous de vous enivrer⁵⁰.

« La propreté est nécessaire aux dames. C'est pour vous une obligation de vous couper les ongles, et de faire attention, en mangeant, à ne pas trop engluer vos doigts⁵¹.

« Chaque fois que vous aurez bu du vin, il vous convient d'essuyer votre bouche ; mais vous serez blâmable d'essuyer votre nez ou vos yeux avec la nappe.

« Ne soyez pas curieuse, ne regardez pas en passant dans l'intérieur des maisons, car il s'y fait souvent des choses que ceux qui les habitent ne veulent pas faire connaître ; et de même si vous allez visiter une personne, il ne faut pas entrer brusquement et la prendre au dépourvu, mais annoncer votre venue en parlant ou en toussant.

« Si vous avez l'habitude de lutter avec les hommes, ne vous laissez pas embrasser sur la bouche pendant cet exercice⁵².

« Ne permettez jamais à un homme, excepté à votre mari, d'introduire la main dans votre sein.

« Ne prenez pas l'habitude de découvrir votre gorge, vos jambes et votre côté⁵³. »

Ce n'était là, en quelque sorte, que le prologue de l'indécence et grossière comédie qu'on devait représenter. Aux paroles allaient succéder les actions. Le prédicateur fit geste de bénir la mariée, et prenant le jeune époux par le bras, il le fit asseoir auprès de sa femme. À un signal donné les lumières s'éteignirent, et la salle où se passait cette scène se trouva plongée dans une obscurité presque complète.

Alors résonna le bruit discord de deux orgues et de deux violons, grognant et miaulant comme une troupe de chats. Cet étrange concert était accompagné de cris tantôt aigus, tantôt rauques, semblables à ceux de bêtes en rut. Derrière les musiciens marchaient quatre hommes qui portaient des torches, et qui sautaient alternativement, en affectant des postures grotesques. La flamme ainsi secouée faisait danser l'ombre et la lumière le long des tentures et des murailles, et donnait à tous les personnages et à tous les objets une couleur changeante et indéfinissable, une apparence fantastique.

Les musiciens et les hommes qui portaient les torches montèrent sur l'estrade et se rangèrent en nombre égal de chaque côté, continuant de jouer et de gesticuler comme des insensés. Alors accoururent en poussant des hurlements, en se bousculant, cinq hommes *sauvages*, couverts de poils de la tête aux pieds, qui commencèrent à exécuter une pantomime des plus expressives, interrompue seulement par leurs cris.

50 Fi de la dame qui s'enivre,
Elle n'est pas digne de vivre ;
Cil vilains vice est trop granz,
A Dieu et au siècle puanz.

51 On mangeait alors avec les doigts. L'usage des fourchettes ne s'est introduit que sous le règne de Henri III.

52 Qu'en luitant ne vous bèse nus,
Qar mauvese odor grieve plus
Quant vous estes plus eschauffée,
Sachiez, c'est vérité provée.

53 Ce dernier genre d'indécence, que ne permettrait pas la forme des vêtements de nos jours (ce texte a été écrit en 1844), résultait alors de la coupe des habits de femmes.

Ces vers et ces préceptes, que nous aurions pu multiplier, sont tirés d'un livre intitulé : *Le chastement des dames*, par Robers de Blois, qui, dans d'autres passages établit les règles de la galanterie, et enseigne aux femmes les formules les plus usitées dans les déclarations d'amour, et les réponses qu'elles doivent y faire.

Mais avant d'entreprendre, s'il est possible de le faire, la description de cette monstrueuse orgie, il est nécessaire de dire ce qui s'était passé quelques jours auparavant entre d'autres personnages, et le soir même dans la salle voisine. Nous devons aussi raconter brièvement les événements politiques qui avaient précédé le mariage du chevalier de Vermandois, et amené la folie de Charles VI.

Pierre de Craon, favori du duc d'Anjou, après avoir dissipé dans des fêtes à Venise l'argent qu'il devait porter à son maître, parti pour conquérir le royaume de Naples, était devenu, malgré ce vol avoué et public, un des familiers de Louis, frère du roi, duc d'Orléans. Il tomba tout à coup en disgrâce, sans qu'on ait su positivement les raisons qui lui firent perdre la faveur du prince. Craon se retira à la cour du duc de Bretagne, dont il partageait la haine contre le connétable de Clisson, et revint secrètement à Paris, où il se tint caché avec une quarantaine d'hommes d'armes dans son hôtel. Une nuit du mois de juin, lorsque le connétable, accompagné seulement de quelques serviteurs, sortait d'une fête que le roi avait donnée à l'hôtel Saint-Pol, Craon fondit sur lui au coin de la rue Culture-Sainte-Catherine; la faible escorte de Clisson prit la fuite, et le connétable se défendit seul courageusement contre les assassins. Mais bientôt accablé par le nombre, frappé de plusieurs coups, il tomba et fut recueilli par un boulanger dont la porte céda sous le poids de son corps. Craon ne lui avait pas laissé ignorer que c'était lui qui l'attaquait : on poursuivit les meurtriers, mais ils avaient de l'avance, et ils échappèrent à l'exception d'un page et de deux écuyers qui furent condamnés à avoir le poing coupé et la tête tranchée. Craon fut banni à perpétuité du royaume. Sa femme et sa fille, dépouillées de leurs vêtements, sortirent de leur château de la Ferté-Bernard, donné au duc d'Orléans, à l'ancien protecteur de Craon; l'hôtel qu'il possédait à Paris fut rasé, et la rue où cet hôtel était situé changea son nom de Craon contre celui des *Mauvais-Garçons*.

Montfort, duc de Bretagne, complice de l'assassinat tenté sur la personne du connétable, avait donné de nouveau asile à Pierre de Craon. Quoiqu'il fût irrité du mauvais succès de l'entreprise, il refusa de livrer le coupable à Charles VI, et prétendit qu'il ignorait sa retraite.

La guerre contre Montfort fut résolue, malgré l'opposition des ducs de Berri et de Bourgogne. Il suffisait qu'ils fussent d'un avis pour que le duc d'Orléans, jaloux de leur autorité, en adoptât un autre⁵⁴. Dans cette circonstance il était soutenu par l'inclination personnelle du roi, qui, à raison de ses faibles facultés intellectuelles, préférait la guerre aux travaux de la paix. Il n'avait pour tout mérite, comme capitaine, que de l'ardeur et du courage, mais le champ de bataille lui convenait mieux que les discussions du conseil. Charles se mit donc à la tête de l'armée, et, à peine rétabli d'une fièvre qui l'avait retenu plusieurs jours, il partit du Mans au mois de juillet.

« Ce jour-là il fit très-âprement chaud, et bien le devoit faire, car il étoit en le plein mois de hermi (juillet), que le soleil par droiture et nature étoit en sa greigneur (force). Or, devez-vous savoir pour atteindre toutes choses et amener à vérité, que le

54 Les fréquentes pointilles d'entre leurs femmes (Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Valentine de Milan) les aigrissoient encore plus que leurs véritables intérêts : celle du duc de Bourgogne étant plus aagée, héritière de grands estats, et issue d'un très-noble sang, mesprisoit l'autre, qui en effet eust été bien au-dessous d'elle, si on ne l'eust considérée comme femme du frère unique du roi. (MÉZERAI, *Abrégé chronologique*).

roi de France, séjournant en la cité du Mans, avoit été durement travaillé de conseils, et avec tout ce qu'il ne s'y attendoit pas, il n'étoit pas bien haitié (bien portant), ni avoit été toute la saison, mais foible de chef, petitement mangeant et buvant, et pris tous les jours en chaleur de fièvre, et de chaude maladie... Il chevauchoit et étoit entre la forêt du Mans ; une très-grande signifiante lui advint... Il lui vint soudainement un homme en pur le chef et tout deschaux et vestu d'une povre cotte de burel blanc ; et montrait mieux que fut fol que sage ; et se lança entre deux arbres hardiment et prit les rênes du cheval que le roi chevauchoit, et l'arrêta tout coi, et lui dit :

– Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi !

Cette parole entra en la tête du roi, qui étoit foible, dont il a valu depuis trop grandement pis, car son esprit frémit et se sang-mêla tout. » (*Froissard*)

« Le page qui portoit la lance du roi, se désroya (se troubla), ou s'endormit, et la lance tomba sur le chapel d'acier qu'un autre page avoit sur son chef. Le roi, tirant son épée, il tua d'abord ce cavalier, et entrant en curée par ce premier massacre, il donna des éperons à son cheval, qui l'emporta l'espace de plus d'une heure par tous les corps, où il cherchoit à tuer tout ce qu'il rencontroit de ses meilleurs serviteurs, criant effroyablement : – On va me livrer à mes ennemis !... Le respect interdisant la défense à tous ceux qu'il attaquoit, il mettoit tout en fuite devant lui comme un tonnerre, et, durant cette furie, il tua quatre hommes, et entre autres un noble chevalier de Guyenne, qu'on appelloit le bastard de Polignac. Enfin son épée se rompit ; il fut saisi, lié dans un chariot et ramené à la ville. » (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

Les historiens ne disent pas quel était cet homme. Ce fait étrange est resté sans explication et sans commentaire. Il ne paraît pas que l'on fit aucune recherche ; cependant, malgré la confusion que causa cette apparition, il eût été possible de retrouver cet homme, de s'en emparer, de le faire parler : mais sans doute on ne le voulut pas. Les ducs de Berri et de Bourgogne étoient opposés à l'expédition dirigée contre Montfort, et l'on pourrait croire, sans calomnier leur douteuse vertu, qu'ils ne furent pas étrangers à l'aventure de la forêt du Mans.

Mais, qu'il faille la rapporter au hasard ou à un odieux calcul, elle eut des suites terribles. La fortune de la France, reposant sur un seul individu, courut risque d'y succomber. C'est là un des exemples les plus frappants des vices inhérents au despotisme. Quel spectacle douloureux et humiliant à la fois ! Voilà le représentant du système monarchique, système qui vit de pompe, d'éclat extérieur, de grandeur apparente, l'homme en qui se résument la gloire, la force, la destinée du pays, lié et jeté comme un veau sur une charrette ! Et parce que le roi a perdu le sens, la France perdra ses trésors et ses provinces ! Parce qu'il y a sur le trône un pauvre misérable fou qui ne distingue plus ses amis de ses ennemis, espèce de fantôme errant, de cadavre ambulante, qui promène dans les salles de son palais son rire insensé et ses fureurs subites, suivies d'accablancements profonds, plus dégoûtant et plus infect qu'un mendiant sous ses haillons⁵⁵, la nation sera envahie par l'étranger, pillée, brûlée, conquise ; un roi an-

55 Sur une remontrance de maistre Jean Gerson, chancelier de Nostre-Dame de Paris, professeur en théologie, les ducs remis en concorde, ordonnèrent qu'on travaillât à la santé du roy et qu'on cessast de garder une déférence criminelle pour l'obliger malgré qu'il en eust à souffrir qu'on le nettoiyast afin de le disposer à l'opération des remèdes. C'est pourquoy la nuit arrivant, ses officiers ordinaires le quittoient, par l'ordonnance d'un habile médecin, et il en entroit dix autres qui feignoient le lui estre inconnus et par leurs paroles et par leurs actions, qui firent si bien qu'ils le persuadèrent au bout de trois semaines, qu'il falloît se dépouiller pour entrer

glais viendra s'asseoir insolemment à côté de cette ombre de monarque ; les princes, les seigneurs, les traîtres et les corrompus de tout rang et de toute condition, s'abat-trent, comme des oiseaux de proie, sur ce grand corps et le mettront en lambeaux ! Tel est le pouvoir absolu : odieux quand il est fort : source inépuisable de malheurs publics quand il est faible et méprisé.

Les soins d'un médecin de Laon, nommé Guillaume de Harselli, célèbre à cette époque, avaient rendu à Charles VI une apparence de santé et de raison. Ce fut dans un intervalle lucide, si on peut appeler lucidité d'esprit l'invention dont il s'avisa, qu'il ordonna de déployer une grande pompe à l'occasion du mariage du chevalier de Vermandois, qui appartenait à son hôtel, comme la mariée à la suite de la reine.

Une difficulté l'arrêta d'abord : c'était le manque absolu d'argent. L'âge et le caractère du duc d'Orléans (il avait alors vingt et un ans) l'avaient fait écarter de la régence exercée par le duc de Berri et le duc de Bourgogne : mais les uns et les autres se valaient, et le pouvoir, pour eux, n'était qu'une occasion de piller les finances du royaume. Souvent Charles VI courut le risque, lui et ses enfants, de mourir de faim, pendant que des sommes énormes, provenant de taxes écrasantes, étaient gaspillées pour satisfaire un luxe effréné. Il n'était pas encore parvenu au degré de misère⁵⁶ où il se vit réduit plus tard, mais il n'avait pour toute richesse que des bijoux et des pierreries. Il eut recours à son confident ordinaire en pareil cas, à son ministre Jean de Montagu, homme d'expédients et de ressources, et beaucoup plus riche en argent comptant que le roi de France.

Montagu, comme cela du reste lui arrivait fréquemment, prétendit qu'il avait vidé ses coffres, mais il promit à Charles VI de le mettre en rapport avec un homme qui lui avancerait sur de bons gages la somme dont il avait besoin.

Un matin donc, arrivèrent secrètement à l'hôtel Saint-Pol Jean de Montagu et un individu qui depuis quelque temps s'était insinué assez avant dans sa confiance, et auquel il avait parfaitement expliqué le rôle qu'il lui destinait.

Lorsqu'ils eurent pénétré dans le cabinet où le roi les attendait, et refermé les portes sur eux, Montagu dit à Charles :

– Sire, voici le moine dont j'ai parlé à Votre Majesté. Il a recueilli dernièrement par héritage une somme considérable qu'il voulait employer à doter une église. Je lui ai parlé des nécessités fâcheuses où se trouve Votre Majesté, et il s'est fait un devoir de m'accompagner.

Le moine s'inclina respectueusement.

nud dans son lict, qu'il estoit nécessaire de changer de chemise et de draps, de fréquenter les bains, de souffrir qu'on lui razast le poil et de garder plus de règle pour le manger et le dormir. Il y avoit cinq mois qu'il ne vouloit point ouïr parler de tout cela, et déjà la crasse de ses sueurs puantes luy avoit fait venir beaucoup d'apostumes* sur le corps, qu'une quantité de poulx et de vermine lui rongeoit, qui l'auroient enfin mangé jusques aux entrailles, si ce médecin ne se fust advisé de ce remède, qui le fist mieux porter, et qui dissipa en quelque façon les ténèbres dont il avoit l'esprit et l'entendement enveloppez. (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

56 Il y en eut mesme qui lui représentèrent (à Charles VI) qu'il sembloit qu'ils (le duc d'Orléans et la reine) n'ambitionnassent de gouverner que pour avoir l'auhorité d'accabler les sujets de tributs et d'imposts, pour se gorger de leur substance, sans se soucier que ses finances fussent épuisées en telle sorte que, nonobstant de si cruelles charges, il n'y avoit pas de quoy subvenir à ses propres besoins et aux dépenses nécessaires et ordinaire de sa maison. (*Histoire anonyme de Charles VI.*)



Sire, voici le moine dont j'ai parlé à Votre Majesté

– Un sujet fidèle, dit-il, doit se trouver heureux lorsqu'il peut venir en aide au roi. C'est faire à la fois acte de serviteur dévoué et de bon chrétien, et l'on ne saurait être plus agréable à Dieu qu'en rendant service à son représentant sur la terre.

Le roi, qui n'était pas excellent physionomiste, trouva au moine un air de candeur et de bonhomie qui lui plut infiniment, et par un regard d'intelligence il exprima sa satisfaction à Montagu. Il ouvrit une cassette qui contenait des pierreries et des diamants d'un grand prix, et les montrant au moine :

– Vous consentiriez facilement à prêter de l'argent sur de pareils gages ?

– La simple parole de Votre Majesté me suffirait, mais je me conformerai à ses intentions.

– De quelle somme, mon frère, demanda Montagu, pensez-vous que ces bijoux puissent répondre ?

– Je suis, dit le frère, un homme simple, habitué jusqu'ici à vivre dans l'humilité et dans la pauvreté, et j'ignore la valeur exacte de ces parures. Il me semble pourtant qu'en offrant à Votre Majesté quatre mille livres...

– Quatre mille livres ! s'écria le roi.

– Est-ce trop ? reprit le moine.

– Trop ! Si je ne vous croyais un saint homme, je vous prendrais pour le plus audacieux fripon qu’il y ait dans mon royaume. Quatre mille livres ! Mais un juif aurait honte de proposer un pareil marché ! Ce diamant seul les vaut. Il me faut dix mille livres de ces pierreries, et soyez sûr que vous faites encore une excellente affaire. Demandez à Montagu.

– Il est vrai, répondit le ministre, que vous avez là un nantissement convenable. Il ne s’agit pas d’acheter, mais de déposer une somme qu’on vous rendra contre ces diamants, dès que le roi aura de l’argent.

– Vous m’excuserez, sire. Si j’ai péché, c’est par ignorance ; et d’ailleurs cet argent que vous me demandez pour une fête, je lui avais donné une destination pieuse : il devait servir à offrir au ciel des prières pour le rétablissement de votre santé, et vous ne trouverez pas mauvais que j’éprouve quelque peine à m’en défaire.

– C’est très bien, dit le roi : je voudrais que tout le monde à la cour, ajouta-t-il avec un sourire mélancolique, me portât le même intérêt que vous. J’ai des ennemis autour de moi, je le sais.

Un nuage passa sur son front : il resta quelque temps sans parler, et ses yeux devinrent hagards. Mais bientôt chassant les idées pénibles qui avaient traversé son esprit, il continua :

– Les médecins m’ont ordonné des distractions.

– Eh bien ! sire, dit le moine avec une rare impudence déguisée sous un air de sainteté, goûtez les plaisirs et les divertissements qui conviennent à votre corps, mais ne négligez pas les prières qui assureront le salut de votre âme.

– Que proposez-vous donc, mon frère ? demanda Montagu.

– J’offre à Sa Majesté neuf mille livres de ces diamants ; et avec les mille livres restantes, je ferai dire des messes pour elle.

– Soit, dit Charles, dont l’esprit vacillant était déjà fatigué par cet entretien, et ne comprenait pas que c’était mille livres qu’on lui volait effrontément : soit, emportez cette cassette, et dans un an, dans quelques mois, lorsque Montagu aura mis de l’ordre dans mes finances, vous me rendrez ces diamants, et moi je vous rendrai dix mille livres.

– Que la volonté du roi soit faite, comme celle de Dieu !

Charles reçut l’argent avec la joie d’un enfant qui sourit à l’espoir du plaisir qu’il s’est promis. Il assura Montagu de sa constante protection, et se recommanda aux prières du moine.

Le ministre et Jean Petit, chargé de la cassette, qu’il portait sous sa robe, sortirent du palais.

C’était en effet le cordelier que Montagu s’était associé. Jean Petit lui servait de prête-nom, et l’argent que le roi empruntait était le fruit des rapines et des malversations du ministre. Il commençait par voler l’État, et avec une partie de l’argent volé, il prêtait à Charles sur des gages d’une valeur trois ou quatre fois plus considérable, et qui n’étaient jamais retirés de ses mains⁵⁷.

Pendant qu’ils traversaient les jardins de l’hôtel Saint-Pol, Montagu dit au moine :

57 On reconnu qu’il (Montagu) avait souvent fait des prêts au roi, sous des noms supposés, avec ce même argent qu’il volait et sur des gages qu’il recelait dans son château de Marcoussis : on trouva dans ce château une grande quantité de meubles et de bijoux qui avaient appartenu à son royal débiteur indirect. Il volait de

– Vous êtes un habile homme, mon frère, et vous m’avez fait faire un bénéfice de mille livres sur lequel je ne comptais pas. Qui vous a inspiré cette heureuse pensée ?

– Le ciel, sans doute, qui fait aux riches et aux puissants un devoir de la reconnaissance.

– Plaît-il ?

– En réclamant l’assistance de votre humble et dévoué serviteur, vous aviez oublié de fixer sa récompense.

– C’est-à-dire que les mille livres vous semblent le prix de ce service. Il fait bon de convenir de tout avec vous à l’avance.

– Je me contenterai de la moitié.

Montagu regarda de côté le moine qui cheminait la tête et le regard baissés : il jugea prudent de se montrer généreux avec un complice aussi rusé que paraissait l’être le cordelier, et aussi peu disposé à oublier ses intérêts.

– Frère Jean, lui dit-il, vous avez possédé autrefois la confiance du prévôt de Paris, Hugues Aubriot.

– Il est vrai.

– Mais si j’ai bonne mémoire, vous l’avez abandonné, et vous avez joué un rôle actif et important dans l’intrigue qui l’a perdu.

– C’est encore vrai.

– Pourquoi l’avez-vous trahi ?

– Parce qu’au lieu de reconnaître les services que je lui rendais, il m’avait menacé de m’envoyer à la Bastille.

– Vous êtes vindicatif.

– J’ai de la mémoire, et je me rappelle les bienfaits comme les injures.

– À merveille : souvenez-vous donc, mon frère, que sur les dix mille livres dont il s’agit, il y en a mille pour vous, qui les avez légitimement gagnées.

– Est-ce un marché fait pour l’avenir, monseigneur ? J’espère que vous voudrez bien m’employer encore dans des affaires de ce genre, et j’accepte la dixième partie de vos bénéfices.

– Voilà un impudent coquin, murmura Montagu : puis, il ajouta à haute voix :

– Servez-moi toujours fidèlement, et vous n’aurez pas à vous en repentir.

Ils se séparèrent.

Quelques instants avant qu’on eût éteint les lumières, et au moment même où Valentine de Milan indiquait du regard à la duchesse de Berri le duc d’Orléans et la reine, un homme vêtu d’une longue robe flottante qui l’enveloppait jusqu’à terre, et la figure cachée sous un masque, s’approcha du frère du roi et d’Isabelle. Il remarqua le mouvement de Valentine et de Jeanne, dont les yeux ne quittaient pas ce côté, et il laissa échapper un geste de dépit ; mais quelque intérêt qu’il eût à ce qu’on ne le vit pas leur parler, il ne pouvait différer l’entretien qu’il voulait avoir avec le duc d’Orléans : les courtisans, par respect pour ses amours adultères, s’étaient peu à peu éloignés ; le duc et la reine étaient isolés et debout devant une fenêtre fermée par d’épais rideaux. Saisissant un moment favorable, il se glissa sans être vu derrière les tentures :

nouveau, et cumulait ainsi la propriété du gage et celle de l’argent. (LÉON MARTINEY, *Caboche, ou le peuple sous Charles VI*. Notes).

– Il est temps, dit-il ; passez dans l'autre salle, monseigneur.
 – Qui me parle ? demanda le duc d'Orléans, auquel ce manège avait échappé.
 – Quel autre serait-ce qu'un confident ? répondit la voix. N'ouvrez pas les rideaux, monseigneur. J'avais pris un déguisement et un masque pour vous parler sans être reconnu, et vous prévenir ainsi que nous en étions convenus ; mais madame la duchesse vous regarde.

Le duc d'Orléans, feignant de s'adresser à Isabelle, dit à voix basse :

– Êtes-vous sûr, Montagu, qu'il fait partie de la bande ?
 – Bien sûr, monseigneur. Il y a une heure le jeune comte de Joigny, qui m'avait déjà mis dans la confiance, m'a quitté pour aller le rejoindre. Ils sont cinq : Joigny, le bâtard de Foix, Aymery de Poitiers, Hugues de Cuisay et lui.

Les regards de Valentine et de Jeanne étaient toujours dirigés vers la fenêtre. Le duc d'Orléans s'inclina en souriant devant la reine et dit :

– Portera-t-il quelque signe distinctif ?
 – Aucun, monseigneur : il ne veut pas être reconnu.
 – Que faire alors ?
 – Agir avec chacun d'eux comme si chacun d'eux était le roi, dit Isabelle en accompagnant ces paroles d'un regard fauve et sanglant.

– Voyez donc, dit Valentine à Jeanne, quelle sinistre expression a la figure de la reine ! Elle me fait peur, et sans entendre ses paroles, il me semble que quelque mauvaise et coupable passion l'agite.

Montagu reprit derrière les rideaux :

– Si celui qui m'a tout appris échappe, il dira qu'il m'avait averti de ce déguisement, et de ma part une indiscretion prouvée aura le même résultat qu'un aveu complet.
 – Donne-moi ton masque, Montagu.
 – Eh ! non, monseigneur. C'est le visage découvert, c'est la figure riante qu'il faut faire le coup ; il ne faut pas se cacher pour exécuter ce qui ne doit être imputé qu'au hasard et à l'ignorance.

Le duc d'Orléans baissa la tête comme un homme incertain du parti qu'il doit prendre.

– Louis, dit Isabelle, si votre oncle Philippe de Bourgogne était à votre place, certes il ne faillirait pas à son glorieux surnom de Hardi. Il est vrai que ne l'ayant pas gagné, vous n'avez pas peur de le perdre.

– Je ferai ce que j'ai dit, madame.

Ils s'éloignèrent, et un instant après, le duc d'Orléans, mêlé à la foule, s'approcha de l'estrade.

Les cinq hommes qui commençaient leurs gambades avaient l'accoutrement le plus hideux qu'on puisse imaginer : ils étaient enveloppés du col jusqu'aux pieds dans une toile, enduite de poix sur laquelle étaient collés dans toutes les parties des poils longs, rudes, mêlés, bruns, noirs, gris et fauves, des poils de boucs, dont on avait formé cette fourrure artificielle ; et pour que l'imitation fût complète, un avait eu soin de les charger d'ordures, de verser dessus des odeurs infectes.

Sur le col s'ajustaient des têtes de boucs avec une longue barbe pendante, et de grandes cornes. Ils se tenaient tantôt debout, tantôt à quatre pattes ; ils sautaient, ils se roulaient à terre, ils hurlaient, choquaient leurs têtes et leurs cornes, se renversaient,

grimpaient les uns sur les autres, et prenaient les postures les plus sales, à la manière des chiens et des lascifs animaux qu'ils représentaient.

Depuis un quart d'heure environ ces hideux saltimbanques se livraient à leurs ignobles exercices, au grand amusement de cette cohue de seigneurs et de femmes perdues de mœurs, dont aucune ne détournait la tête avec dégoût ; ils réalisaient et mettaient en action les rêves les plus monstrueux, les désirs les plus dépravés d'une imagination lubrique et en délire. Haletants sous leurs fourrures, trempés de sueur, les membres brisés par la fatigue et encore agités de mouvements convulsifs, ils étaient tombés tous les cinq, les bras, les jambes et les cornes entremêlés, masse informe, monceau de chairs palpitantes, d'où sortaient des cris essoufflés, et dont on n'aurait pu dire s'ils étaient arrachés par la douleur ou le plaisir.

Le duc d'Orléans se retourna vers un gentilhomme placé derrière lui et dit :

– Quels noms d'hommes portent ces impudiques animaux ? Il faut que je les examine entre les cornes ; je gage que je les reconnais à leurs regards brillant derrière leurs yeux de carton.

Puis en riant il saisit une torche des mains d'un des personnages montés sur l'estrade et l'approcha sans précaution. Une flammèche se détacha⁵⁸. Louis jeta un cri de terreur. Dans son épouvante feinte, il secoua la torche d'où s'échappa une pluie d'étincelles, et pâle d'effroi, hors de lui, il la laissa tomber sur ce tas de boucs. À peine la flamme les eut-elle touchés qu'elle s'unit à la poix ; elle courut sur leurs corps, dardant mille langues de feu, elle les enveloppa dans un réseau brûlant, elle les étouffa dans la fumée.

Ce fut un horrible spectacle que celui de ces cinq bêtes humaines se tordant dans l'incendie comme des reptiles sur un brasier ardent, et la terreur fut si grande que chacun recula et songea plutôt d'abord à fuir qu'à leur porter secours. À la première atteinte du feu, ils avaient voulu se dégager, et leurs efforts n'avaient fait que mêler davantage leurs membres entrelacés ; de leurs mains furieuses, ils s'étreignaient, se déchiraient eux-mêmes, croyant saisir d'autres bras et d'autres jambes ; ils se roulaient, se relevaient et retombaient tour à tour, sans pouvoir éteindre la flamme qui les dévorait. Les torches échappées aux mains de ceux qui les portaient, brûlaient à terre, et dans cette vaste salle il n'y avait plus d'autre clarté que celle de ces flambeaux renversés et de cette masse enflammée. Derrière les tourbillons d'une fumée épaisse et infecte, apparaissaient sur leurs sièges élevés, comme des images de dieux barbares auxquels on offrait un sacrifice humain, les deux héros de la fête, le chevalier de Vermandois et sa femme, pâles, frappés de crainte et d'immobilité.

Cependant la flamme trouvant sans cesse un nouvel aliment, pétillait et labourait les chairs : le sang l'éteignait, la poix fondue la rallumait plus vive, plus ardente, plus corrosive. Ils parvinrent par un suprême effort à se séparer. Deux d'entre eux restèrent sur l'estrade, deux autres roulèrent au bas des degrés ; le cinquième, moins profondément atteint et conservant plus de vigueur, se dressa sur ses jambes, flambeau vivant qui brûlait en poussant des cris⁵⁹. Il s'élança au hasard, et franchissant les marches,

58 Ce fut le duc d'Orléans qui approcha la torche que l'un de ses valets tenoit devant lui, si près que la chaleur du feu entra au lin. (FROISSART).

59 Il n'y a rien d'exagéré dans ce récit, et nous aurions pu encore en forcer les couleurs sans manquer à la vérité historique.

il tomba aux pieds du duc d'Orléans et du duc de Berri, et déjà il s'attachait à eux, lorsque les liens qui retenaient sa tête postiche se rompirent ;

– Le roi ! s'écrièrent les deux ducs,

– Le roi ! répéta la foule.

Au même instant une jeune femme s'élança vers lui, et sans calculer le péril, le couvrant de son corps, de ses mains et de ses vêtements, parvint à comprimer la flamme, à l'empêcher de renaître. D'autres secours furent apportés. Charles avait plusieurs blessures graves, mais aucune n'était dangereuse ; il fut le seul des cinq qui conserva la vie. Les quatre autres, qu'on avait négligés quelques minutes pour ne s'occuper que du roi, expirèrent dans des souffrances atroces ; le jeune comte de Joigny avant qu'on eût pu le transporter ailleurs, le bâtard de Foix et Aymery de Poitiers deux jours après ; l'infâme Huguet de Cuisay rendit l'âme entre les bras d'un de ses serviteurs, dont le matin même il avait déchiré les flancs à coups d'éperons, et qui fut le seul qui eut pitié de lui. Sa femme qui le baisait, son fils qui le craignait, ne purent surmonter l'horreur qu'il leur inspirait. Mutilé, défiguré, il n'était plus qu'un morceau de chair souillée, calcinée et sanglante qui s'agitait sans bras, ni jambes, un tronçon hideux qui souffrait et blasphémait.

La femme qui sauva Charles était la jeune duchesse de Berri, Jeanne de Boulogne⁶⁰.

Lorsqu'on emporta le roi, les regards du duc d'Orléans rencontrèrent ceux d'Isabelle de Bavière. Qui aurait su lire dans leurs yeux et sur leur visage, y aurait vu l'histoire secrète des plus noires passions, les plus horribles mystères du cœur humain, l'adultère, l'inceste, l'assassinat, et ce qu'il y a de plus lourd à la conscience du criminel, de plus amer que le remords, la rage impuissante qui suit un crime stérile.

Le lendemain, les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans furent en procession, nu-pieds, de la porte Montmartre à l'église de Notre-Dame, où ils entendirent la messe. Le duc d'Orléans fit bâtir une magnifique chapelle expiatoire dans l'église des Célestins. Mais on ne fut pas dupe du repentir qu'il afficha de son *étourderie* et de son *imprudence*. On pensa généralement qu'il savait que le roi faisait partie de ces hommes déguisés, et l'héritier du trône avait à peine deux ans ! Le moine de Saint-Denys dit qu'on regarda « cette action de piété comme le monument de son crime. » Au reste, l'expiation ne lui coûta pas un denier. Il fit présent aux Célestins, pour la fondation de cette chapelle, de la maison de Porche-Fontaine, confisquée sur Pierre de Craon, son ancien favori.

Cette aventure et les bruits qui coururent ruinèrent pour quelque temps le crédit du duc d'Orléans : la faction de Bourgogne triompha et devint maîtresse absolue de la direction des affaires. La proscription frappa les partisans et les créatures de Louis. Les quatre ministres qui lui étaient dévoués, Larivière, Lebègue de Villaine, Noviant et Montagu, furent décrétés d'accusation. Montagu et Lebègué, mieux avisés que les deux autres, quittèrent le royaume. Larivière et Noviant, auxquels une conscience peut-être moins troublée inspirait une sécurité funeste, refusèrent de fuir et demandèrent à comparaître devant des juges, à se justifier publiquement des crimes qu'on leur imputait. La Bastille, cette forteresse élevée contre l'étranger, et qu'à la fin de ce triste règne l'étranger occupa pendant seize années, la Bastille avait déjà reçu sa

60 La duchesse de Berri délivra le roi de ce péril, car elle le bouta dessous sa gonne (robe), et le couvrit pour eschiver le feu. (FROISSART).

véritable destination, celle de prison d'État. Larivière et Noviant furent jetés dans ses cachots, d'où, selon toute apparence, ils ne devaient sortir que pour marcher à la mort. Leur procès fut instruit au Châtelet, et s'il était difficile aux juges de trouver des preuves contre les accusés, il leur était, d'un autre côté, presque impossible de ne pas les condamner, dominés qu'ils étaient par la crainte de s'attirer le ressentiment des ducs de Bourgogne et de Berri, dont l'animosité et la haine éclatèrent sans retenue. On croyait si généralement qu'ils succomberaient, que plusieurs fois, au dire des historiens, le bruit se répandit que leur supplice était fixé à tel jour, et que le peuple, toujours avide de ce genre de spectacle, se porta en foule au lieu des exécutions.

Mais sa curiosité fut trompée. Les accusés s'étaient défendus avec énergie, avec l'accent de conviction que donne l'innocence : ils avaient aussi conservé quelques amis dévoués, quelques protecteurs puissants, le duc de Bourbon, Jean Juvénal des Ursins, dont tous les partis respectaient et honoraient le noble caractère, et qui sans la haute considération dont ses vertus l'entouraient, se fût peut-être perdu lui-même par l'insistance et la chaleur qu'il mit à demander la grâce de Larivière, son ami, et de Noviant, son parent. Mais l'intervention la plus efficace fut celle de Jeanne de Boulogne. Larivière avait contribué à son mariage avec le duc de Berri : elle n'était pas heureuse, il est vrai, mais elle agit comme si elle lui eût dû le bonheur. Jeanne se jeta aux pieds de son mari, le supplia, et finit par le toucher. Le roi lui-même demanda à ses oncles la liberté et la vie de ses anciens ministres, qui, après un an de captivité, sortirent de la Bastille.

Lebègue de Villaine et Jean de Montagu n'avaient pu être frappés que dans leurs biens. On les accusait d'avoir voulu empoisonner le roi, de lui avoir jeté des sortilèges, et peut être Montagu aurait-il eu peine à prouver son innocence à cet égard si la justice se fût emparée de lui. Heureusement, la santé de Charles parut se rétablir, et l'accusation perdit de sa gravité en présence d'un résultat contraire au fait qu'on alléguait. D'ailleurs, l'acquiescement des uns devait amener l'acquiescement des autres. Lebègue et Jean de Montagu eurent la permission de rentrer en France ; une partie de leurs biens leur fut rendue, et ce dernier redevint bientôt aussi puissant qu'il l'avait été.

À cette époque, lorsque le châtiment ne suivait pas immédiatement le crime, le crime restait impuni. Toutes les idées morales étaient subverties, toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, confondues et obscurcies par des passions cupides, ardentes, sans retenue et sans honte. Il n'y avait qu'un niveau et qu'une balance pour mesurer et peser les actions : la défaite faisait le crime, et le succès rendait l'innocence et la vertu au criminel de la veille.

Le pouvoir se déplaçait sans cesse selon les circonstances et les événements, il passait d'une main impure dans une main coupable, et ceux qui le possédaient tour à tour se hâtaient d'en jouir, et ne s'en servaient que pour satisfaire leurs grossiers appétits, que pour désaltérer, sans l'assouvir, leur soif du sang et de l'or. Aucune idée d'ensemble, d'ordre, d'organisation, ne surgit de ce chaos. La fortune de la France semble attachée à deux poids qui montent et descendent alternativement, et le balancier qui devrait régler leurs mouvements s'agite lui-même au hasard. C'est une horloge folle, qui se précipite ou s'arrête sans qu'aucun doigt puissant et sage dirige sa marche. Le duc d'Orléans, vaincu aujourd'hui, sera vainqueur demain : la maison de Bourgogne

cédera une part du pouvoir, et le reprendra bientôt tout entier, et ces changements, ces retours, ces oscillations perpétuelles se prolongeront jusqu'à ce que ces rivaux acharnés l'un sur l'autre tombent eux-mêmes sous la hache, et terminent par le meurtre une existence qu'ils ont passée à voler, à piller, à tuer par le fer et le poison.

Il fallait prévoir le cas où Charles VI succomberait à son mal, où la folie détruirait son corps comme elle avait détruit sa raison. Le parlement fut rassemblé en lit de justice, où assistèrent tous les pairs et tous les grands du royaume. On y confirma l'édit de Charles V, fixant à quatorze ans et un jour la majorité des rois de France. Une régence, et les exemples ne manquent pas dans notre histoire, est une source de calamités publiques. Les peuples ne sont jamais plus mal gouvernés que par ces délégués transitoires d'une autorité qui ne leur appartient à aucun titre réel, ni par le choix et l'élection s'adressant au plus digne et au plus capable, ni par transmission directe, chose respectable aux yeux de plusieurs ; mais seulement par imitation des droits collatéraux qui existent dans les familles, comme s'il n'était pas absurde d'appliquer à une nation les règles qui régissent les individus.

Mais l'esprit humain est si routinier, si lent à concevoir des idées générales, qu'il accepte comme pensées justes, solides et fondées en raison, des abus de mots, des phrases vides et creuses. On dit d'un roi qu'il est le père de ses sujets, et, après avoir consenti à être les enfants de cet homme, quand *notre père* est encore au berceau ou en démence, nous étendons la métaphore, et nous nous donnons des oncles et des cousins. Les régents, dégagés d'intérêt et de responsabilité au-delà de leur règne éphémère, n'ayant en perspective que le regret d'une abdication forcée, ou la tentation de devenir usurpateurs, les régents exploitent le pouvoir comme des gens d'affaires qui, n'ayant qu'un temps pour s'enrichir, exploitent et brûlent la fortune, sans souci du lendemain, sans s'inquiéter d'épuiser les ressources de l'avenir, et de ruiner par anticipation leurs successeurs.

Une fois qu'on est dans le faux, chaque pas qu'on fait en avant redouble la confusion, chaque effort qu'on tente pour se dégager ne sert qu'à jeter plus de trouble autour de soi, qu'à éloigner de la vérité. On sent sur quelle base fragile repose cette transmission de pouvoir, quelle violence il a fallu faire à la raison pour conclure de la parenté de deux individus, au droit égal pour tous deux, dans certains cas, de gouverner les peuples, et on se hâte d'échapper à ce sophisme par une nouvelle absurdité. On renverse les lois de la nature, on abrège les années de l'enfance, on avance celles de la maturité ; on distribue à son gré, au jour et à l'heure qui conviennent, l'intelligence, la science des choses et des hommes, et l'on dit à un enfant, parce qu'il est roi, tu es sage et habile, toi qui n'as encore connu que la fortune et la flatterie, à l'âge où ceux qu'ont déjà éprouvés la misère, le malheur et le travail, n'ont ni force ni raison. S'il y a au monde un métier redoutable, c'est le métier de roi, et on le confie à celui qui n'est pas encore un homme ! On lui dit : Prends, enfant, prends ce royaume ; c'est la succession de ton père. Si ton père t'avait laissé un champ à labourer, une métairie à faire valoir, une fortune à dépenser, tu ne pourrais semer une poignée de grains, vendre ou accoupler tes bœufs, disposer d'une pièce de monnaie ; mais tu as hérité de nos biens, de notre grandeur, de nos existences : tu sais tout ce qu'il faut savoir : tu es maître de tout !

Ce premier point réglé, on décida ensuite que, si le roi venait à mourir, la tutelle de ses enfants serait remise à la reine, à Louis de Bavière, son frère, et aux ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon. La qualité de premier prince du sang fit conférer au duc d'Orléans l'administration du royaume, conjointement avec un conseil composé de ses trois oncles, auxquels on adjoignit Louis de Bavière, trois prélats et six seigneurs.

Ce fut alors que Jean de Montagu revint à la cour plus en crédit qu'auparavant, et changea son titre de ministre contre celui de surintendant des finances, qu'il exerça pendant quinze ans. Son nom ne se trouve pas mêlé aux événements politiques qui suivirent, et ce serait substituer complètement et sans probabilité le roman à l'histoire, que de l'introduire dans des scènes où il n'a pas figuré ostensiblement. Mais nous ne pouvons cependant laisser dans ce récit une lacune de quinze ou seize années. La faveur de Montagu tenait à des causes que nous avons fait connaître : elle se prolongea, malgré l'inimitié redoutable de la maison de Bourgogne. Sa chute se rattache à des circonstances qu'il faut raconter, et qui, puisées dans les chroniqueurs, peignent les mœurs de cette époque d'une manière animée, et ont tout l'intérêt de la fiction.

L'amélioration survenue dans la santé du roi ne fut pas de longue durée. Il était sujet à des accès de démence furieuse, pendant lesquels, dit le moine de Saint-Denys, il ne reconnaissait personne. « On auroit peine à croire qu'il eust méconnu sa femme, mais c'est bien pis de dire qu'il nîât qu'il fût marié, qu'il eust des enfans, qu'il se faschat qu'on le traistat de roy, qu'il soustint avec colère qu'il ne s'appeloit point Charles, et que non-seulement il désavouât les fleurs de lys ; mais que partout où il voyoit ses armes et celles de la reyne, il les biffât, jusques à les gratter avec furie sur la vaisselle d'or et d'argent. »

On croyait ou on feignait de croire qu'il était ensorcelé, et on le remit entre les mains d'un nécromancien du Languedoc, nommé Arnaud Guillem, qui promit de l'exorciser. Cet Arnaud Guillem était possesseur d'un livre qu'il appelait *Simagorad*, et dont il prétendait que l'original avait été donné par Dieu lui-même dans le paradis à Adam. Après cet effronté charlatan, après l'application inutile du *suaire véritable* de Notre-Seigneur, apporté au roi, de la part de Louis de Sancerre, par des religieux de l'ordre de Cîteaux, vinrent deux ermites de l'ordre de Saint-Augustin, qui entreprirent à leur tour une guérison impossible. Ces deux ermites doivent être comptés parmi les premiers locataires de la Bastille.

« Ils avoient été mandés des Marches de Guyenne à Paris ; ils furent logés à la Bastille, près de l'hôtel Saint-Pol et essayèrent divers remèdes, entre autres un breuvage de perles distillées, puis ils recoururent à la magie. Rien ne réussissant, ils firent des incisions sur la teste du monarque, et ses accez redoublèrent ; on conçut des soupçons, on sçut qu'ils employoient l'or qu'on leur donnoit à de sales plaisirs ; ils déshonoroient la Bastille de Saint-Antoine, qui leur avoit esté donnée pour travailler en repos après leur art, et faisoient d'une maison royale un lieu de prostitution, où les m... faisoient publiquement marché de toutes sortes d'impudicitez et d'adultères.

« On reconnut leurs fourberies et leurs impostures. Menacés de la gehenne et des tourments, ils demeurèrent d'accord qu'ils estoient idolâtres, adorateurs et invocateurs de démons, sorciers et apostats. Ils avoient accusé le duc d'Orléans, prince *généreux et dévot*, de la maladie du roy ; ils confessèrent leur calomnie : l'évesque les

prescha, puis les desgrada⁶¹. Le ministère de la dégradation achevé, il les livra aux sergents du prévost de Paris qui, les testes rasées, nus en chemise, les promenèrent ignominieusement par les rues de la ville, auparavant que de les conduire au lieu de leur supplice, et les arrestèrent en chaque carrefour pour y faire lecture publique des cas mentionnez au procès, qu'ils advouoient ensuite tant par signes que de la voix. Cela fait, on les ramena à leur échaffaut, et après une assez longue confession qu'on leur permit de faire⁶², les deux testes infâmes furent coupées, et mises au bout de deux



lances; leurs corps furent mis en quartiers, qu'on attacha aux principales entrées de Paris, et le tronc porté au gibet. » (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

Un autre médecin, maître Renaud Fréron, ne fut pas plus heureux dans ses tentatives, et il fut banni du royaume.

Le duc d'Anjou avait depuis longtemps quitté la France. Il n'eut de sa royauté que le titre, et après avoir possédé des sommes énormes, il mourut dans la plus profonde

61 La dégradation se faisait ainsi: le prêtre coupable était revêtu des ornements sacerdotaux, il se mettait à genoux et confessait ses crimes. Il prenait le calice qu'on lui présentait et que l'évêque reprenait en disant: « Nous t'ôtons le calice avec lequel tu consacrais le sang de Notre Seigneur. » Les ornements sacerdotaux se retiraient avec la même cérémonie. Quand le condamné était entièrement dépouillé, on lui raclait les doigts et on les lavait dans une liqueur préparée à cet effet, puis on le livrait à l'exécuteur.

62 Ce fut la première fois qu'on permit à des criminels condamnés à mort de se confesser.

misère, obligé de vendre pièce à pièce sa vaisselle pour subsister. Le duc de Bourbon manquait d'énergie pour s'opposer au mal qu'il condamnait, et pour faire le bien qu'il aimait peut-être ; le duc de Berri était toujours éclipsé par son frère Philippe ; la rivalité de pouvoir n'existait réellement qu'entre celui-ci et le duc d'Orléans.

Philippe avait une puissance territoriale plus considérable : Louis avait pour lui son titre de premier prince du sang, et il balançait l'influence politique de son oncle par la corruption que le mettait à même d'exercer l'administration des finances confiée à Montagu. Déjà la guerre civile s'organisait et menaçait d'éclater. Louis, qui avait levé un corps de quinze cents lances, sous prétexte de secourir l'empereur Venceslas, qui venait d'être déposé, mais en réalité pour se faire un allié du duc de Gueldre, ennemi du duc de Bourgogne, se fortifia dans son hôtel au retour de son expédition. Philippe, de son côté, s'entoura de gens de guerre. Ils étaient près d'en venir aux mains et d'ensanglanter les rues de Paris, lorsque dans une assemblée composée des principaux personnages du royaume, on parvint à les réconcilier. Le peuple, toujours trompé par ses prêtres, toujours excité par eux à des pratiques superstitieuses, fit des processions publiques pour remercier le ciel de cet accord, comme il en avait fait pour empêcher une rupture.

Mais on vit bientôt que cette paix n'était pas sincère. Le mariage de son second fils avec la fille du comte de Saint-Pol appela le duc de Bourgogne à Arras. Profitant de son éloignement, le duc d'Orléans se fit remettre par le roi la direction des affaires pendant *le temps de ses absences*. Le duc de Bourgogne revint, et une collision fut encore sur le point d'éclater ; un nouveau conseil donna gain de cause à Philippe. C'était dans ces menées et ces intrigues que la France s'épuisait et perdait l'occasion favorable d'abattre la puissance de l'Angleterre, de venger la défaite de Poitiers, de prévenir les désastres de la journée d'Azincourt.

La mort de Philippe le Hardi, arrivée au château de Hall, en Hainaut, le 27 avril 1404, ne laissa pas le duc d'Orléans seul maître du pouvoir. Jean, comte de Nevers, fameux sous le nom de Jean *Sans-Peur*, devint pour lui un compétiteur plus redoutable encore. Il soutint avec plus d'audace les prétentions de son père, et continua sa politique, qui était de paraître défendre les intérêts du peuple contre l'avidité et les spoliations de Louis, de la reine et des courtisans qui partageaient leurs débauches⁶³.

L'aristocratie féodale, remarque justement M. Henri Duval, était un instrument difficile à manier ; Philippe chercha son appui dans la bourgeoisie, dans le tiers état qui commençait à se faire jour, plus habile en cela que le duc d'Orléans, trop ardent défenseur des prérogatives de rang pour porter avec succès le masque de la popularité.

Jean Sans-Peur alla prendre possession de son héritage. Louis d'Orléans, qui possédait déjà Châlons, la Fère, Château-Thierry, Orléans et Dreux, se fit donner d'autres places fortes au nord, Soissons, Coucy et Ham. Mais malgré ces usurpations, malgré cet accroissement, sa puissance était fragile. Il fut obligé d'humilier son orgueil devant l'université, qui exigea et obtint un jugement sévère, une indemnité considérable contre un de ses favoris, Charles de Savoisy, dont un domestique avait renversé

63 Le duc de Bourgogne poussa l'hypocrisie du désintéressement jusqu'à refuser cent mille écus pour donner son consentement à l'établissement d'un impôt ordonné par le duc d'Orléans. Les belles paroles et les protestations ne lui coûtaient pas.

et blessé quelques écoliers, pendant une procession qu'on faisait pour la paix du royaume et la santé du roi.

Prenant le prétexte d'une guerre contre l'Angleterre, Louis leva un nouvel impôt, et la décision du conseil à cette occasion donne la mesure de la moralité de la cour, et de la justice que les grands se rendaient à eux-mêmes. Il fut convenu que l'impôt serait renfermé dans une des tours du palais, et qu'aucun des princes n'en pourrait rien distraire sans le consentement des autres. Louis craignant, sans doute, des discussions et des refus, mit tout le monde d'accord en le volant en entier. Il fit briser, pendant la nuit, les portes, et s'empara de 1.700.000 livres, dernière ressource que les exactions avaient tirée d'un peuple épuisé ; et cet argent il le partagea avec l'infâme Isabelle, qui faisait passer secrètement de grosses sommes en Allemagne, pour s'y ménager une retraite à la mort de Charles !

Louis triomphait. Les fréquents voyages de Jean Sans-Peur dans ses États (il y avait été appelé pour recueillir la succession de Marguerite de Flandre, sa mère) laissaient son rival maître des affaires. Mais partout on murmurait contre lui. Connaissant la disposition des esprits, il défendit aux bourgeois de porter aucune arme défensive. Précaution inutile : le moment n'était pas encore arrivé où le peuple devait renverser un pouvoir tyrannique. C'était un autre usurpateur qui devait le venger de l'usurpation. La reine n'était pas plus ménagée que son amant. Son nom n'était prononcé qu'accompagné de termes de mépris et d'épithètes flétrissantes. C'est une consolation d'entendre, au milieu de ces désordres et de ces scandales, une voix courageuse s'élever et porter le trouble dans la conscience des coupables. Le jour de l'Ascension, 1405, le frère Jacques le Grand, de l'ordre des Augustins, prêchant devant Isabelle et la cour, apostropha ainsi la reine :

« Je voudrais bien, reyne, que mon devoir s'accordat avec la passion que j'aurois de ne rien débiter ici qui ne vous fust agréable ; mais votre salut m'est plus cher que vos bonnes graces, et quand même je devrois tomber dans le malheur de vous déplaire, il m'est impossible de ne pas déclamer contre l'empire que la déesse de la mollesse et des voluptés a établi dans votre cour ; elle a pour ses suivantes, la bonne chère et la crapule qui font le jour de la nuit, qu'on passe en des danses dissolues, et ces deux pestes de la vertu ne corrompent pas seulement les mœurs, elles énervent les forces de plusieurs personnes, elles retiennent dans une honteuse oisiveté des chevaliers et des écuyers efféminés. Votre cour, madame, n'est que trop convaincue de ce désordre, comme de plusieurs autres. »

Le roi voulut entendre le prédicateur, qui fut aussi hardi devant lui qu'il l'avait été devant la reine. Il représenta qu'on « n'avoit tiré aucun profit des tailles générales deux fois levées en l'année, et que cet argent injustement détourné n'avoit servy qu'à satisfaire l'avidité insatiable de quelques *particuliers* qui l'avoient converty en des usages si déshonnêtes, qu'il avoit honte de les déclarer. La plus grande marque de noblesse et de grandeur qu'on nous fasse voir aujourd'huy, s'écria-t-il, c'est d'aller souvent aux bains, c'est de vivre luxurieusement, c'est d'avoir de superbes habits à grandes manches, bien brodez et bien frangez, et quoyque cela, sire, vous soit commun avec eux, je ne feindray pourtant de dire à Votre Majesté qu'elle doit considérer toutes ces dorures comme les larmes, comme le sang, et comme la substance la plus pure de ses sujets, dont les cris, je le dis avec autant de compassion que de vérité,

sont montez jusques au throsne du souverain des roys, pour lui demander justice des mauvais traitements qu'ils endurent. »

Il taxa aussi particulièrement une personne qu'il ne désigna que par le nom de *duc*, « qui par le dérèglement de sa vie et par sa convoitise insatiable, avoit encouru la malédiction des peuples. Le roy témoigna qu'il l'avoit émeu ; il proposa de remédier à tous ces excez, et il l'auroit pu faire, si le neuvième du mois de juin (de la même année) il ne fust retombé dans son mal, qui luy dura jusques à la fin de juillet. »

Cependant le duc de Bourgogne gagnait chaque jour de nouveaux partisans. Mandé par le roi, il revint à Paris, mais à la tête d'une forte armée. Louis se retira à Melun, avec la reine. Jean fut reçu comme un libérateur par les Parisiens, auxquels il rendit les portes de la ville, les chaînes qui en avaient été retirées, et leurs armes. Au bout de deux mois passés dans les angoisses de la guerre civile, la paix fut signée à Vincennes. L'université eut la gloire de contribuer efficacement à cette réconciliation. Admise à faire des remontrances dans le conseil sur l'état du royaume, rapporte M. Duval, elle fit entendre dans le palais des rois la voix la plus éloquente et la plus pure du siècle, celle de son chancelier Jean Gerson, qui avait justifié les prophéties de son ancien maître, Jean de Roncé. « Dans plusieurs écrits empreints de force et de raison, il s'était élevé contre la scolastique barbare des écoles, contre les habitudes superstitieuses et les fausses visions qui nourrissaient la crédulité publique. Il avait sévèrement réprouvé l'usage de ces processions générales qui étaient devenues de ridicules et honteuses bacchanales. C'était lui qui avait décidé l'opposition courageuse de l'université aux prétentions et aux usurpations scandaleuses des papes ; qui signalait à l'indignation du monde l'avidité, les exactions, l'effroyable corruption du clergé⁶⁴. »

Qu'on ne prenne pas ceci pour une vaine déclamation dénuée de preuves. La scandaleuse immoralité des prêtres est attestée par tous les historiens ; c'est un fait à l'abri de toute discussion et qu'on ne peut nier, mais dont il est peut-être utile de rapporter les témoignages. Tout ce qui peut contribuer à inspirer la haine de la superstition et de la tyrannie rentre dans le plan que nous nous sommes tracé, fait partie de la tâche que nous avons entreprise, que ce soit sous la forme de réflexion, de récit ou d'action.

La plupart des séculiers méprisaient tellement les ecclésiastiques, qu'ils disaient par imprécation : J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait telle chose. Les ecclésiastiques n'osaient se montrer en public, à cause de la haine qu'on leur portait, et tâchaient de déguiser leur état en cachant leur tonsure, qu'ils couvraient avec leurs cheveux de derrière la tête⁶⁵.

Les curés de Paris ne permettaient pas aux nouveaux mariés de consommer le mariage avant la bénédiction du lit nuptial, bénédiction qu'il fallait toujours payer.

64 La tendance continuelle du clergé à l'envahissement des richesses publiques et particulières se manifesta surtout dans les treizième et quatorzième siècles. Un grand nombre d'hôpitaux furent ruinés par les extorsions des prêtres ou des religieux chargés de les administrer. Ces odieux abus subsistèrent jusqu'à la fin du seizième siècle, où furent rendues plusieurs ordonnances pour leur répression, entre autres celle de 1576, qui ôta l'administration des hôpitaux et maladreries aux prêtres et la confia à des séculiers, particulièrement aux bourgeois. L'imagination s'étonne de la multitude d'exactions commises par les ecclésiastiques, indépendamment de celles que les papes exerçaient pour eux-mêmes. Rien de plus déplorable que le sort du peuple dans les domaines dont les évêques ou les moines étaient seigneurs. Nulle part il n'était soumis à autant de violences et de cruauté, quoiqu'il fût partout opprimé. (HENRI DUVAL-PINEU, *Notes*).

65 *Histoire générale du Languedoc*, par un religieux bénédictin.

Ils exigeaient des mariés une exaction appelée plat de noces. Les chanoines de Notre-Dame, les abbés de Sainte-Geneviève, le doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, percevaient cette exaction sur leurs paroissiens. Ce dernier obligeait les curés qui lui étaient subordonnés, comme celui de Saint-Eustache, à partager avec lui le plat de noces ; et les abbés de Sainte-Geneviève contraignaient au même partage le curé de Saint-Étienne-du-Mont.

Tous les curés de Paris refusaient d'enterrer un homme qui, avant de mourir, n'avait pas fait par son testament un legs au clergé. Ceux qui meurent n'ont pas tous le temps de tester ; alors les héritiers, pour que la sépulture chrétienne ne fût pas refusée au défunt, sollicitaient comme une grâce la faculté d'être admis à tester à sa place, ce qui, comme on le pense bien, n'était jamais refusé. Quelquefois les cadavres restaient longtemps sans être inhumés, faute d'un legs à l'Église. Les parents et les amis faisaient la quête pour obtenir une somme capable de satisfaire l'indigne avidité de ces curés ; et s'il arrivait que quelqu'un d'eux eût la générosité d'enterrer un mort qui n'avait pas testé en faveur du clergé, il était cité devant l'official, qui le punissait de son désintéressement, comme infracteur aux lois de l'Église.

Les évêques de Paris exigeaient des héritiers de toutes les personnes mortes dans le diocèse, le dépôt de leurs testaments pour s'assurer qu'il n'existait pas quelque fraude, si quelques morts n'avaient pas échappé *aux droits*, et si quelques personnes, en quittant ce monde, n'étaient pas coupables de contravention.

Quoique à la plupart des cures fussent attachés des revenus en fonds de terre, ceux qui les desservaient ne laissaient pas d'exiger de leurs paroissiens le prix de tous les actes, cérémonies et sacrements prescrits par l'Église, et de beaucoup d'autres qu'elle ne prescrivait pas : tels que le baptême, la communion, la confession, les pénitences, les messes, les fiançailles, les mariages, l'extrême-onction, les enterrements ; puis dans le cours de la vie, on payait encore les offrandes à la messe, les offrandes des premiers fruits, les offrandes des premiers-nés des animaux domestiques, les dîmes, la bénédiction des mets le lendemain des noces, la bénédiction des champs, des jardins, des puits, des fontaines, des maisons nouvellement construites ; la bénédiction de la besace du voyageur ; la bénédiction du raisin, des fèves ; la bénédiction des cuves, des agneaux, du fromage, du lait, du miel, celle des bestiaux en temps de peste, du sel qu'on donne aux troupeaux, des armes, des épées, des poignards, des drapeaux, de l'amour, et du vin que le prêtre faisait boire à deux amants.

Les curés affermaient les revenus de leurs cures à des prêtres subalternes, appelés par dérision des *custodinos**, qui, pour en tirer plus de profit, inventaient mille supercheries, instituaient des confréries, supposaient des apparitions d'esprits ou de revenants qui demandaient des prières, et mille autres supercheries ou fraudes qui tendaient à achalander l'église.

Les conciles contiennent des témoignages irrécusables de l'état des mœurs du clergé. Les prélats et les prêtres subalternes étaient ordinairement vêtus en habits séculiers, portaient l'épée, joutaient dans les tournois, fréquentaient les cabarets, entretenaient des concubines.

Les prêtres et les curés occupaient des emplois judiciaires, prêtaient à usure, s'adonnaient à la débauche et aux excès de la table. Dans certains diocèses, les grands vicaires vendaient la permission de commettre l'adultère pendant l'espace d'une an-

née ; dans d'autres on pouvait acheter le droit de forniquer impunément pendant tout le cours de sa vie. L'acheteur en était quitte en payant chaque année à l'official *une quarte de vin* (équivalent de 2 pintes, soit environ 2 litres), et lorsque l'âge le rendait incapable d'user de ce privilège, il n'en était pas moins tenu de payer la taxe.

La cour de Rome, par ses exemples et ses permissions fiscales, autorisait ces désordres. Le canon *de dilectissimis*, en exhortant à la pratique de cet axiome : *Tout est commun entre amis*, n'en excepte pas même les femmes ; l'adultère et la fornication, suivant l'auteur de la glose, sont de légers péchés que les Français appellent *bonnes fortunes*. Sixte IV, sollicité de permettre le péché infâme pendant les trois mois les plus chauds de l'année, mit au bas de la requête : *Soit fait ainsi qu'il est requis*⁶⁶.

Quelles dégradantes folies ! quelle perversité et quelles sottises ! Cent cinquante ans plus tard, Ignace de Loyola, fondant son empire sur le sophisme et la corruption, n'eut qu'à résumer en corps de doctrine les exemples du clergé. Il flattait toutes les mauvaises passions du cœur, il s'adressait à tous les mauvais instincts ; son triomphe ne pouvait être douteux, les prêtres avaient semé les germes qu'il récoltait. Jésus et Ignace, voilà les deux termes extrêmes entre lesquels tout est renfermé, le bien et le mal.

Cette déplorable immoralité changea de formes avec le temps et les mœurs, mais elle resta aussi puissante et aussi impunie. La Bastille la protégeait ; et si de nos jours les bastilles nouvelles devaient prévaloir contre la liberté, les mêmes scandales ne tarderaient pas à renaître. La tyrannie est comme un arbre qui étouffe autour de lui les fleurs et les fruits, et frappe la terre de stérilité : les plantes parasites et malfaisantes poussent seules sous son ombre épaisse et humide

Les deux jeunes ducs scellèrent la paix par une réconciliation, qui se fit en présence du duc de Berri, dans son hôtel de Nesle ; ils s'embrassèrent, se promirent l'un à l'autre une éternelle amitié, et poussèrent même la confiance jusqu'à coucher dans le même lit.

Un instant on put croire qu'ils allaient sacrifier leur ambition personnelle aux intérêts du royaume. Pour la seconde fois l'Angleterre était déchirée par des divisions intestines. On résolut de lui faire la guerre, et de la pousser vigoureusement. Le duc d'Orléans devait attaquer les Anglais en Guyenne, et le duc de Bourgogne faire le siège de Calais. Mais ni l'un ni l'autre ne voulait s'éloigner de Paris le premier, craignant qu'en son absence celui qui resterait ne s'emparât du pouvoir. L'indignation publique éclata à cette honteuse conduite, et les força de s'éloigner ensemble après un temps précieux perdu en fêtes et en plaisirs. L'expédition projetée manqua sur les deux points à la fois.

Le meurtre seul pouvait trancher cette éternelle rivalité qu'on avait en vain essayé de contenir et qui rompait toujours les liens dont on cherchait à l'enchaîner.

Jean de Montagu avait vendu depuis peu à la reine un hôtel rue Barbette⁶⁷, où Isabelle recevait le duc d'Orléans ; instruit que le duc en sortait quelquefois la nuit, accompagné de peu de serviteurs, Jean Sans-Peur, prenant prétexte de son honneur outragé, conçut la pensée de renouveler l'assassinat commis quelques années aupa-

66 DULAURE, *Histoire de Paris*.

67 L'hôtel Barbette avait été bâti par un financier de ce nom, grand maître de la monnaie sous Philippe le Bel. Un siècle après il appartenait à Montagu, qui le céda à la reine. (HENRI DUVAL-PINEU, *Notes*).

ravant par Pierre de Craon, sur la personne du connétable de Clisson, dans le même quartier. Il chargea de l'exécution de ce projet un gentilhomme normand nommé Raoul d'Octonville⁶⁸. Ce Raoul loua pour six mois, et moyennant la somme de seize écus, une maison située dans la vieille rue du Temple, entre celles des Rosiers et des Francs-Bourgeois, et qui portait une enseigne de Notre-Dame⁶⁹. Pendant six jours il y resta caché avec dix-huit hommes d'exécution. Un soir, à sept heures, le 23 novembre 1407, Guillaume de Courteheuse, valet de chambre du roi et complice des assassins, vint à l'hôtel Barbette prévenir le duc d'Orléans que le roi le demandait ; le duc, sans défiance, quitta la reine. Pendant qu'il chantait et jouait avec son gant, en dirigeant sa mule, il fut assailli et frappé de coups de massue et de hache. Les meurtriers, au nombre desquels on croit qu'était le duc de Bourgogne, prirent la fuite, et on porta le mort chez le maréchal de Rieux⁷⁰.

Deux circonstances peuvent donner une idée de la profonde perversité de Jean Sans-Peur : « Oncques mais* on ne perpétra en ce royaume si mauvais ni si traître meurtre, » s'écria-t-il quand il alla voir avec les autres princes le corps de sa victime exposé dans l'église des Blancs-Manteaux. Il tint un des quatre coins du drap mortuaire à la cérémonie des obsèques, avec le roi de Sicile, les ducs de Berri et de Bourbon, et il fut celui qui fit éclater la douleur la plus profonde !

Le prévôt des marchands, Jean de Tignonville, commença ses recherches et ses poursuites ; il demanda au conseil à être autorisé à les étendre jusqu'aux hôtels des princes. À cette demande, le duc de Bourgogne, soit qu'il perdît son assurance et qu'il cédât au remords, soit qu'il voulut faire parade de son crime, tira à part le roi de Sicile et le duc de Berri, et leur dit que c'était lui qui était le meurtrier, *que le diable l'avait tenté*. Après cet aveu il sortit du conseil et quitta Paris, suivi de six cavaliers seulement. Il fit briser derrière lui le pont de Sainte-Maxence, et se retira dans ses États de Flandre.

Le meurtre du duc d'Orléans causa plus d'épouvante que de pitié. Louis était si haï et si méprisé que le peuple regarda sa mort comme un soulagement à ses maux. La popularité du duc de Bourgogne s'en accrut encore, et l'histoire a conservé le souvenir d'un fait où figure comme principal acteur un des personnages jusqu'ici secondaires de ce récit.

Le cordelier Jean Petit était doué au suprême degré de l'instinct qu'ont les rats qui délogent des vieilles maisons lorsqu'elles menacent ruine. Depuis longtemps il avait deviné que la faction de Bourgogne l'emporterait, n'importe par quel moyen, sur la faction contraire : son grand principe de conduite était que, du jour où on s'est rendu nécessaire, il faut s'apprêter à trahir celui qui a employé vos services ; il avait en conséquence louvoyé habilement entre les deux partis, redouté de Montagu, dont

68 Raoullet d'Octonville était un gentilhomme normand attaché à la maison du duc de Bourgogne. (MONSTRELET).

69 Sur la porte d'entrée était une image de la Vierge qu'on a vue jusqu'en 1790. (HENRI DUVAL-PINEU, *Notes*).

70 Outre la déposition que firent deux personnes qui, de la fenêtre de l'hôtel de Rieux furent témoins de l'assassinat, il y en avait une très détaillée, donnée par une femme nommée Jacquette Giffard. Cette femme logeait dans une chambre dépendante du même hôtel ; ayant entendu du bruit dans la rue, elle se mit à sa fenêtre, et, à la lueur des torches qui éclairaient le théâtre du crime, elle vit dans tous ses détails la triste scène qui se passait ; elle avait crié *au meurtre !* mais, effrayée des menaces des assassins, elle n'osa répéter ce cri. C'est d'elle surtout qu'on apprit les circonstances de cet événement. Les deux autres témoins étaient Henri du Chastellier, premier échanson du duc d'Orléans, et un serviteur de la maison de Rieux. ((HENRI DUVAL-PINEU).

il possédait certains secrets, ami encore douteux des partisans de Jean Sans-Peur, ménagé par les uns et par les autres.

Déjà, l'année précédente, il avait prononcé un discours habile contre Benoît, pape d'Avignon, que soutenait le duc d'Orléans. C'était comme orateur de l'université qu'il parlait, et cette qualité lui donnait la considération et l'importance qui lui manquaient personnellement. L'opinion développée par Jean Petit, d'accord avec celle de la grande majorité de la nation, trouva de plus un éloquent appui dans l'avocat général, Juvénal des Ursins. Le duc de Bourgogne s'avança vers Paris à la tête d'une armée. Le roi de Sicile et le duc de Berri lui enjoignirent, de la part de la cour et du conseil, de ne pas entrer dans la capitale avec plus de cent lances. Il ne tint aucun compte de cette défense, et vint prendre possession de son hôtel d'Artois, véritable forteresse au milieu de la ville, à la tête de mille hommes d'armes. Ce n'était pas assez pour lui : l'impunité du meurtre ne lui suffisait pas. Il voulut une justification éclatante, et en quelque sorte, qu'on lui rendit des actions de grâce publiques pour le crime dont il s'était souillé.

Le 8 mars 1408 se tint, à l'hôtel Saint-Pol, une assemblée générale où étaient présents « en état royal (remplaçant le roi, retombé dans sa maladie) le duc de Guyenne, dauphin de Viennois, fils aîné et héritier du roi de France ; le roi de Sicile, le cardinal de Bar, les ducs de Berri, de Bretagne et de Lorraine, avec plusieurs comtes, barons, chevaliers et écuyers de divers pays ; le recteur de l'université, accompagné de grand nombre de docteurs et autres clercs, et très grande multitude de bourgeois et peuple de tous états⁷¹. »

Jean Petit commença par avouer dans son exorde avec une naïve effronterie, qu'il parlait parce que le duc de Bourgogne « regardant qu'il étoit très petitement bénéficié, lui avoit donné une bonne et grande pension. » Il prononça ensuite un énorme discours, moitié français, moitié latin, hérissé de citations, bouffi d'un pathos ridicule, fort à la mode à cette époque, dans lequel, essayant de justifier le meurtre par douze raisons en l'honneur des douze apôtres, et de le représenter dans certains cas comme une action méritoire, il parla de Julien l'Apostat, de Jésus-Christ, de saint Basile, de Mahomet, de Moïse, de Lucifer, d'Isaïe, de saint Michel, de saint Jean, d'Absalon, de Joab, de David, de la reine Athalie, de Jérusalem, de saint Grégoire, de saint Thomas, de saint Pierre, d'Anaxagore, et de Boccace !

Il énuméra longuement « les méfaits du criminel duc d'Orléans : ses sortilèges, maléfices, superstitions, poisons, venins et intoxications pour faire mourir le roy son frère et s'emparer de la couronne ; sa damnable intention de le brûler lors du ballet des sauvages, son alliance avec Henri de Lancastre (Henri IV d'Angleterre), ennemi du royaume, ses fallaces, déceptions, trahisons, ses rapines, pillages, viols. » et conclut ainsi : « Mon dit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ni repris du dit cas venu en la personne du dit criminel duc d'Orléans, et le roi notre sire n'en doit pas tant seulement être content, mais doit avoir mon dit seigneur de Bourgogne et son fait pour agréable, et l'autoriser en tant que mestier (besoin) seroit... le roi, notre sire, le doit plus aimer que devant, et sa loyauté et bonne renommée faire prêcher par tout le royaume, et dehors le royaume publier par lettres-patentes, par manière d'épîtres

71 MONSTRELET, liv. 1^{er}.

et autrement : Icelui Dieu veuille que ainsi soit-il fait, *qui est benedictus in sæcula sæculorum. Amen*⁷². »

Le duc de Bourgogne confirma les paroles de son orateur à gages. Mais cette audacieuse et stupide apologie ne fut accueillie que par le silence. L'effet était manqué ; il réussit mieux le lendemain devant le peuple. Jean Petit répéta sa harangue au parvis Notre-Dame et fut vivement applaudi par la multitude. Toute la cour quitta Paris, à l'exception du roi, que Jean Sans-Peur retint et auquel il fit signer une déclaration authentique, honteux monument de sa faiblesse et de sa démence. Charles VI disait : « Pour ce que notre frère machinoit de jour en jour à la mort de nous et de notre génération, et tendoit, par plusieurs voies et moyens, à parvenir à la couronne et seigneurie de notre royaume, le duc de Bourgogne pour la sûreté et préservation de nous et de notre lignée, et pour garder envers nous la foy et loyauté en nous est tenu, avoit fait mettre hors du monde mon dit frère... savoir faisons que, considérant le fervent amour que notre cousin a eu à nous et notre lignée, avons ôté et ôtons de notre cœur toute déplaisance... et voulons que notre dit cousin soit et demeure en notre singulier amour. »

Maître absolu du pouvoir, le duc de Bourgogne saisit la première occasion qui se présenta de se venger des poursuites exercées par le prévôt de Paris, Tignonville, et de se concilier en même temps la bienveillance de l'université, toujours jalouse de ses privilèges.

Avant l'assassinat du duc d'Orléans, deux clercs étudiants, convaincus de vol et d'homicide, avaient été arrêtés par le prévôt et condamnés à être pendus. Tignonville, dépouillé de sa charge, fut obligé à faire amende honorable, à baiser à la bouche les cadavres des deux étudiants encore accrochés à la potence, à les dépendre, et à les accompagner jusqu'au parvis Notre-Dame, où l'évêque et le recteur les reçurent en grande pompe, et les firent ensuite inhumer dans le cloître des Mathurins⁷³.

Le successeur de Tignonville fut Pierre des Essarts, ennemi personnel de Jean de Montagu. Le départ forcé pour les Pays-Bas de Jean Sans-Peur retarda d'une année la chute du surintendant des finances. À côté d'un pouvoir excessif se montrait une grande faiblesse : la plus haute fortune renfermait des germes de ruine et de mort. Dictateur à Paris, le duc de Bourgogne sentait chanceler sa puissance dans ses propres États, et quand la Flandre tremblait sous sa main, Paris s'agitait et lui échappait. La reine, les princes, et Valentine de Milan revinrent dans la capitale ; la mobilité d'impressions et de caractère des Parisiens éclata de nouveau dans cette circonstance. Ils suivirent avec des pleurs et toutes les marques d'une profonde affliction, la litière de deuil de la duchesse et d'Isabelle, douairière d'Angleterre, sa belle-fille, et les charriots noirs occupés par les dames de sa suite. Le peuple était semblable à un malade qui croit à sa guérison chaque fois qu'il change de médecin.

Une assemblée solennelle confirma l'autorité de la reine et reçut les plaintes de Valentine, demandant réparation de la mort de son mari. Les propositions de Jean

72 Id., *Ib.*

73 L'université pourchassa tant qu'il fallut au bout de trois ou quatre mois qu'ils fussent despenduz et que le prévost y fust en persone et les baisant en la bouche, et les convoya lui et ses gens et sergens depuis le gibet iusquez au moustier, où ils furent enterrez et admenez en une bierre sur une charette, et étoit le bourreau sur le cheval de devant vestu d'ung seuppliz comme un prestre. (*Chroniques de France*).

La pierre funéraire où les deux étudiants étaient représentés avec la corde au col subsista jusque dans le siècle dernier, au cloître des Mathurins.

Petit furent combattues par l'abbé de Serisy, et Pierre Cousinet, avocat au parlement, déclarées impies, et le duc de Bourgogne condamné à demander en audience publique pardon à la duchesse, à ses enfants, la tête découverte et à genoux, dans le Louvre, dans la cour du Palais et sur le théâtre même du crime, à payer une amende d'un million d'or, et à être exilé outre-mer. C'étaient les menaces d'un poltron qui montre le poing quand son ennemi lui tourne le dos, Jean, vainqueur des Liégeois révoltés contre son beau-frère, rentra en France et se dirigea vers Paris⁷⁴. La cour se retira en Touraine, ce qui donna au duc de Bourgogne l'apparence d'un rebelle devant lequel fuyait le roi. Il sentit l'avantage que ses ennemis pouvaient en tirer contre lui, et il chargea le vieux comte de Hainaut, arrière-grand-père de la reine, d'entrer en négociations. Assez audacieux pour se rapprocher de la couronne par un meurtre, il ne l'était pas assez pour s'emparer du trône.

Le 9 mars 1409, la cathédrale de Chartres fut le théâtre d'une cérémonie imposante, véritable contrepartie, et pour parler plus sérieusement, expiation solennelle de l'assemblée tenue à l'hôtel Saint-Pol un an auparavant, presque jour pour jour. L'intérieur de l'église était entièrement recouvert de tentures ; mille cierges y brûlaient dans la vapeur produite par l'encens, et rayonnaient dans les longues traînées de poussière d'or et d'argent que le soleil, pénétrant à travers les rosaces et les ouvertures des tapisseries, mettait en mouvement. Les portes latérales s'ouvrirent et donnèrent passage à une foule immense, qui se répandit à droite et à gauche et que continrent les hommes d'armes du comte de Hainaut. Bientôt le silence s'établit, et tous les regards se tournèrent vers le chœur, fermé par une tenture noire, derrière laquelle la voix du prêtre célébrant la messe se fit entendre. Le service divin fut écouté avec recueillement, et lorsqu'il fut terminé, le double rideau se releva de chaque côté. Sur un trône resplendissant d'or et de pierreries, était assis Charles VI, pâle, l'œil éteint, le front dégarni. Ses deux mains, maigres et blanches comme celles d'un mort, étaient appuyées sur les bras du trône ou s'affaissait son corps brisé par les souffrances. Il promenait autour de lui des regards vagues, et paraissait à peine comprendre pourquoi on l'avait revêtu des ornements royaux et amené en grande pompe à cette cérémonie. Tout ce que la douleur physique a de plus poignant, tout ce que la démence exerce de ravages dans la pensée et dans l'âme, se lisait sur ce visage désolé. De temps à autre il relevait sa tête inclinée sur sa poitrine : il portait les yeux vers une petite tribune où derrière des rideaux entr'ouverts apparaissait une jeune et fraîche figure de femme. C'était celle de la *petite reine*, Odette de Champdivers, fille d'un marchand de chevaux, que la reine elle-même avait donnée pour maîtresse à son époux. Odette était la seule personne de la cour que Charles reconnût toujours, la seule qui pût le calmer dans ses accès de fureur, et dont l'influence ne se démentît pas. La volonté de Charles lui était soumise comme celle d'un enfant à sa mère. Si elle paraissait triste, il devenait sombre ; quand elle souriait, il souriait. On n'avait pu placer Odette auprès de lui, mais il savait où elle se trouvait ; du fond de cette espèce de niche, elle soutenait et retenait du regard sa raison vacillante, et le pâle monarque devant qui tous inclinaient

⁷⁴ Jusqu'à présent dans ce récit nous avons donné au duc de Bourgogne le surnom de *Sans-Peur*, consacré par l'Histoire ; ce ne fut qu'à cette époque, après la victoire de Hasbain, où vingt mille Liégeois furent tués, que ses contemporains le lui décernèrent.

le front, faisait effort sur lui-même et se cramponnait à sa dignité, pour mériter un sourire, un signe d'approbation de l'ange gardien qui veillait sur lui.

Un murmure de pitié circula dans la foule à la vue du roi.

Quels qu'eussent été jusqu'alors les malheurs de ce règne, malheurs qui devaient encore être surpassés par ceux que l'avenir gardait à la France, le peuple n'avait pas oublié le surnom de *Bien-Aimé* dont il avait salué Charles à son avènement, et, toujours généreux malgré ses misères et ses souffrances, il le plaignait plus qu'il ne l'accusait, et reportait sur d'autres plus coupables, son mépris, sa haine, et la responsabilité des maux qui l'écrasaient.

À droite et à gauche du roi étaient assis, sur des sièges moins élevés, le dauphin et Isabelle de Bavière. Un peu au-dessous étaient placés deux fauteuils, recouverts d'un velours noir semé de larmes d'argent et surmontés des armes de la maison d'Orléans. Ils indiquaient les places qu'auraient occupées d'après leur rang, le duc, frère du roi, et la belle Valentine, sa femme, que la mort avait frappée à Blois le quatre décembre précédent. Ces deux fauteuils vides, qui rappelaient à tous le but de cette cérémonie, semblaient deux cercueils d'où sortaient des plaintes et des cris de vengeance, et au-dessus desquels planaient deux ombres irritées. À ce moment, on ne se souvenait plus du mort que comme d'une victime, et l'horreur du meurtre effaçait dans tous les esprits l'horreur qu'avait inspirée et laissée après elle une vie souillée par tant de crimes.

Derrière le roi se tenaient les jeunes princes d'Orléans, environnés de plusieurs prélats. Le reste de l'estrade était rempli par les rois de Sicile et de Navarre, par les ducs de Berri et de Bourbon, les membres du conseil et du parlement, et un certain nombre de notables bourgeois de Paris qu'on avait convoqués ; à gauche, isolé et en vue de tous, se tenait le vieux comte de Hainaut, qui s'était porté garant de l'exécution fidèle des conventions arrêtées de part et d'autre, et qui, à la tête de quatre cents hommes d'armes, répondait également au roi et au duc de Bourgogne, qu'ils étaient l'un et l'autre en sûreté sous sa protection. Ainsi le hasard et les circonstances avaient fait, d'un simple seigneur étranger, l'arbitre suprême du roi de France et du redoutable vassal qui ébranlait et qui aurait pu renverser la monarchie.

En face du comte de Hainaut était le principal ministre de Charles VI, l'autre négociateur du traité de paix, Jean de Montagu.

Un roulement de tambours se fit entendre : la grande porte de l'église roula pesamment sur ses gonds ; le duc de Bourgogne, suivi de quelques-uns de ses officiers, parut et s'avança vers le trône entre deux rangs de spectateurs. À son aspect tout le monde se tint debout, à l'exception du roi, de la reine et du dauphin. Une barrière qui régnait devant l'estrade se leva, et se referma derrière lui aussitôt qu'il l'eut franchie, accompagné seulement d'un seigneur de sa maison nommé Ollehaing, qui, d'après le cérémonial réglé à l'avance, devait porter la parole.

À la vue du duc de Bourgogne qui les avait rendus orphelins, les trois jeunes d'Orléans détournèrent la tête et cachèrent leur visage dans leurs mains : la reine tressaillit et pâlit, un éclair de haine enflamma ses yeux, et à côté de son époux, l'épouse adultère se troubla au souvenir de l'amant qu'elle avait perdu. Sa haine du meurtre n'était que le désespoir d'une passion incestueuse ! Au moment de se mettre à genoux, l'orgueil du duc de Bourgogne se révolta : son sang reflua violemment vers le cœur et empourpra ses joues ; ses lèvres tremblantes s'entr'ouvrirent pour lancer

une parole de défi et une provocation. Mais tout à coup, un autre sentiment parut l'animer ; son regard hautain rencontra le regard hébété de Charles VI, et à l'aspect de ce mannequin imbécile paré des ornements royaux, de ce fantôme de juge qui n'avait pas l'intelligence de la justice qu'il exerçait, il sourit de pitié et de mépris, et s'agenouilla devant celui que le lendemain il allait faire plier sous sa main puissante.

Jean de Montagu se tourna vers le duc de Bourgogne, et dit d'une voix haute et ferme :

– Jean, duc de Bourgogne, que demandez-vous au roi de France, et pourquoi venez-vous vers lui en suppliant ?

Le seigneur d'Ollehaing répondit :

– Sire, voici monseigneur de Bourgogne, votre serviteur et cousin, qui a appris que vous étiez indigné contre lui pour le fait qu'il a commis et fait faire sur la personne de monseigneur d'Orléans, votre frère, pour le bien du royaume et de Votre Majesté, comme il est prêt à vous le faire savoir et à le prouver à tous si vous voulez l'entendre. Et cependant il vous prie humblement que vous ôtiez toute colère et toute indignation de votre cœur, et que tous le teniez en votre bonne grâce.

Jean, duc de Bourgogne, reprit Montagu, ces paroles viennent-elles de vous ?

– Mon très redouté seigneur, dit Jean, ces paroles viennent de moi : je vous supplie, autant que je puis, de m'accorder ce qu'elles demandent. J'espère que vous ne me refuserez pas, et que vous voudrez bien renouveler ici le pardon que vous m'avez accordé déjà, et me conserver votre amour.

– En effet, balbutia à voix basse le roi, dont les idées se brouillaient et que les derniers mots du duc de Bourgogne ramenaient au souvenir d'un fait tout contraire à la demande qu'on lui adressait ; en effet, je me rappelle : pourquoi m'a-t-on fait venir ici ? Et, se penchant vers la reine, il lui dit :

– Mon frère voulait ma mort !

Le duc de Berri, qui avait remarqué et compris l'hésitation de Charles, s'approcha de lui.

– Sire, murmura-t-il à son oreille, quelqu'un vous regarde.

Charles tourna la tête vers la tribune, Odette lui fit signe qu'elle était mécontente de lui. Il se redressa sous cette réprimande muette, comme un écolier sous la fêrule de son précepteur.

Alors le duc de Berri, le dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, se prosternèrent devant le trône et dirent en même temps :

– Sire, nous vous prions d'accueillir la requête de votre cousin le duc de Bourgogne.

Le roi, rendu à son rôle et se ressouvenant exactement de la leçon qu'on lui avait apprise le matin, répondit en s'adressant à Jean Sans-Peur :

– Nous y consentons pour le bien de notre royaume, pour l'amour de la reine et des autres du sang royal, et pour les bons services que nous attendons de vous.

Le duc de Bourgogne se releva et s'avança vers les princes d'Orléans :

– Messeigneurs, dit d'Ollehaing, voici le duc de Bourgogne qui vous prie d'écarter de vos cœurs tout sentiment de haine et de vengeance pour le fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, votre père, et qui demande que vous lui rendiez votre amitié.

Les jeunes princes fondaient en larmes, et leurs sanglots furent d'abord leur seule réponse.

Mais le roi les ayant invités à parler, ils firent effort pour surmonter leur douleur, et dirent l'un après l'autre :

– Sire, puisque tel est votre bon plaisir, nous lui accordons sa requête, et nous lui pardonnons.

Le duc s'inclina, monta les derniers degrés de l'estrade et baisa la main du roi.

Quelques jours après, il exerçait à Paris le pouvoir souverain. C'était moins un pardon qu'il avait demandé et obtenu, qu'une justification publique de son crime. Quoique les termes dont il s'était servi n'indiquassent aucun repentir, ils blessaient néanmoins son orgueil indomptable, et dans la discussion qui avait précédé la cérémonie de Chartres, il s'était emporté à plusieurs reprises contre Montagu. Celui-ci ne se dissimulait pas les dangers de son rôle de négociateur ; mais il est des périls que par position on est forcé d'accepter. Il descendit aux plus basses soumissions pour calmer le duc ; ce fut en vain : une blessure faite à ce cœur haineux ne se fermait pas. Cependant Montagu n'avait pas à craindre un attentat contre sa vie. Il était un personnage important à la cour, et un meurtre suivant de près celui du duc d'Orléans aurait compromis plutôt que servi Jean Sans-Peur. Montagu avait d'ailleurs des appuis et des alliances solides, des amis intéressés à ce qu'il conservât le pouvoir et l'administration des finances ; ses trois filles avaient épousé des seigneurs riches et considérés. Un de ses frères était archevêque de Sens, l'autre évêque de Chartres et chancelier du duc de Berri. Son fils, épris des charmes de la fille du connétable d'Albret qui descendait de la maison royale, avait eu pour rival le fils de Pierre des Essarts ; Montagu racheta l'obscurité de son origine par des sacrifices d'argent, et le vicomte de Laonnois fut préféré au fils du prévôt de Paris. C'était se faire un ennemi de des Essarts, mais en même temps un protecteur puissant du connétable. Les noces furent célébrées dans son château de Marcoussis avec un faste royal ; Montagu y étala avec une vanité insultante ses immenses richesses. Cette fête splendide a eu son pendant dans l'histoire de France, ce fut celle que Fouquet donna à Louis XIV, et toutes deux furent suivies d'une chute profonde. Le sol trembla sous les pieds des deux ministres et les engloutit sous les ruines de leur luxe insolent.

C'était comme comptable de la richesse publique qu'on pouvait l'attaquer. Mais à cet égard il avait encore pris ses précautions depuis quelque temps pour qu'on ne surprît pas à la faiblesse d'esprit de Charles VI un ordre d'arrestation : un homme aurait pu trahir le secret de ses honteux trafics, mais cet homme avait disparu. Après la condamnation de son discours, Jean Petit avait quitté Paris, et le bruit de sa mort s'y était répandu. Montagu vivait donc, sinon dans une sécurité complète, du moins dans la conviction que le danger était encore éloigné, et qu'en redoublant de soins et de prudence il lui serait facile de le conjurer.

Un matin, au lever du jour, un homme se présenta aux portes de l'hôtel d'Artois, habité par le duc de Bourgogne ; il demanda à être introduit auprès du prince, et comme il refusa de dire son nom, on lui répondit qu'il ne pouvait être admis. Cet homme insista ; voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il écrivit quelques mots sur un morceau de parchemin qu'il remit cacheté à l'officier des gardes, disant qu'il attendrait dans les cours de l'hôtel que le prince le fît appeler. Le billet fut donné au soldat qui veillait à la porte de la cellule où chaque nuit le duc de Bourgogne se retirait, démentant ainsi le



nom de Sans-Peur dont il s'enorgueillissait au grand jour⁷⁵. Cet homme, que personne ne connaissait, passa pour un fou qu'un ordre allait faire chasser; mais à la grande surprise des gardes, au bout d'une heure environ, un valet de service vint le chercher et le mena auprès du duc, qui resta seul avec lui, et qui laissa échapper en le voyant une exclamation de surprise, quoiqu'il fut prévenu par son billet.

– C'est vous, Jean Petit, s'écria-t-il.

– Oui, monseigneur, répondit le moine en baissant le capuchon qui couvrait son visage.

– Qu'êtes-vous devenu depuis plus d'un an ?

– J'ai fui la persécution qui m'attendait, et pour échapper à ceux qui m'auraient puni du dévouement que j'ai montré à votre cause, j'ai fait courir le bruit de ma mort.

– Pourquoi ressuscitez-vous aujourd'hui ? Qui vous amène ?

– Le désir de vous servir de nouveau, monseigneur.

– Oui, dit le duc, la récompense que vous avez reçue excite votre dévouement; votre éloquence a fait merveille d'abord, mais elle n'a pas laissé de trace après elle.

⁷⁵ Il voyait la cour tremblante devant lui, et pourtant il était alarmé pour sa sûreté. Il fit pratiquer dans son palais une cellule de pierre, voûtée et sans fenêtres, où l'on n'entrait que par une porte basse en fer, garnie de triples verrous. C'est là qu'il se retirait chaque nuit... révélant ainsi les terreurs qui suivent le crime, quoiqu'il proclamât le sien comme un titre à la reconnaissance de son pays. (HENRI DUVAL-PINEU).

L'abbé de Serisy et Cousinet, deux insolents bavards, m'ont accusé publiquement. J'ai fléchi le genou comme un coupable.

Les yeux du duc brillèrent d'un feu sombre au souvenir de son abaissement; ses poings violemment crispés, ses lèvres tremblantes attestèrent son agitation. Il se promenait à grands pas, répétant sans cesse :

– J'ai fléchi le genou! Je me suis humilié!

– J'ai appris dans ma retraite, continua Jean Petit après quelques instants de silence, la cérémonie de l'église de Chartres. Le roi est votre seigneur légitime, le duc de Berri et les princes d'Orléans sont vos égaux; mais Jean de Montagu, un homme obscur, qui s'est élevé en rampant jusqu'au rang de premier ministre, devenir le juge de Votre Altesse et lui imposer le repentir! Voilà assurément une audace qui révolte! Monseigneur, me permettrez-vous de parler avec franchise, et de vous adresser une question?

– Dites, Jean Petit.

– Pourquoi n'êtes-vous pas encore vengé de Montagu?

– Pourquoi? Ma haine est impuissante.

– Impuissante! C'est la première fois, monseigneur, que vous n'osez franchir l'abîme qu'il y a entre la pensée et l'exécution; qui donc vous arrête?

– Je ne veux plus de meurtre. On se prendrait de pitié pour cet homme, on oublierait qu'il m'a outragé et l'on ne verrait plus en lui qu'une victime. Il me faudrait peut-être, ajouta-t-il avec un rire amer, faire réparation à sa mémoire! Non, non pas de meurtre. Nous vivons dans un temps où tout dégénère, le sang ne lave plus l'affront, il reste comme une tache sur la main qui l'a versé.

– N'y a-t-il qu'un coup de poignard pour se défaire d'un ennemi? La loi est armée d'un glaive, le bourreau d'une hache.

Le duc le regarda quelques moments, et reprit :

– La hache est émoussée, il faut qu'elle le soit quelque temps encore.

– Mais si c'était le roi lui-même qui ordonnât au bourreau de lui rendre le tranchant?

– Le roi refuserait.

– Si l'on savait le moyen de le faire consentir?

– Il refuserait, vous dis-je, comme il a déjà refusé. La raison de Charles, troublée sur tout autre objet, se réveille quand on lui parle de Montagu.

– On peut l'obscurcir au point qu'il lui retire sa protection.

– Vous le feriez! s'écria le duc; mais non, cela est impossible. Je l'ai accusé moi-même, j'ai mis sous les yeux du roi l'ordre d'arrestation; il l'a repoussé en prononçant des paroles dont je n'ai pas compris le sens. L'anneau! disait-il, où est l'anneau?

– C'est bien cela, reprit Jean Petit.

– Vous savez ce que signifient ces mots?

– Oui, monseigneur; cet anneau mystérieux est un talisman qu'il faut faire briller aux yeux de Charles. Écoutez-moi : l'ordre d'arrestation obtenu, le ministre est perdu. Les preuves de ses méfaits sont nombreuses, elles existent dans son château de Marcoussis. Là, il a entassé les diamants du roi, les vases d'or et d'argent, les trésors que lui ont donnés ses rapines. Je produirai contre lui un témoin qu'il ne pourra convaincre d'imposture, car ce témoin a reçu autrefois ses confidences; ce témoin dira que Montagu, favori et créature du duc d'Orléans, savait que le roi faisait partie du ballet des sauvages; ce témoin dira encore que pour les frais de cette fête

Charles VI a emprunté dix mille livres, qu'il a remis pour gage de cette somme des pierreries qui valaient trois fois autant, que le prêteur était Jean de Montagu, qui se cachait sous le nom d'un frère cordelier, et ce cordelier, monseigneur, c'est celui qui vous parle, c'est moi.

– Vous !

– Moi. Jusqu'au jour où j'ai prononcé votre apologie, monseigneur, j'ai possédé la confiance de Montagu. Après la mort du duc d'Orléans, il craignit de se voir enveloppé dans la ruine de son protecteur ; il chercha un appui auprès du roi. La petite reine, qui ne le quitte pas, protège le ministre contre toute surprise, elle raffermir l'esprit incertain de Charles, elle retient sa main prête à signer par erreur. C'est un autre lui-même que Montagu a placé près du trône, c'est sa propre pensée qui veille sans cesse à sa sûreté. Cette pensée, il faut la tromper.

– Mais comment ? demanda Jean Sans-Peur.

– En lui donnant le change, en faisant d'un instrument de salut un instrument de mort.

– Mais que signifient ces mots que répétait le roi ? l'anneau ! où est l'anneau ?

– Il ne suffisait pas à Montagu d'avoir assuré par ces précautions sa liberté et sa vie, il fallait qu'à tout instant, en toute occasion, il pût conjurer le danger, retourner contre son ennemi le glaive que son ennemi dirigerait vers lui, perdre qui voudrait le perdre, le prévenir même. Le roi a détaché de son doigt un anneau et le lui a donné. Toutes les fois que Montagu, ou quelqu'un envoyé par lui, présentera cet anneau à Charles, sa demande lui sera accordée. Cet anneau est le signe convenu entre eux et Odette, qui doit rappeler aux yeux du monarque la promesse qu'il a faite, si sa mémoire et sa raison l'abandonnent.

– Cet anneau est en votre pouvoir ?

– Non, monseigneur, mais il y sera. Les serviteurs de Montagu ne sont pas plus fidèles et plus incorruptibles que d'autres. Mettez mille livres à ma disposition, et je me change de tout. J'ai vécu éloigné de la cour, j'ignore ce qui s'y passe maintenant, et pour le succès de notre entreprise, car je suppose, monseigneur, que vous acceptez mes services...

– Achevez, dit le duc.

– Pour le succès de notre entreprise, il faut que je reste inconnu. Montagu a-t-il quelque ennemi ?

– Oui, un surtout.

– Nommez-le-moi, monseigneur, et instruisez-moi des motifs de cette haine.

– Le prévôt de Paris, Pierre des Essarts le déteste.

– Pourquoi ?

– Parce que Pierre des Essarts, qui est noble, voulait marier son fils à la fille du connétable d'Albret. Montagu l'a emporté et a fait préférer son alliance.

– Le prévôt de Paris vous est dévoué ?

– Il me doit sa charge et je lui ai promis celle de Montagu.

– Vous serez vengé du surintendant des finances, monseigneur, et moi je n'aurai plus à craindre son ressentiment. Ordonnez que les portes de cet hôtel me soient ouvertes ; je vous demande un asile jusqu'à ce que j'aie tout préparé.

Un appartement fut assigné à Jean Petit, qui prit un autre nom et qui passa aux yeux des gens de l'hôtel pour un saint personnage employant son temps à des prières et à des actes de dévotion.

Deux semaines s'écoulèrent pendant lesquelles le cordelier sortit plusieurs fois à la nuit tombante et rentra avant le lever du jour. Un matin, il se présenta au duc de Bourgogne, et lui dit :

– Chez le roi, monseigneur, voici l'anneau !

Une heure après, conduit par Jean Sans-Peur, devant qui s'ouvraient toutes les portes de l'hôtel Saint-Pol, il pénétra dans le cabinet de Charles. Odette était assise à côté de lui.

– Que voulez-vous ? s'écria le roi surpris de cette brusque apparition.

– Sire, dit le cordelier en mettant un genou en terre, pardonnez-moi ma hardiesse. Je suis envoyé auprès de votre majesté par Jean de Montagu.

Le roi le regarda fixement.

– Je vous connais, dit-il, je vous ai vu déjà. Qui êtes-vous ?

Le cordelier se sentit pâlir ; un instant de retard pouvait le perdre, et il n'avait pas cru que le roi se serait rappelé ses traits.

– Charles, murmura Odette, voyez, il se trouble !

– Sire, reprit Jean Petit, cherchant à surmonter l'émotion qu'il éprouvait, celui qui m'envoie a besoin de la protection de Votre Majesté.

– Qui êtes-vous ? où vous ai-je vu ? Répéta l'insensé.

– Ici même, sire, il y a bien des années. Je suis venu avec Jean de Montagu ; je vous ai remis dix mille livres et j'ai reçu en gage des pierreries.

– Ah ! je me souviens, je me souviens, s'écria Charles en frappant dans ses mains, c'était pour une fête... puis tout à coup sa figure prit une expression de tristesse et de douleur :

– Tu n'étais pas encore reine, Odette, ajouta-t-il : tu ne sais pas ce qui s'est passé, tu n'as pas vu le feu les dévorer sous mes yeux. Ce fut mon frère, n'est-ce pas, qui laissa tomber sur nous une torche enflammée ?...

– Sire, écarter ces tristes souvenirs. Rappelez-vous seulement que j'ai la confiance de Jean de Montagu.

– C'est vrai, dit le roi en se tournant vers Odette, c'est vrai. Pourquoi n'est-il pas venu avec vous ?

– Sire, il doit veiller à votre sûreté.

– À ma sûreté ! qu'ai-je donc à craindre ?

– Un complot.

– Contre moi ?

– Contre vous et le dauphin. Aujourd'hui même des factieux doivent envahir l'hôtel Saint-Pol ; Pierre des Essarts est à leur tête. Sire, veuillez signer l'ordre d'arrestation du prévôt de Paris.

En même temps il déplaça un parchemin, et le présenta au roi.

Charles secoua la tête en souriant d'un air d'incrédulité :

– L'anneau ! où est l'anneau ?

– Sire, le voici, dit Jean Petit en lui présentant une bague. Signez, il n'y a pas un instant à perdre.

– Je reconnais la bague, je la reconnais. Toi aussi, Odette ?

– Oui, sire.

– On me croit insensé, je ne le suis pas. Donnez, donnez.

Il écrivit son nom au bas du parchemin. Le cordelier le saisit avant qu’Odette, penchée sur le roi, pût lire les lignes qu’il contenait, et il sortit précipitamment.

Il était temps. Jean de Montagu à son réveil avait cherché vainement l’anneau qu’un de ses serviteurs, gagné par Jean Petit, lui avait dérobé, la nuit, pendant son sommeil. Il s’était habillé à la hâte, et soupçonnant quelque trahison, il se rendait à l’hôtel Saint-Pol ; il n’en était plus qu’à une très courte distance, lorsque Pierre des Essarts, se présentant tout à coup à ses yeux, mit la main sur lui au nom du roi.

Montagu voulut d’abord opposer de la résistance, mais il lui fallut céder au nombre et à la force. Pendant qu’on le chargeait de chaînes, il aperçut à quelques pas Jean Petit ; il secoua tristement la tête et dit :

– Je suis perdu.

Il fut jeté dans les cachots de la Bastille. En vain il réclama avec instance les privilèges de la cléricature, et prétendit qu’il n’était justiciable que de l’université seule. Accusé par Jean Petit, témoin redoutable, dont la déposition aurait suffi pour le perdre, mis à la torture, il confessa ses dilapidations et la part qu’il avait prise « aux poisons, enchantements et machinations employés par le duc d’Orléans contre la vie du roy. » Condamné à mort, revêtu d’une houppelande rouge et blanche, semblable aux robes des bedeaux de paroisse, placé sur une charrette, il fut traîné au supplice. Il eut la tête coupée, et sa tête et son corps restèrent exposés à Monfaucon jusqu’en 1411. Sa charge de surintendant des finances fut donnée à Pierre des Essarts, « et ses dépouilles partagées entre des personnes attachées au duc de Bourgogne. »

Cependant plusieurs terres considérables du ministre furent abandonnées au dauphin, à titre de réversion à la couronne. Le duc Jean croyait avoir encore besoin de ménager la reine et le duc de Berri. Il fit conclure le mariage de Louis de Bavière, frère d’Isabelle, avec la fille du roi de Navarre, donnant aux deux époux la terre de Marcoussis confisquée sur Montagu. Les deux prélats, frères du ministre condamné, devaient encourir aussi la vengeance du duc de Bourgogne. L’archevêque de Sens, menacé d’être arrêté, put se réfugier à Blois, auprès du jeune duc d’Orléans ; mais l’évêque de Chartres n’obtint sa liberté qu’au prix d’une rançon exorbitante⁷⁶.

La trahison de Jean Petit ne lui profita pas longtemps, il mourut l’année suivante, et cinq ans plus tard, en 1415, sa mémoire fut solennellement flétrie. Jean Gerson, député de l’université, fit prononcer par une assemblée de docteurs et de licenciés, que présidaient le dominicain Jean Polet, inquisiteur de la foi, et Girard de Montagu, frère de Jean, devenu évêque de Paris, la condamnation de la doctrine du cordelier.

Le jour même de l’arrestation du surintendant des finances, Charles tomba dans un de ses plus longs accès de démence. Quand il recouvra la raison, il pleura Montagu et le regretta comme s’il avait perdu un serviteur fidèle et dévoué, et bientôt après il l’oublia.

76 HENRI DUVAL-PINEU.



Charles VI

LA BASTILLE SOUS CHARLES VI

PIERRE DES ESSARTS, PRÉVÔT DE PARIS.

Vive monseigneur le duc de Bourgogne ! mort aux Armagnacs⁷⁷ ! Tels étaient les cris qui se faisaient entendre chaque jour dans les rues de Paris. Un matin, le peuple plus agité encore que de coutume, se pressait en tumulte sur la place Sainte-Geneviève, où il accourait de tous les quartiers de la ville, mêlant ses vociférations au bruit des cloches qui sonnaient à toute volée, du canon qui grondait sur les remparts. On eût dit, à voir cette grande confusion, l'effroi des uns, les menaces des autres, les malédictions et les cris de triomphe qui se croisaient, que Paris venait d'être pris d'assaut, et ce qui aurait pu confirmer dans cette opinion, c'était la présence d'un grand nombre d'archers anglais qui se comportaient en vainqueurs, et prenaient part aux actes de violence commis par les soldats et une portion de la populace.

Cependant, l'armée des princes Orléanais qui s'était approchée de la ville après avoir obligé le duc de Bourgogne à refuser la bataille à Mont-Didier, avait été à son tour forcée de battre en retraite et de lever le siège. Les archers anglais étaient les auxiliaires de Jean Sans-Peur, qui dominait de nouveau dans le conseil du roi, et qui tenait la reine captive dans le Louvre. Partout les insignes de son parti étaient arborés. Ceux qui ne les portaient pas étaient impitoyablement massacrés. L'écharpe rouge et la croix de saint André ornaient dans les églises les images des saints, et les prêtres eux-mêmes ne paraissaient plus à l'autel que parés de cette marque distinctive.

Ce jour-là des scènes étranges et barbares se passaient à l'église Sainte-Geneviève. Tandis qu'un fougueux prédicateur dénonçait les Armagnacs comme auteurs de tous les maux qui pesaient sur la France, et leur appliquait la bulle d'excommunication du pape Urbain V contre les bandes de brigands qui avaient pillé et désolé le royaume au temps du roi Jean, un prêtre fanatique refusait le baptême à l'enfant nouveau-né d'un bourgeois qu'on soupçonnait ne pas être dévoué à la faction bourguignonne ; il

⁷⁷ Après l'assassinat de Louis d'Orléans, le parti opposé à la faction bourguignonne prit le nom d'un de ses chefs, Bernard d'Armagnac, comte de Fezensac et de Rhodéz, descendant de Clovis, beau-père du jeune duc d'Orléans, un des plus puissants seigneurs de France par la position de ses places et le nombre de ses vassaux. C'était un guerrier expérimenté, d'une activité et d'une énergie peu communes, et qui portait au duc de Bourgogne une haine implacable. Ce fut le comte d'Armagnac qui, à l'époque où l'armée orléanaise leva le siège de Paris, obligea les religieux de Saint-Denis de lui livrer le trésor qu'Isabelle leur avait confié. Les moines cédèrent à la crainte. Peut-être aussi trahirent-ils le secret d'Isabelle pour mieux garder le leur et se dispenser d'apporter leur part dans cette contribution forcée. La reine, avide et avare, ne pardonna pas au comte d'Armagnac, et l'on peut croire que le ressentiment qu'elle en éprouva ne fut pas étranger au parti qu'elle prit plus tard de se liguier contre les princes Orléanais et son propre fils, avec Jean Sans-Peur, meurtrier de son amant. Isabelle est une des plus viles et des plus infâmes créatures qui aient existé. Aucune supposition ne saurait la calomnier : quelques sentiments honteux et bas qu'on lui prête, on restera toujours au-dessous de la réalité, et aucune lumière ne peut éclairer jusqu'au fond les sombres replis de cette âme corrompue.

chassait avec colère du temple, le père, l'enfant, le parrain et la marraine, et ceux qui étaient venus pour assister à la cérémonie.

Poursuivis par ses malédictions, ils étaient devenus les victimes de la fureur populaire ; leur sang avait rougi les dalles de l'église, et ces excès se commettaient impunément sous les yeux du comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, qui du geste et de la voix encourageait cet horrible massacre. Parmi les plus furieux se distinguaient les bouchers, sicaires aux gages du duc de Bourgogne, qui égorgeaient des victimes humaines sans plus d'hésitation et de remords qu'ils n'en mettaient à plonger le couteau dans le flanc des animaux.

Un cri se fit entendre qui domina les autres cris :

– Le voilà ! le voilà !

Un cercueil sur lequel étaient posés l'écharpe rouge, la croix de Saint-André, une hache et un large coutelas, parut à un des coins de la place. C'était celui du boucher Goix, un des chefs de la redoutable corporation des bouchers⁷⁸, qui avait été blessé mortellement au siège d'Étampes. Le cercueil placé sur un brancard était porté par le frère du mort, par deux autres bouchers, Jean de Saint-Yon et Denys de Chaumont, et par Simon Caboche, écorcheur de bêtes, qui fut roi quelques jours sur le pavé de Paris, comme Mazaniello dans les rues de Naples, et qui d'abord simple instrument entre les mains du duc de Bourgogne, exerça une autorité rivale de la sienne.

En tête du funèbre cortège, marchaient le chirurgien Jean de Troyes, Helyon de Jacquerville, et plusieurs autres chefs de la faction, que précédaient avec ses hommes d'armes, Leborgne de la Heuse, dévoué Bourguignon, qui avait succédé à Pierre des Essarts dans la charge de prévôt de Paris. Une foule immense suivait, bruyante, tumultueuse, grossie incessamment par de nouveaux venus, et prête à se répandre comme un torrent par la ville.

Le cercueil de Goix, dont les funérailles indiquées pour ce jour avaient réuni les Parisiens sur la montagne Sainte-Geneviève, fut dirigé vers l'église. On célébra le service divin avec grande pompe, comme *si c'eust été*, dit Juvénal des Ursins, *un grand comte ou seigneur* : un discours véhément, rempli d'invectives et d'accusations contre le parti Orléanais, fut prononcé, et lorsque le cercueil fut descendu dans la fosse, avant de le recouvrir de la dalle sur laquelle étaient gravés le nom du défunt

78 La première boucherie établie à Paris fut celle du parvis de Notre-Dame. Tant que Paris fut renfermé dans l'île que forment les deux bras de la rivière, il n'y eut que la boucherie du parvis de Notre-Dame ; mais s'étant formé un faubourg du côté du nord, ceux qui l'habitaient se trouvèrent trop éloignés de l'ancienne boucherie, et bâtirent quelques étaux hors de l'ancienne porte, et vis-à-vis la forteresse du grand Châtelet... En 1096, un bourgeois nommé Gucheri de la Porte, donna au monastère de Saint-Martin des Champs une grande maison qu'il avait à la porte de Paris, laquelle fut aussitôt convertie en boucherie par ces religieux.

En 1133, Louis de Gros acquit de Guillaume de Senlis, bouteiller de France, le fief et la seigneurie qu'il avait tant sur ladite maison de Gucheri de la Porte que sur la partie du terroir adjacent, et lui donna quelques étaux et boutiques en échange... Sous Philippe-Auguste, les étaux tant nouveaux qu'anciens, compris dans l'enceinte de la maison de Gucheri de la Porte, s'élevèrent au nombre de vingt-cinq.

Le parti du duc d'Orléans s'étant trouvé le plus fort en 1416, on rechercha ceux qui étaient du parti contraire. Outre les peines dont on punit les bouchers les plus coupables, le roy par ses lettres du 13 may 1416, ordonna que la grande boucherie fût démolie, et elle fut en conséquence *abbatue et ruinée raz pied raz terre*. Ce même prince, par autres lettres patentes du mois d'août 1416, abolit la communauté des bouchers de la grande boucherie, révoqua leurs privilèges et ordonna que tous les bouchers de Paris ne *composeroient plus qu'une même communauté, régie comme celle de tous les autres arts et métiers*... En 1418, les bouchers obtinrent par lettres patentes le rétablissement de la grande boucherie... (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*).

et une épitaphe à sa louange, tous les membres de la corporation des bouchers vinrent successivement jeter l'eau bénite, et répétèrent le serment de venger la mort de Goix.

Un homme, enveloppé d'un manteau de couleur sombre et la figure cachée sous les rebords d'un large chapeau, observait ces manifestations. Ce personnage mystérieux auquel personne ne faisait attention, qui se glissait dans tous les groupes, et qui de temps à autre échangeait des regards d'intelligence avec le prévôt et le gouverneur de Paris, n'était autre que Jean Sans-Peur, qui prenait plaisir à entendre rugir le lion populaire déchaîné par son ordre, et à lui faire flairer le sang et la chair des victimes.

La cérémonie achevée, le comte de Saint-Pol sortit de l'église, et montant sur un échafaud dressé au milieu de la place, lut à haute voix des ordonnances du duc de Guyenne, dauphin, qui donnaient à Hélyon de Jacquerville la capitainerie de Paris, à Denys de Chaumont et à Simon Caboche, la garde et le commandement des portes de Saint-Cloud et de Charenton. Ces nominations furent accueillies par des applaudissements unanimes et des cris de : vive le duc de Bourgogne ! à l'influence duquel elles étaient dues. Leborgne de la Heuse succéda sur l'échafaud au comte de Saint-Pol, et harangua le peuple. Il accusa le duc de Berri, qui s'était porté médiateur entre les deux factions, de vouloir livrer Paris aux Armagnacs.

Aussitôt mille voix s'élevèrent :

– À Bicêtre ! à Bicêtre⁷⁹ !

Et déjà une partie de la foule se disposait à partir, brandissant ses armes⁸⁰, et ébranlant l'air de ses cris furieux.

La voix du plus redoutable de ses chefs, de Simon Caboche, monté à son tour sur l'échafaud, l'arrêta.

– Ce n'est pas à Bicêtre seulement qu'il faut aller, dit-il, mais à la Bastille, où commande Pierre des Essarts, celui qu'Eustache de Pavilly a accusé d'avoir volé l'argent du peuple, Pierre des Essarts revenu secrètement de son gouvernement de Cherbourg, et qui, après avoir servi monseigneur le duc de Bourgogne, s'est vendu au dauphin. Et savez-vous, mes amis, quels sont les projets formés contre le peuple de Paris ? Maître de Charenton et de la Bastille, le dauphin veut nous affamer, et il doit, après avoir rejoint les troupes des princes Orléanais, nous livrer en leur pouvoir, le souffrirons-nous ?

– Non ! non ! répondit la foule.

79 Bissestre (par corruption et qu'on devrait appeler Vincestre pour avoir appartenu en 1204 à Jean, évêque de Vincestre en Angleterre) était la plus remarquable des maisons de plaisance du duc de Berri. Pour dernier embellissement, il y ajouta les châssis de verre qui ne faisaient en ce temps-là que de commencer à orner l'architecture... Le peuple brisa et portes et châssis de verre, démolit et brûla ce château, de sorte qu'il ne resta que les murailles. (SAUVAL).

Les châssis de verre étoient alors un objet de luxe réservé pour les hôtels des plus grands seigneurs. Cette expédition fut couronnée par l'embrasement de l'édifice. Dans la perte inestimable que causa cet incendie, on regrettoit surtout une suite chronologique de tableaux représentant les rois de France de la troisième race, la plupart originaux. (VILLARET).

Le duc de Berry estoit curieux de livres qui estoient si rares qu'on les mettoit au rang des bijoux. (*Histoire anonyme de Charles VI*).

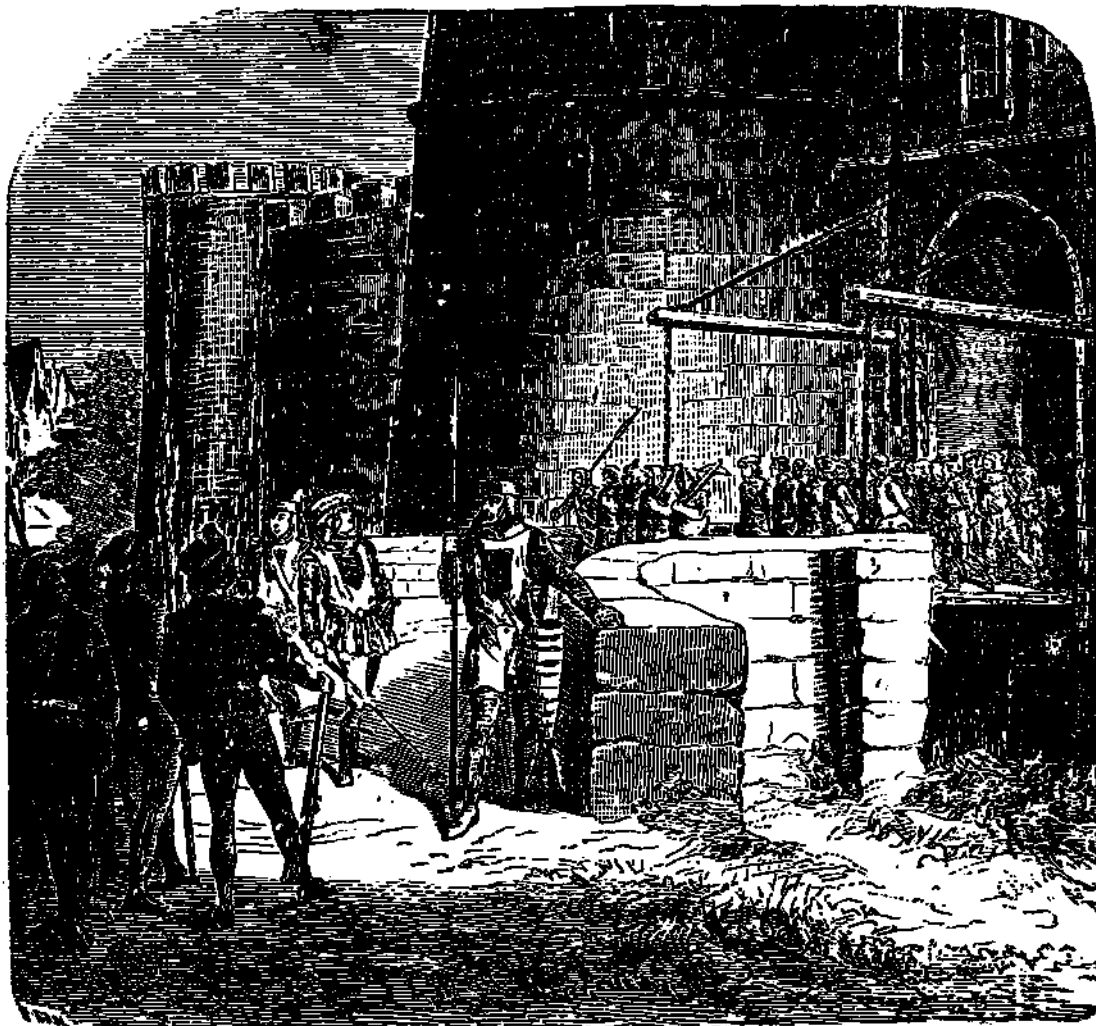
Bicêtre fut reconstruit par le duc de Berri, qui le donna aux chanoines en 1416.

80 Les armes en usage alors étaient la lance, l'épée, le poignard, la hache d'arme, le bâton ferré, la massue, le maillet, l'arc, l'arbalète et le couteau.

– Eh bien donc, à la Bastille ! que Denys de Chaumont marche sur Bicêtre ; qu’il brûle et détruise le château ; et nous, faisons aujourd’hui ce que les Maillotins ont voulu faire autrefois, renversons la forteresse qui menace notre liberté. À la Bastille !
– À la Bastille !

Deux troupes se formèrent, l’une sous le commandement de Denys de Chaumont, l’autre sous celui de Simon Caboche, et elles se dirigèrent, la première vers le château de Bicêtre, la seconde vers la porte Saint-Antoine.

C’était la seconde fois en quelques années que l’instinct du peuple l’avertissait des dangers que la Bastille recelait dans ses murailles. Mais la seconde fois comme la première, il devait s’arrêter à l’intention. Les chefs coupables qui dirigeaient ses mouvements en paraissant lui obéir, n’entendaient pas briser ce puissant instrument de tyrannie, mais seulement en déposséder ceux qui s’en servaient. Le château de Bicêtre n’opposa aucune résistance sérieuse ; il n’en fut pas de même de la Bastille. Le duc de Bourgogne savait que, cette citadelle était imprenable d’assaut pour le peuple qui combattait sans discipline et sans règle : mais la défense prolongée de la place irritait la populace, excitait ses passions, et cet état de désordre servait trop bien les projets du duc Jean pour qu’il le fit cesser. Paris était au pillage, à feu et à sang : plus de vingt mille hommes entouraient la Bastille, altérés de vengeance et demandant la tête de l’ancien prévôt, Pierre des Essarts.



Plus de vingt mille hommes entouraient la Bastille.

Par quelles circonstances avait-il passé du parti du duc de Bourgogne dans le parti du dauphin? L'histoire de cette époque n'est qu'un tissu de perfidies et de trahisons, et l'on se perd souvent à suivre ces marches et contremarches souterraines. L'intérêt du moment, les vengeances personnelles prenaient sans cesse la place du dévouement au bien général.

On changeait de haines et d'amitiés selon les événements, et quand le vainqueur ou le vaincu de la veille perdait ou ressaisissait le pouvoir. Pierre des Essarts, créature du duc de Bourgogne, l'abandonne et se ligue avec ses adversaires : le fils de Montagu embrasse, en apparence du moins, la cause de celui qui avait fait condamner son père à mort.

Pierre des Essarts, homme d'exécution, avait plu, par son caractère hardi et entreprenant, à Jean Sans-Peur, qui l'avait successivement nommé prévôt de Paris, grand bouteiller, grand fauconnier, premier président lai en la chambre des comptes, souverain maître et réformateur des eaux et forêts, surintendant des finances, gouverneur de Nemours, de Montargis et de Cherbourg. Cette haute fortune n'avait éprouvé qu'une interruption en 1410. Une des conventions du traité de paix de Bicêtre entre les Bourguignons et les Armagnacs, avait été la déposition du prévôt de Paris. Mais l'année suivante, le duc Jean, tout-puissant à Paris, avait rétabli des Essarts dans sa charge. Le favori jouit pendant quelque temps d'une grande popularité : ayant réussi à faire entrer dans la ville des vivres qu'interceptaient des compagnies de brigands qui pillaient et dévastaient les campagnes environnantes, il fut appelé par les Parisiens *le Père du peuple*. Ce surnom put lui faire oublier la prédiction du duc de Brabant, frère du duc de Bourgogne, qui lui avait dit un jour chez le roi en voyant la manière expéditive et aventureuse dont il menait les affaires : – « Jehan de Montagu a mis vingt-deux ans à soy faire couper la teste, mais vraiment vous n'y en mettez pas trois. »

Ce ne fut cependant pas une action audacieuse qui perdit des Essarts. Avec un protecteur tel que le duc de Bourgogne, l'hésitation n'était pas permise ; il fallait sans cesse marcher en avant, et un jour des Essarts hésita.

Un traité de paix avait été convenu à Bourges entre les deux factions, et le 22 août 1412 était le jour fixé pour le ratifier à Auxerre dans une réunion générale. Le roi, au nom duquel Jean Sans-Peur avait assiégé dans Bourges l'armée des princes Orléanais, mais qu'en réalité il traînait avec lui comme un prisonnier, était en proie à un de ses accès. Sa maladie ne changea rien aux dispositions arrêtées : un fauteuil vide tint la place du mannequin royal. Le parlement envoya des députés à cette espèce de congrès ; le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, des membres de l'université, les officiers municipaux des principales villes, des bourgeois notables de Paris, des prélats et des seigneurs y devaient assister.

La surveillance au soir, le 20 août, deux heures après que le couvre-feu avait sonné dans Auxerre, au moment où Pierre des Essarts allait se mettre au lit, il reçut du duc Jean l'ordre de se rendre auprès de lui. La nuit était sombre ; tout dormait dans la ville où retentissaient seulement, de distance en distance, le pas régulier et le qui-vive des sentinelles. Dans la première cour de l'hôtel habité par le duc, était un cheval dont les flancs haletants et déchirés par l'éperon, indiquaient la rapidité de la course qu'il venait d'accomplir. Le prévôt échangea avec des gardes veillant à chaque porte, le mot d'ordre qu'on lui avait indiqué, et entra dans la pièce la plus reculée de l'hôtel.

C'était une vaste salle à peine éclairée : sur une table placée au milieu étaient des papiers, des dépêches dont le cachet venait d'être brisé. Le duc causait avec un homme que la demi-obscurité qui régnait dans cette chambre empêcha d'abord des Essarts de reconnaître.

– Monseigneur m'a fait demander, dit-il : je me rends à ses ordres. Qu'est-il arrivé ? Y a-t-il quelque nouvelle fâcheuse ? Le roi...

– Le roi est toujours dans le même état de santé. Ce n'est pas de lui qu'il s'agit, mais de ses ennemis, des ennemis du royaume.

– Monseigneur entend parler des princes Orléanais.

– Oui, dit le duc avec un air de satisfaction, et je touche peut-être au moment où je puis abattre leur parti. Asseyez-vous, des Essarts.

Le prévôt, en approchant un siège de la table, tourna les yeux vers le troisième personnage.

– Excusez mon impolitesse, sire Hélyon de Jacquville, dit-il : je ne vous avais pas reconnu. Si j'en juge par votre costume de voyage, par la poussière qui couvre vos vêtements, c'est vous qui venez d'arriver à cheval. Maître et coursier ont fait une course longue et rapide.

– Hélyon de Jacquville, reprit le duc, est comme vous un serviteur fidèle et dévoué. La mission dont je l'avais chargé a réussi ; son rôle est fini maintenant, et le vôtre va commencer.

– Parlez, monseigneur ; c'est bien me connaître que de ne pas douter de mon zèle à vous servir.

– Le sire de Jacquville arrive de Boulogne, où il était encore il y a trois jours, et d'où il m'a rapporté ces papiers. Vous savez ce que j'ai fait. Le meurtre du duc d'Orléans, pour lequel on m'a forcé à une réparation publique, a été un acte juste et dont je me glorifie. On y a vu la haine d'un ambitieux, la vengeance d'un mari outragé : c'est ainsi qu'on devait me juger, mais je n'ai pas hésité. Aujourd'hui je puis prouver à la France entière, au monde, que je défends le roi et le royaume contre des traîtres vendus à l'étranger. Des rapports secrets m'avaient instruit des intelligences des princes avec le roi d'Angleterre. L'agent qui portait leurs propositions est un moine augustin, nommé Jacques Legrand.

– Celui qui a prêché devant le roi et la reine ?

– Oui. Il y a quelques jours il est arrivé sous un autre nom que le sien à Boulogne, attendant un bâtiment qui devait le transporter en Angleterre. J'ai fait partir Hélyon de Jacquville, avec ordre de s'emparer des papiers de ce moine. Quels moyens il a employés, je ne sais encore, car il vous a précédé ici de peu d'instant, et il était si accablé par la fatigue en arrivant, qu'il n'a pu prononcer d'abord que ces paroles : Monseigneur, vous êtes obéi. Je vous ai envoyé chercher sur-le-champ, et pendant que Jacquville, essoufflé comme son cheval, reprenait un peu haleine, j'ai lu ces papiers. Eh bien, mon brave, continua-t-il en frappant sur l'épaule d'Hélyon, tu es maintenant en état de parler ; dis-nous comment tu te les es procurés.

– Vous ne devinez pas, monseigneur ? répondit en souriant Jacquville. Il n'y a que trois moyens d'obtenir d'un homme ce qu'on désire de lui : la persuasion, le vol, ou la mort. Or, je n'ai ni persuadé ni volé le moine Jacques Legrand.

– Tu l'as tué ?

– J’ai dû le faire, puisqu’il a refusé d’accepter l’argent que je lui offrais, et qu’il n’a pas consenti à se laisser voler. Voici en peu de mots ce qui s’est passé entre nous. Le moine demeurait dans une maison située sur le port, et d’où l’on pouvait voir au loin en mer les voiles blanchir à l’horizon. Le hasard me servit, je ne restai pas deux heures sans découvrir sa retraite. Son séjour à Boulogne devant être un secret, il était seul : j’entrai chez lui, et je lui dis, tenant d’une main une bourse, et de l’autre ce poignard :

– Voulez-vous me livrer les papiers que vous devez porter en Angleterre ? Le moine regardait alternativement la bourse et le poignard, puis il me répondit :

– Je ne sais ce que vous me demandez.

– Une réflexion m’arrêta. Je me dis que si je le tuais, je courais risque de commettre un meurtre inutile, et de ne pas trouver ce que je cherchais. Je fis donc de nouvelles offres, qu’il refusa de nouveau. Alors, le prévenant que s’il jetait un cri ou s’il faisait mine de vouloir sortir, il était mort, j’examinai avec soin d’abord le plancher de la chambre : il n’y avait aucune trace récente, aucun carreau n’avait été soulevé. Je visitai l’un après l’autre les meubles ; toutes les cachettes étaient vides. Le moine me regardait faire avec une tranquillité parfaite, et j’aurais été complètement dérouté, s’il n’avait eu l’imprudence de porter la main droite sous sa robe. Ce mouvement m’indiqua que les papiers étaient sur lui ; il n’eut pas le temps de retirer sa main, monseigneur : le coup fût si rudement appliqué qu’elle resta clouée sur son cœur, où la lame pénétra à travers la robe, la main et les papiers. Je sortis, comme j’étais entré, sans être vu ; un quart d’heure après je quittai Boulogne. Dieu seul et le diable savent que j’y ai été, et maintenant, pour que quelqu’un prétende m’y avoir vu, il faudra que l’un de nous trois commette une indiscretion.

– Tu es bien sûr que Jacques Legrand n’a pas pu parler ?

– Le premier coup avait suffi, monseigneur : mais par précaution je l’ai fait suivre de quelques autres.

Le récit de cette expédition fut fait simplement, comme s’il se fût agi d’une action indifférente. Le duc Jean l’écoula de même, sans émotion, ainsi que des Essarts.

– Ces papiers sont donc d’une haute importance ? demanda le prévôt.

– Jugez-en, répondit le duc, prenez-en lecture. Tenez, voici d’abord ce qu’écrit mon oncle, le duc de Berri.

– Quoi ! dit des Essarts après avoir lu, le duc de Berri, le frère du roi, se reconnaît, par cet acte, vassal du roi d’Angleterre pour son comté de Poitiers

– Achevez, achevez, interrompit Jean.

– Il le cède en toute propriété, après sa mort, au monarque anglais ou à ses héritiers !

– Ce n’est pas tout : il y a d’autres trahisons encore, dit le duc en lui présentant un second papier. Lisez ceci.

– Le duc d’Orléans abandonne également son comté d’Angoulême !

– Oui, et tous, Berri, Orléans, Armagnac, ont signé ce troisième traité d’alliance, ainsi conçu : « Nous faisons hommage au roi d’Angleterre des places que nous possédons, et nous nous engageons à lui remettre, dès que nous en aurons les moyens, toutes les places de la Guyenne qui ont été reprises aux Anglais depuis le traité de

Brétigny.⁸¹ » Ainsi, continua Jean en frappant violemment du poing sur la table, des princes français vendent, sans honte, la France à l'étranger ! et c'est avec eux qu'après-demain je vais signer la paix !

Des Essarts écouta sans répondre. Il ne crut pas prudent de témoigner sa surprise de ce mouvement de colère et d'indignation, et de rappeler au duc qu'il avait recherché lui-même l'alliance du roi d'Angleterre, et négocié le mariage d'une de ses filles avec le prince de Galles, alliance et mariage qui, sans aucun doute, auraient été payés d'un prix équivalent.

Après un moment de silence, le duc s'adressant de nouveau à des Essarts :

– Il faut en finir, et j'ai compté sur vous ; après-demain je délivre le roi et le royaume de tous ces traîtres. Les princes sont sans défiance, ils viendront à l'entrevue sans escorte : faites en sorte d'avoir vingt hommes hardis, dévoués, de la trempe de Pierre de Craon et de Raoul d'Octonville, qui les arrêteront sans hésitation, et les frapperont même s'ils se défendent. Aussitôt le coup fait, vous lirez à haute voix et vous ferez lire par la ville ces indignes traités. Ce sera ma justification, et cette fois, j'espère, je ne serai pas obligé de m'humilier comme un criminel, et de faire amende honorable d'un acte de justice !

À cette confidence Pierre des Essarts se sentit pâlir. Quelque dévoué qu'il eût été jusqu'alors au duc de Bourgogne, il n'avait pas cru qu'il réclamerait de lui un pareil service. La confiance qu'il lui témoignait lui parut un lourd fardeau qui devait l'écraser, et involontairement il se répéta tout bas la sinistre prédiction du duc de Brabant.

– Monseigneur, dit-il en cherchant à affermir sa voix, je ne me permettrai pas de désapprouver les projets de Votre Altesse : mais peut-être atteindriez-vous au but que vous vous proposez, celui d'exercer seul le pouvoir pour le bien de la France, en vous contentant de publier cet acte d'alliance. La trahison est si évidente et si odieuse, que les princes perdront à l'instant même tout crédit : vous n'aurez pas besoin de verser leur sang, car ils se défendront, monseigneur, et s'ils se laissent arrêter sans opposer de résistance, qu'en ferez-vous ? De semblables captifs sont gênants : il n'y a qu'une prison qui ne rende pas au jour et à la liberté les prisonniers de ce rang qu'on lui confie ; c'est le cercueil.

– Aussi, dit Jean, j'espère bien qu'ils se défendront.

Le prévôt frissonna de la tête aux pieds. Il voulut parler et ne trouva pas une parole.

– Refusez-vous ? demanda le duc d'une voix sèche et brève.

Des Essarts releva la tête et surprit un regard inquiet entre le duc et Jacquville.

– Je n'hésite pas, monseigneur, répondit-il. J'ai pris la liberté de conseiller à Votre Altesse ce que je croyais être de son intérêt : mais vous en jugez autrement que moi, je n'ai plus rien à dire, plus rien à faire qu'à prendre vos ordres et à exécuter ce que vous me prescrirez. L'entrevue doit avoir lieu après-demain, devant les remparts, sous une tente où vous entrez d'un côté avec monseigneur le dauphin, en même temps que de l'autre entreront les princes. Des hommes dévoués, dont je vous remettrai les noms, se tiendront prêts à agir au signe que vous me donnerez. Quel sera ce signal ?

81 Ce honteux traité a existé, il est rapporté par tous les historiens. Il est également vrai qu'il fut intercepté par le duc de Bourgogne, qui confia à des Essarts son projet de se défaire des princes à l'entrevue d'Auxerre.

– Le sire de Jacquville sortira de la tente au moment où je le jugerai convenable. Il vous remettra des copies de ces traités d’alliance. Choisissez bien vos hommes, des Essarts : il ne faut pas qu’ils y mettent de l’hésitation.

– Soyez sans crainte, monseigneur : en pareil cas, hésiter c’est se perdre. Monseigneur n’a plus d’ordres à me donner ?

– Non. À demain.

Le prévôt s’inclina et sortit.

Il lui tardait d’être dehors, car il sentait bien que malgré tous ses efforts, sa contenance, sa pâleur et ses regards avaient démenti son langage. Il traversa à grands pas les appartements et les cours de l’hôtel, en proie à une agitation croissante, à mille incertitudes, et poursuivi par des idées de meurtre, par des images sanglantes. Quand il fut dans la rue, il marcha devant lui au hasard, sans faire attention au chemin qu’il prenait. Peu lui importait sa route, pourvu qu’il cherchât à échapper aux pensées qui troublaient son esprit. Mais c’était en vain. Il croyait entendre des voix qui criaient à son oreille : Homicide ! Il lui semblait qu’il se heurtait contre des cadavres, que son pied glissait dans le sang, et que l’air autour de lui était chargé d’une odeur de carnage. Sa haute fortune, ses richesses, ses dignités, aboutissaient à faire de lui le complice d’une odieuse trahison, dont le succès était douteux, si elle ne se changeait en attentat plus exécrationnel encore que celui qui, quelques années auparavant, avait effrayé Paris et la France.

Au bout d’une heure environ, brisé par la fatigue, il s’arrêta, et croisant les bras sur sa poitrine :

– Je suis perdu, dit-il, perdu si je refuse, perdu encore si j’agis. L’effroi que j’ai laissé paraître m’a condamné, et dans l’esprit du duc, je ne suis déjà plus qu’un confident suspect.

Il regarda autour de lui. Il était dans une plaine silencieuse, profonde, obscure. Derrière lui, à une grande distance, brillaient les lumières de la ville, et devant, les feux d’un camp endormi. C’était celui des princes Orléanais.

– C’est là qu’il faut aller, dit-il, inspiré par une résolution soudaine. Deux heures me suffiront pour prévenir un grand crime.

Il se dirigea en toute hâte du côté du camp placé sur le revers d’un ravin qui couvrait la plaine. Il réfléchissait aux moyens d’y pénétrer sans être reconnu, lorsqu’au moment d’entrer dans le chemin creux, il entendit venir une ronde de nuit. Il marcha droit à elle, et s’adressant à l’officier qui la commandait :

– Voici mes armes, mon épée et mon poignard. Pour plus de précaution faites-moi fouiller par vos soldats si vous le voulez. La demande que je vous adresse vous paraîtra peut-être étrange. Je ne veux pas dire mon nom, et il faut que sans retard je parle au duc de Berri ou au duc d’Orléans.

Pierre des Essarts s’attendait à un refus et il s’appêtait à insister. Mais à sa grande surprise, l’officier se pencha vers lui, et lui dit à l’oreille en déguisant sa voix :

– Venez.

Puis, sans ajouter une parole, il le prit par le bras, et suivi de sa petite troupe à laquelle il fit rebrousser chemin, il le conduisit vers le camp. L’obscurité était trop grande au fond de ce ravin pour qu’il fût possible au prévôt de voir les traits de l’officier, et cette obscurité servait l’incognito que des Essarts voulait garder, au moins aux

yeux des soldats et d'un commandant subalterne. Cependant les deux talus du chemin diminuaient de hauteur, et laissaient arriver de pâles traînées de lumière : on approchait des feux établis sur le front du camp. Le prévôt, qui marchait la tête baissée et le visage caché sous les larges bords de son chapeau, s'arrêta :

– Je ne voudrais pas être reconnu, dit-il : les ducs de Berri et d'Orléans doivent seuls savoir qui je suis ; quelque important que soit le secret que j'ai à leur révéler, j'aimerais mieux me taire...

L'officier ne lui laissa pas le temps d'achever et lui dit mystérieusement comme la première fois :

– Attendez ici ; on va vous envoyer chercher et vous conduire où vous voulez aller. Je vais prévenir les princes.

Il le quitta aussitôt. Au bout de vingt minutes environ, le même individu reparut :

– Suivez-moi, dit-il au prévôt ; et marchant devant lui sans retourner la tête, il le conduisit, par un long détour et par un chemin complètement obscur, jusqu'à la porte d'une tente isolée, où étaient les deux ducs, et qui se referma sur lui.

La conférence dura une demi-heure à peu près. En sortant. Pierre des Essarts trouva son guide qui l'attendait et qui lui fit franchir l'enceinte du camp de la même manière et par la même route qu'ils avaient suivie pour y pénétrer, marchant devant lui et sans proférer une parole. Quand ils furent arrivés à l'endroit où ils s'étaient rencontrés d'abord, l'inconnu lui dit :

– Voici votre épée dont tous aurez peut-être besoin de faire usage pour votre défense, car la nuit est avancée et la route est longue d'ici à Auxerre, où je suppose que vous retournez. Prenez ce poignard qui est le mien : je garde le vôtre ; nous vivons dans un temps où il peut être utile d'échanger des signes de ralliement et de reconnaissance. Si vous aviez hier en moi un ennemi, aujourd'hui vous avez un ami. Ce que vous venez de faire efface bien des torts. Adieu, Pierre des Essarts.

Il s'éloigna précipitamment et disparut dans l'obscurité du chemin creux, avant que le prévôt, rendu immobile par la surprise et fort désappointé de voir que toutes ses précautions pour n'être pas reconnu avaient été inutiles, cherchât à le retenir, et à savoir à son tour quel était celui qui avait surpris son secret, et qui de son côté avait intérêt à garder l'incognito, car il avait toujours pris soin de déguiser sa voix. Quoique les dernières paroles qu'il lui avait dites fussent une protestation rassurante, cependant des Essarts y attachait un commentaire inquiétant. Pourquoi ces assurances d'amitié que rien n'expliquait ? Il trahissait le duc de Bourgogne en paraissant servir ses desseins : celui qui le quittait n'était-il pas aussi un traître qui se cachait sous un faux dévouement ? Mais quelles que fussent son incertitude et ses craintes, il était trop avancé pour reculer, et il devait attendre sur ses gardes les événements.

Le lendemain, comme s'il ne se fût rien passé dans la nuit précédente, il remit au duc de Bourgogne les noms d'une trentaine d'hommes choisis parmi les plus déterminés, auxquels il ne dit pas le service qu'on attendait d'eux, mais qui devaient se tenir prêts à obéir au premier signal, quelque ordre qu'on leur donnât. Il se rassura en voyant que Jean Sans-Peur ne lui témoignait aucune défiance. Le duc ignora la démarche du prévôt et la confiance qu'il avait faite aux princes du danger qu'ils couraient. Ce danger fut conjuré : le jour de l'entrevue, ils arrivèrent sous les murs d'Auxerre avec une escorte de deux mille hommes. Le hardi coup de main projeté

ne put être mis à exécution. L'attentat serait retombé sur celui qui en avait conçu la pensée. Hélyon de Jacquerville ne sortit point de la tente, et des Essarts attendit vainement le signal.

La paix fut jurée entre les princes, sur un morceau de la vraie croix et sur les Évangiles, paix menteuse et prononcée seulement du bout des lèvres, comme toutes celles qui l'avaient précédée. Quelques années auparavant on avait arrêté dans le traité de Chartres les conditions d'un mariage entre le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et une des filles de Jean Sans-Peur ; on les renouvela dans cette circonstance, et de part et d'autre on se prodigua les protestations d'amitié, « protestations trop exagérées pour être sincères. Par exemple, les ducs de Bourgogne et d'Orléans se montraient partout montés sur le même cheval ; et, ce qui rendait une pareille démonstration bien remarquable, le duc d'Orléans portait encore le deuil de son père, deuil qu'il n'avait cessé d'étaler comme une constante accusation contre l'auteur de cette mort.⁸²»

Il ne fut pas question de la trahison des princes. Les preuves du traité qu'ils avaient voulu conclure avec l'Angleterre ne furent pas rendues publiques. L'indignation que Jean Sans-Peur avait feint de ressentir, tomba quand il n'y vit plus le prétexte et l'occasion d'un odieux attentat. Il voulait tuer ses adversaires, et non les flétrir. En les déshonorant, il se serait déshonoré lui-même aux yeux du peuple, car tous les moyens lui étaient bons pour conserver le pouvoir, et comme eux il cherchait à vendre la France à l'étranger. Il entra de son côté en négociations secrètes avec le monarque anglais, auquel il offrait la main d'une de ses filles pour le prince de Galles. Quand on considère seulement l'ensemble des faits de cette désastreuse époque, quand on ne pénètre pas dans les détails, la figure du duc de Bourgogne se détache fière et imposante sur ce fond sombre et confus de trahisons sans cesse avortées et sans cesse renaissantes, de pillage et de rapines sanglantes ; debout sur des ruines et monté sur des cadavres, comme sur un piédestal, il paraît plus grand que ses contemporains. Le meurtre ouvre et ferme son existence politique, et ce surnom de Jean Sans-Peur gagné dans une bataille, soutenu par une audace sans égale dans le crime, a quelque chose qui frappe et qui étonne d'abord. Mais quand on examine une à une les souillures de cette vie, qu'on y retrouve à chaque pas la bassesse et l'impuissance à sortir du cercle étroit où elle s'agite, quand on voit partout l'assassin qui tue sans profiter de l'assassinat, le sujet rebelle qui traîne la couronne dans la boue, sans oser devenir usurpateur ; cette fausse grandeur disparaît, et la terreur mêlée d'une sorte d'admiration qu'inspirent parfois, en dépit de la justice et de la raison, certains coupables fameux, s'évanouit pour faire place au mépris et au dégoût.

Après le traité d'Auxerre, la cour revint à Paris au milieu des manifestations générales de la joie publique. Mais les causes de discorde subsistaient toujours. Le duc de Bourgogne exerçait le pouvoir avec toute la hauteur de son caractère, et c'était à peine si le dauphin osait faire exécuter en faveur des Orléanais les conventions stipulées dans le traité. Il ne supportait qu'impatiemment la domination de Jean Sans-Peur son beau-père⁸³. Mais léger, frivole, ne rachetant sa jeunesse par aucune qualité, il n'était,

82 HENRI DUVAL-PINEU.

83 Le duc de Guyenne était l'un des douze enfants que Charles VI eut d'Isabelle, ou du moins dont il passa pour être le père. La légitimité de la race royale est fort contestable. Cette *glorieuse* suite de rois a été très probablement interrompue par l'introduction de plusieurs enfants bâtards, incestueux, adultérins. Celui qui succéda

comme le roi, qu'un misérable instrument entre les mains des factions. Il avait hérité du goût de sa mère pour la débauche. Ses mœurs dissolues dans un âge encore tendre, lui enlevaient toute considération et tout droit au respect et à l'intérêt. À peine marié, il reléguait Marguerite à Saint-Germain, et vécut publiquement avec une maîtresse nommée la Cassinel⁸⁴. Prodiges des richesses qui lui arrivaient par les exactions de gens de finance, il semait l'or aux mains des courtisans, compagnons de ses plaisirs, et poussait l'impudeur jusqu'à danser avec eux au milieu de filles publiques. Uni d'intention avec le parti Orléanais, il saisissait toutes les occasions de lui témoigner ses sympathies secrètes.

C'est ainsi qu'après avoir fait à Melun l'accueil le plus amical au duc d'Orléans et au comte de Vertus, il se déclara le protecteur de deux officiers de leur maison, Jacques de la Rivière, fils de Bureau de la Rivière, persécuté par le duc de Bourgogne, et Montagu, fils du ministre.

Il lui fit restituer la plus grande partie des biens confisqués sur son père; il voulut de plus que la mémoire du surintendant des finances fût réhabilitée et qu'on déclarât que sa condamnation était l'ouvrage de la haine et non celui de la justice. Muni de la sentence de réhabilitation, le jeune Montagu détacha de la potence, où ils étaient demeurés exposés, les restes de son père. Il les transporta au château de Marcoussis, dont il venait d'être remis en possession; il les ensevelit, et renouvela sur ces ossements le serment qu'il avait fait de poursuivre jusqu'à la mort Pierre des Essarts, ne pouvant faire remonter sa vengeance jusqu'au duc de Bourgogne. Nous verrons qu'il tint parole.

Mais ce n'étaient là que des tentatives impuissantes, et Jean Sans-Peur ne paraissait pas en prendre ombrage. Il se servait habilement de ces actes d'opposition à son autorité, pour faire répandre le bruit que les princes voulaient rompre le traité de paix, et qu'ils se préparaient à recommencer la guerre.

Depuis sa révélation au duc de Berri et au duc d'Orléans du complot tramé contre eux, et qu'ils avaient fait échouer en s'entourant d'une force imposante, Pierre des Essarts vivait dans une inquiétude continuelle. Cependant il avait conservé ses places, ses dignités et la faveur apparente du duc; il ne fut pas longtemps à apprendre que

à Charles VI était peut-être le fils du duc d'Orléans, ou du chevalier de Bois-Bourdon, ou de quelques autres seigneurs: peut-être aussi de quelque obscur valet d'écurie employé à assouvir les désirs de la *grande gaure*.

Les deux frères aînés du duc de Guyenne, tous deux nommés Charles, moururent, le premier, l'année même de sa naissance, en 1386; le second en 1400. Le duc de Guyenne, marié à Marguerite de Bourgogne, fille de Jean Sans-Peur, mourut à dix-neuf ans, en 1415, sans laisser d'enfant, et transmit son titre de dauphin à son frère Jean, décédé l'année suivante sans postérité, à dix-huit ans, empoisonné, dit-on, par sa mère. Le cinquième fils du roi devint dauphin en 1416, et roi en 1422.

Un autre fils de Charles VI, nommé Philippe, mourut en naissant, quelques jours avant l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407.

Les six filles furent: Jeanne, morte en 1390; Isabelle, mariée à Richard roi d'Angleterre, puis à Charles duc d'Orléans; Jeanne, mariée à Jean VI, duc de Bretagne; Marie, prieure de Poissy; Michelle, mariée à Philippe de Bon, duc de Bourgogne; Catherine, mariée à Henri V roi d'Angleterre, puis secrètement au chevalier gallois Owen-Tyder.

84 Et étoit monseigneur le dauphin bien joli, et avoit un moult bel étendart tout battu à or, où avoit un K, un cygne et une L. La cause étoit pour ce qu'il y avoit une damoiselle moult belle en l'hôtel de la reine, fille de messire Guillaume Cassinel, laquelle vulgairement on nommoit *la Cassinel*. Si elle étoit belle, elle étoit aussi très bonne et en avoit la renommée; de laquelle, comme on disoit, le dit seigneur faisoit le passionné, et pour ce portoit-il le dit mot. (JUVÉNAL DES URSINS.)



Muni de la sentence de réhabilitation...

son maître ne lui avait pas pardonné, non une trahison qu'il ignorait, mais les remontrances qu'il s'était permises et son mouvement d'hésitation. Des Essarts avait bien jugé qu'il n'en fallait pas davantage pour le rendre suspect, et que l'avortement du complot augmenterait encore la défiance de Jean, quoiqu'aucune preuve, même légère, n'existât contre lui. Les ruptures entre les princes venaient toujours du besoin d'argent, et à la suite de taxes arbitraires que le peuple ne pouvait acquitter. Les deux partis s'accusaient tour à tour, et se renvoyaient l'odieux de ces exactions. Le duc de Bourgogne, fidèle au rôle qu'il avait joué jusqu'alors de défenseur des droits et des intérêts du peuple, avait annoncé hautement l'intention de s'occuper de réformes utiles. C'était pour lui un moyen de se débarrasser de quelques personnages gênants, et de les remplacer par de nouvelles créatures qui au premier temps de leur faveur lui seraient entièrement dévouées.

Ses agents se mirent en rapport avec le prévôt des marchands, les échevins, les bourgeois et l'université, et les engagèrent à prier le parlement de porter conjointement avec eux plainte au roi sur le pillage des finances. Mais cette première tentative échoua devant le refus de la magistrature, qui ne voulut pas se porter partie plaignante dans une cause où elle pouvait être appelée à rendre la justice. Ce refus servait peut-

être les projets du duc, car, à une réparation obtenue régulièrement, il substituait les passions personnelles et la violence.

Une assemblée fut convoquée sous la forme d'états généraux. Rien ne prouve mieux l'état de désorganisation où était tombé le royaume, déchiré par les factions, que l'indifférence qui répondit à cet appel. Les provinces n'envoyèrent qu'un très petit nombre de députés. Elles avaient perdu presque entièrement le sentiment de nationalité, et brisé les liens qui les attachaient à la patrie commune. Que leur importaient les vaines réparations auxquelles on les conviait ? L'expérience ne leur avait-elle pas appris que leurs maux n'avaient pas de termes ? N'étaient-elles pas lasses de s'agiter, sans jamais voir arriver la fin de leurs sacrifices et de leurs souffrances ? D'ailleurs, les députés se fussent-ils mis en route, il n'est pas certain qu'ils seraient arrivés dans la capitale, tant les chemins étaient infestés de brigands et de soldats aventuriers qui tuaient impunément, et auxquels le pillage et le vol tenaient lieu de solde. Plein de défiance depuis l'entrevue d'Auxerre, le duc d'Orléans refusa de paraître à cette assemblée, où, disent quelques historiens, un nouveau complot avait été tramé contre lui.

Le chancelier de Guyenne fit d'abord un tableau animé des malheurs causés par la guerre civile et rappela la nécessité de se réunir contre les Anglais, qui menaçaient de nouveau le royaume. Dans une séance suivante, un docteur chargé par l'université de porter la parole, Benoit Gentien, prononça une longue harangue sur le texte perpétuel de toutes les plaintes, sur la mauvaise administration des finances, les charges toujours croissantes et la misère du peuple. Mais l'orateur oublia de donner ou ne sut pas formuler des conclusions : il n'indiqua aucun remède aux maux qu'il signalait. Dans toute cette assemblée, composée de docteurs, de prélats, de grands seigneurs, de courtisans, de ministres, il ne se trouvait peut-être pas un seul homme en état de concevoir et de proposer un plan d'organisation ; cet honneur était réservé au peuple. À défaut de lumières et d'instruction, son bon sens et son instinct droit et juste devaient le guider plus sûrement que les dissertations savantes et les subtilités de la rhétorique appliquées à l'administration des affaires. La seule idée d'ordre qui brille comme un point lumineux dans ce chaos, se retrouve dans le code cabochien.

Cette convocation n'amena aucun résultat, et l'assemblée se sépara sans avoir rien produit que des discours stériles et diffus. L'université blâma la modération du long bavardage de Benoit Gentien, et, avec le consentement tacite ou déclaré du duc de Bourgogne, on chargea un autre docteur de rédiger un mémoire et de proposer un plan de réforme des finances. Une nouvelle réunion eut lieu à l'hôtel Saint-Pol « en présence du roi, des princes, des seigneurs, des prélats, universités, chapitres, et plusieurs autres assemblées. » Le moine qui porta la parole était Eustache de Pavilly, qu'on a vu figurer en qualité de porte-étendard de la nation de Picardie, lors de la foire du Lendit, en 1377. L'attaque cette fois fut rude et directe. Eustache de Pavilly ne démentit pas la réputation de fermeté qu'il s'était acquise. Il fut à la hauteur de son rôle d'accusateur et ne ménagea aucun coupable. Instruit de tous les secrets de ces honteuses dilapidations, il en dévoila hardiment le mystère ; il remonta à leur source ; il signala les abus, les dépenses énormes, et désigna les mains infidèles qui pillaient les deniers publics. L'histoire a conservé ce curieux et énergique réquisitoire, comme elle a gardé le souvenir du noble et touchant plaidoyer de Gerson en faveur de Charles VI. Il rappela que les dépenses du roi et du dauphin étaient autrefois de 93.000 francs, et celles de

la reine de 36.000. « Mais, s'écria-t-il, on a élevé ces deux sommes : on a pris sur le domaine et sur les aides 400.000 francs pour les premières dépenses, et 104.000 pour les secondes⁸⁵, et, nonobstant lesdites sommes, les marchands du roi, du dauphin et de la reine, ne sont point payés de leurs denrées, et souvent advient que vos hôtels chéent en ruines... desquelles faisances ceux qui en sont les principaux trésoriers et gouverneurs se sont auxdits offices tellement gouvernés, que de votre argent, de l'argent de la reine et du duc d'Aquitaine (le dauphin), ils ont grands acquêts et édifices, comme il appert aux champs et à la ville... Il est à savoir que toutes les finances sont passées par leurs mains, tant qu'ils en ont acquis innumérables et hautes possessions. Et sont les trésoriers pour le présent, Andrieu Guiffart, Burel de Danmartin, Regnier de Bouligni... et spécialement est coupable du mal régime devant dix, Andrieu Guiffart, lequel, jà* soit ce qu'il ait gâté tout ce que son père lui avoit acquis, néanmoins, par la procuration du prévôt de Paris, Pierre des Essarts, duquel il est cousin à cause de sa femme, il a été fait trésorier, ou il a été tellement rempli de deniers, qu'il est maintenant plein de rubis et de diamans, de saphirs, et d'autres pièces précieuses et de vêtements et de chevaux ; et tient un excessif état rempli de vaisselle, c'est à savoir de plats, d'écuelles, de pots, de tasses et de hanaps⁸⁶. »

Eustache de Pavilly termina son discours par la proposition qu'à l'avenir une enquête constatât l'état de fortune des financiers, au moment où ils entreraient en charge, et le montant de leurs gages. Ces accusations et l'expédient proposé pour faire rendre gorge aux voleurs et les forcer de restituer des richesses illégitimes, furent mal accueillies, comme on peut le croire, par ceux qu'elles menaçaient : on trouva « fort impertinent que des gens qui faisaient trafic de doctrine, étendissent l'autorité des classes jusque sur le gouvernement du royaume. » Mais le coup avait porté juste : on n'avait pas inventé à cette époque une jurisprudence spéciale pour assurer l'impunité aux fonctionnaires prévaricateurs : le roi applaudit à la dénonciation et ordonna d'appliquer les mesures de contrôle et de surveillance conseillées par Eustache de Pavilly. « Fut ordonné aussi que plusieurs officiers royaux, et par spécial ceux qui avoient en main les finances du roi, seroient arrêtés jusqu'à temps qu'ils auroient rendu compte de toutes leurs recettes. »

L'alarme se mit parmi cette troupe affamée de pillards et de bandits qui s'étaient habitués à considérer comme leur patrimoine la fortune de la France : plusieurs se réfugièrent et se tinrent cachés dans les églises, d'où ils entrèrent en négociations et achetèrent leur sécurité par la restitution de leurs rapines. Mais ces sommes s'égarèrent en d'autres mains infidèles, et pas un denier ne rentra au trésor public.

Moins que tout autre, Pierre des Essarts pouvait méconnaître la main qui dirigeait ces mouvements, la volonté qui permettait ces remontrances. Il avait été désigné particulièrement par Eustache de Pavilly, et, malheureusement pour lui, il était un des plus coupables : il s'était livré au péculat, à l'altération des monnaies, à tous les genres d'extorsions. Il n'en pouvait douter, sa perte était jurée par le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, et le duc de Berri ne pouvaient le défendre : il quitta Paris sous un

85 Pour avoir le chiffre correspondant à la valeur actuelle (où à été écrit ce livre – milieu du 19^e siècle) de l'argent, il faut décupler ces sommes. On voit que de tout temps les listes civiles ont coûté fort cher.

86 Les principaux coupables désignés nominativement par Eustache de Pavilly furent : Pierre de Fontenay, Raymond Raguier, Jean Pied, Charlot Poupart, Guillaume Budé, Jean Guérin, Nicole Bonnet, Gui Brocher, Antoine des Essarts, frère du prévôt, Pierre des Essarts, Jean Chatenier, Guillaume Luce, Nicaise Buger, et. (MONSTRELET). Hanap : récipient à boire d'origine médiévale, doté d'un pied et d'un couvercle.

déguisement et alla se renfermer dans Cherbourg, dont il avait le gouvernement. La fuite était d'autant plus nécessaire pour lui, que, dans le premier moment, il avait essayé une justification imprudente. Accusé d'avoir détourné la plus grande partie d'une contribution levée sur les Parisiens, à une époque où le duc de Bourgogne avait fait entrer dans la capitale huit mille hommes, il avait fait répandre le bruit qu'il était en mesure de produire les reçus de 2.000.000 d'écus d'or qu'il avait remis à ce prince.

Jean Sans-Peur agissait au nom du roi et du dauphin : mais ce dernier, attendant toujours l'occasion de secouer le joug de son beau-père, devenait le protecteur secret, jusqu'à ce qu'il pût le faire d'une manière déclarée, de tous ceux qu'il proscrivait. La disgrâce de Pierre des Essarts lui valut donc la confiance du duc de Guyenne. La guerre sourde qui régnait entre les deux princes menaçait à chaque instant d'éclater ; le dauphin pensa que l'occupation de la Bastille frapperait de terreur les Parisiens et les forcerait au moins « de rester neutres entre les deux partis. » Mandé par lui, des Essarts revint de Cherbourg et s'empara de la Bastille, où il crut pouvoir, à l'abri de ses épaisses murailles, braver le ressentiment de Jean Sans-Peur. Nous avons vu, au début de ce récit, que le dauphin s'était trompé dans ses calculs, et que l'occupation de la forteresse par l'ancien prévôt n'avait servi qu'à constater de nouveau le pouvoir du duc de Bourgogne, qui lançait contre elle les masses populaires.

Une fois déchaînées, il n'était plus possible de les retenir et de les soumettre au frein et à la discipline. Elles rugissaient au pied des remparts et devant les fossés de la Bastille qui arrêtaient leurs efforts ; mais elles se dédommageaient ailleurs de cet échec. Sous la conduite du chirurgien Jean de Troye, une troupe de révoltés se rendit à l'hôtel Saint-Pol. Le premier mouvement du dauphin, effrayé par leur nombre et leurs clameurs, fut de se cacher ; mais le duc de Bourgogne, présent à l'hôtel, l'engagea à se montrer à une des fenêtres. Jean de Troye, tout en feignant de conserver les formes d'un profond respect, lui adressa des reproches sur la dissolution de ses mœurs, et dit qu'il était venu pour exiger, au nom du peuple, la remise entre les mains de sa troupe des officiers et des serviteurs du prince, qu'il désigna comme des traîtres. – Si vous connaissez des traîtres, s'écria le chancelier, nommez-les. – Vous d'abord, répondit Jean de Troye. Et il présenta au dauphin, qui le pria en vain de se retirer, une liste de cinquante personnes dont il réclamait l'arrestation immédiate. Le chancelier fut obligé de lire cette liste, en tête de laquelle était écrit son nom. Le duc de Bourgogne dissimulait mal sa joie : le dauphin, se retournant vers lui, lui dit avec un accent de colère :

– C'est à vous que je dois un pareil outrage. Les chefs de ces hommes qui m'insultent sont vos créatures, et ils ne font que suivre vos ordres.

Le duc de Bourgogne voulut se justifier, mais le dauphin l'interrompit :

– Soyez certain, s'écria-t-il en portant la main sur la garde de son épée, que vous vous en repentirez.

Menace que sans doute il eût accomplie s'il eût vécu plus longtemps, et que son frère Charles mit à exécution quelques années plus tard, au pont de Montereau.

Jean Sans-Peur se contenta de répondre :

– Vous n'avez pas maintenant votre sang-froid, monseigneur, vous reconnaîtrez plus tard que vous vous trompez, et que cette accusation est injuste.

La meilleure manière de prouver l'intérêt qu'il portait au dauphin eût été de joindre ses efforts aux siens pour engager les révoltés à se retirer et à déchirer cette liste de

proscription ; mais sur un signe de lui, Jean de Troye renouvela sa demande et pénétra avec ses hommes dans les appartements. Le dauphin, voyant que la résistance était impossible, et qu'elle ne ferait qu'irriter la fureur déjà trop menaçante du peuple, saisit la croix que portait Marguerite, sa femme, présente à cette scène, la présenta au duc de Bourgogne, et lui fit jurer que les personnes désignées n'avaient rien à craindre pour leur vie.

Le chancelier Jean de Wailly, la Rivière, le duc de Bar, cousin germain du roi (il était fils d'une sœur de Charles V), et les autres portés sur la liste, furent arrêtés et conduits à l'hôtel du duc de Bourgogne. Malgré le serment qui devait les protéger, plusieurs d'entre eux furent massacrés pendant le trajet.

Le peuple et le duc de Bourgogne ne bornèrent pas là leur triomphe. Pendant plusieurs jours, le dauphin fut retenu prisonnier dans l'hôtel Saint-Pol. Les chefs des révoltés prirent, en signe de ralliement, le chaperon blanc des Flamands, et Jean de Troye en fit accepter un à Charles VI. Une nouvelle liste de proscription, sur laquelle étaient inscrits les noms de Louis de Bavière, frère de la reine, de l'archevêque de Bourges, d'un grand nombre de seigneurs et d'officiers, ainsi que treize dames de la maison d'Isabelle et de la dauphine, fut dressée, et comme on hésitait à livrer les personnes désignées, Hélyon de Jacquville, à la tête d'une troupe irritée, brisa les portes du palais et emmena les prisonniers deux à deux, sur des chevaux, à travers le peuple, qui les poursuivait de ses invectives.

Au milieu de ces scènes de désordre et de violence, parurent des ordonnances dues principalement à l'influence de Simon Caboche, chef réel et âme de la multitude dont le duc de Bourgogne n'avait plus que le commandement nominal et la direction apparente. Ces nouvelles ordonnances prirent le nom de code cabochien, et furent enregistrées dans une séance solennelle du Parlement, où assistèrent le roi, les princes et les membres du conseil, revêtus du chaperon blanc.

Elles étaient rudes, grossières, trop exigeantes, et impraticables dans plusieurs de leurs parties ; mais elles offraient deux idées générales d'administration d'une haute portée, et qui auraient dû les sauver du mépris injuste qu'ont témoigné pour elles les historiens. C'était *la centralisation de l'ordre financier, aboutissant à la chambre des comptes, et la concentration du pouvoir judiciaire dans le Parlement*. « Le code cabochien, dit M. Duval, fut bientôt rejeté, mais il fut une source subsistante où, dans la marche progressive des siècles, les législateurs ont puisé des principes d'amélioration. »

Cependant la Bastille repoussait toujours les efforts des assiégeants. Chaque jour, des masses immenses se ruaient contre ses murailles et s'y brisaient. La forteresse était pourvue d'armes et de vivres, la garnison résolue à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et celui qui la commandait, Pierre des Essarts, ne voyait son salut que dans une résistance désespérée. Mais les intérêts nouveaux qu'il avait embrassés, aussi bien que la vengeance qu'il redoutait, devaient donner au drame un autre dénouement et conspirer également sa perte. Des tentatives d'incendie avaient eu lieu contre la Bastille, et un hasard, un coup de vent, pouvait attacher à ses flancs un brandon enflammé et dévorant : si d'un côté le duc de Bourgogne craignait que le peuple remportât une victoire trop complète, et détruisît l'arsenal de la tyrannie, de l'autre le dauphin, captif dans son palais, exposé à tous les dangers, voyait avec terreur la

lutte se prolonger. Des Essarts était la cause de l'irritation populaire, l'aliment de la révolte. Tous deux, le beau-père et le gendre, étaient également disposés à sacrifier la même victime. Il fallait un intermédiaire pour servir cette double haine, il se présenta. Le bien reste souvent stérile et meurt avec la pensée qui l'a conçu, faute de trouver un agent : la trahison n'en manque jamais.

Le jeune Montagu, fidèle à son ressentiment contre des Essarts, vivait, depuis les troubles, caché dans l'hôtel Saint-Pol. Soit hasard, soit oubli, son nom n'avait pas été porté sur les listes de proscription. Il savait les outrages que le dauphin avait reçus, avec quelle impatience il les supportait et combien il aspirait au moment qui lui rendrait avec sa liberté, sa vie de plaisirs et de débauches. Un matin, après une nuit passée dans les alarmes, une nuit où le peuple avait encore assiégé les portes du palais, il lui dit :

– Monseigneur, la mesure est comble ; si la révolte se prolonge, votre vie peut-être sera menacée et elle se prolongera tant que Pierre des Essarts bravera la fureur du peuple derrière les remparts de la Bastille. J'ai conçu un projet pour vous délivrer, et pour l'amener à se fier à la parole du duc de Bourgogne. Donnez-vous votre consentement à tout ce que je pourrai faire ?

– Explique-toi, dit le dauphin, et quels que soient tes desseins, je les approuve, s'ils peuvent me sortir de la situation affreuse où je suis réduit, et me donner les moyens de me venger d'un vassal insolent.

– Il faut d'abord être libre. Vous avez dit un jour, monseigneur, en portant la main sur votre épée, vous avez dit à Jean Sans-Peur que vous le feriez repentir des affronts que vous étiez obligé de subir. Est-ce là une vaine parole arrachée par la colère, ou un serment prononcé du fond du cœur ?

– C'est un serment sincère, Montagu.

– Eh bien, monseigneur, chargez-vous du maître et abandonnez-moi le valet.

– Que veux-tu dire ?

– Moi aussi j'ai juré haine et vengeance au duc de Bourgogne qui a fait mourir mon père ; mais placé trop bas pour frapper si haut, je réunis ma vengeance à la vôtre, et ne veux plus m'occuper que du second coupable, que de l'agent perfide et infâme ; je perdrai Pierre des Essarts.

– Tu oublies, Montagu, quelle preuve de dévouement il m'a donnée. Est-ce à moi de le livrer quand c'est moi qui l'ai appelé, quand il est accouru à ma voix ? Tu parles de trahison ; n'y aurait-il pas là une odieuse trahison de ma part ?

– Des Essarts se plaindra, sans doute, monseigneur, et il aura quelque raison de le faire, j'en conviens ; mais après vous avoir servi, cet homme est devenu gênant pour vous ; c'est le malheur du temps où nous vivons qu'il faille ainsi changer d'amis et d'ennemis. Sa sûreté personnelle lui fait une loi de résister, et sa résistance compromet Votre Altesse.

– C'est vrai, répondit le dauphin, qui n'était pas disposé intérieurement à une bien vive reconnaissance, et qui, en feignant d'hésiter, cédait malgré lui à la honte secrète que toute mauvaise pensée éprouve à s'avouer, même devant celui qui la conseille et la sollicite. C'est vrai, mais que prétends-tu faire ?

– Écrivez à des Essarts, monseigneur, l'ordre de rendre la Bastille, qu'il défend pour vous et en votre nom.

– Mais je suis prisonnier, Montagu : ce n'est pas à moi qu'il la rendra, mais au duc de Bourgogne, son ennemi maintenant. Ou il croira qu'un tel ordre n'a pas été écrit librement par moi, ou il m'accusera de démente de le lui donner, et dans l'un et l'autre cas il refusera de se livrer à un vainqueur à la clémence et à la générosité duquel il ne doit pas croire.

– On promet la vie sauve à une garnison qui capitule. Écrivez en même temps à des Essarts que vous avez stipulé sa liberté.

– Il ne le croira pas.

– Il le croira, monseigneur, si cette promesse est confirmée par le duc de Bourgogne lui-même.

– Comment ?

– C'est une difficulté qui peut se lever encore à l'aide de quelques lignes tracées par votre main. J'irai trouver Jean Sans-Peur et je lui remettrai de votre part une lettre qui le dégagera de la parole donnée en apparence, et qui le laissera libre d'agir comme il l'entendra à l'égard de son ancien serviteur.

– Mais cette lettre, Montagu, il s'en fera une arme contre moi, il la produira comme une preuve de perfidie et de trahison.

– Peut-être, monseigneur, si plus tard il s'agit pour lui de l'échanger contre une autre preuve qui pourrait lui nuire, le perdre dans l'esprit du peuple abusé, et lui arracher ce masque de désintéressement dont il se couvre. Pierre des Essarts en quittant Paris, quelque temps après la dénonciation portée contre lui par le moine Eustache de Pavilly, a nommé le complice de ses exactions ; il a dit qu'il pouvait produire les reçus de deux millions d'écus d'or volés par lui, il est vrai, sur les taxes imposées aux Parisiens, mais remis au duc de Bourgogne. Ces papiers importants existent, le hasard me l'a appris, il s'agit de savoir où ils sont cachés.

– Qui te le dira ?

– Pierre des Essarts lui-même, je l'espère.

– À toi, Montagu ? À toi le fils d'un homme qu'il a arrêté et conduit à la mort, à toi qui as fait publiquement serment de venger ton père ?

– Je sais les moyens de gagner sa confiance et de le faire parler, monseigneur. Voulez-vous écrire d'abord la lettre à des Essarts et la promesse qu'il aura la vie sauve ; ensuite celle au duc de Bourgogne, qui lui abandonne l'homme que vous avez l'air de vouloir sauver ? Je me charge du reste.

– J'avoue, dit le dauphin en secouant la tête avec incrédulité, que tu me parais tenter l'impossible, et je ne sais, malgré tout le désir que j'ai de sortir de cette royale prison, si je dois faire ce que tu me demandes.

– Écrivez, monseigneur, écrivez. La haine aiguise l'esprit, et le succès devient facile à qui veut fermement se venger.

Le dauphin écrivit les deux lettres que lui dicta Montagu. Le même jour, quelques heures après cet entretien et celui qu'il avait eu avec Jean Sans-Peur, il se dirigea, accompagné d'Hélyon de Jacquville et d'une troupe d'archers vers les remparts de la Bastille. Arrivés sur le revers du fossé, ils agitèrent le drapeau de paix, et un des archers, aussitôt qu'on eut répondu à ce signal, décocha une flèche à laquelle était attachée la demande d'introduction d'un parlementaire, aux noms du dauphin et du duc de Bourgogne.

La réponse parvint par le même moyen. Un pont-levis s'abaissa, et Hélyon de Jacquerville entra d'abord pour régler avec des Essarts les conditions de l'entrevue et l'endroit où elle aurait lieu, mais sans nommer encore le négociateur. Ces préliminaires achevés, deux officiers de la Bastille vinrent chercher Montagu. Avant d'arriver à la chambre désignée pour la conférence, il rencontra, conduit par un autre officier, Hélyon de Jacquerville qui allait, disait-il, retrouver le duc de Bourgogne. Mais à peine Montagu fut-il entré, que Jacquerville, sur un signe de son guide qui lui indiqua une porte basse à côté, se glissa dans une chambre obscure et y resta caché,

Montagu avait pu penser tromper facilement le duc de Bourgogne, et lui faire croire à l'oubli de sa haine, surtout au moment où il s'offrait à lui livrer une nouvelle victime. Dans ces temps malheureux de violences, de parjures et d'homicides, les liens de famille les plus sacrés et les plus légitimes étaient rompus ; celui qui avait assassiné traîtreusement le duc d'Orléans pouvait bien se persuader qu'un fils, réintégré dans ses biens et ses honneurs, négligeait de venger la mort de son père et pardonnait au meurtrier. D'ailleurs, le duc était aussi défiant que cruel et audacieux, et ce n'était pas sans garanties secrètes qu'il avait accepté les services du négociateur.

La surprise de des Essarts fut extrême quand il se trouva en présence du jeune Montagu. Celui-ci s'attendait à ce premier mouvement :

– Ma présence vous étonne, lui dit-il ; je viens vous apporter des paroles de paix, et ce n'est pas là ce que j'avais juré sur le cadavre de mon père.

– J'ai dû faire ce que j'ai fait, répondit des Essarts, ce que vous auriez fait à ma place si on vous l'eût ordonné. Jean de Montagu était coupable.

– Ne parlons point de cela, interrompit le jeune homme. S'il y a une tache sur le nom d'une famille, il vaut mieux chercher à l'effacer qu'à la faire revivre. Ce que je tente aujourd'hui est comme l'expiation de fautes qui ne m'appartiennent pas et que je voudrais voir couvertes par l'oubli.

Il prononça ces mots d'un air simple et profondément pénétré. Quoiqu'il fût sur ses gardes, l'ancien prévôt ne put soupçonner sa dissimulation, et se laissa enlacer dans le tissu de mensonges qu'il avait habilement préparé.

– Nous sommes seuls ? demanda après un instant de silence Montagu, interrogeant du regard toutes les parties de la chambre.

– Seuls, répondit le prévôt.

– Personne ne peut nous entendre ?

– Personne. Mais pourquoi tant de précautions ? Ce que vous avez à me dire exige-t-il tant de mystère ?

– Il n'en faudrait aucun entre nous, si je ne devais vous donner une preuve de ma sincérité. Malgré mon titre de négociateur, vous me regardez avec défiance, vous pesez mes paroles, vous épiez mes regards. Je n'ai qu'un mot à dire pour vous convaincre. Si je voulais vous perdre, je vous perdrais ; si je n'avais ôté de mon cœur toute idée de vengeance, je me vengerais de vous aujourd'hui, et la paix que je vous apporte serait un arrêt de mort.

– Je ne vous comprends pas, dit Pierre des Essarts. Vous venez aux noms du Dauphin et du duc de Bourgogne me proposer une capitulation. Celui qui m'a dit de m'enfermer dans ces murailles me délève maintenant du devoir qu'il m'a imposé ; celui qui les a assiégées jusqu'à ce jour n'est pas tellement certain de la victoire, qu'il

espère que je me rendrai sans conditions ; quelles sont celles que vous êtes chargé de me faire ?

– Les meilleures que vous puissiez souhaiter. Vous sortirez de la Bastille et vous serez libre.

– Qu’ai-je donc à redouter ?

– Rien, grâce à moi, grâce à l’horreur que m’inspire la trahison dont on a voulu me faire complice. Vous étiez autrefois dévoué aux intérêts du duc de Bourgogne, et vous avez embrassé la cause du dauphin. Qui a pu vous faire changer de parti ?

– Ce sont des motifs dont je ne dois compte à personne qu’à moi, répondit des Essarts de plus en plus surpris des détours où Monlagu égarait à dessein la conversation. Il attacha sur lui un regard scrutateur, espérant, à défaut de ses paroles, surprendre sur ses traits l’explication de cet étrange préambule ; mais la figure naturellement froide et calme du jeune homme n’exprimait aucun trouble, aucune arrière-pensée, rien de moins, rien de plus que ce qu’il disait. Montagu avait sur son interlocuteur l’avantage de s’être préparé longtemps à l’avance à son rôle, et de marcher vers un but connu de lui seul.

– Que vous importent ces motifs, quels qu’ils soient ? continua des Essarts : pourquoi cherchez-vous à les savoir ?

– J’ai eu tort, en effet, de vous adresser cette question, puisque je les sais.

– Vous !

– La résolution que vous avez prise vous est venue l’avant-dernière nuit qui a précédé le jour de l’entrevue des princes à Auxerre.

Des Essarts le regarda de nouveau, mais sans répondre.

– Vous souvenez-vous bien de tout ce qui s’est passé dans cette nuit, d’un officier que vous avez rencontré dans le chemin creux qui protégeait le camp du dauphin, des paroles que vous lui avez adressées, de la prière que vous lui avez faite de vous conduire auprès de Son Altesse ?

– Moi ! J’étais à Auxerre, auprès du duc de Bourgogne. Je ne l’ai pas quitté. Qui vous a dit que j’avais voulu parler au dauphin ?

– Quelqu’un qui n’a pu se tromper, car il vous a conduit par la main, il a reconnu votre voix que vous ne cherchiez pas à déguiser, ignorant à qui vous parliez ; quelqu’un qui est sûr aujourd’hui de vous amener à faire l’aveu qu’il vous demande, car il a échangé avec vous un signe de ralliement : il vous a donné son poignard, et il a gardé le vôtre. Cet homme, c’est moi : votre poignard, le voici.

En même temps il tira de dessous son pourpoint un poignard et le présenta à Pierre des Essarts.

L’ancien prévôt se leva en pâlisant :

– C’est vous que j’ai rencontré ! s’écria-t-il : vous savez peut-être ce que j’ai dit au dauphin ?

– Je le sais.

– Et vous venez au nom du duc de Bourgogne, vous mon ennemi et mon confident malgré moi, vous venez me demander d’ouvrir la portes de cette forteresse ! Autant vaudrait me dire : Pierre des Essarts, je viens chercher votre tête.

– Vous oubliez quelles ont été mes dernières paroles lorsque nous nous sommes séparés dans le chemin creux : ne vous ai-je pas dit : Si vous aviez hier en moi un

ennemi, aujourd'hui vous avez un ami ? N'ai-je pas ajouté : Ce que vous venez de faire efface bien des torts ? Pierre des Essarts, ce n'est pas moi qui vous trahis, et je puis vous en donner la preuve.

– Parlez donc, je vous écoute. Ce que je vois et ce que j'entends me semble inexplicable. Maître de mon secret, vous avez pu me perdre, et vous ne l'avez pas fait ! Ce n'est pas vous qui me trahissez ! Qui donc me trahit ?

– Celui que vous avez sauvé.

– Le dauphin ? Cela n'est pas possible et je ne croirai jamais à une telle ingratitude.

– Vous serez bien forcé d'y croire : lisez. Voici l'ordre qu'il vous adresse, de rendre la Bastille, et voici la lettre qu'il a écrite au duc de Bourgogne. Prisonnier dans l'hôtel Saint-Pol, il vous sacrifie pour recouvrer sa liberté. Écoutez-moi maintenant sans m'interrompre, et jugez si mes sentiments sont sincères.

À cette lecture, Pierre des Essarts était resté muet, immobile. Il ne pouvait en croire ses yeux.

Montagu reprit :

– Vous savez quel dévouement je portais au dauphin ? Il n'avait pas de serviteur plus fidèle que moi, d'ami plus sincère. Ce qu'il avait fait en ma faveur, les biens de mon père qu'il m'avait restitués, la réhabilitation de sa mémoire qu'il avait ordonnée, augmentèrent encore ma reconnaissance. J'y voyais la preuve d'une amitié bien rare chez les grands, et mon cœur, qui s'était ouvert à la vengeance, s'ouvrait également aux sentiments les plus doux et les plus tendres. Je n'avais pas attendu ses bienfaits pour l'aimer ainsi. Presque proscrit, dépouillé encore de ma fortune et de mes titres à l'époque de la conférence d'Auxerre, je lui tenais compte de ce qu'il voulait faire un jour pour moi, comme s'il l'eût déjà fait. On pouvait tout redouter de la part d'un ennemi tel que Jean Sans-Peur, on pouvait craindre partout et toujours une trahison. Je ne voulus pas confier à un autre le soin de veiller à la sûreté du camp, et je remplaçai l'officier chargé de conduire la ronde de nuit. Aux premiers mots que vous me dites, sans savoir à qui vous vous adressiez, je vous reconnus.

Ignorant le dessein qui vous amenait, surpris de votre présence en un tel lieu et à une telle heure, je résolus de ne pas me découvrir, et pour vous répondre, je déguisai ma voix. J'entendis en entier la révélation que vous fîtes au dauphin et au duc de Berri des coupables projets du duc de Bourgogne, l'horreur que vous inspirait cet attentat, et les moyens que vous leur conseilliez de prendre pour déjouer ce complot, pendant qu'en apparence, détournant le soupçon, vous disposeriez tout pour assurer le succès. Plus le crime était grand, plus votre refus de vous en rendre complice vous rehaussait à mes yeux. En ce moment, j'oubliai ce qui nous séparait, le serment de vengeance que j'avais prononcé ; je sentis que ma haine cédait dans mon cœur la place à un autre sentiment, je ne vis plus en vous l'homme qui avait porté la main sur mon malheureux père, mais celui qui sauvait mon maître, mon protecteur, mon ami, et je me dis que, coupable à mes yeux, vous ne l'étiez peut-être pas aux yeux de Dieu ; que vous aviez pu croire servir autrefois une cause juste, puisque l'injustice vous révoltait à ce point, et que le forfait ne trouvait en vous qu'un dénonciateur.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler ce qui s'est passé depuis, l'abandon du duc de Bourgogne, la feinte amitié qu'il a témoignée au dauphin, les dénonciations qu'il a permises contre vous, votre fuite et votre retour ; mais pour comprendre le sentiment

nouveau qui me fait agir, descendez en vous-même, des Essarts, souvenez-vous de la pitié que vous a inspirée la victime crédule et confiante qu'on vous chargeait d'égorger, et comment en un instant vous avez passé de la haine au dévouement ; comment, choisi pour être son assassin, vous êtes devenu son sauveur. Notre rôle est le même, et tous deux nous avons été les confidents d'une horrible pensée.

– Oui, dit des Essarts, si vos paroles sont vraies, Montagu, si elles ne cachent pas une perfidie.

– Est-ce à vous, qui n'avez pas voulu commettre le crime, de soupçonner chez un autre la sincérité de l'aversion que lui inspirent le crime et l'ingratitude ?

– Mais pourquoi le dauphin voudrait-il ma perte ?

– Vous demandez pourquoi ? Parce qu'il n'y a dans cette âme basse et flétrie par la débauche, ni vertu ni honneur. J'ai cru aussi, moi, qu'il m'aimait ; j'ai cru, quand il me donnait des marques de sa faveur, quand il m'accablait de ses bienfaits, j'ai cru qu'il ne consultait que son cœur ; je me trompais, des Essarts, et je sais maintenant, par votre exemple, quelle est sa reconnaissance. Il me rendait mes biens pour faire acte d'autorité, il réhabilitait la mémoire de mon père pour braver le duc de Bourgogne, et il me sacrifierait aujourd'hui, sans hésitation, comme il vous sacrifie sans remords. Telle est l'amitié des grands, tel est le pacte que nous faisons avec eux. Nous donnons tout pour un regard, pour un sourire que nous croyons sincères, et dès que leur intérêt parle, la main qui nous soutenait, se retire, et nous laisse tomber.

– Que Dieu, qui vous entend et qui lit au fond de votre pensée, dit des Essarts en le regardant fixement, vous punisse si le mensonge est sur vos lèvres, et qu'il me protège si vous cherchez à m'attirer dans un piège ! Je ne puis croire à tant de dissimulation, et vous seriez un démon caché sous les traits d'un homme, si vous me trompiez. Mais je vous le répète, j'ignore pour qui le dauphin m'abandonne et me livre à celui que j'ai trahi pour lui. Achevez votre confiance, et après cela qu'il advienne de moi ce qu'il plaira au ciel.

– Vous croyez peut-être, reprit Montagu sans rien laisser paraître de la joie secrète qu'il éprouvait à voir des Essarts, incertain et troublé, perdre peu à peu sa défiance, vous croyez peut-être que le duc de Bourgogne a exigé votre ruine : il n'en est rien, et tout l'honneur en revient à celui que vous servez. Enfermé derrière ces murailles, vous ignorez ce qui se passe. Le dauphin est prisonnier à l'hôtel Saint-Pol, à la merci d'une populace furieuse ; la captivité et les affronts qu'il endure lui pèsent, et à tout prix il veut sa délivrance. Ce matin, il m'a fait appeler comme un homme sur lequel il pouvait compter ; il m'a remis ces deux lettres, en me disant : – Je t'ai choisi pour cette mission, parce qu'il ne peut y avoir dans ton cœur aucun sentiment de pitié pour l'ancien ennemi de ta famille. Il m'a sauvé la vie, il est vrai, mais aujourd'hui son dévouement me gêne. La Bastille rendue, je suis libre, la révolte du peuple n'a plus de prétexte ni d'objet, et je feins de nouveau une fausse réconciliation, jusqu'au moment où je pourrai la rompre. Va trouver le duc de Bourgogne, dis-lui que je lui abandonne des Essarts, et pour qu'il me sache plus de gré du sacrifice, pour qu'il n'hésite pas à le perdre, dis-lui encore que son ancien confident l'a trahi à Auxerre.

– C'est infâme ! s'écria des Essarts.

– Oui, reprit Montagu : à cette confiance il se fit en moi un changement soudain. Je ne vous haïssais plus, des Essarts, et à ce moment-là il me sembla même que je

vous aimais. Je vis tout ce qu'il y avait de trahison et de fausseté au fond de ce cœur qui se découvrait à moi, et dans le sort qu'on vous réservait, je lus celui qui m'attendait un jour. Le protecteur, l'ami disparu, il ne resta devant mes yeux qu'un meurtrier. La surprise et l'indignation m'avaient rendu muet, et je remercie maintenant le ciel d'avoir pu contenir les sentiments que j'éprouvais, car si j'avais parlé, je n'aurais pas été maître de moi, au lieu que le dauphin prit mon silence pour une approbation de ses odieux desseins. Je l'ai quitté sans avoir besoin de l'assurer de mon obéissance, et j'ai été trouver Jean Sans-Peur.

– Eh bien, que lui avez-vous dit ? demanda des Essarts.

– Je lui ai montré l'ordre que le dauphin vous a écrit de rendre la Bastille.

– Et Jean Sans-Peur me laissera sortir d'ici sain et sauf ?

– Il l'a juré. Il est prêt à le jurer encore, il vous attachera lui-même sur la poitrine la croix de Bourgogne, et vous fera conduire sous escorte au Louvre.

– Vous ne lui avez pas appris ce que vous savez ? Vous ne lui avez pas dit que j'ai vu le dauphin à Auxerre ?

– Je ne le lui ai pas dit.

– Et il me laisse sortir d'ici sain et sauf ? répéta des Essarts en secouant la tête d'un air d'incrédulité. D'où lui vient tant de générosité et tant de clémence ?

– Il craint de ne pouvoir éteindre l'incendie qu'il a allumé. L'instrument dont il s'est servi lui échappe. Le duc n'est plus maître du peuple. Jean de Troye et Simon Caboche dictent des ordres souverains. Comme le dauphin, il désire voir se terminer la guerre civile qu'il ne peut plus diriger, et l'ordre de l'héritier du trône s'accorde assez bien avec ses vœux pour que, dans l'ignorance où il est de ce qui s'est passé à Auxerre, il vous promette la vie sauve.

– Mais vous, Montagu, que répondrez-vous au dauphin quand il verra que je conserve ma liberté ?

– Il ne veut vous perdre que parce qu'il croit votre perte nécessaire à sa sûreté. Je lui dirai que je lui ai épargné un crime et un remords, et que Jean Sans-Peur ayant consenti à vous pardonner votre rébellion, je n'ai pas voulu vous sacrifier inutilement. Je ne vous promets pas, des Essarts, une vie heureuse et tranquille à l'avenir, semblable à celle que vous avez connue ; vous profiterez, si vous m'en croyez, de votre liberté pour quitter la cour, et c'est ce que je ferai moi-même. Je sais trop maintenant quels dangers y environnent la faveur, quelle ingratitude y est le prix du dévouement. Le temps se passe, donnez-moi la réponse que je dois porter.

– Demain, à pareille heure, les ponts-levis de la Bastille s'abaisseront, et je sortirai après avoir reçu, en présence de la garnison, le serment solennel du duc de Bourgogne.

– Pourquoi demain ? dit Montagu : pourquoi retarder d'un jour ce que tous, amis et ennemis, souhaitent également ?

Des Essarts resta un instant sans répondre. Il était aisé de voir à l'expression de sa physionomie qu'une pensée secrète et douloureuse le tourmentait. Montagu le regardait avec inquiétude, ne sachant encore si ses paroles l'avaient convaincu, ou si un doute obstiné ne s'emparait pas de nouveau de son esprit. Que pouvait-il ajouter ? Quelles protestations pouvait-il faire pour gagner entièrement sa confiance, repousser tous ses soupçons, et l'amener au point de se livrer sans réserve ? Enfin le

front de des Essarts s'éclaircit ; l'ancien prévôt se leva, et prenant les deux mains du jeune homme :

– Montagu, lui dit-il d'une voix émue et profonde, je vous ai vu venir à moi avec terreur, je vous ai écouté d'abord avec défiance, il me semblait que chacun des mots que vous prononciez était un mensonge et un piège ; mais dans ma carrière, assez longue déjà, j'ai appris à lire sur le visage des hommes, et si cette science n'est pas vaine, si l'expérience me l'a donnée, maintenant je vous crois franc et sincère. Oui, la trahison vous a révolté, l'ingratitude a soulevé votre cœur, et le lâche forfait dont on voulait vous rendre complice a effacé le sang qui coulait entre nous ; vous avez oublié que je fus l'instrument de la mort de votre père, vous m'avez pardonné en faveur de mon dévouement à celui que vous croyiez digne d'être votre ami, digne de régner un jour sur la France et de réparer ses maux. C'est bien, Montagu, c'est bien ! et moi, à mon tour, je m'humilie devant vous, je m'accuse d'avoir servi une haine injuste, et je me mets à vos genoux pour que vous me disiez encore une fois : Pierre des Essarts, le fils de Jean de Montagu n'a point gardé la mémoire du passé. Dites-le, et je vous crois.

Quelque étude qu'il eût faite de la dissimulation, quelque préparé qu'il fût à tromper l'ancien prévôt, le jeune homme à ces paroles sentit comme un remords, et fut sur le point de se troubler. Heureusement pour lui, Pierre des Essarts ne le regardait pas en ce moment, il eut le temps de se remettre et de composer sa figure.

– Quel serment voulez-vous que je prononce ? dit-il.

– Aucun, répondit des Essarts : je sais ce que valent les serments ; on les prodigue à ceux qu'on veut abuser. Répétez-moi que vos discours ne cachent aucune arrière-pensée ; qu'ennemis hier nous sommes amis aujourd'hui, cela me suffit.

– Je vous le répète, des Essarts, j'ai nourri contre vous des projets de vengeance, mais, que mon père me pardonne si je trahis sa mémoire ! Cette vengeance est sortie de mon cœur. Je pouvais vous perdre, et je vous sauve.

– Et moi, je me livre à vous. Si je recule l'instant de ma capitulation, si je demande un retard jusqu'à demain, c'est que j'ai besoin de temps pour m'assurer d'une garantie contre la violation d'une parole à laquelle je ne crois pas comme à la vôtre.

Montagu l'interrompit :

– Je vais vous donner une nouvelle preuve de ma sincérité, dit-il, en allant au-devant de la confiance que vous voulez me faire. Au lieu de l'attendre, je la préviens, et peut-être en me sachant instruit de vos secrets, le doute et la crainte vont-ils l'arrêter sur vos lèvres. Mais réfléchissez que je pouvais me taire, et que je parle pour qu'il n'y ait rien de caché entre nous. Je crois vous avoir deviné, des Essarts : vous ne vous défiez plus de moi, mais de celui qui m'envoie, et je ne saurais blâmer votre prudence, car je ne puis répondre que de mes intentions. On vous a accusé d'exactions, et vous voulez prouver que l'argent qu'on vous soupçonne d'avoir détourné à votre profit, a été remis par vous au duc de Bourgogne ; il vous a donné des reçus pour deux millions d'écus d'or, et s'il manque à sa promesse, vous le menacerez de produire ces reçus. Ce sera votre défense et votre justification, si on vous met en jugement. N'est-ce pas là ce que vous voulez me dire ?

– Il est vrai.

– Maintenant, parlez ou taisez-vous ; vous êtes encore libre d’achever ou de retenir cette confiance. Ces reçus existent, le bruit en a couru, et voilà comment j’en suis instruit. Je sais encore qu’ils ne sont pas actuellement en votre possession, puisque vous retardez le moment de votre liberté, mais je ne sais rien de plus. Dans quel lieu ils sont cachés, à quelles mains vous les avez remis, qui doit vous les rendre, je l’ignore. Faut-il en sortant d’ici aller trouver quelqu’un de votre part, ou avez-vous compté sur moi pour ce service ?

– Oui. Sur vous, Montagu. Vous savez quelle agitation produisirent les discours du moine Eustache de Pavilly. Tous ceux qu’il avait accusés durent songer à leur sûreté. Je quittai Paris précipitamment, l’heure était fixée pour mon départ, mais redoutant d’être arrêté, prévenu qu’on me cherchait, je fus obligé de me déguiser et de m’enfuir sans avoir eu le temps de me rendre dans une maison que je possède rue Saint-Martin. C’est là que j’avais caché mon trésor, c’est là qu’il est encore.

– Vous ne craignez pas qu’une main indiscreète l’ait trouvé pendant votre absence ? La maison est-elle habitée ?

– Oui, par un bourgeois et sa famille. Mais la cachette est sûre, et je l’avais choisie parce que personne ne pouvait la soupçonner et diriger des recherches de ce côté. Ces papiers ont été déposés là par moi seul, un soir, à une époque où la maison était sans locataire. Robert Cibolle, qui y demeure avec sa femme et ses deux filles, n’y était pas encore entré. Je suis sans inquiétude à cet égard. Écoutez-moi bien, Montagu, et prêtez-moi toute votre attention. La maison est la quatrième à gauche, rue Saint-Martin, en venant de la rivière ; deux ruelles la séparent et l’isolent des maisons voisines, et au-dessus de la porte d’entrée, qui est en bois de chêne noir et encadrée par une double rainure, entre les deux fenêtres du premier étage, vous verrez une tête de bœuf sculptée sur la pierre même de la maison, et dont la corne droite est brisée au milieu de sa longueur ; vous entrerez ; en face de vous est la cour, une cour étroite et sombre. À gauche, vous trouverez une porte ouvrant sur un escalier tournant qui conduit à un souterrain dont une partie sert de cave à Robert Cibolle, et dont l’autre, fermée par une barrière en bois, s’étend sous la cour. Quand vous aurez franchi cette barrière, vous compterez vingt pas en marchant droit devant vous, et en suivant le mur à droite. Vous vous arrêterez devant une pierre, à la hauteur de votre tête, et qui fait une légère saillie sur les autres ; c’est le seul signe qui puisse vous la faire reconnaître, ne l’oubliez pas. Vous mesurerez alors exactement la distance qui existe entre la muraille où vous vous appuiez et celle en face, et à la moitié de la largeur du souterrain, vous creuserez la terre. À un pied environ du sol, vous rencontrerez un cylindre de plomb enterré perpendiculairement ; il contient les reçus du duc de Bourgogne.

Des Essarts s’interrompit tout à coup. Il lui sembla que le bruit sourd d’une porte, refermée avec précaution, s’était fait entendre dans le corridor qui précédait la chambre où ils étaient. Il écouta d’abord pendant quelques secondes, puis il regarda dans le corridor ; mais il ne vit rien, et le silence qui régnait n’était interrompu que par les sifflements du vent, auquel se mêlait par intervalle un murmure lointain semblable à celui de la mer sur les côtes, et qui était produit par la multitude rassemblée autour de la Bastille, et attendant, en poussant des clameurs, le retour de Montagu.

– Je me suis trompé, dit des Essarts en revenant vers le jeune homme ; j’avais cru que quelqu’un s’était glissé dans ce corridor. Vous rappelez-vous toutes les indications que je vous ai données ?

– Oui, répondit Montagu : et il les lui répéta l’une après l’autre de façon à prouver à des Essarts qu’elles s’étaient exactement gravées dans sa mémoire.

– De quelle manière, demanda-t-il, faut-il que je pénètre dans la maison ? Robert Cibolle, qui ne me connaît pas, ne me laissera pas de bonne grâce et sans explication fouiller ainsi le sol de sa cave. Je ne puis le mettre dans la confiance, et il serait également dangereux d’employer la violence ; le bruit attirerait du monde.

– Je vais lui écrire un billet. Robert Cibolle est un homme auquel j’ai rendu autrefois quelques services, de trop peu d’importance, il est vrai, pour que je me confie entièrement à lui, et que je compte sur une vive reconnaissance de sa part, mais qui l’engageront certainement à vous recevoir. Retournez dire au duc de Bourgogne que demain, après vous avoir revu, si vous êtes porteur des mêmes paroles de paix, je rendrai la Bastille.

– Je ferai ce que vous voulez ; mais qu’il me soit permis de vous donner un conseil. Le duc était persuadé que je lui rapporterais au sortir de cette entrevue, dont la longueur paraîtra peut-être suspecte, une réponse favorable, et qu’il désire, je vous le jure. Le peuple, je vous l’ai dit, est irrité de votre résistance, on le contient à peine ; un nouveau retard augmentera sa fureur. Un assaut avait été résolu pour cette nuit même, et je ne sais si la trêve pourra se prolonger. Des milliers d’hommes déterminés à vaincre ou à mourir, armés du fer et de la flamme, sont toujours à craindre, toujours près de triompher. Alors plus de grâce, plus de pardon pour vous : mais l’incendie, le meurtre, la guerre civile avec toutes ses cruautés, avec la victoire impitoyable. Si vous parvenez encore à repousser le peuple, il ne voudra pas vous recevoir à merci, il vous tiendra assiégé dans cette forteresse jusqu’à ce que la famine vous dévore et vous fasse tomber les armes des mains. Croyez-moi, cédez aujourd’hui même. Le duc est au pied des remparts, il vous attend pour vous recevoir et vous protéger ; demain peut-être il serait trop tard.

– Mais ces papiers, il faut que je sois sûr de les ravoïr.

– Que craignez-vous ? Libre dans quelques heures, vous allez les chercher vous-même. Supposez une trahison, ne m’avez-vous pas confié votre secret ? Ne suis-je pas là pour vous les remettre ? Il me faut peu de temps pour exécuter la mission dont vous me chargez. Je serai près du duc de Bourgogne quand vous sortirez.

– Je me rends, dit des Essarts. Partez et allez retrouver Jean Sans-Peur.

Ils sortirent ensemble de la chambre, et se séparèrent près de la porte extérieure de la Bastille.

Trois heures après, le pont-levis se baissa de nouveau.

– Monseigneur, dit des Essarts au duc de Bourgogne, qui s’avança vers lui, je suis venu sous votre garantie et votre parole. Si vous ne voulez pas ou ne croyez pas pouvoir me protéger, laissez-moi rentrer dans la Bastille.

Le duc lui répondit :

– Mon ami, ne crains rien : je te jure que mon corps te servira de garde⁸⁷.

87 Ce sont les propres paroles de des Essarts et du duc de Bourgogne, rapportées par les historiens.

En même temps il lui fit sur le dos, avec la main, le signe de la croix de Saint-André, insigne du parti bourguignon. Le peuple se tenait à distance, dans un morne silence qui surprit et inquiéta des Essarts : mais il ne pouvait plus reculer. Il chercha du regard Montagu, et ne le vit pas. Le duc, s'apercevant de son irrésolution, lui dit :

– Tu n'as rien à craindre, je te le répète. Viens avec moi.

Il le prit par le bras, et tous deux se dirigèrent lentement vers la foule. Les rangs de la multitude s'ouvrirent pour leur donner passage entre une double haie de figures sombres et menaçantes. Tout à coup, après qu'ils eurent fait quelques pas, et quand toute retraite, quand toute tentative de fuite eut été impossible, des cris furieux s'élevèrent de toutes parts, demandant la mort de l'ancien prévôt, avec un ensemble et un accord qui indiquaient clairement une résolution arrêtée à l'avance.

– Je suis trahi ! s'écria des Essarts avec l'accent du désespoir ; je me suis fié à votre parole, monseigneur : malheur à moi !

Soit qu'il eût honte de paraître manquer si promptement à la foi jurée, soit qu'il voulût encore abuser sa victime déjà dévouée dans sa pensée aux tortures, le duc tira son épée, et s'écria que quiconque porterait la main sur des Essarts, sur un homme qui avait réclamé sa protection, se rendrait coupable d'attentat envers lui-même, et serait puni comme tel. Sur un signe de lui, des soldats accoururent, écartèrent le peuple, et formèrent une escorte au milieu de laquelle ils gagnèrent la tour du Louvre⁸⁸.

Malgré les protestations d'amitié de Jean Sans-Peur, des Essarts vit bien qu'il n'avait fait que changer de prison, et que la dernière était moins sûre pour lui que celle qu'il venait de quitter. Par un raffinement de cruauté, le duc de Bourgogne jouait avec lui une odieuse comédie dont le dénouement devait être sanglant. Le peuple rugissait toujours, et ses cris de mort arrivaient jusqu'aux oreilles de l'ancien prévôt et le glaçaient de terreur. Jean Sans-Peur le quitta en l'assurant qu'il allait donner des ordres pour disperser la multitude, et que, s'il ne pouvait la calmer, il saurait du moins résister à ses désirs sanguinaires et lui arracher sa victime.

En sortant du Louvre, il rencontra Hélyon de Jacquville, qui lui dit :

– Monseigneur, il faut que je vous parle. Des Essarts est votre prisonnier, et, grâce à moi, vous n'avez plus à craindre ses révélations. Mais je ne puis m'expliquer ici. Où Votre Altesse veut-elle que je la retrouve ?

– Va à l'hôtel d'Artois, je m'y rends, répondit le duc.

Hélyon s'éloigna précipitamment, comme il était venu, en ayant soin de serrer son manteau autour de lui, et de cacher ses mains couvertes de taches de sang qu'il n'avait pas eu le temps de faire disparaître.

Pendant que Montagu achevait de persuader des Essarts, depuis le moment où celui-ci, interrompant la conférence, avait cru entendre du bruit dans le corridor, jusqu'au moment où il avait été reçu par le duc de Bourgogne, il s'était passé une horrible scène rue Saint-Martin. Lorsque Montagu, s'applaudissant du succès de sa double

88 On ne sait rien de certain sur l'étymologie du nom du Louvre. Les uns ont cru qu'il signifiait *l'ouvrage* par excellence, ou le *chef-d'œuvre*, et que l'on a dit le *louvre* pour *l'ouvre* ou *ouvrage*. D'autres ont recours à la langue saxonne et assurent qu'en saxon *louvre* signifie *château*. D'autres enfin font venir cette dénomination de ce que cette maison était dans un lieu propre à la chasse au *loup*, et que c'est pour cela que dans les anciens titres ce château est appelé *Lupara*... La situation du Louvre dans une grande plaine, détaché de Paris, nous fait connaître que ce château avait été bâti à deux fins, c'est-à-dire pour servir de maison de campagne à nos rois, et de forteresse pour tenir les Parisiens en respect. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*).

perfidie, qui lui livrait d'un seul coup l'ancien ennemi de son père et les secrets du duc de Bourgogne, se dirigea vers la maison habitée par Robert Cibolle, une grande agitation régnait dans le quartier, ce qui lui parut étrange, car le reste de la ville était tranquille et presque désert, la plus grande partie des habitants s'étant portée du côté de la Bastille. Il continua d'avancer, étourdi par les clameurs confuses des enfants et des femmes, et ne pouvant comprendre aux exclamations de pitié, aux mots sans suite et souvent contradictoires qui sortaient de toutes les bouches, quel événement troublait ainsi le peuple. À une centaine de pas de la maison qu'il avait reconnue de loin, il fut obligé de s'arrêter, tant la foule était grande et pressée.

– Malheureux Robert Cibolle ! disait-on dans un groupe.

Il aimait tant sa femme et ses filles ! s'écriait-on dans un autre.

– Et dire que cela s'est fait en plein jour, sans qu'on ait arrêté l'assassin !

– Que parlez-vous d'assassin et de Robert Cibolle ? demanda Montagu à un homme près de lui.

– Ignorez-vous donc ce qui s'est passé ?



– J'arrive à l'instant même d'un quartier fort éloigné... Quel malheur a frappé la maison de ce Robert Cibolle ? l'a-t-on tué ?

– Ah ! voici la porte qui s'ouvre de nouveau, dit l'homme du peuple sans répondre à la demande de Montagu. Au même instant la foule se précipita, avec une violence

irrésistible, vers cette étroite issue, et s'y engouffra comme un torrent qui, après avoir lutté contre un obstacle, le renverse enfin et se fraye un passage. Le courant entraîna Montagu, et le porta en quelques secondes au milieu de la cour.

Là, un spectacle affreux s'offrit aux regards de la multitude. Trois femmes étaient étendues par terre, baignées dans leur sang, et horriblement mutilées. Le désordre de leurs vêtements, leurs cheveux épars, la poussière et la boue qui souillaient leurs mains, indiquaient qu'elles avaient soutenu une lutte désespérée. À genoux auprès d'elles, et les couvrant tour à tour de baisers impuissants à les ranimer, était un vieillard qui dans sa douleur se frappait la poitrine et s'arrachait les cheveux. Les sanglots l'empêchaient de parler et il ne pouvait prononcer que ces mots :

– Ma femme ! mes filles ! mes pauvres filles !

Nul, parmi tous les assistants, ne prenait à cette scène un intérêt plus vif que Montagu : ce meurtre inattendu, inexplicable pour lui, renversait ses projets. Qui donc s'était introduit chez Robert Cibolle ? Quel motif avait guidé l'assassin ? S'était-il borné à tuer trois femmes, ou ne les avait-il tuées que pour s'emparer des papiers que lui-même venait chercher ? Quelle étrange coïncidence existait entre cette horrible action et la mission qu'il devait remplir ?

Une heure environ avant l'arrivée de Montagu, Robert Cibolle, absent depuis le matin, était rentré chez lui. À peine avait-il poussé la porte, qu'il avait reparu sur le seuil, pâle, défait, la terreur dans les regards, et jetant des cris de désespoir. Sous la voûte obscure et basse qui conduisait de la rue à la cour, il avait trébuché contre un cadavre, et deux autres corps, étendus sans mouvement, avaient aussitôt frappé ses yeux. À ses cris, la foule s'était assemblée : un conseiller au parlement, qui habitait une maison en face, était accouru un des premiers, et, avec l'aide de quelques voisins, il avait fait refermer la porte pendant que d'autres allaient au Châtelet chercher les gardes de la prévôté, et que lui-même, avec ses assesseurs improvisés, soumettait toute la maison à une visite domiciliaire. Mais leurs recherches et celles de la garde qui n'avait pas tardé à les rejoindre avaient été inutiles. Des trois femmes, frappées toutes trois au col avec un instrument tranchant, une seule, la plus jeune des filles, respirait encore lorsque le magistrat était arrivé. Mais elle expira bientôt au milieu des efforts qu'elle faisait pour parler, et ses derniers gestes, qui cherchaient exprimer sa pensée, n'avaient été que d'horribles convulsions.

La terreur et la pitié étaient peintes sur tous les visages, et malgré l'endurcissement de son cœur gâté et corrompu de bonne heure, préparé au crime par le vice, Montagu ne put surmonter son émotion à la vue de ces trois victimes tombées sous une main inconnue, et qu'il aurait peut-être immolées si leur mort lui eût paru nécessaire à l'accomplissement de ses projets. Sa conscience, qui ne s'était pas révoltée à l'idée d'un crime qui l'aurait servi, se troublait et s'épouvantait au spectacle du crime commis par un autre. Il ignorait quel intérêt et quelle passion avaient armé le bras d'un furieux, et le sang lui faisait horreur.

Le conseiller prit la parole. Debout, au milieu de la cour, il dit à haute voix :

– L'assassin n'était plus dans la maison lorsque nous sommes arrivés. S'il y était resté caché, il n'aurait pas échappé à nos recherches. Quelqu'un de vous a-t-il remarqué qu'un ou plusieurs hommes se soient introduits ici dans la journée ?

– J’ai vu, répondit une femme, j’ai vu un homme sortir précipitamment en refermant la porte sur lui, un peu de temps avant le retour de Robert Cibolle.

Hélas ! s’écria douloureusement le vieillard, si j’étais revenu plus tôt, je les aurais sauvées peut-être ! ma femme ! mes pauvres filles !

Et il les prit de nouveau dans ses bras, et de nouveau, tout souillé de leur sang, il les couvrit de baisers.

– Avez-vous vu la figure de cet homme ? Le reconnaissiez-vous ? Pouvez-vous donner son signalement ? demanda le conseiller à cette femme.

– Non ; son chapeau rabattu sur ses yeux me cachait son visage. D’ailleurs, j’étais à quelque distance de lui ; il s’est éloigné rapidement en remontant la rue Saint-Martin, et je l’ai bien vite perdu de vue, ne sachant pas quel intérêt je pouvais avoir à l’examiner.

– Robert Cibolle, dit le magistrat, faites trêve un instant à votre légitime douleur, et répondez-moi. Attendez-vous quelqu’un aujourd’hui ?

– Personne, puisque je m’étais éloigné, dit le malheureux père.

– Avez-vous quelque ennemi sur qui puisse retomber le soupçon de ce meurtre ?

– Je ne m’en connais aucun. Ma femme était vertueuse, mes filles pures et chastes. Qui donc a attiré la mort sur ma maison ? Qui donc a voulu se venger de ceux qui n’ont jamais fait de mal ?

En ce moment, des archers parurent dans la cour, sortant de la porte basse, à gauche, que des Essarts avait indiquée à Montagu.

– Nous n’avons trouvé personne, dit l’un d’eux au conseiller : nous avons marché tous quatre de front, avec ces torches allumées, jusqu’au fond de ce souterrain ; mais quelqu’un s’y est introduit.

– Quelle preuve en avez-vous ?

– À vingt pas d’une barrière qui le sépare en deux parties, à une distance égale des deux murailles, nous avons vu la terre fraîchement remuée, et creusée à la profondeur d’un pied environ. On a enlevé de cet endroit, tout récemment, un objet de forme longue et ronde, qui y avait été enterré perpendiculairement.

– Malédiction ! se dit tout bas Montagu : on m’a prévenu. Seul ici, je sais pourquoi le meurtre a été commis, mais comme eux tous j’ignore quel est l’assassin, et comment celui qui a volé ces papiers a été instruit qu’ils étaient dans ce souterrain. Qui a surpris ce secret ? Des Essarts ne s’était donc pas trompé ? On nous écoutait à la Bastille. Ah ! je perds la moitié de ma vengeance !

Robert Cibolle protesta qu’il ignorait l’existence d’un objet quelconque caché chez lui, d’un trésor qui, sans doute, avait éveillé la cupidité d’un meurtrier, et que l’ancien prévôt, Pierre des Essarts, à qui appartenait la maison, ne lui avait fait aucune confiance à cet égard. Il était impossible de recueillir quelques lumières précises sur ce tragique événement et sur les causes qui l’avaient amené : il fallait attendre. Le conseiller fit retirer le peuple ; des archers relevèrent les cadavres des trois femmes, et les transportèrent dans la maison. La foule stationna toute la nuit dans la rue Saint-Martin, et pendant que l’émeute grondait autour du Louvre, qu’un seul nom, celui de des Essarts, était répété par toutes les bouches, qu’une seule pensée, celle de son supplice, agitait et passionnait tous les esprits, le meurtre de la femme et des deux filles de Cibolle était ailleurs le sujet unique de toutes les conversations, et donnait

naissance à mille conjectures, à mille suppositions, toutes également éloignées de la vérité, aux commentaires les plus étranges sur la personne mystérieuse et fantastique du meurtrier, et sur la nature du trésor qu'il avait dérobé.

Le lendemain la justice évoqua l'affaire. Mais bientôt d'autres circonstances détournèrent l'attention publique de ce sujet et en effacèrent le souvenir. L'assassin demeura inconnu, comme celui du moine Jacques Legrand, à Boulogne, était resté impuni. La même main avait commis les deux crimes. Jean Sans-Peur ne s'était fié qu'à moitié à Montagu. L'abandon de des Essarts par le dauphin ne l'avait pas surpris, le dauphin brisait l'instrument qui ne lui était plus utile ; c'était là un fait tout simple et parfaitement conforme aux habitudes de perfidie et d'immoralité de l'époque ; le duc lui-même n'avait pas agi autrement dès qu'il avait conçu quelque doute sur la fidélité et le dévouement du prévôt. Un autre ne devait pas se montrer plus scrupuleux. Mais le choix du négociateur lui avait paru suspect. Incapable de pardonner une offense, il ne croyait pas aisément à l'oubli de la haine de Montagu à son égard. Il accepta ses propositions, et jura de se venger de celui qui l'avait trahi à Auxerre (car Montagu, en l'assurant que le dauphin ne gardait aucun ressentiment de cette tentative avortée, lui apprit comment et par qui elle avait manqué) ; mais en même temps il résolut de surveiller le dénonciateur, et de découvrir si ce traité d'alliance ne cachait pas quelque arrière-pensée, quelque piège secret. Hélyon de Jacquville, qu'un mot avait prévenu et qui comprenait du reste sur un signe, comme un chien bien dressé, les ordres et les intentions de son maître, avait accompagné Montagu à la Bastille. Nous avons dit qu'il s'était rendu d'abord seul auprès de des Essarts. Ce peu de temps lui avait suffi pour corrompre l'officier avec lequel Montagu l'avait rencontré. Agissant au nom et dans les intérêts du duc de Bourgogne, il n'avait pas marchandé le service qu'il sollicitait ; une bourse bien garnie d'or, et la promesse de la protection de Jean Sans-Peur, avaient payé la trahison. Caché dans une chambre voisine, Hélyon de Jacquville entendit toute la conversation. Muni des renseignements que des Essarts croyait ne donner qu'à Montagu, il conçut le projet de le prévenir, et chez un homme tel que lui, qui ne reculait devant aucun moyen, l'exécution suivait de près la pensée. Plus elle offrait de périls, plus elle était audacieuse, plus elle paraissait impossible et insensée, plus elle lui plaisait. Il sortit de la Bastille, grâce à son intelligence avec l'officier qui l'attendait au bout du corridor, et sans prendre le temps de parler au duc de Bourgogne, armé d'un poignard, d'un couteau à double tranchant et d'une pioche, il se dirigea vers la maison de la rue Saint-Martin. Il entra, referma et verrouilla la porte. Si la lutte fut courte ou prolongée entre lui et les trois femmes, on ne sait. Mais il put sortir après ce triple assassinat, après s'être emparé des papiers, et sans que les cris de ses victimes eussent été entendus au-dehors. Tout couvert encore des marques du crime, il venait rendre compte au duc de Bourgogne de sa sanglante expédition.

Pendant que Jean Sans-Peur recevait avec joie cette horrible confidence, Montagu retournait tristement à l'hôtel Saint-Pol apprendre au dauphin le mauvais succès de son entreprise. S'il ignorait quelles mains avaient dérobé le trésor qu'il convoitait, il ne pouvait douter qu'il eût été enlevé par un agent du duc de Bourgogne. À défaut de certitude, ses soupçons se portèrent sur Hélyon de Jacquville, qui seul l'avait accompagné, seul avait pu surprendre ce secret. Mais qu'il se trompât ou non dans

ses conjectures, le résultat était le même pour lui. Il avait cherché à s'emparer d'une arme terrible qui menaçait de le frapper à son tour aussi bien que des Essarts. Il ne voulut pas s'en remettre du soin de sa sûreté, à la reconnaissance et à la protection du dauphin, et dès le lendemain, il se retira secrètement dans son château de Marcoussis.

La nuit était venue, et loin de s'apaiser, les cris de la multitude augmentaient de fureur. Pâle, tremblant, maudissant sa crédulité, l'ancien prévôt écoutait ces clameurs forcenées, ces demandes de mort qui se mêlaient au sifflement du vent, au bruit de l'ouragan déchaîné sur la ville. C'était pour son âme, assiégée de sombres pressentiments, remplie de terreur et bourrelée de remords, comme une double conjuration de la nature et des hommes, une double menace du ciel et de la terre. L'obscurité profonde où était plongée la chambre dans laquelle on l'avait renfermé redoublait encore son effroi. Il appelait, et personne ne répondait à sa voix. De temps à autre des clartés sinistres, celles des torches que secouait la foule, passaient devant la fenêtre, illuminaient les ténèbres de sa prison, et dessinaient sur la muraille des apparitions fugitives qui, dans le trouble de son esprit, grossissaient à ses yeux, prenaient un corps et devenaient d'épouvantables réalités. Chaque fois que ces lueurs pénétraient dans la chambre, il croyait voir des instruments de supplice dressés autour de lui, un gibet où pendait le cadavre de Jean de Montagu, qu'il avait autrefois conduit à la mort; et quand la lumière disparaissait, jouet d'une autre hallucination, il entendait des gémissements arrachés par la torture, le râle de la victime expirante et le claquement du squelette balancé par le vent.

La nuit se passa dans ces terreurs. Une heure environ avant que le jour parût, on entra dans sa chambre, et des hommes qui lui étaient inconnus, qui ne répondaient à aucune de ses questions, le conduisirent au Châtelet, au milieu d'une populace altérée de son sang, et qui continuait à pousser d'horribles vociférations. Dès qu'il fut arrivé, il y trouva des commissaires institués pour le juger. C'était la répétition exacte du procès de Montagu. Des Essarts, rappelant son courage et son énergie, refusa de répondre, et invoqua la parole solennelle que lui avait donnée, en présence du peuple, le duc de Bourgogne. Il fut dépouillé de ses vêtements, et mis à la question. Il sentit ses os craquer entre les étaux de fer qui les brisaient, ses membres s'allonger ou se raccourcir, ses flancs se resserrer ou se dilater au gré du tourmenteur, et il supporta ces terribles épreuves sans se démentir, sans rien avouer. On lui laissa un moment de trêve; ses forces étaient épuisées, le sang battait dans ses tempes brûlantes, et lui causait des vertiges où sa raison s'abîmait. Il demanda un confesseur: un prêtre parut. Dès qu'ils furent seuls, le prêtre lui remit une lettre par laquelle le duc de Bourgogne l'assurait de son amitié et du désir qu'il avait de le sauver. Il lui disait qu'il avait été obligé de céder en apparence à la fureur du peuple, qui demandait sa tête: et par un raffinement de cruauté, il ajoutait que Montagu, auquel il avait eu le tort de se confier, avait remis au dauphin les reçus des sommes levées sur les Parisiens.

— Il sait bien que je ne suis pas coupable! s'écria des Essarts après cette lecture: on m'a torturé pour me faire avouer, entre autres méfaits, que j'avais volé cette somme de deux millions d'écus d'or, quand c'est pour lui que je l'ai détournée! s'il voulait me sauver, il le pourrait.

— Il le veut toujours, répondit le prêtre, et il le fera si vous consentez à vous avouer coupable.

– Moi ! jamais. Je saurai souffrir.

– Écoutez-moi : ces papiers entre les mains du dauphin peuvent devenir plus tard une preuve grave contre le duc de Bourgogne. Accusé aujourd’hui, prévenez-la, détournez-la de votre ancien bienfaiteur, et le second jour après votre jugement, j’engage sa parole que vous sortirez secrètement du Châtelet, avec les moyens de quitter la France jusqu’à des jours plus heureux.

– J’ai cru aux discours de Montagu, qui m’a indignement trompé : j’ai cru à la promesse de Jean Sans-Peur, qui me livre aux bourreaux ; je ne veux plus croire aux serments des hommes.

– Mais s’il confirmait lui-même, par sa présence, ce que je vous dis ?

– Non, non ; si vous n’avez pas d’autres consolations à m’offrir, laissez-moi.

– Songez-y : quand je sortirai de cette chambre, le tourmenteur y rentrera.

– Je l’attends, et que Dieu qui me pardonnera, j’espère, mes péchés, me donne encore la force de supporter les tortures.

Le supplice recommença ; mais des Essarts, déjà brisé, sentait à chaque étreinte nouvelle sa résolution faiblir comme son corps. L’amour de la vie se ranimait en lui, à mesure que la vie s’échappait par ses blessures. On le soumit à l’épreuve de l’eau. Renversé sur le dos, attaché sans pouvoir faire aucun mouvement, on lui introduisait dans le gosier d’énormes quantités de liquides qui gonflaient sa poitrine et ses flancs haletants, et entre chaque injection, les bourreaux renouvelaient leur invariable demande.

– Vous avouez-vous coupable d’avoir détourné deux millions d’écus d’or, levés pour les besoins de l’état, sur le peuple de Paris ?

Le torturé ne répondait plus : des mouvements convulsifs, avant-coureurs de la mort l’agitaient dans les liens dont on l’avait chargé ; ses yeux devenaient hagards, et un souffle court et oppressé, mêlé de sifflements, sortait seul de sa bouche. Tout à coup, la tapisserie qui recouvrait une porte en face de lui se souleva et il vit la figure du duc de Bourgogne. Quelques instants auparavant, quand il lui restait encore quelque énergie, il n’avait pas voulu croire à la déclaration du prêtre ; en ce moment, près d’exhaler le dernier soupir, vaincu par la douleur, cette apparition inattendue le rattacha à l’existence : il retrouva un peu de force pour s’écrier : – Assez ! assez ! J’avoue tout !

On lui fit répéter cet aveu, qu’on écrivit, et détachant ses liens, on le lui fit signer. Dès qu’il eut écrit son nom, la tapisserie s’abaissa.

Le soir même la nouvelle fut répandue dans Paris que des Essarts avait avoué ses malversations, et répondu ainsi à l’avance à toutes les accusations que la calomnie et la haine pourraient essayer de propager contre le duc de Bourgogne. Pendant que le malheureux, abusé par cette dernière trahison, s’abandonnait à l’espoir, ne maudissait que Montagu, et croyait au désir sincère de Jean Sans-Peur de le sauver, le peuple se réjouissait à l’idée de son supplice. Il attendait dans sa prison le matin du deuxième jour où l’on devait venir le chercher secrètement, et à l’heure indiquée pour sa délivrance, on préparait aux Halles les instruments de son supplice.

« Traîné sur une claie, il souriait au peuple dont il avait été l’idole, comptant encore sur son affection et sur la protection du duc de Bourgogne. Mais il perdit tout espoir en voyant l’appareil de son supplice. Alors il se résigna courageusement à la mort. Il eut la

tête tranchée, et ses restes furent portés à Montfaucon, où trois ans auparavant il avait fait conduire le corps de Montagu. Il subissait ainsi le genre de condamnation qu'il avait ordonné contre ce ministre, victime à son tour de la vengeance du duc de Bourgogne.

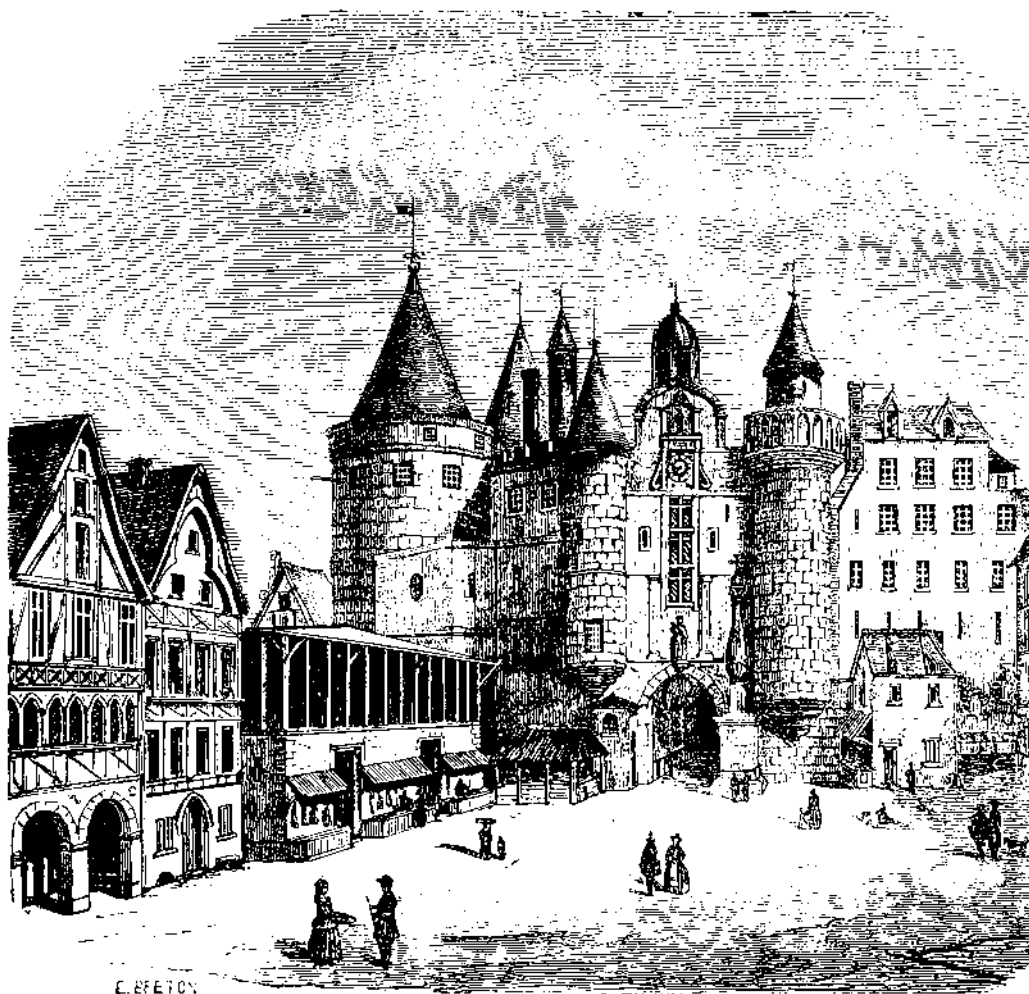
» Les excès du parti bourguignon, et surtout les violations réitérées de l'hôtel du roi, détachaient de ce parti les Parisiens. Un grand nombre d'entre eux témoignèrent au dauphin leur douleur de tant de désordres, et l'assurèrent de leur dévouement à sa personne. De leur côté, les princes Orléanais, bien informés des événements de Paris, gagnèrent à leur cause le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Eu. Rassemblés à Verneuil, ils réussirent à faire parvenir une députation au dauphin. Ils ne demandaient que la paix, et l'exécution des traités de Chartres et de Bourges, qui avaient été toujours éludés. Le jeune prince était plus que jamais disposé en leur faveur. Irrité du tyrannique pouvoir de son beau-père, il les pria de venir l'en délivrer. En même temps ses amis ménageaient des intelligences avec les bourgeois de Paris.

» Encouragés par le dauphin, les Orléanais, ayant rassemblé une armée, se rapprochèrent de la capitale, continuant de faire des propositions de paix. Ce prince parvint à faire décider par le conseil qu'on nommerait de part et d'autre des ambassadeurs chargés de terminer les différends qui s'étaient élevés depuis la convention de Bourges. Le duc de Bourgogne, ne voulant pas se montrer ouvertement contraire à la paix, envoya des députés à Pontoise, ville fixée pour les conférences. Elles s'ouvrirent par un discours de Guillaume Sagnet, député du roi de Sicile. L'assemblée, d'un commun accord, reconnut la nécessité de rétablir la paix publique... Animés par Juvénal des Ursins, les bourgeois de Paris se rendirent à leurs quartiers en criant : *la paix!* Heureusement, le capitaine Jacquville avait emmené une partie de ses gens dans une expédition contre les troupes orléanaises ; et les bourgeois, réunis avec plus de confiance dans leurs forces, s'empressèrent d'accueillir le projet de pacification. Il ne s'y trouva d'opposition que dans les quartiers des Halles, où était situé l'hôtel de Bourgogne. Enfin, le 4 août, le Parlement, tous les corps de magistrats et l'Université, se rendirent à l'hôtel Saint-Paul. Le roi, placé à une fenêtre du palais, leur donna audience, accompagné du dauphin et du duc de Berri, et leur promit l'exécution du traité de Pontoise.

» Cependant deux ou trois mille séditieux étaient rassemblés à la Grève, se disposant à marcher sur l'hôtel Saint-Paul ; mais le duc de Bourgogne les fit se retirer, n'osant pas risquer avec aussi peu de forces une entreprise contre la cour, alors soutenue de la population presque tout entière. Déjà trente mille hommes au moins se trouvaient en armes autour de la famille royale. Le duc de Bourgogne vit que sa dictature était finie. Ne pouvant se résoudre à quitter Paris, et ne voulant pas y rester parmi les vaincus, il alla se placer dans les rangs des vainqueurs, auprès du roi et du dauphin. En se voyant au milieu de tant d'hommes dont il avait à craindre l'irritation, il ne put cacher le trouble qui l'agitait. Il fit demander à Juvénal s'il pouvait se croire en sûreté. Le magistrat répondit qu'il ne se trouvait point d'assassins parmi les amis du roi et du dauphin...

» Le dauphin, suivi de son immense cortège, se rendit à l'hôtel de ville, et la paix y fut proclamée...

» Le duc de Bourgogne resta plusieurs jours encore à Paris ; mais voyant qu'on avait arrêté plusieurs de ses gens dans son hôtel, il résolut de se retirer. Toutefois un homme de son caractère ne pouvait abandonner tout à fait des projets ambitieux depuis si longtemps conçus, et soutenus avec tant d'efforts au prix de la justice et de l'honneur. Avant de partir, il tenta d'enlever le roi dans une partie de chasse à Vincennes. Par bonheur Juvénal avait eu des soupçons sur les desseins de ce prince, il les communiqua au duc de Bavière, qui alla aussitôt, avec quatre cents chevaux, se saisir du pont de Charenton. De son côté, Juvénal alla rejoindre le roi dans la forêt, et lui dit, devant le duc de Bourgogne : « Sire, il fait trop chaud, je vous conseille de revenir à Paris. » Que le roi l'eût ou non compris, il lui répondit qu'il avait raison. Le duc ayant témoigné son mécontentement, Juvénal lui dit : « Monseigneur, vous le menez trop loin, et vos gens ne sont pas en équipage de chasse. » Alors il emmena le roi. C'était pour le duc de Bourgogne un terrible adversaire que ce digne magistrat, qui se trouvait toujours devant lui, armé de son courage et de son zèle tenace pour le bien public. Le prince, ayant échoué dans ce dernier projet, n'osa plus rentrer dans la capitale⁸⁹. »



Le grand Châtelet

89 Le frère de Pierre des Essarts, Antoine, parvint, contre toute attente, à éviter le sort de l'ancien prévôt. Il fit élever, en action de grâce, dans l'église Notre-Dame, une statue de saint Christophe qui subsista jusqu'à la fin du 18^e siècle. (HENRI DUVAL-PINEU, *Hist. du règne de Charles VII.*)

LA BASTILLE SOUS CHARLES VII

AU POUVOIR DES ANGLAIS

Nous avons vu la Bastille servir de prison à Hugues Aubriot et à Jean de Montagu ; d'autres encore, dont les noms ne nous sont pas parvenus, y furent sans doute renfermés. Le duc de Guyenne ordonnant à Pierre des Essarts de s'en emparer, et espérant, par ce coup de main, effrayer les Parisiens et les maintenir dans la soumission, mit à exécution la véritable pensée de ses fondateurs. Il assigne à la forteresse sa destination réelle, il en fait une menace et une arme contre le peuple. Mais ce n'est pas assez peut-être pour porter la conviction dans les esprits timides et irrésolus. D'un côté la tentative ne réussit pas, de l'autre elle était dirigée contre l'odieuse domination du duc de Bourgogne. Cela suffirait pour troubler ceux qui ne savent pas dégager des faits particuliers et changeants, la vérité éternelle des principes. Mais l'histoire fournit immédiatement la preuve qui manque encore et qui clôt dignement cette première série. La Bastille Saint-Antoine, impuissante à préserver Paris contre les armes victorieuses des Anglais, prolonge l'asservissement de la France, et maintient les ennemis au cœur du royaume, longtemps encore après les exploits de Jeanne d'Arc ! De 1420 à 1436, elle est la citadelle inexpugnable où l'Anglais se retranche, d'où il dicte ses lois !

La guerre recommença, en 1414, entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. Une nouvelle paix signée à Arras n'eut pas une longue durée. Trois partis étaient en présence : celui du duc de Bourgogne, celui du dauphin, et celui des princes Orléanais. Il ne manquait qu'une dernière calamité qui devait mettre le royaume à deux doigts de sa perte, et en même temps servir à prouver son inépuisable vitalité, et les destinées glorieuses que la Providence lui réservait dans l'histoire de l'humanité. Une ambassade du roi d'Angleterre, Henri V, vint à Paris et réclama, au nom de son maître, la couronne de France, en vertu des droits d'Édouard III. Henri consentit à réduire ses prétentions aux provinces cédées par le traité de Brétigny, à la possession en toute souveraineté de la Normandie, de l'Anjou et du Maine, avec l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin, plus tard, il ne demanda que la moitié de la Provence et quelques autres domaines, avec la main de Catherine, et une dot d'un million d'écus. Louis de Bourbon et l'archevêque de Bourges se rendirent à Londres et proposèrent la cession du Limousin, et une dot de 800.000 écus d'or. Mais Henri ne prolongeait les négociations que pour se préparer à la guerre. Quand il fut prêt, il leva le masque, déclara qu'il voulait toutes les provinces de France possédées par ses ancêtres, et écrivit à Charles VI une lettre dans laquelle il se qualifiait : *Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France*. Sur le point de s'embarquer, il est obligé de déjouer un complot formé pour mettre sur le trône le comte de Cambridge, mari d'Anne Mortimer, légitime héritière de la couronne. Malgré ce retard, et quoiqu'il ne

fût pas permis de douter de ses intentions, aucune mesure ne fut prise pour repousser le débarquement d'une flotte anglaise de seize cents voiles, portant six mille hommes d'armes et vingt-cinq mille archers, qui assiégèrent Harfleur et s'en emparèrent.

Telle était la défiance qu'inspirait le duc de Bourgogne que, dans ce pressant danger, on refusa l'offre qu'il fit de se joindre à l'armée française avec toutes les forces de ses États; on n'accepta de lui qu'un secours de cinq cents hommes. Mais Jean Sans-Peur, soit qu'il fût irrité de ce refus, soit qu'il se contentât de cette fastueuse démonstration de son pouvoir, défendit à ses chevaliers, à ses vassaux, et même à son fils, le comte de Charolais, de se rendre à l'armée. Un secours de six mille hommes offert par les Parisiens fut également refusé. Quoique le duc de Bretagne appartint au parti Bourguignon, cinq cents chevaliers et écuyers vinrent de cette province. L'armée française, forte de plus de cent mille hommes, tandis que Henri en avait à peine le tiers, avait pour chefs les ducs d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon et de Bar, le connétable d'Albret, les comtes de Nevers, de Vendôme et de Vaudemont, de Dammartin, le maréchal de Boucicault, le comte de Richemont, etc.



Le vendredi 25 octobre 1415, fut livrée la fatale bataille d'Azincourt, où furent tués, avec plus de dix mille hommes, les ducs d'Alençon, de Nevers, de Brabant, Jean de Bar, le connétable d'Albret, dont les mauvaises dispositions avaient compromis l'armée; presque tous les seigneurs bretons, monseigneur de Combour, messire Bertrand de Montauban, messire Jean de Coetquen, messire Geoffroy de Malestroict, monseigneur de Chasteaugiron, messire Guillaume le Var, messire Guillaume de Laforest, etc.⁹⁰ Au nombre des prisonniers de marque étaient le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont, frère du duc de Bretagne, le maréchal de

⁹⁰ Les Français remarquèrent à la bataille d'Azincourt que les archers anglais et beaucoup d'hommes d'armes de cette nation avaient la partie inférieure du corps entièrement nue. On trouve dans Rapin Thoyras l'explication de cette particularité, que n'ont point donnée nos historiens. L'armée anglaise était attaquée de

Boucicault et le duc d'Orléans, dont la captivité dans le château de Pomfret se prolongea pendant vingt-cinq années.

Henri sembla ne point profiter de sa victoire, car il conduisit son armée à Calais, où il se rembarqua. Mais ce ne fut là qu'une faute apparente, et on doit, au contraire, reconnaître sa prudence et son habile politique. Le parti bourguignon n'avait pas été affaibli comme les deux autres, et Henri, au lieu d'exposer sa faible armée à la haine et aux vengeances des populations, aima mieux attendre une occasion favorable. Cette occasion était une trahison du duc de Bourgogne, qui marchait déjà sur la capitale, après avoir traité secrètement avec lui.

À son approche l'alarme se répandit. Le roi fut ramené de Rouen à Paris ; la reine, malade, se fit transporter de Melun, et rejoignit la cour, craignant de tomber au pouvoir de Jean Sans-Peur. Dans de telles circonstances, la charge de lieutenant général, conférée au dauphin, était un fardeau évidemment trop lourd pour son incapacité ; le comte d'Armagnac, alors en guerre avec le comte de Foix, fut appelé à prendre la défense du royaume,

Jean Sans-Peur s'avança vers Paris avec des forces redoutables, en même temps que le nouveau connétable, le comte d'Armagnac, investi d'une autorité illimitée, prit toutes les mesures pour préserver la ville. Le dauphin étant mort, et son frère, Jean de Touraine, gagné au parti du duc de Bourgogne, refusant de quitter son beau-père, le comte de Hainaut, le connétable d'Armagnac fit nommer duc de Touraine et gouverneur de Paris, Charles de Ponthieu, dernier fils du roi, alors âgé de quatorze ans.

Reconnaissant qu'il ne pourrait s'emparer de Paris par force, le duc de Bourgogne organisa un effroyable complot en l'absence de d'Armagnac, qui faisait le siège de Harfleur. On devait égorger, à un signal convenu, toutes les personnes attachées au parti Orléanais, s'emparer du roi et de la reine, raser le duc de Berri et le roi de Sicile, les promener en cet état par les rues et les massacrer ensuite. Le complot fut découvert par la femme d'un changeur nommé Laillier. Secondé par le prévôt de Paris, Tanneguy Duchâtel, le connétable poursuivit sans



Tanneguy Duchâtel

la dysenterie ; les hommes qui en étaient malades prirent le parti, avant la bataille, de se débarrasser de leurs hauts-de-chausses, que les effets de la maladie rendaient très incommodes dans les mouvements d'un combat.

pitié tous les partisans du duc de Bourgogne, détruisit la grande boucherie, et força les Parisiens de déposer leurs armes à la Bastille : mais les défaites successives du maréchal de Loigny et du duc de Bourbon l'empêchèrent de reprendre Harfleur. Malgré cet échec, l'activité prodigieuse que déploya le comte d'Armagnac aurait donné à la guerre une issue heureuse pour la France, si l'année suivante, en 1416, Jean Sans-Peur n'avait conclu à Calais, avec Henri, un traité, monument honteux que l'histoire a conservé et qu'il est bon de rappeler pour apprendre aux peuples ce qu'ils doivent trop souvent attendre de ceux que le hasard de la naissance a placés à leur tête.

« Jean, duc de Bourgogne, petit-fils de France, déclare qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles progénitures au royaume et couronne de France, il a tenu le parti de son adversaire en croyant bien faire ; mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs (héritiers), qui de droit est et seront légitimes rois de France ; qu'il croit être tenu de lui faire, en cette qualité, hommage comme à son légitime souverain ; qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu et de monsieur saint Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la conquête d'une partie notable du royaume de France, il s'acquittera des devoirs de vassal ; qu'il emploiera toutes les voies et manières secrètes pour que ledit roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du royaume de France... ; que pendant tout le temps que le roi d'Angleterre sera pour s'en emparer, lui, de son côté, combattra les ennemis et tous ceux de leurs adhérents qui sont désobéissants au roi d'Angleterre ; qu'il proteste d'avance contre tous traités qu'il pourrait signer par la suite, dans lesquels il pourrait faire exception du roi Charles et du dauphin son fils ; déclarant que de semblables conventions sont de nulle valeur, puisqu'elles ne pourraient être faites que pour mieux tromper. »

Néanmoins, et malgré son alliance avec l'infâme Isabelle, le duc de Bourgogne ne put s'emparer de Paris. Un nouveau complot faillit le lui livrer. Il fut découvert comme le précédent. Mais, l'année suivante, en 1418, Perrinet-Leclerc ouvrit à l'Isle-Adam la porte Saint-Germain. Huit cents hommes d'armes s'emparèrent du roi, du chancelier de Marle, des ministres, de l'archevêque de Reims, de plusieurs évêques ; le prévôt de Paris, Tanneguy-Duchâtel, se sauva avec le dauphin à la Bastille, et de là à Melun. Le comte d'Armagnac, caché chez un maçon, fut arrêté, jeté en prison et bientôt après massacré. Le pillage et le meurtre suivirent ce retour de victoire du parti bourguignon. Cependant le roi d'Angleterre, maître de la Normandie, faisait le siège de Rouen, et le peuple, qui ne connaissait pas encore le traité passé entre Henri et Jean Sans-Peur, murmurait de voir que celui-ci restait dans l'inaction. Le duc s'engagea sur l'honneur à marcher contre les Anglais, mais il se garda bien de le faire. Entré à Rouen, le 19 janvier 1419, Henri prit le titre de roi de France, et fit frapper monnaie.

La certitude historique se compose, outre les preuves matérielles, de preuves morales : si les premières ne sont pas aussi complètes et aussi précises qu'on pourrait le désirer sur l'événement du pont de Montereau, les secondes du moins ne manquent pas, et on ne comprend guère comment et pourquoi on a fait de l'assassinat du 10 septembre une sorte de problème insoluble. Les historiens qui y ont vu l'occasion d'un tournoi littéraire, où ils se sont présentés armés de citations tronquées et de textes

contradictoires, ont tous paru oublier et les faits qui avaient précédé, et les mœurs de l'époque, et l'intérêt immense qu'avait le jeune dauphin à se débarrasser du duc Jean. L'entrevue de Montreau fut certainement un guet-apens et une vengeance.

La mort du duc ne releva pas le parti du dauphin. Ceux qui avaient conçu et exécuté ce projet ne surent pas profiter du succès et manquèrent d'audace et d'énergie. Le nouveau prince de Bourgogne, Philippe, d'accord avec la reine, livra la France à Henri. Il était dit, dans le traité, que Charles VI conserverait la couronne jusqu'à sa mort, qu'à cette époque elle passerait à Henri et à ses héritiers; et que, vu l'incapacité de Charles, le roi d'Angleterre exercerait les fonctions de régent à l'exclusion du dauphin, excepté formellement, lui et ses partisans, de la trêve, comme meurtriers du duc de Bourgogne.

Le pouvoir enivra Henri, il n'en sut pas user modérément. Maître du Louvre, de Vincennes et de la Bastille, où il fit enfermer le maréchal de l'Isle-Adam qui lui avait déplié, il dominait Paris et le maintenait par la terreur. Le dauphin, retiré au delà de la Loire, en avait appelé à Dieu et à son épée de la condamnation portée contre lui. Il y eut alors en France, spectacle singulier! deux rois, deux reines, deux régents, deux parlements, deux universités et deux peuples.

Une troisième tentative pour délivrer Paris de la domination anglaise et y introduire les troupes du dauphin, fut conçue par la femme d'un armurier. Tout semblait présager le succès de l'entreprise; mais un prêtre révéla le complot, et l'armurière, arrêtée et mise à la torture, paya de sa vie son dévouement à son pays.

Henri mourut à Vincennes quelque temps avant Charles VI. L'autorité de Henri VI fut proclamée, le duc de Bedford nommé régent, et le parlement, le prévôt des marchands, les échevins, l'université, les prêtres et même les moines, obligés de prêter serment. Les vainqueurs partagèrent entre eux leur conquête. Le duc de Bedford prit pour lui l'Anjou et le Maine; Gloucester, la Champagne; le comte de Salisbury, le Perche. Dans les campagnes les terres restaient incultes; les ronces et les forêts remplaçaient partout les moissons, et de là cette tradition populaire *que bois étaient venus en France par les Anglais*⁹¹. Charles VII, proclamé roi dans le château de d'Espailly, était réduit à un tel état de misère, que lorsqu'il lui naquît un fils, son trésorier n'avait pas en caisse quatre écus pour payer les frais du baptême. Jeanne d'Arc parut. Il n'entre pas dans notre plan de retracer les exploits de cette glorieuse fille. Nous avons dû rappeler rapidement les événements qui précédèrent l'occupation de Paris par les Anglais; ils en auraient été chassés bien plus tôt si la Bastille, élevée contre les ennemis extérieurs, ne les avait maintenus, une fois qu'ils en avaient été maîtres, au cœur du royaume. Il nous reste à dire comment ils furent chassés de ce dernier et redoutable

91 On lit dans le cartulaire d'un monastère du Valois, que les terres des environs de Nanteuil ne furent pointensemencées pendant trente ans. Paris, environné de troupes de brigands, connus sous les noms de *tondeurs, retondeurs et écorcheurs*, ne pouvaient plus rien tirer des provinces qui le nourrissaient ordinairement, et fut continuellement exposé aux horreurs de la famine. La même disette régnait dans ces provinces; il fallait acheter des généraux qui dominaient successivement, la permission de récolter le peu de terrain qu'on se hasardaient de cultiver aux portes des villes; les habitants d'Amiens payèrent 1.200 livres une de ces permissions, et ce fut le bon, le preux, le généreux Lahire qui la leur vendit! (*Avertissement les Mémoires de Pierre de Fenin, écuyer et panetier de Charles VI; collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France.* Paris, 1785.)

asile de leur puissance. Nous empruntons le récit animé et pittoresque, dans son vieux langage, du *Journal d'un bourgeois de Paris*⁹². Une des dernières phrases de ce récit pourra donner aux Parisiens actuels une idée des douceurs que leur promet le régime du sabre et des bastilles.

« Le mardy des festes de Pasques, les gouverneurs de Paris firent partir de Paris environ mynuit, bien six ou huit cents Anglois pour aller bouter le feu en tous les petits villaiges et grans qui sont entre Paris et Pontoise, sur la rivièrre de Seine, et quand ils furent à Saint-Denys, ils pillèrent l'abbaye, et vray est qu'en l'abbaye aucuns prenoient les reliques pour l'argent avoir qui autour estoit et défait; l'ung regarda ung prestre qui chantoit la messe, et pour ce qu'elle luy sembloit trop longue, quant le prestre eut dit Agnus Dei, et qu'il usoit le précieux sang, un grant ribaut* saut avant, et tantost print le calice et ses corporaux et s'en va, les autres prindrent nappes de tous les autels, et tout ce qu'ils porent trouver dans l'église Saint-Denys, et s'en alloient à tout faire les douleurs que nos évêques et nos gouverneurs leur avoient donnez à faire; mais le seigneur de l'Isle-Adam, qui estoit yssu de Pontoise, et estoit sus les champs, vint contr'eulx, et les mit presque tous à mort, et les chassa tuant et occiant par de là Espinel presque aux portes de Paris; c'est assavoir la bastide de Saint-Denys; mais celluy jour environ deux cents s'estoient espartis es baillage*, car ils sorent la chose comment elle alloit, ils se mirent dedans Saint-Denys, en une tour qu'on nomme la tour du Velin. Quand le sire de l'Isle-Adam vit qu'ils furent là, si dist qu'il n'en parti-roit point tant qu'il les eust morts ou vifs; si laissa de ses gens, et firent tant qu'ils les prindrent, et tantost furent tous mis à mort sans rançon, et fut le vendredy des festes de Pasques, l'an 1436, et furent ce l'an Pasques, le huitième jour d'avril, et fut cette année bisextre, dimanche courant par G.

« En celluy vendredy d'après Pasques, vinrent devant Paris les seigneurs de la bande devant ditte; c'est assavoir le comte de Richemont, qui estoit connetable de France de par le roy Charles⁹³, le bastard d'Orléans (le comte de Dunois), le seigneur de l'Isle-Adam et plusieurs autres seigneurs droit à la porte Saint-Jacques⁹⁴, et parlèrent aux portiers, disant : Laissez- nous entrer dedens Paris paisiblement, ou vous serez tous mors par famine, par cher tems ou autrement; les gardes de la porte regardèrent par dessus les murs, et virent tant de peuple armé qu'ils ne cuidoient mie* que toute la puissance du roy Charles pust finer* de la moitié d'autant de gens d'armes, comme ils povoient veoir, si orent paour, et doubterent moult la fureur, si se consentirent à les bouter dedens la ville, et entra le premier le seigneur de l'Isle-Adam par une grande eschelle qu'on luy avalla, et mit la bannière de France dessus la

92 *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI*; nouvelle collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France, par MICHAUD (de l'Académie française) et POUJOLAT, 1^{re} série, tome III. Paris 1837.

93 Richemont fut nommé connétable en mars 1424.

94 Environ quinze jours après la défaite des Anglois près Saint-Denys, le connétable duement informé que les meilleurs bourgeois de Paris avoient bon vouloir et amour pour le roy, que volontiers ils se mettoient sous son obéissance, même que longtems auparavant ils l'eussent fait, s'ils eussent en ayde et secours du connétable; car ils craignoient fort, comme ils le disoient, les Anglois qui étoient encore audit lieu de Paris avec le sieur Wilby, leur capitaine, de plus Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, soy disant chancelier de France pour le roy d'Angleterre, et un chevalier nommé Simon Morhier, lors prévost de Paris : sur cela le connétable, le bastard d'Orléans et les autres vinrent devant Paris avant le poinct du jour, et se mirent en embuscade près des Chartreux du côté de la porte Saint-Jacques. (CHARTIER, *Histoire de Charles VII*).

porte, criant : *Ville gagnée* ! Le peuple en sceut parmi Paris la nouvelle, si prindrent tantost la croix blanche droite, ou la croix Saint-Andry. L'evesque de Therouanne, quant il vit la besogne ainsi tournée, si manda le prevost et le seigneur de Huillebit, et tous les Angloys, et furent tous armés aux mieux qu'ils purent ; d'autre part ceux de Paris prindrent cueur par un bon bourgeois nommé Michel de Lalier, et autres plusieurs qui estoient cause de ladite entrée, si firent armer le peuple et allèrent droit à la porte Saint-Denys, et furent tantost trois ou quatre mille hommes que de Paris, que des villaiges qui tant avoient grant hayne aux Angloys et aux gouverneurs, qui autre chose ne desiroient que les detruire ; comme ils estoient à garder ladite porte, et les gouverneurs devant diz, osent assemblez leurs Angloys, si firent trois batailles (corps d'armée), en l'une le sire de Huillebit ; en l'autre, le chancelier, et le prevost ; et en l'autre, Jehan l'Archer, ung des plus crueulx chrestiens du monde, et estoit lieutenant du prevost, un gros villain comme un cagoux, et pour ce qu'ils craignoient moult le quartier des Halles y fut envoyé le prevost à toute son armée, et s'en allant trouva un sien compère, un très-bon marchand, nommé Le Vavasseur, qui luy dit : Monsieur mon compère, ayez pitié de vous ; car je vous promets qu'il convient à ceste foys faire la paix, ou nous sommes tous destruits ; comment, dit-il, traistre es-tu tourne, et sans plus rien dire, le fiert de son espée par le travers du visaige dont il cheut, et après le fit tuer par ses gens. Le chancelier et ses gens allèrent par la grant rue Saint-Denys, Jehan l'Archer alloit par la rue Saint-Martin lui et sa compaignie et n'avoit celui qui n'eust bien en sa compaignie deux ou trois cents hommes tous armez ou archers, et crioient le plus horriblement que oncques on vit crier gens : Saint-Georges, Saint-Georges, traistres françois, vous tous mors, et ce traistre l'Archer crioit qu'on tuast tout, mais ils ne trouvèrent homme parmy les rues, ce ne fut en la rue Saint-Martin qu'ils trouvèrent devant Saint-Mery ung nommé Jehan le Prestre, et ung autre nommé Jehan de Croustez, lesquels estoient très-bons mesnaigiers et hommes d'honneur, qu'ils tuèrent plus de dix foys ; en après allèrent criant comme davant est dit, attirant aux fenestres especialement au bout des rues de leurs fleches ; mais les chaisnes qui estoient tendues parmy Paris leur firent prendre toute leur force, ainsi allèrent à la porte Saint-Denys, où ils furent bien receus ; car quant virent tout le peuple, et qu'ils virent qu'on leur getta quatre ou cinq canons, furent moult ébahis, et au plus tôt qu'ils porent, s'enfouirent tous vers la porte Saint-Antoine, et se bouterent tous dans la forteresse ; tantost après vindrent parmy Paris le connestable devant dit, et les autres seigneurs aussi doucement, comme se toute leur vie ne se feussent point meus hors de Paris, qui estoit un bien grant miracle, car deux heures devant qu'ils entrassent leur intencion estoit et à ceulx de leur compaignie de piller Paris, et de mettre tous ceulx qui les contrediroient à mort, et par le recort d'eulx bien cent charretiers, et plus qui venoient après l'ost, admenoient blé et autres vitailles, disant on pillera Paris, et quant nous aurons vendu nostre vitaille à ces villains de Paris, nous chargerons nos charrettes du pillage de Paris, et remporterons or et argent et mesnages, dont nous serons tous riches toutes nos vies ; mais les gens de Paris, aucuns bons chrestiens et chrestiennes se mirent dans les églises et appeloient la glorieuse vierge Marie et monsieur Saint-Denys, qui apporta la foy en France, qu'ils voulussent de prier à nostre Seigneur qu'il ostat toute la fureur des princes devant nommez et de leur compaignie, et vrayment fut bien apparant que monsieur Saint-Denys avoit esté advocat de

la cité, par devers la glorieuse vierge Marie, et la glorieuse vierge Marie par devers Nostre Seigneur Jésus-Christ ; car quant ils furent entrez dedens et qu'ils virent qu'on avoit rompue à force la porte Saint-Jacques pour leur donner entrée, ils furent si meus de pitié et de joie, qu'ils ne se porent oncques tenir de larmoier, et disoit le connestable aussitost qu'il se veit dedens la ville aux bons habitans de Paris : mes bons amys, le bon roy Charles vous remercie cent mille foys, et moy de par luy, de ce que si doucement vous lui avez rendu sa maistresse cité de son royaume, et s'acun (si aucun) de quelque estat qu'il soit a mesprins par devers monsieur le roy, soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné, et tantost sane* descendre fit crier à son de trompe que nul ne fust si hardy sus peine d'être pendu par la gorge, de soy loger en l'ostel des bourgeois, ne demesnaiger oultre sa volonté, ni de reproucher, ni de faire quelque desplaisir ou piller personne de quelque estat, non s'il n'estoit natif d'Angleterre, et souldoyer, dont le peuple de Paris le print en si grant amour, que avant qu'il fut landemain n'y avoit celuy qui eust mis son corps et sa chevance* pour destruire les Angloys. Après ce cry furent cerchées les hostelleries pour trouver les Angloys, et tout ceux qui furent trouvez, furent mis à rançon et pillez, et plusieurs mesnaigers et bourgeois qui s'enfouirent avec le chancelier dedens la porte Saint-Anthoine, ceux-là furent pillez, mais oncques personne de quelque estat qu'il fut, ni de quelque langue, ne tant eut mal fait contre le roy, n'en fut tué.

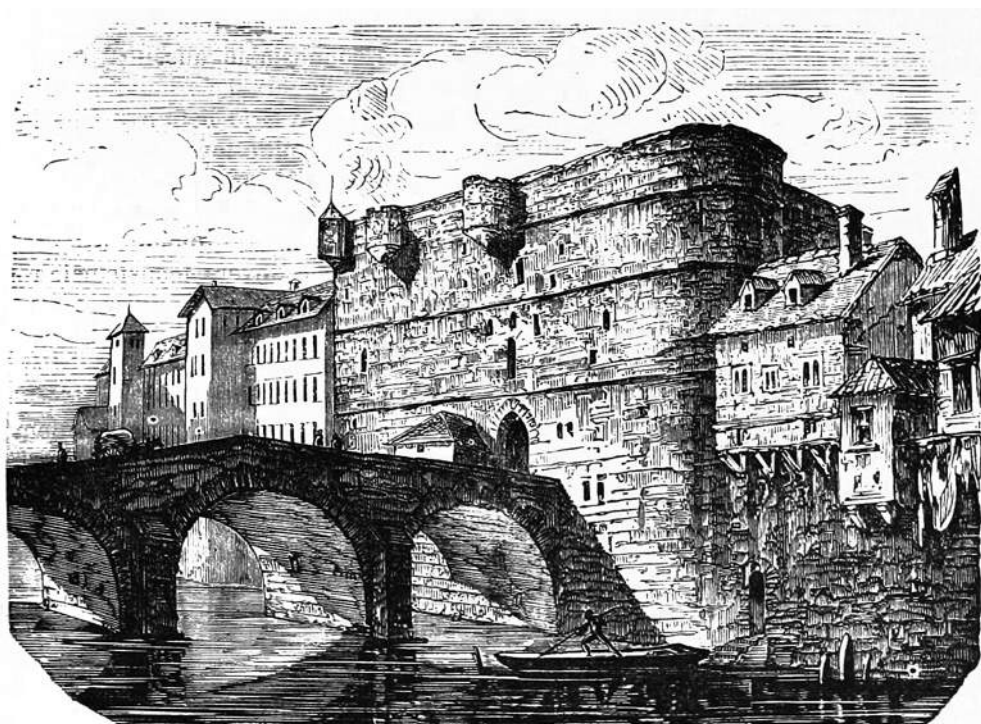
« Landemain de l'entrée, jour de sabmedy, vint tant de biens a Paris, qu'on avoit le blé pour vingt sols parisis, qui le mercredy devant coustoit quarante huit ou cinquante sols, et fut le vieil marché de devant la Magdeleine ouvert, et y vendit-on le blé, qui plus de dix-huit ou vingt ans avoit esté ferme, et en ot celluy pour sep oeufs pour ung blanc, et le jour de devant on n'en avoit que cinq pour deux blancs et autres vitailles au cas pareil.

« Ceulx qui se bouterent en la porte Saint-Anthoine, eulx trouvèrent moult ébahis, quant ils se virent enfermés ladedens, car ils estoient tant que tout estoit plain, et eussent esté tantost affamez, si parlèrent au connestable et linerent (obtinrent) avec parfinance qu'ils s'en iroient sains et saufx par sauf-conduit, et ainsi viderent la place le mardy dix-septieme jour d'avril 1436, et pour certain oncques gens ne furent autant mocquez ne huyés (hués) comme ils furent, spécialement le chancelier⁹⁵, le lieutenant du prévost, le maistre des bouchers et tous ceulx qui avoient esté coupables de l'oppression qu'on faisoit au pouvre commun ; CAR EN VÉRITÉ, ONCQUES LES JUIFS QUI FURENT MENEZ EN CALDÉE EN CHETIVOISON (CAPTIVITÉ), NE FURENT PIS MENEZ QUE LE POUVRE PEUPLE DE PARIS, CAR NULLE PERSONNE N'OSOIT YSOIR HORS DE PARIS SANS CONGIÉ. NE RIEN PORTER SANS PASSE-PORT, TANT FUT POU DE CHOSE, ET DISOIT-ON, VOUS ALLEZ EN TEL LIEU, REVENEZ A TELLE HEURE, OU NE REVENEZ PLUS.

« Nul n'osoit aller sur les murs sur peine de la hart*, et si ne gaignoit le peuple de quelque labour (travail) qu'il fust denier ; car pour vray les Angloys furent moult longtems gouverneurs de Paris ; mais je cuide en ma conscience que oncques nul ne fit semer ne blé, ne advoyne, ne faire une cheminée en hostel qui y fust, ce ne fut le régent duc de Betfort, lequel faisoit toujours maçonner en quelque pays qu'il fust, et estoit sa nature toute contraire aux Angloys ; car il ne vouloit avoir guerre à quelque

95 Le peuple crioit après l'évêque de Thérouanne : Au renard ! au renard ! (CHARTIER, *Histoire de Charles VII*).

personne, et les Angloys de leur droicte nature veulent toujours guerroyer leurs voisins sans cause, par quoy ils meurent tous malheureusement ; car a donc en estoit mort en France plus de soixante et seize mille.⁹⁶ »



Le petit Châtelet

96 On peut comparer ce récit avec celui qu'on trouve dans les Mémoires de Richemont. Le connétable place la reddition de la Bastille au vendredi 20 avril.



Louis XI

LA BASTILLE SOUS LOUIS XI

PRISONNIERS : Le cardinal Balue, et Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun.

- Louis de Luxembourg, comte de Saint-Fol, connétable de France
- Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche.

GOUVERNEURS : Philippe de Melun. – Hugues de Chavigni, seigneur de Bloc.

- Philippe L'Huillier.

I

Ll était environ dix heures du soir, et depuis quelque temps déjà Paris dormait. Les rues étaient désertes, le ciel couvert, la nuit sombre et propice aux coureurs d'aventures. Profitant du silence et de l'obscurité, deux hommes enveloppés dans des manteaux avaient frappé à la porte d'une maison située rue Pute-y-Muce⁹⁷, et après quelques minutes d'attente, ils étaient entrés, non sans avoir auparavant regardé autour d'eux et s'être assurés qu'ils n'avaient pas été vus par quelque passant attardé. Ils montèrent dans une chambre au premier étage et furent reçus par une vieille sorcière au front jaune et plissé, aux yeux éraillés, malpropre de la tête aux pieds. Les différentes pièces de son habillement étaient faites d'étoffes qui jadis avaient dû être brillantes, mais dont la crasse et l'usure avaient mangé les couleurs. Elle portait néanmoins ces oripeaux flétris et traînait ces lambeaux de toilette, avec une sorte de prétention et de vanité grotesque, que rendait plus ridicule encore l'état misérable de sa coiffe, dont les trous laissaient passer des mèches de cheveux gris et mêlés. Il eût été difficile de dire au premier coup d'œil si cette créature était une réalité ou une vision, si elle appartenait à l'espèce humaine ou à celle des esprits malfaisants. C'était un de ces êtres douteux qui n'ont plus de sexe, et sur les traits desquels le vice posant sa griffe infâme, a effacé toute trace d'intelligence et gravé en caractères hideux l'empreinte des plus basses passions.

La mise et la physionomie de cette femme contrastaient avec l'ameublement de la chambre, qui sans être précisément riche, offrait une sorte de recherche et d'élégance confuse. À voir une pareille introductrice, on aurait pu croire qu'on allait entrer dans un taudis délabré; il n'en était rien. Les meubles étaient de forme nouvelle : des tapisseries et des tentures épaisses descendaient le long des murailles, recouvraient le plancher, les portes et les fenêtres, et faisaient de cette chambre un réduit discret et mystérieux où tout invitait au plaisir.

97 Rue Pute-y-Muce nommée par corruption rue du Petit-Musc. La rue du Petit-Musc, dit Piganiol de la Force, s'appelait en 1358 la rue du Petit-Muce, peut-être, rapporte Sauval, à raison que c'était alors une voirie et un lieu où chacun venait faire son ordure. Brice donne au nom de cette rue une étymologie plus honnête, mais moins vraisemblable; il prétend que c'est parce que dans l'espace qu'elle occupe à présent, se trouvait autrefois l'hôtel des quatre maîtres de requêtes, que l'on nommait l'hôtel *Petimus*, sur ce que les requêtes qu'on présentait alors en langue latine, ainsi que tous les actes judiciaires, commençaient toujours par le mot *Petimus* (nous demandons).

Elle avait encore, quelle que soit son étymologie, le nom de Pute-y-Muce au seizième siècle.

La vieille, reconnaissant un des deux hommes, voulut prendre aussitôt son plus gracieux sourire, et fit une horrible grimace. Le compagnon de celui auquel s'adressait cette marque de politesse recula de deux pas avec un geste expressif de dégoût et de mépris.

– Dieu me pardonne, s'écria-t-il en se signant d'un air hypocrite et scandalisé, si je n'ai devant les yeux la propre femme de Satan ! Il n'y a que diable qui puisse s'arranger d'une semblable femelle, et nous ferions sagement, je crois, de commencer la séance par un exorcisme.

La vieille, habituée sans doute à des compliments de cette nature, n'y répondit que par un nouveau sourire et une humble révérence, et s'adressant au premier de ces deux hommes :

– Voilà déjà longtemps, monseigneur, que nous n'avons eu le plaisir de vous voir, et cette pauvre Catherine en devenait toute triste. Soyez le bienvenu, ainsi que le cavalier qui vous accompagne. Que désirez-vous ce soir ?

– Ce n'est pas toi assurément, vieille sorcière.

– Hé ! hé ! dit-elle, dans mon temps j'en ai valu bien d'autres, et de nobles et généreux seigneur comme vous, de fins connaisseurs, me l'ont répété souvent. Mais tout passe dans le monde, et chacun a son tour. Je suis servante après avoir été maîtresse ; ainsi donc donnez vos ordres.

– Tu devrais les deviner. Fais venir Catherine, et sers-nous à souper.

En même temps il lui mit dans la main deux écus d'or.

Par discrétion la vieille ne regarda pas ce qu'elle recevait, mais elle palpa entre ses doigts les deux pièces, et comme elle avait le tact singulièrement exercé, elle parut satisfaite

Elle fit une nouvelle révérence et se retira en disant :

– Vous allez être obéis, mes seigneurs.

– En vérité, Guillaume, dit le plus âgé des deux hommes dès qu'ils furent seuls, nous agissons comme de jeunes fous, et je me repens presque d'avoir cédé à votre désir.

– Vous n'étiez pas si scrupuleux et si craintif autrefois à l'époque où Charles de Melun vous plaisantait au sujet de vos amours avec la dame de Coucy⁹⁸. Il est vrai qu'alors vous n'étiez pas encore cardinal.

– Évêque ou cardinal, je suis toujours le même, joyeux ami du plaisir, et bien persuadé, autant que vous pouvez l'être, que ceux qui passent pour les plus sages sont les plus hypocrites. J'avais du moins la prudence de ne pas aller en partie galante avec le costume de l'église. Mon hôtel n'est qu'à dix minutes de chemin, et nous aurions dû y rentrer pour revêtir d'autres habits : mais vous avez tout l'empressement d'un amoureux novice, et vous n'avez pas voulu différer d'une heure votre entrevue avec Catherine.

– J'avoue, répondit Guillaume d'Haraucourt, que cette fille me plaît. Elle est vive, d'une beauté piquante, et sur toutes choses qui ne concernent pas son métier, d'une ignorance et d'une bêtise incroyables. Mais ne pensez pas que j'oublie qui elle est, et dans quelle maison nous sommes⁹⁹ ; je vous cède Catherine pour ce soir. La pauvre

98 Les mauvaises mœurs de Balue étaient notoires. Quelques jours après avoir été sacré évêque, il fut arrêté et blessé, la nuit, en sortant de chez une femme d'une vertu suspecte, et dont il était l'amant.

99 Différentes ordonnances des rois de France, dont la plus ancienne remonte à Saint Louis, avaient désigné les rues de Paris où il était permis d'établir des maisons de prostitution ; la rue Pute-y-Muce était du nombre.

filles, je vous jure, ouvrira de grands yeux, quand elle se verra assise entre deux respectables prélats ; elle se croira à confesse, et si elle veut être franche, peut-être entendrons-nous de singuliers aveux. Que craignez-vous ? Personne ne connaît nos noms ici, et si vous voulez m'en donner un, je changerai mon évêché de Verdun contre celui d'Angers, et je m'appellerai Jean de Beauveau, votre ancien protecteur et maintenant votre ennemi mortel.

– Soit, répondit Balue en riant : mais moi, qui serais-je ?

– Un fils du pape.

– Va pour la parenté, elle me convient, et ce n'est pas perdre au change.

Au même instant ils entendirent frapper vigoureusement à la porte de la rue. Ce bruit interrompit leur conversation. Quelques secondes après, la fenêtre d'une chambre à côté de celle où ils étaient s'ouvrit, et la vieille harangua d'une manière véhémement l'importun visiteur. Sa voix aigre et criarde parvenait à leurs oreilles, mais non le sens des mots qu'elle prononçait. La fenêtre se referma. On frappa de nouveau à plusieurs reprises, mais enfin, lassé de l'inutilité de ses efforts, celui qui faisait ce vacarme prit le parti de se retirer, ou au moins de se taire. Rien ne troubla plus le silence de la rue.

La vieille rentra chargée d'un panier contenant des verres, des bouteilles, des viandes froides et quelques fruits, et disposa le souper sur la table.

– Et Catherine ? demanda Guillaume d'Haraucourt.

– Elle me suit, monseigneur.

– Qui donc a frappé tout à l'heure ?

– C'est son frère : un mauvais sujet qui vient chercher son gîte ici quand il n'a pas de quoi le payer ailleurs. Mais je l'ai congédié, en lui disant qu'on ne troublait pas ainsi, à pareille heure, une honnête maison. Voici Catherine, mes seigneurs, le souper est prêt, et je me retire.

En passant devant la jeune fille qui s'était arrêtée à quelque distance de la porte, la vieille lui lança un coup d'œil expressif et presque menaçant qui lui reprochait son air triste et de mauvaise humeur, et lui promettait, pour plus tard, une correction si elle ne faisait pas meilleur visage à des cavaliers qui payaient avec tant de générosité. Après cet avertissement tacite, mais éloquent, elle sortit.

Le cardinal et l'évêque prirent place à la table et firent asseoir Catherine entre eux deux. C'était, en effet, une brune piquante, au regard provocateur et effronté, qui, autant par nature que par soumission aux nécessités de son état, oublia bien vite sa tristesse. Fidèle à sa promesse, d'Haraucourt la céda au cardinal, et se réduisit au rôle de convive. La conversation entre ces trois personnages fut telle qu'on pouvait l'attendre d'une courtisane échauffée par le vin, et de deux prêtres de mœurs dissolues, qui se délassaient dans une grossière débauche, de leurs intrigues politiques et des trahisons qu'ils complotaient sans cesse. Aucun sentiment de pudeur ne retenait Catherine, et les mots les plus crus et les plus énergiques ne la faisaient pas rougir ; mais comme presque toutes les filles de son métier, qu'un défaut d'intelligence conduit à ce degré d'abaissement, elle avait l'esprit pétri de superstitions ridicules. Elle offensa Dieu sans remords et sans hésitation, et croyait au diable. Elle ne songeait jamais à gagner sa place en paradis, mais elle redoutait les tourments de l'enfer, et c'était de

On peut consulter pour les autres rues désignées, le glossaire *erotica verba*, ajouté à certaines éditions moderne de Rabelais.

la meilleure foi du monde qu'elle avait une dévotion particulière à sainte Madeleine, patronne des pécheresses. C'était un attrait de plus pour les deux dignes amis que ce mélange incohérent et bizarre de libertinage éhonté et de langage retenu et timoré. Autant il eût été impossible de la maintenir dans les bornes de la décence, autant il était difficile de lui faire prononcer un blasphème, de la pousser à dire une impiété. Cependant à force d'être excitée, Catherine se laissa aller à l'exemple. Étourdie par les abominables propos qu'elle entendait à droite et à gauche, elle sentit sa langue se délier comme malgré elle, et dans la demi-ivresse de vin et de débauche qui troublait sa raison, elle se mit à l'unisson avec ses deux tentateurs.

Le cardinal et l'évêque applaudirent bruyamment. Tout à coup le premier rejeta son manteau, et attirant Catherine à lui, il l'embrassa aussi vigoureusement qu'aurait pu le faire le plus hardi écolier de l'université. En se dégageant de ses bras, la pauvre fille aperçut son costume ; elle poussa un cri de surprise, et vit de l'autre côté Guillaume d'Haraucourt, riant à gorge déployée, et tenant à la hauteur de sa tête un verre qu'il s'apprêtait à vider. L'évêque, dans les fréquentes visites qu'il avait faites précédemment, s'était présenté comme un seigneur de la cour. Elle les regardait tour à tour avec des yeux ébahis et pleins de terreur, ne sachant si ce qu'elle voyait était réel, si elle ne venait pas de se damner, entre deux démons qui avaient pris la figure et les habits de deux ministres des autels, et qui riaient du succès de leur infernale ruse, en répétant les paroles impies qui lui étaient échappées. Les deux prélats devinèrent ce qui se passait dans l'esprit de Catherine, et après avoir échangé un regard d'intelligence, ils prirent tout à coup une physionomie sévère et courroucée qui acheva de lui brouiller les idées et qui redoubla son effroi. Elle s'était levée et se tenait devant eux, tremblante, éperdue, les mains jointes et prête à crier grâce et pardon.

Un incident vint augmenter sa frayeur et donner à cette scène un caractère surnaturel et fantastique qui, dans le trouble où elle était, lui parut confirmer ses craintes et la présence de deux esprits des ténèbres. Une grêle drue et serrée frappa tout à coup contre les vitres : quoiqu'on fût au milieu de l'automne, le tonnerre éclata avec un horrible fracas au dessus de la maison, qui sembla chanceler, et le vent s'engouffrant dans la cheminée, dispersa la flamme et les cendres, et remplit la chambre de fumée. Catherine, demi-nue, les cheveux épars, tomba à genoux et se prosterna la face contre terre en poussant des sanglots. Guillaume d'Haraucourt mit un pied sur elle, et s'écria d'une voix retentissante :

– Tu as commis le péché de la chair et prostitué ton corps, sois damnée !

– Ton âme m'appartient, dit Balue du même ton, et tu as perdu l'espérance du pardon céleste !

– Sainte Madeleine, murmura Catherine en essayant de se relever, sainte Madeleine, intercédez pour moi !

– Il est trop tard, et ton repentir est inutile !

– Nous avons accompli l'œuvre de ta damnation éternelle !

– Tes blasphèmes t'ont fermé la porte des cieux !

– Celui qui règne dans les enfers m'a dit : Dieu m'abandonne cette âme, si elle outrage son saint nom et nie sa puissance. Va vers elle, et tente-la sous une forme mortelle !

– Et nous avons pris cette figure et ces habits pour que rien ne manquât à ton sacrilège !

– Et nous allons réjouir l’archange foudroyé en lui apprenant qu’il a conquis une âme !

– Une âme, qu’aucun pouvoir ne peut maintenant lui ravir !

– Et qu’il attend pour la livrer aux tourments sans fin, aux tortures des réprouvés !

Catherine se débattait et hurlait sous ces anathèmes répétés. Poussant jusqu’au bout cette abominable comédie, l’évêque et le cardinal se penchèrent vers elle, crièrent à ses oreilles des mots extravagants, étranges, sans suite, accompagnés d’un rire bruyant, puis reprenant leurs manteaux, renversèrent la table et éteignirent les lumières. Aux cris de Catherine, au bruit des bouteilles et des verres cassés, la vieille entra une lampe à la main, et poussa une exclamation à la vue de tout ce désordre. Elle eût assurément laissé battre la pauvre fille étendue à terre, sans se permettre une observation, mais les meubles et la vaisselle brisée la trouvèrent moins patiente. Cependant elle s’apaisa bien vite, l’évêque lui ayant jeté deux autres pièces d’or ; ensuite d’un geste impérieux, il lui ordonna de les éclairer et de les reconduire.

La pluie avait cessé, mais le ciel était toujours chargé de nuages, et l’obscurité si profonde, qu’à quatre pas devant soi il était impossible de distinguer aucun objet. Si une telle nuit favorisait leur retraite, elle favorisait également les mauvais desseins des voleurs et des coupeurs de bourse. À peine la porte s’était-elle refermée, qu’un homme de haute stature leur barra le passage. Sans parler, sans leur donner le temps de se reconnaître, il fondit sur eux comme un furieux, l’épée à la main. Le premier coup qu’il porta eût peut-être été mortel à celui qu’il aurait atteint ; heureusement le fer ne rencontrant que le manteau du cardinal, s’enfonça dans les plis jusqu’à moitié de sa longueur. Il s’engagea alors entre ces trois hommes une lutte corps à corps. Mais Balue et d’Haraucourt avaient affaire à un vigoureux adversaire, dont les poings retombaient sur eux, et brisaient leurs membres comme un marteau.

L’assaillant n’était nullement ce que son attaque pouvait le faire supposer, un misérable qui en voulait à la bourse des passants. C’était un amant jaloux que la rage d’avoir été laissé à la porte poussait à cette violence. Cet homme était le même qui avait frappé quelque temps après l’entrée du cardinal et de l’évêque, et que la vieille avait congédié de façon à lui ôter, pour ce soir-là, tout espoir de pénétrer dans la maison. Quoiqu’il fût de basse condition, et peut-être parce qu’il était grossier comme elle, il avait plu à Catherine qu’il battait, et qu’il payait généreusement avec l’argent volé à son maître. Les coups et les cadeaux étaient bien reçus, et passaient pour preuves égales d’amour. Cet homme était aux yeux des visiteurs, tantôt le frère, tantôt le cousin de Catherine. Il la laissait exercer son ignoble profession sans trop se plaindre, malgré la passion insensée qu’il ressentait pour elle ; mais il avait ses jours et ses heures, et quand un rendez-vous arrêté manquait, quand il était obligé de céder la place, il entrait dans des colères furieuses, et devenait jaloux comme un amant surprenant la première infidélité de sa maîtresse. Il perdait alors la raison : en toute autre circonstance et lorsqu’il ne s’agissait pas de Catherine, c’était un homme maître de lui et capable d’une dissimulation profonde. Il avait cru d’abord qu’il en serait quitte pour se promener pendant quelques instants devant la maison, ainsi que cela lui était arrivé parfois, et dans cette hypothèse, Catherine seule devait souffrir de son

désappointement ; mais la longueur interminable de sa faction dans la rue, certaines épithètes peu flatteuses que lui avait adressées la vieille et qui lui revenaient à la mémoire, le mauvais temps contre lequel il avait été obligé de chercher un abri insuffisant sous une porte voisine, l'avaient irrité au dernier point. Sans calculer le danger ni la résistance qu'on pouvait lui opposer, ni les suites fâcheuses pour lui d'une pareille attaque, s'il y succombait, il s'était précipité sur les deux hommes, et les aurait tués s'il l'avait pu, dans la première explosion de son ressentiment.

La lutte continuait, acharnée de part et d'autre. L'épée s'était dégagée des plis du manteau et était tombée. Les efforts des trois adversaires tendaient à ramasser cette arme qui devait assurer la victoire à celui qui s'en emparerait. Ils la foulaient aux pieds ; ils se baissaient, se relevaient en même temps, toujours prêts à s'en saisir, toujours repoussés. Le combat était si animé, qu'aucun d'eux n'entendit un bruit de pas précipités qui retentissait dans la rue. Un quatrième personnage, l'épée à la main, se jeta rudement entre eux. Il était temps pour le cardinal et l'évêque, épuisés et meurtris, que ce secours inattendu leur arrivât.

– Qui que vous soyez, s'écria Balue, prenez notre défense contre cet homme qui a voulu nous assassiner !

Le nouveau venu se disposait à faire usage de son arme, déjà il levait le bras pour frapper, mais aux paroles prononcées par le cardinal, l'agresseur avait laissé échapper un cri étouffé, et s'était sauvé à toutes jambes, avec une telle rapidité, qu'il était inutile de songer à le poursuivre.

– Monsieur, dit le cardinal en rajustant son manteau, pendant que l'évêque de Verdun cherchait à terre l'épée, quelle que soit notre reconnaissance pour votre généreuse intervention, vous nous permettrez de ne pas vous dire nos noms. Si vous êtes noble et riche, contentez-vous de nos remerciements ; si vous êtes pauvre, veuillez accepter cette bourse pleine d'or, et demain, à l'endroit que vous désignerez, on portera le double de la somme qu'elle contient.

L'inconnu repoussa de la main le présent que le cardinal lui offrait.

– Je ne veux, dit-il, ni accepter votre argent ni vous demander votre nom. Je n'ai pas besoin de l'un, et si mon oreille ne me trompe pas, je connais l'autre, maintenant que vous avez parlé.

– Quelle voix ! s'écrièrent ensemble Balue et Guillaume d'Haraucourt. C'est celle de Jean Vobrisset.

– Oui, monseigneur, de Jean Vobrisset, aussi heureux du hasard qui l'a amené à votre secours que surpris de vous rencontrer à cette heure et dans cette rue déserte, exposé à un semblable danger. Je crois aussi savoir quelle est la personne qui vous accompagne. C'est l'évêque de Verdun.

– Lui-même, répondit d'Haraucourt.

– Par quel événement que je ne puis comprendre, demanda Vobrisset, vous ai-je trouvés l'un et l'autre aux prises avec un voleur ?

– Nous rentrions, l'évêque et moi, d'une conférence chez un seigneur de la cour, et nous désirions que cette démarche restât secrète. Voilà pourquoi nous revenions tous deux, sans suite et enveloppés dans ces larges manteaux. Cet homme nous a attaqués à l'improviste, sans que nous l'ayons entendu ni vu venir à nous, et comme

nous étions sans armes, nous aurions probablement succombé, si votre arrivée ne lui avait fait prendre la fuite. Nous ne dirons rien de cette aventure, et nous vous prions, Vobrisset, de garder aussi le silence.

– Je le ferai d'autant plus volontiers, mes seigneurs, qu'on ne sait pas que je suis à Paris, et qu'il vaut mieux qu'on l'ignore.

– Avez-vous quelque message pour nous ? Venez-vous de la part du duc de Bourgogne ?

– Non point de sa part, puisqu'il ne connaît pas notre intelligence. Mais j'ai une nouvelle importante à vous communiquer. Je suis arrivé il y a une heure, et je me rendais à votre hôtel, monsieur le cardinal, ne sachant encore si je pourrais être introduit auprès de tous, mais ne voulant pas perdre un seul instant. J'aurais attendu le jour pour me faire annoncer. Puisque je vous trouve, je vous ferai ma confidence cette nuit même, et je repartirai demain matin.

– Venez, dit le cardinal : à quelque chose malheur est bon. Sans le danger que nous avons couru, notre conférence eût été retardée probablement de quelques heures, que vous auriez passées à vous morfondre dans la rue. Venez, la place ici n'est pas bien choisie pour causer. Je vais rentrer, congédier mon valet de chambre, et dès qu'il se sera retiré, je vous ouvrirai, ainsi qu'à l'évêque, la petite porte du jardin, dont j'ai seul la clef.

Ils se mirent tous trois en marche, Jean Vobrisset allant devant, l'épée à la main, pour prévenir une nouvelle surprise.

Une demi-heure après ils étaient réunis à l'hôtel.



Le cardinal Balue

II

Avant d'y introduire le lecteur, il faut lui dire quelles relations secrètes existaient entre ces trois personnages et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et retracer l'histoire des événements qui avaient amené la fortune de Balue, et fait de lui un prince de l'Église, un favori du cruel et soupçonneux Louis XI.

Balue était né à l'Angle, bourg du Poitou, d'une famille aussi pauvre qu'obscur, et son élévation serait un titre en sa faveur, s'il l'avait due à ses vertus. Son père était meunier, ou, selon quelques historiens, tailleur. Sans fortune, sans appui et plein d'ambition, Balue comprit de bonne heure que la carrière qui offrait le plus de ressources et les meilleures chances de succès à son talent pour l'intrigue, celle ou l'hypocrisie lui rapporterait de plus gros et de plus prompts bénéfices, était l'état ecclésiastique.

Il s'attacha d'abord à l'évêque de Poitiers, Jacques Juvénal des Ursins, qui lui accorda toute sa confiance, et qui le nomma son exécuteur testamentaire. Il paraît que Balue n'avait pas attendu cette marque d'amitié, et que le futur prélat s'exerçait au vol des finances de l'État, par le vol privé, et se formait la main dans les petites choses, pour ne pas manquer les grandes. Il fut positivement accusé d'avoir détourné, avant et depuis, les meilleurs effets de la succession. Après la mort de l'évêque de Poitiers, il s'insinua dans l'esprit et les bonnes grâces de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, et l'accompagna à Rome en 1462. Balue fit un commerce si scandaleux des canonicats que l'évêque lui donna, que le chapitre d'Angers en fut indisposé contre lui, et fit entendre des réclamations. À son retour en France, il se faufila à la cour, et grâce à l'habit qu'il portait, il ne tarda pas à réussir. Son habileté, dont tout le monde parlait, fit oublier ses mœurs dissolues, et attira l'attention du roi.

Louis XI, qui passa sa vie à nouer des intrigues qu'il dénouait par le meurtre et les supplices, quand ses ruses ne tournaient pas contre lui, ne possédait que médiocrement la science des hommes. Fort au-dessous de sa tâche et de la réputation de capacité et de finesse que lui ont faite les historiens, il se prit souvent lui-même à ses propres pièges, il fut dupe de ceux qu'il comblait de faveurs. Ce renard couronné, qui devenait tigre quand il flairait le sang et qu'il pouvait le boire sans danger, apportait au maniement des hommes et des affaires d'État, les misérables calculs et les ruses d'un bas usurier occupé à ruiner des fils de famille. Rien de grand, rien de noble, rien d'élevé, aucun mouvement généreux dans sa conduite ; mais la dissimulation, le mensonge, la rouerie, érigés en système de gouvernement, et soutenus par une politique impitoyable, par une cruauté qui se cacha quelquefois, mais qui ne pardonna jamais.

La France, disait-il, était un pré qu'il pouvait faucher tous les ans, et d'aussi près qu'il lui plaisait. Paroles impies qui doivent peser sur sa mémoire ! Mais ne les eût-il pas prononcées, n'eût-il pas peuplé les cachots de ses victimes, n'eût-il pas couvert le royaume d'échafauds, il mériterait toujours l'exécration qui s'attache à son souvenir. Le plus grand crime, n'est-ce pas l'empoisonnement d'une nation par l'immoralité, le manque de foi, l'ingratitude, la perfidie, offerts en exemple, et qui découlent du trône jusque sur les dernières classes de la société ? Les rois ont aussi charge d'âmes, et les rois corrupteurs sont encore plus coupables que ce fou furieux qui souhaitait que le

genre humain n'eût qu'une tête, que Néron incendiant Rome ! On rebâtit des temples et des palais plus aisément qu'on ne rend à un peuple le sentiment de l'honneur et de la vertu. Les ruines matérielles se réparent mieux et se relèvent plus vite que les ruines morales.

Un fourbe tel que Balue, un homme de son caractère et de sa souplesse de conscience, devait plaire à Louis XI. Il le fit successivement et en peu de temps, conseiller au parlement, administrateur du collège de Navarre, des hôtels-Dieu, maladreries, aumôneries, dispensateur des bénéfices royaux, abbé du Bec, de Lagny, de Saint-Thierry, de Fécamp, intendant des finances, évêque d'Évreux et d'Angers. Telle était la confiance qu'il lui inspirait, qu'il écrivit de sa main à Jean Beaumont, sieur de Bressuire, lieutenant général et sénéchal de Poitou, pour lui recommander Balue, car c'est, disait-il, *un bon diable d'évêque, pour à cette heure ; je ne sçai ce qu'il sera à l'avenir.*

Au reste, Balue ne refusait aucun service : on le voit en 1465 faire patrouille dans les rues de Paris. « Et le lundy, second jour de juillet audit an (1465), Jehan Balue fit le guet de nuit parmy ladicté ville, et mena avec luy la compagnie dudit Jouachin Rouault, avec clairons, trompettes et autres instruments sonans par les rues et sur les murs, qui n'estoit pas accoustumé de faire à gens faisans guet. » (*Chroniques de Jean de Troyes.*) Balue se piquait de talents universels, et aurait volontiers commandé une armée si on la lui eût confiée. La manie qu'il avait de paraître en rochet* et en camail* à la tête des troupes lui attirait de fréquentes épigrammes. Le comte de Dammartin le voyant un jour passer une revue, dit au roi : « Sire, je vous supplie de m'envoyer à Évreux ordonner des prêtres, puisque l'évêque vient ici passer des soldats en revue. »

Mais la jalousie des courtisans ne portait aucune atteinte à la faveur de Balue. Oubliant les bienfaits qu'il avait reçus de Beauveau, il entreprit de le dépouiller de son évêché d'Angers pour s'en faire revêtir. Les difficultés étaient grandes et paraissaient même insurmontables. Il fallait que Beauveau donnât sa démission, ou qu'on lui fit un procès. Or, comme on n'avait aucun reproche à lui adresser, le procès semblait impossible, et d'un autre côté le prélat refusait de se démettre ; mais il était en contestation avec son chapitre, qui se prêta à le condamner. En même temps Balue fit comprendre au roi que l'évêché d'Angers touchant à la Bretagne, il était extrêmement important qu'il fût occupé par un homme sûr ; il fit naître des doutes sur la fidélité et le dévouement de Beauveau. On écrivit à Rome, et le pape ajoutant foi aux accusations calomnieuses portées contre le prélat, donna une bulle par laquelle il fut interdit, excommunié, privé de son évêché, et condamné à se retirer dans le monastère de La Chaise-Dieu. Balue fut aussitôt nommé évêque d'Angers à sa place. Beauveau se pourvut au parlement, mais Louis XI poussa l'aveuglement pour son favori jusqu'à se contester à lui-même l'autorité dont cependant il était si jaloux. Il défendit à la cour, par une lettre de cachet, de s'occuper de cette affaire, dont la connaissance, disait-il, n'appartenait qu'au pape.

L'ambition de Balue n'était pas satisfaite, il lui fallait le chapeau de cardinal. Le pape Paul II, aussi fin et aussi rusé que Louis XI, qui jusque-là l'avait traité avec assez d'indifférence, vit dans le désir du favori l'occasion d'obtenir la révocation positive,

et cette fois sans réserve, de la pragmatique sanction que poursuivait la cour de Rome avec cette persévérance tenace qui a toujours distingué sa politique.

La pragmatique était le rempart des libertés de l'Église gallicane, restée seule, entre toutes les Églises, fidèle aux principes fondamentaux de la hiérarchie, posés dans le concile de Constance, et qui établissaient clairement la supériorité des conciles généraux sur les papes. Expliquer ce que c'était que la pragmatique et rappeler son importance, c'est rendre plus frappantes encore les fautes d'un pouvoir absolu qui, agissant sans contrôle, pouvait sacrifier les garanties de tout un peuple à l'ambition d'un misérable prêtre.

Depuis le séjour des papes à Avignon, le clergé de France avait eu à souffrir toute espèce d'injustice de la part de la cour de Rome. Toutes les remontrances à ce sujet étaient restées sans résultat, et plus les prières étaient vives et pressantes, plus le pouvoir papal se montrait inique et insolent. Selon son habitude, ses prétentions et son audace croissaient en raison de la faiblesse supposée et de l'humilité de ses adversaires.

En 1438, Charles VII convoqua à Bourges une assemblée où le pape Eugène, et les pères de Basle, envoyèrent leurs légats. Elle était composée des personnages les plus illustres du royaume; le roi la présida, assisté de son fils Louis, dauphin, de plusieurs princes du sang, et des plus grands seigneurs de son conseil, tant ecclésiastiques que séculiers. On y dressa ce règlement célèbre appelé PRAGMATIQUE SANCTION, nom donné aux ordonnances concernant les grandes affaires de l'Église et de l'État, et à celles qui se rendaient dans les assemblées publiques sur l'avis de jurisconsultes appelés *pragmatici*.

Pendant la domination des empereurs romains dans les Gaules, le clergé et le peuple élurent leurs évêques; mais après la chute de l'empire, les rois ayant appelé dans leur conseil les évêques, ceux-ci, par reconnaissance, décidèrent que par la suite le consentement des rois serait nécessaire pour la validité des élections épiscopales. Comme il est de l'essence de tout pouvoir qui n'est pas retenu par une autorité supérieure, de devenir usurpateur et de s'étendre au-delà des limites qu'on lui a assignées d'abord, les rois voulurent changer en un droit absolu et primitif, cette concession volontaire. On transigea sur ces prétentions. On convint qu'aucun évêque ne serait élu sans être connu du roi et sans avoir son consentement. Quand un évêque mourait, on députait un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïques vers le métropolitain, qui suppliait le roi de permettre de donner un évêque à cette église, et de désigner un des évêques de sa province, pour assister, au nom du roi, à l'assemblée convoquée pour l'élection. Cet évêque était nommé visiteur; l'élection faite, on en portait l'acte au métropolitain, qui l'envoyait au roi pour avoir son consentement, ensuite l'archevêque et les autres évêques de la province examinaient l'élu et le sacraient.

Cet usage subsista jusqu'aux premiers rois de la troisième race, époque à laquelle il subit un grand changement. Quand un évêché était vacant, les officiers du roi faisaient saisir le temporel de la dignité vacante et s'en approprièrent le revenu; après l'élection, on donnait de la part du roi main-levée de la régale, c'est-à-dire de la saisie faite en son nom. Il y eut encore depuis des changements, de grands abus, et ce fut pour y remédier que le conseil de Charles VII et le clergé de France envoyèrent au concile de Basle, en 1431, des mémoires dressés dans une précédente assemblée à Bourges.

La pragmatique sanction avait pour objet d'ôter aux papes le pouvoir qu'ils s'étaient attribué de conférer les bénéfices et de juger les causes ecclésiastiques en France. Le discours tenu par Charles VII, en 1438, peut donner une juste idée des abus scandaleux qui nécessitaient une réforme. On ne peut le taxer d'exagération et d'impiété, il est certes plutôt en deçà qu'au-delà de la vérité.

« Les prélats, dit le roi, ayant représenté combien de maux avaient produits les anciens canons, et surtout la tolérance des réserves et grâces expectatives qui font qu'on confère le plus souvent les dignités ecclésiastiques et les bénéfices à des personnes *inconnues, sans science, sans piété*, au grand scandale des gens de bien, des églises, des universités ; au préjudice des docteurs et des personnes éclairées du royaume, et des droits de la couronne, l'Église gallicane a arrêté, après un sérieux examen des décrets présentés de la part des pères de Basle, de les accepter, les uns sans modification, et les autres avec modification ; non qu'on ait révoqué en doute la puissance souveraine du concile ; mais parce qu'on a cru qu'il était de l'intérêt public d'ajouter à quelques-uns de ces articles ces modifications convenables aux temps et aux usages du royaume. »

La pragmatique fut dressée en vingt-trois articles, qui témoignent de l'esprit de sagesse et d'indépendance de l'assemblée de Bourges. On ne pouvait alors opposer les lumières de la philosophie aux usurpations de la cour de Rome ; il fallait les combattre avec les armes de l'époque, c'est-à-dire avec une foi qui, pour être vive, n'était pas aveugle, qui n'obéissait qu'après avoir discuté les conditions de son obéissance et posait des limites à sa soumission.

Les articles les plus importants étaient : le premier, qui regardait la célébration des conciles généraux, et ordonnait leur convocation de dix ans en dix ans ; le second, qui établissait l'autorité supérieure du concile à celle des papes, déclarait qu'il tenait sa puissance immédiate de Jésus-Christ, que chaque fidèle, et le pape lui-même, étaient tenus de lui obéir ; le troisième, qui, rédigé pour couper court aux réserves que faisaient les pontifes, assurait la liberté des élections. Le cinquième traitait de la collation des bénéfices, et des grâces expectatives.

Ces mots de réserves et de grâces expectatives sont obscurs pour nous ou ne nous représentent que des idées sans importance actuellement, mais qui en avaient une grande à cette époque. L'esprit humain s'est débattu longtemps dans les liens dont l'avaient enlacé les rois et les prêtres, avant de prendre son essor, et ces querelles oiseuses pour nous, qui n'attirent plus que notre indifférence ou notre mépris, exerçaient alors les esprits les plus vigoureux et les plus éclairés. L'expectative était l'assurance que le pape donnait à un clerc d'obtenir une prébende, par exemple, dans telle ou telle cathédrale, quand cette prébende viendrait à vaquer. Ce ne furent d'abord que de simples recommandations auxquelles les prélats déféraient par respect pour le pape. Bientôt elles changèrent de nature : aux premières lettres que l'on nommait *monitoires*, on en ajouta de *préceptoires*, qui elles-mêmes devinrent *exécutoires*. Enfin la contrainte alla jusqu'à l'excommunication. Cette étrange et inique procédure était en usage dès le douzième siècle. C'était, comme on voit, à un mal déjà bien ancien que la pragmatique portait remède.

La réserve proprement dite était une déclaration par laquelle le pape prétendait pourvoir à telle cathédrale, telle dignité, ou tel bénéfice quand il viendrait à vaquer,



Il n'épargna rien pour convaincre Louis.

avec défense au chapitre de procéder à l'élection, ou à l'ordinaire de conférer. Vers le commencement du quatorzième siècle, le pape Jean XXII poussa l'abus jusqu'à se réserver, par sa première règle de chancellerie, toutes les cathédrales de la chrétienté. L'assemblée de Bourges réduisit ce droit de réserves aux vacances *in curia* (en cour de Rome) et ne conserva au pape que la collation des bénéfices de ceux qui mourraient au lieu où il tiendrait sa cour, ou à deux journées aux environs.

Ces vingt-trois articles, sur la demande du clergé de France, devinrent loi fondamentale du royaume, enregistrée l'année suivante au parlement, et observée pendant tout le règne de Charles VII, malgré les efforts du pape Eugène IV pour la faire abolir¹⁰⁰.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre toute la folie de la conduite de Louis XI, si vanté comme politique profond, et qui consentit à l'abolition de la pragmatique, peut-être parce qu'elle était l'ouvrage de son père. Il se mit en possession du pouvoir comme s'il entrait en pays conquis. Les premiers actes de son règne furent l'établissement de nouveaux impôts, la destitution de plusieurs ministres recommandables par leur probité, de presque tous les officiers de la cour, de la justice et des finances, et l'emprisonnement à la Bastille du comte de Dammartin, que le feu roi avait envoyé six ans auparavant pour l'arrêter.

100 Histoire ecclésiastique, *passim*.

La pragmatique sanction était, aux yeux de la cour de Rome, un grave attentat à son autorité. Eugène IV était mort. Æneas Sylvius Piccolomini, secrétaire du concile de Basle, en avait défendu les résolutions par ses écrits. C'était un adversaire redoutable, instruit, éloquent, sans conviction, mais ambitieux, et qui entre deux opinions embrassait celle qui pouvait lui être utile. Comblé de faveurs et de grâces par la cour de Rome, il écrivit contre le concile qu'il avait d'abord soutenu. Pour récompense du zèle ardent qu'il déploya, il fut élevé au pontificat sous le nom de Pie II.

La pragmatique le blessait à un double titre, comme frein à son autorité, et comme témoignage vivant de la contradiction de sa conduite. Il envoya à Louis XI Jean Jouffroy, ou Joffredy, évêque d'Arras, avec l'instruction d'obtenir du roi l'abolition de la pragmatique.

L'évêque avait la promesse du chapeau de cardinal, s'il réussissait, et il n'épargna rien pour convaincre Louis. Il flatta habilement sa haine contre les grands, qui avaient usurpé une puissance presque souveraine sous les règnes précédents ; il lui représenta que le plus sûr moyen de diminuer ce pouvoir, était d'abolir la pragmatique, qui leur assurait dans les élections un grand crédit et leur donnait un nombre infini de créatures qui s'attacheraient infailliblement au roi dès qu'il serait seul à les recommander au pape, lequel ne lui refuserait jamais rien. Louis mit à son consentement deux conditions : la première était qu'il y aurait un légat français dans le royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortît pas ; la seconde, que le pape cesserait de protéger Ferdinand, fils naturel d'Alphonse d'Aragon, usurpateur du trône de Naples sur René d'Anjou, et dont la fille avait épousé Antoine Piccolomini, neveu de Pie II, contre Jean, duc de Calabre, fils de René, cousin germain du Roi, au fils duquel Louis voulait marier sa fille, Anne de France. L'évêque savait bien que le pape s'opposerait toujours à l'établissement des Français en Italie ; mais, peu scrupuleux envers un homme qui était la fourberie incarnée, il promit au nom de son maître. Louis écrivit à Pie qu'il lui accordait ses demandes, et que si les évêques faisaient la moindre résistance, il les contraindrait par la force à obéir. Muni de cette lettre, en retour de laquelle le roi n'avait qu'une promesse verbale donnée par un simple agent qu'on pouvait désavouer, Jean Jouffroy partit pour Rome, et reçut en route la nouvelle de sa promotion au cardinalat d'Albi.

Louis ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été joué ; tout ce qu'il recueillit de sa condescendance aux désirs de la cour de Rome, fut une lettre où le pape l'appelait le plus grand roi que la France ait jamais eu, où il l'exhortait à entreprendre une croisade contre les infidèles ; et une magnifique épée bénie la nuit de Noël, avec quatre vers latins que le pontife bel esprit ne se donna pas même la peine de faire passables :

*Exerat in Lurcasas tua me, Todoice, furentes
Dextera, Graiorum sanguinis ultor ero ;
Corruet imperium Mahumetis, et inclyta rursus
Gallorum virtus te petet astra duce.*

« Louis, que ta main me tire du fourreau contre les Turcs furieux, je serai le vengeur du sang des Grecs ; l'empire de Mahomet s'écroulera, et de nouveau, guidé par toi, la valeur invincible des fils de la Gaule montera jusqu'aux astres. »

La mystification fut complète. Pendant que les Romains faisaient éclater leur allégresse, et traînaient par les rues avec des cris de joie et de triomphe la carte qui contenait la pragmatique, le Parlement fit des remontrances, adoptées par le clergé et les autres corps du royaume, et prouva par des comptes positifs que depuis l'invention des différents monopoles que l'assemblée de Bourges avait supprimés, tels que les réserves, les expectatives, les annales (première année du revenu payé au pape), la cour de Rome avait, en moins de trente ans, extorqué à la France quatre millions six cent quarante-cinq mille huit cents écus. Mais il était trop tard. Louis envoya à Rome des ambassadeurs auxquels le pape répondit : « Nous avons de très grandes obligations au roi de France, mais cela ne le met pas en droit d'exiger de nous des choses contre la justice et contre notre honneur. » Le roi n'osa pas revenir ouvertement sur la promesse qu'il avait faite. Il permit au parlement de faire exécuter la pragmatique, à l'exception des deux articles essentiels qui regardaient les réserves et les grâces expectatives.

Sept années plus tard, Balue reprit l'ouvrage du cardinal d'Albi. Le pape Paul II lui promit le chapeau s'il terminait l'affaire de la pragmatique. Son influence était telle sur l'esprit du roi, que malgré la rude leçon qu'il avait reçue et le mécontentement qui avait éclaté de toutes parts, Louis accorda à son favori des lettres portant la suppression totale et absolue de la pragmatique sanction. Balue alla au Parlement pour les faire enregistrer ; il essuya un refus formel, et s'entendit reprocher sa conduite, qui offensait à la fois la religion, l'État et les mœurs. « Et le premier jour d'octobre ensuivant, maistre Jehan Balue fut et ala en la salle du Palais-Royal à Paris, la cour de Parlement vaccant, pour elle faire aussi publier lesdites lettres, où il trouva maistre Jehan de Saint-Romain, procureur général du roy nostre sire, qui formellement s'opposa à l'effect et exécution des dites lettres, dont le dit Balue fut fort desplaisant. Et pour cette cause fit audit de Saint-Romain plusieurs menasses, en luy disant que le roy n'en seroit point content, et qu'il le désappointerait de son office. De quoy ledict de Saint-Romain ne tint pas grant compte ; mais luy dist et respondit que le roy luy avoit donné et baillé ledit office, lequel il tiendrait et exercerait jusques au bon plaisir du roy, et que quant son plaisir seroit de le lui oster, que faire le pourroit, mais qu'il estoit du tout délibéré et bien résolu de tout perdre avant que de faire chose qui feust contre son âme, ne dommaige au royaume de France et à la chose publique, et dist audit Balue qu'il devoit avoir grand honte de poursuivre la dicte expédition. » (*Chroniques de Jean de Troyes*) Balue fit enregistrer l'abolition au Châtelet, qu'il trouva plus docile. Le chapeau de cardinal fut la récompense du zèle qu'il avait mis à servir les projets de Rome contre les intérêts et la dignité de la France.

L'histoire de Balue est intimement liée à celle de Louis XI. Lorsqu'en avril 1468, le roi convoqua les états à Tours pour leur demander secours contre Charles son frère, ligué avec François II, duc de Bretagne, et le duc de Bourgogne, Balue fut nommé commissaire avec les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, et en cette qualité chargé de notifier à Monsieur et aux deux ducs la résolution des États. François II consentit à prolonger la trêve de deux mois. Pendant ce temps, le duc de Bourgogne épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, mariage que Louis XI avait toujours voulu empêcher, et François II conclut secrètement un traité de commerce et de ligue

offensive et défensive avec les Anglais. À l'expiration de la trêve, qui avait été portée du 15 juillet au 31 du même mois, le duc de Bretagne, attaqué vigoureusement, écrivit au duc de Bourgogne la lettre la plus pressante pour lui demander du secours : déjà les Français, sous la conduite de l'amiral, avaient battu, près de Saint-Lo, un parti de Bretons, et s'étaient emparés de Gauray, de Vire, de Bayeux, de Coutances, et de tout ce que les Bretons avaient pris en Normandie, à l'exception de Caen. Mais le duc de Bourgogne ne fut pas instruit à temps des demandes de son allié, parce que Louis interceptait les courriers de ces deux princes. Il n'eut des nouvelles de la guerre que par le bruit qui s'en répandit.



Le concile de Basle

Pendant que le cardinal amusait le duc de Bourgogne par de belles paroles, François II et le frère du roi signaient la paix à Ancenis. Les conditions du traité étaient que le duc de Berri, Charles frère du roi, et le duc de Bretagne, renonçaient à toutes alliances, et nommément à celle du duc de Bourgogne : que dans l'espace d'un an on réglerait l'apanage de Monsieur, et que pendant ce temps il toucherait soixante mille livres de rente, payables par quartiers, dans la ville d'Angers.

L'étonnement du duc de Bourgogne fut extrême : il ne comprenait pas que ces deux princes eussent fait la paix sans le consulter, lui qui n'avait armé que pour eux, et peu s'en fallut qu'il ne fit pendre le messenger qui lui apportait la nouvelle. Il était convaincu que le traité était supposé, et que c'était là une ruse de Louis XI. Mais les lettres qu'il reçut des deux ducs le convinquirent enfin de la vérité. « Il sembla bien lors au roy, qu'il estoit à la fin de son intention, et qu'aisément il gaignoit ledit duc, à semblablement abandonner les ducs dessus nommez, et commencèrent à aller messages secrets de l'un à l'autre. » Le connétable de Saint-Pol, Pierre Doriole et Balue, entamèrent pour le roi des conférences à Cambrai et ensuite à Ham en Ver-

mandois. Les disputes étaient vives entre les plénipotentiaires et les députés du duc. Les premiers soutenaient que les points en litige avaient été déjà jugés par le comte de Dunois ; les seconds prétendaient le contraire. Pendant qu'ils discutaient, Charles le Téméraire faisait de grands préparatifs de guerre, et Louis ne lui fit déposer les armes que moyennant six-vingt mille écus d'or, dont moitié comptant.

Depuis sa sortie de la Bastille, le comte de Dammartin partageait avec le cardinal la faveur du roi. Il avait prouvé tout le crédit dont il jouissait, en faisant condamner quelque temps auparavant, d'accord avec Balue, Charles de Melun, ex-grand-maître de la maison du roi, gouverneur de Paris, et lieutenant général du royaume pendant la guerre *du bien public* ; il l'accusa d'avoir supprimé des pièces qui auraient servi à sa justification, d'avoir vendu la justice et trafiqué honteusement de son pouvoir. Le grand prévôt de l'hôtel, Tristan, eut ordre de faire le procès à Charles de Melun, qui fut condamné et exécuté au Petit-Andely.

Le cardinal et Dammartin étaient d'un avis différent, relativement au parti à prendre contre le duc de Bourgogne. Le comte croyant l'occasion favorable, puisque la ligue était rompue entre le frère du roi, le duc de Bretagne et Charles le Téméraire, voulait qu'on attaquât ce dernier et qu'on le réduisît par les armes ; Balue, au contraire, conseillait la voie des négociations. On ne sait pas quel intérêt direct et précis le faisait agir, si ce n'est sans doute le besoin de se mêler d'intrigues et de maintenir par les négociations son importance que la guerre aurait diminuée. Il persuada Louis qu'il ne devait pas commettre aux chances toujours incertaines d'une bataille un succès que lui assurait sa supériorité d'esprit sur le duc de Bourgogne. Louis, comme tous les fourbes, se croyait plus habile encore qu'il ne l'était : il suivit les conseils du cardinal. De son côté le duc de Bourgogne, qui d'abord s'était montré opposé à une entrevue, céda aux suggestions d'un de ses valets de chambre, nommé Jean Vobrisset, depuis longtemps vendu à Balue. On convint que la conférence aurait lieu à Péronne. Le duc écrivit de sa main et envoya au roi un sauf-conduit ainsi conçu :

« Monseigneur, très-humblement en vostre bonne grâce je me recommande ; monseigneur, se vostre plaisir est venir en cette ville de Péronne, pour nous entrevoir, je vous jure et promets par ma foy, et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et vous en retourner seurement en lieux de Chauny et de Noyon, à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira franchement et quittement, sans ce qu'aucun empeschement de ce faire soit donné à vous, ny nuls de vos gens, par moy ne par autres, pour quelque cas qui soit ou puisse advenir. En témoin de ce, j'ay écrit et signé cette cédulle de ma main, en la ville de Péronne, le huictiesme jour d'octobre, l'an 1468.

« Vostre très-humble et très-obéissant sujet,
CHARLES. »

Louis, laissant le commandement de l'armée au comte de Dammartin, partit accompagné de Jean II, duc de Bourbon, de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, frère du précédent, du connétable de Saint-Pol, de Balue, et d'une escorte de quatre-vingts hommes de la garde écossaise et de soixante cavaliers seulement.

Comme les précédents ducs de Bourgogne qui avaient sans cesse troublé le royaume par leur ambition et leurs crimes, sans oser porter la main sur la couronne, Charles

manqua d'audace et de résolution ; et sans le blâmer de ne pas s'être porté à un acte de violence, on peut dire que la trahison de Louis fournissait un prétexte suffisant, une excuse à sa colère. « Le roy, en venant à Péronne, dit Philippe de Comines, ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambassadeurs à Liège, pour les solliciter contre ledit duc, et néanmoins lesdits ambassadeurs avoient si bien diligenté, qu'ils avoient jà fait un grand amas, et vinrent d'emblée les Liégeois prendre la ville de Tongres où estoient l'évesque de Liège et le seigneur d'Hymbercourt bien accompagné, jusqu'à deux mille hommes et plus... Après cela lesdits Liégeois se mirent en chemin vers la cité de Liège et fut conté tout cecy audit duc, qui soudainement y ajouta foy, et entra en une grande colère, disant que le roy estoit venu là pour le tromper : et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fit semer une assez mauvaise raison, c'estoit qu'on le faisoit pour une boëte qui estoit perdue, où il y avoit de bonnes bagues et de l'argent. Le roy qui se vid enfermé dans ce chasteau (qui est petit) et force archers à la porte, n'estoit point sans doute, et se voyoit logé rasibus d'une grosse tour où un comte de Vermandois (Herbert) fit mourir un sien prédécesseur roi de France (Charles le Simple, en 926)... Ledit duc quant il vid les portes fermées, fit saillir les gens de sa chambre et dit à aucuns que nous estions que le roy estoit venu là pour le trahir... et estoit terriblement esmeu contre le roy, et le menaçoit fort : et croy véritablement que si à cette heure-là il eût trouvé ceux à qui il s'adressoit, prêts à le conforter ou conseiller de faire au roy une mauvaise compagnie, il eût esté ainsi fait. »

Le premier jour le duc de Bourgogne s'abandonna à des accès de fureur qui faisaient trembler tous ceux qui l'approchaient. Le second jour il tint un conseil où différents avis furent proposés. Les uns voulaient qu'on retint Louis prisonnier, les autres rappelaient qu'il était venu sous la garantie d'un sauf-conduit qu'il fallait respecter ; plusieurs proposaient de faire venir Monsieur et de partager le royaume, « et sembloit bien à ceulx qui faisoient cette ouverture, que si elle s'accordoit, le roy seroit retrainct, et qu'on luy bailleroit gardes, et qu'un si grand seigneur pris, ne se délivre jamais, ou à peine, quant on lui a fait si grande offense. Et furent les choses si près, que je vis un homme houssé* et prêt à partir qui jà avoit plusieurs lettres adressantes à monseigneur de Normandie, estant en Bretagne, et n'attendoit que les lettres du duc. Toutefois cecy fut rompu. »

Quoique gardé à vue, Louis avait des intelligences parmi les serviteurs et les conseillers du duc de Bourgogne, entre autres avec Philippe de Comines, qui convient lui-même de sa trahison. Il fit répandre de l'argent, et offrit pour otages le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable et quelques autres, « et qu'après la paix conclue, il pust retourner jusques à Compiègne, et qu'incontinent il feroit que les Liégeois répareroient tout ou se déclareroit contre eux. Ceux que le roy nommoit pour estre ostages, s'offroient fort au moins en public. Je ne sçai s'ils disoient ainsy à part, je me doute que non. Et à la vérité, je croy qu'il les y eust laissez, et qu'il ne fust pas revenu. »

Enfin, le troisième jour, après avoir encore passé la nuit dans une violente agitation, le duc de Bourgogne se présenta brusquement à Louis, et lui demanda d'une voix tremblante et entrecoupée par la colère, s'il voulait signer le traité de paix qu'il allait lui proposer. Louis, sans connaître encore les conditions, se soumit à tout, prévenu

secrètement par Philippe de Comines qu'un refus attirerait sur lui les plus grands malheurs. La paix fut jurée sur *la vraie croix* que Louis portait habituellement avec lui, et en même temps il s'engagea à punir les Liégeois de leur révolte. Après une résistance héroïque, la ville fut livrée à la rage des vainqueurs. Le duc de Bourgogne fit jeter dans la Meuse douze cents de ses défenseurs qui s'étaient cachés dans les maisons, et mit le feu à toute la ville, excepté aux églises et à trois cents maisons qu'il réserva pour les ecclésiastiques. Ainsi fut accompli un des crimes les plus odieux dont l'histoire fasse mention. Louis racheta sa trahison par la part qu'il prit à la destruction d'une cité qu'il avait lui-même poussée à la révolte.

Dans toutes ses intrigues Balue avait un second, un autre lui-même. C'était Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, que Louis XI avait détaché du service de son frère. Il l'avait comblé de biens, fait entrer dans son conseil, et il sollicitait pour lui le chapeau de cardinal, qu'il méritait autant que Balue par ses vices. Entre autres titres à la faveur du roi, l'évêque de Verdun avait inventé les cages de fer, où plus tard il devait expier ses crimes, comme Aubriot à la Bastille, comme Enguerrand de Marigny au gibet de Montfaucon. L'amitié, ou plutôt une conformité de mauvaises passions, unit bien vite Balue et d'Haraucourt. Agissant séparément, ils auraient pu se nuire, devenir adversaires, se créer des intérêts distincts et se perdre mutuellement dans l'esprit de leur maître ; ils résolurent de mettre en commun leur ambition. Vendus au duc de Bourgogne, auprès duquel ils entretenaient des agents secrets, ils se rendaient nécessaires en intervenant par la trahison et la perfidie dans toutes les négociations, en perpétuant les causes de troubles et de dissensions si nombreuses alors, et dont la plus grave était la querelle existante entre le roi et son frère au sujet de l'apanage de ce dernier. L'aventure de Péronne avait mis Louis à la discrétion de Charles le Téméraire, qui consentait à la réconciliation des deux frères, sous certaines conditions. Cet élément de discorde venant à manquer, Balue et d'Haraucourt craignaient de voir diminuer leur importance. De son côté, Jean Vobrisset, domestique de confiance du duc de Bourgogne, un de ces hommes dont la crédulité des grands est le patrimoine, veillait avec toute la sollicitude d'un subalterne à conserver l'influence occulte qu'il avait acquise. Il venait à Paris instruire le cardinal et l'évêque de résolutions auxquelles il fallait s'opposer sans délai. Ainsi le plus fourbe des rois, le plus violent et le plus redoutable des princes, étaient les jouets d'un valet infidèle et de deux prêtres corrompus, qui allaient ourdir leurs trames au sortir d'une maison de débauche.



Philippe de Comines

III

Lorsqu'il rentra à son hôtel, le cardinal qui avait donné ordre qu'on ne l'attendit pas, ne trouva pour le recevoir que son valet de chambre, nommé Belée, qui l'accompagna en l'éclairant jusqu'à la porte de sa chambre à coucher. Là, le cardinal lui remit son manteau et le congédia en lui disant qu'il avait à travailler, et qu'il n'avait pas besoin de ses services. L'impatience ou il était d'introduire d'Haraucourt et Jean Vobrisset, et la préoccupation que lui causait l'arrivée imprévue de ce dernier, l'empêchèrent de remarquer l'air troublé de Belée, et les regards étranges qu'il attachait sur lui. Le premier mouvement de cet homme dès qu'il fut hors de la présence de son maître, fut de déployer et d'examiner le manteau. En le voyant troué en plusieurs endroits dans sa partie inférieure, il s'écria avec une expression de rage :

– Je ne m'étais pas trompé ! J'avais bien reconnu sa voix ! C'était lui qui sortait de chez Catherine !

Profitant aussitôt du congé qu'il avait reçu, il quitta l'hôtel et courut chez sa maîtresse avec l'intention de la quereller et de la battre doublement, pour la punir d'abord de la faction qu'il avait montée, ensuite des coups de poing qu'il avait reçus, et pour se venger sur elle du cardinal, que sa colère ne pouvait atteindre.

Pendant ce temps, Balue avait fait entrer d'Haraucourt et Vobrisset. L'importance présumée des communications que ce dernier avait à faire, effaçait entre ces trois personnages toute distinction de rang et de position sociale. Ce n'était pas comme un serviteur rendant compte d'une mission, mais sur un pied complet d'égalité, que le domestique de Charles le Téméraire expliquait aux deux prélats les motifs de son voyage. Tous trois étaient assis autour d'une table couverte de papiers.

– La dernière fois que je vous ai vu, monseigneur, dit Vobrisset au cardinal, vous m'avez recommandé de vous informer exactement des dispositions du duc de Bourgogne. Nous sommes tous trois bien convaincus qu'il est de notre intérêt d'empêcher l'accord projeté entre Louis XI et son frère.

– Oui, dit Balue, cet accord ruinerait notre crédit. Louis est un de ces princes auquel il faut toujours donner de l'occupation, et dont il est sage de détourner la méchanceté naturelle sur plusieurs points à la fois, de peur qu'il ne la concentre sur un seul, et que par passe-temps et par oisiveté il ne prenne pour victimes ses meilleurs amis. Heureusement, il est facile d'égarer dans ses propres soupçons cet esprit soupçonneux.

– Le roi, demanda Vobrisset, vous a-t-il parlé, monseigneur de la mission dont il a chargé secrètement Odet Daidie¹⁰¹ ?

– Non.

– Il s'est pourtant réconcilié avec lui.

– Je l'ignorais.

101 Odet Daidie, seigneur de Lescun, avait rendu de grands services à Charles VII, ce qui lui valut d'abord de la haine du dauphin. Il était bailli du Cotentin, charge que Louis XI lui ôta à son avènement à la couronne. Odet avait un grand crédit sur l'esprit du duc de Bretagne et du frère du roi. Il commanda l'armée de ces deux princes dans la guerre du bien public. Plus tard, Louis se réconcilia avec lui, et Odet s'employa efficacement à opérer la réconciliation des deux frères. (DUCLOS, *Histoire de Louis XI.*)

– Moi aussi, dit l'évêque de Verdun. Est-ce que le renard voudrait ruser avec nous et changer de confidents ?

– Tout est à craindre avec un homme de son caractère, reprit le cardinal : c'est moi qui l'ai déterminé à se rendre à Péronne, et peut-être me garde-t-il rancune de la position critique où il s'était mis par sa sottise, et par sa manie de coudre toujours une fourberie à une fourberie. Il lui faut un motif puissant pour rendre sa confiance au seigneur de Lescun, ancien général des armées du duc de Bretagne et de son frère. Mais le fait me paraît si étrange que je n'y puis ajouter foi. Êtes-vous sûr de ce que vous dites, Vobrisset, n'avez-vous pas été trompé par quelque faux rapport ?

– Je serais, à votre place, incrédule comme vous l'êtes, mais je ne puis douter : je ne puis refuser de croire le témoignage de mes yeux et de mes oreilles. J'ai vu et entendu Odet Daidie parler au duc de Bourgogne, lui remettre une lettre de François II de Bretagne, dans laquelle le duc lui dit que Monsieur a abandonné ses anciennes prétentions, et consent à terminer la querelle de l'apanage, comme l'entendra le roi.

– Eh bien, demanda d'Haraucourt, qu'a répondu le duc de Bourgogne ?

– Il a d'abord dit qu'il voulait l'exécution du traité de Péronne ; mais le négociateur est habile, éloquent ; la discussion, vous le savez, n'est pas favorable à Charles le Téméraire. Il s'est emporté ; mais sa colère en obscurcissant le peu de bon sens naturel qu'il a reçu en partage, a fini par donner tout l'avantage à son interlocuteur, et le duc a presque fini par déclarer que pourvu que Monsieur fût content, peu lui importerait de quoi se composerait l'apanage.

– C'est étrange ! dit le cardinal avec un mouvement de dépit répété par d'Haraucourt ; que propose Louis à son frère pour terminer le différend ?

– La Guyenne au lieu de la Champagne et de la Brie.

– Et le duc de Bourgogne consent à cet arrangement ! s'écria l'évêque. Il oublie qu'il a fait insérer les noms de ces deux provinces dans le traité de Péronne, pour se ménager un passage libre de ses États de Bourgogne à ses États de Flandre ! En vérité, on a peine à concevoir une pareille folie. Qui a pu le déterminer ? Quel dédommagement lui offre-t-on ?

– Aucun que je connaisse du moins, répondit Vobrisset. Depuis qu'il a tenu le roi prisonnier, Charles met encore moins de suite dans ses projets ; sa conduite offre encore plus de contradictions. En résistant à la tentation de se venger de son ennemi quand il le pouvait si aisément, Charles a menti à sa nature violente et sanguinaire ; le regret de n'avoir pas commis un meurtre, le trouble autant que le remords d'un meurtre accompli troublerait la conscience d'un autre. Il n'a jamais su la veille à quel dessein il s'arrêterait le lendemain ; l'impression du moment, la colère, étaient ses seuls conseillers ; ayant négligé une fois de les écouter, il a perdu son guide, et cet esprit brouillon et mal fait appartient tout entier à qui s'offre pour le diriger.

– Il faut le remettre dans la route que nous voulons qu'il suive.

– Louis XI, ajouta Vobrisset, l'a sans doute endormi par de belles promesses ; peut-être lui a-t-il fait remettre le restant des six-vingt mille écus d'or stipulés dans les conférences de Ham ; mais ce qui a paru surtout le déterminer, c'est l'assurance qu'Odet Daidie lui a donnée du consentement de Monsieur à ces arrangements.

– Autre pauvre cervelle ! dit le cardinal. Ils ne voient ni l'un ni l'autre qu'unis ils sont forts et redoutables, qu'isolés ils succomberont infailliblement. À quoi servent

pour les princes les leçons de l'expérience ? Louis, dauphin, a pu résister à son père par l'appui qu'il trouvait en la maison de Bourgogne, et le fils de Philippe oublie cet exemple, qui est d'hier. Il ne sait pas qu'à défaut d'héritier mâle, le frère du roi, entre ses mains, est une menace continuellement suspendue sur la tête de Louis, une arme toujours prête à frapper ! C'est la clef du royaume, et il la remet à son ennemi. Pauvre fou qui payera cher un jour la captivité de Péronne, dès que, tranquille d'un autre côté, Louis pourra tourner contre lui toutes ses forces et l'écraser ! N'est-ce pas aussi votre avis, d'Haraucourt ?

– Sans doute.

– J'ai pensé, mes seigneurs, dit Vobrisset, que je devais vous faire part de ce qui se passe. C'est à vous d'aviser aux moyens de traverser ces nouvelles négociations, si cela est possible.

– Le duc n'a point prononcé mon nom, ni celui de l'évêque ?

– Non, monseigneur. Il ignore l'accord qui existe entre nous, et ne pouvait me charger d'aucune mission. Vous savez qu'il a été convenu que nous ne paraîtrions pas nous connaître, pour que vos instructions, passant par ma bouche, n'eussent pas un air suspect. Jusqu'à présent cela nous a réussi. Le même avis venant de deux côtés opposés, avait plus de poids et de force, ainsi que l'a prouvé l'entrevue de Péronne, à laquelle d'abord il était opposé.

– Avez-vous fait quelques objections au duc relativement aux propositions d'Odet Daidie ?

– N'ayant reçu aucune nouvelle de vous, je n'ai voulu prendre aucun parti avant de vous avoir consultés.

– Vous avez bien fait, dit d'Haraucourt. Mais si le duc ne vous a chargé d'aucun message pour nous, sous quel prétexte vous êtes-vous absenté ?

– J'ai dit que j'avais reçu la nouvelle que mon père était tombé gravement malade, qu'il était en danger de mort, et j'ai prié Son Altesse de m'exempter de mon service pendant quelques jours, pour que je pusse assister à ses derniers moments et recevoir sa bénédiction ; le duc m'a laissé partir sans difficulté. Il me croit auprès de mon père, et personne assurément ne l'instruira de mon innocent mensonge. J'ai pris la route de Paris, j'en repartirai cette nuit même après avoir reçu vos ordres. À mon retour auprès du duc, je rendrai la santé à mon père qui n'a jamais été malade, et mon voyage et notre entrevue resteront un secret impénétrable.

– Voici mon avis, dit le cardinal après avoir réfléchi quelques instants. Nous ne pouvons ni l'un ni l'autre aller trouver le duc. Il faut lui écrire que Louis le trompe, qu'il est parvenu à engager dans une alliance secrète le duc de Bretagne et la maison d'Anjou contre la maison de Bourgogne ; que Monsieur n'est pas aussi déterminé à la paix et à accepter ces arrangements qu'on le dit, et qu'il est incertain du parti qu'il doit prendre, justement parce qu'il ne croit plus être soutenu par le duc. Nous lui conseillerons aussi d'engager Monsieur à passer à la cour de Bourgogne, parce qu'il sera toujours en état de faire la loi à la France tant qu'il sera maître de sa personne. Il est impossible que Charles ne reconnaisse pas l'importance de cet avis, importance qui sera doublée par l'ignorance où il nous suppose. Dès que cette lettre lui sera parvenue, Vobrisset de son côté lui rappellera de quel intérêt il est pour lui d'exiger l'exécution du traité de Péronne.

– Nous pouvons ajouter, dit d’Haraucourt, que les comtes de Foix et d’Armagnac, ainsi que le duc de Bourbon, n’attendent qu’une occasion favorable pour se déclarer ; qu’on a cherché à rendre le connétable de Saint-Pol suspect à Louis, que le connétable le sait, et qu’il ne serait pas difficile de le gagner ; enfin que le comte de Warwick est à Calais.

– C’est cela, reprit le cardinal, et en effrayant Charles sur les projets du roi que nous avons surpris, donnons-lui le conseil, pour les prévenir, de faire fortifier sans délai et de munir Abbeville, Amiens et Saint-Quentin. Les cartes une fois brouillées, le jeu redevient beau pour nous¹⁰².

Le cardinal prit la plume et rédigea en son nom et en celui de l’évêque de Verdun la lettre destinée à Charles le Téméraire. Quand elle fut terminée, Vobrisset observa avec raison qu’il ne pouvait s’en charger, car le duc ignorait son séjour à Paris et leur intelligence. Il fut convenu qu’on la ferait parvenir par une autre voie. Vobrisset devant repartir la nuit même, serait de retour auprès de son maître avant l’arrivée du messenger qu’on lui expédierait : il verrait venir un homme portant l’habit des bourgeois flamands, qui demanderait à parler au duc et à lui remettre une lettre. Cet homme serait l’envoyé du cardinal et de l’évêque. Les instructions les plus détaillées furent données à Vobrisset sur la manière dont il devait recevoir cet homme et faire parvenir la lettre au duc, sans qu’on pût le soupçonner d’intelligence : enfin toutes les précautions furent prises pour que le messenger lui-même ne pût trahir, s’il en avait l’intention ou s’il était arrêté, le secret dont il n’était que porteur et non confident.

Il restait encore une heure de nuit : Vobrisset et l’évêque se retirèrent comme ils étaient venus par la porte du jardin, sans être aperçus. Rentré dans son cabinet, Balue attendit le jour et fit alors venir son valet de chambre Belée.

Il l’avait plusieurs fois déjà employé comme courrier dans des missions qui exigeaient de l’adresse et de la promptitude. Allant où on lui disait d’aller, et revenant sans s’informer de la nature des services qu’on exigeait de lui, Belée était un homme précieux pour le cardinal. Sans les événements de la nuit et le changement qu’ils avaient apporté dans les sentiments de son valet de chambre à son égard, il n’aurait pu mieux choisir. Mais depuis quelques heures, un vif désir de vengeance couvait au fond du cœur de cet homme. Ce n’était pas seulement parce qu’il avait été éconduit de chez Catherine : sa jalousie avait été souvent mise à de pareilles épreuves, mais sa maîtresse était peut-être perdue pour lui. Il l’avait trouvée dans un pitoyable état, poursuivie de visions et de terreurs, et criant dans sa folie que le diable, après l’avoir tentée, s’était emparé de son âme. Il était à craindre que la raison ne lui revint jamais. Que pouvait faire Belée ? Dénoncer la conduite du cardinal et de l’évêque, c’était se perdre inutilement : personne n’aurait ajouté foi à ses accusations, et eût-on voulu y croire, on ne lui aurait pas rendu justice, on n’aurait pas puni les coupables. Une dénonciation, au contraire, lui eût attiré un châtement : quelque obscure prison, quelque cachot de la Bastille, aurait étouffé ses cris et ses plaintes. Il rêvait aux moyens de se venger, lorsque son maître le manda auprès de lui. Peut-être dans l’état d’exaspération où il se trouvait, se serait-il porté à quelque acte de violence, mais en entrant, et avant même que le cardinal lui eût parlé, il eut comme un pressentiment

102 La lettre écrite par le cardinal Balue et l’évêque de Verdun, au duc de Bourgogne, est rigoureusement conforme à ce que nous rapportons. Nous en avons donné la substance.

qui lui conseilla d'attendre. Quoiqu'il se fût montré jusqu'alors plein de discrétion, il n'ignorait pas que les messages dont on le chargeait fréquemment étaient relatifs à des intrigues politiques que le cardinal avait probablement le plus grand intérêt à tenir secrètes et ignorées, et dont la découverte aurait pu renverser sa haute fortune. Des empreintes de pieds laissées sur le carreau, et les deux sièges placés près de la table devant laquelle Balue était assis, lui apprirent que son maître n'avait point passé la nuit seul, quoiqu'il fût revenu à l'hôtel sans être accompagné. Un paquet fermé était posé sur les papiers. Il n'en fallut pas davantage à Belée pour deviner qu'à la suite d'une conférence mystérieuse on allait lui confier une nouvelle mission. S'il eût conservé quelques doutes sur la présence de deux personnages qui étaient venus et qui étaient sortis il ne savait comment, les premiers mots que lui adressa Balue les auraient complètement dissipés.

Le cardinal lui dit d'un air indifférent et en bâillant, comme un homme fatigué d'un long travail :

– Tu n'as pas entendu du bruit cette nuit dans l'hôtel ?

– Non, monseigneur, répondit Belée.

– Il m'avait semblé entendre ouvrir une porte et marcher dans le jardin. Je me serai trompé. Tu m'as déjà prouvé, dans plusieurs occasions, ton zèle : je vais le mettre encore à l'épreuve. Tiens-toi prêt à partir.

– Où monseigneur m'envoie-t-il ?

– En Flandre, auprès du duc de Bourgogne.

– Et sans doute secrètement ?

– Secrètement. Tu es habile à prendre divers déguisements, Belée.

– Je sais en effet, monseigneur, me composer un visage selon les circonstances. Il paraît que la mission dont vous me chargez est importante et exige quelque adresse de ma part.

– Oui : adresse et promptitude. Quel rôle choisis-tu ? Sous quel déguisement veux-tu partir ?

– Sous celui qui vous conviendra, monseigneur. Soldat, bourgeois, ou paysan, peu m'importe.

En même temps Belée, à qui l'espoir d'une vengeance prochaine avait rendu tout son sang-froid et toute sa présence d'esprit, se mit à contrefaire avec un grand talent d'imitation le langage, la démarche, les habitudes de corps de différents personnages.

Le cardinal le regardait avec surprise et en riant.

– C'est à merveille ! s'écria-t-il : et si je n'étais prévenu, je m'y tromperais moi-même.

– Vraiment, monseigneur ? vous trouvez que je sais assez bien donner le change sur ce que je pense ?

– Au point que je ne sais plus si je dois me fier à toi.

– Monseigneur plaisante. Je me supposais arrêté par quelque parti de troupes qui rôdent toujours dans les campagnes et sur les routes, et je contrefaisais un soldat ivre, un bourgeois regagnant tranquillement ses foyers, ou un paysan niais et grossier ; mais en réalité, et pour vous, monseigneur, je ne suis qu'un serviteur dévoué.

– C'est bien, c'est bien, dit le cardinal. Si tu étais arrêté, le danger ne te ferait pas perdre la tête, ni parler mal à propos ?

– Soyez tranquille, monseigneur : le péril est un éperon pour moi, et je ne parle jamais plus sensément que lorsque je suis forcé de peser chacune de mes paroles.

– Tu prendras un habit de bourgeois flamand.

– Soit. Ce déguisement me convient d'autant mieux qu'étant d'origine flamande, je pourrai au besoin me rappeler quelques phrases pour compléter l'illusion.

– Comme il est nécessaire que tu fasses diligence, procure-toi un cheval.

– Monseigneur veut-il me remettre la lettre que je dois porter au duc de Bourgogne ?

– Celle-ci, répondit Balue en désignant du doigt le paquet posé en évidence sur la table : prends-la.

En même temps il la lui présenta. Mais pendant que Belée l'examinait, il retira sa main, en disant :

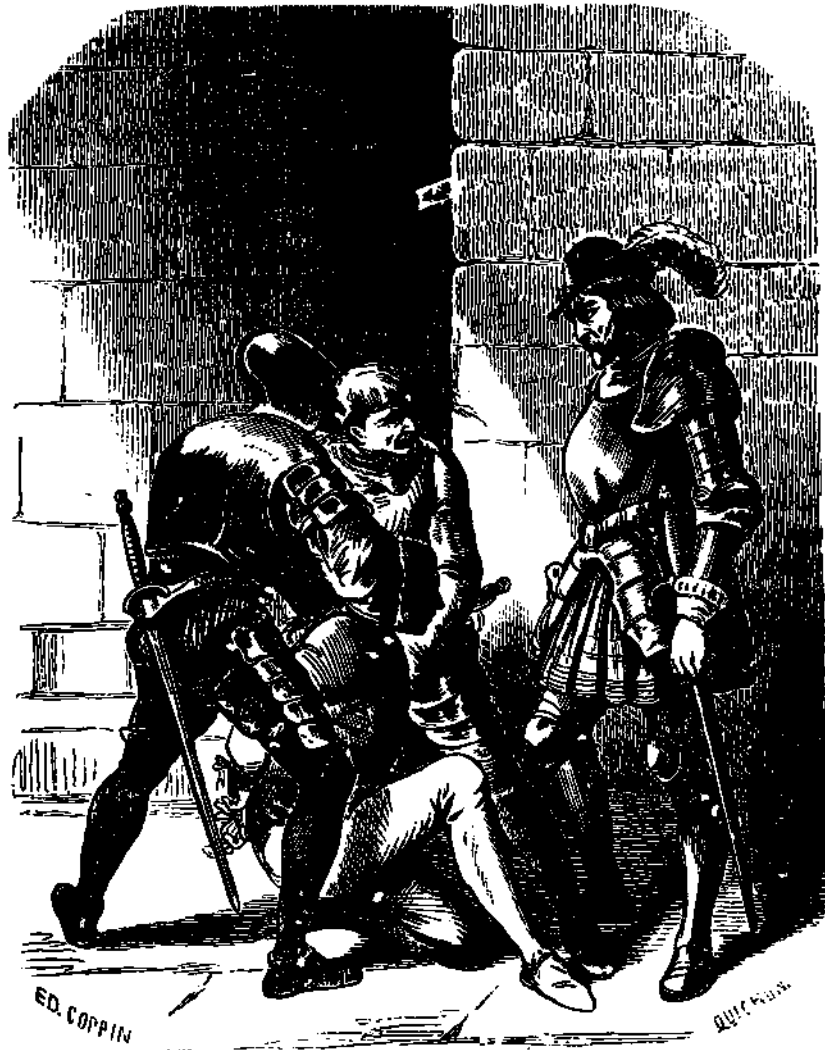
– Étourdi que je suis ! je songe maintenant à un oubli que j'ai commis. Il faut que je rouvre cette lettre. Il sera peut-être bon qu'on ne te voie pas sortir de l'hôtel sous ton déguisement ; toute réflexion faite, tu ne partiras que ce soir. Va acheter un cheval dans un quartier éloigné, et sous un nom supposé. Pendant ton absence, je chargerai Pierre Coulon, que tu vas m'envoyer (c'était un autre de ses domestiques), de se procurer et d'apporter ici un costume convenable.

Il le congédia.

Le soir venu, Belée trouva dans le cabinet du cardinal un habillement complet de bourgeois flamand que Balue l'aida lui-même à revêtir. Il reçut de ses mains une lettre qu'à la forme et au cachet qui avait été soulevé, il reconnut être exactement la même que celle qu'il avait vue le matin, et après avoir promis de nouveau un dévouement à toute épreuve, il partit, emportant avec son message le désir et la certitude de se venger.

IV

Dans la journée, la nouvelle était parvenue à Paris que Louis XI, au lieu de rentrer dans la capitale, s'était arrêté à Senlis, et que de là il devait se rendre à Ham, sans doute pour se tenir plus à proximité des États du duc de Bourgogne, alors en Flandre, et le presser de consentir enfin aux négociations entamées. Le comte de Dammartin, favorable à ce projet, accompagnait le roi. Balue et d'Haraucourt résolurent d'aller le trouver. Ils quittèrent ensemble Paris la nuit même où Belée s'en était éloigné, et arrivèrent à Senlis le lendemain dans la journée. La faveur dont ils jouissaient l'un et l'autre était assez grande pour qu'ils n'eussent pas besoin, comme presque tous les autres courtisans, d'attendre une invitation ou un ordre de se rendre auprès du monarque. Ils furent reçus comme des amis, si l'on peut, sans le profaner, appliquer le nom d'amitié aux sentiments qui unissaient ces trois fourbes. Jamais Louis XI ne les accueillit avec plus de familiarité, ne les appela d'une voix plus douce, *ses bons compères*. C'était à croire que, connaissant déjà leurs trahisons, il prenait plaisir à les flatter et retirait ses griffes avant de les étendre sur eux et de les déchirer. Il ne savait rien encore, mais il



Arrestation de Belée

n'allait pas tarder à tout apprendre. L'instant était venu où cette fortune scandaleuse devait s'écrouler tout à coup.

Deux heures environ avant la fin du jour, le roi, les deux favoris et quelques courtisans étaient rassemblés dans une salle basse, gardée à l'extérieur par de nombreux soldats. Louis se distinguait des autres par ce costume mesquin et ridicule qui lui avait valu les railleries des Espagnols, quelques années auparavant, lors de son entrevue avec Henri de Castille, sur les rives de la Bidassoa, par ses habits plus courts et plus râpés qu'il n'eût été honorable à un bourgeois de les porter. Il causait avec Balue et d'Haraucourt, du désir qu'il avait de terminer l'affaire de l'apanage, et comme on le pense bien, il n'avait à combattre aucune objection. Un cri de qui vive répété de distance en distance, se fit entendre, et un bruit d'armes résonna au-dehors et dans la salle voisine. Le roi, qui avait montré quelque courage à Montlhéry, en était totalement dépourvu hors du tumulte et de l'animation fiévreuse du champ de bataille. Sa conscience troublée lui faisait voir partout un danger. Il tressaillit, pâlit, ôta son chapeau et se mit à marmoter une invocation à la Vierge de plomb qui y était attachée. Il ne se rassura un peu que lorsqu'il vit entrer dans la salle le comte de Dammartin, dont la physionomie tranquille n'annonçait pas qu'il y eût d'alarmes sérieuses à concevoir.

– Qu'est-ce donc ? demanda Louis, honteux de la peur qu'il avait laissé paraître. D'où vient ce bruit ?

– Sire, répondit le comte, c'est un homme qu'on vient d'arrêter. On a trouvé qu'il paraissait examiner avec une curiosité suspecte les fenêtres de l'hôtel où loge Votre Majesté.

– Quel est cet homme ?

– Je ne le sais pas encore, sire ; il a refusé de répondre à toutes les questions qu'on lui a adressées. Il porte le costume d'un bourgeois flamand.

À ces paroles, accueillies avec indifférence par tous les autres, Balue et d'Haraucourt se sentirent changer de couleur et se regardèrent à la dérobée. Était-ce Belée qui, au début de son voyage, avait eu la maladresse de se faire arrêter ?

– Sire, dit le cardinal, si Votre Majesté le permet, je vais interroger cet homme, le faire parler, et je vous rendrai compte de ce que j'aurai appris.

En même temps, il se disposa à sortir.

– Merci, mon compère, dit Louis : mais c'est une besogne dont nous nous chargerons bien nous-même, en votre présence toutefois, ainsi que devant tous ceux qui sont ici.

Le cardinal voulut insister ; mais Louis donna ordre au comte de Dammartin d'introduire le prisonnier, après s'être bien assuré qu'il n'avait sur lui aucune arme cachée.

Le roi s'assit au fond de la salle, ayant à sa droite et à sa gauche le cardinal et l'évêque, tous deux debout ; les autres courtisans, également debout, se rangèrent de chaque côté. Les quelques minutes qui séparèrent la sortie du comte de Dammartin de sa rentrée furent pleines d'angoisses pour Balue et d'Haraucourt. Le doute était plus cruel pour eux que ne l'eût été la certitude du danger qu'ils redoutaient. Ils le croyaient du moins, mais ils regrettèrent amèrement le doute, ce dernier reflet de l'espérance, quand ils virent reparaître Dammartin précédant Belée, placé au milieu de huit soldats qui s'arrêtèrent, sur un geste de Louis XI, à une distance rassurante. Tous les regards se portèrent sur le prisonnier, et dans ce premier moment, on ne fit

pas attention au trouble et à la pâleur des deux prélats. Cependant une même pensée leur rendit un peu de courage. Ils n'avaient aucun motif de soupçonner une trahison de la part de Belée ; dans l'ignorance où ils étaient de ses sentiments de haine et de vengeance, ils se dirent que son arrestation n'était due qu'à un hasard malheureux : leurs précautions, au reste, avaient été si bien prises, que Louis courait risque de ne tirer aucun éclaircissement de cet interrogatoire, si, comme il s'en était vanté la veille, Belée ne perdait pas aisément son sang-froid en présence du danger.

Parti de Paris avec le dessein bien formel de se faire arrêter par le premier officier du roi qu'il rencontrerait, car il avait la conviction qu'il portait un message qui devait compromettre le cardinal, Belée avait appris en route que Louis XI était à Senlis : dès lors Senlis était devenu le terme de son voyage. Il ne lui avait pas été difficile d'inspirer des soupçons. Il ignorait en entrant dans la salle qu'il allait trouver Balue auprès du roi, et il ne fut pas maître de réprimer un mouvement de surprise ; mais comme personne n'était dans la confiance, que nul parmi les assistants ne savait qu'il fût au service du cardinal, on interpréta ce mouvement par l'émotion toute naturelle et la crainte qu'il devait éprouver. Le même coup d'œil qui lui avait suffi pour deviner les terreurs de Balue, lui avait révélé la complicité de d'Haraucourt. D'un mot il pouvait se venger : mais en présence de ces deux hommes tremblants devant lui, il éprouva un plaisir secret à prolonger leur supplice, à les faire passer par les alternatives de l'espérance et de l'effroi ; il voulut jouer un instant avec ses victimes, et bien certain qu'elles ne pouvaient lui échapper, il voulut conserver à leurs yeux le mérite d'avoir essayé de les sauver.

Louis, qui l'avait examiné avec attention, se retourna vers le cardinal et lui dit :

– Il me semble que j'ai souvenir d'avoir vu cet homme.

Balue fit un geste indiquant qu'il ne pouvait aider la mémoire du roi.

– Qui es-tu ? demanda d'une voix brève et impérative, Louis à Belée. D'où viens-tu ? Qui t'amène à Senlis, et pourquoi semblais-tu vouloir pénétrer ici par ruse, lorsqu'on t'a arrêté ?

Belée feignant d'être troublé, s'inclina, salua plusieurs lois et finit par répondre :

– *Ontfermt u mynder, mynen oppersten heere ! (Ayez pitié de moi mon seigneur suprême)*

Le visage du cardinal et de d'Haraucourt s'éclaircit ; ils respirèrent plus librement.

– Quelle langue parle cet homme ? s'écria Louis.

– *Ontfermt u mynder, heere, naer uwe groote bermhertigheyd, (Je demande ta grande miséricorde pour moi mon seigneur)* reprit Belée.

– Si je ne me trompe, Sire, dit l'évêque, il s'exprime en flamand.

– Quelqu'un de vous peut-il l'interroger dans cette langue, et comprendre ses réponses ? demanda le roi.

Personne ne s'offrit ; Belée continuait de marmoter des phrases inintelligibles.

– À bon chasseur, fin renard, pensa Balue.

– Sire, dit d'Haraucourt, l'interrogatoire me paraît impossible, et si Votre Majesté me permet de lui donner un avis, je crois qu'il faudrait garder cet homme prisonnier jusqu'à ce qu'on trouve ici ou qu'on fasse venir un interprète.

– Vous avez peut-être raison, dit le roi, si cependant nous ne sommes pas dupes d'un fourbe habile. C'est ce qu'il faut savoir. Il y a une langue que comprennent tous les hommes, celle que parle le bourreau, qu'on appelle le grand prévôt de l'hôtel.

Belée n'aurait sans doute pas attendu l'effet de l'expédient pour recouvrer la parole. Mais au moment où le comte de Dammartin donnait ordre d'aller prévenir Tristan, un soldat, saisissant l'occasion de se faire remarquer, s'avança de quelques pas et demanda au roi la permission de parler, permission qui lui fût accordée.

– Sire, dit-il, il n'est peut-être pas nécessaire de réclamer le ministère du grand prévôt. C'est moi qui ai arrêté cet homme, je ne l'ai pas perdu de vue, j'ai examiné tous ses mouvements ; profitant de l'instant où Votre Majesté s'est retournée vers monseigneur le cardinal, il a glissé furtivement sous son pourpoint un papier qu'il avait tenu caché au fond de son bonnet, et qui probablement vous apprendra ce qu'il refuse de vous dire. Votre Majesté veut-elle que je fouille cet homme ?

– C'est en effet à cela que nous aurions dû penser d'abord, répondit le roi. Fouille-le.

Le soldat s'approcha du faux bourgeois flamand et se mit en devoir d'exécuter l'ordre de Louis.

Belée savait bien que son mouvement n'avait pas échappé au soldat. Décidé à trahir en conservant les apparences de la fidélité, il l'avait exécuté de manière à être remarqué, à donner lui-même, sans être vu du cardinal et de l'évêque penchés alors vers le roi, l'indication qui devait conduire à la découverte du secret. Pendant que le soldat ouvrait son pourpoint, Belée regarda le cardinal d'un air contrit et qui semblait dire : – Il n'y a pas de ma faute. – À son grand étonnement, au lieu de lire sur son visage et sur celui de l'évêque l'expression de la terreur que l'un et l'autre devait éprouver dans ce moment critique, il n'y vit qu'une parfaite tranquillité, une sécurité qui lui parurent inexplicables.

En effet, ce qui dans son opinion devait les perdre était au contraire pour eux l'assurance de leur salut, grâce aux précautions qu'ils avaient prises pour n'être pas compromis en cas d'arrestation de leur messenger.

Belée n'opposant aucune résistance, le soldat s'empara de la lettre et la donna à Louis XI.

Tous les assistants attendaient avec curiosité que le roi l'ouvrit ; Balue et d'Haracourt étaient attentifs comme les autres, mais toujours calmes. Louis brisa le cachet, déplia la lettre et s'écria avec un geste de dépit et de colère :

– Par la Pasques-Dieu ! Que veut dire ceci ? le papier est entièrement blanc ! Voyez.

Et il retourna en tout sens la feuille sur laquelle, en effet, il n'y avait aucune trace d'écriture.

La foudre tombant aux pieds de Belée ne l'aurait pas plus surpris, rendu plus immobile, plus semblable à une statue, que ce dénouement imprévu. C'était bien la lettre que le cardinal lui avait remise, la même qu'il avait vue le matin, qu'il avait reconnue le soir au moment de son départ, et qui devait renfermer de bien graves secrets, puisqu'il avait fallu s'environner de tant de mystère pour la porter. Il demeura le regard vague et hébété, la bouche béante, incapable, dans le premier moment, de proférer une parole.

– Sire, dit le cardinal après avoir adressé un coup d'œil à Belée, il est impossible qu'on ait voulu se jouer de Votre Majesté, et l'exposer à une pareille mystification ;

il y a là-dessous un mystère incompréhensible maintenant, mais que le temps éclaircira. Cet homme sert peut-être, sans le savoir quelque ruse de guerre ; on l'a peut-être chargé, sans même le mettre dans la confiance, de cette apparence de message pour détourner de quelque autre point et occuper l'attention de Votre Majesté. Sire, je vous en conjure, et tous vous en prient par ma voix, n'écoutez pas votre courage, qui vous porterait à mépriser le danger ; ordonnez aux troupes de battre la campagne aux environs, de redoubler de surveillance autour de cet hôtel ; faites enfermer cet homme, et quand il aura passé la nuit à réfléchir sous les verrous, s'il en sait plus qu'il n'a voulu en dire ce soir, demain, sans doute, il se décidera à parler.

Belée écoutait le cardinal, confondu de son assurance, et encore tout abasourdi de ce qui était arrivé. La position était changée pour lui. Si la lettre eût contenu la preuve de la trahison du cardinal, tout le monde eût compris sa vengeance qu'il avait retardée de quelques instants pour la rendre plus sûre et plus terrible, et en présence de l'écrit accusateur, il se serait fait pardonner aisément le rôle d'emprunt qu'il avait d'abord adopté. Mais avouer qu'il s'était joué du roi, quand il ne pouvait articuler aucun fait précis, quand il ignorait pourquoi et dans quelle intention il était envoyé vers le duc de Bourgogne, c'était s'exposer à la colère de Louis, sans perdre Balue et l'évêque. Louis fit un signe, et il se laissa emmener sans dire mot, comme un homme frappé tout à coup de stupidité, et à vrai dire, son étonnement était tel, cette aventure lui semblait si étrange, que ses facultés étaient anéanties, et que peut-être il eût essayé en vain de parler.

Le conseil du cardinal, approuvé par les courtisans, fut aussitôt mis à exécution. Des troupes se répandirent de tous côtés aux environs de Senlis, des patrouilles parcoururent les rues de la ville ; ce fut une alarme générale dont personne ne pouvait donner l'explication. Pendant la soirée, il n'y eut pas d'autre sujet d'entretien, et l'on s'épuisa en commentaires inutiles pour deviner le mot de cette singulière énigme. La lettre fût examinée avec l'attention la plus minutieuse, approchée d'une lumière pour voir si la flamme ne ferait pas reparaître des caractères invisibles d'abord, des signes mystérieux, tracés à l'aide de quelques substances qui s'effaçaient au jour. Toutes les épreuves auxquelles on la soumit demeurèrent sans résultat. Ce n'était qu'une feuille de papier parfaitement blanc.

L'anxiété de Louis était extrême. À la crainte d'un danger inconnu, que peut-être il n'était déjà plus temps de prévenir, se joignaient l'humiliation d'être pris pour dupe, la rage d'ignorer où il fallait frapper pour rompre le complot qui le menaçait. Le cardinal et l'évêque, tout en cherchant à combattre les terreurs du roi, tournèrent habilement ses soupçons sur certains personnages de la cour qui leur étaient opposés, et firent si bien, qu'ils auraient préparé la perte de leurs ennemis, si, malgré toutes leurs ruses, ils n'eussent touché au terme de leur fortune.

Louis congédia les courtisans, fit appeler son compère Tristan pour lui confier ses craintes, et adressa des prières plus ferventes encore que de coutume à la Vierge de plomb qui ornait son chapeau.

— Nous avons été heureusement inspirés, dit l'évêque à Balue lorsqu'ils quittèrent le roi, en ne nous servant de Belée que comme d'un intermédiaire entre nous et Vobrisset. J'avoue que lorsque je l'ai vu entrer, j'ai cru qu'il tendait nos secrets à Louis, et il m'a semblé sentir tomber sur mon col la hache de Tristan.

– Je n'étais pas plus à mon aise que vous, répondit Balue. Heureusement, Belée est un serviteur fidèle. Il a parfaitement rempli son rôle, et parlé avec l'accent d'un véritable Flamand. C'est un homme intelligent qui peut-être plus tard exigerait une trop vive reconnaissance, et qui pourrait devenir un confident dangereux. Il faudra songer aux moyens de s'en défaire.

– Oui ; mais avant de nous occuper de lui, pensons à nous. Tout n'est pas fini, et nous n'avons conjuré que le premier péril.

– Il faut que Belée persévère dans son personnage de bourgeois flamand, qu'il dise que la lettre lui a été remise pour Odet Daidie, par exemple, par un homme qu'il ne connaît pas.

– Consentira-t-il à ne pas vous nommer ? Demain on le mettra à la question.

– J'espère le déterminer à ne pas dire qu'il est à mon service, et que je l'envoyais sous ce déguisement vers le duc de Bourgogne. Jusqu'à ce qu'on trouve un interprète qui, sans doute, ne se présentera pas demain, nous conseillerons au roi d'attendre, de ne pas employer la torture contre un homme qui peut-être parlera dès qu'il comprendra ce qu'on lui demande. Si nous gagnons deux jours seulement, une évasion est possible, facile même ; nous ne sommes pas ici à la Bastille, et le prisonnier n'a à franchir ni fossés ni pont-levis. Et puis, cette nuit même, la preuve qui nous perdrait aura disparu. On a enfermé Belée dans une salle basse de l'hôtel. Je pénétrerai auprès de lui, sous prétexte de l'interroger ; nul, je pense, ne sera assez mal avisé pour me refuser l'entrée. Séparons-nous, d'Haraucourt ; l'assaut a été rude, mais nous sortons sains et saufs, j'espère, de ce mauvais pas.

Ils se dirent adieu, et quelques instants après, le cardinal, plus inquiet au fond du cœur qu'il ne l'avait laissé paraître, se dirigea vers la chambre où était renfermé Belée. Contre son attente, le soldat de faction refusa de lui laisser voir le prisonnier ; sa consigne était formelle, il devait l'exécuter au risque d'encourir les peines les plus graves, et il ne pouvait l'enfreindre que sur un ordre écrit du roi ou du comte de Damartin, commandant de l'hôtel transformé en place de guerre.

Il eût été inutile d'insister, et il y aurait eu danger d'éveiller les soupçons en demandant cette autorisation ; quelque intérêt pressant qu'il eût à parler cette nuit même à son agent, le cardinal se retira, mais sans abandonner le projet de faire tenir au moins un avis à Belée. Il ne craignait pas de se compromettre en écrivant, car il était sûr maintenant de la fidélité et du dévouement de cet homme, et pourvu que la lettre lui parvint, il regardait le succès comme infaillible.

La distribution des bâtiments lui était bien connue. Ce n'était pas la première fois qu'il y avait logé. L'hôtel avait déjà servi d'habitation à Louis XI, dans de précédents voyages à Senlis, où il l'avait accompagné. Balue savait que la fenêtre de la pièce où on avait enfermé Belée donnait, à quelques pieds seulement de distance du sol, sur une cour, et il espérait qu'on n'avait pas songé à placer un surveillant au-dessous de cette fenêtre, ou plutôt de cette ouverture garnie, du reste, de forts barreaux de fer qui rendaient impossible une tentative d'évasion. Il ne s'était pas trompé dans ses prévisions. La cour était déserte, et il put y parvenir sans être remarqué ; mais la nuit était claire, la lune, qui se levait derrière les maisons de la ville, commençait à jeter ses lueurs dans la cour et sur les bâtiments ; il fallait se hâter et profiter du moment



Le soldat de faction refusa de laisser voir le prisonnier.

favorable où aucun regard ne veillait de ce côté. Il se glissa le long du mur et s'arrêta au-dessous de la fenêtre.

Il toussa légèrement à plusieurs reprises pour avertir le prisonnier que quelqu'un était là, et quand il pensa que son attention était suffisamment éveillée, il se dressa le long du mur, et, levant les bras, il jeta dans la chambre, entre les barreaux de fer, un billet, et se retira précipitamment.

Belée ne dormait pas ; il entendit sans le comprendre l'avertissement qui lui venait du dehors, et un peu après le bruit du papier tombant à ses pieds. Il se baissa, chercha à tâtons dans l'obscurité, et trouva le billet. Mais comment savoir ce qu'il contenait ? Au bout de quelques instants, un rayon de la lune pénétra dans la chambre et traça sur le haut du mur, en face de la fenêtre, une bande lumineuse. À mesure que l'astre s'élevait dans le ciel, la lumière descendait sur la muraille ; il déploya le billet, et chercha, mais en vain, à le lire. La clarté, suffisante pour lui faire apercevoir des caractères tracés sur le papier, était trop faible pour lui permettre de les assembler. Cependant la lueur changeait de place avec les ténèbres et tournait rapidement ; bientôt elle ne frappa plus qu'un coin de la chambre, puis elle disparut tout à fait, et il se retrouva dans la nuit. Force lui fut d'attendre avec une impatience qu'il est plus facile de concevoir que d'exprimer. Sans aucun doute, ce billet était du cardinal. Mais quel avis lui donnait-il ? Était-ce l'assurance qu'il n'avait rien à craindre, un moyen d'évasion qu'on lui indiquait, ou une prière d'opposer une feinte ignorance

aux demandes qu'on lui adresserait ? Prisonnier de Louis XI, Belée avait peur pour lui-même, quoiqu'il ne fût pas coupable. Toujours cette pensée lui revenait qu'en l'absence d'une preuve écrite, le cardinal se justifierait aisément d'une accusation vague, qu'il était impossible de préciser, et qui ne reposait que sur des suppositions. Le duc de Bourgogne était réconcilié avec le roi ; une correspondance entre Charles le Téméraire et Balue n'avait peut-être rien de criminel, et d'ailleurs, cette correspondance n'existait pas ; elle se réduisait pour lui à l'envoi d'une feuille de papier blanc ! Mais alors pourquoi ce déguisement, pourquoi ce mystère, ces recommandations pressantes d'éviter les gens du roi ? Pourquoi lui avait-on fait quitter Paris ? Son esprit s'égarait dans ces questions sans réponse. Il en vint à penser, oubliant l'effroi du cardinal à son aspect, que celui-ci l'avait reconnu à sa sortie de la maison de la rue Pute-y-Muce, et qu'obligé de dissimuler son ressentiment, il avait feint de lui confier une mission secrète et importante ; qu'arrivé à la cour du duc Bourgogne, lui, Belée, aurait été appréhendé au corps par quelque agent prévenu d'un autre côté, et qui lui aurait fait expier par la prison ou par la mort les coups qu'il s'était permis de donner à un prince de l'Église. Ces idées, auxquelles se joignait le souvenir de Catherine, et le regret de voir sa vengeance lui échapper, n'étaient pas de nature à le calmer. Enfin, le jour parut, et il put sortir des doutes qui le tourmentaient. Le billet, sans signature, et d'une écriture déguisée, était ainsi conçu :

« Conserve jusqu'au bout le rôle que tu joues. Quelques désirs que tu formes, quelque fortune que tu rêves, tes désirs seront accomplis, ta fortune sera faite. La reconnaissance sera égale à ton dévouement et à ta discrétion, et quoi qu'il arrive on te sauvera. Une lettre est cachée dans la doublure, de ton pourpoint ; avant qu'on t'interroge, qu'on te fouille de nouveau, prends-la, anéantis-la avec ce billet, et qu'il ne reste trace ni de l'un, ni de l'autre. »

Telles étaient les précautions que le cardinal, d'accord avec d'Haraucourt et Vobrisset, avait prises contre une arrestation ou une maladresse de Belée. Pendant qu'il courait la ville pour se procurer un cheval, l'autre domestique apporta à Balue un habillement complet de bourgeois flamand, dans lequel la lettre fut cachée. Vobrisset aurait reçu Belée à son arrivée. Feignant de ne pas croire qu'il était envoyé par le cardinal, et d'avoir des soupçons, il l'aurait interrogé, dépouillé de ses vêtements ; il se serait emparé de la lettre, et l'aurait portée à Charles le Téméraire, comme un message surpris sur un espion, se faisant aux yeux de son maître un mérite de sa surveillance. Il aurait ensuite rendu la liberté à Belée.

Le prisonnier était sans armes ; on lui avait enlevé, au moment de son arrestation, son poignard. Il ôta son pourpoint, et à défaut d'instrument tranchant, il déchira l'étoffe avec ses doigts et ses dents, et trouva la lettre. Un quart d'heure après, Tristan entra dans sa chambre. Sur sa demande et sur sa promesse de tout révéler, il le conduisit vers Louis XI. Une heure ne s'était pas écoulée, que le comte de Dammartin reçut l'ordre du roi d'arrêter et de garder à vue le cardinal et l'évêque.

Les preuves de la trahison étaient telles qu'il n'y avait pas possibilité de nier. Le jour même, le roi commit, par lettres patentes, le chancelier Juvénal des Ursins ; Jean d'Estouteville, seigneur de Torci, grand maître des arbalétriers ; Guillaume Cousinot, gouverneur de Montpellier ; Jean le Boulanger, président au Parlement ; Jean de la Driesche, président des comptes ; Pierre Doriolle, général des finances ; Tristan l'Her-

mite, prévôt de l'hôtel, et Guillaume Allegrin, conseiller au Parlement, pour faire le procès aux deux coupables. Il nomma aussi en même temps Claustre, conseiller au parlement; Mariette, lieutenant criminel, et Potin, examinateur au Châtelet, pour informer de tous les effets du cardinal Balue, et les délivrer par inventaire à l'Huillier, notaire et secrétaire du roi.

Mais le titre de cardinal et d'évêque pouvait être un obstacle à leur punition, quelque méritée qu'elle fût. Louis, qui ne voulait pas faire grâce, se crut obligé de se soumettre, en apparence, à l'autorisation du pape. Il envoya à Rome Gruel, président au parlement du Dauphiné, et Cousinet, chargés de demander des commissaires *in partibus* pour faire le procès aux deux prélats. De son côté le duc de Bourgogne, instruit de leur arrestation, avait dépêché vers le pape le protonotaire Feri de Cluny, pour lui déclarer, ainsi qu'aux cardinaux, qu'il prenait le plus grand intérêt à cette affaire. Le lecteur nous saura gré, sans doute, de lui faire connaître les incroyables prétentions de la cour de Rome, et l'impudence révoltante avec laquelle l'esprit prêtre essaya de défendre ses privilèges et ses usurpations.

Le mardi 5 décembre 1469, le pape assembla le consistoire, et les ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Le pape leur témoigna qu'il était fâché que le roi fût obligé d'agir contre un cardinal et un évêque, et que l'honneur de l'Église y était intéressé; que cependant on devait la justice à tout le monde, et particulièrement au roi très chrétien; qu'il était bien résolu de la lui rendre; que pour cet effet il avait nommé pour commissaire le cardinal de Nice, le Vice-Chancelier, Ursin, Arrezo, Spolete et Theano, à qui dans la suite on pourrait s'adresser.

Le samedi la congrégation se tint chez le cardinal de Nice. Les ambassadeurs, suivant leurs instructions, présentèrent un écrit contenant les crimes dont le cardinal et l'évêque étaient accusés. Les cardinaux, ayant jeté les yeux sur les pièces qui étaient produites, et ayant délibéré quelque temps, dirent aux ambassadeurs que ces écritures étaient longues, qu'il fallait les examiner; mais les fêtes qui survinrent ne permirent de se rassembler que le samedi dix-neuvième. On demanda aux ambassadeurs s'ils n'avaient rien à donner davantage, s'ils n'avaient point quelques pièces justificatives... Sur les remontrances des ambassadeurs, les cardinaux, après avoir délibéré une heure, rappelèrent ce que c'était que l'état de cardinal; que le pape était le premier de l'Église, et un cardinal le second; et que depuis cinq ou six cents ans on n'avait point vu qu'on eût attenté à la personne d'un cardinal, à cause des peines portées par la décrétale : *Si quis suadente diabolo*, etc. On se récria fort sur la prise et sur la détention d'un cardinal et d'un évêque, disant qu'il n'était pas permis d'arrêter un cardinal sur la déposition d'un homme, et sur une petite lettre de créance; que d'ailleurs on le devait rendre dans les vingt-quatre heures à la juridiction spirituelle, ou qu'on encourrait l'excommunication.

Que quant à la confession que lesdits coupables avaient pu faire, elle n'avait pas été faite devant juge compétent, et qu'il était à croire qu'elle avait été extorquée...

Les ambassadeurs répliquèrent que : Les rois de France se sont toujours conservé le privilège de faire arrêter les prélats lorsqu'ils ont commis quelque crime d'État.

Qu'un roi de Hongrie fit prendre et fouetter un prêtre par les carrefours, qu'il le mit ensuite entre les mains de la justice, et que lorsqu'il en demanda l'absolution, le pape dit qu'il n'en avait pas besoin.

Qu'Alphonse, roi d'Aragon, fit noyer un cardinal sur un soupçon d'adultère, et qu'on lui envoya aussitôt l'absolution.

Que le légat de Savoie fit faire le procès au cardinal de Chypre. Que les rois d'Angleterre, Henri IV, Henri V et Henri VI, avaient fait mourir plusieurs évêques...

La fermeté des ambassadeurs en imposa aux cardinaux et au pape, qui témoigna que lui et tout le Sacré Collège auraient désiré que le roi n'eût point tant pressé pour faire Balue cardinal; qu'il l'avait créé contre son gré, sa réputation étant telle qu'il ne méritait pas de l'être¹⁰³.

Ainsi ce n'était pas, de son propre aveu, l'innocence que la cour de Rome défendait contre le roi de France, c'était la qualité de prêtre, c'était un titre déshonoré, avili par celui qui en avait été injustement revêtu!

Au rapport de plusieurs historiens, Balue fut renfermé à la Bastille après sa condamnation. D'autres prétendent qu'il subit une captivité de douze années, à Ouzain, sous la garde de François de Dons. Ce qui est hors de doute, c'est que Guillaume d'Haraucourt fut conduit à la Bastille et mis dans une des cages de fer dont il avait été l'inventeur.



Charles le Téméraire

103 Relation de l'ambassade envoyée à Rome au sujet de l'affaire du cardinal Balue, écrite par Guillaume Cousinot.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XI

LOUIS DE LUXEMBOURG, COMTE DE SAINT-POL, CONNÉTABLE DE FRANCE.

Les pièces de la procédure instruite contre Louis de Luxembourg, ainsi que ses interrogatoires, n'existent pas. Cette disparition de preuves, qu'il serait si important de connaître, et qui jetteraient une vive lumière sur cette partie du règne de Louis XI, s'explique par le soin qu'on eut de temps à autre d'anéantir les traces de certains procès. En détruisant les archives de la Bastille et des autres prisons d'État, le despotisme voulut prendre ses mesures contre le jugement de la postérité, et crut qu'il détruirait aussi le souvenir de ses iniquités et de ses crimes. Mais ce souvenir est resté, terrible, accusateur, comme une sanglante leçon du passé, comme une sinistre prédiction de l'avenir. À mesure que la tyrannie se consolidait, le nombre des victimes allait en augmentant, et quelque épais que fût le linceul jeté sur elles, le sang le tachait toujours et trahissait les cadavres. Ce fut une loi de cette logique inflexible et souveraine qui mène le monde et que les hommes appellent Providence, que cette marche inverse de la civilisation et du pouvoir absolu. Pendant que l'une éclairait, adoucissait les mœurs, l'autre était obligé de redoubler de rigueurs, de se constituer le geôlier de la nation, comme il le fit officiellement en 1658, époque où la Bastille, de forteresse nationale, devint château royal, forteresse du roi, commandée par un gouverneur nommé par le roi, pour le roi, sorte de bourreau institué contre les ennemis du roi, et bientôt des ministres, des favoris et des prostituées.

On imagina que nul être pensant en France n'oserait regarder en face le trône, ni critiquer la conduite du gouvernement, tant qu'on aurait cet épouvantail devant les yeux. On songea donc sérieusement à en faire le sanctuaire de toutes les iniquités ministérielles, pour donner, par ce moyen, le caractère de criminels d'État à tous ceux qui y seraient renfermés. Penser autrement que les ministres, était un crime d'État qui méritait la Bastille. Se plaindre d'une injustice, être connu pour avoir un caractère sévère de probité, s'égayer aux dépens d'un favori ou d'une favorite, déplaire à un commis, n'être pas humble et rampant devant un lieutenant de police, oser prononcer le nom de *nation* dans un écrit quelconque, était un crime d'État. Enfin toute la morale des gens de bien allait devenir un crime d'État si les crimes réels du gouvernement et ses atroces et stupides projets contre nos personnes, nos biens et notre honneur n'avaient été portés au comble, et si tous les Français ne s'étaient réunis pour mettre fin à tant d'insultes et d'outrages¹⁰⁴.

Le procès de Louis de Luxembourg est tout politique. Pris en flagrant délit de rébellion, il dut subir, le sort des vaincus. Mais quelles étaient les causes qui lui mirent les armes à la main ? Sa révolte contre Louis XI, qui l'avait comblé d'honneurs, fut-

104 Mémoires sur la Bastille, tome I^{er}.

elle le fait d'un esprit inquiet, turbulent et ingrat, ou peut-on lui assigner un motif plus noble et plus élevé ? Il nous semble que jugée selon les idées de l'époque, elle a un certain caractère de grandeur qu'on a trop méconnu. Certes, nous ne voulons pas nous faire les apologistes de la féodalité ; elle est morte à tout jamais, et maintenant, à la distance où nous en sommes, nous ne voyons plus que les abus, les barbaries et les impossibilités d'un semblable régime. Mais il faut se reporter au moment où les pouvoirs oppresseurs passent à l'état d'opprimés, pour les étudier avec fruit, alors qu'existant encore, ils ne sont plus à craindre, qu'ils n'ont plus d'action que pour se défendre, qu'ils ne se manifestent plus par la force, et que leur vengeance est impuissante. Le voile est déchiré, et leur défaite prochaine met à découvert le secret de leur mécanisme ; injustes et usurpateurs aux yeux de la justice et de la morale universelles, ils ont eu leur justice et leur raison de durée relatives : ce qui les a fait vivre devient parfois, au moment de disparaître, une sorte de protestation légitime contre l'agression qui les renverse. La lutte entre deux tyrannies, dont l'une finit et dont l'autre commence, a cela d'instructif qu'elle fait toucher au doigt les vices de l'institution qui s'élève, qu'elle la frappe de discrédit, qu'elle révèle la cause de mort qui la fera périr plus tard.

C'est une question qui n'est pas sans importance, quoiqu'elle ait été toujours tranchée légèrement, que celle de savoir ce qu'au quinzième siècle la France a gagné à la substitution violente du pouvoir royal au pouvoir féodal, si l'un, dont nous connaissons les résultats et qui a abouti à 89, a été un progrès social sur l'autre, ou simplement une transformation de la tyrannie. De ce point de vue, la résistance de Louis de Luxembourg, ses efforts pour se conserver indépendant entre le roi de France et le duc de Bourgogne, deviennent un fait historique grave et sérieux, et sa mort sur l'échafaud est une accusation à joindre à toutes celles qui existent contre Louis XI.

C'est sous son règne que le pouvoir, divisé jusqu'alors, se concentra entre les mains d'un seul. Pour apprécier les prérogatives qui balançaient le pouvoir royal et qu'il absorba, lorsqu'il détruisit les grandes maisons, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les différentes constitutions qui précédèrent, de déterminer leur point de départ, et de les suivre dans les diverses phases de leur jeunesse, de leur maturité, de leur décrépitude.

NOUS QUI VALONS AUTANT QUE TOI, NOUS TE FAISONS ROI POUR NOUS GOUVERNER AVEC JUSTICE ET SELON NOS LOIS ; SINON, NON.

C'était sous cette réserve que les Aragonais élisaient leurs souverains. Une réserve semblable se trouve dans la constitution primitive de la nation française, non pas rédigée en formule, non pas exprimée par des paroles, mais par les faits.

Les *champs de mars* étaient des assemblées nationales, annuelles, qui se réunissaient avec ou sans le consentement du roi ; on y faisait des lois nouvelles, on y expliquait les lois anciennes qui avaient besoin d'interprétation, on y décidait la paix ou la guerre, le sort y partageait le butin. Il ne pouvait en être autrement, car les rois alors n'étaient que des soldats que leurs compagnons avaient créés chefs en les élevant sur le pavois, mais sans leur laisser oublier que c'étaient leurs égaux qui leur avaient donné la couronne, et qu'ils devaient gouverner sous certaines conditions, *sinon, non*. L'indivisibilité de ce pouvoir conféré par l'élection, et que l'élection pouvait transporter sur une autre tête, n'existait pas. C'était une récompense donnée au plus digne,

et non un patrimoine transmis à l'aîné des enfants mâles. La succession appartenait, ou plutôt la transmission était consentie au profit de tous les enfants des rois, comme on le voit, par exemple, pour les quatre fils de Clovis, et les inconvénients d'une semblable division disparaissaient devant l'indivisibilité de la nation dont les assemblées générales des champs de mars réunissaient les divers souverains.

La succession, même des fils aux pères, n'était pas constante. Mérovée n'était pas le fils de Clodion, auquel il succéda. En 715, le fils de Childéric II fut préféré à Thierry, fils de Dagobert II, et en 752 on voit Pépin créé roi, élu roi, nommé roi, sacré roi, au préjudice de Childéric III, déposé à la diète de Soissons, rasé et renfermé dans le monastère de Saint-Bertin, pendant que son fils Thierry était envoyé à celui de Fontenelle en Normandie.

Ainsi, sous la première race qui régna trois cent trente ans, le pouvoir souverain résidait dans la nation, qui avait conservé le droit de juger et de déposer ses rois. L'histoire du vase de Soissons prouve combien leur pouvoir était restreint, puisque Clovis, quelque redoutable qu'il fût, ne put disposer d'un vase volé dans une église.

Les maires du palais étaient des officiers établis pour servir de contrepoids à l'autorité royale. C'était la nation qui les créait, ou les rois, mais avec son consentement. En 626, Clotaire II assembla les grands pour élire un maire à la place de Garnier, qui était mort, comme il avait déjà créé avec leur consentement, Baphon dans l'Austrasie, et Herpon au-delà du Jura. Une autre assemblée, convoquée à Orléans, en 642, par Clovis II, procéda à l'élection de Flzocat, maire du palais.

Il n'y a pas de pouvoir fort sans argent. L'Église eut de tout temps le soin de faire déclarer ses domaines sacrés pour les rois, et de vivre à la charge de l'État sans contribuer à ses charges. Dès la première race, un évêque, nommé Injuriosus, s'opposa à la perception des subsides que le souverain voulait imposer sur le clergé. Les prétentions de l'Église subsistèrent pendant une longue suite de siècles, mais à cette époque elle ne jouissait pas seule d'un privilège. Les domaines des Francs n'étaient soumis à aucune imposition; les offrandes et les dons qu'ils portaient aux champs de mars étaient volontaires.

Il fallait cependant assurer des conditions d'existence aux rois. On leur donna un domaine, c'est-à-dire une portion des terres conquises sur l'ennemi, et dont ils pouvaient disposer en faveur de leurs capitaines, mais à titre viager. Ces bénéfices, détachés de leur domaine, y revenaient à la mort de ceux qui les avaient reçus.

Mais si pendant la paix, les rois n'avaient qu'une autorité resserrée dans d'étroites limites et purement nominale, s'ils ne pouvaient faire la paix, la guerre et les lois, lever des impôts, que de concert avec la nation; s'ils couraient le risque d'être déposés pour leur arrogance, comme Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne, ou pour leurs dissolutions, comme Childéric; en qualité de capitaines et de chefs d'une armée, ils jouissaient du pouvoir le plus absolu, dès qu'il s'agissait de conquêtes à faire. La conquête terminée, ils rentraient dans l'impuissance. C'est de ce point de départ que la royauté, si faible et si restreinte à son origine, parvint peu à peu à s'emparer du pouvoir national, à soumettre le peuple à l'esclavage, à trafiquer de ses propriétés, de ses libertés et de ses privilèges.

Pépin avait changé la forme de l'élection. Il ne s'était pas fait reconnaître à la manière des Mérovingiens, qu'on élevait sur un bouclier; il avait été sacré une fois par

Boniface, évêque de Mayence ; une seconde fois par le pape Étienne III, et il avait reconnu et proclamé lui-même le droit qu'ont les peuples de choisir leurs gouvernants, en adressant à Zacharie, prédécesseur de Boniface, cette question : *Quel est le véritable roi, ou de celui qui n'en porte que le titre, ou de celui qui en porte tout le poids et en remplit tous les devoirs ?* C'était un pouvoir civil, un gouvernement mixte qui succédait à un gouvernement purement militaire et de conquête. Tous les ordres de l'État furent appelés à concourir à une élection qui autrefois appartenait exclusivement aux soldats et aux capitaines. Mais en consentant à l'hérédité de la couronne, ils se réservèrent, à chaque mutation, la faculté de reconnaître le successeur du dernier souverain.

Les champs de mars, transportés au mois de mai, continuèrent. L'hommage de 764, à Worms, ne fut pas rendu par les vaincus au roi victorieux, mais à l'assemblée de la nation française. Le serment même de fidélité, qui remonte aux premiers âges de la monarchie, prouve la liberté préexistante de choisir le souverain. La soumission à la royauté n'est pas de droit naturel, comme l'obéissance d'un fils à son père. Elle est volontaire, et comme telle, elle a besoin d'être consacrée par un serment postérieur.

Il ne faut pas se laisser éblouir par la gloire du règne de Charlemagne. La supériorité de génie d'un homme sur ses contemporains est un fait accidentel qui suspend pour un temps et rejette dans l'ombre, mais qui ne détruit pas le développement logique des événements. Les peuples peuvent abdiquer leurs droits souverains entre les mains d'un Charlemagne ou d'un Napoléon, suivre ces vives lumières de l'intelligence, et se laisser conduire comme un troupeau par ces colonnes de feu qui marchent à la tête de la civilisation et éclairent leur époque ; mais ces colosses abattus et renversés par la mort, la société reprend la place qu'ils laissent vide, et elle sépare leurs usurpations du bien qu'ils ont accompli. D'ailleurs, Charlemagne, et c'est un de ses titres de gloire, respecta les droits de la nation. Ce fut un parlement qui le reconnut souverain en Austrasie : il remit à la France assemblée le jugement de Tassillon, duc de Bavière, et il la consulta pour faire son testament.

Son faible successeur, Louis le Débonnaire, suivit son exemple. Ses capitulaires, le partage de ses royaumes et de ses domaines, la déposition de son fils Lothaire, ne furent rédigés et n'eurent lien qu'avec le concert et la sanction des États.

Le clergé et la noblesse gauloise étaient plus anciens dans les Gaules que la monarchie. Clovis chercha un appui auprès des prêtres et des nobles, il respecta les privilèges de ces derniers, et embrassa, par politique, la religion chrétienne. Une noblesse conquérante, qui ne posséda d'abord des biens qu'en viager, s'éleva à côté de la noblesse gauloise qui possédait à titre héréditaire, et bientôt se confondit avec elle. La royauté lui fit don de l'hérédité qu'elle venait d'acquérir pour elle-même ; et peut-être l'hérédité des fiefs, loin d'être, dans ces temps de barbarie, un amoindrissement du pouvoir royal, fut-elle au contraire pour lui une cause d'affermissement et de stabilité. Il est permis de le croire, en comparant les destinées différentes des Francs et des autres nations venues comme eux du nord, tels que les Goths, les Vandales, les Visigoths, dont la puissance n'eut qu'une courte durée, météores qui ne signalèrent leur passage que par la destruction, et qui s'éteignirent si vite sans laisser de trace.

Le système féodal n'a pas eu de plus rudes adversaires que les partisans du pouvoir royal. Il en devait être ainsi. L'ennemi le plus actif et le plus redoutable d'un usurpateur, le plus intéressé à le perdre, est celui qui veut usurper, ou qui a usurpé à sa

place. C'est la marche naturelle de toutes les passions qui cherchent à éviter le blâme qu'elles méritent en le rejetant sur les autres. L'histoire des gouvernements et des peuples est l'histoire des individus, transportée sur une scène plus vaste ; les actions y ont le même mobile, et étudier le cœur humain dans ses agitations intérieures, c'est étudier l'humanité dans ses résultats généraux. Avant de dire ce que le pouvoir royal substitua au pouvoir féodal, examinons celui-ci, voyons quelle barrière il opposait aux envahissements de la royauté, et comment de salutaire peut-être qu'il était à son origine, il finit par se rendre odieux.

Dominés par l'idée d'unité et de centralisation qui fait notre force actuelle, nous jugeons mal et nous condamnons au premier coup d'oeil cette division infinie du pouvoir. Cependant, il faut d'abord reconnaître un fait bien important, le plus important de tous, l'indivisibilité de la nation que le roi ne pouvait pas aliéner comme un patrimoine, obligé qu'il était de respecter les terres possédées par ses vassaux médiats, et de traiter avec eux pour lever une armée, ou pour imposer des taxes ; ensuite, l'avilissement du pouvoir usurpateur, de la royauté descendue au rang de suzeraine. Le respect s'était retiré d'elle. Le dernier roi de la première race et presque tous les rois de la seconde furent désignés par des sobriquets qu'ils durent à leurs vices, à leurs ridicules, à leurs imperfections physiques ou morales : Childéric *l'Insensé*, Pépin *le Bref*, Louis *le Débonnaire*, Charles *le Chauve*, Louis *le Bègue*, Charles *le Gros*, Charles *le Simple*, Louis *le Fainéant*.

Les possesseurs de fiefs héréditaires, dont les ancêtres avaient élevé les souverains sur le pavois, et qui avaient gardé pour eux-mêmes le droit de les déposer, durent se regarder comme marchant de pair avec le seigneur suzerain. Ce fut là l'origine des pairs de France, qui succédèrent à toutes les prérogatives que les anciens *proceres oplimates* avaient exercées conjointement avec la nation et le roi. Les droits de celle-ci n'étaient pas encore annulés ; la race de Charlemagne perdit le trône, comme l'avaient perdu, cent quarante ans auparavant, les Mérovingiens. Mais à compter de Hugues Capet, une nouvelle politique s'établit. Les rois font sacrer leurs fils aînés de leur vivant, les souverains deviennent héréditaires indépendamment du consentement de la nation, et plus tard ils nient le droit qu'ils ont confisqué ; n'étant plus soumis aux chances de l'élection, ils prétendent : *qu'ils tiennent de Dieu seul leur sceptre et leur couronne, et qu'ils n'en doivent rendre compte qu'à Dieu*.

Mais Dieu ne faisait point de miracles en leur faveur, et quand leurs coffres étaient épuisés, il n'y tombait pas du ciel une rosée d'or et d'argent. Il fallait s'adresser à la nation, et alors la nation redevenait souveraine. Elle accordait presque toujours, il est vrai, les subsides ; mais elle pouvait les refuser puisque le roi était obligé de les lui demander, et quelquefois, comme en 1355, elle ne les accordait que pour un an. Philippe le Bel appelle les communes et les municipalités à prendre part avec les pairs, les barons et les prélats, à la sanction des actes du gouvernement, et en 1328, la nation, représentée par les trois états, reconnaît le droit de Philippe de Valois au trône, à l'exclusion d'Édouard III, roi d'Angleterre.

Mais en politique une concession imprudente en amène d'autres : l'oubli d'un droit engendre une usurpation. La France perdit ses champs de mai, et avec eux, la périodicité de ses assemblées. Les états généraux qui les remplacèrent ne furent plus réunis que par convocation royale. La royauté, qui avait plié tant qu'elle n'avait pas

été la plus forte, marchait à la conquête. Les croisades l'avaient servie heureusement en lui laissant consolider et accroître sa puissance, pendant que les grands seigneurs guerroyaient en Orient; et à compter de la fin du douzième siècle, elle acquit successivement de grands fiefs, tels que les comtés d'Alençon, d'Auvergne, d'Artois, d'Évreux, de Tourraine, du Maine, d'Anjou, de Poitou, le duché de Normandie, etc. La France se changeait, d'aristocratie féodale qu'elle était, en monarchie absolue : les familles des ducs et des comtes se fondaient peu à peu dans la famille royale, les pairs furent créés par le roi, la nation n'eut plus de représentants.

Le clergé lui-même fut soumis par le concordat de 1516. François I^{er} nomma aux évêchés de son royaume, la magistrature fut avilie et devint suspecte par la vénalité des charges; chef absolu de l'armée, le roi put comprimer tous les mouvements : ainsi, dans l'ordre civil, dans l'ordre religieux, dans l'ordre militaire, le roi toujours, le roi partout, le roi seul.

La féodalité eut trois époques.

Pendant la première, soumise à l'autorité royale émanant de la nation, elle est un obstacle au despotisme.

Pendant la seconde, elle restreint la royauté, elle l'amointrit. C'est le temps de sa grande puissance et de ses abus; son despotisme, aussi absurde que celui des rois, se souille de crimes également hideux. Elle réduit les hommes à la condition de bêtes. La monarchie n'avait plus sa constitution primitive qui consistait dans le concours de la volonté nationale et de la volonté royale, et les nouveaux usurpateurs, les ducs, les barons et les comtes, n'agissaient plus qu'en vue de leurs privilèges et de leurs intérêts individuels, séparés de l'intérêt de la nation qu'ils opprimaient, de l'intérêt de la royauté qu'ils tenaient en échec.

Pendant la troisième époque, la féodalité se défend : elle est assiégée dans ses donjons, elle capitule, elle est vaincue.

Les envahissements du despotisme royal commencent aux Valois; Louis XI les continue, Richelieu les achève. Débarrassé de toute rivalité, le système monarchique se met à l'œuvre. Voyons ses œuvres.

À la servitude féodale, il substitue la servitude des gouverneurs, des intendants, des commis, instruments d'oppression, agents révocables, sans dignité et sans indépendance, qu'il peut briser comme il les a créés. À la puissance seigneuriale, qui, vivant en contact avec ses vassaux, instruite de leurs besoins et de leurs ressources, pouvait du moins se montrer paternelle et remettre la dîme, il substitue le fisc, le fisc impitoyable, sans entrailles, machine à perception qui pompe avec l'argent les larmes et le sang du peuple : il fait trois parts de la nation, trois parts isolées les unes des autres, dans un état continuuel d'antagonisme et d'hostilité : une qui paye, une autre qui fait payer, une troisième qui dépense; et sans élévation, sans grandeur dans ses moyens d'action, il perpétue les abus par l'intérêt immoral des salariés.

Un vice particulier à la France, disait Malouet à l'assemblée constituante, rend toutes les réformes nécessaires. Il n'existe dans aucun autre État policé, et nous ne trouvons dans l'histoire d'aucun peuple une aussi grande quantité d'officiers publics et d'employés de tous les genres, à la charge de la société, qu'il y en a parmi nous.

Enfin, les lettres de cachet deviennent le moyen suprême de gouvernement, le dernier mot de la science de l'homme d'état : LA BASTILLE EST UN INSTRUMENT DE RÈGNE !

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, créé chevalier en 1443, par Louis, alors dauphin ; connétable en 1465, marié à la sœur de la reine, en 1466 ; capitaine de Rouen, lieutenant général de Normandie dans la même année, chevalier de Saint-Michel à la création de l'ordre, en 1469¹⁰⁵, entra dans *la ligue du bien public*, et s'en montra un des membres les plus actifs et les plus redoutables. L'inimitié de Louis XI date de cette époque ; il attendit dix années l'occasion favorable de se venger.

La ligue du bien public fut formée principalement par François II, duc de Bretagne, ennemi irréconciliable de Louis XI. La mésintelligence qui exista entre ces deux princes remonte, au dire de plusieurs historiens, à l'année 1456. Le dauphin était toujours aux expédients pour se procurer de l'argent, il pria François II de lui en prêter ; mais le duc refusa, de peur de déplaire au roi de France.

En 1462, François envoya une ambassade à Tours, pour complimenter Louis sur son avènement à la couronne, et arriva lui-même bientôt après ses ambassadeurs, à la tête d'un cortège capable de donner une haute idée de sa puissance : il ne rendit qu'un hommage simple, dont Louis feignit de se contenter, craignant, s'il exigeait plus, que François ne fît un traité avec Charles, comte de Charolais, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ses appréhensions étaient fondées, car le traité était déjà conclu secrètement entre les deux princes, par l'entremise de Romilly, vice-chancelier de Bretagne ; mais la modération du roi empêcha qu'il ne fût déclaré. Après une année d'une paix équivoque, Louis, convaincu des mauvaises dispositions du duc de Bretagne à son égard, lui témoigna le dessein de terminer à l'amiable leurs différends. Il envoya à Tours, en qualité de commissaires, le comte du Maine, l'évêque de Poitiers, Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, et Pierre Poinant, conseiller au parlement. François, de son côté, nomma le comte de Laval, Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, Tanneguy du Châtel, Antoine de Beauveau, seigneur de Pontpean ; Loysel, Féré et Coëtlogon.

Les difficultés portaient sur la nature de l'hommage que le roi prétendait être lige*, et le droit de régale*. François soutenant qu'il ne devait qu'un hommage simple, réclamait la régale, ou le droit de percevoir les revenus des bénéfices vacants sur les évêchés de Bretagne. Ces contestations auraient été terminées par les arbitres, si François n'eût continuellement usé de remises ; il cherchait à intéresser le pape dans sa cause, et l'on surprit des instructions qu'il envoyait à un de ses agents à Rome, dans lesquelles il disait qu'il livrerait plutôt la Bretagne aux Anglais, que de se soumettre au roi.

Les conférences des arbitres, transportées de Tours à Chinon, n'eurent pas de résultats. Cependant le duc de Bretagne nouait continuellement des intrigues avec le comte de Charolais. Pour correspondre plus sûrement avec lui et avec les Anglais, il

105 Le roi exécuta cette année le dessein qu'il avait depuis longtemps de former un ordre de chevalerie, et prit pour patron Saint Michel. Cet ordre devait être composé de trente-six chevaliers, avec un chancelier, un trésorier, un greffier et un héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le roi en était le chef et avait deux voix ; mais en cas de partage elles pouvaient en valoir trois. Les premiers chevaliers que le roi nomma furent le duc de Guyenne, Jean de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, Jean de Breuil, comte de Sancerre, Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt et du Plessis, Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, Louis de Laval, seigneur de Châtillon, Louis, bâtard de Bourbon, Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Cominges, maréchal de France et gouverneur du Dauphiné, Georges de la Trémouille, seigneur de Craon, Gilbert de Chabannes, seigneur de Curson, Charles de Crussol, sénéchal de Poitou, Tanneguy du Châtel, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne. Le nombre de trente-six chevaliers n'étant pas complet, le roi déclara qu'au premier chapitre il serait procédé à l'élection des autres. (DUCLOS, *Histoire de Louis XI*).

avait fait passer en Angleterre et en Hollande, Jean de Romillé, déguisé en dominicain. Louis, qui s'était plaint déjà au duc de Bourgogne du comte de Charolais, résolut de saisir les preuves de la correspondance qui existait entre lui et le duc de Bretagne.

Louis s'était attiré la haine du comte de Charolais par sa conduite tortueuse et ses manques de foi. « Le roy de France donna à monsieur de Charolais trente-six mille francs de pension : et par aucun temps fut le comte bien payé de sa pension, mais le roy (qui fut moult-subtil en ses affaires) tint une manière, que, quant il vouloit se servir du comte, il le traitoit bien, et tenoit mine contraire à ceux de Crouy¹⁰⁶; et quant il se vouloit servir d'iceux de Crouy, il traitoit mal le comte de Charolais; et ainsi advint que le roy rompit la pension de monsieur de Charolais, et rappela ceux de Crouy, dont il se vouloit servir et aider à ceste fois : et tant convindrent ensemble, que le roy conclut de racheter la rivière de Somme : et pour la vie du duc durant, le roy avoit promis de ne la point racheter. Si montoit le dict rachapt à quatre cens mille escus; et contendoit le roy qu'iceux quatre cens mille escus viendroient en la main du comte; mais quant le roy de France veit son plus beau, il ne tint rien au comte de ce qu'il lui avoit dict; mais en fit son profit¹⁰⁷. »

Louis chargea le bâtard de Rubempré¹⁰⁸, homme hardi et d'exécution, d'enlever Jean de Romillé. Rubempré passa en Hollande sur un bâtiment monté par vingt-cinq hommes; il en laissa vingt-trois à la côte, et se rendit à Gorcum, accompagné seulement de deux de ses gens. Les précautions mêmes dont il s'entourait le rendirent suspect, on l'arrêta, et Olivier de la Marche l'accusa auprès du duc de Bourgogne, d'être venu avec l'intention de tuer le comte de Charolais. L'accusation était fautive; mais Louis, selon son habitude, se prenait dans ses pièges. Le duc de Bourgogne n'aurait probablement ajouté aucune foi à cette dénonciation sans une circonstance qui paraissait lui donner de la vraisemblance. Il était vieux et malade; on lui dit qu'un devin avait tiré son horoscope, et avait lu dans les astres sa fin prochaine, que Louis en avait été instruit et qu'il s'était approché d'Hesdin, où était le duc, pour s'emparer à sa mort de la place et des trésors qu'on y gardait, en même temps que Rubempré devait assassiner le comte de Charolais.

Louis entreprit de se justifier. Il envoya à Lille, vers le duc, le comte d'Eu, prince du sang¹⁰⁹, le chancelier de France, Morvilliers¹¹⁰, et l'archevêque de Narbonne¹¹¹. Ce fut Morvilliers qui porta la parole avec fermeté et même hauteur : il dit que l'accusation portée contre Rubempré, agent du roi de France, était une calomnie, et demanda qu'Olivier de la Marche « fust envoyé prisonnier à Paris pour en faire la punition telle que le cas le requéroit. »

106 Messeigneurs de Croy et de Chimay, frères. L'aîné s'appelait Antoine de Croy, comte de Porceau, de Guise et de Beaumont en Hainault, chevalier de la Toison-d'or, favori du duc Jean le Bon, mort en 1475; le second, Jean de Croy, chevalier de la Toison-d'or, grand baillif et capitaine général du pays de Hainault : tous deux fils de Jean de Croy, chambellan du duc de Bourgogne.

107 Mémoires d'Olivier de la Marche.

108 Fils naturel d'Antoine II, sieur de Rubempré en Picardie. Il resta cinq ans en prison, sans qu'on pût trouver aucune preuve du crime dont il était accusé.

109 Charles d'Artois, prince du sang, qui revint en France en 1438, après avoir été prisonnier en Angleterre pendant vingt-trois ans. Mort sans enfants en 1472, à quatre-vingts ans.

110 Pierre de Morvilliers, auparavant président des parlements de Bourgogne, chancelier en 1461. Il remit les sceaux, en 1465, à Juvénal des Ursins, auquel il avait succédé.

111 Antoine du Bec-Crepin, d'abord évêque, duc de Laon.

« Après recommença le dit Morvillier, en donnant grandes et déshonnêtes charges au duc de Bretagne appelé François¹¹² : disant que ledit duc et le comte de Charolois, là présent, estant ledit comte à Tours devers le roy là où il l'estoit allé voir, s'estoient baillez, scellez l'un à l'autre et faits frères d'armes ; et s'estoient baillez lesdits scellez par la main de messire Tanneguy du Châtel : faisant ledit Morvillier ce cas si énorme et si crimineux, que nulle chose, qui se peust dire à ce propos, pour faire honte et vitupère à un prince, ne fust qu'il ne dist, à quoy ledit comte de Charolois par plusieurs fois voulust répondre, comme fort passionné de cette injure, quoy se disoit de son amy et allié ; mais ledit Morvillier lui rompoit toujours la parole, disant ces mots : Monseigneur de Charolois, je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur vostre père...

« Le lendemain, en l'assemblée, et en la compagnie des dessusdits, le comte de Charolois le genouil en terre, sus un carreau de veloux, parla à son père premier, et commença de ce bastard de Rubempré : disant les causes estre justes et raisonnables de sa prinse, et que ce se mettroit par procès... Après ce propos commença à descharger le duc de Bretagne, et luy aussi... et croy bien sy n'eust été la crainte de sondit père, qui estoit là présent, et auquel il adressoit sa parole, qu'il eust beaucoup plus asprement parlé. La conclusion dudit duc Philippe fut fort humble et sage¹¹³, suppliant au roy ne vouloir légèrement croire contre luy ne son fils, et l'avoir toujours en sa bonne grâce. Après fut apporté le vin et les especes, et prirent les ambassadeurs congé du père et du fils, et quant ce vint que le comte d'Eu et le chancelier eurent pris congé du dit comte de Charolois, qui estoit assez loin de son père, il dit à l'archevêque de Narbonne, qu'il veit le dernier : Recommandez-moy très-humblement à la bonne grâce du roy, et luy dites qu'il m'a bien fait laver ici par le chancelier ; mais avant qu'il suit un an, il s'en repentira¹¹⁴. »

L'effet suivit de près la menace. L'année suivante, en 1465, le duc de Bretagne leva ouvertement l'étendard de la révolte. Incertain si le vieux duc de Bourgogne fournirait des troupes au comte de Charolais, il attira dans son parti les princes du sang et les seigneurs qui, possédant des terres et des vassaux, pouvaient lui fournir des secours réels. Il leur fit le tableau de la politique de Louis XI, il leur montra son dessein de les asservir, de substituer son pouvoir à leur autorité, et il n'eut pas de peine à convaincre des seigneurs qui avaient tant à se plaindre. Le duc de Bourbon, époux d'Anne de France, fille du roi, irrité de n'avoir pas reçu l'épée de connétable, entra le premier dans la ligue et se chargea d'y faire accéder le vieux duc de Bourgogne ; négociation délicate dans laquelle pourtant il réussit. Philippe le Bon, affaibli par l'âge, céda aux instances, aux importunités, et sans trop comprendre peut-être les motifs qu'on faisait valoir auprès de lui, il permit au comte de Charolais « de mettre sus des gens, dit Philippe de Comines, mais le nœu de ceste matière ne luy fust jamais découvert, n'y ne s'attendoit point que les choses vinsent jusques à la voie de faict. » Le comte de Saint-Pol, favori du comte de Charolais fut le chef de son armée qui s'élevait à trois

112 François II, duc de Bretagne, fils de Richard de Bretagne, frère de Jean V, comte d'Étampes, mort en 1438, et de Marguerite d'Orléans. Il épousa à Vannes, en 1455, Marguerite de Bretagne, et devint duc de Bretagne en 1458, par la mort d'Arthur

113 Monstrelet dit que le duc écrivit au roi, et que Louis lui fit sur-le-champ une réponse convenable.

114 Mémoires de Philippe de Comines.

cents hommes d'armes et quatre mille archers, indépendamment d'un grand nombre de seigneurs d'Artois, de Hainaut et de Flandre. Le duc de Bretagne entraîna aussi dans son parti Charles, duc de Berri, frère du roi, prince sans valeur personnelle et sans caractère, aussi incapable de briller par lui-même, que jaloux de tout ce qui pouvait l'effacer. Malgré toutes les précautions de Louis XI, qui obligeait son frère à le suivre partout, et qui le gardait en quelque sorte à vue, Charles parvint, sous prétexte d'une partie de chasse, à tromper sa surveillance et à rejoindre le duc de Bretagne. C'était le drapeau du parti, on se hâta de l'arborer. Autour de lui se rangèrent le duc d'Alençon, les comtes d'Armagnac, de Dunois et de Dammartin, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac, le duc de Nemours et plusieurs autres grands personnages. L'alliance avait été conclue sans que Louis XI, dupé comme toujours, eût seulement su de quelle manière elle avait été formée. « Si fut une journée tenue à Nostre-Dame de Paris, où furent les scelés envoyés à tous les signeurs, qui vouloient faire alliance avec mondict signeur, le frère du roy : et portoient iceux, qui avoient les scelés, secrètement, chacun une aiguillette de soye à sa ceinture, à quoy ils congnoissoient les uns les autres : et ainsy fut faicte ceste alliance, et dont le roy ne peut oncques rien savoir. Toutesfois il y avoit plus de cinq cens, que princes, que chevaliers, que dames et damoiselles, et escuyers, qui estoyent tous acertenés (renseignés) de ceste alliance : et se faisoit cette emprise sous ombre de bien-publiq : et disoit-on que le roy gouvernoit mal le royaume, et qu'il estoit besoing de le réformer¹¹⁵. »

L'armée du roi et celle du comte de Charolais se rencontrèrent le 16 juillet 1465, près de Montlhéry. Brezé, grand sénéchal de Normandie, commandait l'avant-garde du roi ; le comte du Maine¹¹⁶, l'arrière-garde ; Louis le corps de bataille. Le comte disposa ses troupes à peu près dans le même ordre : Saint-Pol à l'avant garde ; le bâtard de Bourgogne, Antoine¹¹⁷, à l'arrière-garde, et lui au corps de bataille. Des fautes furent commises de part et d'autre, et le succès de la journée, que chacun des deux partis s'attribua, demeura douteux. Philippe de Comines et Olivier de la Marche, présents à la bataille, en ont fait des récits opposés qu'on peut lire dans leurs mémoires.

Il existe aussi deux autres relations, une qui fut envoyée au duc de Bourgogne par un officier général de l'armée du comte de Charolais, et une autre faite sur le rapport de plusieurs officiers de l'armée du roi. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi se retira à Corbeil, et de là à Paris, et que le comte de Charolais passa la nuit sur le champ de bataille. On s'était battu avec acharnement, et selon les revirements de fortune, l'épouvante avait été telle à certains moments de la journée, qu'il y eut des Bourguignons qui s'enfuirent jusqu'au Quesnoy, et des Français jusqu'en Poitou. Ce fut plus une mêlée sanglante, qu'une bataille réglée, et la même confusion présida à la distribution des châtimens et des récompenses. « Tel, dit Philippe de Comines, perdit ses offices et estats pour s'en estre fuy, et furent donnez à d'autres qui avoient fuy dix lieues plus loin. »

Quelques jours après la bataille de Montlhéry, le duc de Berri et le comte de Charolais se réunirent à Étampes. Les sentiments de pitié que le duc laissa éclater à la vue d'une troupe de blessés apportés dans la ville, parurent au comte une déplorable

115 Mémoires d'Olivier de la Marche.

116 Charles d'Anjou, comte du Maine, troisième fils de Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou.

117 Antoine, fils naturel de Philippe le Bon et de Jeanne de Presle.

faiblesse, et lui arrachèrent des paroles qui peignent d'un trait sa valeur brutale et la monomanie de la guerre qui le possédait et qui le perdit. « Avez-vous ouy parler cet homme ? dit-il. Il se trouve esbavy pour sept ou huict cens hommes qu'il voit blessez, allans par la ville, qui ne luy sont rien, ne qu'il ne connoist. Il s'esbahiroit bientost si le cas luy touchoit de quelque chose ; et seroit homme pour appointer bien légèrement, et nous laisser en la fange. Pourquoi est nécessaire de se pourvoir d'amys¹¹⁸. »

Aussi il ratifia les traités qu'il avait faits avec le duc de Bretagne, sans y comprendre le duc de Berri, et en même temps il chercha à contracter une alliance avec Édouard, roi d'Angleterre, par l'entremise de Guillaume de Cluny.

Louis XI était allé chercher des secours en Normandie. L'armée des princes, forte de cent mille hommes, en y comprenant l'artillerie et les bagages, assiégea Paris, défendu par les maréchaux de Cominges, de Rouault, de Gilles de Saint-Simon, et de Laborde. Des députés nommés par le clergé, le parlement, la ville et l'université, entrèrent en conférence avec les assiégeants. Le comte de Dunois, expliquant les motifs qui leur avaient fait prendre les armes, dit aux députés que le roi avait fait alliance avec des étrangers pour détruire les grandes maisons de France, et particulièrement celles de Bourgogne, d'Orléans, de Bretagne et de Bourbon ; qu'il refusait d'assembler les états ; qu'il fallait donc désormais que les armées ne fussent commandées, les charges données et les finances administrées que par le conseil des princes, et que pour sûreté on leur livrât la personne du roi et la capitale. Qu'on ne laissait que deux jours pour décider, et que ce terme expiré, on donnerait un assaut général, sans faire aucun quartier.

Ces conditions jetèrent l'alarme dans Paris, et déjà on parlait de se rendre, mais le roi y rentra avec douze mille hommes, des munitions et des vivres en telle abondance, que pendant trois mois il n'y eut pas même apparence de disette. La confiance avait succédé à l'abattement, et tous les assauts furent repoussés avec perte pour les assiégeants. Gagner du temps fut tout le secret de la politique de Louis. Après avoir fait mettre à mort ou fouetter quelques-uns de ceux qui avaient témoigné des craintes avant son retour, il négocia, et entreprit de jeter la division parmi ses ennemis. Gagné par lui, le fils du roi de Sicile, le duc de Calabre, sans trahir pourtant le parti qu'il avait embrassé, s'employa activement pour la conclusion d'un traité de paix.

Le motif qui avait formé la ligue était juste, ou du moins il avait son excuse dans l'intérêt des grandes familles menacées par Louis ; mais *le bien public*, qui avait été le prétexte, n'était pas le but que les princes poursuivaient, et ces prétendus protecteurs du peuple ne songèrent qu'à satisfaire leur ambition. Le traité de Conflans, du 5 octobre, fait avec le comte de Charolais seul, pour que plus tard, si la guerre recommençait avec la ligue, il n'eût aucune raison plausible de confondre ses intérêts avec les leurs, et celui de Saint-Maur, du 29 du même mois, avec les princes, portèrent que le duc de Berri aurait la Normandie en toute souveraineté ; le duc de Calabre, Mouson, Sainte-Menehould, Neufchâtel, quinze cents lances pour six mois, et cent mille écus comptants. Le comte de Charolais eut pour lui et son premier héritier, les villes rachetées sur la Somme, sans être obligé de rendre les quatre cent mille écus, prix du rachat, Boulogne, Guisne, Péronne, Mont-Didier et Roye, comme héritages perpé-

118 Mémoires de Philippe de Comines.

tuels. Le duc de Bourbon obtint Donchery, plusieurs seigneuries en Auvergne, trois cents lances et cent mille écus. Dunois garda sa compagnie de quatre cents lances, Albret et d'Armagnac eurent des terres et des pensions, Dammartin rentra dans la possession de ses biens ; Lohéac fut nommé premier maréchal de France, et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de connétable. En accordant à Saint-Pol une telle faveur, Louis XI voulait détacher de la cour de Bourgogne un sujet puissant et redoutable, et de son côté en la demandant pour lui, le comte de Charolais espérait se créer à la cour de France un serviteur fidèle, un agent dévoué. Ils se trompèrent également dans leurs calculs. Le comte, chef de la maison impériale de Luxembourg, rêvait une plus haute destinée ; il ne voulait rester sujet ni de l'un ni de l'autre.

La cession de la Normandie au duc de Berri fut bientôt contestée par Louis, qui ne l'avait accordée que pour sortir d'une position critique. Les traités de Conflans et de Saint-Maur livraient la France aux invasions des Bourguignons, des Anglais et des Bretons ; mais Louis ne se sentait pas encore assez fort pour les rompre. En attendant qu'il le pût, il recevait en grâce les seigneurs qui avaient fait partie de la ligue et dont l'appui pouvait lui être utile, tels que Dammartin, Lohéac ; il frappait ceux qu'il ne craignait pas, et s'attachait par d'autres faveurs le duc de Calabre et le nouveau connétable. Au mois d'août 1466, il maria, avec une dot de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres, sa fille aînée, Anne de France, à Nicolas, marquis du Pont, fils du duc de Calabre, et sa belle-sœur, Marie de Savoie, à Saint-Pol. La dot de Marie était le comté de Guise, la seigneurie de Novion en Terrache, et la promesse de la succession de la comté-pairie d'Eu, promesse qui fut réalisée en 1471. La même année 1466, Saint-Pol fut nommé capitaine de Rouen et lieutenant général de Normandie.

À cette période de son histoire, Louis de Luxembourg semble agir dans les intérêts du roi. Philippe le Bon était mort à Bruges, le 15 juin 1467, laissant à son fils d'immenses richesses, quatre cent mille écus d'or monayé ; soixante-douze mille marcs d'argent, et pour plus de deux millions de meubles. Envoyé par Louis vers le nouveau duc de Bourgogne, pour s'opposer à la guerre contre les Liégeois, le connétable revint de sa négociation avec un refus, et ces paroles prophétiques de Charles : « Beau cousin, vous êtes bien mon ami, et partant je vous avertis que vous preniez garde que le roy ne fasse de vous ainsy qu'il a fait d'autres ; si vous voulez demeurer par deçà, vous serez le très-bien demeuré. »

La paix n'était pas possible entre deux princes qui se haïssaient et se méprisaient comme Louis XI et Charles, et que les grands seigneurs, particulièrement le comte de Saint-Pol, entretenaient dans une défiance continuelle. « Le comte de Saint-Pol, homme très-sage, et autres serviteurs du duc de Berri, devenu duc de Guyenne¹¹⁹, et aucuns autres, désiroient plus tôt la guerre entre ces deux grands princes, que paix, pour deux regards. Le premier, ils craignoient que ces très-grands estats qu'ils avoient ne fussent diminuez, si la paix continuoit, car le dit connetable avoit quatre cens hommes d'armes, ou quatre cens lances, payés à la montre, et n'avoit point de contrôleur, et plus de trente mille francs tous les ans, outre les gages de son office, et les profits de plusieurs belles places qu'il avoit. L'autre, ils vouloient mettre sus au roy, et disoient entre eux sa condition estre telle, que s'il n'avoit débat par le dehors, et

119 L'édit par lequel Louis XI donna la Guyenne à son frère fut signé à Amboise au mois d'avril 1469, après Pâques. Le duc de Guyenne prêta serment à Xaintes, pour son apanage, le 19 août suivant.



Le poison fut donné par un moine bénédictin...

contre les grands, qu'il falloit qu'il en eust avec ses serviteurs, domestiques et officiers, et que son esprit ne pouvoit estre en repos¹²⁰ »

Ainsi, quelque jugement qu'on porte sur le connétable, on voit par le témoignage même d'un historien, si souvent partial en faveur de Louis XI, quelle opinion avaient ses contemporains de son habileté prétendue, sur quelle base fragile et misérable reposait cette politique tracassière qu'on a voulu faire passer pour profonde.

Tantôt Saint-Pol disait au duc de Bourgogne que le nombre des mécontents augmentait de jour en jour en France, et que s'il consentait au mariage de sa fille avec le duc de Guyenne, cette alliance lui ouvrirait les portes du royaume ; tantôt il écrivait au roi qu'un soulèvement était prochain dans la Flandre et le Brabant. Profitant d'une occasion favorable, il s'empara, au mois de décembre 1470, de Saint-Quentin, au nom du roi, il est vrai, mais avec l'intention de garder la place pour lui et de s'y fortifier. L'année suivante, envoyé sur les frontières de Picardie, il tâcha de séduire ou de surprendre les villes rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans, et s'établit de nouveau à Saint-Quentin. Charles lui enjoignit, comme à son vassal, de venir le rejoindre ; le connétable répondit que « si le duc avait son scellé, il avait celui du duc, et qu'il était homme pour lui répondre de son corps. » C'était lever le masque : le duc fit saisir toutes les terres qu'il possédait en Flandre et en Artois, et par représailles, le connétable s'empara de celles que ses enfants, au service du duc, avaient en France.

120 Mémoires de Philippe de Comines.

La mort du duc de Guyenne, arrivée en 1472, rompit la paix projetée entre Louis et Charles de Bourgogne. Qu'on nous permette d'interrompre un instant notre récit pour donner quelques détails historiques sur cette mort, qui fut un crime de Louis XI. Le duc de Guyenne mourut empoisonné avec la dame de Montsoreau, sa maîtresse, par une pêche qu'ils avaient partagée. Le poison fut donné par un moine bénédictin, nommé Jourdain Faure de Versois ou Versoris, abbé de Saint-Jean d'Angely, qui fut trouvé étranglé dans sa prison la veille de son jugement.

Lescun, favori du duc de Guyenne, voyant son maître languir et mourir par degrés, avait fait arrêter à Bordeaux, encore du vivant de ce prince, ce Versoris, aumônier du duc de Guyenne, et Henri de la Roche, écuyer de la cuisine de ce même prince, accusés par la voix publique d'avoir été les instruments du crime. Leur procès fut commencé à Bordeaux ; mais le duc de Guyenne étant mort, et par cette mort, la Guyenne retournant au roi, Lescun tira les accusés des prisons de Bordeaux, les emmena en Bretagne, les présenta au duc François II, et lui demanda vengeance de la mort de son maître, pendant que le duc de Bourgogne publiait un manifeste dans lequel il accusait, à la face de l'univers, Louis XI d'empoisonnement et de fraticide. Louis n'opposa d'abord à ces accusations que le silence et ses intrigues ordinaires ; ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois, le 22 novembre 1473, qu'il nomma des commissaires pour procéder au jugement des accusés, conjointement avec les officiers du duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne dans son manifeste joignait l'accusation de magie à celle d'empoisonnement. Le duc de Guyenne, disait-il, a perdu la vie *par poisons, maléfices, sortilèges et invocations diaboliques*. À cette époque tout fait dont la cause n'était pas évidente était attribué à un pouvoir surnaturel ; mais il n'y avait d'autre magie que la cruauté de Louis XI, qui ne reculait devant aucun forfait. On était si persuadé de la sorcellerie de l'abbé de Sainl-Jean d'Angély, qu'on lit dans l'*Histoire de Bretagne* de d'Argentré, et dans les *Annales d'Aquitaine* de du Bouchet, que le geôlier de la grosse tour de Nantes, où était renfermé Versoris, déclara qu'on entendait toutes les nuits dans cette tour des bruits horribles ; les deux historiens ajoutent, expliquant ainsi la mort de l'accusé avant le jugement, qu'une nuit le tonnerre étant tombé sur la tour, l'abbé fut trouvé mort le lendemain « étendu dans la place où il couchait, la tête et le visage enflés, noir comme du charbon, et la langue hors de la bouche d'un demi-pied de long. » Son complice, Henri de la Roche, disparut sans qu'on sût ce qu'il était devenu, et le procès ne fut jamais jugé.

S'il pouvait rester quelque doute sur ce crime de Louis XI, Brantôme se chargerait de le lever. On doit d'autant plus ajouter foi à son récit, que ce fraticide ne lui inspire aucune indignation : loin de là, il le rapporte comme une *gentillesse* et un *bon tour* du roi.

« Entre plusieurs bons tours des dissimulations, feintes, finesses et galanteries, dit-il, que fit ce bon roy en son temps, ce fut celui lors que par gentille industrie, il fit mourir son frère le duc de Guyenne, quand il y pensoit le moins, et luy faisoit le plus beau semblant de l'aimer luy vivant, et le regretter après sa mort ; si bien que personne ne s'en apperçut qu'il eust fait faire le coup, sinon par le moyen de son fol, qui avoit esté audit duc son frère, et il l'avoit retiré avec luy après sa mort, car il estoit plaisant.

« Estant donc un jour en ses bonnes prières et oraisons, à Clery, devant Nostre-Dame, qu'il appelloit sa bonne patronne, au grand autel, et n'ayant personne près de luy, sinon ce fol, qui en estoit un peu esloigné, et duquel il ne se doutoit (il pensoit) qu'il fust si fol, fat, sot, qu'il ne pust rien rapporter, il l'entendit comme il disoit : Ah ! ma bonne dame, ma petite maistresse, ma grande amie, en qui j'ay eu toujours mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour moy, et estre mon advocat envers luy, qu'il me pardonne la mort de mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce meschant abbé de Sain-Jean. Je m'en confesse à toy, comme à ma bonne patronne et maistresse ; mais aussi qu'eusse-je seeu faire ? il ne me faisait que troubler mon royaume ; fay-moy donc pardonner, ma bonne dame, et je sçay ce que je te donneray.

« Je pense qu'il vouloit entendre quelques beaux présents, ainsy qu'il estoit coutumier d'en faire tous les ans force grands et beaux à l'église.

« Le fol n'estoit point si reculé, ny dépourvu de sens, ny de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist et retinst fort bien le tout, en sorte qu'il le redit à luy, en présence de tout le monde à son disner, et à autres ; luy reprochant ladite affaire, et luy répétant souvent qu'il avoit fait mourir son frère. Qui fut estonné, ce fut le roy. (Il ne fait pas bon se fier à ces fols, qui quelquefois font des traits de sage, et disent tout ce qu'ils savent, ou bien le devinent par quelque instinct divin.) Mais il ne le garda guère, car il passa le pas comme les autres, de peur qu'en réitérant, il fust scandalisé davantage.

« Il y a plus de cinquante ans, que moy, estant fort petit, m'en allant au collège à Paris, j'ouys faire ce conte à un vieux chanoine de là qui avoit près de quatre-vingts ans ; et depuis, ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de chanoine en chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de cette mort. »

La déclaration de guerre entre Louis XI et Charles le Téméraire fut bientôt suivie d'une nouvelle trêve pendant laquelle Louis offrit secrètement de sacrifier le connétable. Il fit proposer par Chabannes de Custon et par Jean Hubert, à Imbercourt, traitant au nom du duc, de remettre Saint-Quentin et les terres du connétable, si on vouloit le lui livrer. Saint-Pol, instruit de la négociation, écrivit au roi pour lui demander une entrevue. Elle fut accordée et le lieu fixé sur un pont entre La Fère et Noyon ; et Saint-Pol, traitant d'égal à égal, en régla les conditions. Il s'y rendit le premier avec trois cents hommes d'armes. Louis envoya Philippe de Comines faire ses excuses au connétable de l'avoir fait attendre. De son côté, Saint-Pol s'excusa sur la crainte que lui inspirait le comte de Dammartin, d'être venu en armes. On convint d'oublier le passé : Saint-Pol, levant la barrière qui les séparait, se plaça à côté du roi, fit sa paix avec Dammartin, et le lendemain s'en retourna à Saint-Quentin.

Il continua quelque temps encore le double jeu qu'il jouait, trompant le roi, le duc, et le roi d'Angleterre, qui avait fait avec Charles de Bourgogne, un traité qu'on peut lire dans les actes de Rymer, par lequel le roi d'Angleterre, faisant revivre toutes les prétentions de ses prédécesseurs, céda au duc de Bourgogne la Champagne, le comté de Nevers, les villes de la Somme et les terres du comte de Saint-Pol, se réservant le droit de se faire couronner à Reims. Mais, assez puissant pour tenir ses ennemis en échec, le connétable ne l'était pas assez pour leur résister s'ils venaient à se réunir contre lui. Leur réconciliation devait être le signal de sa perte ; c'est ce qui arriva.

Louis était parvenu à rompre l'alliance du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, et le connétable avait fait tous ses efforts pour empêcher la paix entre la France et

Édouard. Pendant le cours des négociations, il envoya au roi un de ses serviteurs, nommé Louis de Créville, et son secrétaire Jean Richer, chargés de dire à Louis qu'il s'employait activement à détacher le duc de Bourgogne de l'alliance des Anglais. Louis XI savait le contraire : une véritable scène de comédie, telle qu'aurait pu l'inventer et la jouer un vieux tuteur jaloux, il dénoua cette redoutable conjuration, et prépara la chute du connétable.

Le seigneur de Contay, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, avait été fait prisonnier quelque temps auparavant à Arras ; mais le roi, qui connaissait son influence sur l'esprit de son maître, lui avait rendu une sorte de demi-liberté ; il lui laissait la faculté d'aller et de venir de Flandre en France, sur sa parole, et même il lui avait promis une grosse somme d'argent s'il pouvait aider à la conclusion de la paix. Il n'ignorait pas la façon peu respectueuse dont le connétable et ses familiers s'exprimaient sur le compte du duc de Bourgogne, et en même temps, que les injures que celui-ci pardonnait le moins aisément, étaient des railleries sur sa personne. Le hasard voulut que Contay fût auprès du roi, le jour où Louis de Créville et Jean Richer arrivèrent. Philippe de Comines le prévint qu'ils demandaient audience, et lui rapporta quelques mots de la conversation qu'ils avaient eue avec lui d'abord. Le rusé monarque vit tout le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance pour perdre le connétable dans l'esprit du duc. Il se tourna vers Contay et lui dit :

– Le duc de Bourgogne n'a jamais connu quels sont ses véritables amis, je veux qu'il sache par vous, Contay, quelle confiance il doit ajouter aux protestations de mon frère le connétable. Tenez-vous caché pendant notre conférence, et vous entendrez d'étranges discours. Si je suis obligé de parler contre mes sentiments, je désavoue d'avance toute parole qui pourrait blesser votre maître, et je n'exige qu'une preuve de votre amitié pour moi, c'est de lui rapporter fidèlement ce que vous allez ouïr.

– Quelle est votre intention, sire ? demanda Contay surpris de ce préambule et de l'air de satisfaction mystérieuse du roi.

Louis ôta son chapeau, et s'adressant à l'image de la Vierge :

– Vous ne m'avez jamais inspiré une meilleure pensée, ma bonne dame, et cela vous vaudra de ma part de sincères dévotions.

Au fond de la chambre où ils se trouvaient, était une autre pièce : Louis se dirigea vers la porte :

– Tenez-vous caché là, Contay, dit-il, avec Philippe de Comines, que sa qualité d'ancien serviteur du duc de Bourgogne rendrait peut-être suspect, et écoutez. J'aurai soin que vous puissiez entendre distinctement.

Le maître d'hôtel de Charles le Téméraire entra dans la chambre, ainsi que l'historien, qui s'appêta à recueillir, pour la consigner dans ses chroniques, la scène qui allait se passer. Louis resta avec un de ses confidents, appelé du Bouchage, présent à l'entrevue avec Contay, et après lui avoir expliqué son dessein, il donna ordre d'introduire les deux envoyés.

– Soyez les bienvenus, leur dit le roi, si vous m'apportez de bonnes paroles de la part de mon frère le connétable. Je suis inquiet, non de lui assurément, mais de mon cousin de Bourgogne, à cause de l'alliance qu'il a contractée avec l'Angleterre.

– Sire, répondit Créville, le connétable nous a députés vers vous, craignant qu'il n'arrivât à Votre Majesté quelque rapport infidèle sur sa conduite.

– Plaît-il ? interrompit Louis, qui s'était assis sur un escabeau tout près de la porte de la chambre où Contay et Comines étaient cachés : plaît-il ? vous dites que le connétable n'est pas fidèle ?

– Je n'ai pas dit cela, sire : et je vous apporte des paroles toutes contraires, reprit Créville, ne comprenant rien à l'erreur du roi et aux signes que lui faisait du Bouchage. Je suis chargé d'instruire Votre Majesté des efforts du connétable pour rompre cette alliance.

– À la bonne heure ! dit Louis. Mon frère ne peut me trahir, et c'est pour me le rendre un jour qu'il garde Saint-Quentin. Par la Pasque-Dieu ! Je lui ai une grande obligation de ce qu'il a fait. Ainsi cette alliance est rompue ?

– Mais non, sire ; elle ne l'est pas encore malheureusement.

– Non ? Que me dites-vous donc ? s'écria le roi avec un geste d'impatience.

Les signes de du Bouchage continuaient toujours. Créville et Jean Richer se regardaient avec étonnement. L'expression de mécontentement qui avait paru sur la figure de Louis fit place à un sourire triste et résigné :

– Allons, dit-il en hochant la tête, je vois bien qu'il faut convenir de la vérité. Philippe de Comines qui vous a reçus, ne vous a pas prévenus ?

– De quoi, sire ?

– Hein ? reprit le roi, puis, continuant sans attendre la réponse de Créville à cette interrogation : Comines ne s'est pas conduit en courtisan, mais il ne tombera pas en disgrâce pour cet oubli. Du Bouchage, qui ne voulait pas parler devant moi, se tue à vous faire des signes que vous ne comprenez pas. Il croyait que je ne m'apercevais pas de son manège, mais la vue est encore bonne, si l'oreille ne vaut plus rien. Oui, mon pauvre Créville, je suis devenu sourd, mais sourd d'une façon bien affligeante ; et comme il y a peu de temps encore que cette infirmité m'est arrivée en punition de mes péchés, je ne suis pas suffisamment exercé à deviner les paroles par le mouvement des lèvres. Ainsi donc, si vous ne criez à tue-tête, je n'entendrai pas un mot. Recommencez.

Créville alors élevant la voix de manière qu'il était entendu dans la chambre voisine, lui dit après lui avoir exprimé combien il était peiné de cet accident :

– Il y a quinze jours, sire, que le connétable nous a envoyés, Richer et moi, vers le duc de Bourgogne. Nous lui avons fait de vives remontrances que d'abord il n'a pas voulu écouter.

– Oui, dit le roi, mon beau cousin est d'un caractère violent, et il ne souffre pas aisément la contradiction.

– C'est un défaut qui chez lui augmente de jour en jour, sire.

– Parlez donc plus haut, dit Louis, et ne craignez pas de me manquer de respect : je n'entends pas bien.

Créville le regarda avec compassion, car il avait usé sans ménagement de la permission, et il criait plutôt qu'il ne parlait. Il répéta sa phrase et continua :

– Quant le premier mouvement de colère du duc fut apaisé, Jean Richer se hasarda à lui dire qu'il avait tort peut-être de tant tenir à l'alliance d'un prince qui ne se faisait faute de trahir ses alliés, et il l'instruisit des négociations ouvertes par le roi d'Angleterre avec Votre Majesté. La surprise du duc fut extrême, et il refusait de nous croire ; mais il fallut bien qu'il se rendit à nos raisons. Ce que nous lui dimes, sire, n'était pas

pour révéler vos secrets et pour compromettre la paix que tout le monde désire, mais pour le détacher des Anglais.

– Je comprends, interrompit Louis ; je reconnais là l'adresse ordinaire de mon frère le connétable, qui est aussi bon au conseil que sur le champ de bataille. Continuez et parlez haut. Qu'a dit le duc de Bourgogne ?

– Il est entré de nouveau en fureur, non plus contre nous, mais contre le roi d'Angleterre, qui le prenait pour dupe ; il a juré, blasphémé, écumé. Jamais je n'ai vu homme en pareil état. C'était à craindre que la rage le fit suffoquer.

– Ah ! ah ! dit le roi en riant, c'est bien cela, et il me semble le voir. Savez-vous, Créville, que vous avez ses gestes ? Faites comme lui. Il frappait du pied, n'est-ce pas ?

– Oui, sire, reprit Créville charmé de trouver l'occasion de divertir Louis qu'il n'avait jamais vu de si joyeuse humeur ; il frappait du pied à ébranler la maison, il serrait les poings, il roulait des yeux hagards, et s'écriait qu'il irait trouver le roi d'Angleterre, et qu'en face de tout son camp, il lui dirait qu'il n'est qu'un bâtard, le fils d'un archer nommé Blancborgne !

– Il serait capable de le faire, dit Louis.

– Il l'aurait fait, sire, reprit Créville riant comme Louis, comme Richer et du Bouchage, et accompagnant son récit d'une pantomime qui parodiait les gestes de Charles le Téméraire ; il l'aurait fait dans le premier moment, si le roi d'Angleterre s'était offert à lui, car il avait complètement perdu la raison, au point qu'il saisit Richer à la gorge et faillit l'étrangler. Ensuite reconnaissant sa méprise, mais toujours hors de lui, il marcha droit à moi, qui ne voulus pas me laisser prendre. Votre Majesté se serait bien divertie à nous voir courant, sautant tous trois par la chambre ; Richer et moi nous barricadant derrière les meubles, et le duc renversant, cassant tout ce qui lui tombait sous la main. Je n'ai jamais vu un homme se donner tant de mal pour paraître ridicule. Enfin, il tira son épée et en frappa à coups redoublés sur une table chargée de porcelaines qu'il mit en pièces, et contre lesquelles il s'escrima comme un paladin de Charlemagne, et comme s'il se fût agi pour lui d'exterminer l'armée des Anglais. Quand tout fut cassé, sa fureur se calma un peu, et n'ayant plus d'actions héroïques à faire, il recommença la kyrielle de ses injures, et finit par tomber assis, épuisé par sa violence.

Louis XI, pendant tout ce récit, avait ri aux éclats, encourageant, du geste et de la voix, Créville, qui croyait ne parler que devant lui et du Bouchage, lequel partageait l'hilarité de son maître. Après un instant de repos, le roi reprit, s'interrompant de temps à autre pour rire encore :

– Avez-vous raconté cette scène à mon frère le connétable ?

– Sans doute, sire.

– Et elle l'a diverti ?

– Autant que Votre Majesté.

– Enfin, quel a été le résultat de la conférence ?

– Le duc de Bourgogne nous a dit qu'il enverrait vers vous le seigneur de Contay.

– Je ne l'ai pas encore vu, dit Louis en se levant : remerciez de ma part le connétable des efforts qu'il a tentés. Aussitôt que j'aurai reçu Contay, j'enverrai vers lui, et le tiendrai au courant des affaires.

Créville, qui avait pour instructions de conseiller au roi de consentir à une trêve, et d'abandonner aux Anglais une ou deux villes peu importantes, telles que Saint-Valéry et Eu, où le connétable se chargeait de leur faire prendre leurs quartiers d'hiver, voulut expliquer en détail le reste de sa mission ; mais Louis « à qui il suffisoit d'avoir fait entendre à Contay les paroles dont usoit et faisoit user le connétable par ses gens, et ne voulant point répondre, en façon qu'ils connussent qu'il eust mal pris la proposition de bailler terre aux Angloys, doutant que le dit connétable ne fist pis, » leur donna congé, après leur avoir recommandé d'assurer le comte de Saint-Pol de toute sa bienveillance et de son amitié.

Aussitôt après le départ de Créville et de Richer, Philippe de Comines et Contay sortirent de leur cachette. « Le roy rioit, dit Philippe de Comines, et faisoit bien bonne chère : mais le dit de Contay estoit comme homme sans patience d'avoir ouy telles sortes de gens ainsy se moquer de son maistre, et veu encore les traitez qu'il menoit avec luy ; et luy tarδοit bien qu'il ne fust jà à cheval pour l'aller conter à son dit maistre le duc de Bourgogne ; sur l'heure fut despéché ledit seigneur de Contay, et son instruction escrite de sa main propre, et emporta une lettre de créance de la main du roy, et s'en partit. »

Une trêve de sept ans fut conclue entre la France et l'Angleterre, au grand déplaisir de Charles le Téméraire, qui en fit des reproches violents à Édouard. Mais peu de temps après, le 13 septembre 1475, Charles, trop faible pour résister seul au roi de France, signa à Soleure une paix de neuf années¹²¹.

Il ne s'agissait pas, comme au temps d'Octave, d'Antoine et de Lépide, du partage du monde ; mais comme les triumvirs, les trois princes réconciliés se sacrifièrent réciproquement leurs ennemis. La première victime fut le connétable. Le roi d'Angleterre livra à Louis les lettres du comte de Saint-Pol, relatives à la cession des villes d'Eu et de Saint-Valery, qu'il avait conseillée ; Louis promit au duc de Bourgogne, irrité par le rapport de Contay, la remise de Saint-Quentin, de Ham et de Bohain, que tenait le connétable. Abandonné de toutes parts, en butte à ces inimitiés puissantes qu'il avait cru pouvoir braver en les divisant, il devait succomber. Mais il était homme à se défendre vigoureusement, un hasard de la guerre pouvait rétablir sa fortune ; la trahison fut employée contre lui.

Le comte de Saint-Pol eut d'abord le projet de fuir en Allemagne. Ses immenses richesses lui auraient permis d'acheter une place sur le Rhin et de s'y fortifier. Plus tard il pensa à se retirer dans son château de Ham ; mais, soit que la crainte et le pressentiment de sa chute prochaine eussent déjà troublé son jugement, soit qu'il ne fût pas sûr de la fidélité de ses hommes d'armes, il écrivit au duc de Bourgogne pour qu'il lui envoyât un sauf-conduit, et l'ayant reçu, il se rendit, avec quinze ou vingt chevaux seulement, à Mons en Hainaut, où commandait un de ses amis, Antoine Rolin, seigneur d'Aimeries, dans lequel il avait toute confiance. Mais celui-ci avait reçu du duc de Bourgogne l'ordre secret de garder le connétable à vue. On le conduisit ensuite à Péronne : à un jour marqué, Hugonet, chancelier de Charles, et le seigneur

121 Le traité de paix de Soleure est rapporté tout au long dans les mémoires d'Olivier de la Marche. Philippe de Comines donne dans ses mémoires les détails complets de l'entrevue de Louis et d'Édouard. Dans le traité de paix conclu entre ces deux princes, le 29 août 1475, il est à remarquer qu'Édouard se qualifie roi de France et d'Angleterre, et seigneur d'Écosse, et que Louis n'y est appelé que le prince Louis de France.

d'Imbercourt, tous deux ses ennemis, le livrèrent au bâtard de Bourbon, amiral de France, et à Blosset de Saint-Pierre, capitaine de la garde du dauphin. On prétend que Charles envoya un contre-ordre qui arriva trop tard, mais le fait n'est nullement certain. Ce qui a pu donner lieu à cette supposition, c'est le retard de quelques semaines qu'il mit à expédier le premier ordre d'arrestation, espérant s'emparer de Nancy qu'il assiégeait. S'il s'en fût rendu maître, il aurait peut-être manqué à la parole qu'il avait donnée au roi, et sauvé le connétable pour l'opposer de nouveau à Louis XI; mais ayant échoué dans son entreprise, on ne peut lui faire, avec quelque vraisemblance, honneur d'un mouvement de générosité.

Le connétable fut conduit à la Bastille, le 27 novembre, avec ordre du roi de n'entrer dans ce château que par la porte de la campagne¹²², précaution qui semble indiquer quelque crainte de la part des geôliers, et qui peut faire supposer qu'on redoutait un soulèvement, ou au moins quelque marque d'intérêt du peuple, pour un homme dont le plus grand crime était d'être vaincu. Le chancelier, Pierre Doriolles, le premier président Boulanger, Gaucourt, gouverneur de Paris, plusieurs présidents et maîtres des requêtes, et Philippe l'Huillier, gouverneur de la Bastille, qui, par ordre du roi, assita à tous les interrogatoires, attendaient le prisonnier. L'amiral porta la parole et leur dit :

– *Je vous remets Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, pour, par la cour, être procédé à son procès touchant les charges et accusations qu'on dit être contre lui, et en faire tout ainsi que selon Dieu, raison, justice, et vos consciences, vous aviserez être à faire.*

Le chancelier alla aux opinions, et répondit :

– *Puisque le plaisir du roi est de remettre le comte de Saint-Pol, son connétable, entre les mains de la cour, qui est la justice souveraine et capitale du royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, et lui interrogé en ordonnera ainsi quelle verra être à faire par raison.*

Le connétable fut ensuite remis à la garde de Blosset, qui demeura enfermé avec lui jusqu'au moment de son exécution. Le procès n'était que pour la forme; la condamnation ne pouvait être douteuse. Mais il est à regretter, nous le répétons, que la procédure n'existe plus. On offrit au connétable d'écrire lui-même sa déposition et de l'envoyer au roi : il répondit, après réflexion, qu'il voulait être interrogé selon la forme de procéder en justice. Tout ce qui reste de ces interrogatoires perdus, c'est la déclaration qu'il fit du dessein que le duc de Bourgogne avait eu d'attenter à la vie du roi, dans une entrevue à Étrées-au-Pont, près de Guise; qu'un secrétaire du duc avait dit à Jean le Comte, bailli de ses terres de Cambresis, qu'il avait envoyé vers Charles, « que le connétable pourroit faire le plus grand coup du monde en tuant ou prenant le roy à l'entrevue qu'on projetoit : que ce Jean le Comte ayant dit qu'il proposerait cette affaire, le duc s'étoit approché de lui et lui avoit demandé s'il avoit bien entendu ce que le secrétaire lui avoit dit. Le connétable ajouta que depuis, étant allé à Valenciennes, le duc lui avoit dit des choses si horribles contre le roi, qu'il l'avoit prié de changer de discours, sur quoi le duo s'étoit fort emporté. Il dit encore qu'on l'avoit

¹²² Jusqu'à la destruction de la Bastille, cette porte (condamnée) a subsisté dans la cour intérieure du château. Elle avait été bouchée en 1634, lorsqu'on entourait la Bastille de fossés et de boulevards.

souvent pressé de travailler à une entrevue avec le roi et le duc, et qu'il avoit répondu qu'il aimeroit mieux mourir que de faire ce qu'on exigeoit de lui¹²³. »

On ne peut croire que le connétable qui, au moment de son exécution, montra la plus grande fermeté, fit une fausse déclaration pour sauver sa vie. Il dit la vérité, et se défendit en accusant à son tour, puisque, quoique sa condamnation fût prononcée à l'avance, il subit quatre interrogatoires. Le lendemain du dernier toutes les chambres du Parlement assemblées procédèrent au jugement du procès. Le mardi, 19 décembre, Blosset alla le prendre à la Bastille, et l'amena au palais, dans la chambre criminelle. Le chancelier, Pierre Doriolles, le reçut et lui dit :

– Monseigneur de Saint-Pol, vous avez toujours passé pour le plus ferme seigneur du royaume, il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui, que vous avez plus besoin de fermeté et de courage que jamais. J'ai ordre de vous demander le collier de l'ordre du roi, et l'épée de connétable.

– Voici le collier, répondit Saint-Pol en le détachant et en le baisant. Quant à l'épée de connétable, on me l'a prise lorsqu'on m'a arrêté.

– Ma mission est finie, dit le chancelier : celle d'un autre va commencer.

Alors entra le président de Popincourt, qui lui lut l'arrêt qui le déclarait atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et le condamnait à avoir la tête tranchée le jour même devant l'hôtel de ville.

– Dieu soit loué, dit le connétable sans changer de visage, voilà une bien dure sentence ; je prie Dieu et le requiers que je le puisse connaître aujourd'hui.

Ce n'était pas assez du supplice pour la vengeance de Louis XI. En tuant le corps, il voulait aussi tuer l'âme, et selon les idées superstitieuses de l'époque, l'envoyer devant son souverain juge en état de péché. On remit le connétable entre les mains du pénitencier, du curé de Saint-André des Arts, d'un cordelier et d'un augustin : on dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, on lui donna du pain béni, on le confessa, mais on lui refusa la communion. À deux heures de l'après-midi, on le mena à l'hôtel de ville, où il dicta son testament. Lorsqu'il se disposait à monter sur l'échafaud, il se passa une de ces scènes scandaleuses qui de tout temps ont dénoté l'avidité du bas clergé, imitateur des hauts dignitaires pour lesquels la religion n'est qu'une occasion de trafic. La cour de Rome vend des indulgences et l'impunité de tous les crimes, moyennant de grosses sommes : les prélats s'engraissent de la substance de leurs ouailles ; les simples prêtres et les moines se disputent l'aumône d'un mourant ou le dernier don d'un mort. Le comte de Saint-Pol avait sur lui soixante écus d'or, qu'il voulait faire distribuer aux pauvres. Le cordelier les lui demanda pour l'entretien de son couvent ; l'augustin les réclama pour le même usage. La dispute s'échauffa et ils en seraient peut-être venus à des voies de fait, si le patient, pour mettre fin à ces dégoûtantes querelles, n'eût partagé également la somme entre les quatre saints personnages, en leur disant de l'employer comme chacun d'eux le jugerait convenable.

On avait dressé un grand échafaud attenant à l'hôtel de ville, sur lequel étaient le chancelier et les autres juges, et qui communiquait à un échafaud plus petit, tout tendu de noir. Le comte, se tournant vers Notre-Dame, se mit à genoux et resta quelque

123 DUCLOS, *Histoire de Louis XI*.

temps en prière. Il se releva, salua le chancelier, le peuple, et rangeant lui-même avec le pied le carreau sur lequel il devait s'agenouiller, il se fit bander les yeux, et reçut le coup fatal de la main de Petit-Jehan, fils de Henri Cousin, exécuteur des hautes œuvres. Le bourreau trempa la tête dans un vase rempli d'eau, lava le sang qui la souillait, et la montra au peuple.

Outre les soixante écus d'or, le connétable avait remis aux quatre docteurs une bague et une pierre qu'il portait habituellement au cou, et qui avait une vertu pour préserver du venin. Aussi superstitieux que cruel, Louis XI garda pour lui cette précieuse relique.

Quelques relations prétendent que le connétable fut écartelé, ses quatre membres pendus en voies publiques, et le corps au gibet : il est certain cependant qu'il fut décapité. L'arrêt portait peut-être cette aggravation de supplice, mais sa qualité de beau-frère du roi, d'oncle d'Édouard IV, de descendant d'une maison impériale, fut cause probablement qu'on réduisit ce luxe de tortures ; par grâce spéciale et par considération pour sa famille¹²⁴, son corps fut inhumé, en terre sainte, aux Cordeliers de Paris.


Le jour de l'exécution, dit la chronique de Jean de Troye, « en fut fait un petit épitaphe tel qui s'ensuit :

Mille quatre cens l'année de grâce,
Soixante quinze en la grand place,
Paris, que l'on nomme Grève,
L'an que fut fait aux Anglais trêve,
De décembre le dix neuf,
Sur un eschaffaut fait de neuf,
Fut amené le connestable,
À compagnie grant et notable,
Comme le veut Dieu et raison,
Pour sa très grande trahison,
Et là il fust décapité
En ceste très noble cité. »

124 La maison de Luxembourg avait produit cinq empereurs, dont trois ont été rois de Bohême : 1° - Henri Herman, comte de Salms en Ardenne, élu empereur en 1081 ; 2° - Henri VII ; 3° - Charles IV ; 4° - Venceslas son fils ; 5° - Sigismond, frère de Venceslas ; ces trois derniers, rois de Bohême. Deux impératrices : Cunégonde, femme de l'empereur Henri II ; Élisabeth, femme d'Albert I^{er}, archiduc d'Autriche et empereur. Cinq reines : 1° - Béatrix, femme de Charles Robert ou Charobert, roi de Hongrie, morte en 1318 ; 2° - Marie, sa sœur, seconde femme de Charles le Bel, morte en 1323, toutes deux filles de l'empereur Henri VII ; 3° - Bonne, femme du roi Jean, sœur de l'empereur Charles IV, morte en 1349 ; 4° - Anne, fille de l'empereur Charles IV, première femme de Richard II, roi d'Angleterre, morte en 1394 ; 5° - Marguerite, aussi fille de Charles IV, mais d'un autre lit, femme de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne, morte en 1359. La maison de Luxembourg donna à la France deux connétables : 1° - Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de la branche de Luxembourg-Ligni, connétable en 1411, mort le 19 avril 1415 ; 2° - Louis de Luxembourg.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XI

JACQUES D'ARMAGNAC, DUC DE NEMOURS, COMTE DE LA MARCHE

ers la fin d'une journée de juillet 1476, une petite troupe composée d'une douzaine d'individus à cheval s'arrêta sur le plateau d'une des montagnes de la haute Auvergne, tant pour s'orienter que pour laisser souffler ses montures. Le sentier qu'ils avaient suivi était rude et pénible, tantôt encaissé entre deux murailles de rochers, tantôt serpentant à découvert le long de précipices où l'œil ne plongeait qu'avec terreur. Mais à l'endroit où se trouvaient les voyageurs, ils étaient dédommagés de la fatigue et des périls de la route par la beauté du spectacle qui s'offrait à leur vue. Devant eux, le sentier, tournant et retournant sur le revers de la montagne, descendait par une pente adoucie vers une immense plaine qu'encadraient à droite et à gauche des collines dont les crêtes irrégulières ondulaient sur le ciel dans les vapeurs enflammées de l'horizon. Partout régnait ce morne repos qui, dans les campagnes, suit une journée brûlante : mais ni ce silence imposant et solennel, ni la bordure fantastique et changeante de ce riche panorama, ni les accidents de terrain où jouaient l'ombre et la lumière, n'excitaient l'admiration des voyageurs et ne captivaient leur attention. Leurs regards étaient fixés vers un point unique, au fond de la plaine, vers une petite ville qui étincelait comme un diamant sous les rayons du soleil, et près de laquelle s'élevait un château fort de redoutable apparence.

La troupe se composait de six soldats de la garde du roi, d'un officier, de deux paysans qui servaient de guides, et de trois individus dont un était l'objet des respects de tous les autres.

Ce personnage se retourna vers un des paysans et lui dit :

- Cette ville que nous voyons là-bas est la ville de Carlat ?
- Oui, monseigneur, répondit le guide.
- Combien de temps faut-il, du point où nous sommes, pour y arriver ?
- Une heure environ.
- N'y a-t-il pas une autre route que celle que nous voyons de cette hauteur traverser la plaine ?
- En prenant un sentier que nous avons laissé à cent pas derrière nous et qui passe entre les collines et les arbres à droite, on peut gagner Carlat ; mais ce chemin a plus du double de longueur, et comme dans plusieurs de ses parties il est à peine frayé, on ne pourrait maintenant arriver qu'à la nuit close.
- Tu connais bien ce chemin ?
- Parfaitement, monseigneur.
- Et si tu étais surpris par la nuit, tu ne craindrais pas de t'égarer ?
- J'irais comme en plein jour, par la nuit la plus noire, sans hésiter.

- En suivant cette route, on peut s’approcher de la ville sans être vu?
- Elle débouche dans la plaine à un demi-quart de lieue du château. Lorsque la nuit sera venue, il sera facile de traverser à gué cette petite rivière que vous voyez briller au soleil, et de rejoindre, non loin des remparts, le chemin direct qui mène du château à la place où nous sommes.
- C’est bien. Ainsi, tu te charges de gagner ce bouquet de bois, devant la rivière, et de m’y attendre, après avoir dérobé ta marche à la vigilance des sentinelles?
- Oui, monseigneur.
- Songe qu’une erreur de ta part serait punie comme une trahison, et que le châtiement d’une trahison serait la mort.
- Je le sais.
- Mauviel, continua le même personnage en s’adressant à l’officier, vous allez suivre cet homme avec vos soldats. Graville, Boffile et moi, nous traverserons la plaine, conduits par son camarade. Nous n’avons pas besoin de nous cacher, et dans une heure nous serons au château de Carlat. Vous vous rappelez vos instructions, et ce que vous devez faire quand nous nous rejoindrons.
- Je n’ai rien oublié, et je n’oublierai rien, monseigneur,
- Séparons-nous, messieurs. Fasse le ciel que ma négociation réussisse, car le château est fort, et il ne serait pas aisé peut-être de faire sortir malgré eux de leur nid l’aigle et les aiglons.

Pendant que les deux troupes cheminent vers Carlat, entrons dans l’intérieur du château.

Le château et la ville appartenaient à Jacques d’Armagnac, créé duc de Nemours en 1462, par Louis XI, et petit-fils du fameux connétable Bernard III d’Armagnac. C’était une de ces forteresses où l’aristocratie féodale, déjà vaincue comme institution, se réfugiait avec les débris de sa puissance isolée et rompue, mais encore redoutable, et dont la royauté poursuivait la destruction. Depuis la condamnation et la mort du connétable de Saint-Pol, le duc de Nemours habitait Carlat avec sa femme, cousine du roi, et ses enfants. Derrière ces épaisses murailles qui renfermaient des munitions de toute sorte pour plus de deux ans, il vivait étranger à tous les événements politiques, mais préparé à la guerre si on la lui déclarait. Le duc et la duchesse, Jean, leur fils aîné, et son frère, plus jeune de deux années, étaient réunis dans une vaste salle au rez-de-chaussée, dont les fenêtres ouvraient sur un jardin. Sur les boiseries sculptées, brunes et luisantes de cette salle, était appendue une nombreuse collection de portraits représentant les ancêtres de Jacques d’Armagnac, ou du moins une partie, car l’origine de cette famille remontait aux premiers âges de la monarchie. Entre chaque portrait étaient des armures, des casques, des épées, sur lesquels le soleil posait des éclairs et des flammes dont les reflets tremblaient sur les boiseries sombres. Près d’une fenêtre, la duchesse de Nemours se tenait assise et presque renversée dans un grand fauteuil. À l’expression de mélancolie, qui lui était naturelle, se joignait une expression de fatigue et de souffrance qu’expliquait son état de grossesse avancée. Jacques d’Armagnac, assis à l’extrémité opposée de la pièce, recevait, en souriant, les caresses de son plus jeune fils, et regardait l’aîné qui s’essayait à soulever de ses petites mains la lourde épée du connétable.

Quoiqu'une douce intimité entre les deux époux eût succédé à l'amour des premières années de leur union, quoiqu'aucune querelle ne troublât leur existence, cependant la vie qu'on menait au château de Carlat était d'une tristesse monotone. Les journées presque tout entières s'y écoulaient dans le silence, et le sombre ennui, hôte importun et dernier courtisan des grandeurs déchues, planait sur cette demeure. Le repos auquel il s'était prudemment condamné pesait au duc après les agitations de sa vie passée, et voyant l'avenir incertain et plein de ténèbres, il se réfugiait dans les souvenirs glorieux de sa race.

Il déposa à terre son plus jeune fils qui jouait avec les boucles de ses cheveux, et fit signe à l'aîné d'interrompre ses exercices guerriers. L'enfant s'apprêta à recevoir la leçon d'histoire que chaque jour son père lui donnait à la même heure. Il alla prendre sur un bahut un manuscrit composé d'une vingtaine de feuillets de parchemin, où était écrite en détail la généalogie de la maison d'Armagnac, ornée à chaque page de vignettes à fond d'or et d'azur. C'était l'ouvrage du savant Amelin, médecin et chartrier du château, qui joignait à cette double science l'art du dessin et de la peinture. L'enfant déposa le livre ouvert à la première page sur les genoux de sa mère, et se tint debout devant elle, dans l'attitude d'un écolier devant son maître ; le duc s'assit auprès de sa femme, penché sur son fauteuil, pendant que de l'autre côté, l'autre enfant, nommé Louis, appuyait sur elle sa tête blonde et souriante. Ainsi réunis dans cette vaste salle, à moitié éclairée, à moitié obscure, ces quatre personnages formaient un groupe qui aurait pu inspirer heureusement un peintre plus habile que maître Amelin. C'était un tableau touchant et qui ne manquait pas de grandeur dans sa simplicité, que celui de ce descendant de Clovis, occupant son oisiveté forcée à l'éducation de son fils, et réduit au rôle de précepteur, à défaut de batailles et de luttes armées contre le trône. L'artiste y aurait trouvé des expressions diverses, des contrastes frappants, sans effort, et résultant naturellement de la situation et des sentiments des individus ; l'orgueil vaincu qui cherchait dans les joies de la famille des distractions à sa défaite, et qui s'exaltait encore au récit des grandes actions de ses ancêtres ; la tendresse maternelle, toujours dominée par de tristes pressentiments ; l'insouciance de ces deux enfants, dont l'un, faible, blond et rose, était l'image de sa mère, et dont l'autre, d'une nature plus énergique et plus fière, s'animait aux leçons qu'il recevait, mais sans comprendre encore ce qu'elles renfermaient d'amertume et de désolation profonde pour celui qui les lui donnait.

Jean d'Armagnac répéta d'abord les noms des rois de la première race, depuis Clovis seulement jusqu'à Dagobert I^{er}, fils de Clotaire II. Par flatterie pour ses nobles maîtres, Amelin n'avait tenu compte de l'histoire de France qu'autant qu'elle se liait à leur généalogie, et l'orgueil naïf de Jacques d'Armagnac acceptait l'histoire réduite à ces proportions. L'antiquité de sa race ne remontant qu'à Clovis, par Aribert, second fils de Clotaire II, il n'était pas question des quatre rois qui avaient précédé Clovis et établi dans les Gaules le royaume des Francs.

L'enfant dit ensuite comment Aribert fut dépouillé de ses états par son frère ; comment ses droits furent soutenus par Brunulfe, son oncle maternel, que Dagobert fit assassiner ; enfin, comment Aribert, qui avait obtenu pour royaume les provinces méridionales au-delà de la Charente, dont Toulouse était la capitale, mourut, ainsi que son fils Chilpéric, dans un voyage qu'il fit à la cour de Dagobert.

Le duc alors adressa à son fils ces questions :

- Aribert avait-il d'autres enfants que Chilpéric ?
- Oui, répondit Jean : il avait deux autres fils.
- Comment les appelait-on ?
- Boggis et Bertrand.
- Leurs droits furent-ils reconnus par Dagobert ?
- Non.
- Boggis et Bertrand étaient jeunes et faibles ; qui les défendit ?
- Leur aïeul.
- Quel était son nom ?

Jean regarda sa mère, ce qui lui arrivait toutes les fois qu'il sentait sa mémoire en défaut. La duchesse murmura un nom que l'enfant n'entendit pas, mais que lui rappela le mouvement des lèvres de sa mère.

– Amand, duc de Gascogne, dit-il avec assurance.

Jacques d'Armagnac n'était pas dupe de ces petites supercheries souvent répétées, mais il feignait de ne pas s'en apercevoir, et il laissait à sa femme la satisfaction d'intervenir ainsi dans les leçons et d'éviter à son fils une réprimande. Il continua :

- Boggis et Bertrand, protégés par leur aïeul Amand, furent-ils reconnus rois ?
- Non. Dagobert leur donna le titre de ducs héréditaires d'Aquitaine.
- Sous quelles conditions ?
- Ils lui rendirent foi et hommage et lui payèrent un tribut annuel.
- Quel fut le successeur de Boggis ?
- Eudes, son fils.
- Et le successeur de Bertrand ?
- Saint Hubert, évêque de Maestricht et de Liège.
- Que fit saint Hubert ?
- Il céda à Eudes l'héritage de son père Bertrand.
- En quelle année Pépin le Bref, devenu roi de France, fit-il la conquête de l'Aquitaine sur les fils de Eudes, et la réunit-il à la couronne ?
- En 768.
- Quel fut le premier roi d'Aquitaine ?
- Louis, fils de Charlemagne.
- Par qui fut-elle de nouveau réunie à la couronne ?

L'enfant regarda sa mère, qui vint encore à son aide, mais cette fois sans succès. Il rougit, et fut forcé d'avouer son ignorance.

– Ce fut, reprit Jacques d'Armagnac en affectant un ton sévère qui était loin de son cœur, ce fut par Charles le Chauve, en 850 ; tâchez de ne pas l'oublier. Il voulut continuer sa leçon, mais la science de son fils s'arrêtait à cette époque, il ferma le manuscrit et lui dit :

– Plus tard, je vous apprendrai comment les ducs d'Aquitaine se déclarèrent indépendants sous les successeurs de Charles le Chauve ; comment ce royaume, apporté en dot à Louis le Jeune, par Éléonore, en 1137, donné par elle à Henri II, roi d'Angleterre, son second mari, en 1153, fut confisqué sur Jean Sans-terre, par Philippe-Auguste, rendu aux Anglais par saint Louis, en 1259, repris par Charles V, en 1378, perdu de nouveau par Charles VI, et réuni définitivement à la France par Charles VII,

en 1452. Je vous dirai aussi l'histoire de ces puissants ducs de Gascogne qui ont transmis de mâle en mâle le sang de Clovis jusqu'à la maison d'Armagnac dont vous êtes l'héritier. Notre race, la plus ancienne qui soit en France, a connu de bons et de mauvais jours, les revers et les prospérités. J'ai fait ce qui a dépendu de moi pour soutenir avec honneur le nom de mes ancêtres ; vous ferez de même, je l'espère.

À ce moment le son prolongé d'un cor se fit entendre et interrompit Jacques d'Armagnac. La duchesse tressaillit, et involontairement elle serra contre elle le plus jeune de ses fils.

– Que veut dire ceci ? demanda-t-elle avec effroi.

– Rassurez-vous, dit le duc, c'est un signal donné par la sentinelle qui veille sur les remparts, mais nous n'avons pas à craindre une surprise. Tenez, n'entendez-vous pas le bruit des chaînes du pont-levis qu'on achève de lever ?

La porte s'ouvrit et Amelin entra.

– Monseigneur, dit-il, quatre individus à cheval traversent la plaine et se dirigent vers le château.

– Je n'attends aucun message, répondit Jacques d'Armagnac. Restez auprès de la duchesse, je vais reconnaître par moi-même quels sont ces visiteurs.

– Mon père, s'écria Jean, puisque ma leçon est terminée, voulez-vous me permettre de vous accompagner ?

– Venez, dit le duc : vous aussi, Louis, ajouta-t-il en faisant signe à l'autre enfant ; puis, s'adressant avec un sourire à sa femme :

– Vous consentez, n'est-ce pas, à vous en séparer pour quelques instants ?

– Si tel est votre désir, je dois m'y soumettre.

– Vous m'avez donné deux fils : pardon si je réclame une plus grande part d'autorité sur eux ; si l'enfant que vous portez dans votre sein est une fille, le soin de son éducation vous appartiendra entièrement, et jusqu'au jour encore bien éloigné où nous la remettrons entre les bras d'un époux, elle ne vous quittera pas. Embrassez votre mère, mes fils, et suivez-moi.

La duchesse couvrit de baisers Jean et Louis, et dès que le duc fut sorti avec eux, elle laissa échapper un soupir, et des larmes vinrent mouiller ses yeux.

– Quelle est la cause de cette tristesse ? lui demanda Amelin. Vous semblez inquiète ; cependant vous n'avez reçu aucune nouvelle fâcheuse, vous n'avez à craindre aucun danger.

– Non, répondit-elle, mais il me semble, j'ai tort, sans doute, il me semble que j'ai embrassé mes enfants pour la dernière fois.

Amelin chercha à la rassurer et à combattre ces sombres pressentiments. Elle n'avait que des craintes vagues et sans objet à opposer à ses paroles rassurantes, et pourtant Amelin ne parvint pas à calmer ses alarmes. Il la quitta au bout de quelques instants, voyant que ses efforts étaient inutiles ; elle resta seule, plongée dans ses réflexions, immobile dans son fauteuil, et sa préoccupation était telle, qu'elle ne s'aperçut pas que le jour déclinait, et que la clarté mélancolique de la lune avait succédé aux teintes empourprées du soleil couchant.

Du haut des remparts, le duc examina les quatre voyageurs. Quand ils furent à peu de distance, un d'eux le reconnut et le salua. Jacques d'Armagnac le reconnaissant aussi, ordonna de baisser le pont-levis, et s'avança à sa rencontre.

– Pierre de Bourbon ! dit-il en lui tendant la main ; quel que soit le motif qui vous amène à Carlat, soyez le bienvenu, et comptez sur une franche et cordiale hospitalité, ainsi que vos deux compagnons. Si j'ai bonne mémoire, ces deux messieurs se nomment Boffile de Juge et Louis de Graville, seigneur de Montaigne.

– Oui, répondit le duc de Bourbon. Veuillez rentrer avec nous au château et nous accorder audience. La mission dont nous sommes chargés est importante et demande une prompt réponse.

Le duc les fit passer dans une salle éloignée de celle où il avait laissé la duchesse, et où on ne pouvait entendre leur conversation. Les deux enfants les suivirent. Dès qu'ils furent assis :

– Qui vous envoie ? demanda Jacques d'Armagnac à Pierre de Bourbon.

– Le roi, répondit le duc.

– Le roi ! Si vous venez de sa part, c'est une déclaration de guerre que vous m'apportez.

– Ce sont, au contraire, des paroles de paix que nous devons vous faire entendre. Louis XI vous mande auprès de lui.

Jacques d'Armagnac sourit :

– Monseigneur, dit-il, votre mission n'est pas tellement pressée, le désir que le roi témoigne de me voir n'est pas tellement vif, que vous ne puissiez attendre, pour avoir ma réponse, jusqu'à demain. Au grand jour nous visiterons ensemble le château et la ville : vous jugerez par vous-même s'ils sont en bon état de défense, et s'il serait prudent à moi d'en sortir.

– Jacques d'Armagnac, vous supposez des projets qui n'existent pas.

– Je ne suppose rien, je me rappelle. L'exemple de Louis de Luxembourg est trop récent pour qu'il me soit permis de l'oublier.

– Vous en avez un devant les yeux qui devrait vous frapper au moins autant.

– Que voulez-vous dire ?

– Comme vous, comme Louis de Luxembourg, j'ai fait partie de la ligue du bien public.

– Louis XI a pu se montrer clément envers son beau-frère. D'ailleurs vous avez accepté votre défaite.

– J'ai cédé à la nécessité, à la victoire qui s'est déclarée contre nous. Renfermé depuis longtemps à Carlat, vous ignorez ce qui se passe.

– Je suis instruit des derniers événements politiques. J'ai appris les deux défaites essuyées à Granson et à Morat par Charles le Téméraire¹²⁵. La maison de Bourgogne

125 Bataille de Granson, livrée le samedi 22 mai 1476. Le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, les meubles, tout fut pillé par les Suisses, qui, ne connaissant pas la valeur de leur butin, prirent la vaisselle d'argent du duc pour de l'étain, et la vendirent à vil prix. Le plus beau diamant de Charles fut donné pour un florin. Ce diamant est le *Sanci*, estimé dix-huit cent mille livres. (DUCLOS, *Histoire de Louis XI*).

Bataille de Morat perdue par Charles le Téméraire, contre le duc de Lorraine, le samedi 22 juin 1476.

Sept mois plus tard, le dimanche 5 janvier 1477, bataille de Nancy gagnée par le même René, duc de Lorraine. Ce ne fut qu'au bout de deux jours qu'on retrouva le corps du duc de Bourgogne, nu et pris dans la glace, qu'on fut obligé de casser pour retirer le cadavre.

« Et avoit ledit duc de Bourgogne un coup de baston nommé hallebarde, à un cousté du milieu de la teste par-dessus l'oreille, jusques aux dents, un coup de picque à travers des cuisses, et un autre coup de picque par le fondement, et fust cogneu manifestement que c'étoit le duc de Bourgogne, à six choses. La première et la principale fust aux dents de dessus, lesquelles il avoit autrefois perdues par une chute ; la seconde fust d'une

penche vers sa ruine : bientôt peut-être Louis sera délivré de son plus redoutable ennemi. En France, il lui reste encore quelques têtes élevées à abattre, et vous venez me proposer de livrer moi-même la mienne.

– Vous vous trompez. Vous ne savez pas, Jacques d’Armagnac, que Louis, quoique peu avancé en âge, est malade, accablé d’infirmités. L’avenir l’inquiète. Il prévoit le moment où Charles le Téméraire, perdu par ses propres fautes, tombera dans l’abîme que sa folie creuse sous ses pas ; mais en même temps qu’il calcule la chute possible du duc, le roi fait un triste retour sur lui-même. Il se trouble à l’idée de sa fin prochaine, et il craint de mourir avant d’avoir achevé son ouvrage. En cas de mort de Charles, qui n’a qu’une fille pour héritière de ses États, il voudrait faire considérer la Bourgogne comme un fief masculin devant retourner à la couronne.

– Mais cette réversion ne peut avoir lieu, interrompit Jacques d’Armagnac, le comte Jean de Nevers vit encore, et il descend de Philippe le Hardi, premier apanagé.

– Le comté Jean de Nevers, reprit le duc de Bourbon, n’élèvera aucune réclamation, car il a cédé tous ses droits à Louis. Le roi pense bien que ses prétentions rencontreront des obstacles ; aussi, il poursuit toujours l’accomplissement de son projet favori, le mariage de son fils avec Marie de Bourgogne. Si le duc succombe, s’il éprouve une troisième défaite, il se trouvera peut-être heureux d’accepter une alliance qu’il a repoussée jusqu’à présent ; mais s’il sort vainqueur de ses querelles avec René de Lorraine, il reprendra tout son orgueil. S’il meurt, sa succession sera dispersée à main armée, et dans l’une ou l’autre de ces deux suppositions, soit qu’il faille le contraindre à consentir à ce mariage, soit qu’il s’agisse simplement de recueillir son héritage, Louis sent le besoin de s’entourer de serviteurs fidèles et puissants qui le secondent, ou, si Dieu le rappelle à lui, qui prêtent leur appui à son fils.

Jacques d’Armagnac avait écouté attentivement le duc de Bourbon. Il était loin encore d’être persuadé par ces paroles dont Boffile de Juge et Louis de Graville confirmaient la sincérité par leurs gestes et l’expression de leur physionomie. Mais Pierre de Bourbon avait un auxiliaire sur lequel il n’avait pas compté, et dont Jacques d’Armagnac écoutait involontairement les conseils. C’était l’ennui qui le tuait dans sa résidence de Carlat. Pendant que le duc parlait, les souvenirs du passé lui revenaient à l’esprit. Il se réveillait en quelque sorte à l’espoir qu’on faisait luire devant lui d’une vie active et glorieuse, succédant à l’existence terne et décolorée à laquelle il s’était

cicatrice à cause de la playe qu’il eust à la journée de Monthléry en la gorge, en la partie dextre ; la tierce à ses grands ongles, qu’il portoit plus que nul autre homme de sa cour, ne autre personne ; la quatre fust d’une playe qu’il avoit en un espaule à cause d’un escarboucle que autrefois y avoit eüe ; la cinquiesme fust à une fistule qu’il avoit au bas du ventre en la penniliere du costé dextre ; et la sixiesme fust d’un ongle qu’il avoit en retrait en l’orteil ; et auxdits enseignes donna son jugement pour tout vray, un sien médecin portingalois, nommé maistre Mathieu, que c’estoit ledit duc de Bourgogne, son maistre, et aussi le dirent pareillement ses valets de chambre, le grand Bastard, messire Olivier de la Marche, son chapellain, et plusieurs autres de ses gens, prisonniers dudit monseigneur de Lorraine. » (*Chronique de JEAN DE TROYE*).

La branche aînée de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert, s’éteignit en 1361. Le roi Jean réunit la Bourgogne à la couronne de France. Le 6 septembre 1363, il donna le duché de Bourgogne, avec le titre de première pairie de France, à son quatrième fils Philippe le Hardi. Cette seconde maison de Bourgogne compta quatre ducs. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Marie, sa fille, porta la Bourgogne dans la maison d’Autriche. En 1668, Louis XIV s’empara de la Bourgogne ou Franche-Comté (ainsi nommée à cause du refus que fit un de ses comtes, Renaud III, en 1144, de rendre hommage à l’empereur, soutenant que son pays était franc). Il la rendit la même année par le traité d’Aix-la-Chapelle ; il la reprit en 1674, elle fut cédée et réunie irrévocablement à la France par le traité de Nimègue en 1678.

réduit. Plein de défiance encore, il restait cependant pensif, également incertain de savoir s'il devait répondre par un refus, ou discuter les conditions du traité. Pierre de Bourbon continua après quelques instants de silence.

– Vous ne savez pas que le comte de Dammartin est tombé en disgrâce.

– Je l'ignorais.

– Il ne pouvait, en effet, avoir appris cette nouvelle, car c'était un mensonge.

– Celui que le roi a désigné pour le remplacer dans sa confiance et sa faveur, poursuit Pierre de Bourbon, c'est vous, Jacques d'Armagnac, vous le plus illustre seigneur de France, vous le rejeton d'une tige royale. Oubliez les regrets stériles d'un passé qui ne peut revivre. La noblesse française a été vaincue par la royauté : son devoir est maintenant de se rallier autour du trône qu'elle ne peut plus ébranler. Quand la victoire ne doit plus être le prix de la révolte, la révolte devient coupable. Imitiez notre exemple, soumettez-vous, et acceptez l'amitié de celui que vous ne devez plus songer à combattre. Le roi vous mande, sans délai, auprès de lui ; je viens vous chercher de sa part, et je vous prie, en son nom, de partir aujourd'hui même pour aller le rejoindre avec nous à Plessis-les-Tours.

– Louis, cependant, dit d'Armagnac, n'a pas cru que je me livrerais sans garanties. Quelles sont donc celles que vous êtes chargé de m'offrir ? Vous n'en parlez pas.

– Monseigneur, dit Boffile de Juge, cette partie de la négociation me regarde ainsi que Louis de Graille. Voici la promesse, écrite et signée de la main du roi, qu'il ne vous sera fait aucun mal ; que si vous n'acceptez pas ses propositions, vous serez libre de revenir en votre château de Carlat.

En même temps il lui remit une lettre de Louis XI, et ajouta :

– J'engage ici ma parole de chrétien que Louis est sincère et qu'il a abjuré toute inimitié et toute pensée de vengeance.

– Je fais le même serment, dit Louis de Graille.

Jacques d'Armagnac lut et relut la lettre dont les termes étaient formels et confirmaient la déclaration des trois envoyés. Il la tournait et la froissait dans ses doigts, sollicité et retenu à la fois par le désir et un reste de défiance. Ses deux enfants s'étaient rapprochés de lui ; l'aîné avait déroulé le morceau de parchemin et le lisait à voix basse.

– Mon père, dit-il, vous allez nous quitter ?

Jacques d'Armagnac, tiré de ses réflexions par cette question, embrassa tendrement ses deux fils, et s'adressant au duc de Bourbon :

– Pour conserver un père à ces deux enfants, un époux à leur mère, je m'étais promis de vivre ici. J'avais oublié les agitations de ma jeunesse ; j'avais concentré toute ma vie dans l'amour que je leur porte et qu'ils me rendent, et tout mon bonheur était de les voir grandir sous mes yeux, de cultiver leur jeune intelligence et de les instruire des exploits et des hauts faits de leur race. Mais peut-être le nom que j'ai reçu de mes ancêtres m'imposait-il d'autres obligations, peut-être ne puis-je condamner au repos et à l'oubli qui suivrait l'inaction, le sang de Clovis, le sang du premier roi chrétien qui coule dans mes veines. Vous avez des enfants, vous savez quelle tendresse infinie nous autres hommes, dont le cœur est de fer dans les batailles, nous portons à ces êtres faibles sortis de nous, avec quel amour nous nous reposons sur eux du soin d'honorer et de soutenir à leur tour notre vieillesse ; eh bien ! par cet amour de père

que vous connaissez, jurez-moi qu'en vous suivant je ne ferai pas mes fils orphelins, et je pars avec vous, je me fie à la parole du roi.

– Je le jure, dit Pierre de Bourbon.

– Je le jure aussi, répétèrent Boffile et Louis de Graville.

– C'est ce soir même, dites-vous, qu'il faut m'éloigner d'ici ?

– Ce soir, si vous y consentez, répondit le duc de Bourbon. N'oubliez pas que le roi est gravement malade, qu'il vous attend pour vous confier ses projets, et qu'un retard de quelques heures peut être funeste.

– Ce soir donc, dit d'Armagnac, je n'ai jamais su remettre au lendemain ce que je pouvais faire le jour même. Je vais aller faire mes adieux à la duchesse.

Il se disposait à sortir, mais une réflexion l'arrêta :

– Il vaut mieux que je ne la voie pas, que je ne sois pas témoin de ses plaintes et de ses pleurs.

Il s'approcha d'une table et écrivit quelques lignes. Ensuite il appela Amelin.

– Messire, lui dit-il, le roi me mande auprès de lui à Plessis-les-Tours. Cette lettre instruit la duchesse de mon départ. Mon absence ne sera pas longue, je reviendrai la voir et la chercher ; mais pour éviter une scène d'adieux qui nous attendrait inutilement, vous ne lui remettrez cette lettre que lorsque je serai hors du château. Vous allez m'accompagner avec mes deux enfants jusqu'au bout du chemin de ronde, et vous rentrerez avec eux.

Quelque crainte qu'inspirât ce départ à Amelin, il ne pouvait se permettre aucune observation. L'ordre fut donné de seller les chevaux du duc de Bourbon, de ses deux compagnons et celui de Jacques d'Armagnac. Vingt minutes après, le pont-levis se baissait pour leur donner passage.

La nuit était venue, mais la lune versait une douce clarté sur la campagne. Ils suivaient, au pas, la route aboutissant au chemin qui traversait la plaine. Amelin, à pied, précédait la petite caravane et marchait à côté du guide ; Louis de Graville se tenait derrière. Jacques d'Armagnac, entre Boffile de Juge et Pierre de Bourbon, avait placé devant lui, sur son cheval, le plus jeune de ses fils, tandis que Jean se tenait en croupe, les bras passés autour de son corps. Au point de jonction des deux routes, à quelques pas du petit bois, Louis de Graville fit entendre un coup de sifflet aigu.

– Qu'est-ce donc ? dit Jacques d'Armagnac en se retournant.

Au même instant Boffile et Pierre de Bourbon le saisirent, et sept hommes à cheval, le sabre nu, sortirent du bois ; ils s'élançèrent vers lui.

– Trahison ! s'écria d'Armagnac, cherchant à porter la main sur son épée. Mais embarrassé dans ses mouvements par ses enfants, il ne put opposer aucune résistance.

– Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, dit Pierre de Bourbon, au nom du roi, je vous déclare prisonnier.

– Au nom du Dieu qui m'entend et qui nous jugera, interrompit d'Armagnac, je vous déclare traître et parjure à votre parole, et je dis que l'action que vous commettez est infâme.

Il voulut tenter un dernier effort pour se dégager des mains qui le retenaient, mais la lutte était trop inégale. On le désarma, on le chargea de liens, ainsi que ses deux fils.

– Mes enfants aussi ! s'écria-t-il, mes pauvres enfants ! Grâce pour eux au moins, ils ne sont pas coupables !



Boffile et Pierre de Bourbon le saisirent, et sept hommes...

– Mon père ! dit Jean, ne demandez pas qu'on nous sépare !

Boffile, s'adressant à Pierre de Bourbon :

– Monseigneur, éloignons-nous. Voyez : cet homme qui nous accompagnait court à toutes jambes vers le château ; on peut venir.

En effet, Amelin, aussitôt qu'on avait saisi Jacques d'Armagnac, sentant bien que son intervention ne serait d'aucune utilité, avait pris la fuite avant qu'on songeât à le retenir, et se dirigeait en toute hâte vers les remparts, d'où il espérait revenir à temps avec une troupe suffisante pour délivrer son maître.

– Partons, messieurs, dit Pierre de Bourbon, la route est belle : mettons les chevaux au galop.

On avait attaché Jacques d'Armagnac sur son cheval de manière qu'il pût encore le conduire. Il déclara qu'il n'avancerait pas, et qu'on le tuerait sur la place plutôt que de lui faire faire un pas en avant ; la lutte pouvait se prolonger malgré la gêne qu'il éprouvait, car il était excellent cavalier. Boffile s'avisa, pour la terminer, d'un expédient barbare : il avait pris devant lui le jeune Jean, il le frappa violemment au visage. De Graville en fit autant à Louis. D'Armagnac jeta un cri de rage.

– Mon père ! dirent les deux enfants, nous saurons souffrir pour vous sauver !

Mais le cœur du père ne put résister à cette épreuve.

– J'obéis, dit-il : je ne veux pas acheter l'espoir de ma délivrance par le sang de mes enfants. Partons.

Il tourna la tête et regarda le château derrière lequel la lune était descendue. Une seule lumière brillait à une des fenêtres de la tour de l'est. Cette fenêtre était celle de la chambre de sa femme.

– Dites, comme moi, adieu à votre mère, mes fils, et résignons-nous à notre sort !

La troupe s'éloigna de toute la vitesse des chevaux, et eut bientôt gagné les montagnes où les ravisseurs n'avaient plus à craindre les poursuites.

Quand Amelin se présenta devant la duchesse et lui apprit le guet-apens infâme dont son mari et ses enfants avaient été victimes, elle fut saisie d'un désespoir si violent, que la nuit même elle expira.

Jacques d'Armagnac fut-d'abord conduit au château de Pierre-en-Cise, à Lyon, et ensuite à la Bastille.

Les explications historiques que nous avons présentées dans l'histoire de Louis de Luxembourg, sur les causes qui avaient amené la ligue du bien public, nous dispensent d'entrer ici dans de nouveaux détails. Le crime de Jacques d'Armagnac était le même que celui du connétable. Il avait combattu, comme lui, la tyrannie de Louis XI, et comme lui il avait été vaincu. Son arrestation, obtenue par trahison ainsi que nous l'avons racontée, et son supplice, sont un des actes les plus révoltants et les plus iniques du règne de cet exécration tyran. Ils pouvaient être si peu justifiés, que Philippe de Comines, un des juges du duc de Nemours, n'en dit pas un mot dans ses mémoires. Les pièces de la procédure ont aussi disparu, comme celles relatives à Louis de Luxembourg, mais les documents peu nombreux qui nous sont parvenus suffisent pour remplir tout cœur honnête d'indignation et d'horreur.

Jacques d'Armagnac fut renfermé dans une des cages de fer de la Bastille¹²⁶. Il y apprit la mort de sa femme et la confiscation de ses biens, qui réduisait ses enfants à la misère. L'amour qu'il leur portait était extrême, et l'inquiétude qu'il éprouvait de leur sort, plus que ses propres tourments, l'engagea à demander grâce à Louis XI dans des termes humbles et suppliants qu'on serait tenté de lui reprocher, s'ils n'avaient pour excuse l'amour paternel.

Voici la lettre qu'il écrivit au roi :

« Mon très-redouté et souverain seigneur, tant et si humblement que faire je puis, me recommande à votre grâce et miséricorde ; SIRE , j'ay fait à mon pouvoir ce que par M. le chancelier, premier président, monsieur de Montagu et de Vifray, leur a plu me commander ; car pour mourir ne vous veux désobeyr, ne désobeyrai ; SIRE, ce que leur ay dit, me sembloit que devois dire à vous et non à autre ; et par ce vous supplie qu'il vous plaise n'en estre mal-content ; car rien jamais ne vous veux celer, ne vous celeray, SIRE, en toutes les choses dessus dites ; j'ay tant méfait envers Dieu et envers vous, que je vois bien que je suis perdu si votre grâce et miséricorde ne s'estend, laquelle, tant et si humblement, et en grande amertume et contrition de cœur que je puis, vous supplie et requiers, en l'honneur de la benoïste passion de nostre seigneur Jésus-Christ, et mérites de la benoïste vierge Marie, et des grandes grâces qu'il vous a fait, plaise vous me l'octroyer et libéralement donner ; si ce seul prix a racheté tout le monde, je le vous présente pour la délivrance de moy, pauvre pécheur, et entière

126 Il y avait des cages de fer et d'autres de bois, couvertes de pattes de fer par le dehors et par le dedans, avec de terribles fermetures, à la Bastille et dans les châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, de Tours, du Mont-Saint-Michel. Elles avaient six pieds de large sur huit de long, et étaient d'un pied de plus que la hauteur d'un homme. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture et vider les immondices, étaient des plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal. Louis XI en fit construire deux au château de Loches. Ludovic Sforce, duc de Milan, ayant été pris le 10 avril 1500, dans une bataille contre Louis XII, fut conduit en France et enfermé dans une des cages de fer, où il finit ses jours. Louis XII lui-même, étant encore duc d'Orléans, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en Bretagne ; après avoir été promené de prisons en prisons, il fut enfermé pendant trois ans entiers dans le château de Bourges, et on le força de coucher dans la cage de fer. (BOULAINVILLIERS, *Histoire de l'ancien gouvernement de France. – Mémoires authentiques et historiques sur la Bastille.*)

abolition et grâce; SIRE, pour les grandes grâces qui vous sont faictes, faictes moy grâce, et à mes pauvres enfants, ne souffrez que pour mes péchés je meure à honte et confusion, et qu'ils vivent en deshonneur et au pain quérir; et si avez eu amour à ma femme, plaise vous avoir pitié du pauvre malheureux mari, et orphelins. SIRE, ne souffrez qu'autre que vostre miséricorde, clémence et piété, soit juge de ma cause, ne qu'autre que vous, pour l'honneur de Nostre-Dame, en ait connoissance. SIRE, derechef en l'honneur de la benoïste passion de mon Rédempteur, tant et si humblement que faire puis, vous requiers pardon, grâce et miséricorde; je vous serviray bien et si loyaument, que vous connoîtrez que suis vray repentant, et que de force de bien faire veux amender mes deffauts; pour Dieu, SIRE, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfants, et estendez vostre miséricorde, et à tousjours de vous servir, et de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grâce, SIRE, il vous doint très-bonne vie et longue, et accomplissement de vos bons desirs. Escrit en la cage de la Bastille, le dernier janvier 1477. *Et au-dessous* : Vostre très-humble et très-obeyssant sujet et serviteur,

« LE PAUVRE JACQUES¹²⁷. »

Louis XI se montra inflexible. Les juges de Jacques d'Armagnac, bourreaux institués pour tuer au nom de la loi, eurent ordre de le déclarer coupable.

« Le lundy 4 aoust¹²⁸, messire Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, qui avoit été constitué et amené prisonnier de la Bastille Saint-Antoine, à tel et semblable quatriesme jour d'aoust en l'année précédente, pour aucun cas, délits et crimes par luy commis et perpetrés. » (Il est à remarquer qu'on ne dit pas quels étaient ces délits et ces crimes, et nulle part on ne les trouve spécifiés. Duclos, il est vrai, dit qu'on lit dans une *chronique manuscrite*, qu'il ne désigne pas, que *Jacques d'Armagnac proposa à du Lau de tuer le roi*. Mais une accusation aussi vague est suspecte sous la plume de Duclos, effronté panégyriste de Louis XI, et si c'est là tout ce qu'il a pu recueillir ou imaginer pour justifier son héros, il faut avouer qu'une telle justification équivaut à une condamnation.)

Nous reprenons le récit de Jean de Troye.

« Durant lequel temps de son emprisonnement en iceluy lieu de la Bastille, luy furent faits plusieurs interrogatoires sur les dittes charges, ausquels il respondit de bouche et par escrit, tant par devant monseigneur le chancelier de France, maistre Pierre Doriolles, qu'autres du président et conseillers de la cour de parlement par plusieurs et diverses journées, et encore par certains grans clerks du royaume, demeurans en diverses citez et villes dudit royaume, pour ce mandez et assemblez de l'ordonnance du roy en la ville de Noyon, avec et en la compagnie desdits de parlement, et en la présence de monseigneur de Beaujeu (le duc de Bourbon), illec* représentant la personne du roy, fut tout veu et visité la procédure par laditte cour, faiste alencontre dudit de Nemours, ensemble aussi les excusations par luy faistes et baillées servant à sa salvation.

« Et tout par eux veu, conclurent audit procez, tellement que le lundy 4 aoust fut audit lieu de la Bastille, messire Jehan le Boulengier, premier président audit parlement, accompagné du greffier criminel de laditte cour, de sire Denys Hesselin, maistre

127 Lettre tirée du cabinet de Louis XI.

128 Chronique de Jean de Troye.

d'hostel du roy, et autres qui vinrent dire et déclarer audit de Nemours, que veues les charges à luy imposées, ses confessions et excusations par luy sur ce faittes, et tout veu et considéré, à grande et meure délibération, luy fut dit par ledit président et par la cour de parlement, qu'il estoit criminel de lèze-majesté, et comme tel condamné par arrest d'icelle cour à estre ledit jour décapité ès-halles de Paris, ses biens, seigneuries et terres acquises et confisquées au roy. Laquelle exécution fut ledit jour faiste à l'eschaffaut ordonné esdittes halles, à l'heure de trois heures après midy, qu'il eut illec le col coupé, et puis fut enseveli et mis en bierre et délivré aux Cordeliers de Paris, pour estre inhumé en laditte église, et vinrent quérir le corps ès halles jusques environ de sept à huict vingts Cordeliers à qui furent délivrées quarante torches pour mener et conduire le corps du dit seigneur de Nemours en leur ditte église. »



La chronique de Jean de Troye, qui ne mérite guère l'épithète de *scandaleuse*, par laquelle on la désigne ordinairement, et qui n'est pas, comme l'a dit Brantôme, *l'histoire sanglante de Louis XI, qui touche plus sur les cordes aigres de la vie de ce monarque, que sur les douces*, ne donne aucun détail sur l'exécution de Jacques d'Armagnac. Elle fut cependant signalée par un trait de barbarie et un raffinement de cruauté dont Louis XI pouvait seul concevoir la pensée, et que Brantôme aurait pu

mettre au premier rang de ses *bons tours et gentillesses*. C'est un de ses plus beaux titres à l'admiration des partisans et des flatteurs du despotisme.

Jacques d'Armagnac était une illustre victime de Louis, qui frappait en lui toute la noblesse française ; il voulut que rien ne manquât à son triomphe et à sa vengeance. Avant d'être mené au supplice, le duc de Nemours fut conduit dans une salle tendue de noir, où il se confessa. Pendant ce temps les membres du parlement et les officiers du roi mangeaient dans une salle à côté, servis par le bourreau, qui leur avait donné du pain, des poires et douze pintes de vin, et qui reçut du prévôt de Paris, pour prix de cette collation, douze livres six deniers. L'exécution eut lieu avec un grand appareil. Nemours fut conduit au lieu du supplice sur un cheval couvert d'une housse noire ; une foule immense se pressait aux halles. À côté de l'échafaud en pierre qui subsistait toujours, on en avait élevé un autre en bois. Quoique renfermé dans la même prison que ses enfants, Nemours ne les avait pas vus depuis un an ; pendant le trajet il ne cessait de demander pour dernière et unique grâce, la faveur de les embrasser avant de mourir, et le bourreau répondait à ses demandes qu'il les verrait. Lorsqu'il mit le pied sur l'échafaud en bois, il remarqua que les planches qui le formaient étaient disjointes, et comme on s'apprêtait à lui lier les mains, il repoussa l'exécuteur et s'écria :

– Mes enfants ! Par pitié, mes enfants !

– Regardez, dit le bourreau avec un horrible sourire.

Des hommes d'armes écartaient la foule ; derrière eux marchaient Jean et Louis, vêtus de longues robes blanches. Ils s'arrêtèrent un instant au pied de l'échafaud, tendant les mains vers leur père.

– Mes fils ! cria d'Armagnac : oh ! mon Dieu ! doivent-ils donc mourir avec moi !

Il fit un mouvement pour s'élancer vers eux. Le bourreau et ses aides le saisirent, lui attachèrent les mains derrière le dos, lui bandèrent les yeux et le firent mettre de



Le supplice de Jean d'Armagnac

force à genoux. Pendant ce temps ou poussa les deux enfants sous l'échafaud et on les lia sur des sièges. La tête de Jacques d'Armagnac tomba, et SON SANG RUISSELA PAR LES PLANCHES DISJOINTES SUR SES DEUX FILS ! Quand le cadavre eut rendu sa dernière goutte de sang, on les tira demi-morts de dessous l'échafaud, on les promena dans les rues, et on les reconduisit à la Bastille. Là, ils furent renfermés dans des cachots en forme de hottes, où ils ne pouvaient se tenir ni debout ni couchés.

Deux fois par semaine, l'infâme gouverneur de la Bastille, Philippe l'Huillier, les faisait traîner dans une salle, attacher à un pilier et fouetter en sa présence. Tous les trois mois il leur faisait arracher une dent. Quoiqu'il fût d'une nature plus vigoureuse que son frère, Jean ne put résister à ces horribles supplices : il mourut fou. Louis ne fut mis en liberté qu'en 1483, après la mort du roi. Vice-roi de Naples pour Louis XII, il fut tué à la bataille de Cerignolles, en 1503. Avec lui finit la maison d'Armagnac.

Une autre circonstance odieuse du procès de Jacques d'Armagnac, c'est que ses terres furent partagées entre ses juges, Pierre de Bourbon, Boffile, Lenoncourt, Comines et plusieurs autres. Après sa condamnation, Louis XI rendit un édit déclarant que tous ceux qui auraient connaissance de quelque entreprise contre le roi, la reine et le dauphin, et qui ne la révéleraient pas, seraient réputés complices et punis comme tels. Cet édit complètement oublié, et que la plupart des juges eux-mêmes ignoraient, servit plus tard à condamner de Thou. Le despotisme consolidait son œuvre par tous les moyens, la Bastille, l'échafaud et la délation, pour peupler les prisons et amener des victimes sous la hache du bourreau ! Il s'est souillé de bien d'autres forfaits aussi abominables, qui sont restés dans l'ombre ; mais que l'on compare ces froides atrocités commises par calcul et sans nécessité, avec les vengeances populaires qui n'ont jamais été que des représailles, et qu'on juge entre les rois et les peuples !

LA BASTILLE SOUS FRANÇOIS I^{er}

L'AMIRAL CHABOT. — LE CHANCELIER POYET

I

Louis XI couvrit le royaume d'échafauds et remplit les cachots d'une foule de captifs. La Bastille reçut assurément sous son règne d'autres prisonniers que ceux dont nous avons raconté l'histoire, et il serait sans doute facile de rappeler les noms de ces victimes du despotisme. Avant de commencer un autre récit, mettons de nouveau en relief la pensée première et fondamentale de ce livre.

Derrière chacun des personnages que nous introduisons en scène, il y a un acteur principal, toujours présent, et qui dénoue invariablement le drame, c'est LA BASTILLE. Prétendre justifier tous ceux qu'elle a renfermés, c'eût été mentir à la vérité des faits, et en voulant augmenter le sentiment de haine et d'horreur qu'elle doit inspirer, risquer peut-être de l'affaiblir. Il y avait une manière plus philosophique, moins suspecte parce qu'elle est impartiale, d'écrire son histoire : c'est celle que nous avons adoptée. Tout change autour de la Bastille, tout se modifie, les mœurs, les usages, l'autorité : elle seule ne change pas, elle seule reste immuable. Quelque action qui se déroule à ses pieds, elle reproduit et réalise la même menace. Aveugle, sourde et muette, ainsi que la fatalité antique, elle frappe indifféremment le bien et le mal, l'innocent et le coupable. Quand le pouvoir est faible, chancelant, divisé, comme sous Charles VI, quand le pillage effronté des deniers publics appelle une répression, elle s'ouvre pour recevoir les voleurs ; mais le châtement qu'elle inflige est brutal et sans moralité. Quand l'étranger s'établit au cœur du royaume, elle l'y maintient. Plus tard, elle devient, aux mains de Louis XI, un instrument politique : elle punit, non pour leurs dissolutions scandaleuses, mais pour leurs intrigues que le succès ne couronne pas, les membres du haut clergé, représentés par Balue et Guillaume d'Haraucourt ; elle s'élève en regard des châteaux de la féodalité, elle les domine, elle les abat ; elle concentre et résume la tyrannie. Elle reste fermée pendant les promenades militaires de Charles VIII et pendant le règne plus doux de Louis XII. Ses rigueurs recommencent avec François I^{er}. « Un païen, comme l'a dit énergiquement M. Félix Pyat, un Romain de l'empire, une tête sans front, à large cervelet ; un être tout charnel, de brutal instinct, ayant la lascivité du bouc et la combativité du loup ; cherchant dans l'art critique non la grâce et l'élégance, mais le nu et l'impudeur des formes, ouvrant le livre de Rabelais pour en sucer le cynisme comme le jus, et en rejeter la philosophie comme l'écorce, décernant, en un mot, le triomphe du Tasse à l'Arétin. »

La Bastille a servi tour à tour, jusqu'à présent, les ambitions et les vengeances personnelles, la domination étrangère, les calculs de la royauté : le règne des favorites s'établit, les favorites vont devenir ses pourvoyeuses.

En 1539, par une soirée d'hiver, deux gentilshommes étaient assis en face l'un de l'autre, dans une antichambre du Louvre, destinée aux officiers de service. L'un de ces deux hommes était jeune, dispos, railleur et bavard ; l'autre, qui paraissait âgé de trente-cinq ans environ, n'avait aucune parole sur les lèvres, et sa physionomie indiquait une humeur des plus sombres.

– Monsieur, disait à ce dernier son jovial compagnon, comme vous n'êtes à Paris que depuis quelques jours, et que par conséquent vous ne pouvez savoir ce qui se passe ici, laissez-moi, je vous prie, vous en instruire en peu de mots.

– Je ne suis peut-être pas aussi curieux de l'apprendre que vous le supposez, répondit le gentilhomme, visiblement contrarié d'être ainsi arraché à ses méditations, mais si vous tenez à me le dire, contentez-vous, monsieur, je vous écoute : que se passe-t-il ?

– Avez-vous entendu parler, reprit l'autre, enchanté de la permission qu'il recevait, avez-vous entendu parler, monsieur, de Simon Lule de Montpellier ?

– Oui, je crois. N'est-ce pas un homme qui prétend avoir trouvé le secret de faire de l'or ?

– Qui prétendait, car sa science ne l'a pas empêché d'aller de vie à trépas. Eh bien, on dit que le secret de Simon Lule est actuellement possédé par le docte chancelier Poyet.

Au nom du chancelier, le gentilhomme fronça le sourcil, et ses mains serrèrent fortement les bras du fauteuil sur lequel il se tenait à demi renversé. Cependant sans manifester autrement l'impression pénible qu'il venait d'éprouver, il fit signe à son interlocuteur de continuer.

– Depuis qu'une belle nuit il a pris fantaisie à Satan de nous enlever le grand alchimiste, personne n'avait encore pu recomposer sa merveilleuse recette : les cervelles travaillaient et se creusaient en vain. De désespoir, des sages en devenaient fous, et, ce qui est pis encore, d'honnêtes gens en devenaient fripons.

– Allez au fait, monsieur, interrompit le gentilhomme, ennuyé de ce préambule.

– Les couloirs du palais de Justice cachaient le rival, et peut-être le maître de Simon Lule. Il ne procède pas, comme le sorcier de Montpellier, par mots cabalistiques et par diaboliques combinaisons ; la fournaise et les métaux n'entrent pas dans son officine : ses moyens d'action, à lui, s'appellent des décrets royaux, ses mots magiques sont ceux de tailles, impôts, maltôte*, etc., etc., et il a pour creuset l'escarcelle des contribuables.

Le gentilhomme haussa légèrement les épaules, et après ce léger mouvement il reprit sa taciturne gravité.

– Ne pensez-vous pas, continua son jeune compagnon, que c'est folie de tant se fatiguer pour un misérable métal ? Ne vaut-il pas mieux chanter que calculer ? Quant à moi, je trouve toutes les joies sur les bords d'un verre ou sur les lèvres d'une femme.

– Le chancelier, murmura sourdement le gentilhomme, me paraît trop puissant pour ne pas me nuire. Il faudra que j'aie recours à la duchesse d'Étampes.

– Cependant, poursuivit l'intarissable parleur, je comprends sous un certain point de vue l'amour que les alchimistes et le chancelier portent aux métaux en général. Lorsqu'il m'arrive, par exemple, d'avoir en poche quelques bons écus de poids, et que

je les sens bruire sous ma main, j'éprouve un véritable plaisir. Mais, ajouta-t-il avec un soupir, c'est un bonheur dont je suis privé à peu près les sept huitièmes de l'année.

– Jeune homme, voilà longtemps que nous devisons, ou plutôt que je vous écoute, et vous ne songez pas à me présenter à l'huissier que je vous ai nommé. En quelle qualité vous trouvez-vous donc ici ?

– Je m'appelle Gilbert Bayard, répondit le jeune homme avec une certaine fatuité, et comme si ce nom, parfaitement inconnu, devait lui attirer un compliment ou une marque de déférence : je suis secrétaire au service de sa majesté. Si je puis vous être utile, monsieur, en quelque chose, je me mets à votre disposition. Je connais tout Paris, et ce qu'il y a de mieux dans la capitale. Quand vous voudrez, je vous présenterai dans les cabarets les mieux hantés, et chez les belles d'amour les plus galantes.

– Merci, monsieur le secrétaire, mais je viens à Paris pour des affaires plus importantes ; il s'agit pour moi du gain d'un procès que je soutiens contre Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris ; et comme j'ai pour ennemi personnel le chancelier, je compte m'adresser à sa majesté elle-même pour me faire rendre justice.

Gilbert Bayard lança à son interlocuteur un regard qui semblait lui dire :

– D'où sortez-vous ?

– Puisque vous êtes au service de sa majesté, continua le gentilhomme, vous pourrez, je pense, vous employer pour moi. Voici la requête que je me proposais de remettre à l'huissier de la chambre ; je la dépose entre vos mains, et je compte sur vous pour la placer sous les yeux du roi. Je me nomme Jean de la Renaudie, gentilhomme de Périgord.

– Parbleu ! monsieur, vous jouez de bonheur, s'écria le secrétaire. Sans moi, je puis m'en flatter, votre requête, quelque juste quelle soit, courrait grand risque de s'en aller à tous les diables, ou dans les griffes du chancelier Poyet, ce qui reviendrait exactement au même. Le chancelier a sa tête au palais, mais ses mains sont ici, et son pouvoir est partout. Dans tous les cas, comptez sur moi. Vous m'avez plu tout d'abord, mon gentilhomme, et je serai enchanté de vous être utile. Cependant pour faire plus ample connaissance, et afin de vous dérider un peu, allons ensemble à l'Étoile d'argent, à deux pas d'ici, sur les bords du quai. C'est un cabaret où l'on trouve à toute heure de fort jeunes femmes et de très vieux vins.

– Je vous suis obligé, répondit la Renaudie : mais ces distractions ne conviennent pas à mes goûts. Le vin me fait mal, et les femmes ne me plaisent plus. Dans ma jeunesse j'ai connu mieux que vous ne pourriez m'offrir, mieux que le roi lui-même ne possède actuellement. Mes souvenirs feraient tort aux beautés de l'Étoile d'argent, et vous m'excuserez si je ne vous accompagne pas. Sortons, puisque je ne puis voir le roi ce soir et que vous vous chargez de ma requête. Je vous reverrai pour vous remercier.

Gilbert Bayard le regarda de nouveau et sourit d'un air d'incrédulité, persuadé que le hasard l'avait mis en présence de quelque cerveau fêlé, qui se vantait mal à propos de ses anciennes bonnes fortunes. Ils quittèrent ensemble l'antichambre.

Comme ils entraient dans la cour du Louvre, ils rencontrèrent un officier des gardes qui se dirigeait, suivi de quelques soldats, vers la porte du palais.

– Où vas-tu donc, baron ? demanda Gilbert à l'officier.

– Je vais de ce pas chez l'amiral Chabot, répondit le nouveau venu en montrant un ordre revêtu du sceau royal.

François I^{er}

- Que lui portes-tu là ?
- L’invitation de la part de sa majesté de se rendre cette nuit même à la Bastille.
- À la Bastille ?
- Oui.
- C’est où je voudrais voir le chancelier, murmura la Renaudie.

– L’amiral est un ennemi de Poyet, dit le secrétaire, après que l’officier se fut éloigné. Vous voyez quel est le crédit du chancelier, qui ne vous aime pas, m’avez-vous dit. Ainsi, prenez garde à vous, mon digne gentilhomme. Si les beautés que vous avez chéries autrefois et qui doivent inspirer maintenant plus de respect que d’amour, ont fait souche féminine, présentez leurs filles à la cour pour vous protéger. Ce ne sera pas trop d’une Vénus, je vous en préviens, pour combattre l’influence du conseiller intime du dieu Mars. Les femmes, pourvu qu’elles soient belles et d’humeur peu farouche, ont tout pouvoir ici. Je vais vous réciter un quatrain qu’un poète de mes amis a composé dernièrement et qui pourra vous servir de règle de conduite :

Sire, si vous laissez, comme Poyet désire,
 Comme d’Étampes fait, par trop vous gouverner,
 Fondre, pestrir, mollir, refondre, retourner,
 Sire, vous n’êtes plus : vous n’êtes plus que cire.

— Encore une fois, merci de vos conseils, dit la Renaudie : j'espère qu'il ne m'arrivera rien de fâcheux. Au revoir, monsieur Gilbert, n'oubliez pas de mettre ma requête sous les yeux du roi.

Ils se séparèrent au coin de l'une des nombreuses mesures qui encombraient alors les quais. Gilbert Bayard se dirigea en sifflant vers le cabaret de l'Étoile d'argent. Le gentilhomme périgourdin regagna son domicile, assez inquiet du succès de ses démarches, et se disant à lui-même :

— Cet étourdi a raison, les femmes sont toutes-puissantes. Si je pouvais parler à la duchesse d'Étampes ! mais comment parvenir jusqu'à elle d'abord, et ensuite, si je la vois, comment la forcer à faire ce que je désire ? Où trouver la preuve qui me manque, le témoignage vivant qui la mettrait à ma discrétion ?

François I^{er}

II

Après la défaite de Pavie, et sa captivité à Madrid, François I^{er} eut l'intention de devenir un peu plus prudent et un peu moins frivole. Il avait plusieurs motifs graves de mécontentement, son échec à l'élection impériale, et l'état de ses affaires en Italie. Il ne savait à qui s'en prendre de tous ses mécomptes, et cependant il voulait s'en venger. Trois conseillers avaient été les instruments de sa volonté. Il commença par disgracier le moins à craindre des trois, l'amiral Chabot.

Avant de raconter les intrigues qui entraînèrent l'amiral du faite des grandeurs au fond des cachots de la Bastille, nous devons faire connaître au lecteur l'origine du luxe vraiment prodigieux de dignités dont se parait Chabot. Il était à la fois chevalier de l'ordre, amiral de France, ministre d'État, seul lieutenant en Bourgogne, en Normandie et en Dauphiné, gouverneur en chef du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Toutes ces grandeurs, il les tenait d'un caprice royal. Comme la plupart des instruments créés par le despotisme, il avait pour principal mérite, l'obéissance et la soumission aux volontés de son maître. Chabot avait été élevé dans la ville de Cognac avec Montmorency et Monchenu, en qualité d'enfant d'honneur auprès de François, alors simple comte d'Angoulême. Or, un matin que François était en belle humeur, il demanda à ses trois jeunes compagnons quelle fortune ils désireraient si la Providence l'appelait à la couronne. Monchenu fut modeste : son ambition se borna à posséder le titre d'écuyer du roi. Montmorency posa la main sur son cœur, et prétendit qu'il était assez bien placé pour aspirer à l'épée de connétable. Chabot se déclara digne du titre d'amiral. Après son avènement, François se souvint des vœux exprimés devant le comte d'Angoulême, et se donna le plaisir de réaliser les rêves de ses trois favoris. Monchenu fut écuyer. Montmorency connétable, et Chabot eut l'amirauté.

Afin de mieux savoir au milieu de quelles circonstances s'était tramée la perte de l'amiral, revenons en arrière et pénétrons dans les antichambres du roi. On y parle encore de Marignan, mais on se tait sur Pavie ; les courtisans politiques s'entretiennent à voix basse de Charles-Quint ; les courtisans amoureux devisent tout haut sur les prouesses érotiques de sa majesté, et les fats rappellent leur costume au camp du Drap d'Or ; enfin les envieux se raillent de l'échec électoral subi par François, et les médissants racontent l'histoire d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes. À la cour surtout, les propos et les femmes se mêlent d'ordinaire à tous les événements ; Chabot était si persuadé de cette vérité, qu'il s'empressa, dès sa promotion, de conclure une alliance offensive et défensive avec la duchesse, maîtresse du roi ; et comme le connétable de Montmorency se trouvait compris dans le traité, l'amiral crut avoir prévenu tout motif de disgrâce, et s'être mis en garde contre tout sujet de crainte.

Sa sécurité pourtant reposait sur une base fragile et trompeuse. Le grain qui devait apporter l'orage pointait déjà à l'horizon. Un homme s'était insinué au conseil sans la participation des trois alliés. Le connétable et l'amiral étaient, comme l'histoire l'atteste, de parfaits ignorants, mais sans la mort de Duprat, rien ne les aurait empêchés de se croire des politiques consommés. L'intelligence et la capacité de Duprat suffisaient à toute la besogne gouvernementale, et bien souvent, en habile diplomate,

il abandonnait à ses deux ignares collègues l'honneur de ses combinaisons. Le chancelier avait une ambition cachée et plus haute, il ne traitait qu'accidentellement et en attendant mieux, les affaires de ce bas monde : il ne voyait dans sa charge qu'un marchepied pour s'élever à la papauté. Tant que dura cette situation, Montmorency et Chabot abritèrent leur insuffisance sous la robe magistrale de Duprat. Mais à sa mort tout changea de face. Les deux conseillers se virent réduits à leur importance réelle, c'est-à-dire à une simple importance numérique. Ils parurent même si neufs aux affaires, que le roi fut obligé de leur adjoindre immédiatement le président Poyet, sans lequel, au témoignage des historiens de l'époque, aucune expédition n'eût été faite dans les formes.

Poyet était un homme capable, également apte à traiter les petites et les grandes affaires, mais surtout rompu à toutes les subtilités de la chicane. Lorsque son intérêt le voulait, il embrouillait merveilleusement la situation la plus claire, et rien n'égalait alors la subtilité spacieuse de ses raisonnements. La partie lui parut belle à jouer contre le connétable, aussi hautain qu'ignorant, et l'amiral, plus homme de tournoi que de cabinet, et qui savait mieux rompre une lance de bonne grâce, ou combattre à la barrière, que concerter une intrigue, ou trouver un expédient capable de rétablir les affaires désespérées.

Poyet, dit Varillas, avait pensé à se faire ecclésiastique, mais l'exemple de Duprat lui avait appris qu'il y avait de la folie à un Français de prétendre à la papauté. Il borna son ambition à dominer dans le conseil et forma le projet d'en écarter les deux favoris. La fierté du connétable lui était devenue insupportable, et il redoutait le ressentiment de l'amiral, à cause d'un procès important qu'il lui avait fait perdre.

La cour était ainsi disposée, lorsque François I^{er} résolut de se venger sur ses trois ministres, l'un après l'autre, des fautes dont ils avaient été les instruments. Ceux qui ne voulaient pas imputer cette résolution seulement au chagrin secret et à l'ennui du roi, disaient qu'il ne pouvait plus voir d'un bon œil l'amiral, lorsqu'il se souvenait que l'imprudence de cet officier de la couronne l'avait empêché de dépouiller entièrement le duc de Savoie. Le connétable, disait-on aussi, s'était ruiné dans son esprit pour avoir supprimé un cartulaire de campagne écrit il y avait quatre cents ans, et qui prouvait que les ducs de Lorraine avaient autrefois fait hommage de leurs États aux comtes de Troyes. Enfin, on ajoutait que Poyet s'était ingéré de diviser la maison royale, et avait recherché secrètement la faveur de la sénéchale de Normandie, maîtresse du dauphin, dans le cas où il perdrait celle de la duchesse d'Étampes.

Quoi qu'il en soit, le roi fit confiance à Poyet de son indignation subite contre l'amiral et lui remit le soin de faire, dans les formes, le procès à ce favori. Poyet n'avait pas ressenti plus de joie trois mois auparavant lorsqu'on l'avait fait chancelier de France, après la mort d'Antoine du Bourg. La disgrâce de l'amiral avait pour lui deux résultats importants : d'abord elle devait entraîner celle du connétable, ensuite, en dirigeant la procédure, en la faisant durer aussi longtemps qu'il le jugerait à propos, il se rendrait tellement nécessaire, que le roi ne pourrait ni se passer de ses conseils, ni en prendre d'autres que les siens.

L'intention secrète du roi à l'égard de Poyet n'était pas plus aisée à pénétrer que celle du chancelier à l'égard du connétable et de l'amiral. Poyet s'était déjà rendu l'objet de la haine publique, en essayant de mettre la volonté absolue du monarque

au-dessus des lois. Il avait présenté des édits qui tendaient à frustrer de leurs privilèges tous les ordres de l'état les uns après les autres. Il avait fait doubler l'impôt du sel, et prétendait assujettir les parlements à n'agir que par les ordres du conseil.

François I^{er} l'avait d'abord laissé faire. Il avait besoin d'argent, et il gardait rancune au parlement pour sa conduite pendant la captivité de Madrid. Mais lorsque la Saintonge et la Guyenne s'étaient révoltées, lorsque d'autres provinces avaient menacé de suivre cet exemple, le roi résolut de sacrifier le chancelier, dont les conseils violents avaient amené la rébellion.

Malgré sa finesse et sa pénétration, Poyet, aveuglé par son intérêt du moment, ne vit pas qu'on ne le gardait que comme un instrument nécessaire pour perdre l'amiral et le connétable, et que sa disgrâce devait suivre leur chute. Le procès fait à Chabot fut un événement. Il absorba tous les soins et toute l'activité du chancelier : il partagea la cour, et pendant longtemps on ne s'y occupa d'autre chose. La requête de Jean de la Renaudie, mise sous les yeux du roi par Gilbert Bayard, n'eut aucun résultat, et fut renvoyée au chancelier, qui alors négligea la contestation existante entre du Tillet et le gentilhomme périgourdin. Celui-ci, voyant qu'il n'avait rien à craindre ni à espérer pour le moment, quitta Paris et retourna dans sa province ; ce n'est que plus tard que nous le retrouverons. Rapportons maintenant dans ses détails l'accusation intentée à Chabot.

Aussitôt après qu'il eut été arrêté, Poyet fournit les mémoires dont on avait besoin pour l'interroger. L'amiral se défendit en soldat plutôt qu'en jurisconsulte : il avoua des faits qui servaient plutôt à prouver sa culpabilité qu'à le justifier. Il ne parla pas même exactement le langage de la marine, et ne parut pas être instruit de la différence qui existait entre les droits de l'amirauté et ceux que les ordonnances réservaient au roi. Poyet persuada à François I^{er} de prendre des commissaires dans tous les parlements du royaume, et d'ôter la connaissance particulière du procès à celui de Paris, juge naturel des officiers de la couronne.

Les commissaires dont on fit choix étaient tellement dévoués, que si Poyet se fût borné à cette précaution, Chabot eût été condamné tout d'une voix sans qu'on eût pu découvrir celui qui y avait le plus contribué. Mais la fantaisie lui vint de se mettre à la tête des commissaires : l'amiral le récusait. Quoique cette récusation ne fût pas fondée, Poyet se comporta comme si elle l'eût été. Les artifices qu'il employa peuvent donner une idée exacte de son caractère astucieux qui le portait à s'entourer de ruses et de mensonges, même quand la ruse et le mensonge ne lui étaient pas nécessaires.

Il savait que l'arrestation de l'amiral avait profondément alarmé la duchesse d'Étampes et le connétable, auxquels elle faisait craindre un semblable revers de fortune. Il leur fit insinuer qu'il n'avait pas moins d'intérêt qu'eux à la conservation de l'amiral, que le changement arrivé dans le Conseil d'État menaçait d'une égale disgrâce tous ceux qui avaient l'honneur d'y siéger, mais que sa présence au nombre des commissaires était plutôt un bien qu'un mal, et qu'il fallait que Chabot eût le jugement troublé par la crainte de la mort ou par de mauvais conseils, pour qu'il récusât le chef de la justice, le seul ami qui lui restait parmi ses juges ; que le prétexte de la récusation fondé sur un procès perdu était ridicule ; depuis, ajoutait-on pour lui, il s'était écoulé tant de temps, les affaires avaient tellement changé de face, que l'amiral n'avait pas plus de raison de s'en souvenir qu'en auraient deux hommes graves qui se

défieraient l'un de l'autre, parce que, dans leur enfance, ils se seraient battus pour une épingle. Cette comparaison, toute basse qu'elle était, faisait comprendre si nettement la différence qu'il fallait mettre entre Poyet, simple conseiller au parlement, et Poyet chancelier et ministre d'État, que la duchesse et le connétable s'y laissèrent prendre. Ils obligèrent l'amiral à retirer sa récusation, et le chancelier, devenu maître du procès par le consentement des parties, se promit de lui donner la forme que le roi voulait.

Il existe deux versions sur ce fait historique. Nous les rapporterons l'une et l'autre.

L'amirauté et le gouvernement de Poitou fournirent assez de matière pour réduire Chabot à sa première pauvreté, et le roi, pour des raisons inconnues au chancelier, lui témoigna qu'il serait content d'un arrêt qui punit le coupable par la perte des biens qu'il avait mal acquis. Le chancelier épuisa, dans la rédaction de cet arrêt, tout ce que la malice et l'esprit de chicane pouvaient inventer de plus ingénieux pour opprimer un homme qui n'était ni tout à fait coupable ni tout à fait innocent. La fin du procès ne répondit pas au commencement, et le roi, qui s'était servi du ministère du chancelier pour montrer un grand exemple de sévérité, voulut donner immédiatement par lui-même un aussi grand exemple de clémence. Il ne se contenta pas de rétablir l'amiral dans sa charge et dans son gouvernement : mais de plus il fit revoir le procès, et déclarer en interprétation d'arrêt, que cet officier de la couronne n'avait été convaincu ni de lèse-majesté ni de perfidie.

Nous avons raconté quelle fut l'origine de la fortune de Chabot : la relation d'où nous avons tiré les détails que nous avons donnés plus haut, rapporte d'une manière différente la disgrâce de l'amiral, et met en évidence ce fait singulier : c'est que sa destinée finit, comme elle avait commencé, par un entretien familial avec François.

Le roi discourant un jour avec lui des moyens que les souverains avaient toujours de perdre, sous une apparence de justice, ceux de leurs serviteurs qui leur avaient déplu, quoiqu'ils fussent d'ailleurs innocents, lui dit que s'il voulait le faire condamner à mort, il en viendrait aisément à bout. Le ton de voix dont ces paroles furent prononcées, et les autres circonstances de l'entretien, témoignaient assez que le roi ne parlait ainsi que pour marquer qu'il ne voulait pas être contredit sur ce qu'il venait d'avancer en thèse générale. C'était moins une menace particulière contre Chabot, qu'une profession de foi sur l'autorité absolue dont la royauté, selon lui, était investie. Des courtisans plus habiles que l'amiral ne s'y fussent pas trompés. Chabot écouta maladroitemment les conseils d'une extrême susceptibilité, il ne put supporter que le roi se vantât de pouvoir le flétrir : il repartit fièrement que sa conscience était si nette, qu'il défiait toutes les ruses de la chicane d'attenter à ses biens, à sa personne, à son honneur. L'entretien fut interrompu. Mais longtemps après, le défi jeté par Chabot revint en mémoire à François I^{er}, alors qu'il commençait à se détacher du favori, et à lui reprocher intérieurement de s'être arrêté dans la conquête du Piémont. Il se proposa d'éprouver si la menace qu'il lui avait faite était sans fondement. Il le fit donc arrêter, et il nomma, pour travailler à son procès, une commission extraordinaire composée de vingt-quatre conseillers ou présidents tirés de divers parlements, et présidée par le chancelier Poyet.

Celui-ci savait qu'il ne pouvait mieux faire sa cour qu'en mettant en usage tous ses artifices et toutes ses ruses. Il fit subir lui-même trois interrogatoires à l'amiral, sans

pouvoir cependant, malgré son habileté, le convaincre des crimes principaux dont il était accusé, ceux de félonie et de lèse-majesté.

Il le trouva coupable seulement de quelques exactions sur les pêcheurs, et encore ces exactions, assez légères et insuffisantes pour faire condamner un officier de la couronne, avaient-elles été regardées comme des droits incontestables sous les amiraux précédents. Le roi fut obligé de déclarer qu'elles avaient été commises contre la défense expresse qu'il avait adressée à l'amiral d'en user ainsi. La partialité de Poyet contre l'accusé était un véritable scandale. Il prenait tout au pis, et il n'approuvait les suffrages des commissaires que lorsqu'ils penchaient vers la dernière rigueur. Il en détermina trois ou quatre à opiner pour la mort, mais à son grand dépit, les autres se montrèrent plus indulgents, c'est-à-dire plus justes.

Leur résistance honorable aurait infailliblement sauvé Chabot, mais Poyet s'avisa, pour le perdre, d'une nouvelle supercherie. Il soutint que si l'amiral n'était *injuste*, il était pour le moins *ingrat*, et que dans les anciennes lois de la monarchie, *l'ingratitude* n'était pas moins punie que *l'injustice*.

On voit quelles étaient les ressources d'esprit de Poyet, et avec quelle habileté, battu sur le terrain des principes, il se réfugiait dans le sophisme. Il eût été homme, si la circonstance se fût offerte, à inventer la complicité morale. Mais aucune législation n'a pu écrire, dans un code quelconque, cette honteuse théorie. Elle échappe à la réfutation par son absurdité même, et elle ne se produit qu'accidentellement lorsqu'il se rencontre un esprit assez audacieux pour la professer, un peuple assez lâche pour l'écouter sans colère ; tandis que l'ingratitude étant un vice aussi généralement reconnu que pratiqué, il eût peut-être été possible de le définir et de lui appliquer une pénalité. Aussi demanda-t-on à Poyet de montrer le texte des lois qu'il invoquait : on lui représenta que si l'ingratitude faisait horreur à tout le monde, elle n'avait pas encore été jugée suffisante pour faire condamner un homme à mort.

En matière aussi grave, le chancelier ne pouvait pas se tirer d'affaire par un tour de passe-passe, comme un célèbre avocat de nos jours, plaidant il y a une quinzaine d'années en audience solennelle. Son adversaire citait un texte de loi romaine qui lui donnait gain de cause. L'avocat, soupçonnant que la citation était faite inexactement, pria son confrère de lui faire passer le texte dont il argumentait si victorieusement. L'autre, sans se faire prier, lui remit le volume fermé en lui disant : Cherchez. Il n'y avait pas moyen, audience tenante, de découvrir et de vérifier quelques lignes perdues au milieu de cet énorme fatras. Tout autre que l'avocat serait resté coi, mais il avait autant de présence d'esprit que le cardinal de Retz, qui improvisait une période de Cicéron. Peu importe, s'écria-t-il d'une voix railleuse : je sais le texte par cœur et vous l'avez altéré. La loi romaine dit..., et il fabriqua à l'instant même une loi complète qui lui fit gagner son procès, aucun des juges n'étant à même de s'apercevoir de la double supercherie. Poyet, n'ayant pas cette ressource, fut pris à son piège et pria ses collègues de le dispenser de donner son suffrage. Mais les commissaires, offensés de sa conduite, et prétextant d'ailleurs l'usage, exigèrent qu'il votât.

Il déclara donc, en deux mots, qu'il jugeait l'amiral digne de mort, et il eut le déplaisir de prononcer un arrêt contraire. Son dépit augmenta quand le rapporteur du procès lui présenta, selon la coutume, la minute, pour voir s'il n'y avait rien d'oublié. Il ne put toucher à la substance même de l'arrêt, mais il envenima les termes,

et le rendit le plus injurieux qui eût été prononcé contre un grand, sans en excepter celui du duc d'Alençon. Il le fit précéder d'une supposition générale de plusieurs infidélités, désobéissances et trahisons envers le roi ; il y ajouta les oppressions du peuple, les violences publiques, les exactions inouïes, les commissions tyranniques, les impressions dangereuses données à Sa Majesté contre ses bons sujets, l'ingratitude, le mépris des ordres du roi, les défenses de les exécuter, les attentats contre la puissance souveraine, les fautes, les malversations, les abus. Cependant, après cet entassement de crimes prétendus, il fut obligé d'avouer à la fin de l'arrêt, que l'amiral était seulement convaincu d'avoir pris, en 1536 et 1537, vingt sols sur chaque barque de pêcheurs de Normandie, qui étaient allés à la pêche des harengs, et six livres sur chaque bateau chargé de poissons au mois d'avril.

La plupart des juges, indignés de la disproportion de cet énorme dispositif, refusèrent de signer l'arrêt, et ce ne fut qu'après une longue persécution, et d'étranges menaces qu'ils le firent. On rapporte qu'il y en eut un (et il est fâcheux que son nom soit ignoré) qui voulut que ceux qui liraient l'original de l'arrêt fussent instruits, par lui-même, de la violence qu'il avait soufferte en le signant. Il mit au-dessous de la première lettre de son nom un petit *v*, et sous la dernière un petit *i*, qui formaient le mot latin *vi*, signifiant que le juge n'avait agi que par force. Le chancelier n'aperçut pas les deux lettres, ou feignit de ne pas les apercevoir, et porta l'arrêt au roi, croyant en recevoir des remerciements. Mais François I^{er}, qui s'était attendu que l'amiral serait condamné à mort, et qui se voyait privé du mérité facile de faire grâce, le reçut, au contraire, fort mal et s'emporta contre lui. Il ne lui restait plus qu'à user de clémence pour ce qui regardait les biens et la liberté de l'accusé.

Après avoir gémi quelques mois dans les cachots de la Bastille, Chabot obtint que son procès fût revu par le Parlement de Paris, qui le déclara absous des crimes de péculat et d'exaction, et le dispensa, en conséquence, de payer l'amende de soixante-dix mille écus à laquelle il avait été condamné.

Le procès de Chabot n'avait pas eu pour Poyet le résultat qu'il s'en était promis. Son crédit en avait été plutôt ébranlé qu'augmenté ; mais le moment marqué pour sa chute n'était pas encore arrivé. Avant de ramener sur la scène Jean de la Renaudie, rappelons rapidement les faits relatifs aux deux personnages avec lesquels l'amiral avait autrefois contracté alliance, Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, et le connétable de Montmorency. Nous avons dit que le chancelier avait espéré que la disgrâce de ce dernier suivrait celle de Chabot. Il n'osait plus y travailler ouvertement, mais il vit avec joie que, par sa maladresse, le connétable préparait lui-même sa perte. La favorite aussi jouait un jeu qui pouvait tourner contre elle : Poyet attendit.

Anne, fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilli, avait suivi, en qualité de fille d'honneur, Louise de Savoie, mère de François I^{er}, lorsque cette princesse alla au-devant de son fils, à son retour d'Espagne. Le roi devint amoureux d'elle, et quoique leur liaison fût publique, il lui donna un mari qu'il créa duc d'Étampes. L'homme que François honorait de sa collaboration était Jean de Brosse, fils de René de Brosse et de Jeanne, fille de Philippe de Comines. Ce René, par arrêt du parlement de Paris, rendu le 13 août 1522, avait été condamné à être décapité et ensuite pendu avec confiscation de tous ses biens. Il suivit le duc de Bourbon et fut tué à la bataille de Pavie. Jean de Brosse, son fils, implora en vain le bénéfice du traité de Madrid, pour

rentrer en possession des biens que la rébellion de son père lui avait fait perdre. Il se décida à épouser la demoiselle de Heilli. Le roi, en faveur de ce mariage, lui rendit ses biens et y ajouta le duché d'Étampes ; il le fit aussi chevalier de l'ordre et gouverneur de Bretagne. Mais le nouveau duc d'Étampes ne fut pas heureux, si on en croit le témoignage d'un ancien historien, LE LABOUREUR, dans ses additions à Castelnau : « Outre que tous ces biens et ces grandeurs lui venaient d'une source empoisonnée, dans laquelle il ne s'osait mirer, de peur de voir un monstre en sa personne, il en jouit si peu heureusement que, comme il ne servait que de titre à sa femme, non seulement il ne les posséda que de nom, mais encore il en paya l'usure de son propre. » Il n'eut pas d'enfants, et ses biens passèrent à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de Charlotte sa sœur, et père d'une fille unique qui fut femme d'Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

La faveur d'Anne de Pisseleu monta au plus haut point. Sa prostitution enrichit sa famille. À sa recommandation, Antoine Sanguin, son oncle, devint abbé de Fleuri, évêque d'Orléans, cardinal, et enfin archevêque de Toulouse. Elle donna à Charles, son second frère, l'abbaye de Bourgueil et l'évêché de Condom. François, son troisième frère, fut abbé de Saint-Cornille de Compiègne, et évêque d'Amiens ; le quatrième, nommé Guillaume, fut pourvu de l'évêché du Pamiers. Deux de ses sœurs furent abbesses : l'une de Maubuisson, et l'autre de Saint-Paul en Beauvoisis. Elle en maria deux autres dans les maisons de Barbançon-Canni et de Chabot-Jarnac ; la dernière et la mieux aimée n'eut point d'enfants de François de Bretagne, comte de Vertu et de Goello, baron d'Avaucour¹²⁹. L'histoire nous apprend de quel prix Anne Pisseleu reconnut les bienfaits que l'amour aveugle de François I^{er} répandit sur elle et sur les siens.

« La duchesse d'Étampes, dit Bayle, s'apercevant que la santé de François I^{er} diminuait tous les jours, et ayant tout à craindre après la mort de ce prince, soit parce qu'elle ne pouvait pas espérer que son mari la voulût reprendre, soit parce que la maîtresse du dauphin aurait toute sorte de pouvoir ; cette duchesse, dis-je, dans cette situation, noua des intelligences avec Charles-Quint. Elle n'ignorait pas l'antipathie qui était entre les deux frères, le dauphin et le duc d'Orléans ; cela lui fournit des ouvertures pour ses négociations. Elle forma une liaison si étroite avec l'empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la cour ni dans le conseil, dont il ne fût personnellement averti ; et de fait, la première lettre qu'il reçut, par la voie du comte de Bossu, lui rendit un office si signalé, qu'elle sauva sa personne et toute son armée. Il était en Champagne, avec une très puissante armée, mais il manquait de vivres, et ainsi ses soldats étaient sur le point de se débander lorsque le comte lui écrivit un billet dont la substance était que le dauphin avait fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée, dans Épernay ; que cette ville était très faible d'elle-même, mais que les Français avaient cru que l'empereur ne penserait pas à la surprendre, parce que la rivière de Marne se trouvait entre elle et lui ; que l'ordre avait été donné de rompre le seul pont sur lequel on pouvait passer, mais que la duchesse en avait si finement éludé l'exécution, que le pont était encore en état de servir ; d'où le comte concluait que Sa Majesté Impériale n'avait qu'à se hâter pour avoir de quoi

129 LE LABOUREUR.

rafraîchir son armée, et pour jeter celle de France dans la même nécessité que celle dont il se délivrerait. L'empereur profita de l'avis, et parut, quand on s'y attendait le moins, devant Épernay, dont les habitants intimidés lui ouvrirent les portes. Il était encore dans la joie de cette conquête qui rétablissait ses affaires, lorsqu'il reçut un second billet du comte, qui marquait qu'il y avait dans Château-Thierry un autre magasin de farines et de blés, non moins considérable que celui d'Épernay. Une femme fut la cause de tout ce désordre ; une femme eût alors renversé la monarchie, si la tête n'eût tourné à Charles-Quint, ou plutôt s'il ne se fût élevé des jalousies secrètes entre lui et Henri VIII, roi d'Angleterre, qui était alors en Picardie, où il prenait des villes, et avec lequel il avait partagé d'avance le royaume. »

Est-il juste de reprocher à François I^{er} la trahison de la duchesse ? Oui, sans doute : les rois absolus, maîtres de choisir leurs ministres, leurs favoris et leurs favorites, doivent être responsables de leurs fautes. Les conseils et l'intérêt de Montmorency en firent commettre une irréparable à François.

Cette même année 1539, la ville de Gand se souleva contre Charles-Quint, et offrit de se donner à la France. Gand, capitale de la Flandre, jouissait de plusieurs privilèges semblables à ceux des villes libres d'Allemagne. Leur origine remontait si haut qu'on ignorait l'époque précise de leur établissement. Les comtes du pays n'entraient en possession de leur souveraineté qu'après les avoir confirmés. Aucun impôt ne pouvait être levé sur la bourgeoisie sans son consentement préalable, et c'était là le privilège dont elle était le plus jalouse. L'impôt consenti, les officiers de la ville le répartissaient entre les habitants, à proportion de leurs facultés et de leur industrie, le percevaient et le versaient dans le trésor du comte. L'empereur ayant besoin d'argent et ne sachant comment s'en procurer, viola ce privilège. Il exigea, sans la participation des magistrats, un droit nouveau sur le vin entrant dans la ville, et chargea de la perception de cette taxe arbitraire ses propres officiers, après en avoir toutefois excepté les magistrats, les ecclésiastiques et les maisons religieuses.

Le peuple se voyant seul à supporter l'impôt, et sacrifié comme toujours, se souleva. Il chassa le comte de Burre, gouverneur pour Charles-Quint, et envoya des députés à François pour lui représenter qu'il était l'ancien et le légitime suzerain de la ville de Gand ; qu'il n'avait pu l'aliéner sans son consentement ; qu'il avait droit de la réunir à son domaine par la félonie du feudataire ; et que si Sa Majesté la voulait recevoir, elle était en état non seulement de se remettre en son obéissance, mais encore d'y ramener toutes les autres villes du comté de Flandre, qui regrettaient d'être détachées de la monarchie française.

Une occasion plus favorable de réparer les désastres de son règne ne pouvait s'offrir à François I^{er}. La conquête des Pays-Bas était infaillible, ou plutôt il ne s'agissait pas d'une conquête à entreprendre, mais d'un don à accepter. De nos jours, une pareille circonstance s'est présentée, et comme au seizième siècle, les intérêts de la France ont été méconnus et sacrifiés. Le chancelier Poyet déclara aux députés de Gand que le roi ne pouvait écouter leurs propositions.

Charles-Quint avoua depuis qu'il ne s'était jamais trouvé dans une position plus critique. La révolte de Gand, en effet, mettait non seulement la maison d'Autriche en danger de perdre les Pays-Bas, mais elle l'exposait de plus à succomber en Allemagne sous la vengeance des protestants. Privée de secours de ce côté, il lui eût été

impossible de conserver ses possessions en Italie. Rien n'égala l'ineptie et la stupidité du gouvernement français, car il refusait un avantage certain pour un avantage éventuel ; il abandonnait un royaume qui se donnait à lui, pour se fier à la promesse douteuse de l'empereur relativement au duché de Milan, promesse que Charles-Quint n'avait pas l'intention de tenir.

Depuis plus de vingt-cinq ans, le connétable possédait la faveur du roi. Il s'était aussi emparé de l'esprit du dauphin, et il pouvait espérer que sous le règne prochain du fils, il conserverait le crédit dont il jouissait sous le père. Mais pour assurer sa faveur future, il devait écarter tout prétexte de troubles dans l'avenir. Il craignait que le roi, cédant à son affection pour le duc d'Orléans, prince d'un caractère emporté, remuant, hardi jusqu'à la témérité, n'acceptât pour lui les Pays-Bas. Il s'opposa donc vivement dans le conseil à la proposition faite par la ville de Gand ; et d'accord, il le croyait du moins, avec les députés de l'empereur, il chercha à faire donner au duc l'investiture du duché de Milan, qui le tiendrait éloigné du royaume, et lui fournirait assez d'occasions de combattre pour qu'il ne songeât pas à tourner ses armes contre sa patrie.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint demanda passage à la France pour se rendre à Gand. Le chemin de mer était plus court, mais plus périlleux ; une tempête dans cette rude saison de l'année pouvait disperser la flotte et la jeter sur les côtes d'Angleterre



LA ROYNE CLAUDE

La femme de François I^{er}

ou sur les côtes de Flandre. Ces considérations furent mises en balance avec le danger qu'il y avait de se fier à la parole du roi, et le conseil de Madrid jugea qu'il valait mieux hasarder cette dernière voie, parce que si le roi était fidèle, l'empereur obtiendrait ce qu'il désirait, et s'il ne l'était pas, comme on supposait qu'il ne violerait sa foi que pour recouvrer le duché de Milan, l'empereur en serait quitte, avant de sortir de France, pour livrer ce duché, dont la perte n'égalerait pas à beaucoup près celle des Pays-Bas.

Le connétable fit décider dans le conseil qu'on accorderait à l'empereur le passage qu'il demandait, pourvu qu'il confirmât par écrit la promesse que faisaient ses députés, et il demanda à être choisi pour aller au-devant de Charles-Quint, et tirer de lui cet écrit en bonne forme. Il trouva le monarque espagnol de l'autre côté de la Bidassoa, et le pressa d'accorder par avance l'investiture du duché de Milan au duc d'Orléans, qui attendait Sa Majesté Impériale avec le dauphin sur la rive opposée de la rivière.

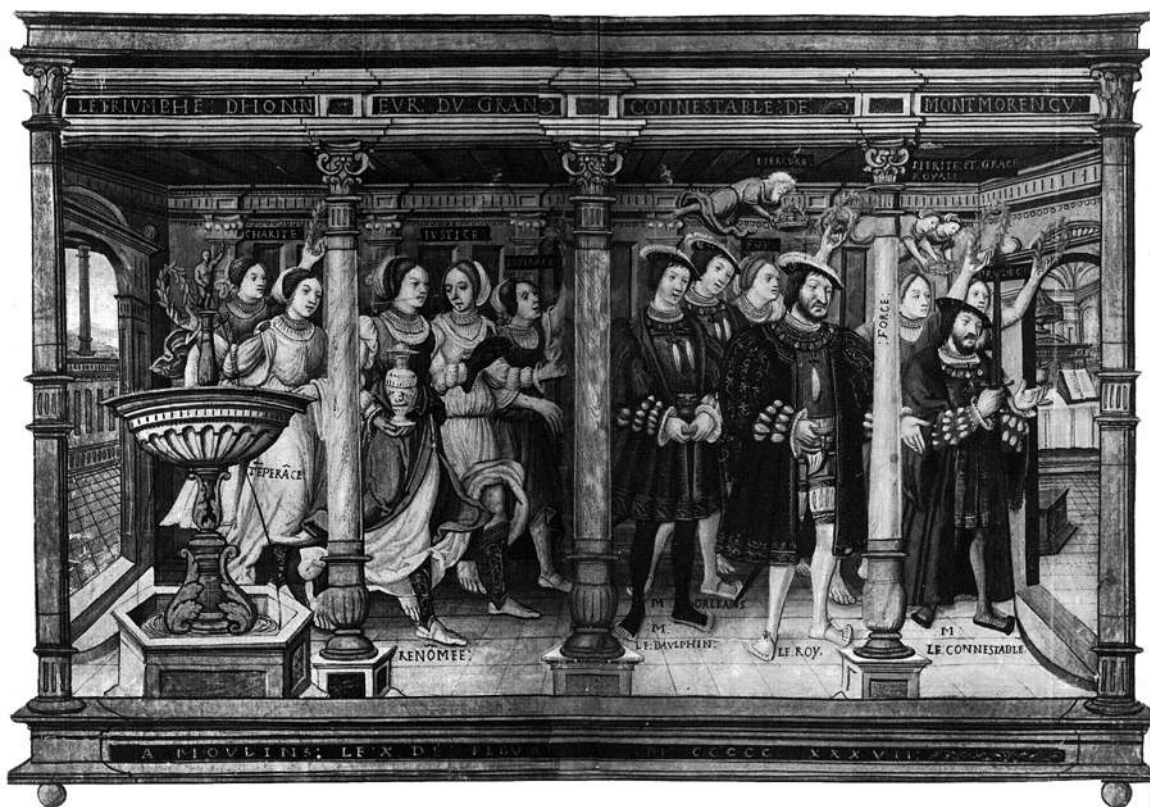
Tromper par de belles paroles un homme aussi plein de lui-même que le connétable n'était qu'un jeu pour Charles-Quint. Montmorency fut complètement sa dupe, et il se contenta d'une nouvelle promesse. Il conduisit Charles jusqu'à Châtellerauld, et de là à Paris, où il fit son entrée le 1^{er} janvier 1540. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que commencèrent ses premières liaisons avec la duchesse d'Étampes. Anne à cette époque n'agissait plus de concert avec son ancien allié, le connétable ; elle avait vu avec dépit et jalousie la déférence qu'il témoignait à la veuve du sénéchal de Normandie, maîtresse du dauphin, et elle avait soutenu dans le conseil l'avis du cardinal de Tournon, opposé à Montmorency. L'empereur, averti par un de ses agents, nommé le Peloux, que le connétable l'avait emporté contre le sentiment de tous les autres ministres, et qu'il était à craindre qu'on ne persuadât au roi de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût mis le duc d'Orléans en possession du duché de Milan, l'empereur résolut de gagner les bonnes grâces de la duchesse, qui gouvernait l'esprit de François I^{er}. Un jour qu'il se lavait les mains avec le roi, pour dîner, et que la duchesse leur présentait la serviette, il laissa tomber une bague enrichie d'un diamant d'un très grand prix. La duchesse la ramassa, et voulut la lui rendre, mais Charles lui dit qu'il ne regrettait pas le présent que la fortune venait de faire à une personne si charmante, que la bague était à elle, et il l'obligea à la garder.

François I^{er}, après avoir dépensé inutilement des sommes énormes pour traiter d'une manière splendide Charles-Quint, le conduisit jusqu'à Saint-Quentin, et ordonna au dauphin et au duc d'Orléans de l'accompagner jusqu'à Valenciennes. Le jeune duc fut l'objet des plus vives caresses tant que l'empereur eut besoin de dissimuler. Charles entra dans les Pays-Bas, remit la ville de Gand sous son obéissance, fit mourir vingt-cinq des plus séditeux, et pour prévenir une nouvelle révolte, ordonna la construction d'une citadelle aux frais des habitants ; puis il leva le masque, et désavoua tout ce qu'il avait dit au connétable.

Le roi, qui s'était laissé tromper par son inhabile favori, rejeta naturellement la faute sur lui. Il lui reprocha durement son incapacité et son ignorance comme homme de guerre et comme homme politique, et il le relégua dans sa maison de Chantilly, où il resta en disgrâce jusqu'au règne suivant.

Le chancelier s'était réjoui de la chute du connétable ; il ne se doutait pas que son tour allait venir ; qu'à la première occasion le roi passerait sur lui sa mauvaise

humeur et son ennui, qu'augmentaient de jour en jour ses infirmités, fruits de ses sales débauches. Des circonstances romanesques, une rencontre étrange, amenèrent cette occasion.



François I^{er} et le connétable Anne de Montmorency (premier personnage à droite)
 Gravure extraite de : *Le triomphe et les gestes de M^{sr}. Anne de Montmorency connétable, grand maître et premier baron de France*; poème publié d'après le manuscrit original de l'ancienne librairie de Chantilly, appartenant à M. le marquis de Lévis (1904)

III

A toute époque, les procès ont traîné en longueur. Il est à regretter qu'on ne puisse appliquer aux nations civilisées la méthode expéditive du docteur Francia, qui commençait par faire jeter au feu toutes les pièces de la procédure, et qui jugeait sur le dire des parties, plaidant par elles-mêmes et sans avocats. Deux ans après l'arrestation de Chabot, la contestation existante entre du Tillet et Jean de la Renaudie en était exactement au même point. Le gentilhomme périgourdin était revenu à Paris, sur l'annonce qu'il avait reçue que le chancelier s'occupait de nouveau de l'affaire. Comme la première fois, il était fort inquiet du résultat, et depuis trois jours il avait en vain cherché à retrouver son ancienne connaissance Gilbert Bayard. Il se souvint heureusement du cabaret de l'Étoile d'argent : il s'y rendit un soir avec une nouvelle requête. Mais Gilbert venait de sortir, et la Renaudie remit l'entrevue au lendemain. Il regagna son domicile du côté de l'Arsenal, sans s'apercevoir qu'il était suivi par deux hommes de mauvaise mine.

À l'heure où le gentilhomme s'aventurait dans les rues qui serpentaient autour du Louvre, un jeune orfèvre, qui n'avait d'autre nom que celui d'Albert, était tristement assis dans son atelier. La maison qu'il habitait était située dans le quartier de l'Hôtel de Ville. Les fenêtres de l'atelier, qui composait tout le logement du jeune artiste, s'ouvraient sur une de ces ruelles tortueuses, longues et étroites, comme il en existait beaucoup à cette époque. Tout dans ce réduit indiquait la misère : un mauvais lit, trois chaises et une table formaient l'ameublement. Des outils d'orfèvrerie étaient épars çà et là sur le plancher. Le vent qui s'engouffrait dans la ruelle sifflait aigrement entre les barreaux et les vitres à demi brisées ; on entendait au-dehors le bourdonnement confus de la ville, mais aucun pas ne troublait le silence de la ruelle habitée par l'orfèvre. Il restait absorbé dans une profonde rêverie, le regard fixe, tantôt réfléchissant aux embarras de sa position présente, tantôt dominé par les tristes prévisions d'un avenir sans bonheur.

Tout à coup on frappa à la porte de la rue.

– Au nom du ciel ! Ouvrez ! cria une voix épouvantée.

La nuit était fort obscure, la pluie tombait à torrents, le vent redoublait de violence. La voix n'arriva que faiblement aux oreilles d'Albert. Il écouta cependant.

– Au nom du ciel ! Ouvrez ! s'écria de nouveau la même voix.

Le jeune homme hésita un instant ; mais cédant à un mouvement de compassion, il ouvrit la fenêtre :

– Que voulez-vous ? demanda-t-il, qui êtes-vous ?

– Un gentilhomme que deux malfaiteurs ont attaqué, et qui n'a échappé que par miracle. Ils me poursuivent, sauvez-moi, donnez-moi un asile ! J'entends le bruit de leurs pas, ils viennent de ce côté !

Albert descendit rapidement et fit entrer l'inconnu.

– Merci, dit celui-ci dès qu'il fut dans l'atelier, merci, jeune homme ! C'en était fait de moi sans l'hospitalité que vous m'accordez.

– Vous resterez ici cette nuit, mon gentilhomme, dit Albert, mais il eût mieux valu pour vous frapper à une autre porte que la mienne.

– Pourquoi ? je n’aurais trouvé nulle part, j’en suis sûr, un cœur plus généreux, une hospitalité plus cordiale.

– Soit, répondit Albert en souriant tristement, mais c’est là tout ce que je puis vous offrir. J’ai mangé ce soir un morceau de pain, comme à mon ordinaire, et le tiroir de cette table ne renferme pas un denier. Ainsi, demain au point du jour, si la faim vous talonne, mon gentilhomme, vous irez chercher un gîte ailleurs.

– Vous êtes pauvre.

– Oui, bien pauvre, sachant rarement la veille comment je vivrai le lendemain, et quelquefois même, inquiet le matin, de mon repas du soir. Que voulez-vous ? On m’a donné un talent que peu de personnes veulent mettre à l’épreuve.

Le gentilhomme le regarda avec intérêt, et la pitié que lui inspiraient la jeunesse et la situation malheureuse de son hôte lui fit oublier qu’il avait été blessé à la main gauche. Albert s’en aperçut.

– Ce n’est qu’une égratignure. Si vous avez un peu d’eau fraîche, je vais laver le sang qui couvre ma main.

Albert lui apporta de l’eau et l’aida à bander la plaie avec son mouchoir.

– Vous me trouverez peut-être indiscret, dit-il, mais puis-je vous demander qui vous êtes, et quels sont, si vous les connaissez, les ennemis qui en veulent à votre vie ? Habitez-vous d’ordinaire Paris ?

– Non, j’y suis depuis trois jours seulement. Mon nom vous est parfaitement inconnu, sans aucun doute. Je m’appelle Jean de la Renaudie, baron périgourdin. Je suis venu à Paris du fond de ma province, pour un procès injuste qu’on m’a intenté, et qui me ruinerait si je le perdais.

– Ne connaissez-vous personne ici ? N’avez-vous aucun protecteur ?

– Aucun autre, jusqu’à présent, que la justice de ma cause. Je ne puis compter comme protecteur puissant qu’un officier des gardes, qui a remis autrefois un placet sous les yeux du roi. J’ai été le prier ce soir de me rendre encore le même service, mais je ne l’ai pas rencontré, et il faut que j’attende à demain. Si je parviens jusqu’à Sa Majesté, mon bon droit est si évident que je ne doute pas du succès, quoique j’aie pour ennemi le chancelier Poyet. Mais pourrais-je voir François I^{er} ? Pourrais-je franchir cette double et triple ligne de courtisans qui l’entourent ? J’ai été attaqué, à quelques centaines de pas d’ici, par deux hommes : je me suis défendu avec courage, et je crois que j’ai fait à l’un une blessure plus grave que celle que j’ai reçue ; mais le combat était trop inégal, j’ai pris la fuite. J’ai suivi au hasard les rues qui s’offraient devant moi, et voyant, de la lumière à cette fenêtre, j’ai frappé à votre porte. Il était temps, je vous jure, car ils arrivaient derrière moi.

– Vous n’avez pas reconnu ces deux hommes ?

Non, et il eût fait grand jour que probablement je n’aurais pu mettre leurs noms sur leurs visages. Ce sont, sans doute, deux spadassins auxquels on m’avait désigné, et qui, heureusement pour moi, n’ont pas su gagner leur argent.

– Soupçonnez-vous le chancelier d’avoir payé cet assassinat ?

– Peut-être, répondit la Renaudie, peut-être aussi, ajouta-t-il après un instant de réflexion, il y a-t-il à Paris une autre personne que je pourrais accuser de cette criminelle tentative, une personne que je n’ai pas vue depuis de longues années, mais qui n’a pu oublier mes traits, et qu’on dit toute-puissante à la cour.

– Quelque grand seigneur, demanda le jeune orfèvre, quelque favori du roi ? Comment le nommez-vous ?

– Excusez-moi si je garde le silence à ce sujet. Il y a des secrets qu'il ne faut dire que lorsqu'on peut s'en servir utilement. Celui dont il s'agit ne saurait vous intéresser, et la confiance que je vous ferais n'aurait aucun résultat.

– Je n'insiste pas, dit Albert : je souhaite, monsieur, que vous trouviez bientôt l'occasion de parler, si elle doit vous être profitable.

– Ma discrétion, reprit la Renaudie, ne doit pas attirer votre confiance, mais pourtant je désirerais à mon tour savoir qui vous êtes, et comment à votre âge vous connaissez déjà la misère.

– Mon histoire est celle de tous les enfants orphelins, jetés seuls et sans soutien dans la vie. Par exception, la fortune sourit à quelques-uns ; pour presque tous elle se montre cruelle, et je n'ai eu aucune part à ses faveurs.

– Vous n'avez ni père ni mère ?

– Ni père ni mère, pas même de famille éloignée, aucun parent.

– Je vous plains.

– Oui, monsieur, je suis à plaindre. L'homme dont la vieillesse a blanchi les cheveux se trouve souvent seul au bout de sa carrière, plus sa vie se prolonge au-delà du terme ordinaire, plus il voit disparaître autour de lui ceux qu'il a connus et aimés. C'est la loi de la nature. Mais celui qui entre dans la vie et auquel personne ne s'intéresse, auquel personne ne sourit, celui-là est plus malheureux que le vieillard abandonné. Il ne porte de rides ni au front ni au cœur, ses désirs sont immenses comme ses forces ; un besoin d'aimer le tourmente, et la foule le laisse passer sans lui adresser un regard. Étranger au milieu d'elle, qu'il vive ou qu'il meure, nul ne s'en inquiète, aucune main ne serre sa main pour le soutenir et l'encourager. Sa maison est déserte, il n'y trouve pas près du foyer, quand il rentre, une mère ou une sœur qui le fasse asseoir près d'elle, qui prenne part à ses joies, qui le console de ses chagrins. Si vous saviez, monsieur, quelles tristes et longues journées j'ai vues s'écouler dans la solitude ! J'ai cru parfois que je deviendrais fou ! Il m'est arrivé souvent, marchant au hasard devant moi, de m'arrêter en voyant une femme ayant l'âge qu'aurait pu avoir ma mère ; je la contemplais avec attendrissement, je la suivais, et je m'écriais : C'est elle peut-être, elle qui passe à côté de son fils qu'elle ne connaît pas ! Oh ! Si le ciel avait voulu, si j'avais rencontré ma mère, je l'aurais tant aimée, qu'elle m'aurait aimé à son tour !

– Pauvre jeune homme ! dit la Renaudie.

– Puis, je me retrouvais seul comme toujours, et je pleurais, et je baisais en sanglotant ce médaillon qu'on mit à mon col dans mon enfance, et qui renferme, avec l'image de la Vierge, des cheveux d'une femme, de ma mère, sans doute.

– Un médaillon, dites-vous ? demanda la Renaudie de plus en plus ému.

– Oui, monsieur : le voici, répondit le jeune homme en le détachant de son col.

La Renaudie le prit et l'examina avec attention. Il avait peine à cacher son trouble ; mais l'atelier était si mal éclairé, que le jeune orfèvre ne s'aperçut pas que ses mains tremblaient, que son visage avait changé de couleur.

– Continuez, dit-il à Albert, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre assurée, continuez.

– Je fus remis, bien jeune encore, et ma mémoire ne me rappelle rien de cette époque, aux mains de marchands qui faisaient le commerce de la Verroterie sur le pont Neuf.

– Comment les appelez-vous ?

– Hesselin.

– Hesselin !

– Pourquoi ce nom paraît-il vous troubler ?

– Vous vous trompez. Je prends un intérêt tout naturel à votre récit, voilà tout. Vous vous plaigniez tout à l'heure d'avoir été abandonné, cependant tous avez trouvé, dans les personnes dont vous parlez, une mère et un père adoptifs, des protecteurs au moins. Vous ont-ils donc maltraité ?

– Non, mais ils ne m'ont pas aimé. Ils avaient reçu une somme d'argent pour subvenir aux frais de mon entretien : ils m'ont nourri, vêtu, logé, ils ont payé mon apprentissage chez un maître orfèvre, mais c'était pour eux l'accomplissement d'un devoir de conscience auquel ne se mêlait aucun mouvement de tendresse. Ils avaient espéré que ceux qui m'avaient confié à leurs soins reparaitraient un jour, et qu'ils recevraient la récompense de leur probité. Mais personne ne vint, et chaque année, chaque mois, la somme déposée s'épuisait sans profit pour eux, et ils voyaient avec terreur arriver le moment où, trop jeune encore pour retirer quelque fruit de mon travail, je resterais à leur charge. Ces sentiments, que je n'ignorais pas, me blessaient au cœur, et j'aurais été moi-même au-devant de leurs vœux, en hâtant une séparation devenue nécessaire, si le malheur qui leur arriva n'eût rendu inutile cette résolution. Une nuit, nous fûmes réveillés par des cris poussés du dehors. La maison était en feu. Nous eûmes à peine le temps d'en sortir précipitamment : Hesselin ne sauva qu'une cassette qui contenait le reste de la somme qu'on lui avait remise autrefois, quatre cents livres environ, en écus d'or. Tout fut la proie de l'incendie. Le lendemain il ne restait plus de la maison qu'un monceau de cendres et des débris fumants. Arrachée de son lit au milieu de la nuit, la femme d'Hesselin fut saisie par le froid, elle mourut deux jours après, et son mari la suivit bientôt au tombeau. Je restai seul : j'avais alors quatorze ans, et il y a de cela quatre années. Mon travail, qui quelquefois m'a fait vivre, eût été insuffisant si je n'avais eu recours au trésor dont j'avais hérité. Voilà mon histoire, monsieur, et peut-être deux jours plus tard n'aurais-je pu vous la dire, peut-être deux jours plus tard auriez-vous frappé vainement à cette porte. J'ai dépensé, pour acheter un morceau de pain, les derniers deniers de mon dernier écu. Il ne me reste rien, pas même l'espérance.

Depuis le commencement de ce récit jusqu'au derniers mots prononcés par le jeune homme, l'émotion de Jean de la Renaudie avait toujours été en augmentant. Quelques larmes coulèrent silencieusement le long de ses joues et tombèrent sur le médaillon.

– Vous pleurez ! dit le jeune orfèvre : merci, monsieur de ce sentiment d'intérêt et de pitié. Mais j'oublie, en vous racontant ma triste histoire, que vous êtes blessé et que vous avez besoin de repos. Mettez-vous sur mon lit, je n'ai plus rien à vous apprendre.

En même temps il avança la main pour reprendre le médaillon. La Renaudie se leva, le regarda avec une expression singulière de doute et de tendresse, et, d'une voix tremblante, il s'écria :

- Albert ! vous vous appelez Albert, n'est-ce pas ?
- Qui vous a dit mon nom, monsieur ? Comment le savez- vous ?
- Répondez-moi, continua la Renaudie : vous portez au bras gauche une incision profonde qu'on vous a faite dans votre enfance et qui n'a pas dû s'effacer, et cette marque forme la première lettre du nom que je viens de prononcer. Répondez : est-ce vrai ?
- Oui, monsieur.
- Laissez-moi voir ce signet, et de ses mains tremblantes il écarta la manche du pourpoint d'Albert, que la surprise rendait immobile et muet.
- Albert, poursuivit la Renaudie, tout à l'heure vous accusiez le ciel de vous avoir privé de votre famille : les parents que vous pleurez vous ont abandonné et remis à des mains étrangères ; si vous les connaissiez maintenant, les maudiriez-vous pour cet abandon ?
- Oh ! non !
- Et si celui qui, forcé de se séparer de vous, a gravé, il y a dix-sept ans, cette lettre sur votre chair saignante, si celui-là que vous pouvez accuser de porter un cœur indifférent et dénaturé, vous disait aujourd'hui, mon fils ! le repousseriez-vous après l'avoir reçu sans le connaître ?
- Mon père ! s'écria le jeune homme en se précipitant dans ses bras.
- Ils se tinrent longtemps serrés l'un contre l'autre, mêlant leurs larmes et leurs baisers.
- Que les desseins de Dieu sont étranges et impénétrables ! dit la Renaudie après cette première effusion de tendresse. Ma vie est menacée, et je trouve un asile auprès du fils que j'ai abandonné ! Celui qui me sauve est celui que j'ai perdu.
- Mon père, ne craignez pas que je vous demande compte de votre conduite. Aucun reproche de ma part ne troublera cette reconnaissance. Mais celle que j'ai si longtemps et si vainement appelée, celle qui m'a donné le jour, vit-elle encore ? Vous ne me parlez pas de ma mère !
- Le front de la Renaudie s'obscurcit : ses traits, naturellement sévères, prirent une expression de dureté et même de haine que le jeune homme remarqua avec douleur. Il n'osa renouveler sa demande.
- Ta mère ! dit la Renaudie, après quelques instants de silence : elle existe.
- Je la verrai ?
- Si elle y consent.
- Pourra-t-elle me refuser ses embrassements ?
- Oui ! tu la verras, Albert ! mais, pour ne pas être cruellement détrompé, ne rêve pas à l'avance de douces caresses, ne te dis pas que tu passeras tes bras autour de son col, que tu poseras ta tête sur son sein ; son cœur restera froid en te voyant. Ta mère, qui t'a oublié comme elle m'avait oublié, ne peut te reconnaître. Toute faute porte avec elle son châtement : le mien est d'avoir aimé cette femme, le sien est d'être condamnée à étouffer les sentiments les plus vifs et les plus sacrés de la nature, à te cacher comme un remords, comme une accusation qui peut la perdre.
- Qui donc est-elle ?
- J'ai besoin d'elle, Albert, et je dois redouter sa haine. Si j'en crois mes pressentiments, ce soir j'ai éprouvé sa vengeance. Cependant tu la verras, elle viendra ici, mais elle restera maîtresse de te dire son nom ou de le taire. Tu ne comprends pas à ton

âge et dans l'innocence de tes pensées, comment le mépris peut succéder à l'amour, quel obstacle assez fort peut séparer éternellement une mère de son fils : ce sont des mystères que les passions seules révèlent, laisse-moi agir comme je l'entendrai.

– Je ferai ce que vous voudrez, mon père, reprit le jeune homme en baissant la tête, et il ajouta intérieurement : je n'étais pas né pour être heureux !

La Renaudie lui raconta ensuite comment autrefois il avait séduit une jeune fille appartenant à une noble famille ennemie de la sienne, ce qui avait rendu toute demande de mariage impossible ; comment ils étaient parvenus à cacher sa faute et à remettre l'enfant né de cet amour illégitime aux soins d'Hesselin et de sa femme. Il passa légèrement sur les raisons qui l'avaient déterminé à ne pas s'occuper pendant si longtemps de son fils, et à vrai dire, il n'aurait pu sans mensonge présenter une excuse valable. La haine qu'il avait conçue depuis pour la mère avait amené l'indifférence pour l'enfant, et il avait fallu tout ce qu'il y avait d'imprévu et de bizarre dans cette rencontre pour réveiller en lui le sentiment paternel. Mais déjà il faisait place à un calcul. La Renaudie, dont la vie jusque-là avait été oisive et décousue, et qui pourtant était tourmenté par une activité inquiète et malade à laquelle il n'avait pas encore trouvé l'aliment qui lui convenait, la Renaudie n'était pas homme à ressentir profondément les joies de la famille. Ce qu'il lui fallait, c'étaient des intrigues à nouer, de vastes et ténébreux complots à ourdir. Celui qui devait, plus tard, être l'âme et le chef invisible de la conjuration d'Amboise ne pouvait voir dans les événements, dans les circonstances les plus intimes de la vie, que des moyens de servir ses desseins et son ambition, quel qu'en fût l'objet. De tels caractères sont façonnés tout d'une pièce, ils ne voient les choses que sous un point de vue exclusif, ils rapportent tout à un même désir dont ils poursuivent l'accomplissement en écartant tous les obstacles, sans se laisser détourner par aucune impression étrangère, et c'est là le secret de leur force. Pour le moment, il s'agissait simplement pour la Renaudie du gain d'un procès ; malgré lui il était dominé par cette seule pensée, triompher de son adversaire, que soutenait le chancelier. C'était un combat auquel il s'animait et dont la reconnaissance d'Albert n'était qu'un épisode heureux. Le jeune orfèvre comprit qu'après avoir retrouvé une famille, il était encore orphelin comme auparavant.

Persuadé qu'il ne devait pas attribuer au hasard l'attaque de la nuit précédente, mais qu'il avait été désigné aux poignards de deux assassins, la Renaudie ne quitta pas l'atelier pendant tout le jour suivant. La nuit venue, il sortit bien armé, et il se rendit au cabaret de l'Étoile d'argent. Il attendit quelque temps, et vit entrer Gilbert Bayard.

Celui-ci l'apercevant, s'arrêta devant lui :

– Pardieu ! s'écria-t-il, je ne me trompe pas, c'est ce digne gentilhomme périgourdin avec lequel j'ai causé, il y a deux ans, un soir, dans une antichambre du Louvre.

– C'est moi-même, dit la Renaudie, et vous voyez que j'ai aussi bonne mémoire que vous, puisque je me souviens de l'endroit où je puis vous rencontrer.

– Avez-vous changé de mœurs, mon gentilhomme, et venez-vous aujourd'hui me rendre raison le verre à la main ?

– Et vous, Gilbert, avez-vous toujours un mépris aussi philosophique des richesses ?

– Toujours, et je le conserverai, ajouta-t-il en se tournant vers une jeune fille à la mine égrillarde, assise dans le comptoir, tant que cette aimable enfant me versera du vin et me donnera ses baisers gratis. Or donc, ma belle, il faut encore me faire crédit

ce soir, et me monter une pinte de vin de Malvoisie pour fêter la bienvenue de mon digne ami, Jean de la...

La Renaudie l'interrompt par un signe et lui dit tout bas en s'approchant de lui :

– Je désire ne pas être nommé dans un lieu public. Il y a à Paris des personnes que ma présence contrarie, et j'ai failli hier au soir être assassiné. Passons, s'il vous plaît, dans une pièce séparée, où nous pourrions causer librement, sans être entendus.

Lorsqu'ils se furent assis devant une table, en face l'un de l'autre, la Renaudie dit à son compagnon :

– Je suis fâché que l'amour de l'argent ne vous soit pas venu.

– Pourquoi ?

– Parce que je vous aurais prié d'accepter cette bourse, qui est assez bien garnie, comme vous voyez, en échange d'un nouveau service que j'ai l'intention de vous demander.

– Je vous ai obligé pour rien autrefois, répondit Gilbert Bayard, et je suis encore dans les mêmes dispositions. De quoi s'agit-il ? Toujours de votre procès, sans doute.

– Toujours. Je n'entends pas vous payer comme un serviteur, et loin de moi la pensée de vous faire une proposition qui blesserait votre fierté. Mais parlez-moi franchement. Il ne suffit pas, dans la vie, d'être désintéressé : on rencontre souvent des gens d'humeur différente, et les amis eux-mêmes peuvent se lasser de la générosité. C'est à titre d'ami que je vous parle, et que je vous fais des offres d'argent, non pour le service que vous m'avez rendu, mais pour ceux que vous me rendrez si cela est en votre pouvoir. Vous êtes prévenu que vous pouvez puiser dans ma bourse, sans compter et sans vous gêner. Cela dit, j'arrive au fait.

– Mon premier coup d'œil me trompe rarement, monsieur, dit Gilbert Bayard en vidant son verre, et je vois que l'impression que vous m'avez produite, il y a deux ans, n'était point menteuse. J'accepte votre argent, de bon cœur, comme vous l'offrez, pour obliger cette jeune fille que vous avez vue en entrant, et mon tailleur auquel j'ai besoin de demander un pourpoint neuf. Je vous écoute. Que voulez-vous de moi ?

– Êtes-vous toujours au service de Sa Majesté ?

– Non.

– C'est fâcheux, dit la Renaudie : j'avais compté sur vous.

– Pour lui remettre une nouvelle requête ?

– Non, pas au roi, mais pour faire parvenir cette lettre à quelqu'un qu'il est encore plus difficile d'approcher.

– Ne soyez pas inquiet, mon gentilhomme, j'ai la main heureuse, et il suffit que je m'intéresse à un individu pour qu'il réussisse. Je gagerais presque que ma nouvelle condition est un bonheur pour vous. Il n'est à la cour qu'une personne dont la protection vaut encore mieux que la protection du roi : c'est la maîtresse en titre, et c'est elle que je sers maintenant.

– Vous faites partie de la maison de la duchesse d'Étampes ?

– Depuis six mois.

– C'est heureux, en effet, et je ne pouvais mieux m'adresser. Entrez-vous librement chez elle ? Puis-je être certain que cette lettre lui parviendra ?

– Donnez-la-moi. Je la lui présenterai demain matin.

– Non, Il faut qu'elle lise ce papier sans qu'elle sache qui l'a mis sous ses yeux. Le secret qu'il contient est tellement grave qu'il pourrait causer la perte de celui qu'elle soupçonnerait en être le confident.

Gilbert Bayard se versa un nouveau verre de Malvoisie.

– Foi de gentilhomme ! comme dit notre sire le roi, ceci offre quelque danger, mais je serais désolé de refuser à un ami véritable comme vous, un ami qui me met à même de payer mes dettes ! Je ferai ce que vous désirez. Tous les jours, vers midi, la duchesse passe dans l'appartement de Sa Majesté, où elle reste deux heures environ, et de là elle a l'habitude de rentrer dans son oratoire. J'y déposerai votre lettre, elle la lira, soyez sans crainte.

– Ce n'est pas tout, dit la Renaudie. Voici un autre paquet cacheté pour le roi, et qui doit lui être remis secrètement et à l'insu de la duchesse, dans trois jours, et dans le cas seulement où après-demain soir, je manquerais au rendez-vous que je vous donne ici. Quelque chose que l'on vous dise sur moi, quelque événement qui arrive et que je ne peux prévoir, si vous ne me voyez pas dans ce cabaret, à la même heure, après-demain, vous me promettez de faire tenir ces papiers à Sa Majesté ?

– Je vous le promets.

– Merci. Séparons-nous maintenant. Je ne veux pas m'attarder dans les rues.

– Je suis armé et bon second en cas d'attaque. Désirez-vous que je vous accompagne ?

– Non, je suis aujourd'hui sur mes gardes, et voici, dit la Renaudie en entr'ouvrant son manteau et en posant les mains sur deux pistolets passés dans sa ceinture, voici deux compagnons capables de tenir en respect les malintentionnés. Je ne me laisserai pas surprendre, et il est plus prudent qu'on ne nous voie pas ensemble ; nous devons être complètement inconnus l'un à l'autre. Adieu.

– Adieu, mon gentilhomme, à après-demain.

– À après-demain.

La Renaudie sortit le premier, laissant Gilbert Bayard étaler aux regards stupéfaits de l'hôtesse une centaine d'écus d'or que contenait la bourse. Une demi-heure après il avait regagné l'atelier d'Albert, sans avoir fait, cette fois, de mauvaise rencontre.

L'officier remplit adroitement la mission dont il avait été chargé. En rentrant dans son oratoire, la duchesse trouva la lettre et la lut.

Le soir du même jour, à l'heure indiquée dans la lettre, une chaise portée par deux hommes, et suivie par deux autres, s'arrêta à quelque distance de la maison du jeune orfèvre. Un coup de marteau qui retentit au cœur d'Albert se fit entendre. Jean de la Renaudie descendit et fut ouvrir.

– J'étais sûr que vous viendriez, madame la duchesse, dit-il à une femme enveloppée dans une longue pelisse, et qui avait la figure cachée sous un masque de velours noir. Veuillez monter.

– Avant de vous suivre, répondit-elle, je dois vous prévenir de mes intentions. Vous m'avez écrit que mon nom n'avait pas été prononcé devant ce jeune homme ; je veux qu'il l'ignore toujours. Quelque sentiment que j'éprouve en sa présence, je ne lui laisserai pas voir mon visage ; vous ne me forcerez pas à me démasquer devant lui. Jurez-le-moi, et malheur à vous si vous me trompez ! ma vengeance est déjà assurée.

– Je ne veux pas vous perdre, dit la Renaudie, mais profiter seulement de mes avantages sur vous.

Lorsqu'ils entrèrent dans l'atelier, Albert se précipita vers eux. Il s'arrêta tout à coup, et pâlit à l'aspect de ce masque noir qui lui dérobait les traits de cette femme. Sa mère, qu'il avait tant désiré connaître, qu'il avait si souvent appelée avec des cris d'amour, elle était là, devant lui, immobile et muette comme une statue, derrière une figure d'emprunt !

– Voilà votre fils et le mien, madame, dit la Renaudie : voilà le médaillon que vous avez suspendu vous-même à son col, et s'il vous reste encore quelque doute, ajouta-t-il en prenant le bras du jeune homme, voici le signe dont nous l'avions marqué.

– Je ne doute pas, répondit d'une voix lente et émue la duchesse d'Étampes, en posant une main sur son cœur.

Albert se jeta à ses pieds et saisit son autre main, qu'il couvrit de baisers :

– Ma mère ! s'écria-t-il, puisque la voix de la nature vous parle, écoutez-la : ouvrez-moi vos bras, et permettez à votre fils de contempler les traits de celle qu'il jure d'aimer et de respecter.

– Relevez-vous, dit la duchesse, relevez-vous. Cessez de me prier et de mettre mon cœur à la torture. Je voudrais qu'à travers ce masque vous pussiez lire sur mon visage ! Si vous saviez ce que je souffre de la contrainte que je dois m'imposer ! Une mère qui retrouve l'enfant perdu pour elle, qui le voit, qui sent sa main presser la sienne, et qui est obligée de le repousser ! C'est là un supplice dont il faut avoir pitié !

– Ayez aussi pitié de moi, ma mère, ayez pitié de mes désirs si longtemps inutiles, et que vous pouvez réaliser. Donnez-moi le bonheur que j'ai souhaité si souvent, celui de vous connaître et de vous voir. Que craignez-vous ? Est-ce moi qui pourrais vous perdre ? Et si je le pouvais, le voudrais-je ? Vos traits gravés dans mon cœur n'en sortiront pas. Il deviendra le sanctuaire où vivra votre image chérie ; jamais une parole, jamais un regard ne trahira votre secret. Ma mère, je vous en conjure, cédez à mes prières et à mes larmes.

En parlant ainsi, il couvrait de nouveau ses mains de baisers et les arrosait de pleurs. La Renaudie, les bras croisés et la figure impassible, regardait cette scène.

La duchesse se pencha vers le jeune homme, et lui dit avec un accent de tendresse infinie, feint ou réel :

– Albert, cesse de me prier ; je ne puis faire ce que tu me demandes. Dieu, qui lit dans mon cœur, m'est témoin que je voudrais t'appeler mon fils, hautement et devant tous. Tu as bien souffert, pauvre enfant, mais tu ne souffriras plus. Mon amour désormais veillera sur toi : je t'entourerai d'une protection invisible et mystérieuse, et plus tard peut-être, oui, plus tard, tu sauras qui je suis. Je me ferai connaître à toi, mon fils. Mais maintenant cela est impossible, je me perdrais, et je te perdrais avec moi. Promets-moi de ne pas chercher à découvrir ce fatal secret, et d'attendre le moment où je pourrai dire avec orgueil : voilà mon fils !

Albert se releva, et selon la promesse qu'il avait faite à la Renaudie de le laisser seul avec cette femme, il sortit après avoir attaché encore sur elle un regard plein d'amour et de désespoir.

Quand il fut parti, la duchesse d'Étampes ôta son masque. Il n'y n'avait sur sa figure aucune trace d'émotion.

– Je suis en votre pouvoir, dit-elle : je ne sais par quel hasard vous avez retrouvé cet enfant que nous croyions perdu, et auquel assurément vous songiez moins que moi, et peu m’importe de le savoir. Que voulez-vous de moi ?

– Une chose qu’il vous est facile de m’accorder : la perte du chancelier Poyet qui a juré la mienne, ou tout au moins je veux pour le gain du procès que je poursuis, obtenir des lettres du roi qui diffèrent le jugement.

– Mais si je n’ai pas le crédit de faire ce que vous exigez ?

– Vous !

– Poyet est tout-puissant : son habileté l’a rendu nécessaire. C’est ma ruine peut-être que vous demandez, et je suis déjà si punie de mes fautes ! Mes regrets sont si profonds, mes remords si amers ! Oh ! vous me plaindriez, Jean, si vous saviez ce que je souffre en ce moment !

– Vous plaindre, moi ! dit la Renaudie avec un sourire de mépris. Est-ce la stupidité ou l’effronterie qui vous fait parler ainsi ? Écoutez-moi un instant, et répondez-moi ensuite, si vous en avez le courage. Est-ce moi qui vous ai abandonnée autrefois, ou vous qui m’avez quitté, quand le malheur m’atteignait déjà, quand je n’avais plus que vous, plus que le souvenir de votre amour pour me consoler ? C’est pour fuir les tourments du désespoir, après votre lâche oubli, que j’ai cherché dans le bruit des armes et les agitations de la vie de partisan, une distraction et un remède à ma douleur ; et pendant que je souffrais ainsi, pendant que je doutais encore de votre trahison, que faisiez-vous, madame ?

Anne, la tête tristement baissée, ne répondit rien.

– Comptant sur l’amour qui me restait pour vous, et sur ma générosité, continua l’implacable la Renaudie, vous vous êtes prostituée au roi. Vous lui avez vendu pour des titres et des dignités, pour le nom de duchesse d’Étampes, le trésor qui m’appartenait.

– Jean, s’écria la duchesse, grâce, au nom de notre amour passé, grâce !

– Je rougis de vous avoir aimée, répondit avec dédain le gentilhomme.

Anne releva alors la tête, et le toisant d’un regard menaçant :

– C’est trop d’insultes, dit-elle : tremblez de me pousser à bout, vous oubliez qui je suis. Vous, qui me jetez à la face ce que vous appelez mon infamie, vous pourriez apprendre à vos dépens la puissance qu’elle me donne. D’un mot je puis vous perdre : demain, si je le veux, vous m’implorerez du fond d’un cachot ou du haut d’une potence.

– À la bonne heure, dit la Renaudie, vous parlez franchement, et vous faites bien. Toute dissimulation est inutile entre nous, et je ne serais pas plus dupe de vos prétendus remords que je ne l’étais tout à l’heure de votre tendresse pour notre fils. Je ne vous demande rien pour lui ; il doit vous être odieux parce qu’il vient de moi, comme il m’est odieux parce qu’il vient de vous. Ce qu’il doit attendre de son père et de sa mère, c’est l’indifférence, et ces secours, ces aumônes qu’on donne à des étrangers. Vous me haïssez, et je vous hais, ne nous trompons pas. Mais je vous dois un conseil : votre haine est impuissante. La mienne, au contraire, vous enveloppe, vous domine, vous presse de toutes parts. Qui vous a remis ma lettre ? Vous ne le savez même pas ! Et vous êtes accourue ici, tremblante, éperdue, bien décidée à acheter mon silence aux conditions qu’il me plaira de dicter. Vous avez voulu me donner le change et me faire croire à une vengeance impossible. Vous êtes folle, madame ! Nous sommes seuls ici, et rien ne vous protège ! Mais je ne vous crains pas ; je ne crains pas même



– Je rougis de vous avoir aimée, répondit avec dédain le gentilhomme.

les assassins qui s'embusquent la nuit au détour des rues. Ils manquent parfois leur coup, n'est-ce pas ? Vous en avez la preuve.

– Assez ! Assez ! dit la duchesse, ne perdons pas le temps en menaces et en injures. Que voulez-vous de moi ?

– Je vous l'ai déjà dit : il s'agit pour moi du gain d'un procès que je soutiens contre Jean du Tillet, greffier en chef du Parlement de Paris, et personnage en crédit, j'en conviens. La difficulté des questions obscurcies par la mauvaise foi et la chicane a fait renvoyer l'affaire par-devant divers tribunaux, et présentement elle est pendante au Parlement de Dijon. Or, comme il importe à mes intérêts que l'affaire ne soit pas encore plaidée, je veux obtenir du roi, par votre entremise, des lettres qui atermoient de quelque temps le jugement définitif. De plus, comme le chancelier est mon intime ennemi, et que par son influence il ferait nier mon droit à tous les parlements du royaume, je veux encore obtenir, toujours par votre entremise, ou sa neutralité ou sa disgrâce.

La duchesse réfléchit un instant ; puis une pensée subite l'arracha à sa méditation.

– Vous avez raison, dit-elle d'une voix résignée, je suis vaincue. Je vais de ce pas au Louvre, ma chaise m'attend au coin de cette rue, sur le quai. Donnez votre bras à la duchesse d'Étampes, comme vous le donniez autrefois à la jeune fille. Redevenez pour un moment l'amoureux d'Annette.

Ils descendirent, et au bout de quelques minutes ils arrivèrent sur les bords de la Seine, à cette heure obscurs et déserts. Quatre hommes étaient debout à côté de la chaise, la duchesse y entra, et à peine fut-elle assise, qu'elle dit à la Renaudie d'un ton de voix ironique :

– Je souhaite que vous gagniez votre procès, monsieur, mais la personne dont vous m'avez parlé est trop de mes amis pour que je m'emploie contre elle. Quant au prétendu secret dont vous êtes possesseur, il vous sera loisible de le conter aux murs de la prison où l'on va vous conduire par mon ordre.

Elle fit un signe impératif, et deux des valets s'élançèrent sur la Renaudie. Il les repoussa si vigoureusement qu'il les fit reculer chacun de quelques pas. Il tira ses pistolets de sa ceinture, et tenant les deux agresseurs en respect :

– Madame la duchesse, dit-il avec une politesse affectée et railleuse, vous ne me rendez pas justice, et vous me traitez, en vérité, comme un homme dépourvu de sens et de prudence. Si vos valets font un mouvement, ils sont morts. On viendra au bruit, et il faudra bien que je dise pourquoi la duchesse d'Étampes a ordonné à ses serviteurs de m'arrêter, et pourquoi j'ai tué ses serviteurs. Quant à mon secret, ajouta-t-il en s'approchant de la chaise, vous savez qu'il en existe des preuves écrites. Ces preuves sont entre les mains de l'agent mystérieux qui vous a fait parvenir ce matin mon billet. Si demain, à une certaine heure, dans un certain endroit que je ne vous nomme pas, cet agent qui ne vous est pas connu, ne me voit pas venir au rendez-vous que je lui ai donné, il remettra, sans que vous puissiez vous y opposer, entre les mains du roi, la correspondance en question. François I^{er} sera instruit des dispositions précoces de la fille d'honneur de la reine mère. Vous voyez que toutes mes précautions sont bien prises, si bien prises, madame la duchesse, que je ne veux plus me défendre et que je me livre moi-même à vos gens. Si vous persistez à vouloir me traiter en ennemi, donnez-leur de nouveau l'ordre de m'arrêter. Ils n'ont plus rien à craindre. Tenez, je jette mes armes loin de moi.

En disant cela, il jeta à quelques pas ses pistolets, se croisa les bras et attendit.

Personne ne bougea. Anne, au fond de sa chaise, se tordit les mains de rage.

– Allons, drôles, dit la Renaudie aux laquais, faites votre devoir. Conduisez madame la duchesse d'Étampes au Louvre.

– Au Louvre, répéta la duchesse d'une voix étouffée.

Le soir même, Poyet avait eu avec François I^{er} une conversation à la suite de laquelle il se flattait d'avoir recouvré tout son crédit sur l'esprit de son maître. En voyant paraître la duchesse, le chancelier ne se doutait guère qu'il avait devant les yeux sa condamnation personnifiée, et s'il avait eu précédemment quelques craintes, l'air gracieux et souriant de la favorite l'aurait rassuré. Aucune trace des émotions violentes qui l'avaient agitée une heure auparavant n'était restée sur le visage de la duchesse, habituée à une longue et profonde dissimulation. Poyet se retira, la tête pleine de rêves de puissance, et il avait à peine touché au pilier qui lui aidait à descendre de sa mule, que déjà le souffle séduisant d'une femme dissipait ces rêves de son ambition et en rendait l'accomplissement à jamais impossible. Le sort de Poyet se débattait en ce moment entre les lèvres de François I^{er} et les charmes de la courtisane ; le combat ne fut pas long, une dernière caresse fit perdre la volonté au roi et le crédit au chancelier.

Deux jours après son entrevue avec la duchesse d'Étampes, la Renaudie recevait les lettres qui différaient le jugement de son affaire, et par l'entremise de Gilbert Bayard, ces lettres étaient présentées au sceau du chancelier, auquel l'officier ne manqua pas de confier que sa majesté n'avait pu refuser cette grâce aux sollicitations de la favorite. Il est difficile de s'expliquer comment le chancelier osa altérer ces lettres; mais il est constant qu'elles ne furent scellées par lui qu'après avoir été réformées en plusieurs endroits. La Renaudie remarqua ces altérations. Il fut trouver la duchesse et exigea d'elle que le jour même, il serait présenté au roi pour lui demander justice de ce faux. Le gentilhomme fit son entrée au Louvre au moment où le roi se levait de table; la duchesse était auprès de François; la Renaudie tenait à la main ses lettres raturées.

L'occasion était belle et servait favorablement les desseins secrets du roi. Cependant le chancelier conduisait de si importantes affaires, que sa retraite subite pouvait amener une épouvantable confusion. Le roi contint donc sa colère et différa de quelque temps le châtiment du chancelier. Il dit à la Renaudie de reporter les lettres, avec ordre de les légaliser sans modification. Le gentilhomme s'acquitta du message avec l'arrogance que lui inspiraient sa haine pour Poyet et l'appui que lui prêtait, malgré elle, la duchesse.

Il y a dans la vie de tout homme des moments de malheur et de fatalité, où rien ne réussit, où toutes les circonstances se réunissent pour nous accabler et nous perdre. La part de bonheur dévolue à Poyet était épuisée: il était alors sous l'influence sinistre de son mauvais astre. Quand la Renaudie se présenta vers lui, la reine de Navarre le sollicitait pour un de ses serviteurs, accusé d'avoir enlevé une jeune héritière. L'orgueil de Poyet se révolta de la hauteur avec laquelle lui parlait un gentilhomme provincial, en présence d'une princesse qui demandait sa protection et dont il avait à cœur de conserver l'estime.

– Voilà, s'écria-t-il, le bien que les dames font à la cour: elles ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent même de violer les lois et de faire des leçons aux magistrats les plus consommés!

Cette sortie s'adressait, dans l'esprit du chancelier, à la duchesse d'Étampes; mais elle blessa profondément la reine de Navarre, qui s'en fit l'application. Elle quitta Poyet et se rendit immédiatement auprès du roi, son frère, auquel elle se plaignit en termes amers et irrités de l'insulte qu'elle venait de recevoir. La duchesse d'Étampes d'un côté, la reine de Navarre de l'autre, c'était plus qu'il n'en fallait pour perdre le chancelier. Le roi lui envoya demander les sceaux de l'État, qu'il remit à François de Montholon.

D'ordinaire, plus la puissance de celui qui tombe en disgrâce a été grande, plus sa chute est profonde; une extrême fortune qui se dément amène une extrême misère. Poyet avait été en possession des secrets les plus importants du royaume. On ne voulut pas lui laisser les moyens d'en abuser, s'il restait libre. Le roi donna ordre à Louis de Nevers de le conduire à la Bastille.

IV

Le jugement prononcé contre Chabot lui avait porté un coup mortel ; il ne put jouir longtemps de sa rentrée en grâce. « Depuis, dit Brantôme, le pauvre homme ne profita de son corps, car dès lors son poulx s'arresta et cessa tout à coup par telle véhémence de peur, qu'oncques depuis il ne le put retrouver, ni jamais put estre trouvé par quelque grand et expert médecin qui fut. » Il mourut le 1^{er} juin 1543.



Quant à Poyet, la loi du talion l'atteignit rudement. Il ne fut mis en jugement qu'après une captivité de trois années. L'ordonnance qu'il avait rédigée pour perdre Chabot servit de base à son accusation. Le roi en personne déposa contre lui, et il se trouva privé de la ressource qu'il avait ôtée aux accusés, de suspecter les témoins après la lecture de leurs dépositions. Il voulut se plaindre, mais les juges lui répondirent en citant les termes de ses propres lois.

– Ah ! s'écria candidement l'ex-chancelier, quand je fis cette loi, je ne pensais pas me trouver où je suis !

Dans le cours des débats cependant, Poyet se montra plus ferme qu'on ne s'y attendait. Un jour l'avocat du roi lui ayant reproché sa morgue :

– Je remercie la cour, dit-il fièrement, de m'avertir de mes imperfections, bien que ce ne soit pas à sa sagesse à me les signaler.

Enfin, un arrêt rendu le 24 avril 1545 déclara Poyet bien et dûment privé de sa charge de chancelier et incapable de jamais remplir un office royal ; et en outre, le condamna pour ses malversations à cent mille livres d'amende envers le roi. La modération de l'arrêt parut injuste à François I^{er} qui s'écria :

– Dans ma jeunesse, j'avais ouï dire qu'un chancelier qui perdait son office devait aussi perdre la vie.

Poyet ne fut pas de cet avis, il paya l'amende et vécut. L'ex-chancelier, logé à l'hôtel de Nemours, redevint Gros-Jean comme devant. Sous la robe de simple avocat, il promena ses regrets dans les couloirs du palais de Justice, méditant à loisir sur le néant des grandeurs et la fragilité des amitiés royales.

La Renaudie gagna son procès. Mais l'activité de son tempérament ne lui permettait pas de trouver le bonheur dans le repos. Les nouvelles croyances religieuses, qui plus tard devaient ensanglanter la France, faisaient chaque jour secrètement de nouveaux progrès, et gagnaient des partisans. La Renaudie y trouva un aliment au besoin d'action qui le tourmentait. Il oublia la duchesse d'Étampes, dont il ne s'était souvenu que parce qu'elle avait pu lui être utile, et dont il ne s'occupa plus dès qu'il eut obtenu d'elle ce qu'il voulait. De temps à autre il répondait aux lettres que lui écrivait Albert, qui ne se plaignait plus de la misère, mais qui le suppliait de lui faire connaître le nom de sa mère. La Renaudie, qui n'avait pas hésité à menacer la favorite d'une déclaration publique, n'ayant plus aucun intérêt à trahir ce secret, évitait de répondre aux demandes du jeune homme. Peu accessible aux sentiments de la paternité, il pensait avec raison qu'il devait garder cette arme redoutable pour son propre salut, dans le

cas où ses intrigues le compromettraient. Deux mois se passèrent sans qu'il reçût des nouvelles d'Albert, puis deux autres mois, et enfin il n'entendit plus parler de lui. Voici ce qui était arrivé :

Deux jours après la venue dans son atelier de la dame au masque noir, Albert avait reçu une forte somme d'argent qui assurait son existence, avec un billet dans lequel, au nom de sa propre sûreté et du salut de celle qu'il paraissait tant chérir, on lui recommandait de ne se livrer à aucune recherche. Plus d'un an s'écoula. Un jour, le jeune orfèvre, plus triste et plus tourmenté depuis cette entrevue mystérieuse qu'il ne l'était auparavant, quand une obscurité complète et impénétrable enveloppait sa naissance, se trouva par hasard près du Louvre au moment où la duchesse d'Étampes en sortait, accompagnée de quelques courtisans empressés autour d'elle. La duchesse parlait à haute voix à l'un d'eux. Frappé par le son de cette voix, qu'il reconnaissait parfaitement, Albert laissa échapper un cri. La duchesse se retourna ; un regard terrible et foudroyant, prompt comme l'éclair, fit expirer sur les lèvres du jeune homme ces mots qu'il balbutiait déjà : Ma mère !

Il resta pâle, immobile, anéanti sous ce regard, et sans pouvoir trouver une parole, il vit la duchesse monter dans sa chaise et s'éloigner. Aucun des assistants ne comprit son exclamation ; tous le contemplèrent quelque temps comme un homme atteint de folie, et l'indifférence succédant bien vite à la pitié, on le laissa seul.

Le lendemain matin, dans une rue déserte du quartier de l' Arsenal, on trouva le cadavre d'un jeune homme percé de plusieurs coups de poignard. Il n'avait sur lui aucun papier qui pût le faire reconnaître et qui indiquât son nom ; seulement il portait au col un médaillon dans lequel étaient l'image de la Vierge et une mèche de cheveux, et sur le bras gauche, un A gravé dans la chair.



Anne de Pisseleu, Duchesse d'Étampes
D'après un portrait attribué à Corneille de Lyon (La Haye 1533-1575)



Henri II d'après François Clouet (1560/1580)

LA BASTILLE SOUS HENRI II

- PRISONNIERS : – Anne du Bourg, conseiller-clerc du parlement de Paris.
– Du Faur, conseiller-clerc.
– De Foix, de la Porte, Fumée, conseillers au parlement
- GOUVERNEUR : – Hugues de la Verde.

I

Le premier jeudi après Pâques de l'année 1559, une grande agitation régnait dans le quartier de la place Maubert. Une foule immense de bourgeois, d'artisans, de marchands, de gens du peuple, stationnait, bruyante et animée, devant une maison située entre la porte de Saint-Bernard ou de la Tournelle, et la rue de Bièvre¹³⁰.

Au point du jour, deux individus, habitants du quartier, s'étaient rencontrés : l'un avait raconté à l'autre un fait étrange, qui avait eu lieu la nuit même. Ce récit avait bientôt passé par mille bouches ; grossi par les suppositions, par les commentaires, il était devenu en peu d'heures le sujet de toutes les conversations, un véritable événement qui tenait en éveil la curiosité publique, et devant lequel se taisaient pour le moment tous les autres intérêts. Comment ce fait, qui s'était passé à l'heure où tout le monde dormait, comment les circonstances qui l'avaient précédé et amené, et dont la veille personne ne parlait, avaient-ils pris tout à coup ces énormes proportions ? Qui les avait révélés ? Qui en avait instruit ceux qui les ignoraient ? C'est un phénomène souvent inexplicable que la rapidité avec laquelle se répandent et se propagent les nouvelles. Un mot se dit, et autour de ce mot se groupent les révélations ; d'autres anneaux s'ajoutent à ce premier anneau, et une chaîne mystérieuse se forge et s'étend à l'infini. Il semblerait qu'il y a une relation logique entre toutes ces parties isolées : l'une engendre l'autre, et au fond des exagérations, des erreurs, des mensonges, une vérité première circule, qui donne une force de cohésion à ces détails épars, et les réunit en faisceau.

130 Le quartier de la place Maubert est un des plus anciens de Paris. La place Maubert a pris, dit-on, le nom qu'elle porte d'*Albert le Grand*, dont la réputation était telle, que ne trouvant pas de salle assez vaste pour contenir les écoliers qui venaient étudier sous lui, il fut obligé de faire ses leçons au milieu de cette place, qui depuis fut nommée la place *Maubert*, c'est-à-dire place de *maître Albert*.

La porte de *la Tournelle* ou de *Saint-Bernard* fut abattue en 1670 et remplacée par un arc de triomphe élevé sur les dessins de Blondel, à la gloire de Louis XIV.

La rue de Bièvre avait reçu son nom de la rivière de Bièvre ou des Gobelins qui y a coulé pendant plusieurs siècles. On lit dans Sauval que, de son temps, le canal de cette rivière, caché sous le pavé et sous les maisons, servait depuis longtemps d'égout aux eaux d'une partie des quartiers de Saint-Nicolas du Chardonnet et de la montagne Sainte-Geneviève. Il était couvert, dit-il, d'une voûte toute de pierre de taille, fort longue, large, haute et très bien bâtie. (PAGANOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, tome IV).

– Ce pauvre Boulard ! disait-on, c'était un brave homme.

– Un savant avocat !

– Il a plaidé pour moi l'année dernière ; mon bon droit était évident, ce qui ne m'a pas empêché de perdre mon procès, mais Boulard n'a pas voulu recevoir d'honoraires. Tous ses confrères n'agissent pas avec le même désintéressement.

– Sa femme était aussi une digne femme, bonne, charitable, et faisant sans cesse des aumônes, ainsi que ses deux filles. Par ma foi ! on dira ce qu'on voudra, mais je ne crois pas un mot de ce qu'on raconte.

– Au fait, que raconte-t-on ? demanda un homme.

– Des choses affreuses.

– Mais encore ?

– Eh bien ! on dit que la veille de Pâques on a fait le sabbat chez Boulard.

– Il paraît que c'est la vérité.

– Allons donc !

– Eh ! Eh ! l'avocat est fortement soupçonné d'être hérétique et de ne pas croire à la messe.

– Ah ! voilà Guillaume Gardin. Interrogeons-le, il doit savoir ce qui en est.

Guillaume Gardin était un nouvelliste du quartier, lié avec les oisifs, les bavards, les curieux, et les commères de la place Maubert et de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. C'était l'écho de tous les bruits, une sorte de bureau de renseignements vrais ou faux, dont l'unique occupation était de recueillir et de colporter des histoires. On l'entoura, on fit cercle et on le pria de parler. L'honnête bourgeois se rengorgea, se redressa avec l'importance d'un homme érigé en oracle, et pour la vingtième fois de la journée, se mit en devoir de raconter ce qu'il savait, et peut-être ce qu'il ne savait pas.

Après avoir toussé à plusieurs reprises, et promené un regard satisfait sur les assistants qui attendaient qu'il commençât, il dit :

– Voici ce qui s'est passé. Cette nuit, vers trois heures, l'avocat Boulard, sa femme et ses deux filles, ont été réveillés en sursaut. Quatre hommes, quelques-uns disent six, il y en a même qui portent le nombre à huit, mais j'ai tout lieu de croire qu'il n'y en avait que quatre, quatre hommes donc ont frappé à la porte de cette maison, ils se sont fait ouvrir au nom du roi, et ils ont emmené en prison l'avocat et sa famille.

Ici le narrateur s'arrêta un instant, non qu'il n'eût plus rien à dire, mais pour exciter habilement, par ce temps de repos, la curiosité de ses auditeurs, et les préparer aux choses merveilleuses qu'il tenait en réserve. Il se moucha gravement, toussa de nouveau, et attendit qu'on lui adressât une question.

– Où les a-t-on conduits ? À la Bastille ? demanda un jeune homme.

– Je l'ignore, répondit Gardin.

– Est-ce là tout ce que vous savez ? s'écria une femme : nous sommes aussi instruits que vous, et ce n'était pas la peine de prendre un air de docteur ! Eh bien ! moi, je vous apprendrai qu'on les a menés dans les prisons du Châtelet.

– Qui vous l'a dit ? reprit Guillaume Gardin d'un air incrédule et blessé dans son amour-propre.

– Quelqu'un qui le sait parfaitement, pour les y avoir vus entrer, c'est le neveu du concierge : et même les trois femmes pleuraient et se désolaient ; l'avocat seul était

calme, il leur disait qu'ils n'avaient rien à craindre et qu'il saurait bien repousser l'accusation portée contre lui et contre elles.

– Mais pourquoi les a-t-on arrêtés tous trois ?

– Voilà le mystère, voilà ce que personne ne sait.

– Personne ? dit Gardin en souriant : vous croyez ?

Puis il fit mine de tourner les talons. On le retint.

– Parlez, parlez.

– ConteZ-nous donc ce secret.

– Pourquoi nous faire languir ainsi ?

– Demandez à madame, reprit ironiquement Gardin. Elle a reçu les confidences du neveu du concierge du Châtelet, qui cause avec elle, de grand matin, à ce qu'il paraît.

La commère allait répliquer à cette intention d'épigramme, mais Guillaume Gardin, craignant sans doute de s'être placé imprudemment sur un mauvais terrain, et de s'attirer quelque épithète injurieuse à cause de certaine mésaventure conjugale dont le souvenir était encore récent, se hâta de reprendre son récit.

– Vous avez tous entendu dire, mes amis, que l'avocat Boulard avait embrassé secrètement les nouvelles doctrines de Luther et de Calvin. L'aînée de ses filles, la belle Louise, doit épouser un jeune Écossais, nommé Jacques Stuart, qui est un hérétique déclaré. Boulard tenait chez lui des assemblées de luthériens, et il y a huit jours il s'est passé dans cette maison une scène impie et abominable. Je ne crois pas aveuglément tout ce qu'on débite des huguenots, il n'est peut-être pas vrai qu'ils mangent de jeunes enfants, mais ce qui est certain, c'est que la veille de Pâques, environ vers minuit, Boulard, sa femme, ses filles et plusieurs autres personnes des deux sexes, ont mangé un cochon de lait au lieu d'agneau pascal ; puis, les lampes éteintes, ils se sont livrés à toutes les impuretés imaginables et se sont accouplés pêle-mêle et au hasard. Le fait a été dénoncé au cardinal de Lorraine et à la reine mère, et voilà pourquoi on les a arrêtés la nuit dernière.

– Comment et par qui a-t-on appris qu'ils avaient tenu ce sabbat ?

– Par qui ? répliqua Gardin : est-ce qu'il n'y a pas à Paris un homme qui a toujours les yeux ouverts, l'oreille sans cesse aux aguets ? Un homme qui, par lui-même ou par ses agents, pénètre dans l'intérieur des familles, et surprend tous les secrets ? Cet homme, est-il besoin de vous le nommer ? Ne connaissez-vous pas comme moi, l'inquisiteur de la foi, le terrible et inexorable Antoine Démocharès¹³¹ ?

131 Ce Démocharès n'est point un personnage imaginaire. Il fut célèbre sous les règnes de Henri II et de François II, par les recherches et les persécutions qu'il dirigea contre les huguenots. Secondé par les présidents de Saint-André, Minard et quelques autres magistrats fanatiques, il fit emprisonner un avocat nommé Boulard, sa femme et ses filles ; il produisit contre eux de faux témoins. On lit dans l'ouvrage intitulé : *Le Calvinisme et le Papisme mis en parallèle, ou Apologie pour les Réformateurs*, que « le cardinal de Lorraine lui-même avoua à Catherine que ce Démocharès et quelques autres sorbonistes étoient les plus méchants garnements du monde, et dignes de mille gibets, ajoutant qu'on estoit bien misérable quand on avoit affaire à eux. Sur quoy la reine lui dit qu'elle trouvoit bien estrange qu'on se servit de telles gens qu'ils connoissoit si bien. Il répondit qu'on ne se pouvoit servir que de telles personnes, et que d'honnestes gens n'y réussiroient pas si bien. »

Il est certain qu'aucun honnête homme n'eût voulu faire le métier de ce Démocharès. Cet inquisiteur de la foi étoit purement et simplement un espion. Il eut l'honneur de donner son nom à la rue des *Mouchards*. Il étoit docteur en Sorbonne et s'appelait *Mouchy*, du nom d'un village de Picardie où il étoit né, et selon les idées pédantes de l'époque, il s'étoit fait appeler Démocharès. Les agents qu'il employait furent désignés par le sobriquet de *Mouches*. (PEUCHET, *Mémoires historiques des Archives de la police*, tome 1^{er}.)

Celui qui portait ce nom était si redouté, il était connu par de si cruels et de si sanglants exploits, que tous les assistants se regardèrent avec terreur et sans parler. Au bout de quelques secondes de silence, un d'eux dit à Guillaume Gardin :

– Jacques Stuart, l'amoureux de Louise, est-il actuellement à Paris ? Il me semble que depuis quelques jours je ne l'ai pas vu passer et repasser, comme à son ordinaire, dans le quartier.

– Jacques Stuart est en voyage depuis une quinzaine. On le dit parti pour le Périgord.

– S'il eut été présent au moment de l'arrestation, il y aurait eu du sang de versé, assurément ; c'est un jeune gaillard fort et intrépide, et habile à jouer du poignard. Il n'aurait pu sauver Boulard et sa famille, et il vaut mieux, pour les accusés, qu'il n'ait pas aggravé leur position par ses violences.

À ce moment on vit passer sur le quai deux hommes portant le costume des conseillers au Parlement de Paris. Ils marchaient lentement et paraissaient causer ensemble de l'événement qui occupait tous les esprits, car ils se montraient du doigt la maison de Boulard. L'un de ces magistrats était âgé de trente-sept à trente-huit ans ; sa figure était noble, sévère, pâlie par les veilles et par l'étude, son front haut et large annonçait une intelligence élevée ; ses grands yeux noirs, surmontés de sourcils fièrement dessinés, avaient une expression naturelle de douceur et de bonté, mais quand quelque émotion intérieure l'animait et le faisait sortir de son calme habituel, ils brillaient d'un éclat extraordinaire que peu de personnes étaient en état de soutenir. L'âme tout entière de cet homme semblait passer alors dans ses regards, et il était aisé de deviner qu'il était doué d'une fermeté inébranlable, que chez lui, toute résolution ayant sa source dans la conscience, aucune crainte, aucune menace, aucun danger, ne pouvaient la faire fléchir. Ce magistrat était Anne du Bourg, neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François I^{er}, qui, en 1538, accompagnant le roi à son entrée à Laon, tomba de sa mule et se tua. Anne, homme d'une science profonde dans le droit civil des Romains, avait professé longtemps à Orléans, et en 1556 ou 1557 il avait acheté un office de conseiller-clerc au parlement de Paris, où, par ses lumières, son intégrité, son amour éclairé de la justice, il s'était bien vite placé au premier rang de ses collègues.

L'autre magistrat, nommé Louis du Faur, était également conseiller-clerc au Parlement de Paris, depuis l'année 1555. Un peu plus âgé qu'Anne du Bourg, il n'exerçait pas la même influence. Sa parole et ses jugements avaient moins d'autorité, mais cependant il était à juste titre considéré dans sa compagnie. Tous deux avaient appris, dans la matinée, l'arrestation de Boulard, qui souvent avait plaidé devant eux et pour lequel ils avaient, l'un et l'autre, de l'estime. En regagnant leur domicile, situé au-delà et derrière la porte Saint-Bernard, ils s'étaient un peu écartés de leur chemin, et poussés par la curiosité, voulant juger par eux-mêmes de l'agitation que causait parmi le peuple cet événement, ils avaient, à leur sortie du palais, suivi les bords de la rivière au lieu de prendre les rues.

Un des auditeurs de Guillaume Gardin, l'ancien client de Boulard, les reconnut, et comme ils passaient près du groupe, il les salua et s'avança vers eux, son bonnet à la main.

– Messire, dit-il à Anne du Bourg, ce qu'on raconte-est-il vrai, et faut-il croire que Boulard, un homme que nous avons tous connu et aimé, se soit souillé des crimes dont on l'accuse ? Le parlement a-t-il déjà connaissance de l'affaire ?

– Nous ne savons rien, mon ami, répondit du Bourg, et nous ne devons rien savoir maintenant : la conscience du magistrat qui peut être appelé à porter un jugement sur l'honneur et la vie d'un de ses semblables, doit rester fermée comme le livre de la loi, jusqu'au jour où l'accusé comparait devant lui. J'espère que les bruits qui courent sont faux, et je le dis hautement, car il ne m'est pas défendu de croire à l'innocence et à la vertu plutôt qu'au vice et au crime ; mais quels que soient les bruits qui circulent, je veux, ainsi que mon collègue au Parlement, les ignorer.

– Mais, continua cet homme, si Boulard était reconnu coupable, quelle serait la peine prononcée contre lui ?

– Je puis vous l'apprendre, dit un vieillard qui avait écouté sans parler encore. L'âge n'a pas affaibli ma mémoire, et je me souviens parfaitement du spectacle auquel j'ai assisté, en l'année 1529. Un gentilhomme du pays d'Artois, nommé Louis Berquin, prêchait publiquement les dogmes de Luther ; il avait publié plusieurs livres que la Sorbonne condamna au feu, et il fut pendu, étranglé et brûlé sur la place Maubert¹³². C'était, je me le rappelle, la veille de Saint-Martin, et notez bien ceci, mes enfants : si Boulard est condamné comme hérétique, faites votre provision de farine, car il pourra s'ensuivre famine et peste, comme en cette année 1529, où les blés gelèrent en France.

– Que Dieu ait pitié de Boulard et de sa famille !

– Adieu, mes amis, dit Anne du Bourg : les passions des hommes obscurcissent souvent la vérité, et nous sommes tous sujets à nous tromper. Mais le ciel a mis en nous une règle certaine de nos actions et de nos jugements : c'est la conscience. Quand elle est pure et calme, le reste n'est rien, et elle a un accent de persuasion auquel l'erreur ne résiste pas.

Les deux magistrats s'éloignèrent, et quelques instants après, Guillaume Gardin alla débiter dans un autre groupe de curieux ses nouvelles augmentées de l'histoire peu rassurante de Louis Berquin et de son autodafé.

– Nous vivons dans un mauvais temps, dit du Bourg à du Faur, et je prévois des malheurs prochains. Je n'ai pas voulu laisser paraître devant ces braves gens l'indignation que me causent ces accusations infâmes, ces horribles persécutions, car on aurait peut-être tourné contre Boulard un sentiment de pitié bien naturel : qui sait même si on ne m'en ferait pas un crime ? N'êtes-vous pas révolté comme moi ?

– Oui. Nous devons reconnaître là l'ouvrage de Démocharès, des présidents Minard et de Saint-André, et derrière eux la main qui les pousse, celle du cardinal de Lorraine. Vous avez raison de craindre, je pense comme vous que nous sommes à la

132 Un gentilhomme du pays d'Artois, nommé Loys de Barquin, homme de grandes lettres et l'esprit fort libre, s'estant retiré à Paris dès lors que ce pays-là estoit encore respondant à ce parlement, après avoir longuement fait la guerre à ceux de la Sorbonne, et mesme avoir esté délivré de prison, nonobstant que la Sorbonne le poursuivit à mort à cause de certains articles extraits de quelques siens livres, finalement estant accusé derechef par eux, fust condamné à se desdire voyant brusler ses livres, et à estre pendu, étranglé et puis brûlé, ce qu'il souffrist en la place Maubert. La nuict suivante, qui fut la veille de Saint-Martin 1529, les bleds (blés) gelèrent en France, dont s'ensuivit peste et famine en plusieurs endroits. (THÉODORE DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*.)



Les Parisiens s'emparèrent du Louvre

veille de quelque sinistre événement, et que les bûchers vont se rallumer. Boulard n'est qu'une première victime. Quelles seront les autres ?

– Quelles qu'elles soient, du Faur, promettons-nous de les défendre selon notre conscience. Recevez mon serment de ne me laisser intimider ni par menaces ni par violences, de protester contre toute accusation injuste, contre tout supplice barbare infligé à des innocents, du fond même d'un cachot et jusque sur l'échafaud, aussi bien que sur mon siège de conseiller.

– Je vous engage ma foi, répondit du Faur, de faire ce que vous ferez.

Les deux amis se séparèrent. Ils ne savaient pas combien leurs pressentiments étaient fondés. Lorsqu'il promettait de protéger des accusés, du Bourg ignorait qu'il allait lui-même devenir un martyr, et que son supplice se préparait déjà.

Le procès d'Anne du Bourg est célèbre dans l'histoire, mais les particularités en sont peu connues. Les mémoires contemporains glissent rapidement sur ce fait, où se résument pourtant les querelles religieuses du seizième siècle, qui fut la cause principale de la conjuration d'Amboise, des guerres qui ensanglantèrent la France pendant de longues années, qui continua des persécutions moins éclatantes et tout aussi odieuses, et qui fut l'avant-coureur de la Saint-Barthélemy. Les écrivains catholiques l'ont défiguré, les mémoires de Castelnau n'en disent que quelques mots, et LE LABOUREUR lui-même, dans ses additions, est extrêmement laconique sur ce sujet. Il semble que, convaincus de l'iniquité et de la violence des procédés dont on usa,

ils ont cru les faire oublier en n'en parlant pas. Heureusement la vérité est consignée ailleurs que dans ces ouvrages. Nous pensons qu'on nous saura gré d'avoir réuni ici en un seul faisceau ces détails épars dans vingt volumes. Ils s'enchaînent les uns aux autres, ils forment un tableau complet qui rassemble dans le même cadre les traits les plus saillants de cette époque, ils ont dans leur succession naturelle un intérêt puissant et dramatique.

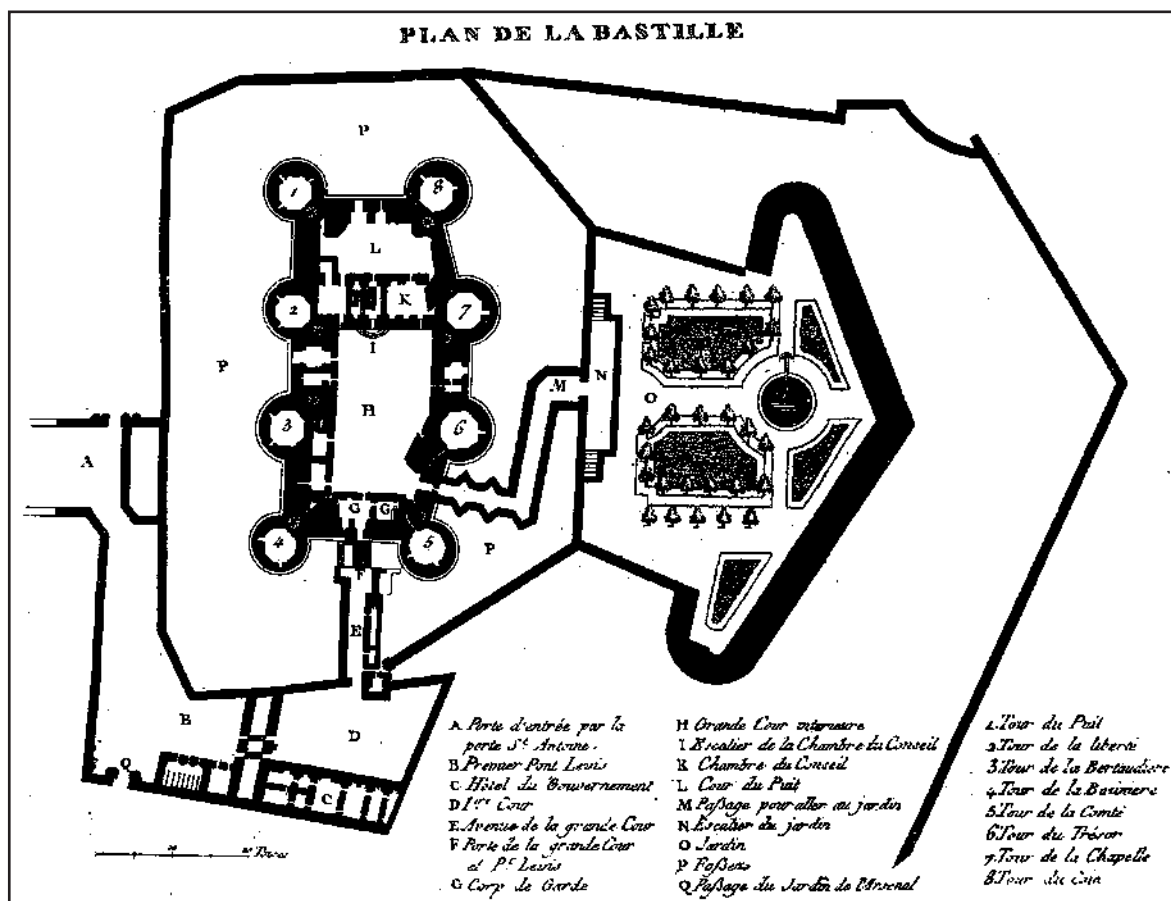
Les temps sont changés. L'Anglais ne règne plus en France ; la féodalité est sinon détruite, du moins abattue ; malgré ses revers, malgré ses fautes de toute nature, malgré ses prodigalités ruineuses, la royauté triomphe. Mais un nouvel ennemi la menace, c'est l'esprit d'examen, la liberté de conscience. Elle va résister et vaincre avec les mêmes armes ; on lui a laissé élever des forteresses, la Bastille lui fera raison des opposants.

Le Louvre, bâti, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, pour tenir les Parisiens en respect, renferma le premier arsenal dont on a la preuve certaine. Dans les comptes des baillis de France, rendus en 1295, il est parlé des arbalètes, des nerfs et des cuirs de bœufs, du bois, du charbon et des autres objets en usage alors, contenus dans l'arsenal du Louvre. Les noms et les pensions de ceux qui en avaient la direction se retrouvent à chaque instant dans les comptes des treizième, quatorzième et quinzième siècles.

On lit dans le continuateur de Nangis, et le quatre-vingt-neuvième registre du Trésor des Chartes, que lorsqu'en 1358, les Parisiens s'emparèrent du Louvre, ils y trouvèrent une grande quantité de canons, d'arbalètes à tours et autres engins et artillerie de toutes façons.

Les registres des œuvres royaux de la chambre des comptes attestent qu'en 1391, la troisième chambre de la tour du Louvre était remplie d'armes, et qu'en 1392, la basse-cour qui était du côté de Saint-Thomas du Louvre servait d'arsenal. Jean de Soisi fut créé maître de l'artillerie de ce château, par lettres de Charles VI, en date du 22 février 1397. Colin de Matteville fut nommé, en 1415, grand maître, garde et visiteur de l'artillerie du roi au Louvre. Des munitions de guerre existaient aussi au jardin de l'hôtel royal de Saint-Paul, à la tour du Temple, à la Tournelle, à la tour de Billi, incendiée par la foudre le 19 juillet 1538, et à la Bastille. En 1559, tous les travaux nécessaires pour faire de la Bastille la plus redoutable forteresse étaient achevés. Aux huit grosses tours rondes élevées par Charles V, et jointes par des massifs de maçonnerie de dix pieds d'épaisseur on ajouta en 1553, un bastion entier à orillons (saillie de maçonnerie de forme arrondie à l'angle d'épaule d'un bastion, dont on voyait encore les fondements en 1789), bordé de larges fossés à fond de cuve. Les propriétaires des maisons de Paris furent taxés pour cette dépense, depuis quatre livres jusqu'à quatre-vingts livres tournois. Maintenant que nous sommes arrivés à l'époque où cette prison royale a reçu tous ses développements, où elle existe, sauf quelques changements intérieurs, telle qu'elle existera jusqu'au jour de la colère du peuple, nous pouvons entreprendre sa description.

L'entrée de la Bastille était au bout de la rue Saint-Antoine, à droite. Il y avait un corps de garde avancé, et une sentinelle jour et nuit ; près du corps de garde étaient des ponts-levis avec une grande porte et un portillon, qui conduisaient à la cour de l'hôtel du gouverneur, séparé du château par un fossé sur lequel étaient d'autres ponts-levis,



Gravure extraite de : *Remarques historiques sur la Bastille* (Anonyme)
 édité à Londres en 1789

qu'il fallait passer pour arriver à d'autres portes, près desquelles était un corps de garde ; ensuite, venait une forte barrière à claire-voie formée de poutrelles revêtues de fer et fort élevées, qui séparaient le corps de garde de la grande cour.

Avant d'y parvenir, il fallait passer deux ponts-levis et cinq portes, dont trois avaient des corps de garde, et toutes des sentinelles. Cette cour, dans laquelle il y avait une fontaine, formait un carré, long d'environ cent vingt pieds, et large de quatre-vingts.

En entrant par la barrière, à droite, étaient des appartements où logeaient des officiers subalternes, et quelquefois des prisonniers moins resserrés que les autres. Près de ce bâtiment était la tour de la comté, ensuite la tour du trésor, ainsi nommée à cause des millions que Sully y avait amassés pour l'exécution des projets de Henri IV¹³³. Après cette tour, vers le milieu de la cour, était une arcade qui avait servi anciennement de porte à la ville. On y avait ménagé plusieurs logements. Ensuite était le corps de l'ancienne chapelle, où on avait distribué plusieurs chambres de prisonniers. À l'encoignure de cette cour, était *la tour de la chapelle*. Ces deux tours du trésor et de la chapelle étaient les plus anciennes.

133 Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers,
 Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
 Volans à toute main, ont mis dans leur famille
 Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

REGNIER

En 1604, le roi avait sept millions d'or à la Bastille. En 1610, il avait quinze millions huit cent soixante et dix mille livres d'argent, comptant dans les chambres voûtées, coffres et caques* étant en la Bastille ; outre dix millions qu'on en avait tirés pour bailler au trésorier de l'épargne. (SULLY, *Mémoires*.)

Des murs de dix pieds d'épaisseur en pierres de taille, élevés à la hauteur des tours, les réunissaient et étaient contigus à plusieurs appartements de prisonniers, pratiqués dans les entre-deux. Au fond de cette cour était un grand corps de logis qui la séparait d'une plus petite, que l'on nommait *la cour du puits*. Au milieu de ce bâtiment était un escalier de pierre de cinq marches, que l'on montait pour arriver à la porte principale ; on trouvait ensuite l'escalier des appartements du haut, et une allée qui aboutissait à la seconde cour.

À droite était le vestibule de la salle où les juges, les commissaires, les ministres, le lieutenant de police interrogeaient les prisonniers. Cette pièce était appelée *la salle du conseil* ; les prisonniers y recevaient quelquefois les visites des étrangers. Il y avait dans l'enfoncement une vaste pièce qui servait de dépôt aux effets et papiers saisis aux prisonniers ; derrière la salle du conseil étaient des logements d'officiers subalternes et de quelques porte-clefs.

À gauche, en entrant par le même escalier, étaient les cuisines, offices et laverie, qui avaient de doubles issues dans la cour du puits. Il y avait trois étages au-dessus, chacun de trois pièces. Le premier et le second servaient pour les prisonniers distingués ou malades.

Le lieutenant du roi avait son appartement à droite, dans le haut de ce corps de logis, au-dessus de la salle du conseil ; le major logeait au second, et le chirurgien au troisième.

De l'autre côté de la grande cour, près des cuisines et de *la tour de la liberté*, étaient des appartements de prisonniers, consistant chacun en une grande chambre et un cabinet, ayant vue sur Paris. Les cachots de cette tour s'étendaient sous les cuisines.

Après cette tour étaient d'anciens appartements où l'on avait ménagé une petite chapelle au rez-de-chaussée. Il y avait cinq niches ou cabinets fermés dans la chapelle ; trois étaient pratiqués dans les murs, les autres n'étaient qu'en boiserie. On y mettait chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe ; il ne pouvait voir ni être vu. Les portes de ces niches étaient garnies en dehors d'une serrure et de deux verrous ; elles étaient grillées en fer en dedans et avaient des vitres du côté de la chapelle, et par dessus des rideaux que l'on tirait au *Sanctus*, et que l'on refermait à la dernière oraison. Pendant la messe, une sentinelle était à la porte de la chapelle ; elle n'y était posée qu'après l'entrée des prisonniers, et était levée avant leur sortie.

À côté de la chapelle, en descendant vers la barrière, était *la tour de la Bertaudière*, et ensuite des appartements pour l'aide-major, le capitaine de porte et quelques domestiques ou porte-clefs. Dans l'encoignure, près de la barrière, était *la tour de la Bazinière*. Pour y parvenir, il fallait passer une petite cour ou vestibule, qui communiquait au corps de garde par une double porte très-forte. Tel était l'ordre des six tours et des bâtiments qui entouraient la grande cour.

En suivant l'allée du corps de logis qui séparait les deux cours, on parvenait à *la tour du puits* ; en y entrant, on trouvait à droite, dans l'enfoncement, *la tour du coin*. Entre celle-ci et la tour du puits, étaient d'anciens appartements où logeaient les cuisiniers et autres employés subalternes. Il y avait aussi quelques chambres pour des prisonniers, mais elles ne servaient que très rarement. La cour du puits n'avait que vingt-cinq pieds de longueur sur cinquante de largeur. Il y avait un grand puits pour l'usage des cuisines.

La façade du château en dehors présentait quatre tours vers Paris et quatre vers le faubourg. Le dessus de ces tours formait une plate-forme continuée en terrasses solidement travaillées et parfaitement entretenues. Les prisonniers qui en avaient obtenu la permission s'y promenaient, mais toujours accompagnés de gardes. Il y avait treize pièces de canon sur cette plate-forme¹³⁴.

Chaque tour était une prison à cinq étages ; les prisons de l'étage supérieur, appelées calottes, étaient avec les cachots les plus horribles de toutes. Celles des autres étages étaient des polygones irréguliers de quinze à seize pieds de diamètre sur quinze à vingt pieds d'élévation. L'épaisseur des murs masquait presque entièrement les fenêtres, et quelquefois on adaptait à ces ouvertures des hottes en planches, espèces de meurtrières garnies à différents points de leur profondeur, de deux ou trois grosses grilles de fer.

Chaque prison était fermée par deux portes épaisses de deux à trois pouces, dont quelques-unes avaient des guichets. L'intérieur de plusieurs était recouvert de fer, et leurs lourds verrous, leurs serrures énormes faisaient retentir toute la cour d'un bruit affreux quand on les ouvrait, ou quand on les fermait.

Chacune de ces prisons était numérotée, et les prisonniers étaient appelés du nom de la tour où ils étaient enfermés, joint au numéro de leur chambre. L'entrée de chaque tour était fermée comme celle des prisons ; il y avait même des portes de sûreté dans les escaliers, de distance en distance.

Les cachots étaient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, cinq pieds environ au-dessus du niveau des fossés. Ils n'avaient d'autre ouverture qu'une étroite barbacane donnant sur les mêmes fossés.

Le malheureux habitant d'un de ces lieux horribles, privé d'air et de la clarté du jour, plongé dans une atmosphère infecte et humide, au milieu d'un limon où pullulaient les crapauds, entouré de rats et d'araignées, ne pouvait vivre longtemps dans un pareil séjour. L'ameublement de ces antres hideux consistait en une énorme pierre recouverte de paille qui servait de lit aux prisonniers.

La Bastille pouvait contenir environ cinquante prisonniers logés séparément, et cent en réunissant plusieurs dans la même chambre¹³⁵.

Dans *la tour de la liberté* se trouvait la chambre des *oubliettes*, inventées par Louis XI.

Le prisonnier qui devait périr par ce supplice était tiré de son cachot et conduit par le gouverneur dans la chambre dite le *dernier mot*. Cette sombre et vaste demeure n'était éclairée que par la triste lueur d'une lampe, dont les reflets suffisaient pour laisser apercevoir que les murs de ce séjour d'horreur étaient garnis de poignards, de piques, d'épées et d'énormes chaînes.

Un ministre arrogant, la fureur dans les yeux, la menace à la bouche, cherchait encore à augmenter la terreur du captif, et à trouver, par des questions captieuses, de nouvelles victimes. Cette vaine formalité remplie, l'infortuné était remis entre les mains du gouverneur, qui, sur un signe d'intelligence, le conduisait aux oubliettes. Cette chambre n'offrait rien de sinistre, rien d'effrayant, elle était splendidement éclairée, des fleurs y répandaient un parfum délicieux.

134 FOUGERET

135 Moniteur du 24 juillet 1789, *Notice historique sur la Bastille*.

À peine le prisonnier et son conducteur étaient-ils arrivés dans ce nouvel appartement, qu'ils s'asseyaient l'un et l'autre. Le gouverneur lui laissait entrevoir qu'il jouirait bientôt de sa liberté. Cet espoir imprévu ranimait son courage ; il croyait encore exister avec des hommes, et saisissait avec avidité l'illusion d'un bonheur inespéré. Mais dès l'instant que son bourreau s'apercevait qu'il reprenait un peu de calme, il donnait l'affreux signal. Une bascule, pratiquée dans le parquet, s'ouvrait, et faisait disparaître l'infortuné, qui tombait sur une roue garnie de rasoirs, que des agents secrets faisaient mouvoir, et qui déchirait ses membres par lambeaux¹³⁶.

Tel était, en 1559, l'instrument d'oppression que le despotisme avait entre les mains, et dont il se servit encore pendant deux cent trente années. De même que l'histoire générale de la Bastille reçoit un intérêt d'actualité des bastilles nouvelles plus redoutables cent fois pour la liberté que l'ancienne, de même l'histoire particulière d'Anne du Bourg devient presque aujourd'hui de circonstance. Toutes les tyrannies se tiennent : que les fortifications de Paris s'achèvent, et c'en est fait de toute liberté politique et de conscience. Usurpation de la souveraineté du peuple et persécutions religieuses, voilà ce qui nous attend dans un avenir rapproché. Le sujet remplace le citoyen, la dévotion hypocrite se substitue à la discussion philosophique. Le peuple, qui est entré en vainqueur dans toutes les capitales de l'Europe, tremble et s'amoin-drit derrière des murailles : sa force d'expansion, la glorieuse initiative d'action et de pensée qu'il exerçait, conquérant ici par la parole, là par les armes, s'annule et s'atrophie. Il marchait en tête de la civilisation, et il se met au pas derrière un caporal. Il a écrit la déclaration des droits de l'homme, proclame la liberté de croyance, et, après les sophistes et les rhéteurs, les prêtres s'emparent de son intelligence et le font retourner aux querelles de confessionnal et de sacristie !

Et qu'on ne dise pas que ce sont là de vaines craintes, des déclamations sans fondement : peut-on nier ce qui se passe, ce que nous voyons, ce que nous touchons au doigt ? N'est-il pas vrai qu'à mesure que la liberté politique est restreinte, la liberté religieuse est menacée ? Aujourd'hui les lois de septembre, demain les bastilles, après-demain les autodafé contre les écrits. C'est une marche nécessaire et logique. L'intolérance du prêtre, cruelle, impitoyable envers les faibles, bassement complaisante pour le pouvoir qu'elle dirige, toujours prête à absoudre les scandales qui se rachètent à prix d'argent et de dignités, les incestes et les adultères princiers et royaux, l'intolérance du prêtre est l'appui naturel du despotisme : ce sont deux mensonges qui se soutiennent l'un l'autre par les échafauds et les bûchers. N'entendons-nous pas déjà les plaintes du clergé à qui on a laissé oublier qu'il doit vivre dans l'État, selon la loi, et non pour y faire la loi ? Que faisaient les juges fanatiques d'Anne du Bourg, si ce n'est ce que cherchent à faire de nos jours, dans d'autres proportions, les prêtres qui crient au martyr avec des millions de revenus, avec la confession des femmes et des filles, c'est-à-dire avec la possession des secrets les plus intimes de la vie privée, la domination presque exclusive des familles ? Quelle différence y a-t-il, dans les intentions, entre le cardinal de Lorraine et l'évêque de Châlons ? L'un était terrible, l'autre n'est encore que ridicule ; l'un était armé d'un glaive, l'autre est armé d'une plume ; l'un versait le sang, l'autre répand de l'encre ; mais n'est-ce pas le même esprit, l'es-

136 Moniteur du 25 juillet 1789, *Extrait d'une note trouvée à la Bastille.*

prit de l'Église, qui ne veut de liberté que pour elle seule ? Les catholiques de 1559 brûlaient les hérétiques : les catholiques de 1843 veulent exclure les protestants de l'enseignement ! Encore quelque temps, et la Sorbonne brûlera de nouveau les livres infectés d'hérésie, en attendant qu'on brûle les écrivains eux-mêmes. On n'étrangle plus, dit-on, on ne met plus à mort pour de pareils crimes : non, mais on persécute autant que l'on peut. Faut-il savoir gré à celui qui n'est cruel qu'à moitié, parce qu'il ne peut l'être entièrement ? Et parce qu'on aura arraché à un sauvage anthropophage le cadavre de son ennemi, faudra-t-il le louer de ne l'avoir pas dévoré ? Le fanatisme religieux change de formes et d'expressions selon les temps, mais au fond et sous tous les masques, il reste ce qu'il est, un attentat contre la raison humaine : souple quand il faut plier, violent et sanguinaire quand il rêve l'impunité. Après les massacres de Cabrières et de Mérindol, la Saint-Barthélemy ! Après la Saint-Barthélemy, les dragonnades !

Les détails du procès d'Anne du Bourg, les controverses religieuses de cette époque, les demandes adressées par ses juges au célèbre conseiller-clerc, ses réponses, sa profession de foi, n'avaient hier qu'un intérêt purement historique : aujourd'hui c'est un fait pour ainsi dire contemporain. Qu'on n'oublie pas que c'est la même question qui s'agite en d'autres termes et sous la menace de vingt bastilles.

II

Le protestantisme, qu'on adopte ou qu'on rejette sa partie dogmatique, fut assurément un progrès dans la marche de l'esprit humain. Il est la transition à la liberté politique; il est mêlé à tous les événements du seizième siècle, le plus remarquable peut-être de l'histoire moderne.

Quand on entreprend de raconter un épisode de cette curieuse époque, on éprouve aussitôt l'embarras des richesses; les matériaux abondent, les noms les plus fameux se pressent sous la plume, et l'on craint sans cesse d'être diffus ou incomplet. Quoiqu'aucun fait ne se produise isolément, sans cause et sans conséquence, il y en a cependant qui peuvent se circonscrire. Celui qui nous occupe n'est pas de ce nombre. Il a ses racines dans le passé, et il ne se borne pas à l'existence d'un homme. Nous avons pu ne pas comprendre dans notre tâche les événements qui l'ont suivi, mais comment taire ceux qui l'ont précédé? Comment écrire les noms de Henri II, de Montmorency, de Catherine de Médicis, de la duchesse de Valentinois, des Guises, ces autres ducs de Bourgogne du seizième siècle, sans esquisser au moins leurs portraits? Comment parler des victimes sans faire connaître les bourreaux? Nous avons puisé nos renseignements à différentes sources, la plupart peu connues, mais toutes authentiques, et que nous citons toujours pour qu'on puisse faire la vérification.

On a beaucoup discuté sur l'origine du mot huguenot, donné en France aux sectateurs des doctrines de la réforme; toutes les suppositions ont été mises en avant et repoussées tour à tour. On a prétendu que ce nom de huguenot tirait son origine de ce que les protestants de France tenaient pour la postérité de Hugues Capet, contre les prétentions de la maison de Guise, qui voulait arriver à la couronne par les droits du sang de Charlemagne. C'est l'opinion exprimée par Guy Coquille, dans son *Dialogue sur les causes des misères de la France* :

« On mit en usage le mot de huguenot, nom de faction, comme pour représenter que l'un des partis soustenoit le droit que la lignée de Hugues Capet avoit à la couronne, et transmis à ses successeurs; et pour opposer à l'autre parti que l'on disoit soustenir que Hugues estoit usurpateur de la couronne, et que de droit elle appartenoit aux successeurs de Charlemagne. »

On lit en effet dans Mézeray et d'autres historiens, que les protestants firent plusieurs livres pour soutenir les droits à la couronne du roi de Navarre et du prince de Condé, descendus de Hugues Capet, contre ceux qui soutenaient les droits des princes de Guise comme descendus du sang de Charlemagne et des rois de la seconde race, et que cela fut cause que les guisards appelèrent par raillerie les protestants : huguenots.

Villaret a rattaché l'étymologie du mot de huguenot, au nom de Hugues Aubriot, condamné pour crime d'hérésie et d'impiété. « C'est de ce prévôt de Paris, dit-il, tome II, page 269 de son *Histoire de France*, que les hérétiques ont été appelés huguenots, dénomination injurieuse dont on commença dès lors à se servir pour désigner en France les ennemis de l'Église. »

Il est certain qu'à ne considérer que la probabilité tirée de la ressemblance des mots, l'étymologie qui fait dériver huguenots de Hugues, n'a rien qui blesse le bon sens et la vraisemblance. Mais, ainsi que l'observe judicieusement M. Léon Marliney, auteur

d'un poème dramatique sur Caboche, remarquable surtout par des notes savantes : « Hugues Aubriot n'avait rien écrit, rien prêché qui pût attester une doctrine contraire à la foi reçue. D'ailleurs, quand Luther vint, qui se rappelait la condamnation du prévôt de Paris ? Qu'on remarque que près d'un siècle et demi sépare les deux époques. »

Il n'y a peut-être là qu'une espèce de jeu de mots qui se présentait naturellement. Mais il faut avouer que les autres étymologies n'ont rien de bien concluant. Garnier, historiographe du roi, dit en racontant les événements du règne de François II : « C'est de ce voyage de la cour à Tours qu'il faut dater l'usage du nom ridicule de huguenots. En voici l'origine : Il y avoit à Tours une porte antique flanquée de tourelles, qu'on nommoit la porte Hugon, et qu'on disoit avoir été bâtie du temps de Charlemagne par un roi ou un comte de ce nom. La crédulité vulgaire avoit fait de ce Hugon un revenant qui se promenoit toutes les nuits à cheval dans ce quartier, et battoit ceux qu'il rencontroit ; les mères se servoient de ce nom pour inspirer de la terreur à leurs enfants. Comme c'étoit dans ce lieu redouté que s'assemblèrent nuitamment à Tours les premiers réformés, on les appela huguenaux ou huguenots. La cour trouva ce nom plaisant et l'adopta. Les réformés, qui le regardèrent d'abord comme une injure, s'y familiarisèrent avec le temps, et parurent même s'en glorifier, en lui donnant pour origine leur attachement pour la postérité de Hugues Capet, que les princes Lorrains, qui se disoient descendus de Charlemagne, vouloient anéantir. »

Moréri fait un autre conte :

« Une harangue du parti des réformés commençoit par ces mots : *Huc nos venimus...* (*Pour cela, nous viendrons...*) Des Allemands furent surpris après la conjuration d'Amboise ; on leur demanda d'où ils étoient : comme ils n'entendoient pas la langue, ils répondirent en latin les mêmes paroles : *Huc nos venimus*. Les courtisans, qui ne connoissoient pas le latin, dirent qu'ils étoient d'*huc nos*, de là *huguenots*. »

« On croit, dit encore Moréri, et avec plus de raison, que ce nom vient du mot suisse *eidgenossen* ou *eignos*, qui signifie *ligue* ou *factieux*. Ce mot s'est corrompu à Genève, d'où les religionnaires mêmes l'ont importé en France. »

Voltaire (*Essai sur les mœurs*, tome III) a adopté cette opinion : « Il y avait depuis longtemps dans la ville (Genève) deux partis, celui des protestants et celui des romains ; les protestants s'appelaient *egnots* du mot *eidgnossen*, alliés par serment. Les *egnots*, qui triomphèrent, attirèrent à eux une partie de la faction opposée, et chassèrent le reste ; de là vint que les réformés de France eurent le nom d'*egnots* ou *huguenots*, terme dont la plupart des écrivains français inventèrent depuis de vaines origines. »

Ainsi d'un côté une synonymie presque complète, mais que les faits ne confirment pas, ou qui s'appuie sur des anecdotes sans authenticité ; de l'autre, une étymologie forcée des mots corrompus par supposition et sans preuve positive de l'altération qu'on leur fait subir. Combien de problèmes historiques, plus importants n'ont pas reçu d'explication plus satisfaisante !

Si l'origine du nom des protestants de France est obscure, la cause qui donna naissance au protestantisme ne l'est pas. La corruption de la cour et du clergé catholique lui gagna autant de partisans que l'éloquence de Luther et les prédications de Calvin. La corruption de mœurs, mise en honneur par François I^{er}, ne peut être révoquée en doute. On sait quelles étoient celles de ce monarque, et de quelle maladie il mourut à l'âge de cinquante-trois ans. « Les évêques élevés et parvenus à ces grandes dignités,

Dieu sçait quelles vies ils menoient, dit Brantôme. Certainement ils estoient bien plus assidus en leurs diocèses qu'ils n'ont esté du depuis ; car ils n'en bougeoient ; mais quoy ? c'estoit pour mener une vie toute dissolue avec chiens, oyseaux, banquets, confrairies, noces et p... dont ils faisoient des serrails. Ainsy que j'ay ouï parler d'un de ce vieux temps, qui faisoit rechercher de jeunes, belles petites filles de l'age de dix ans, qui promettoient quelque chose de leur beauté à l'avenir, et les donnoit à nourrir et à eslever, qui çà, qui là, parmi leurs paroisses et villages, comme les gentilshommes, de petits chiens, pour s'en servir quand elles seroient grandes. »

Mathieu, dans son histoire de Henri II, a tracé un tableau énergique des scandales qui déshonorèrent le règne de ce roi, amant de l'ancienne maîtresse de son père. « Aux règnes précédents les voluptés estoient revestues de la modestie, Jupiter se déguisoit pour voir ses maîtresses ; le secret couvroit l'offense, et l'honneur estoit la dernière pièce qui manquoit aux dames. Le roy François I^{er} fut le premier qui démasqua l'amour, le fit marcher en plein jour, honora et récompensa l'impudicité ; sur son exemple, le roy son fils ne fist plus de scrupule d'avoir en même table la femme et la concubine, comme s'il eust esté obligé d'user tous les jours de sa vie en mariage et en adultère. Si cette femme (la duchesse de Valentinois) se fust contentée d'agrandir sa maison en contentant les plaisirs du roy, on eust supporté ses humeurs superbes et insolentes ; mais elle se mesla de tout ; et ceux qui ont escrit de son temps ont en ces deux mots compris toute sa vie : *Une vieille a tenu par l'espace de douze ans le ciel si clos, qu'une seule goutte de justice n'est tombée sur la France qu'à la desrobée.* »

La renaissance des lettres au commencement du seizième siècle éclaira les esprits, et donna le signal d'une croisade contre l'ignorance et la superstition. Les écrits d'Érasme contre les mœurs licencieuses des moines préparèrent la révolution, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit de lui qu'il avait pondu l'œuf, et que Luther l'avait fait éclore. Une cause frivole, comme presque toujours, suscita à la papauté son redoutable ennemi. Le pape Léon X avait retiré aux Augustins, pour la donner aux Dominicains, la perception de la recette provenant de la publication des indulgences. Martin Luther¹³⁷, moine Augustin, pour venger son ordre, attaqua l'abus des indulgences. Le Vatican fulmina contre lui.

137 La naissance de Martin Luther donna lieu aux fables les plus ridicules. On publia qu'il était né du commerce d'un inceste. Un théatien italien (membre d'une congrégation fondée pour réformer les mœurs ecclésiastiques), Gaétan Thiene, supposa dans un poème que Luther, né de Mégère, l'une des furies, fut envoyé des enfers en Allemagne. La date précise de la naissance de ce célèbre réformateur est incertaine. Les uns, comme Maimbourg (*Hist. du Luthéran.*), comme Sponde (*Annales*, année 1517), comme Seckendorf (*Histoire Luthéran.*) le font naître à Islèbe, ville du comté de Mansfeld, en 1483, le 10 novembre, entre onze heures et minuit, de Marguerite Linderman et de Luther, ouvrier mineur, travaillant à cette époque au village de Méza. Florimond de Rémond (*Histoire de l'hérésie*) le fait venir au monde le 22 octobre. « Luther, dit-il, nasquit à Islèbe l'an mil quatre cent quatre-vingt-trois, le vingt-deuxiesme d'octobre, après midy, à onze heures trente-six minutes. Plusieurs disent qu'il vint au monde le dixiesme de novembre, veille de Saint-Martin, qui donne sujet à ses parents de luy donner ce nom de Martin. Cela peut-estre a causé cette diversité ; car il n'y a pas d'apparence que Cardan et Jonctin, lesquels, avec tant de curiosité, ont tiré sa nativité, ne s'en fussent informé au vray. Aussi, dit Cardan, qui le fit naître le vingt-deuxiesme octobre, c'est ici la vraye nativité de Luther. Le mesme, dit Jonctin, et encore qu'il y ait quelque diversité entre ces deux astrologues sur l'horoscope de Luther, si est-ce qu'elle est si petite, qu'elle ne mérite estre considérée. Car en l'une et l'autre les planettes demeurent aux mesmes maisons, la lune en toutes deux se trouvent en la douxiesme, Jupiter, Vénus et Mars en la troisième, le soleil Saturne et Mercure en la quatriesme. »

Les prédications fougueuses du moine révolté entraînaient une partie de l'Allemagne, et d'autres apôtres s'élevèrent dans les pays voisins, tels que Zuingle en Suisse. La réforme se propagea avec rapidité. Henri VIII, qui avait commencé par écrire contre Luther, et que la cour de Rome avait nommé le défenseur de la foi, Henri VIII, poussé par un amour désordonné, se sépare de la communion romaine, se déclare chef suprême de l'Église anglicane, saisit et réunit à son domaine les biens ecclésiastiques.

Peu s'en fallut que le roi de France ne suivît son exemple. Henri, énumérant les avantages qu'il avait trouvés dans son divorce avec la cour de Rome, dit à un agent de Chabot, Palamèdes Gontier, « qu'il y avoit profité de cinq mille escus de rente, et que c'estoit un expédient pour s'enrichir qu'il conseilloit de bon cœur au roy de France, son frère, qui y gagneroit beaucoup plus. »

« À quelque temps de là, François I^{er}, mécontent du pape Clément VII, menaçait le nonce, s'il ne le contentoit, de permettre la nouvelle religion de Luther en son royaume. L'ambassadeur lui répondit franchement : "Sire, vous en seriez marry* le premier, et vous en prendriez très-mal, et y perdriez plus que le pape : car une nouvelle religion mise parmy un peuple ne demande après que changement de prince." à quoy songeant incontinent le roy, il embrassa ledit nonce et dit qu'il estoit vray, et l'en aima toujours depuis ce bon avis¹³⁸. »

À quoi tiennent les destinées des empires et de l'humanité !

L'Allemagne, berceau de la réforme, devint le théâtre de luttes sanglantes. Charles-Quint, sous prétexte de porter secours à la religion catholique, voulait asservir les princes allemands. Ceux-ci se confédérèrent et rédigèrent, en 1529, une protestation contre le décret de la chambre impériale de Spire, qui condamnait tous les nouveaux sectaires.

De là le nom de *protestants*, qui leur fut donné. En 1550, ils publièrent à Augsbourg leur profession de foi, signal de ralliement contre l'empereur. Après avoir beaucoup et inutilement écrit de part et d'autre, on prit les armes.

Luther mourut en 1546, mais non la doctrine qu'il avait prêchée. Les relations de François I^{er} avec les princes allemands, et la propagation des connaissances humaines, devenue plus facile et plus active par la voie de l'imprimerie, apportèrent le luthéranisme en France. Des disciples de l'évangéliste allemand y avaient été accueillis

« La diversité de deux de ces messieurs (Cardan et Jontin) ne les empêcha pas de trouver tous les accidents de sa vie et ses qualités personnelles, quoiqu'ils fussent différents l'un l'autre, pour son âge, d'une année entière, tant il est certain qu'on trouve ce qui est arrivé par cette belle science. » (PETIT, *Dissertation sur les comètes*). Gaurie, qui met sa naissance au 22 octobre 1484, à une heure et dix minutes après midi, trouva les mêmes abominations que Cardan :

« Haec mira satisque horrenda. 5. Planetarum coëtio sub scorpii asterismo in nona cœli statione quam arabes religioni deputabant, effecit ipsum sacrilegum hereticum, Christianæ religionis hostem acerrimum, atque prophanum. Ex horoscopi directione ad martis coëtum irreligiosus obiit. Ejus anima scelestissima ad inferos navigavit, ab Allecto, Tisiphone et Megerâ flagellis igneis cruciata perenniter. » (LUCAS GAUNICUS, *in Tractatu astrologico de præteritis multorum hominum accidentibus per genituras examinatis*.)

Traduction : « Ce sont là d'étonnant et suffisamment merveilleux. 5. La Conjonction des planètes sous l'aiguillon du scorpion dans la neuvième maison des astres, dans les régions du ciel déléguées à la religion, a fait de lui un hérétique, un sacrilège, le profane et l'ennemi le plus déterminé de la religion chrétienne. L'ensemble de l'horoscope de mars tend vers l'irreligion. Les âmes des plus méchants fléaux, Allecto, Tisiphone Megera, passent au-dessus de sa tombe et pour toujours il sera torturé par le feu. » (LUCAS GAUNICUS, dans *le traité sur le passé astronomiques, des hommes de nombreux accidents ont été examinés par l'engendrement d'une créature*.)

138 LE LABOUREUR, *Additions à Castelnau*.

momentanément, et Philippe Milanchton lui-même fut invité par François I^{er} à venir en France ; mais l'invitation resta sans effet, par suite des remontrances du cardinal de Tournon.

Cependant dès l'année 1519, la faculté de théologie de Paris avait censuré la doctrine nouvelle, et de la censure on avait bientôt passé à l'usage barbare de brûler à petit feu les hérétiques qui ne se rétractaient pas.

Le supplice de Louis de Berquin et de beaucoup d'autres, au lieu d'anéantir la secte, multiplia les prosélytes. Mais déjà les novateurs français ne s'accordaient pas entre eux. Jean Calvin, pour faire cesser ces divisions, publia en 1536 son *Institution* dédiée à François I^{er}. C'était un système de doctrine qui établissait parmi les sectaires une uniformité de croyance. Chaque jour amenait de nouvelles et odieuses persécutions. Les bûchers s'élevaient de toutes parts. Le parlement informa contre les réformés qu'on accusait des complots les plus horribles. On en arrêta vingt-quatre.

François I^{er}, voulant prouver aux princes d'Italie son attachement pour la religion, vint à Paris en 1535, au milieu de l'hiver. Il ordonna une procession générale, à laquelle il assista avec toute la cour. À chaque station, le monarque, une torche à la main, se prosternait humblement et implorait la miséricorde divine. La procession finie, François, dans la salle de l'évêché, prononça une harangue analogue à la circonstance. On publia un édit terrible contre les sectaires, et pour animer les dénonciateurs, on leur promit le quart des biens des accusés. Afin de compléter cet acte expiatoire, le roi voulut repaître ses yeux du supplice infligé à six malheureux, accusés d'avoir affiché des placards séditieux. Au lieu de les brûler selon l'usage ordinaire, on les avait attachés à de longues perches qu'on relevait à volonté. Par ce moyen on prolongeait leurs souffrances, et pendant qu'il donnait ordre de brûler les hérétiques, pendant qu'il s'écriait, en entendant les cris des victimes, qu'il en agirait ainsi à l'égard de ses propres enfants, François I^{er} s'alliait secrètement avec les princes protestants d'Allemagne pour les pousser à se révolter contre Charles-Quint ! Mais ces supplices partiels, dont on pourrait citer vingt exemples qui feraient frémir, disparaissent devant l'horrible massacre de Cabrières et de Mérindol, sanglante expédition qui n'a été effacée que par la Saint-Barthélemy. Charles IX pouvait seul surpasser François I^{er}. La foi fut le prétexte : le véritable motif était la cupidité. Les mémoires de Jacques du Clercq nous apprennent que la cause de la persécution consista dans le désir de s'approprier les biens des condamnés.

Les débris de la secte des Vaudois s'étaient réfugiés dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont. Ils y vivaient obscurs et paisibles du travail de leurs mains. Il restèrent inconnus jusqu'à certains démêlés qu'il eurent avec les légats d'Avignon. En 1501, on porta des plaintes contre eux à Louis XII, qui nomma des commissaires pour vérifier les accusations, et qui, sur leur rapport, s'écria : *Ils sont meilleurs chrétiens que nous*¹³⁹.

On les oublia : mais s'étant liés plus tard par un acte d'adhésion avec les docteurs qui prêchaient la réforme, ils s'attirèrent la persécution qui les écrasa.

En 1540, ils firent publiquement l'exercice de leur religion à Cabrières, à Mérindol et dans quelques lieux voisins. Le jurisconsulte Chassannée, premier président de

139 GARNIER, *Histoire de France*.

Provence, procéda contre eux et contre leurs chefs. Après trois citations auxquelles ils refusèrent de se rendre, il prononça, au mois de novembre de cette même année, un arrêt par lequel les pères de famille de Mérindol étaient condamnés au feu, tous les biens des habitants confisqués ; toutes les maisons du bourg devaient être rasées, et tous les arbres de leurs jardins, de leurs vergers, et des forêts voisines déracinés.

Mais l'exécution de l'arrêt rencontra de l'opposition et fut suspendue. Le comte de Tende, gouverneur de la Provence, s'honora en refusant de prêter main-forte aux magistrats. Les habitants de Mérindol et ceux de Cabrières, contre lesquels devait agir en même temps et par les mêmes moyens le légat d'Avignon, portèrent leurs plaintes à François I^{er}, qui ordonna à Guillaume du Bellay, sieur de Langey, son lieutenant en Piémont, d'ouvrir une information sur la foi et la vie des Vaudois. On les avait représentés comme des voleurs nichés dans les montagnes, d'où ils descendaient pour piller et pour tuer¹⁴⁰. Il résulta de l'enquête de Guillaume de Bellay que les habitants de Mérindol et de Cabrières demeuraient là depuis environ trois cents ans, que par leur travail ils avaient rendu fertile un pays inculte, qu'ils avaient en horreur les procès, qu'ils étaient charitables envers les pauvres, qu'ils payaient exactement aux princes leurs tributs et leurs redevances aux seigneurs ; qu'ils servaient Dieu par des prières continuelles et une vie innocente, qu'ils fréquentaient peu, il est vrai, les églises des saints, que si quelquefois ils y entraient, ils ne se prosternaient pas devant les images et ne leur offraient pas des torches ou d'autres présents ; qu'ils ne demandaient pas aux prêtres de dire des messes pour leurs morts ; qu'ils ne faisaient point le signe de la croix quand il tonne, qu'ils ne prenaient pas d'eau bénite, mais qu'ils levaient les yeux au ciel pour invoquer Dieu ; qu'ils n'allaient pas en pèlerinage, et qu'ils ne saluaient pas les croix en passant dans les chemins ; qu'ils faisaient leur service en langue vulgaire et avec des cérémonies différentes de celles de l'église ; enfin, qu'ils ne portaient aucun respect aux papes et aux évêques, mais qu'ils se choisissaient entre eux des prêtres et des docteurs pour faire leur service et pour les enseigner.

Sur ces renseignements et sur quelques soumissions qu'ils firent, les habitants de Mérindol et de Cabrières furent épargnés ; mais cinq ans plus tard, Jean Menier, baron d'Oppède, successeur de Chassannée, voulant se venger de la dame de Cental qui possédait de grands fonds de terre cultivés par les Vaudois et qui avait refusé de l'épouser, irrita la cour contre ces malheureux, et les accusa faussement d'avoir formé le projet de s'emparer de Marseille. Le cardinal de Tournon envoya l'ordre de mettre à exécution l'arrêt de 1540, et chargea le baron d'Oppède de l'expédition.

Ce magistrat garda un secret absolu sur cet ordre, jusqu'à ce qu'il eût pris toutes les mesures nécessaires pour ne pas manquer son coup. La guerre contre l'Angleterre servit de prétexte pour faire des levées d'hommes en Provence sans éveiller la défiance des Vaudois. Mais sur un commandement publié à Aix, à Arles, à Marseille et dans les autres villes de la contrée, que tous ceux qui étaient capables de porter les armes eussent à se ranger sous les enseignes des capitaines des quartiers, ils ne doutèrent plus que cet armement ne se fit contre eux, ils en avertirent les princes luthériens d'Allemagne, et les cantons suisses protestants, qui députèrent au roi de France pour le prier non-seulement de ne pas exterminer ces pauvres gens, mais encore de

140 MAIMBOURG, *Histoire du Calvinisme*.

leur laisser la liberté de conscience, répondant pour eux qu'ils ne causeraient aucun trouble dans l'État.

François reçut fort mal les députés, et leur répondit que comme il ne se mêlait pas des affaires de leurs maîtres, il les pria de ne pas se mêler des siennes.

Le baron d'Oppède n'attendait, pour agir, que l'arrivée des troupes du baron de la Garde; il était convenu avec le légat d'Avignon que, dès qu'elles seraient arrivées, celles du comtat attaqueraient Cabrières dans le même temps qu'on fondrait sur Mérindol.

Aussitôt qu'il fut averti que le baron de la Garde était dans le voisinage, Oppède rassembla le 12 avril, jour de Quasimodo, toutes les chambres du parlement, et y fit lire l'ordre du roi pour l'exécution de l'arrêt de 1540. Les troupes, au nombre de six mille hommes, se mirent en marche vers Mérindol. Tout se rassembla à Cadenet, où le baron d'Oppède se rendit. Les villages de Lamothe, de Martignac, de Villaure, de Lurmarin, de Genson, et quelques autres où les Vaudois et les luthériens avaient tenu leurs prêches, furent trouvés abandonnés, et à défaut d'habitants on brûla les maisons.

L'armée étant arrivée à Mussi, elle se sépara en deux corps, l'un pour donner la chasse aux fuyards, et l'autre pour attaquer Mérindol, où les réformés avaient annoncé l'intention de résister : mais ils l'abandonnèrent comme les autres villages, et se sauvèrent dans les bois et dans les montagnes.

On mit le feu à Mérindol, où on ne laissa pas une seule chaumière debout, et de là les troupes se répandirent de tous côtés. On fit main basse sur tout ce qu'on rencontra : hommes, femmes, enfants, sans distinction, furent passés au fil de l'épée. Plus de trois mille personnes furent égorgées, le reste périt de faim, excepté un petit nombre qui parvinrent à se réfugier en Suisse.

De Mérindol, on alla à Cabrières, où on ne trouva pas plus de résistance, et où les soldats, aidés des paysans catholiques qui voulaient leur part du butin, commirent les mêmes excès¹⁴¹.

Les édits sanguinaires, les bûchers, les potences, les massacres n'arrêtèrent pas les progrès du calvinisme. Le Pré aux Clercs était alors la promenade à la mode : pendant les belles soirées de l'été, les danses y attiraient le peuple. Les calvinistes y chantèrent les psaumes traduits par Marot ; le nombre de leurs partisans augmenta, les opinions de Calvin se propagèrent de plus en plus. Les persécutions que les réformés eurent à souffrir sous le règne de Henri II sont attribuées par Théodore de Bèze aux conseils du cardinal de Lorraine, du maréchal de Saint-André, et de la duchesse de Valentinois, qui s'enrichissaient des confiscations.

« Le cardinal avoit la conscience du roy comme en sa manche, la duchesse possédoit le corps, non sans grande apparence de sorcellerie, veu qu'elle avoit déia passé son aage en très-mauvaise réputation, et n'avoit rien en soy qui peust par raison (si raison y a en telles passions) attirer ne retenir le cœur d'un tel prince, ces trois estans toujours à l'aureille du roy, pour luy persuader deux poincts, à savoir que la religion réformée estoit ennemie de toute monarchie et principauté, et source de toute confusion ; l'autre que le vrai moien de couvrir devant Dieu et les hommes tous les vices esquels eux-mêmes l'entretenoyent, estoit d'exterminer les adversaires de la religion

141 DE THOU.

romaine, firent en sorte que dès le commencement de son règne, il n'eut rien en plus grande recommandation que de poursuivre à outrance la persécution et destruction des églises, commencée par le feu roy son père¹⁴². »

Henri II, cédant à leurs sollicitations, rendit, en 1551, l'édit de Chasteau-Briant, qui condamnait au feu toute personne convaincue d'hérésie. Cet édit barbare fut exécuté, et parfois les bourreaux signalèrent leur esprit d'invention par d'abominables raffinements de cruauté, qu'on aurait peine à croire s'ils n'étaient rapportés et confirmés par les historiens. Tel fut entre autres le supplice imaginé par un moine inquisiteur : il faisait fondre du suif, le versait tout bouillant dans des bottes qu'il faisait chauffer à ceux qui étaient mis à la question, et ensuite il leur donnait, en riant, de grands coups d'éperon et de fouet, en leur criant comme à des chevaux : Allez donc !

L'accusation portée contre Boulard¹⁴³, ouvrage des présidents de Saint-André et Minard, et de Démocharès, amena d'autres recherches et d'autres persécutions, à la suite desquelles la magistrature se trouva divisée, et qui sont en quelque sorte la préface du célèbre procès d'Anne du Bourg.

Deux orfèvres, Russanges et David, et un tailleur nommé Renard, étaient trois agents provocateurs à la solde de Démocharès. Russanges avait embrassé la croyance des protestants, mais il perdit son emploi de *surveillant*, parce qu'il avait volé l'argent qu'il était chargé de distribuer aux pauvres. Il dénonça leurs assemblées aux présidents de Saint-André et Minard, et à l'inquisiteur Démocharès. Plus tard, Russanges et ses associés se lièrent avec deux apprentis mécontents de leurs maîtres et qui avaient été introduits par eux dans les conventicules des nouveaux sectaires.

Ces jeunes gens, bien catéchisés, déposèrent impudemment qu'ils avaient été témoins de scènes scandaleuses dans la maison de l'avocat Boulard : un d'eux affirma même qu'au milieu de ces orgies prétendues, une des filles de l'avocat lui était échue en partage.

D'autres arrestations eurent lieu dans le faubourg Saint-Germain, qui, par une destinée singulière, a de tout temps passé pour être un foyer de conspiration, et qu'on regardait alors comme l'image en raccourci de Genève. Un conseiller au Châtelet, Thomas Braguelone, surnommé *le Camus*, frère du lieutenant particulier du Châtelet, entra d'autorité chez un nommé *le Vicomte*, connu par ses relations avec les étrangers. Deux frères, nommés *Soubcelles*, attachés au roi de Navarre, étaient à table avec le Vicomte, lorsque Braguelone arriva. Ces gentilshommes, l'épée à la main, fondirent

142 THÉODORE DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*.

La maison de Lorraine entretenait depuis longtemps des relations avec les rois de France ; mais son histoire ne se lie intimement à celle du royaume qu'à dater de Claude, comte de Guise, frère puîné d'Antoine, duc de Lorraine, qui vint s'établir en France sous le règne de Louis XII. Ce monarque lui fit épouser, en 1512, Antoinette de Bourbon, fille de François, comte de Vendôme, et tante d'Antoine, roi de Navarre, et de Louis de Bourbon, prince de Condé. Claude de Guyse, naturalisé par ce mariage, fut père de six fils et de quatre filles. Une d'elles, veuve du duc de Longueville, épousa Jacques Écosse. De ce mariage naquit Marie Stuart, qui, devenue l'épouse de François II, plaça les Guises au pied du trône. Claude, en l'année 1525, se signala par une expédition contre les Luthériens. François I^{er} le créa duc et pair. Ses deux fils aînés, François de Lorraine et le cardinal, appuyés l'un sur l'autre, comprirent qu'ils ne pourraient heurter de front la faveur dont jouissait Anne de Montmorency. Ils cherchèrent à s'assurer un appui que ne pût renverser l'ascendant du connétable, et ils le trouvèrent dans la duchesse de Valentinois, qui possédait un empire absolu sur le cœur d'Henri II.

Diane de Poitiers, femme de Louis de Brezé, grand maréchal de Normandie, duchesse de Valentinois, était née le 31 mars 1500. Elle mourut le 26 avril 1566.

143 De Thou le nomme Trouillard.

sur les archers, en tuèrent et blessèrent plusieurs. Braguelone prit la fuite et revint bientôt en force.

On conduisit en prison le Vicomte, sa femme, ses enfants et son père, « homme vieil et caduc, et, comme c'étoit un vendredy, jour où l'usage de la viande est défendu, on porta devant eux, comme en triomphe, un chapon lardé et de la chair crue qui estoit au garde-manger : car de cuite il ne s'y en trouva point. Cela estoit pour les rendre davantage odieux au peuple. Les perquisitions se multiplièrent de toutes parts. Ces juges et pillards tout ensemble estendirent leurs poursuites par tous les endroits de la ville là où pareillement les suspects ayoient abandonné leurs maisons.

« Mais leurs meubles furent si bien remués par les officiers de justice, que c'estoit à qui se reprocherait chacun jour d'avoir mieux butiné, comme à vray dire les coins des rues estoient tellement farcis de meubles à vendre, que durant les fuites de Paris pour crainte de la guerre, ny en autre temps, ils ne furent oncques à tel marché.

« Bref, on ne pouvoit aller par Paris sans passer à travers gens de pied et de cheval armez à blanc, qui tracassoient çà et là, manans, prisonniers, hommes et femmes, petits enfants, et gens de toutes qualitez. Les rues aussy estoient si pleines de charrettes si chargées de meubles, qu'on ne pouvoit passer; les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement; en sorte qu'on eust pensé estre en une ville prise par droit de guerre, si que les pauvres devenoient riches et les riches pauvres. Car avec les sergents altérez se mesloient un tas de garnements qui ravageoient le reste des sergents comme glaneurs.

« Mais ce qui estoit le plus à déplorer, c'estoit de veoir les pauvres petits enfants qui demeuraient sur le carreau, criants à la faim avec gémissements incroyables et alloient par les rues mendiants, sans qu'aucun osast les retirer, sinon qu'il voulust tomber au même danger.

« Aussy en faisoit-on moins de compte que des chiens, tant cette doctrine estoit odieuse aux Parisiens, pour lesquels davantage aigrir et acharner, il y avoit des gens par tous les coins des rues et ressemblans à pauvres prestres ou moines crostез, qui disoient à ce pauvre peuple crédule que ces hérétiques s'assembloient pour manger les petits enfants et pour paillarder de nuict à chandelles esteintes, après avoir mangé un cochon au lieu de l'agneau pascal, et commis entre eux une infinité d'incestes et ordures infâmes; ce qui estoit reçu comme oracle. Ce spectacle dura longtemps, en sorte que ces manières de gens avoient fait comme une habitude ordinaire d'aller de jour et de nuict saccager maisons au sçeu du parlement, lequel cependant fermoit les yeux¹⁴⁴. »

Il ne faut pas dissimuler que parmi les personnes arrêtées, il s'en trouva plusieurs munies de libelles, de pamphlets satiriques contre le roi, contre Catherine de Médicis, et surtout contre les Guises. Cette découverte ne disposa pas à l'indulgence. L'avocat Boulard et sa famille en éprouvèrent le contrecoup. Ses filles, traînées avec lui dans les prisons, durent souffrir que des matrones les visitassent pour attester leur chasteté, et démontrer la fausseté et l'infamie des accusations portées contre elles.

Ces persécutions ne servaient pas seulement le fanatisme, elles avaient un autre but, celui de fournir un aliment à la curiosité et de détourner l'attention du peuple de

144 REGNIER DE LA PLANCHE, *Histoire de l'Estat, tant de la République de la Religion.*

la politique de la cour et de ses concessions à l'étranger. La paix avait été signée à Cateau-Cambresis, le 5 février 1559, à des conditions qui la rendaient aussi désastreuse pour la France que celle qu'elle avait conclue deux siècles auparavant à Brétigny, avec les Anglais. Mais à l'époque du traité de Brétigny, amené par les fautes et l'incapacité du roi Jean, la nécessité était une excuse, tandis que la paix de Cateau-Cambresis, ouvrage de Montmorency, ne peut recevoir d'autre justification que l'aveuglement stupide de Henri II pour le connétable. Que le despotisme agisse directement par lui-même ou par ses favoris, on le voit toujours au-dessous de la tâche qu'il a entreprise impuissant à protéger les droits du peuple, à défendre la dignité du royaume qu'il se dit appelé à gouverner *par la grâce de Dieu*, toujours prêt à abandonner pour son propre salut les intérêts de tous. L'histoire des royautés est l'histoire des humiliations, des hontes et des sacrifices imposés aux sujets.

Les conditions de la paix de Cateau-Cambresis étaient que :

Les trois derniers traités conclus entre Charles-Quint et le roi François I^{er} seraient confirmés dans tous les articles qui ne dérogeraient pas à celui-ci ;

Que la France ne ferait désormais aucune alliance avec les infidèles, au préjudice de la maison d'Autriche ;

Que les deux couronnes solliciteraient de bonne foi la continuation du concile de Trente ou la convocation d'un autre ;

Que toutes choses seraient rétablies dans le même état qu'elles étaient auparavant, excepté dans le royaume de Naples et de Sicile, et dans le duché de Milan, où la France ne prendrait aucun intérêt pour le rappel des bannis, ni pour la restitution des biens dont ils auraient été privés ;

Que le roi Philippe II épouserait Isabelle, fille aînée du roi de France, avec quatre cent mille écus de dot, et Philibert Emmanuel, duc de Savoie, Marguerite, sœur aînée du même roi, avec trois cent mille écus, et l'usufruit du duché de Berri ;

Qu'en considération de ces deux mariages, le roi de France restituerait incontinent à l'Espagne toutes ses conquêtes et celles de son père, et rétablirait le duc de Savoie dans ses états ;

Que la France retirerait ses troupes de l'État de Sienne, de celui de Gênes, et de l'Île de Corse, sans autre sûreté pour les peuples qui s'étaient déclarés pour elle qu'une promesse qu'on n'entreprendrait rien contre eux ;

Que la France exécuterait la première le traité dans le délai de trois mois à compter du jour de la signature, tandis que l'Espagne aurait quatre mois pour l'exécuter, en donnant cependant des otages.

Tels étaient les principaux articles consentis par le connétable et approuvés avec empressement par Henri II. Avant de rappeler quelles furent les conséquences funestes de ce traité, chef-d'œuvre d'ignorance et de sottise, et qui aurait pu motiver une accusation de haute trahison, disons quelques mots du concile de Trente, mentionné dans le troisième article. Un concile avait été convoqué à Trente en 1542, par le pape Paul III, mais, sous divers prétextes, cette première assemblée n'amena aucun résultat. Deux ans plus tard, après la paix conclue entre l'empereur et le roi de France, le pape publia, le 19 novembre 1544, une bulle qui indiquait de nouveau le concile à Trente pour l'année suivante. L'ouverture du concile eut lieu le 13 décembre 1545. La veille, un jeûne général fut ordonné dans toute la ville. On fit une procession à laquelle assistèrent les

ordres religieux avec le clergé, et le même jour le pape publia à Rome un jubilé afin d'engager tous les chrétiens à prier Dieu pour les pères assemblés à Trente.

La convocation du concile avait pour objet les trois points suivants exposés par les légats du pape :

- L'extirpation des hérésies ;
- Le rétablissement de la discipline ecclésiastique ;
- La réformation des mœurs.

La corruption du clergé était telle que les légats eux-mêmes l'avouaient hautement, et certes on ne saurait suspecter un pareil témoignage. « Considérons, disaient-ils, quels sont les maux qui affligent aujourd'hui l'Église ; examinons leur origine, et nous serons obligés de reconnaître que nous en sommes la principale cause. Si nous ne sommes pas les auteurs de l'hérésie, n'y avons-nous pas contribué par notre négligence à enseigner la bonne doctrine ? À l'égard de la corruption des mœurs, il n'est pas nécessaire d'en parler, parce que personne n'ignore que le clergé et les pasteurs sont corrompus et corrupteurs. »

Le 7 janvier 1546, le concile publia un règlement pour les mœurs, puis on perdit beaucoup de temps en discussions pour savoir si l'on s'occuperait de la réforme, ou si l'on se bornerait à l'examen des dogmes. Le 8 avril, on lut un décret qui portait en substance que le saint concile avait pour objet de conserver la pureté de l'Évangile promis par les prophètes, publié par Jésus-Christ, et prêché par ses apôtres, comme étant la source de toute vérité, et qu'il recevait tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien que les traditions regardant la foi ou les mœurs, comme dictées par Jésus-Christ lui-même, ou par le Saint-Esprit, et conservées dans l'Église catholique par une succession non interrompue.

Un second décret défendait de donner à l'Écriture des explications contraires à celles de l'Église.

Vers la fin du mois de mai, le concile examina la nature du péché originel, la manière dont il s'était transmis dans les descendants du premier homme, les maux qu'il avait causés, et l'efficacité du baptême pour l'effacer. Le 17 juin on lut un décret de foi touchant cette question du péché originel, décret divisé en cinq anathèmes, les quatre premiers contre les erreurs de Zuingle, et le cinquième contre celles de Luther. En reconnaissant que le péché d'Adam avait été transmis à tout le genre humain, le décret exceptait la Sainte Vierge, conformément aux constitutions de Sixte IV.

C'était de l'éloquence et du temps bien employés. Il arriva aussi qu'on se servît dans le concile d'autres armes que de celles de la parole, d'autres arguments que de ceux que fournissait la science. Le 15 juillet, deux prélats, l'évêque de la Cava et l'évêque de Chiron, se traitèrent réciproquement d'ignorants et d'effrontés, et se battirent à coups de poing.

Le 13 janvier 1547, l'archevêque de Spalatro lut deux décrets, l'un sur la résidence, l'autre en trente-trois articles, sur la manière dont le pécheur parvient à la justification.

Le 3 mars fut rendu le décret concernant la réformation.

Le concile de Trente fut transféré à Bologne, et suspendu le 15 septembre. Une bulle de Jules III, du 14 novembre 1550, le convoqua de nouveau à Trente. Le 24 avril 1552, il fut encore suspendu jusqu'à la fin de novembre 1560.

Revenons à l'appréciation du traité de paix de Cateau-Cambrésis.

Il enlevait à la France un tiers de son territoire au profit de ses ennemis déclarés, ou de princes dont l'alliance était suspecte; il abandonnait des provinces dont la conquête avait été achetée par le sang de plus de cinq cent mille soldats; il rendait cent quatre-vingt-dix-huit villes, châteaux, places ou forteresses, dans lesquels il y avait des garnisons françaises; il était injurieux pour le roi, en exigeant qu'il exécutât entièrement les conditions qui lui étaient imposées, avant l'autre partie contractante dont les otages n'étaient que des espions: après avoir épuisé le royaume d'argent par le rachat forcé des prisonniers de Saint-Quentin et de Gravelines, il obligeait encore Henri II de payer comptant les mariages de sa fille et de sa sœur, et pour subvenir à ces dépenses, de livrer la France comme une proie aux banquiers d'Italie, qui commencèrent dans cette malheureuse conjoncture à devenir partisans.

Il fallut accepter leurs secours ruineux, car l'état des finances était déplorable. Un luxe prodigieux, des débauches honteuses, et la cupidité insatiable des courtisans, avaient creusé le gouffre où s'étaient englouties des sommes énormes. « Quant aux finances, dit Bodin, dans son *Traité de la République*, on a si bien mesnaigé*, qu'en moins de douze ans que le roy Henri II régna, il devoit plus d'intérêt que ses prédécesseurs, quarante ans auparavant, ne levôient pour toutes charges. Il y avoit une ordonnance du roy François I^{er}, portant qu'il y auroit quatre clefs du trésor de l'espargne, desquelles le roy en auroit une, et que les autres seroient entre les mains des commissaires par luy établis; et la distribution des deniers se devoit faire par le mandement du roy en présence du trésorier et contrôleur de l'espargne; mais le roy Henri II, par édict (en 1556), après, deschargea les officiers et commissaires de l'espargne, afin qu'on ne leur pust à l'avenir faire rendre compte. Tant y a que l'un des commissaires eust en pur don pour une fois cent mille écus, si le bruit qui en courust estoit vray. »

Mais tout cédait chez Henri II au désir de revoir son favori. Cet attachement aveugle est d'autant plus remarquable qu'il fait une exception dans son caractère. C'est la seule amitié constante qu'il eut jamais. La faiblesse avec laquelle il cédait à l'impulsion des personnages qui tour à tour se jouaient de sa confiance, est un fait attesté par l'histoire.

On lit dans les Lettres d'Estienne Pasquier, que: « Le roy plus fasché d'avoir perdu la présence de monsieur le connestable, que de toutes ses autres pertes, a brassé une paix à telle condition que l'Espagnol a voulu, laquelle a été enfin conclue sous pactes grandement désavantageux; car outre plusieurs particularités que je n'ay entrepris descrire, on a, par les capitulations, rendu à monsieur de Savoye les pays de Piedmont et de Savoye (fors quatre ou cinq places), au roy Philippes, Mariembourg, Montmédy, Ivoy, Damvilliers, Thionville; aux Genevois (Génois), l'île de Corse; à nous pour toute chose Saint-Quentin, Ham et le Castelet. Vray est qu'au bout de tout cela, l'on a conclu deux mariages, l'un de la fille aînée du roy de France avec le roy Philippes, l'autre de madame Marguerite, sœur du roy, avec le duc de Savoye. Cette paix n'a peu estre bien goustée par plusieurs, qui dient que nous avons fait un traité, comme si jamais on ne devoit avoir guerre, et que les hommes fussent immortels, ou bien leurs volontés perpétuellement stables, ayans rendu par un traict de plume toutes nos conquestes de trente ans. »

On peut lire dans les Mémoires de Montluc, de Tavannes, de Boivin du Villars, les réclamations énergiques qu'excita de toutes parts la paix de Cateau-Cambrésis. Elle n'eut pas un approbateur, et fut accueillie avec indignation par le maréchal de Brissac, que la restitution du Piémont forçait de quitter un pays théâtre de sa gloire. Brissac s'était acquis dans le Piémont la réputation de grand capitaine. Non seulement il avait conservé ce qu'il avait été chargé de défendre, mais il y avait ajouté de nouvelles conquêtes. Il commandait à une armée aguerrie et d'une admirable discipline ; un grand nombre de ceux qui servaient et qui s'étaient formés sous ses ordres, étaient capables de commander eux-mêmes : chefs, officiers et soldats avaient confiance en lui. Brissac ne pouvait se résoudre à rendre le Piémont.

Il alla jusqu'à proposer au roi de le bannir lui et tous ceux qui servaient en Italie, et de les abandonner comme rebelles aux Espagnols et au duc de Savoie. Il offrait, sans secours d'hommes ni d'argent, de se maintenir contre le duc et les forces de l'Espagne, jusqu'à ce qu'il survint une rupture entre les deux couronnes. Cette proposition héroïque fût repoussée, et Brissac contraint d'obéir.

Après ce beau chef-d'œuvre de diplomatie, le connétable reparut à la cour plus puissant que jamais. L'alliance de la duchesse de Valentinois avec la maison de Lorraine n'était pas rompue, mais l'orgueil du cardinal se révoltait parfois, et laissait voir imprudemment que le joug de la vieille favorite lui pesait. Dans un de ces moments de refroidissement, Diane reporta sa faveur sur le connétable, et fit excuser les fautes immenses qu'il avait commises.



Diane reporta sa faveur sur le connétable...

Mais il y avait un point sur lequel la sénéchale et le cardinal étaient toujours d'accord. Le lien indissoluble qui les unissait était leur haine égale contre la religion nouvelle. Les réformés faisaient les frais de leurs réconciliations. Sur les prières du connétable, le roi revint à Paris pour recevoir les ambassadeurs du roi d'Espagne, et pour les fêtes qu'on devait célébrer à l'occasion des deux mariages. Le cardinal et la duchesse saisirent l'occasion de le pousser à un acte d'éclat contre les sectaires. Tout fut disposé vers ce but, et le procureur général Bourdin, une de leurs créatures, fut chargé d'avertir le parlement que la volonté de Henri II était que dorénavant on exécutât à la lettre l'édit de Chasteau-Briant.



Démocharès, le moine inquisiteur.

III

Pendant que l'orage grondait à Paris sur les réformés, on s'occupait ailleurs à le détourner. Ils avaient des partisans secrets qui ne restaient pas inactifs, qui communiquaient entre eux, et *la boîte à Perrette* se remplissait chaque jour d'offrandes volontaires et mystérieuses. La boîte à Perrette était une fiction : on désignait par là les quêtes et les secours d'argent remis entre les mains d'individus chargés de distribuer ces sommes aux calvinistes pauvres, aux ouvriers, aux gens de la campagne, « qui ne se faisaient point de scrupule de renoncer à l'ancienne religion, parce qu'en leur donnant de l'argent, on leur assurait que rien ne leur manquerait à l'avenir, pourvu qu'ils embrassassent la nouvelle religion et qu'ils y persévérassent¹⁴⁵. »

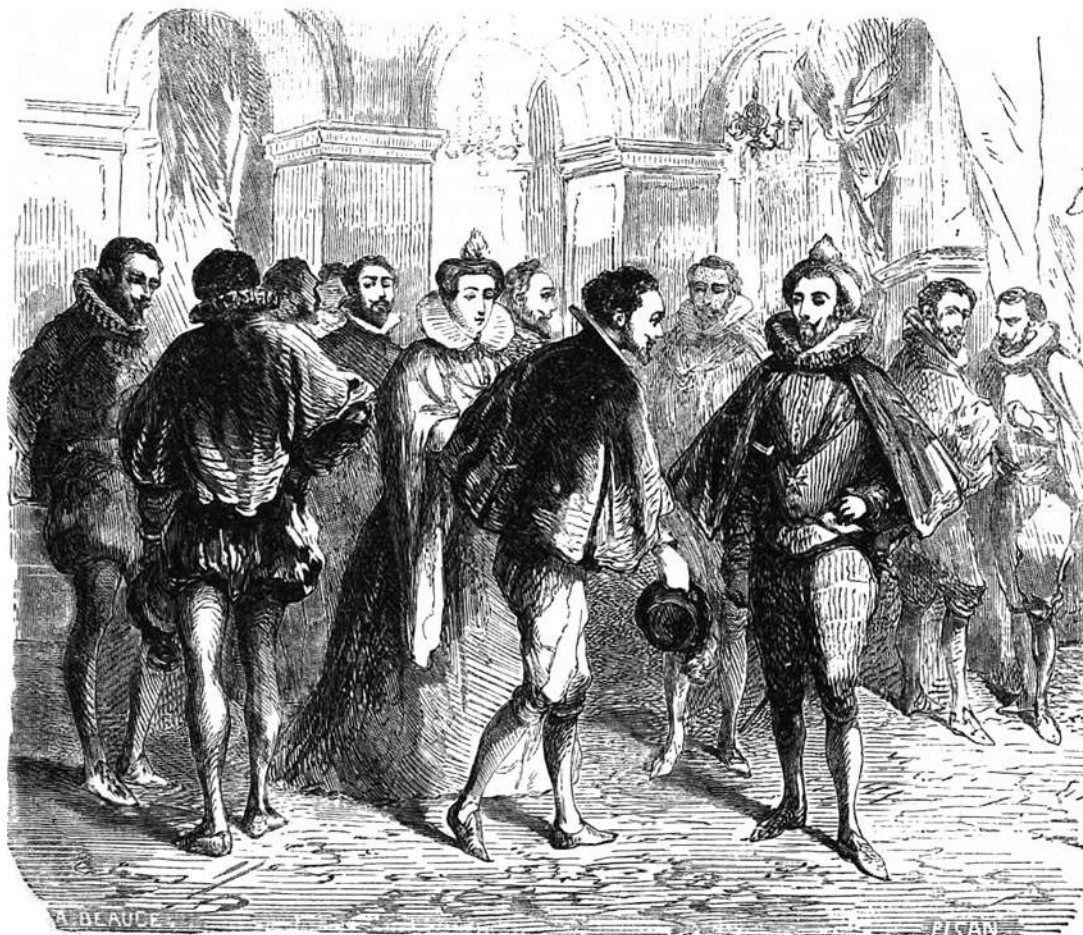
Quand le diable devient vieux, dit un proverbe, il se fait ermite. La boîte à Perrette n'avait pas de souscripteur plus généreux que la duchesse d'Étampes, retirée depuis la mort de François I^{er} dans une de ses maisons de campagne aux environs de Paris, « où elle vivait à la calviniste, n'allant plus à la messe que dans les jours solennels, ne dépensant du revenu des grands biens qu'elle avait acquis durant sa faveur, que ce qui lui était absolument nécessaire pour l'entretien de sa famille, et donnant le reste aux calvinistes¹⁴⁶. »

Quoique la religion réformée eût des dogmes austères, quoiqu'elle condamnât les vanités de la cour, le jeu, la danse, quoiqu'elle livrât une guerre à outrance à la galanterie et à l'adultère, on comprend facilement néanmoins, si l'on se met au point de vue des idées de l'époque, qu'une courtisane à la retraite l'eût embrassée. Le calvinisme, qui ôtait la nécessité de la confession, devait convenir à une conscience troublée. De temps à autre, à des jours qui n'étaient pas déterminés d'une manière fixe, pour ne pas éveiller les soupçons, la duchesse d'Étampes recevait chez elle des affidés de toute condition, qui lui apportaient des nouvelles de Paris et de la cour. Chacun s'y rendait de son côté, séparément, et la nuit venue, était introduit. Plus d'un de ces libelles, plus d'une de ces apologies, qui, au rapport de d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, circulaient par toute la France, sans nom et sans privilège, traitant de l'ancienne institution du royaume, de la tenue des états, de la tyrannie des princes lorrains, de la domination des étrangers et de celle d'une femme, monuments précieux qu'on ne saurait trop consulter, avec prudence et réserve toutefois, fut lu d'abord et même fabriqué dans ces assemblées secrètes. C'est à un de ces conventicules que nous allons faire assister le lecteur.

Le 6 juin 1559, vers minuit, une quinzaine de personnes étaient réunies dans une vaste chambre au rez-de-chaussée du château habité par l'ancienne maîtresse de François I^{er} ; il y avait là des nouvellistes, des politiques, des musiciens, des poètes, humbles adorateurs de la divinité du lieu, et vivant, pour la plupart, de ses aumônes. Trônant au milieu d'eux, la duchesse y trouvait un reflet affaibli de sa gloire passée, et comme toutes les puissances déchues, elle se consolait de la perte de sa faveur par des épigrammes et des trahisons à l'adresse de ceux qui régnaient à sa place.

145 VARILLAS, *Histoire de Henri II*.

146 Id. *ibid*.



Trônant au milieu d'eux, la duchesse y trouvait un reflet affaibli de sa gloire passée.

– Que dit-on, que fait-on à la cour depuis le retour du roi ? Monsieur Cassander, demanda la duchesse à un gros personnage court, rebondi, dont la figure exprimait une inaltérable satisfaction intérieure, et auquel de petits yeux gris, vifs, et à fleur de tête, donnaient une physionomie animée et spirituelle, particulière aux individus qui font métier d'écouter aux portes et de débiter des anecdotes scandaleuses.

– On s'y plaint tout bas, madame, du dernier traité de paix, et les plus sensés disent que le roi Henri II, en l'acceptant, a été moins bien inspiré qu'autrefois le dauphin voulant se saisir de la personne de Charles-Quint à Chantilly. On reproche durement ces deux fautes au connétable qui a empêché l'arrestation et négocié la paix.

La réflexion de Cassander aurait pu blesser la duchesse, mais elle n'avait nul besoin de convenir des intelligences coupables qu'elle avait entretenues autrefois avec l'empereur, et que nous avons rapportées.

– Il est vrai, répondit-elle, qu'un tel événement eût changé la face des choses. C'était l'avis du roi de Navarre, de M. de Vendôme, et je puis le dire maintenant, aussi le mien, messieurs. Je me rappelle même parfaitement les paroles du connétable en cette occasion : Monsieur, dit-il au prince, les bœufs se prennent par les cornes, et les hommes par la parole. Le roi, votre père, a donné sa foi à l'empereur. Je dis, monsieur, que vous êtes obligé de la tenir. Et là-dessus, cet éternel rabroueur nous adressa, aux uns et aux autres, des discours à perte de vue. Mais malgré toutes ses fautes, le vieux courtisan se maintient toujours en faveur, et je crois, en vérité, qu'il a un talisman contre les disgrâces.

– Cependant il court de lui un propos qui lui sera peut-être pardonné plus difficilement que la perte du duché de Milan et celle de la bataille de Saint-Quentin.

– Qu'est-ce donc ?

– La reine Catherine, prétend-on, lui a reproché aigrement, avant-hier, d'avoir dit au roi, en badinant il est vrai, que de tous ses enfants, aucun ne lui ressemblait que Diane, sa fille naturelle.

– La reine Catherine, en effet, ne lui pardonnera pas. Le trait est vif, appliqué à une femme qui a eu dix enfants. Quant à moi, messieurs, j'ai toujours pensé que Catherine avait employé, pour se guérir de sa longue stérilité, d'autres remèdes que ceux du savant Fernel¹⁴⁷, et que les quarante mille écus dont on fit présent au médecin auraient dû être donnés à d'autres. François de Vendôme, vidame de Chartres, aurait pu élever des réclamations et demander sa part. Elle a suivi, à la lettre, les instructions de Clément VII, qu'elle appelle son oncle, quoiqu'il n'ait été que le cousin germain de son aïeul. Il lui prescrivait, comme vous savez, d'avoir des enfants. Désigne-t-on le successeur du vidame ?

– On vient, reprit Cassander, d'ériger en marquisat la seigneurie de la Roche Helgomarch, achetée dernièrement par un jeune gentilhomme bas-breton, nommé Troilus du Mesgonez, arrivé il y deux mois à la cour, sans autre fortune que ses vingt-cinq années, des dents blanches, et une charmante figure. L'équipage du nouveau venu était d'abord des plus minces, et on le vit huit jours de suite avec le même pourpoint et le même manteau. Puis il se présenta avec de riches habits, il eut un page, puis deux, puis trois : aujourd'hui il a une suite, il sème l'or sur son passage, et le voilà marquis ! D'où venait ce changement ? Personne ne put dire : j'ai vu, ou j'ai entendu ; mais on se rappela que quelques jours après son arrivée à Paris, se trouvant près du palais des Tournelles, au moment où la reine Catherine de Médicis en sortait, montée sur sa haquenée, le jeune homme laissa échapper un cri d'admiration. Vous savez, madame, que Catherine a les jambes parfaites, et que pour se donner occasion de les montrer, elle a inventé la mode d'en mettre une sur le pommeau de la selle. Le tour de ces belles jambes, chaussées de bas de soie bien tirés, fit une vive impression sur le cœur du gentilhomme campagnard, et l'on dit que de ce jour date sa fortune¹⁴⁸.

À côté de Cassander, se tenait un individu de tout point différent du gros personnage, un homme long, sec, jaune, qui ressemblait à l'Envie personnifiée, et qui attendait avec une impatience visible et mal dissimulée, que son tour de parler arrivât, comme s'il eût été jaloux de l'attention qu'on prêtait au narrateur. La duchesse d'Étampes, qui s'en aperçut, le regarda avec un sourire bienveillant et qui semblait faire appel à sa loquacité. Le front plissé de maître Gaurat, poète famélique, se dérida, sa bouche s'entr'ouvrit, mais la duchesse tourna aussitôt la tête et s'adressa malicieusement à son voisin :

147 Voyez sur la stérilité et la fécondité de Catherine de Médicis, le curieux article que Bayle a consacré à Fernel dans son *Dictionnaire historique* :

On prétend que Henri II lui proposa ainsi cette cure : « Monsieur le médecin, ferez-vous bien des enfants à ma femme ? – Sire, répondit le docteur, c'est à Dieu à vous donner des enfants par sa bénédiction ; c'est à vous de les faire, et à moi d'y apporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu pour le remède des infirmités humaines »

148 VARILLAS, *Hist. de Charles XI. LE LABOUREUR, Additions aux mémoires de Castelnaud.*

– Quelle est, dit-elle, la personne qui vous accompagne, monsieur Villemadon ? C'est la première fois que nous avons le plaisir de la recevoir. Si je ne me trompe, monsieur est poète, sculpteur ou musicien. Il n'y a qu'un homme préoccupé de son art qui puisse avoir cette physionomie rêveuse et distraite. Voyez, c'est à peine s'il s'aperçoit qu'on parle de lui.

Villemadon poussa du coude son ami. Celui-ci fit un mouvement comme quelqu'un qui se réveille, et regarda d'un air qui passait les limites permises de l'étonnement. Puis, s'avisant tout à coup qu'il était question de lui, et craignant d'avoir involontairement commis une impolitesse en gardant le silence, il entonna, d'une voix fêlée, le cent quarante et unième psaume traduit par Marot :

Vers l'Éternel des oppressez le père,
Je m'en iray, lui montrant l'impropère
Que l'on me fait : luy feray ma prière
À haulte voix, qu'il ne jette en arrière
Mes piteux cris, car en lui seul j'espère.

Devant Dieu plein de misération
Descouvriray ma méditation...

Le naïf chanteur eût continué ainsi jusqu'à la fin de la huitième strophe, sans se douter le moins du monde qu'il prêtait à rire à ses auditeurs, si la duchesse ne l'eût interrompu.

– Je connais cette poésie, dit-elle, mais cette musique est nouvelle, je crois.

– Elle est l'œuvre de mon savant ami, Claude Gaudimel, un des plus habiles musiciens qui soient au monde¹⁴⁹, répondit Villemadon, et il vous prie, madame, d'accepter cet exemplaire manuscrit qu'il porte sous le bras des psaumes de David, écrit entier et copié de sa main. Il ne peut en faire hommage à une plus digne protectrice.

Gaudimel s'avança d'un air gauche, et présenta le manuscrit à la duchesse.

Maître Gaurat toussa légèrement et déplia un papier qu'il s'apprêta à lire. Mais la divinité du lieu avait résolu de prolonger son supplice.

– Et vous, monsieur de Villemadon, n'apportez-vous rien ce soir ?

– Voici, madame, une longue requête que mon intention est de faire parvenir à la reine Catherine de Médicis, après toutefois que vous aurez daigné la lire et l'approuver.

– Donnez, monsieur.

Elle prit un rouleau de parchemin et après l'avoir lu lentement au milieu du silence général :

– J'approuve : ce sont de sages remontrances¹⁵⁰, et nous ferons en sorte que Catherine en ait connaissance. Puis se tournant enfin vers maître Gaurat, qui séchait sur pied, elle mit un terme à son martyre.

149 Claude Gaudimel, excellent musicien, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besogné sur les Psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motets, à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eut tost après rendu cet œuvre accompli ; mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques méchants envieux de l'honneur que ce personnage avait acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrétienne. (*Martyrologue des Protestants.*)

Claude Gaudimel fut massacré à Lyon, selon Thou, à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, selon d'Aubigné.

150 Lettre écrite à Catherine de Médicis par un gentilhomme qui avoit servi la feue-royne de Navarre, qui se soubscrivit Villemadon, avec lequel ladite dame avoit autrefois privément conféré de ses affaires, et mesmes

- Que tenez-vous là ? demanda-t-elle : une nouvelle poésie ?
- Deux épigrammes toutes fraîches écloses, répondit le poète.
- Nous vous écoutons.

Gaurat parut se recueillir, ferma un instant les yeux, les rouvrit, prit un faux air modeste, et le corps penché, la main droite en avant, l'index délicatement posé sur le pouce, comme s'il eût tenu une balance pour peser chacune des syllabes qui tombaient de ses lèvres, il débita, d'une voix mielleuse et cadencée, les vers suivants :

À Henry le peuple pardonne :
 Anne [le connétable] il maudit qui tout rançonne,
 Diane il hait la jument grise,
 Et plus fort la maison de Guise.
 Le peuple estant en espérance,
 Est hors d'espoir, loin d'assurance,
 Puisqu'une femme et jeune prestre [le cardinal de Lorraine]
 Tiennent en main le royal sceptre.

L'épigramme fut trouvée charmante, et la qualification de jument grise, appliquée à Diane, parut délicate, ingénieuse, et d'un goût exquis.

Encouragé par son succès, maître Gaurat continua :

Henry jà roy sacré et couronné
 Interrogeoit un devineur, pourquoy
 Jadies avoit son jugement donné,
 Qu'après son père oncques ne seroit roy.
 Si luy respond : Sire, c'est par ma foy,
 Parce qu'un roy régit tout et modère ;
 Mais vous chétif, ainsy que je vous voy,
 Êtes régi par compère et commère¹⁵¹.

– C'est à merveille, maître Gaurat, dit la duchesse : vous êtes le premier homme du monde pour ces sortes, de choses, et cela vaudrait aussi bien cinq cents écus que la tragédie de *Cléopâtre* de Jodelle, auquel, dit-on, le roi Henri II a fait ce cadeau sur son épargne. Remettez ces paroles à M. Gaudimel : il ajustera dessus de la musique, et vos épigrammes seront chantées partout comme des noëls.

– J'en médite une autre, dit le poète en se rengorgeant. On prétend que M. de Tavannes a proposé à la reine Catherine de Médicis de couper le nez à la duchesse de Valentinois¹⁵².

– La reine a-t-elle accepté ?

des poincts de la religion. (THÉODORE DE BÈZE, *Hist. ecclésiastique*.)

La requête de Villemadon, beaucoup trop longue pour que nous la rapportions, devait plaire à la duchesse d'Étampes, on n'y ménageait pas la grande sénéchale, « *public et commun réceptacle de tant d'hommes paillardes et effrennés qui sont morts et qui encore vivent.* » L'auteur disait encore en parlant de Henri II : « *Ce povre prince enyvré de la menstrue de cette vieille paillardre Diane, donna par elle entrée en sa maison à un jeune serpent (le cardinal de Lorraine), qui secrètement leichoit le sein d'elle, etc., etc.* » Il n'y a pas de plus douce consolation pour une courtisane déchue que des vérités bien dures adressées à ses pareilles. La requête de Villemadon est un document curieux servant de preuve aux intelligences que Catherine de Médicis, dans sa politique à double face, entretenait avec les réformés.

151 LE LABOUREUR.

152 *Mémoires de Tavannes*. – LE LABOUREUR, *Additions à Castelnau*.

– Non : mais la poésie vit de fictions, et Diane *la Camarde* prendra place en mes vers. C'est un nouveau brevet d'immoralité que je me promets de lui décerner.

Là-dessus, maître Gaurat s'essuya le front, ricana, et fut si content de son triomphe que la satisfaction de sa vanité lui persuada presque qu'il avait suffisamment mangé et lui fit oublier la faim.

L'assemblée avait été mise en bonne humeur par Gaudimel et par Gaurat ; on était disposé à rire. La duchesse d'Étampes ne voulut pas encore s'occuper de sujets sérieux.

– À propos de la duchesse de Valentinois, dit-elle, quelqu'un de vous, messieurs, s'est-il occupé de la solution du problème que nous nous sommes proposé la dernière fois ? Il s'agissait de déterminer quel âge peut avoir la sénéchale. C'est une question grave et difficile, je le sais. Cela se perd dans la nuit des temps, et remonte peut-être au déluge. Grégoire de Tours en a-t-il parlé ?

Après que le mouvement d'hilarité qui accueillit cette boutade se fut apaisé, la duchesse reprit :

– Qui dit trop ne dit rien : il ne faut pas exagérer, même la fable. Et n'est-ce pas quelque chose de fabuleux que le pouvoir de cette femme qui s'est mariée le jour où je suis née ?¹⁵³. Qui m'expliquera cela ? Par quels artifices, par quels sortilèges, fait-elle croire à l'existence de ses charmes, à la conservation de sa beauté ?

En parlant ainsi, la duchesse d'Étampes oubliait ou feignait d'oublier que peu d'années la séparaient de son ennemie née en 1550. Mais parmi les assistants, il n'y aurait eu que Gaudimel assez distrait pour en faire la remarque, s'il eût entendu ce qui se disait. Heureusement le musicien pensait à toute autre chose.

– Voyons, monsieur Pamélius, continua la duchesse, pouvez-vous nous donner l'explication de ce prodige ? Le roi est jeune encore ; il n'y a point à sa cour de gentilhomme qui monte mieux un cheval, qui soit plus adroit à la course, à la paume, qui réunisse plus d'agrément personnels¹⁵⁴. N'est-ce pas pitié de voir ce prince beau et brave, adorer un visage tout décoloré, plein de rides, une tête qui grisonne, des yeux à demi éteints, quelquefois rouges ?¹⁵⁵

Le savant interpellé répondit :

– Nous lisons dans Suétone, madame, que Caligula, à la fleur de sa jeunesse, fut éperdument amoureux de Césonie, qui n'était plus jeune et qui avait eu trois enfants de son mari¹⁵⁶. Ovide, dans son *Art d'aimer*, nous apprend aussi que les femmes qui ne sont plus jeunes sont plus savantes, et se sauvent par l'expérience¹⁵⁷. Après cela, je suis loin de prétendre que la duchesse de Valentinois n'ait pas recours à des moyens condamnables et à la magie.

153 VARILLAS, *Hist. de François I^{er}*.

154 LE LABOUREUR, *Additions à Castelnau*.

155 MÉZÉRAI. Brantôme (*Dames galantes*) fait un tout autre portrait de Diane de Poitiers. « Sa beauté, dit-il, sa grâce, sa majesté, estoient toutes pareilles qu'elle avoit toujours eu, et surtout elle avoit une très grande blancheur, et sans se farder aucunement : mais on dit bien que tous les matins, elle usoit de quelques bouillons composés d'or potable, et autres drogues que je ne scay pas, comme les bons médecins et doctes apothicaires. Je croy que si cette dame eût encore vescu cent ans, qu'elle n'eût jamais vieilli, fût de visage, tant il estoit bien composé, fût de corps caché et couvert, tant il estoit de bonne trempe et belle habitude. »

Notez que Brantôme lui donne soixante-dix ans. Mais Brantôme, en cette circonstance comme en mille autres, est un hâbleur qui ne mérite pas de croyance.

156 SUÉTONE, *In Calig.*, cap. xxv, cap. xxxiii.

157 OVIDE, *Artis amatoriae*, lib. II, vers. 633.

– Cela doit être, dit la duchesse, que ces dissertations imprudemment amenées par elle, sur l'âge et les artifices des vieilles courtisanes, commençaient à inquiéter ; cela doit être, et c'est un secret que nous ne lui envions pas. Puis, changeant brusquement de sujet de conversation :

– Monsieur Séguier n'a-t-il pas eu une querelle avec le cardinal de Lorraine ?

La réponse à cette demande revenait de droit à Cassander, il reprit la parole.

– Oui, madame, il y a quelques jours le président Séguier alla en députation à la cour, pour demander le paiement de vingt-deux mois de gages, dus au parlement, et il fut âprement gourmandé par le cardinal.

– Pourquoi ?

– À cause de la division qui existe entre la Grand'Chambre et la Tournelle, au sujet de l'application de l'édit de Chasteau-Briand. Le cardinal de Lorraine a dit au président Séguier :

– Je pense qu'on ne peut refuser de payer vos gages, pourvu cependant que vous exécutiez fidèlement votre charge. Le président a répondu qu'il ne croyait pas qu'on eût aucune faute à leur reprocher.

– Vous ne punissez pas les hérétiques ? a répliqué le cardinal.

– Nous les punissons si bien, que de tous ceux qui ont été mis en prison, il n'en reste que quelques-uns !

– Voilà une belle punition, s'est écrié alors le Lorrain. Vous les avez renvoyés par-devant leurs évêques ! Beau châtiment, vraiment, infligé à des gens qui avaient osé faire devant vous une profession de foi contraire à la sainte Église romaine ! Vous ne les trouvez pas assez coupables pour les condamner ! Vous êtes cause que la France est remplie de cette vermine qui s'augmente sans cesse, et pullule par l'espérance de l'impunité que vous lui donnez !¹⁵⁸

– Je vis éloignée de toutes ces intrigues ; je n'en sais que ce que m'en apprennent de temps à autre de fidèles amis comme vous. Donnez-moi des détails, monsieur Cassander. Quels sont ceux qui persécutent les partisans de la religion réformée ?

– Vous savez, madame, que l'édit de Chasteau-Briand ne fut pas enregistré sans soulever de vives remontrances¹⁵⁹. Les germes de ces divisions ont grandi sourdement, et aujourd'hui ils viennent d'éclater, à propos des dernières arrestations, de certains crimes qui n'ont jamais existé que dans l'imagination des présidents de Saint-André et Minard, et de l'infâme Démocharès. Voici ce qui s'est passé : mes renseignements sont certains, et pour plus d'exactitude, j'en ai composé un récit avec les portraits des principaux acteurs. C'est une page curieuse qui prendra place dans l'histoire de notre temps, et je vous demande la permission de vous la lire textuellement, et avant de la remettre en secret à notre ami Henri Estienne¹⁶⁰, pour la faire imprimer.

Cassander lut d'une voix haute et ferme l'écrit suivant, auquel on nous saura gré de ne rien changer.

158 LA PLACE, *Commentaire de l'état de la Religion et de la République*.

159 La cour, obtempérant au vouloir du roi, ordonna que sur le repli desdites lettres d'édit il serait mis : *Lecta publicata et registrata audito et requirente procuratore generale regis. Lues, publiées et enregistrées, le procureur général du roi entendu et le requérant.* (La Popelinière).

160 Henri Estienne, imprimeur distingué par ses connaissances littéraires, auteur du *Trésor de langue grecque*, de l'*Apologie d'Hérodote*, et auteur présumé de la *Vie de sainte Catherine* (Catherine de Médicis). *Legenda sanctæ Catharinæ Medicinæ*. Mort à l'hôpital de Lyon en 1598.

« Il a esté bien dit et observé de plusieurs, que toutes ces choses nouvelles en l'estat et administration des royaumes ou républiques, engendrent séditions, fuites, bannissemens, confiscations, morts cruelles, et toute hostilité; et mesmement quand il est question des mœurs, ou de la religion, pour laquelle chacun qui a conçu quelque opinion de l'immortalité de l'âme combat plus asprement que pour la vie.

« Aussi le Seigneur Jésus-Christ a bien prédit, qu'apportant sa nouvelle alliance, loy et religion, il n'estoit pas venu apporter la paix mais l'espée et le feu; et pour ceste cause, tous ceux qui ont plus aimé le repos de leurs corps que la seureté de leurs esprits, et le règne des hommes plus que celuy de Dieu et de la vérité, ont toujours fort résisté à telles mutations de loix et de religion. Et au contraire, ceux qui ont une fois receu la cognoissance de la vérité et de la vertu, et ont veu et appréhendé sa beauté et excellence, sont tellement esprins de son amour, qu'ils ne songent plus ny n'aspirent à autre but, et mesprisent pour cela toute autre chose, quelle qu'elle puisse estre.

« Parquoy ils ne redoutent ny persécution, ny emprisonnemens, ny feu, ni autre mort pour parvenir à la cognoissance, amplification et prédication de ceste vérité et vertu, et estiment que telle prédication et poursuite continuelle de vérité apporte le vray repos et tranquillité aux royaumes et républiques, et que d'ailleurs elles ne peuvent consister ny longuement durer en bon estre et vigueur.

« Or sommes-nous en ces derniers temps tombés en ces difficultés de persécution, es quelles, comme en toutes autres, les bons communément souffrent par les mauvais; car bien souvent la plus grande part surmonte la meilleure, et de là est advenu tout ce que vous lirez en cette histoire, laquelle je vous veux assurer véritable, et laquelle m'est témoinnée de grande partie par les plus apparens de *Paris*.

« Or, pour parvenir à la cognoissance d'icelle, il est besoin de faire entendre quelque peu des cérémonies et façons de faire qu'on tient en l'administration de la justice du royaume de France.

« Les roys de France ont establi en leur royaume plusieurs sièges de justice, qu'ils appellent parlemens : auxquels lieux y a certains nombre de conseillers et présidens, lesquels jugent les causes et procès des sujets du roy, tant civils que criminels, par souveraineté, c'est-à-dire sans appel. Entre toutes cours y en a une qu'ils estiment la première, parce qu'ils l'appellent la cour des pers de France, c'est-à-dire des peres, assise en la ville de *Paris*, et en laquelle y a toujours eu quelque nombre de gens fort expérimentez au fait de la justice, gens de vertu et de grande doctrine; comme volontiers les roys et grans seigneurs desirent estre ornés de l'assistance et compaignie des grans et notables personnages.

« En ceste cour, ils ont une coustume entre les autres fort loüable : c'est que trois ou quatre fois l'année, toute ceste cour, qui est composée de cent personnages, tous juges et gens de lettres, divisez par chambres, s'assemblent en l'une d'icelles, que l'on appelle la grand'chambre, pour traiter de leurs mœurs et façons de vivre, tant en privé, comme en publicq; et appellent ce traité, la mercuriale, parce qu'elle se propose volontiers le jour du mercredy, par le procureur général du roy, et par ses advocats, par-devant certain nombre de députez de cette grande compaignie : lesquels après en font rapport à toute icelle compaignie bien assemblée, et sur toutes les propositions ils rendent response, qui est escrite et envoyée au roy. Or est-il advenu que le dernier mercredy d'avril 1559, après Pasques, *Bourdin*, procureur général du

roy, proposa avec grand artifice d'oraison (comme il est docte, ayant beaucoup de lettres des Gentils, mais peu ou nulle des chrétiens, et des œuvres encore moins) qu'il y avoit eu puis quelques jours, quelques contrarietez d'arrests en icelle cour, pour le fait de la religion : que la Grand'Chambre, en laquelle seend les plus anciens, faisoit sans difficulté brusler les luthériens ; et que la chambre de la Tournelle, en laquelle présidoient *Seguier* et *du Harlay*, avoit puis peu de jours tant seulement banny deux hommes luthériens, et contraires à l'Église romaine ; que cela estoit un scandale au peuple et aux sujets du roy. A ceste cause requiert que l'on advisast de doresnavant se conformer ensemble, et user de pareilles loix et ordonnances, disant que le roy avoit fait certaine ordonnance, par laquelle il vouloit que ceux de ceste secte, qui estoient persévérans en icelle doctrine, fussent condamnez à mort, et qu'il falloit tenir et maintenir cette ordonnance comme loy certaine.

« Sur cest article la cour assemblée commence à délibérer, et premièrement, selon la coustume d'icelle, demande l'opinion aux plus anciens conseillers d'icelle ; lesquels jusques au nombre de quatre ou cinq sont d'avis en la première session (séance) que l'on doit se conformer à l'édit du roy, qui impose peine de mort à ceux qui tiennent l'opinion de *Luther*, s'ils sont persévérans en icelle, et qu'il faut ainsy juger. A l'autre et deuxiesme session, un nommé du *Ferrier*¹⁶¹, président en l'une des chambres d'icelle cour, homme docte au droit civil des Romains, et qui a reçu la lumière de l'esprit, estant en son rang de dire son opinion, fut d'avis qu'il falloit, suivant le concile de *Basle* et de *Constance*, assembler un concile pour extirper les erreurs et hérésies qui pulluloient en l'église : et fut ceste opinion suivie par plusieurs. A une autre session, un nommé le *Goieti* fut d'avis que l'on devoit donner terme de six mois aux luthériens, pour se desdire et revenir de ceste opinion : et si les six mois passez ils persistoyent en leur opinion, ils fussent bannis du royaume de France, et chassez d'iceluy, leurs bagues sauvées, c'est-à-dire ce qu'ils pourroyent emporter. Un nommé *Anthoine Fumée*¹⁶², après avoir remonstré plusieurs abus et erreurs en l'Église, et discouru l'origine d'iceux, après avoir aussi magnifiquement parlé de la cène de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, la cérémonie de laquelle avoit esté appelée par les grecs, liturgie, et déduit fort amplement les causes des erreurs et abus qui sont en l'Église, fut d'avis pour y pourvoir, de supplier au roy qu'il lui pleust procurer un concile général, auquel se déterminassent les articles qui se révoquent aujourd'huy en doute, et fussent les hérésies et abus découverts et condamnez, et cependant faire sursoir la persécution et jugemens capitaux contre ceux qui tiennent les propositions qui n'ont encore esté jugées ny déterminées hérétiques par le jugement de l'Église catholique.

« Ceste opinion fut suivie de plusieurs, et des plus doctes et mieux famez de celle compagnie. Il est vray qu'elle excita grand trouble et grande tempeste : tellement que

161 Arnauld du Ferrier était de Toulouse. Après avoir été conseiller au parlement de celle ville, il fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 11 de février 1551, puis président en la chambre des enquêtes le 12 février 1555 et enfin maître des requêtes. Il fut ambassadeur de France à Rome au concile de Trente, où il se distingua par une fameuse harangue qu'il y prononça. Sur la fin de sa vie il embrassa la religion R. P. R., et Henri IV, alors roi de Navarre, le fit son chancelier. Il mourut en 1585, âgé de soixante-dix-neuf ans. (*Mémoires de Condé, édition de Secousse*, page 219).

162 Antoine Fumée avait été reçu conseiller le 15 décembre 1536. (*Mémoires de Condé, édition de Secousse*, page 5).

le premier président d'icelle cour, nommé *le Maistre*¹⁶³, homme de nulles lettres et sans jugement, mais caut* et astuc*, mesmement en matières bénéficiales ; et pareillement un nommé *Minard*, aussi président en icelle cour, homme fort voluptueux et de nulle érudition, mais grand faiseur de menées et factions : désirans faire chose agréable au roy et aux principaux de l'Église de Rome, craignans que ceste opinion ne fust la plus grande, et qu'il ne fallust conclure selon icelle, différent les autres sessions tant qu'ils peuvent : et cependant font entendre au roy, que les conseillers de sa cour sont presque tous luthériens, qu'ils luy veulent oster sa puissance et couronne, par eux sont favorisez et soustenus les luthériens qui sont au dedans de son royaume, et que s'il ne rompt cette entreprise de ceste mercuriale, tout l'église est perdue sans espérance aucune ; que c'estoit horreur d'ouïr les anciens d'iceux mal parler de la sainte messe, qu'ils ne tenoyent aucun conte de ses loix et ordonnances, et se moquoient de ceux qui jugeoyent selon icelles, et que l'un d'entre eux avoit dit en son opinion, qu'ils s'abilloyent à la morisque, que la pluspart d'entre eux alloient aux assemblées (aux réunions des protestants), et n'alloyent jamais à la messe¹⁶⁴. »

– Voici, madame, dit Cassander en interrompant sa lecture, où en sont les choses, et ce que j'ai recueilli jusqu'à ce jour. On prétend qu'il y aura incessamment une nouvelle mercuriale, et que le roi Henri II, pressé par le cardinal de Lorraine de faire un autodafé de ses sujets, ira en personne aux Augustins, où siège le parlement depuis qu'on a choisi le palais pour y célébrer les fêtes du mariage. Quelques conseillers n'ont pas encore donné leur avis : ce sont les plus doctes, tels que Claude Viole, du Faur, Nicole Duval, Eustache de la Porte, Paul de Foix, et Anne du Bourg.

– J'ai souvent entendu parler de ce dernier, dit la duchesse d'Étampes, comme d'un homme inébranlable dans ses convictions, et animé d'un grand esprit de justice.

– Il ne peut professer hautement les nouvelles croyances, mais il est à craindre qu'il ne se perde, lui et les autres conseillers, devant le roi. Par malheur, on ne peut empêcher Henri de se rendre aux Augustins, si le cardinal de Lorraine lui a mis ce projet en tête.

– Peut-être, répondit la duchesse. Le crédit du cardinal est immense, sans doute ; il parle et il ordonne au nom du ciel : mais si nous invoquons un autre secours, si nous lui opposons une puissance supérieure à la sienne.

– Laquelle, madame, et que voulez-vous dire ?

– Écoutez-moi, messieurs. La reine Catherine de Médicis ménage secrètement les réformés. Elle prévoit le moment où, pour échapper à la tyrannie des princes lorrains, au joug de jour en jour plus humiliant de la duchesse de Valentinois, elle aura besoin de s'appuyer sur les sectateurs des nouvelles doctrines, vers lesquelles penchent, on le sait, le prince de Condé, Coligny, d'Andelot, et beaucoup d'autres. Sa modération

163 Gilles le Maître, second fils de Geoffroy le Maître, licencié en lois juge et garde de la prévôté de Montlhéry, avocat au Châtelet de Paris, bailli de Saint-Marcel et des mairies de Sainte-Geneviève et de Saint-Magloire, mort le 1^{er} juillet 1515 ; et de Catherine Frameri, sa première femme, morte le 1^{er} juillet 1515. Leurs tombeaux dans l'église Saint-André-des-Arts. Gilles le Maître fut d'abord avocat parties, et suivit le barreau, où il s'acquit de la réputation par la plaidoirie. Depuis il s'éleva à la magistrature par ses talents et par son crédit auprès de Diane de Poitiers. Avocat du roi, clerk au parlement le 12 août 1511, président au parlement le 12 juillet 1550, premier président le 23 mai 1551, mort le 5 décembre 1562, à soixante-trois ans. (*Mémoires de Condé, édition de Secousse, page 220.*)

164 *Mémoires de Condé, édition de Secousse, page 217 et suiv.*

est le fruit de sa politique, il est vrai, et l'on ne doit pas en faire honneur à son amour de la vérité. Si son intérêt était de persécuter, Catherine n'hésiterait pas, mais il faut profiter des circonstances. Monsieur de Villemadon, joignez à ces remontrances des menaces anonymes de découvrir au roi le secret de la liaison coupable de Catherine avec ce jeune gentilhomme bas Breton : paraissez plus instruit que vous ne l'êtes, et ajoutez que celui qui lui donne cet avis gardera le silence et sera discret. Si elle s'oppose aux projets violents que la cour médite, elle agira, monsieur, soyons-en certains, et de manière à ne pas se compromettre ; on peut se fier à elle pour l'astuce et l'intrigue, et puis nous lui donnerons un auxiliaire puissant. Voici, continua-t-elle en prenant sur une table un paquet cacheté, voici ce que j'ai reçu il y a quelques jours du célèbre Cardan, médecin et astrologue italien, qui habite actuellement la ville de Milan. C'est le thème de nativité et l'horoscope du roi Henri II. Je l'ai lu, et les prédictions qu'il renferme sont de nature à le faire réfléchir. Prenez cet horoscope, monsieur Villemadon, et que demain il soit avec votre écrit entre les mains de Catherine de Médicis. La nuit s'avance, messieurs : séparons-nous. Il faut que chacun de vous ait le temps de rentrer à Paris avant le jour.

On applaudit au projet de la duchesse, et Villemadon promit de le mettre à exécution, ce qu'il fit en effet le lendemain.

Elle se leva :

– Au revoir, dit-elle, j'espère que la prochaine fois vous m'apporterez de bonnes nouvelles.

Tous les assistants se retirèrent, mais on fut obligé de mettre dehors par les épaules Claude Gaudimel, qui semblait avoir poussé racine à sa place, et qui, toujours étranger à ce qui se passait autour de lui, avait pris au sérieux l'invitation de la duchesse d'Étampes, et composait un air sur les paroles de maître Gaurat. Il sortit en fredonnant :

A Henry le peuple pardonne ;
Anne il maudit qui tout rançonne,
Diane il hait la jument grise, etc., etc.

IV

Trois jours après cette scène, le neuf juin, Henri II était le soir dans son cabinet du palais des Tournelles. Il avait admis à la réception les présidents du Parlement, Gilles le Maître, Saint-André, Minard, d'autres présidents et conseillers de la chambre des comptes, et un certain nombre de courtisans, qui tous félicitaient le monarque sur les avantages que promettaient à la France la paix de Cateau-Cambrésis et la double alliance avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Un seul ne se mêlait pas à ce concert de louanges : c'était le maréchal de Vieilleville¹⁶⁵ dont en toute occasion la franchise, la droiture et la noble conduite, méritèrent qu'on le comparât au chevalier *sans peur et sans reproche*.

Il n'avait pas épargné les remontrances au roi : il lui avait dit en propres termes qu'il n'y aurait pas eu grand mal à ce que sa sœur n'épousât pas monsieur de Savoie au prix du plus riche et plus luisant fleuron de la couronne ; « qu'elle n'eust pas été la première fille de France qui aïct finy ses jours en une bonne abbaye ; aussy bien qu'elle avoit quarante ans passez. » Mais ce n'était plus le temps des conseils, et ce soir-là Vieilleville venait rendre compte au roi de la mission dont on l'avait chargé.

– Sire, disait le maréchal, j'ai été, selon l'ordre de Votre Majesté, jusqu'à Saint-Denis, et j'y ai reçu le duc d'Albe, qui vient ici en qualité de *vidame* du roi d'Espagne¹⁶⁶, avec une suite de vingt seigneurs et de plus de cinq cents chevaux. Il y a une heure, ils ont fait leur entrée à Paris, au milieu d'une foule immense qui se pressait pour les voir. J'ai fait assigner aux Espagnols pour quartier toute la rue Saint-Honoré : le duc d'Albe et les seigneurs qu'il a désignés sont logés en votre château royal du Louvre, et ils demandent pour demain l'honneur de vous être présentés.

– Nous les recevrons avec plaisir, dit le roi : il y aura fêtes et réjouissances dans notre bonne ville de Paris, grande lice dans la rue Saint-Antoine, devant la Bastille, et nous montrerons aux Espagnols notre science et notre adresse en fait de joutes et de tournois. Je réglerai moi-même le pas d'armes. Montgommery, ajouta-t-il en s'adressant à un grand et beau jeune homme, capitaine de ses gardes et un de ses familiers, nous croiserons peut-être la lance l'un contre l'autre. J'ai toujours été tenté de te faire une bonne fois vider les arçons et de prendre sur toi la revanche de la blessure que ton père, le seigneur de Lorges, fit par maladresse au roi François I^{er}.

– Sire, répondit le jeune courtisan, je me tiens pour honoré de la préférence, quoique je la doive à un pareil motif. Si le sang doit couler, Dieu veuille que ce soit le mien !

À ce moment, l'officier de service annonça l'arrivée de la reine Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine. Un coup d'œil moins exercé que celui de Catherine

165 François de Scepeaux, comte de Duretal, maréchal de Vieilleville, du nom d'un port sur la rivière du Loir, né en 1509. Brantôme a conservé un mot des courtisans qui prouve son intrépidité à une époque où les exemples de courage ne manquaient pas. Chasteigneraye, Vieilleville et Bourdillon sont les trois hardis compagnons. À dix-huit ans, Vieilleville, insulté par le maître d'hôtel de la duchesse d'Angoulême, qui se refusa de lui rendre raison, l'étendit mort à ses pieds. Il fut joindre l'armée du maréchal de Lautrec qui marchait à la conquête de Naples.

166 Le mot *vidame* a de nos jours une autre signification. Pour l'employer comme il l'est ici, il faut remonter à son origine. *Dam*, dans le vieux langage, signifiait *seigneur* ou *monsieur*. *Vidame* est l'abréviation de *de vice dominus*, celui qui représente le seigneur. (DU CANGE, *Glossaire*. LOISEAU, *Traité des offices*).

n'eût pas remarqué les regards rapides qu'échangèrent entre eux le Maître, Minard et Saint-André. Mais avec son habitude de tout observer, sans jamais trahir ses sentiments, elle surprit ces signes fugitifs d'intelligence, et demeura convaincue que le cardinal était attendu par les trois présidents. L'événement lui prouva qu'elle avait deviné juste.

– Quelque motif qui vous amène vers nous, dit Henri II au prince lorrain, après que la reine se fut assise, soyez le bienvenu. Avez-vous quelque nouvelle à nous apprendre ?

– J'ai une prière à vous adresser, sire, et je suis aise de trouver ici trois savants et illustres personnages qui pourront me prêter le secours de leur éloquence, si je ne réussis pas à persuader Votre Majesté.

– Qu'est-ce donc ?

– Ce qui se passe en votre parlement de Paris, sire, ne peut durer longtemps pour l'honneur de la religion, le salut du royaume et le vôtre. Je l'ai déjà dit au président Séguier, et je viens vous en avertir, parce qu'au mépris de mes remontrances, le scandale continue, parce qu'aucun hérétique n'est plus condamné, malgré les sages ordonnances du roi votre père, et les vôtres ; parce qu'à la dernière mercuriale, les présidents Séguier, de Harlay et de Thou, ont osé blâmer le procureur général Bourdin et ses avocats d'avoir voulu entreprendre de toucher aux arrêts de la cour. Où s'arrêtera ce désordre ? Faut-il attendre que l'hérésie ait envahi et corrompu tout le royaume ? Sire, au nom de tous les gens de bien qui s'alarment et qui s'indignent, je viens vous prier de vous rendre demain au parlement, et d'y ordonner que ceux qui n'ont pas encore opiné, émettent leur avis en votre présence, afin que vous connaissiez et fassiez punir ceux qui refusent d'exécuter les lois. Si vous ne faites cela, sire, le mal sera sans remède ; tout sera infecté et corrompu par l'hérésie, jusqu'aux huis-siers, procureurs et clercs du palais.

– Monseigneur le cardinal a raison, sire, dit le premier président le Maître, et je joins mes prières aux siennes.

– Que Votre Majesté, dit à son tour Minard, se rappelle les glorieux exemples que lui a légués le roi son père, et avant lui, Philippe-Auguste, qui fit brûler en un seul jour six cents hérétiques.

Ces conseils cruels et violents ne s'accordaient que trop bien avec les sentiments secrets de Henri II. Cependant il paraissait hésiter. Catherine gardait le silence, attendant encore pour savoir si elle serait seule à les combattre. Vieilleville, moins dissimulé et plus impatient qu'elle, s'écria :

– Sire, me sera-t-il permis quand vous ne m'interrogez pas, de donner mon avis ?

– Parlez, dit Henri.

– Sire, j'ai fidèlement servi le roi votre père ; demandez-moi mon sang, et je le verserai pour vous avec joie. Eh bien ! Je croirais vous trahir, si je ne cherchais à vous détourner de ce dessein ! Le moment est-il bien choisi ? Quel spectacle à donner à des étrangers que des exécutions sanglantes, au lieu des fêtes qui se préparent !

– Sire, reprit le cardinal, visiblement contrarié de cette opposition imprévue, les étrangers dont on vous parle ne sauraient avoir un spectacle plus agréable. À votre place, je saisiserais cette occasion de prouver au roi Philippe II que je suis ferme en la foi catholique, et que je ne veux tolérer en mon royaume rien qui puisse obscurcir et

tacher mon titre de Roi Très-Chrétien. Croyez-moi, sire, ce sera un noble témoignage que les ambassadeurs rendront de vous à leur maître. Agissez franchement, et par un acte de vigueur effrayez tous les sectaires. L'exemple est nécessaire, sire ; une demi-douzaine de conseillers brûlés en place publique, et la foi chancelante est raffermie, et la véritable religion triomphe ! Je m'étonne du langage qu'on tient devant vous. Monsieur le maréchal n'est pas suspect assurément, mais voyez comme il faut se hâter de combattre et de détruire l'erreur. C'est un poison qui s'infiltré, qui pénètre partout. On commence par ne point la haïr, on l'excuse ensuite, et on finit par l'adopter.

Nul n'était au fond plus fervent catholique que Vieilleville. Le témoignage qu'à cet égard il se rendait intérieurement, et ses habitudes de franchise, attirèrent au cardinal une rude réponse qui eût peut-être été imprudente de la part de tout autre ; mais le maréchal avait son franc-parler, et était connu pour n'avoir jamais su déguiser sa pensée.

– Que monsieur le cardinal, l'évêque de Paris et les principaux du clergé, de sa suite et de la ville, aillent faire cette mercuriale, si vous le trouvez bon, sire, je n'y vois ni inconvénient ni danger ; mais ce n'est pas là, je le répète, la place de Votre Majesté. Il faut laisser faire aux prêtres ce qui est du devoir et de la charge des prêtres. Si vous allez remplir l'office d'un théologien ou d'un inquisiteur de la foi, il faudra donc que le cardinal de Lorraine nous vienne apprendre à nous bien comporter dans les tournois ! Mêler des exécutions à des cérémonies de noces, croyez-moi, sire, cela est d'un mauvais présage, et il me semble, sauf meilleur avis, qu'une telle partie doit se remettre à une autre fois¹⁶⁷.

Henri II était l'homme de son royaume qui savait le moins prendre par lui-même une résolution. Celui qui lui parlait le dernier avait presque toujours raison. Le cardinal s'appêtait à répliquer, mais Catherine de Médicis, jugeant le moment favorable pour intervenir, demanda au roi la permission de se mêler à ce grave débat. Elle avait reçu les remontrances et les menaces anonymes de Villemadon : son intérêt et sa sûreté exigeaient qu'elle tentât un effort en faveur de ceux qui possédaient ses secrets, et qui pouvaient la perdre en les révélant. Elle le fit avec l'adresse et la prudence qui lui étaient particulières, et en évitant de prendre part au point délicat de la question, et de se prononcer pour ou contre les nouvelles doctrines. Elle avait en réserve un argument d'une autre nature.

– Sire, dit-elle, je rends pleine justice aux intentions et aux lumières de monsieur le cardinal, et je ne veux pas engager une controverse avec lui, mais je suis épouse et mère, et ce double titre me donne le droit de prier à mon tour. Si l'on vous disait, dans quelques jours peut-être vous comparâtes devant celui qui juge les rois comme les peuples, ne voudriez-vous pas préférer la clémence à la rigueur ?

– Que voulez-vous dire, madame ? demanda Henri.

– Que le ciel détourne ce présage ! continua Catherine, mais malgré moi je suis alarmée, et je vous fais part de mes alarmes. Sire, veuillez lire ceci.

Le roi, de plus en plus étonné, prit un papier qu'elle lui présenta, et le lut.

– C'est mon thème de nativité, dit-il, et mon horoscope. Qui vous a adressé ce grimoire, madame ?

167 *Mémoires du maréchal de Vieilleville.*

– Je ne sais : il m'est parvenu secrètement. Sire, je vous en conjure, au nom de l'amour que vous m'avez toujours témoigné, au nom de vos enfants, ne négligez pas cet avertissement.

– Foi de gentilhomme ! dit Henri, les astres ne m'annoncent rien de bon ; si le devin ne s'est pas trompé dans ses calculs, la cour prendra bientôt le deuil, et dans peu de jours, messieurs, vous saluerez l'avènement du roi François II. Voyez plutôt.

L'astrologie à cette époque passait pour une science certaine. Les figures étranges qu'elle employait, le jargon barbare à l'aide duquel elle rendait ses oracles, loin de rebuter les croyants, ajoutaient un mystère de plus à des révélations que quelquefois le hasard avait justifiées. C'était un langage que personne ne pouvait réfuter, parce que personne ne le comprenait, pas même ceux qui s'en servaient. Ce qui est absurde se sauve par son absurdité même, et plus l'erreur est exagérée et poussée à ses dernières limites, plus elle a de chance de s'accréditer et de réussir. Il faut convenir, d'ailleurs, que dans un temps où les sciences n'avaient encore donné aucune explication de mille phénomènes, résolus depuis, la curiosité inquiète qui tourmente l'esprit de l'homme devait facilement s'égarer dans ces voies obscures, et regarder avec amour et crainte par cette porte entrouverte sur l'inconnu. L'astrologie, fondée sur un désir insatiable et impuissant de connaître, qui est le propre de notre nature, s'est maintenue en honneur pendant des siècles : et jusque dans l'Encyclopédie elle-même, ce monument élevé par la philosophie et la raison, elle a discuté l'influence des planètes et intéressé les corps célestes à nos destinées. D'autres rêveries prendront sa place. Chaque découverte mène à une vérité nouvelle à découvrir ; ce que nous savons n'est rien, comparé à ce que nous pourrions savoir, et peut-être cette parole du poète sera-t-elle éternellement vraie : « Horatio, il y a entre le ciel et la terre beaucoup de choses dont notre philosophie ne se doute pas. »

L'horoscope qu'examinait Henri II était complet et tracé par une main savante. Il lui prédisait une mort prochaine et violente, et lui annonçait qu'il périrait en duel¹⁶⁸. Il n'y avait pas apparence que la prédiction dût se réaliser, mais Catherine profita habilement de l'hésitation de Henri : elle renouvela ses prières, Vieilleville lui vint en aide, et lorsque le cardinal dit au roi qu'il ferait bien de déchirer ce papier, le roi répondit ces paroles que Brantôme nous a conservées :

« Pourquoi ? les devins disent quelquefois vérité ; je ne me soucie de mourir autant de cette mort que d'une autre, voire je l'aimerois mieux, et mourir de la main de qui-conque ce soit, pourvu qu'il soit brave et vaillant, et que la gloire m'en demeure. »

Le cardinal voulut insister, mais le roi déclara qu'il cédaux vœux de la reine, et qu'il n'irait pas le lendemain aux Augustins. En se retirant, Catherine dit tout bas au maréchal de Vieilleville :

– Je vous remercie de l'appui que vous m'avez prêté. Mais le roi persistera-t-il dans cette résolution ? Ne lui fera-t-on pas changer d'avis ?

– Que Votre Majesté soit sans crainte, répondit Vieilleville. En l'absence du maréchal de Saint-André, retenu par la maladie à Villers-Coteret, c'est moi qui suis de service cette nuit au palais, et personne n'entrera.

168 BRANTÔME, *Discours de Henri II*.

Il donna en effet quelques instants après une consigne sévère ; mais il était trop tard. Quelqu'un était entré déjà ; une femme à qui tout céda, devant qui toutes les portes se seraient ouvertes si elle les eût trouvées fermées, qui aurait osé dire à Catherine de Médicis de la laisser seule avec Henri, et à laquelle Catherine aurait obéi : la favorite, qui « possédoit le cœur du roy, en telle sorte que quand la royne vouloit avoir son mary, il falloit qu'elle la priast de le luy prester ; et cela ne se faisoit qu'elle n'eust dit absolument : *il faut que vous couchiez avec la royne* »¹⁶⁹. Lorsque Catherine avait commencé à prendre part à la discussion, le président Minard, averti par un signe du cardinal de Lorraine, avait demandé au roi la permission de se retirer. Il se rendit en toute hâte auprès de la duchesse de Valentinois, qu'il instruisit de ce qui se passait. Quand Henri entra dans sa chambre à coucher, il y trouva sa maîtresse bien décidée à le malmener, et à obtenir de lui le succès du complot.

Une femme moins sûre de son pouvoir aurait appelé à son secours les prières, les larmes, cette arme redoutable de la beauté, et tous les artifices d'une coquetterie habile et raffinée, la duchesse marcha franchement et ouvertement à son but, avec l'effronterie d'une courtisane sans pudeur. Elle avait dénoué ses cheveux et sa ceinture, ses bras et ses épaules étaient nus. Elle se dérangea mollement de la pose voluptueuse qu'elle avait prise, et tourna sur Henri des regards où brillaient le feu des désirs.

– J'ai cru, en vérité, dit-elle, que je serais obligée ce soir d'aller vous disputer au cardinal. Vous ne songiez pas, sire, que peut-être je vous attendais.

– Ne grondez pas, ma belle Diane, répondit Henri, en qui s'était éveillé subitement le sang ardent des Valois, et qui, malgré la longue habitude, était charmé de cet état de toilette qui le dispensait des préliminaires : ne grondez pas. Sur ma foi, s'il est vrai que mes jours et mes nuits soient comptés, je veux que celle-ci du moins me laisse le regret de quitter la vie.

Il s'approcha d'elle, et l'embrassa.

– Que voulez-vous dire ? demanda-t-elle. Vous parlez de mort, je crois. Voilà un sujet de conversation bien choisi !

– Un devin inconnu s'est mêlé de prédire ma destinée, poursuivit le roi en riant. Voyez, je dois mourir bientôt, en combat singulier.

– Qui vous a remis cet horoscope ? La reine, je gage ?

– Elle-même, il y a peu d'instant.

– Je reconnais là son esprit superstitieux. Et sans doute, en présence de cette effrayante prédiction, elle vous a conseillé, Henri, de mettre ordre à votre conscience. Que venez-vous donc me parler d'amour ? Y songez-vous ? C'est un confesseur qu'il vous faut ce soir !

– Tu plaisantes, ma belle Diane. Crois-tu que cela m'inquiète et me fasse oublier tes charmes ? Non, de par Dieu ! D'ailleurs, la volupté tue comme la lance et l'épée, et c'est peut-être dans tes bras que je dois mourir.

Il voulut lui prendre la main, elle le repoussa doucement :

– À la bonne heure, dit-elle, chassez ces sottises. Pourquoi le cardinal est-il resté en si longue conférence avec vous ?

– Il est venu me prier de me rendre demain à la mercuriale du parlement.

169 MATHIEU, *Histoire de Henri II*.

– Vous irez ?

– J’avais promis d’abord. La reine et Vieilleville m’ont fait changer d’avis.

– Quoi ! dit la duchesse feignant la surprise : vous refusez ?

– Que le cardinal fasse comme il l’entendra. Moi, je ne veux pas jouer le rôle d’inquisiteur. Vieilleville, qui est un serviteur loyal et que vous avez tort de ne pas aimer, m’a donné de bonnes raisons. Je n’irai pas : c’est ma volonté. Mais laissons cela. Je ne t’ai jamais vue si belle, si séduisante !

Elle se leva : Henri voulut la retenir.

– Vous me quittez ? s’écria-t-il.

– Pourquoi resterais-je ? Pour mettre votre âme en état de péché, quand vous ne voulez pas obtenir du ciel le pardon de vos fautes et des miennes ? Quand vous laissez insulter la sainteté de la religion que vous devriez venger ? Adieu, Henri.

– Diane !

Elle le regarda avec colère et dédain.

– Diane, répéta-t-il, ne me parle pas ainsi.

Et l’amoureux monarque se mit aux genoux de sa vieille idole, et couvrit ses mains et ses bras de baisers passionnés.

– Finissez, dit-elle : à quoi bon feindre un amour que vous n’éprouvez pas ? C’est la reine seule et un soldat grossier qui ont quelque empire sur votre esprit. Moi, je vous prierais en vain, je le sais bien. Adieu, Henri.

– Qu’il en soit comme tu voudras, ma belle Diane ! Reine, enfants et amis, mon royaume et le cardinal lui-même, je donnerais tout pour un regard de toi ! Tu veux donc que j’aie demain aux Augustins ?

– Je l’exige.

– Eh bien ! j’irai, dit-il en se relevant, et malheur aux hérétiques, puisque tu les condamnes ! Embrasse-moi, Diane.

Elle passa les bras autour de son col, et posa la tête sur son épaule.

Ainsi, les questions les plus graves, celles qui divisaient le monde, dépendaient des intrigues et des caresses de deux prostituées ! L’une protégeait la religion nouvelle, par haine d’un pouvoir qu’elle ne partageait plus ; l’autre faisait des martyrs pour s’enrichir de leurs dépouilles, et entre elles deux, une reine affichait une fausse pitié pour assurer le secret de ses adultères.

Le cardinal de Lorraine, ne doutant pas du succès confié à la favorite, fit savoir à tous les cardinaux et évêques de sa suite qu’ils eussent à se trouver avec lui au lever du roi. Le lendemain matin, il se présenta chez Henri avec les cardinaux de Bourbon et de Pelvé, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Senlis, trois docteurs de Sorbonne, et l’inquisiteur de la foi, Démocharès.

Henri partit à la tête de ses gardes, le tambour battant, et de cent gentilshommes de sa maison, et arriva aux Augustins alors qu’on ne l’attendait pas. Il s’assit en son lit de justice, sous le dais préparé, et commanda au procureur général de proposer la mercuriale. Le cortège qui le suivait, l’appareil dont il était environné, intimidèrent d’abord, mais il déclara qu’il voulait qu’on opinât librement : on alla aux voix.

Le premier président, les présidents Minard et Saint-André, reproduisirent leur avis, ainsi que Christophe de Thou, Séguier et de Harlay ; le président Baillet dit qu’il fallait revoir les arrêts dont se plaignaient les gens du roi : « et entre autres opina un



Il s'assit en son lit de justice, sous le dais préparé...

nommé Claude Viole, homme de grandes lettres, de bonne vie et conversation, qui fut d'avis du concile, et après lui un nommé du Faur, homme de bon entendement et bien éloquent ; lequel après avoir fait quelques discours des abus de l'Église, et ayant dit qu'il falloit bien entendre qui estoient ceux qui la troubloient, de peur qu'il n'advînt ce qu'*Élie* dit à *Achas* : c'est toi qui troubles Israël, fut aussi d'avis du concile, et de suspendre cependant les peines capitales contre ceux qu'on disoit hérétiques¹⁷⁰.

La hardiesse de du Faur émut l'assemblée. Un murmure sourd circula parmi les conseillers et les gens du roi. Mais le silence se rétablit quand le seul membre du parlement qui n'avait pas encore opiné se leva. C'était Anne du Bourg. Parlant le dernier, il y avait plus de danger pour lui à dire son opinion, mais il n'était pas homme à se laisser intimider. « Après s'être étendu d'abord sur la providence éternelle de Dieu, à laquelle il falloit que tout rendist obéissance, il adjousta qu'il y avoit un nombre infini de crimes condamnés par les loix pour lesquels ny le gibet, ny tous les supplices des esclaves, n'estoient pas suffisans : comme estoient les blasphèmes horribles contre la majesté de Dieu, les parjures, les adultères, les débauches effrénées et les débordemens de la chair ; que non seulement ces vices demeuroient impunis, mais qu'on les nourrissoit par une honteuse licence, et qu'en mesme temps on inventoit tous les jours de nouveaux supplices contre des gens qu'on n'avoit encore pu convaincre d'aucuns crimes. Qu'on ne pouvoit les accuser du crime de lèze-majesté, puisqu'ils ne parloient du roy que dans leurs prières, pour luy souhaiter toutes sortes de prospérités ; qu'ils n'estoient pas violateurs des lois, qu'ils n'avoient pas tenté de corrompre la fidélité des villes, ni porté les esprits des habitans du royaume aux crimes ; que par tous les

170 LA PLACE, *Commentaires de l'estat de la Religion et de la République*. Comparez ce récit avec celui de *Mémoires de Condé*, édition de Secousse, et de la Popelinière.

témoins qu'on avoit sollicités et subornés contre eux, on n'avoit pu encore découvrir qu'ils eussent mesme de cela les moindres pensées ; que leur crime estoit donc en ce que par la lumière de la parole de Dieu qu'ils prennoient en main, ils descouvroient les vices énormes et honteux de la puissance romaine qui rouloit dans la décadence, et demandoient la réformation ; que c'était là ce qui les faisoit accuser de sédition¹⁷¹. »

Après ce discours, le roi ayant pris conseil des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, ordonna au connétable de Montmorency de se saisir de du Faur et de Anne du Bourg. « Le connétable se leva de son siège, descendit au parquet, se saisit desdits du Faur et du Bourg, et les livra ez-mains du comte de Montgomery, capitaine des gardes, qui les mena à la Bastille. Après fut prononcé par le cardinal de Sens, Jean Bertrand¹⁷², que le roy avoit ordonné et ordonnoit que les procez criminels et les arrests donnés sur iceux mentionnez en l'article de la mercuriale, seraient mis en ses mains pour les bailler au roy, afin d'estre par luy ordonné comme il verroit estre à faire. Et non content de ce, à la suscitation et poursuite furieuse du premier président¹⁷³, Henri, en disant, commanda à deux capitaines de ses gardes d'aller prendre prisonniers, *Antoine Fumée, du Ferrier, Nicole du Val, Claude Viole, Eustache de la Porte, Paul de Foix*, tous conseilliez de ladite cour, ce qui fut fait, hors mis lesdit *du Val, du Ferrier et Viole*, qui furent et évitèrent la cholère du prince, comme aussi eussent bien voulu faire les autres s'ils n'eussent esté surprins ; et furent les dessusdits menez ce mesme jour prisonniers à la Bastille par les grandes rues de ladite ville, pour estre spectacle au peuple, et furent enfermez chacun en une chambre fort étroitement et durement, comme les plus grans voleurs du monde ; ayant, outre la sûreté du lieu, gardes en leurs chambres, sans livres, papiers ny encre, et sans avoir communication avec personne quelconque.

« Et demeura le roy Henri tellement animé et couroucé, qu'entre autres propos, il luy échappa de dire qu'il verroit de ses deux yeux brusler ledit du Bourg¹⁷⁴. »

Plusieurs historiens modernes ont prétendu que par cet acte de vigueur, Henri II atterra les sectaires, et que l'arrestation des conseillers fut généralement approuvée. Cette dernière opinion est formellement démentie par le maréchal de Vieilleville, qui remplit en cette circonstance un rôle assez honorable pour qu'on ait confiance en ses paroles.

« Revenu aux Tournelles, dit-il dans ses mémoires, le roy se repentit d'y avoir esté (au parlement) bien marry qu'il n'avoit creu M. de Vieilleville ; car par les rues il en oioit plusieurs qui murmuroient de ceste entreprise, à cause des conseilliez que l'on menoit prisonniers, qui estoient des meilleures familles de Paris, et qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties. »

Quant à la terreur inspirée aux partisans de la réforme, il n'est pas possible de l'admettre comme un fait constant. La conjuration d'Amboise, et les longues guerres qui suivirent, prouvent au contraire que les protestants ne furent pas plus intimidés après

171 DE THOU, *Le calvinisme et le papisme mis en parallèle*.

172 Jean Bertrand, Toulousain, successivement premier président des parlements de Toulouse et de Paris, garde des sceaux de France, évêque de Comminges, archevêque de Sens, enfin cardinal. Mort le 4 décembre 1560, après s'être démis des sceaux.

173 Christophe de Thou avait vu un peu auparavant, entre les mains de ce prince, un mémoire écrit de la main du premier président, où il lui marquait ceux des conseillers dont il devait le plus se défier. DANIEL, *Hist. de France, édit. du père Griffet*.

174 LA PLACE, *Mémoire de Condé, édition de Secousse*.

qu'avant. La manière dont du Bourg soutint son opinion, le courage et la fermeté qu'il déploya, sa noble confession de foi, devaient relever ses coreligionnaires. Chacun avait les yeux sur lui comme sur un martyr : il fut martyr en effet, et le sang des martyrs produit le fanatisme. C'est ce qui arriva ; de plus, son procès, qui dura depuis le 10 juin jusqu'à la fin de décembre, fut signalé par des événements étranges, par des péripéties qui durent frapper l'imagination du peuple. La mort de Henri II, confirmant les prédictions astrologiques, le meurtre du président Minard, un des plus ardents persécuteurs de du Bourg, parurent un châtement du ciel infligé aux bourreaux. Le hasard disposa les événements comme aurait pu le faire le plus habile arrangeur de drame ; il prodigua les contrastes les plus saisissants, il mêla les torches funéraires aux flambeaux de l'hymen, il mit en présence les pompes et le néant des grandeurs de la terre. Le fanatisme s'empara des faits pour leur donner une interprétation passionnée, il y reconnut et y signala le doigt visible d'une Providence vengeresse. « Aucuns remarquèrent que celui mesme auquel Henry fait livrer du Bourg et les autres prisonniers, fut celui auquel luy-mesme bailla la lance, et commanda de courir contre luy, de laquelle il fut occis. Par ce décès inopiné, fut la joie changée en tristesse ; et une grande salle qui avoit esté dressée de charpenterie au parc des Tournelles, destinée pour les danses, servit de chapelle pour garder le corps, et en icelle revestue de deuil estre ouys jour et nuict les chants tristes et lugubres accoutumés d'estre chantez sans cesse par le temps de quarante jours. Aucuns prétendent aussy que Henry dit entre autres choses qu'il craignoit avoir faict tort à ceux qu'il avoit fait constituer prisonnier au lieu de la Bastille ; mais qu'il luy fust dit par le cardinal de Lorraine, que c'estoit l'ennemy qui le tentoit, et qu'il falloit estre ferme en la foy¹⁷⁵. »

La reine mère fut horriblement irritée de ce que les luthériens publiaient dans leurs manifestes, que la blessure du roi, son mari, dans l'œil, était une punition de Dieu, pour les menaces qu'il avait faites à Anne du Bourg, en lui disant qu'il le voulait voir brûler¹⁷⁶.

Tout l'intérêt du procès se concentre sur Anne du Bourg. Les autres accusés disparaissent devant lui. Les opinions pour lesquelles il souffrit la persécution ont actuellement beaucoup perdu de leur importance, mais alors elles étaient vitales. L'Europe entière avait les regards tournés vers la victime, comme aujourd'hui elle les tourne vers le catholique fervent et passionné qui veut arracher sa patrie à l'esclavage. Du Bourg représentait la liberté de conscience, comme O'Connell (voir courte biographie en fin de volume) représente la liberté politique. Chacune des paroles du tribun retentit dans le monde ; chaque réponse du martyr du seizième siècle franchissait les murs de la Bastille et trouvait un écho au-dehors. L'Irlandais se défend, comme l'autre s'était défendu, par les subtilités de la chicane et de la procédure, égarant ses adversaires dans un dédale de lois obscures et contradictoires, gagnant du temps, comme le célèbre conseiller-clerc épuisant à une époque de justice expéditive, son droit de récusation, se retranchant successivement derrière les degrés de juridiction, enfermant ses ennemis dans un cercle de difficultés légales, regagnant sans cesse le terrain perdu la veille, jusqu'au moment où chassé de toutes ses positions, et satisfait

175 LA PLACE.

176 FRA PAOLO, *Histoire du Concile de Trente*.

d'avoir prouvé par la violation des formes l'iniquité de ses juges, il confesse sa foi et tend le col au bourreau,

Les éléments de ce procès, un des plus intéressants, par ses causes et par ses résultats, de l'histoire moderne, ont une valeur que ne pourraient remplacer aucune invention, aucune combinaison, si ingénieuses qu'on les suppose. Nous réunissons ici ces éléments et nous avons la conviction de rendre un véritable service en les tirant d'ouvrages qu'on ne trouve guère (quand on les trouve) que dans les bibliothèques publiques, pour les placer dans un livre destiné, nous l'espérons, à une grande publicité. C'est de l'érudition toute faite que nos lecteurs peuvent accepter en toute sûreté de conscience; elle est puisée à des sources authentiques. Nous mettons sous leurs yeux les pièces du procès, ayant comme après l'emprisonnement de du Bourg,

V

La séance des Augustins eut lieu le 10 juin ; quelques jours auparavant, à la fin de mai, les ministres protestants s'étaient assemblés à Paris, et avaient tenu dans une maison du faubourg Saint-Germain, leur premier synode, qui dura quatre jours, et dans lequel ils firent plusieurs règlements sur la discipline, la forme des synodes, les élections, les devoirs des ministres, des diacres, les censures, la manière de contracter et dissoudre les mariages, l'excommunication, l'uniformité dans la doctrine. Nous ne transcrivons pas, à cause de sa longueur, ce curieux document, *signé en l'original*, par François de Morel, *estant président au synode, au nom de tous. Fait à Paris, le 28 may 1559.*

Ceux qui seront curieux de le lire en son entier, le trouveront dans les observations sur les *Mémoires de Montluc*, p. 455 et suivantes, édition de 1786. Mais nous devons entrer dans quelques détails sur la partie dogmatique du protestantisme, empruntée à l'*Institution Chrétienne*, publiée en 1536, par Calvin¹⁷⁷, et dédiée à François I^{er}. Plus tard, après la Saint-Barthélemy, les protestants de France rédigèrent une autre profession de foi, par rapport au dogme, que d'Aubigné a consignée dans son *Histoire universelle*, à la suite de celle des catholiques, et qu'il présente, dit-il, « comme les thèses des deux partis, pour lesquelles on est venu des ergots aux fagots, et puis des argumens aux armemens. »

Nous ne devons nous occuper que de l'institution de Calvin : nous serons brefs.

L'ouvrage de Calvin, divisé en quatre livres, avait pour objet de répondre aux six objections qu'on faisait aux réformés : 1° que ce qu'ils enseignaient était nouveau ; 2° qu'ils ne confirmaient leur doctrine nouvelle par aucun miracle ; 3° qu'ils étaient opposés aux Saints-Pères et aux anciens théologiens ; 4° que leurs pratiques n'étaient pas approuvées ; 5° qu'ils supposaient que l'Église était périe ; 6° que leur réforme était cause d'une infinité de troubles et de désordres.

Dans le premier livre, il considère Dieu le père créateur et conservateur de toutes choses par sa puissance. Dans le second il envisage le fils comme rédempteur du genre humain. Dans le troisième il parle du Saint-Esprit comme sanctificateur. Dans le quatrième il examine tout ce qui regarde l'Église. Il ramène à ces quatre grands objets toutes les matières de la théologie. Erreur ou vérité, voici ce qu'il enseigne :

Le Père éternel n'engendre pas continuellement son Fils ; le Fils n'a pas son essence du Père, ni le Saint-Esprit du Père et du Fils.

Calvin détruit l'idée de la bonté et de la justice de Dieu en disant qu'il a créé la plupart des hommes pour les damner ; non qu'ils l'aient mérité par leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi.

Il condamne l'honneur que l'on rend aux images.

Il soutient que le libre arbitre a été entièrement éteint par le péché.

Il s'élève contre la primauté du siège de Rome, établie, selon les catholiques, dans l'Écriture et dans les Saints-Pères.

177 Calvin, né à Noyen en 1509. Il s'appelait Cauvin. Son premier ouvrage, publié à Paris en 1532, fut un commentaire sur les deux livres de Sénèque, *De la Clémence*. Il mit en tête de son livre son nom latinisé, *Calvinus*, d'où lui est resté le nom de Calvin.

Il traite de tyrannie les vœux, et n'en admet pas d'autres que ceux du baptême.

Il ne reconnaît que deux sacrements, ceux du baptême et de la cène.

Il dit que la messe est une impiété et une abomination, parce qu'elle profane et anéantit la cène.

Il soutient que les cinq autres sacrements sont de simples cérémonies.

Il ne veut ni culte extérieur, ni invocation des saints, ni chef visible de l'Église, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni croix, ni bénédictions¹⁷⁸.

Tels étaient les points principaux de l'institution de Calvin, regardée par ses sectateurs comme un corps complet de religion, comme la plus profonde théologie qui eût jamais paru. Ce court sommaire suffit pour poser la question. Voilà pourquoi on s'égorgeait, pourquoi on dressait les bûchers.

« Ces personnages donques (les conseillers nommés ci-dessus) ayant esté emprisonnez au lieu de la Bastille, demeurent sans ouir aucune voix de personne quelconque, estans seuls, sans autre communication que celle du Saint-Esprit, qui leur devoit bien suffire.

« Finalement, le 19^e jour du mois de juin, ils entendent que le roy leur a délégué des commissaires pour faire leur procès ; c'est à sçavoir le *président de Saint-André*, *Jean de Mesmes*, maistre des requestes, *Loys Gayant*, et *Robert Bouete*, conseiller de ladite court, *l'évêque de Paris* (Eustache du Bellay), et l'inquisiteur de la foy, *Démocharès*, lesquels commissaires commencent ledit jour à vouloir interroger ledit du Bourg, parce qu'ils avoient estimé que pour sa simplicité il seroit plus aisé à prendre en sa parole que les autres. Mais pour ceste première fois il ne voulust respondre devant eux, et requist son juge naturel, qui estoit la court de parlement, disant qu'il ne pouvoit estre contraint de répondre, ny ne pouvoit estre jugé par autres que ceux de ladicte court, suivant l'ancienne coustume, qu'ils disent avoir esté toujours observée, que nul des officiers d'icelle ne peult estre jugé en cause criminelle, sinon par toutes les chambres assemblées.

« Laquelle response ouye par le roy, par le conseil d'aucuns de son conseil, il décerne incontinent ses lettres patentes, par lesquelles est mandé que lesdicts prisonniers ayant à respondre par devant les dessusdits, sur peine d'estre déclairez attaints et convaincus des cas à eux imposez, et de rébellion au roy : lesquelles lettres veuës et entenduës par ledict *du Bourg*, il déclaira qu'il estoit prest d'obéir au roy, et respondre par devant les dessusdits commissaires, lesquels commencent le 20 dudict mois à l'interroger, comme s'ensuit. »

*Interrogatoires de du Faur, Paul de Foix, Antoine Fumée et de la Porte. Récusations et appels comme d'abus de du Bourg, sa confession de foy, arrestz rendus contre lui, tirés de LA VRAIE HISTOIRE, contenant l'inique jugement et fausse procédure faits contre le fidèle serviteur de Dieu, Anne du Bourg, conscillier pour le roy, en la court du parlement de Paris, et les diverses opinions des présidens et conseillers, touchant le fait de la religion chrestienne*¹⁷⁹.

« Du Bourg mandé et remonstrance à luy faite du vouloir du Roy, et qu'il soit obéissant au commandement dudict seigneur : comme de dire s'il persiste ce qu'il a

178 *Histoire ecclésiastique*, Cologne, 1752. *Mémoires de Condé*, édit. de Secousses, tome vi.

179 Paris, in-12, 1561. *Mém. de Condé*, édit. de Secousse.

dict, ne vouloir respondre, sinon à la cour du parlement, après qu'elle auroit autorisé la commission du Roy, adressée à ses délégués.

« A dict que les remonstrances par luy faites n'ont esté pour désir qu'il eust d'estre désobéissant au Roy, ny à messieurs les commissaires par luy députez ; mais a toujours voulu (comme encore veult) obéir audict seigneur, comme son très-humble sujet et officier ; que puisqu'il luy plaist qu'il responde, est prest de le faire, sous les protestations jà faites.

« A l'instant luy ont esté montrées et communiquées les secondes lettres du Roy, qu'il a leues et rendues comme prest d'obéir et respondre.

« A dict qu'il est grandement desplaisant que le Roy ait opinion de luy qu'il soit sédicien, ne qu'il ait voulu dire propos scandaleux devant sa Majesté : et est encore plus marry de ce qu'il a esté aucunement désobéissant, et long à respondre, et s'en repent, supplie sa Majesté de luy pardonner. N'a entendu estre rebelle ne contumax*. Reconnoist l'évesque de Paris estre son pasteur et juge ordinaire. »

Ne semble-t-il pas entendre O'Connell protestant de son respect et de son amour pour la reine d'Angleterre ?

« Luy a esté enjoint de mettre la main aux picts (sur la poitrine : du mot latin pectus) après serment par luy presté de dire vérité, enquis de son aage.*

« A dict qu'il est aagé de trente-sept à trente-huit ans.

« Luy a esté remonstré que par l'opinion qu'il a baillée dernière en la présence du Roy, ledict seigneur sécand en son lit de justice, en son parlement tenu aux Augustins, il tint plusieurs propos contraires à sa profession, et ordres sacrez, contre les commandemens de Dieu et de nostre Mère sainte Église : dont ledict seigneur fut scandalisé, et tous les princes et seigneurs estant en sa compagnie. A ceste cause ledict seigneur commande l'interroguer sur ce, et qui l'a meu de ce faire.

« A dict qu'il est grandement desplaisant de ce que le Roy et les Princes estans en sa compagnie, ont prins occasion de se scandaliser de ce qu'il dict lors, attendu qu'il ne pense pas avoir dict rien contre l'ordre de sa profession, les commandemens de Dieu et de l'Église : ce qu'il ne voudroit faire.

« Luy a esté remonstré, qu'entre autres propos qu'il a tenus devant le Roy et les Princes, il a soustenu que toutes les traditions et ordonnances de l'Église, des Roys et des Princes, ne peuvent aucunement lier ny obliger les personnes, et ne s'y falloit arrester.

« Enquis s'il a ainsi dict.

« A dict, sous correction, qu'il ne l'a dict ainsi, et n'a tenu ce propos, et n'est en son opinion entré jusques-là, messieurs *Du Mesnil* (avoc. gén. au parlement), *Gayant* et *Bouete* estoyent présens, qui le peuvent bien savoir.

« Enquis qu'il croyot des traditions de l'Église, et des édits des Roys et des Princes, sur le fait des hérésies.

« A dict qu'il n'a grandement versé aux Escritures saintes, et voudroit qu'il y eust employé le temps qu'il a employé à estudier au droit civil, et lettres humaines. Prie très-humblement monsieur de Paris, son évesque et pasteur, de le redresser s'il faut (s'il se trompe), et l'enseigner par la parole de Dieu, de ce qui concerne tant cest article que tous les autres, qui appartiennent à la foy et religion.

« Luy a esté remonstré par ledit seigneur Évesque de Paris, que chacun chrétien est tenu, *sub pœna peccati mortalis*, obéir à tous les commandemens de l'Église et traditions Ecclésiastiques, receues des Apostres, des Disciples de Nostre-Seigneur, des Saints Conciles, et de l'Église Romaine; combien qu'aucunes d'icelles traditions ne soyent expressément escrites, ny en l'Évangile, ny au Symbole des Apostres; mesmement qu'il faut croire les sept Sacremens de l'Église, les Saints Commandemens d'icelle; garder les dimanches et festes des Saints et Saintes, ordonnées; jeusner le Quaresme et autres jeusnes commandez; aller à confesse; recevoir son créateur à tout le moins une fois l'an, au jour de Pasques; faire abstinence de chair aux jours commandez; croire un purgatoire; prier pour les Trépassés; prier les Saints et Saintes, afin qu'ils nous soyent en aide, et les autres poincts et articles sur lesquels il sera particulièrement interrogué. Ce sont les Traditions de l'Église, que chacun chrétien est tenu invariablement croire, garder et observer, sur peine de péché mortel.

« Pour répondre particulièrement a dit que sa foy et créance est fondée sur la pure parole de Dieu, qu'il croit que Dieu a estably sa loy par les moyens que bon luy a semblé; rien n'a omis de ce qui appartient à icelle, qu'il a appris trois moyens pour entendre ceste loy.

« Le premier, les livres des Prophètes. Le second, l'Évangile, annoncé par la bouche de Nostre-Seigneur Jésus-Christ. Le tiers, les livres des Apostres et Disciples d'iceluy Jésus-Christ. Qu'il croit tout le contenu en tout lesdits livres, et au Symbole des Apostres. Qu'il croit qu'esdicts livres tout nostre salut est compris, tant en ce qui concerne la cognoissance de Dieu par son Fils, que les Saints Sacremens par luy instituez pour le soulagement de nostre fragilité. Que ce seroit un grand blasphème de penser que Dieu n'eust été assez sage pour nous faire suffisamment entendre sa volonté; mesmes en ce qui regarde nostre rédemption et réconciliation, que ce seroit aussi grand blasphème de dire que Jésus-Christ n'eust institué son Église, de laquelle il est le vray chef et le vray espoux, ainsi qu'elle a deu estre instituée et enseignée.

« Pareillement, que ce seroit grandement arguer de déloyauté les Apostres et Disciples de Jésus-Christ, de dire qu'ils ne nous auroyent fait entendre entièrement la volonté de Dieu, qu'ils avoyent receue par son Fils Jésus-Christ, et par le Saint-Esprit, en ce qui regarde nostre salut; qu'il est mémoratif avoir leu, que Jésus-Christ avoit entièrement annoncé la parole de Dieu. Pareillement est escrit, que les Apostres et Disciples d'iceluy Jésus-Christ avoyent entièrement entendu sa volonté, en ce qui regarde nostre salut. Que la parole de Dieu, comme il est escrit, estoit avant que le monde fust jamais créé: partant longtemps avant qu'il y eust église entre les hommes,

« Que les hommes ne nous peuvent obliger en ce qui regarde les commandemens establis par la loy de Dieu, outre le contenu en icelle loy, et les moyens et remèdes de nostre salut, car il est escrit qu'après que Jésus-Christ a fait entendre la volonté de Dieu par sa parole à ses Apostres et Disciples, il leur dit: Allez et preschez cest Évangile partout le monde. C'est-à-dire l'Évangile qu'il avoit luy-même annoncé de sa bouche. Il n'a pas dit qu'ils annonçassent autre chose que ce qu'ils avoyent receu de luy.

« Ne croit que l'église romaine ait puissance sur nous autres, si ce n'est en tant qu'elle est conforme à la pure doctrine de Dieu, ne qu'elle nous puisse obliger à autres commandemens, pour la nécessité de nostre salut, qu'à ceux auxquels nous sommes obligés par la parole de Dieu.

« Quant aux Conciles, dict que ce sont constitutions des hommes : qu'il y en a de très-Sainctes, mesmes contenues ès-premiers Conciles généraux, d'autant qu'elles sont conformes à la pure doctrine de Dieu. Il y en a aussi qui ont esté appellez Conciles prophanes.

« Qu'il y a contradiction et répugnance entre les Conciles. Mesmes les uns commandent d'abattre les images qui estoient ès-Temples. Les autres ont commandé de les remettre. Les uns ont défendu aux mariés d'estre Prestres, aux Diacres de se marier, les autres l'ont permis. Les uns ont permis aux bohèmes de recevoir la sainte Cène, *sub utrâque specie* (sous l'une et l'autre espèce), les autres l'ont permis aux Prestres seulement.

« *Interrogué, s'il ne croit qu'il y a sept sacremens, du Baptesme, de la Messe, du Mariage, Confirmation, Pénitence, les Saints Ordres et l'Extrême-Onction.*

« Il a respondu qu'il croit les Saints Sacremens qui ont esté ordonnez par Jésus-Christ, pour nous conformer en nostre régénération, en espérance certaine de ses grâces à venir. Qu'il ne croit autres Sacremens que ceux qui ont esté ordonnez par iceluy Jésus-Christ, assavoir le Baptesme, qui nous représente le lavement et purgation de noz fautes et pechez. Que la désobéissance de notre premier père Adam, par laquelle nous sommes conçus enfans d'iniquité, est effacée. Pareillement, croit le Saint Sacrement de la Cène. Que la chair de Jésus-Christ, et pareillement son sang, sont essentiellement et en vérité audict Sacrement. Quant aux autres Sacremens de l'Église, qu'il ne les a leus en l'Escriture Sainte.

« *Enquis qu'il croit des autres Sacremens.*

« A dict que s'il plaist à Messieurs les Juges les luy tesmoigner par l'Escriture Sainte, il les croira, et quant au Saint Sacrement de l'Autel et de la Messe, a dit qu'il n'a point leu que la Messe ait esté instituée par Jésus-Christ, ne qu'elle soit tesmoignée par la pure doctrine de Dieu : * pense qu'elle ait esté instituée par les hommes ; parce que le Saint Sacrement de la Cène qui a esté institué par Jésus-Christ, nous a esté baillé en toute autre forme que la Messe, et nous a esté baillé pour communier tous en iceluy Saint Sacrement, sous les deux espèces de pain et de vin. Qu'en la Messe il n'y a que le Prestre qui communie ; que mesme en la Communion des Laiz*, iceluy Sacrement nous est administré seulement sous une espèce ; combien que Jésus-Christ ait dict, mangez, beuvez tous ; et qu'en commémoration de sa mort et Passion qui mangeroit et beuroit sa chair et son sang, auroit vie éternelle. Que si Jésus-Christ nous a voulu donner, non-seulement sa chair et son sang, en nourriture de noz ames, nous luy ferions grand outrage de refuser l'un ou l'autre ; et que c'est un grand blasphème contre la parole de Dieu, de vouloir par nous (comme si nous estions plus sages), innover et changer la forme qu'il nous a luy-mesme de sa précieuse bouche annoncée. Conséquemment que la vraye administration de ce Saint Sacrement, et selon sa première institution, est de l'administrer sous toutes les deux espèces, et tout ainsi que Jésus-Christ luy-mesme, et depuis ses Apostres et Disciples nous ont tesmoigné que si la différence entre les Laiz et Prestres, quant à la participation de ce Saint Sacrement, eust esté nécessaire, Jésus-Christ ou ses Apostres et Disciples, ayant receu le Saint-Esprit, ne l'eussent obmise ; mesme que c'est l'un des grands poincts de nostre foy.

« *Interrogé*, si realiter verum corpus Christi adsit in sacrificio misæ (si le vrai corps de Jésus-Christ est réellement présent dans le sacrifice de la messe).

« A dict que Jésus-Christ seul a esté sacrificateur de sa précieuse chair et de son précieux sang, et a fait ce sacrifice et oblation une fois à Dieu son père pour nous, et qu'il ne nous faut plus attendre autre sacrificateur, comme mesme Saint Paul le tesmoigne ; et partant ne croit que le Prestre en la Messe face sacrifice du corps de Jésus-Christ pour nous. Aussi ne croit que le corps de Jésus-Christ y soit ; ains que celuy corps soit là sus à la dextre de Dieu son père, comme luy-mesme a dict, et dont il ne doit descendre jusques à ce qu'il vienne juger les vifs et les morts.

« *Luy a esté remontré, que donc chacun de nous est idolâtre, quand il oit la Sainte Messe, et quand le Prestre levé et monstre après la Consécration le précieux corps et sang de Nostre-Seigneur au peuple.*

« A dict qu'il ne croit que la Messe soit Sacrement, et qu'il croit que le vray Sacrement de la chair et du sang de Jésus-Christ est la Cène ainsi administrée comme il a dit cy-dessus. »

Tel fut le premier interrogatoire subi par Anne du Bourg. On peut remarquer avec quelle adresse consommée le conseiller clerc, que ses juges *avaient estimé prendre en sa parole, pour sa simplicité*, répond à toutes les questions, sans s'engager absolument sur aucune, et sans rien abandonner de ses principes et de ses croyances. Prouvez-moi que j'ai tort, dit-il à ses adversaires, voici mes autorités, citez les vôtres : Discutons, et si je suis battu, je me rends. Avec un tel homme, la besogne des commissaires n'était pas facile. Nous ne rapporterons pas dans leur entier les autres interrogatoires qui reproduisent les mêmes questions et amènent les mêmes réponses en d'autres termes. Nous nous contenterons d'indiquer les points principaux sur lesquels les juges insistaient.

Ce premier interrogatoire a pour titre dans *la vraye histoire de la fausse procédure : Response de du Bourg aux interrogatoires à luy faits par les commissaires ordonnez par le roy, le 22, jour de juin 1559*. Cet interrogatoire fut certainement le premier, puisque celui qui le suit roule en grande partie sur les questions et les réponses déjà faites, auxquelles il renvoie continuellement ; mais il s'est glissé dans l'intitulé une erreur de date que Secousse n'a pas songé à relever. Il faut le mettre à la date du 19 ou du 20 juin au matin, le second étant dudict jour, vingtiesme de juin, en la Bastille, 1559. Il est plus probable cependant qu'il est du 19. Le troisième interrogatoire est intitulé : *du mercredy, vingt-uniesme jour de juin, du matin*, et le quatrième : *du mercredy, vingt-uniesme jour de juin, de relevée*. L'absence de cette désignation, prouve que les deux premiers interrogatoires n'eurent pas lieu le même jour.

Après avoir prêté serment, comme la première fois, *la main aux picts*, du Bourg, interrogé de nouveau sur la question du sacrement de la messe, et de la consécration du corps de Jésus-Christ par le prêtre, reproduisit son opinion et ses principes relativement à la confirmation, à la pénitence, à l'ordre, au mariage, et à l'extrême-onction.

Ses adversaires ne manquaient pas d'habileté. Au lieu de lui donner la preuve de ses erreurs qu'il demandait, et peut-être dans l'impossibilité de la lui fournir victorieuse et sans réplique, ils cherchèrent à l'enlacer dans des questions toutes personnelles, ainsi qu'il résulte de ce passage :

« Interrogé, pourquoi il a reçu les Saints Ordres, mesme l'Ordre de Diacre, et autres précédens ; et que lorsqu'il les a reçeus, il a ouy le Saint Sacrement de la Messe, le tout afin de prendre les Ordres de Prestrise, pour dire et chanter la Sainte Messe.

« A dict, qu'il a appris qu'en la primitive église véritablement il y a eu des Ordres, comme Diacres et Sous-Diacres, Lecteurs et autres ; mais que pour le jourd'huy, ils ne sont reçeus en leur pureté et intégrité.

« Qu'il a prins les Ordres de Diacre et Sous-Diacre, pour parvenir à son estat de conseiller, pour la difficulté qui luy estoit faite de le recevoir en sondict estat, sans lesdictes Ordres, et non point qu'il ait jamais eu intention d'estre prestre, et qu'il s'estime indigne de ce ministère, s'il ne plaist à Dieu l'y appeler. »

Laissons un moment, pour y revenir plus tard, les points de doctrine. L'interrogatoire prit une tournure inquisitoriale et alla jusqu'à exciter du Bourg à la délation.

« Interrogé, où il se confessa, et a reçu son Créateur dernièrement à Pasques.

« A dict, qu'il se confesse tous les jours à Dieu et luy fait sa prière, et ne se confessa au prestre auriculairement à Pasques demieres, et n'a reçu Nostre-Seigneur au Temple (à l'église), et pour faire ses Pasques, n'a esté au Temple.

« Interrogé si l'année passée, mil cinq cens cinquante-huit, il les fait.

« Dict qu'il fust en l'église Saint-Marry (Saint-Merry) de peur de scandalizer ses serviteurs, estans infirmes, et n'ayant cognoissance de la vérité, afin qu'ils les feissent entre-eux audict Temple ; mais quant à luy ne les fait ; et depuis que Dieu luy a donné la cognoissance de sesdicts Sacremens, telle qu'il a cy-dessus récitée, il n'a esté au Temple pour faire Pasques, depuis l'an mil cinq cens cinquante-sept, qu'il les fait à Orléans, comme semble.

« Interrogé, si depuis qu'il a fait ses Pasquesy il a fait la Cène.

« Il dict que non.

« Sommé et interrogé de nommer ceux qui sont de son opinion qu'il a déclaré cy dessus, qui ne reverent la Sainte Messe, la Confession et autres Sacremens qu'il a dict ne vouloir recevoir comme Saints Sacremens.

« A dit qu'il ne peult juger de la conscience d'autrui. »

On lui reproche ensuite d'avoir soutenu devant le roi que les hérétiques ne devaient pas être punis. Du Bourg répond qu'il n'a pas dit que les hérétiques ne devaient pas être punis, qu'il sait bien qu'ils doivent l'être, mais qu'il faut savoir d'abord quels sont les hérétiques, et définir l'hérésie ; que les uns méritent des punitions graves, les autres des punitions légères, et qu'il faut distinguer dans l'application des peines. Il reconnaît pour hérétiques, ceux qui nient les deux sacremens confessés par lui. Quant à ceux qui nient les autres, il ne les croit ni coupables ni punissables.

La grande hérésie d'Anne du Bourg, aux yeux de ses juges, était son opinion sur la messe ; c'est sur cette question qu'ils reviennent sans cesse. Mais les mêmes demandes amènent les mêmes réponses, fermes et prudentes à la fois : la messe n'étant pas un sacrement, celui qui la nie n'est pas hérétique, partant pas punissable.

Il nie ensuite qu'il faille prier pour les trépassés. Sur la question du purgatoire, des prières adressées aux saints et aux saintes, et la vénération des reliques, il répond que :

« La communion et commémoration des Saints nous servent d'exemple à nostre vie, et que Jésus-Christ lui-mesme nous a commandé de le prier, et s'adresser à luy directement, qui est nostre moyennneur envers Dieu son Père, et est jaloux de ceste

gloire. Que puisqu'il nous a fait cest honneur de nous assurer qu'il intercédéra pour nous, n'est jà besoin de nous adresser à autre qu'à luy, et serions grandement ingrats de mespriser cest honneur qu'il nous a fait, de vouloir luy-mesme estre nostre advocat, comme il est escrit qu'il a purgé noz fautes par son sang précieux; que ce serait un grand blasphème de dire qu'il ne les eust purgées suffisamment, et qu'il y eust un autre purgatoire que sa mort et passion, et quant à la vénération des reliques des Saints a dict, que depuis que l'esprit est party de leurs corps, ne les faut vénérer; que ce n'est qu'un corps sans âme et sans esprit. »

Il explique ensuite et commente l'opinion qu'il a émise devant le roi. Il se défend d'avoir dit qu'il ne fallait pas punir les hérétiques : il a soutenu le contraire, mais sous la condition de déterminer la qualité de l'hérésie, et pour lever les doutes à cet égard, il a demandé la convocation d'un concile, conformément à l'engagement pris par le roi dans un article du traité de Cateau-Cambresis.

L'observation des fêtes et dimanches et autres menues superstitions, étaient en 1559 des articles de foi. Les questions suivantes ont presque un intérêt d'actualité pour nous, en présence des tentatives du parti prêtre.

« *Interrogé sur l'observation des Festes, des dimanches et autres solemnitez des Festes commandées de l'Église, et ce que luy en semble.*

« A dict que Dieu a institué le jour du repos qui est le Dimanche. Quant aux Festes des Saints, il en a respondu cy-dessus, lorsqu'il a parlé de la vénération. Quant à Pasques, Pentecoste, Ascension, et Noël, sont Festes vénérables, et les loue. Quant aux Festes de Nostre-Dame et des Apostres, et autres Saints, il les comprend avec les autres festes des saints : c'est assavoir qu'il ne les faut vénérer, comme il a dict, quand il a parlé de la vénération d'iceux Saints.

« *Interrogé sur les jeusnes ordonnez par l'Église, prohibition de manger chair, quaresme, quatre-temps, et autres jours jeusnables, instituez par l'Église et les saints Conciles.*

« A dict que le jeusne est bon, quand il est fait à bonne fin, comme pour vaquer à oraison, et macérer et matter la chair, qu'ainsi anciennement il a esté gardé par les fidèles, en leurs élections des Ministres de l'Église, et ez Saints Conciles. Quant aux jeusnes qui sont commandez par l'Église romaine, a dict, que quant à soy il ne voudroit scandalizer son prochain, s'il pensoit qu'il y eust scandale en la trangression d'iceux, mais aussi en sa conscience ne penserait offenser Dieu, en usant avec actions de grâce, de tous les biens promiscuement, qu'il a pleu à Dieu créer pour l'usage de l'homme, en tous tems, mesme en tems de Quaresme, Vendredy et Samedy, et autres jours indifféremment, ainsi qu'il est escrit.

« *Interrogé, s'il estime hérétique celuy qui mange chair en tems défendu, sans nécessité et raison légitime.*

« A dict que non, selon ce qu'il a dict cy-dessus.

« *Interrogé, s'il a fait le Quaresme, et s'il a mangé chair pendant iceluy.*

« A dict, qu'il ne l'a fait, et a mangé chair pendant le Quaresme; mais qu'il avoit dispense de monsieur l'Evesque de Paris, ou de son vicaire, qui est enregistrée.

« *Interrogé, quelle nécessité il avoit de manger chair en Quaresme.*

« A dict, que son indisposition a esté la cause, et que monsieur de Floisel, médecin (qui en avoit tesmoigné), enquis d'icelle en pourra parler.

« Interrogé sur l'obéissance due aux Evesques, Prélats, Archidiacres, Curez, et autres Dignitez de l'Église, ayans charge d'ames.

« A dict. qu'il faut obéir aux Ministres de l'Église, Curez et autres qui ont charge de noz ames, en ce qu'ils commandent qui est conforme à la parole de Dieu.

« Interrogé, où est l'Église Catholique, et si le Pape n'est pas vicaire de Dieu, et le Chef de son Église.

« A dict que l'Église est la congrégation des fidèles, en quelque lieu qu'ils soyent dispersés, et que le Chef d'icelle et son vray Espoux est Jésus-Christ, et que le Pape est *Evesque de Rome*, comme chacun Evesque est Evesque en son Evesché, et que par les anciens conciles, en l'assemblée des Evesques, le Pape de Rome n'a esté Chef le premier, comme Chef de l'Église.

« Interrogé, quels livres il a leu de Luther, Calvin, et autres, et s'il en a encore.

« A dict qu'il en a leu de *Calvin* et autres, non de *Luther*, et les a achetez de ces porteurs de livres qui vont et reviennent par pays. »

Le reste de l'interrogatoire porte sur la croyance qu'il devait accorder aux textes du droit canon, et autres livres des saints docteurs, plutôt qu'aux interprétations de Luther, de Calvin et autres. La réponse de du Bourg est toujours la même. Il approuve ce qui est conforme à la pure parole de Dieu : il relève les erreurs et les contradictions des décrets et des décrétales.

TROISIÈME INTERROGATOIRE.

Du mercredi vingt-uniesme jour de juin, du matin, en la Bastille, 1559.

Ce troisième interrogatoire commence par une protestation de du Bourg, relative à son serment et à sa qualité de diacre. Il ne voulait laisser à ses adversaires aucun avantage dont ils pussent plus tard se servir contre lui. Elle est ainsi conçue :

« A dict qu'il ne sait comment on avoit escrit son serment, ny en quelle forme. A bien dict qu'il jure, et entend jurer devant Dieu, et promis de dire audit Roy ce qu'il aura pleu à sa majesté luy révéler de sa vérité, et dict que c'est un tesmoignage ou confirmation suffisante, sans autre démonstration de serment ; et sur ce qu'on lui a dit qu'il meist la main aux picts, affermast et jurast par ses Saintes Ordres.

« A dict que les Ordres de Diacre et Sous-Diacre qu'on lui a baillées, ne sont les Ordres de la primitive Église, et selon leur intégrité ; et que l'office de Diacre et Sous-Diacre estoit entièrement en icelle Église primitive de ministrer aux Prestres ez tables des fidèles, et d'avoir la charge et administration des deniers donnez pour Dieu, ausdicts fidèles ; qu'il n'a telle charge et porte seulement le nom de Diacre et Sous-Diacre, partant ne veult jurer sur lesdicts Ordres, parce qu'il n'en a que le nom. »

Du Bourg ensuite s'accuse de n'avoir pas dit la veille la vérité sur un point de l'interrogatoire. Il avoue que :

« Véritablement il a fait la Cène à ces Pasques dernières, en l'assemblée de fidèles et chrestiens, et qu'il ne voudroit avoir esté longuement sans recevoir ce grand bien de Dieu, qui luy a esté présenté en iceluy sacrement. »

Les questions d'inquisiteurs et les provocations à la délation recommencent avec plus d'insistance.

Interrogué, en quel lieu, avec quels fidèles, et en quelle forme, il a fait et receu ladicte Cène, et à quel jour.

A dict, que ce fut le samedy, veille de Pasques dernières, comme il luy semble ; du lieu et des personnes, ne de l'heure, ne le peult dire. Et quant à la forme, ce fut en la forme prescrite par Jésus-Christ, et observée par ses apostres et disciples.

Interrogué, de dire plus amplement la forme.

A dict, qu'il ne le peult dire que sommairement. C'est que le saint Sacrement est administré par le ministre, après les prières et exhortations faites par la parole de Dieu, à tous ceux qui s'y présentent, non excommuniez, et sous les deux espèces de pain et de vin, avec action de grâces.

Luy a esté remonstré qu'il faut dire qui estoient les ministres, les fidèles, le lieu et le jour où il feit ladicte Cène.

A dit, qu'il ne le peult dire sans offenser Dieu, et qu'il craindroit de mettre en mesme peine ceux qu'il reveleroit, et s'il ne pensoit offenser Dieu, comme il l'en appelle à tesmoin, il diroit ce qu'il en sait.

Bien dict qu'il n'y avoit en l'assemblée aucun des messieurs de la court de parlement, ne président, ne conseiller : car il les eut bien cognus. Mais quant aux autres, n'en avoit grande cognoissance.

Interrogué, de dire en quel lieu, en quelle maison, et si c'estoit en ceste ville ou ez faubourgs, et en quel nombre ses compagnons estoient lorsqu'il feit ladicte Cène.

A dict, qu'il ne le peult pareillement dire sans offenser Dieu, et qu'il craindroit mettre en peine, comme il a dict, ses frères et sœurs, s'il particularisoit plus avant les choses susdictes. Bien a recognu que ce fust en ceste ville de Paris.

Interrogué, de dire si ce fust de jour ou de nuict.

A dict, qu'il ne le peult semblablement, et pour mesme cause dire ; et en même instant a dict que ce fust de jour.

Interrogué, si ce fust au matin ou après disner.

A dict, qu'il ne le peult particulariser sans offenser Dieu, comme dessus.

Interrogué, si c'estoit à jeun, ou après le repas.

A dict, qu'il a déjà à ce respondu par l'article précédent.

Interrogué, si ses serviteurs y estoient, ou aucuns d'iceulx.

A dict, quand il alloit à l'assemblée, il laissoit un laquais (duquel il ne sait le nom, et qu'il n'est plus maintenant à luy) en un coin de rue avec sa mule, qui l'attendoit jusques à son retour.

Pressé de nouveau de dire le nom de ses serviteurs, il fait cette noble réponse :

« Qu'il sait bien par les lois civiles, qu'il est loisible à un chacun de racheter son sang par tels moyens dont il s'avisera.

Ce qu'il ferait volontiers comme homme qu'il est. Mais d'autant qu'il est question de la loy de Dieu, de son honneur et de la gloire de Jésus-Christ, il feroit trop grand blasphème et outrage à l'encontre de la majesté de Dieu, s'il denioit devant les hommes ce qu'il luy a pieu luy révéler de l'intelligence et cognoissance de la vérité ; et croit, comme il est escrit, que justement il seroit dénié par Jésus-Christ devant Dieu son père, s'il avoit dénié devant les hommes, chose qui appartienne à la gloire et louange de son nom. Pareillement, feroit grand tort à son prochain, de le mettre en

aucune peine pour la mesme occasion, pour laquelle il est prisonnier, qui est pour dire la vérité. »

On lui rappelle qu'en sa qualité de conseiller du roi, il connaît les lois et les contraintes exercées contre ceux qui interrogés au nom du roi, refusent de dire la vérité. Il répond qu'il a dit la vérité, tirée de la parole de Dieu, et qu'on ne peut lui demander autre chose.

Cette terrible affaire de la messe revient encore. C'était le grand cheval de bataille des inquisiteurs : ils le ramènent au combat, armé de toutes pièces. Ils lui opposent les décisions des conciles de *Constance* et de *Latran*, l'autorité des décrétales. Ils lui rappellent l'exemple d'*Almeric de Bena, désenterré et bruslé en la ville de Paris comme hérétique sacramentaire*, les exécutions ordonnées par *Philippe-Auguste*, et lui conseillent de « N'estre si arrogant et téméraire, de n'obéir et croire ce qui est décidé ez saints conciles. »

À ce luxe de citations, à ces menaces sous forme d'avis, du Bourg oppose son invariable réponse que : « La messe a esté instituée par les hommes ; que si elle eust esté nécessaire au salut de nos ames, Jésus-Christ ne l'eust obmise par sa parole. Quant aux décrets et conciles, qu'il a déjà répondu que c'estoient traditions humaines, s'ils ne sont conformes à la parole de Dieu. Partant, n'ont peu adjouster ne diminuer au nombre des saints sacremens de Jésus-Christ, ne changer ne immuer la forme pros-crite de sa Majesté divine. »

QUATRIÈME INTERROGATOIRE

Du mercredy vingt-uniesme jour de juin, de relevée, en la Bastille, par devant lesdits sieurs commissaires, 1559.

Les inquisiteurs étaient à bout d'arguments. Ce quatrième interrogatoire, fort court, est ainsi conçu :

Ledit maistre Anne du Bourg, mandé, remonstrances et admonitions luy ont esté faites par monsieur le président Sainct-André, de penser à ce qu'on luy a proposé hier matin et hier tout le jour, et aux remonstrances par luy faites, se reconnoistre et revenir à soy, et revenir à la sainte foy desdits prédécesseurs, que chacun tient.

A quoy il a dict avoir répondu amplement, et remercie lesdits commissaires desdits advertissemens.

Luy a esté dit par monsieur le révérend evesque de Paris, qu'il falloit qu'il obéist à Dieu et à la sainte Église, au Roy et à la Justice. Dieu luy commande par son Escriture sainte de dire vérité, le Roy le veut, il en a esté par messieurs les commissaires interpellé, il a refusé indiquer ceux avec lesquels il a fait la Cène cy-dessus par luy alléguée ; pour ce qu'il dict ne le pouvoir faire sans offenser Dieu. A ceste cause, pour luy oster le scrupule, luy a dict ledict révérentissime evesque de Paris, qu'il l'en dispensoit, de la puissance qu'il avoit en l'Église, luy enjoignoit d'obéir au commandement à luy fait de nommer et indiquer comme dessus. Ce qui lui a esté aussi enjoint par ledict seigneur président.

A dict, sur ce, qu'il est marry qu'il ne peult mieux obéir au commandement de Dieu ; et que de volonté et affection il ne désire autre chose que d'entendre la volonté de sa majesté, et le prie luy faire la grâce de luy pouvoir obéir selon icelle. Pareil-

lement qu'il est très-humble et très-obéissant serviteur, sujet et officier du roy, et obéissant à la justice, et à son dict évesque.

Les 23, 24, 25 du même mois, on interrogea du Faur, Paul de Foix, Antoine Fumée et de la Porte, également prisonniers à la Bastille. Les hommes d'un caractère inébranlable, inaccessibles à la crainte, sont rares. Les coaccusés de du Bourg faiblirent à ce qu'il parait, d'après ce passage de *la vraye histoire* qui ne leur consacre que peu de lignes; elles sont remarquables par le mépris qu'elles impliquent; leur brièveté même prouve toute l'importance qu'on attachait alors à ce procès.

« Et les 23, 24 et 25 dudict mois, interroguèrent lesdicts *du Faur, de Foix, Antoine Fumée, et de la Porte*, lesquels respondirent ce qu'ils voulurent, et n'ay point icy inséré leurs responses, parce que leurs amis qui l'avoient peu entendre d'eux, disoyent qu'elles avoyent esté desguisées, et n'y avoit rien de notable, ny digne de tels personnages. »

C'était là la première et la moins rude partie de la tâche des juges. Ici commence la seconde phase du procès. Déclaré hérétique par l'évêque de Paris, et livré par lui au bras séculier, du Bourg en appela comme d'abus à la cour du parlement. Mais avant de continuer l'analyse de cette curieuse procédure, il faut dire ce qui la suspendit. Le ciel lui-même parut intervenir en faveur de l'accusé, et réparer le hasard malheureux qui avait fait échouer un projet d'évasion concerté, au rapport de plusieurs historiens, pour arracher du Bourg de sa prison.

Il avait des amis nombreux et actifs, prêts à saisir toutes les occasions favorables. Les interrogatoires avaient eu lieu ainsi qu'on l'a vu à la Bastille, mais il parait qu'il fut parfois transféré à la Conciergerie du palais. Il devenait plus facile d'essayer de le sauver. Un complot fut organisé, on ne sait par quels moyens, et l'accusé était d'accord et entretenait des intelligences avec ses amis. Les catholiques firent grand bruit de cette tentation de fuite, et prirent de là prétexte pour jeter des soupçons sur l'innocence de du Bourg. Ces reproches sont dénués de fondement, et ne méritent pas qu'on s'y arrête pour les réfuter. Tout accusé a, certes, le droit de défendre sa vie, et du Bourg, inflexible dans ses principes, n'ignorait pas que cette inflexibilité même le condamnait à l'avance dans l'esprit de ses juges partiiaux et passionnés. Une circonstance fortuite, une erreur fatale fit échouer le projet.

« En ce tems, monsieur *du Bourg*, prisonnier à la Bastille, fust découvert d'avoir envoyé une lettre escripte en chiffre par son serviteur, à un nommé *Durant*, et le serviteur prist l'un pour l'autre, parcequ'il s'adressa à un nommé *Durant*, procureur en la court, qui n'estoit celuy dont il estoit question; lequel voyant ces lettres ainsy escriptes, se adressa à son curé pour avoir conseil de luy; et estoit le curé de Saint-Jehan en Grève, nommé monsieur *Lenoir*, fort homme de bien, par le conseil duquel ledict *Durant* porta lesdictes lettres à monsieur le président Saint-André; puis après par ordonnance de la court, fust dépesché monsieur *Gayant* pour découvrir lesdictes lettres, lesquelles furent découvertes par un deschiffré qui se trouva dedans les coffres dudict *du Bourg*; ledict deschiffié portoit ce qui s'ensuit :

Durant ne failles de soir à telle heure de m'apporter une corde de telle grosseur, et amenez les chevaux que m'avez promis, avec bonne compagnie, affin que si nous

*sommes découverts, nous soions les plus forts ; et ne faillés à estre garny de bons bastons à feu*¹⁸⁰.

Pendant que ces événements se passaient, tout se préparait à Paris pour des fêtes brillantes et ruineuses. Nous avons pénétré avec les inquisiteurs sous les sombres voûtes de la Bastille, nous avons assisté à ces interrogatoires qui devaient se terminer par le supplice ; suivons maintenant la cour dans ses cérémonies pompeuses où règne la joie, et que la mort va changer en deuil.

Le lecteur sera sans doute curieux de trouver ici, au lieu d'un récit arrangé, les détails exacts que nous possédons sur les fiançailles et le mariage par procuration du roi d'Espagne, ainsi que sur le tournoi où Henri II perdit la vie. Sans trop d'effort on en ferait une espèce de conte de fée. On verra par la lecture de ces pièces historiques auxquelles nous conservons leur éloquente réalité, ce qu'en tout temps coûtent les hymens princiers. Elles offrent le tableau le plus fidèle et le plus exact des mœurs, des usages, des costumes de l'époque, et une sorte de catalogue des noms les plus illustres alors.

PROJET DE L'ORDRE QUI SE DEVOIT TENIR AUX FIANÇAILLES DU ROI D'ESPAGNE.

« Pour les fiançailles qui se feront à la haute salle du Louvre, du roy catholique, et de madame, fille aînée du roy, le duc d'Albe sera conduit devers le roy, par les princes à qui tout sera ordonné.

« Après le contrat de mariage, leu dans la chambre du roy, le roy et la reyne entreront en la salle.

« Les ambassadeurs seront assistans en ladicté salle.

« Les fiançailles se feront par un cardinal.

« Les fiançailles faites, se commencera un bal.

« Ledict bal finy, le roy et la reyne se pourront retirer en leur chambre ou anti-chambre, cependant que l'on dressera les tables.

« L'assiette de la table du roy sera sur le haut des deux tables joignans en potence à celle du roy.

« Les princes, princesses et autres seront assis en ladite table, ainsi qu'il a esté ordonné.

« Après le souper, il se dressera un bal, et après le roy et la reyne iront en leur logement de Nostre-Dame.

AU FESTIN QUI SERA FAIT LE JOUR DESDICTES FIANÇAILLES.

« Le roy et la reyne seront assis au milieu de la table.

« A la main droicte seront assis ceux qui s'ensuivent :

« La reyne catholique, le duc d'Albe, monseigneur le duc d'Orléans, madame de Lorraine, madame la princesse de Condé, un cardinal, monsieur de Montpensier, madame la douairière de Guyse, madame la princesse de la Roche-sur-Yon, madame de Guyse.

180 Journal de Brulart. – *Le père griffet*, Observation sur l'Histoire de France.



« Un cardinal, madame de Vaudemont, un cardinal, madame de Nevers, un cardinal, l'ambassadeur du pape, l'ambassadeur du Portugal, l'ambassadeur de Venise, l'ambassadeur de Ferrare, l'ambassadeur de Mantoue.

« A la main gauche de la reyne, ceux-ci s'ensuivent :

« Le roy dauphin, la reine dauphine, monseigneur d'Angoulesme, madame Marguerite, madame de Savoye, madame d'Estouteville, madame de Saint-Paul, mademoiselle la princesse de la Roche-sur-Yon, madame de Vaudemont, mademoiselle de Montpensier, un prince, madame de Rotelin, mademoiselle de Longueville, madame la marquise d'Isle, un prince, madame d'Elbeuf de Neyers, madame de Valentinois, mademoiselle d'Aumale, la mareschale de Saint-André.

CONTINUATION A DROITE.

« Un cardinal, madame de Montmorency, un cardinal, la duchesse de Bouillon.

CONTINUATION A GAUCHE.

« Un prince, mademoiselle de Bouillon, un prince, la duchesse de Bouilloy.

« La table susdicte aura deux potences, auxquelles, après les seigneurs et dames dessus nommez, les autres apparentes dames, demoiselles et fille de la reyne d'Es-cosse et de la reyne de Navarre, seront assises sans rang, et seront aussi assis esdictes potences, entre les susdictes princesses, dames, demoiselles et filles, messieurs les princes, cardinaulx et chevaliers de l'ordre, et autres sans rang.

« Les prévôts des marchands et eschevins seront, pour se trouver à la célébration du mariage de ladite Elisabeth avec le susnommé roy d'Espagne, l'an 1559, le vingt-un juin.

« Le mercredi, vingt-un juin, environ vers huit heures du matin, monsieur de Létigny, maistre d'hostel du roy, vint en l'hostel de la ville semondre* messires pour eulx trouver, le lendemain jeudy, vingt-deux jour dudict mois, vestus de leurs robes de soye, en l'église de Paris, à la célébration du mariage de madame Élisabeth, première fille du roi, et du roy catholique, Philippe II, roy d'Espagne, en vertu de la procuration passée au duc d'Albe; et au souper en la salle du palais : ce que messires promirent faire, et firent dresser mandement à messieurs les conseillers qui ne sont point des cours, et aux seize quarteniers seulement, mais il ne s'en trouva guères.



LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DE LADITE ÉLISABETH, L'AN 1559, DU MOIS DE JUIN.

« Messieurs de la ville, accompagnez d'aucuns des conseillers en peu de nombre, et des quarteniers, archers, arbalestriers, haquebutiers et sergens, estans vestus de

leurs robes de soye my parties de satin cramoisy et tanné, sortirent tous ensemble et allèrent au cloistre Saint-Germain de l'Auxerois, où estoient leurs mules, et là se mirent en ordre et s'en allèrent droict à Nostre-Dame de Paris, pour assister à la célébration du mariage de madame Elisabeth ; entrèrent dedans le chœur, où ils trouvèrent messieurs de la cour au costé dextre, messieurs des comptes et les généraux au costé senestre, et y avoit bien peu de place pour messieurs de la ville, et furent la plus part d'entre eux debout, sans se pouvoir asseoir.

« Environ le midy, après que le dernier coup de la messe de l'espousée fut donné, monsieur l'évesque de Paris alla à la porte de l'église pour faire ledict mariage selon la coustume de nostre mère sainte église. Ce fait, vindrent dedans le cœur et marchoient premièrement les évesques, après eux les archevesques.

« Suivoient messieurs les cardinaux de Lorraine, de Guyse, de Sens, de Lénoncourt, Strossy et autres.

« Après suivoient les cent gentilshommes de la maison du roi.

« Après eux, les chevaliers de l'ordre,

« Après, marchoit monsieur le grand escuyer, vestu d'une robe de drap d'or.

« Après, monsieur le connestable, vestu d'une robe de drap d'or, fourré de lubernes blanches (fourrure de la femelle du léopard).

« Après, monsieur le duc de Guyse, et autres grands princes et seigneurs.

« Après, monsieur le duc de Lorraine.

« Après lui, le roy d'Escosse, dauphin de France.

« Après, vint le roy qui menoit l'espousée, si richement vestue et accoustrée, tant en sa couronne impériale qu'elle avoit sur la teste, que en son accoustrement de corps, que ce seroit prolixité de l'escrire par le menu.

« Suivoit la reyne avec la reyne d'Escosse, madame Marguerite, et toutes les princesses, vestues de tant de riches habits garnis de pierreries, qu'elles faisoient étinceler les yeux des assistans de leur lueur.

« Pendant que l'on disoit la messe solennelle, les hérauts d'armes du roy, l'un estant sur le théâtre devant le portail Nostre-Dame, et l'autre sur le pont de bois fait emmy* la nef, jettoient au peuple grande quantité d'or et d'argent, en criant *largesse!* La messe dicte, le roy, la reyne et les princes s'en retournèrent au logis de l'évesché, et messieurs de la ville s'en revindrent en l'hostel de la ville, et après disner, sur les quatre heures, s'en allèrent au palais pour y soupper ; aucuns y entrèrent à grande force, les autres n'y sceurent entrer, ny plusieurs de messieurs de la cour, qui furent contraints eux en retourner en leurs maisons et encore ceux qui y estoient entrez eussent voulu en estre hors pour la grande confusion qui y estoit.

MÉMOIRE DES MEUBLES POUR MADAME, QUI DEVOIT ESPOUSER LE ROY D'ESPAGNE.

« Deux accoustemens de pierreries.

« Six robes de toille d'or frizé et six cottes.

« Deux robes de broderye et deux cottes.

« Quatre robes de toille d'or et de toille d'argent plaine, et quatre cottes.

« Une robe de veloux cramoisy avec du passement d'argent large, et une cotte de mesme.

- « Une robe de veloux noir avec du passement d'or et d'argent, la cotte de mesme.
- « Une robe de satin blanc avec du passement d'or, une cotte de mesme.
- « Une robe de Damas blanc avec du passement d'argent, une cotte de mesme.
- « Une robe de satin cramoisy avec du passement d'or, une cotte de mesme.
- « Une robe de damas cramoisy avec du passement d'or et d'argent, et une cotte de mesme.
- « Une robe de satin jaune-paille avec du passement d'argent, la cotte de mesme.
- « Une robe de satin blanc avec de l'or et de l'argent, et une cotte de mesme.
- « Une robe de satin violet avec du passement d'or et d'argent, la cotte de mesme.
- « Une robe de damas gris avec de l'or, et la cotte de satin gris avec de l'or.
- « Des cottes sans or et argent, de satin cramoisy, de satin blanc, de satin jaulne doré, de satin jaulne paille, de damas blanc, de satin columbien, de veloux cramoisy, de haute couleur, de veloux jaulne paille, de veloux jaulne doré, de veloux violet, de veloux noir, de satin noir.

POUR LE JOUR DE SES NOPCES.

- « Un manteau à la royalle, ung bord de broderye d'ung pied, une cotte de dessous de drap d'or, corps et manches.
- « Ung manteau de nuit, de toile d'argent plaine, fourrée de loups cerviers.
- « Une vasquine (sorte de jupe ample et bouffante) de satin jaulne doré passementée, toute d'argent avec le corps et les manches.
- « Une jupe fourrée, de satin jaulne doré, avec du passement d'argent à l'entour.
- « Une tapysserye pour la chambre, de toile d'or damassée par laizes et de veloux cramoisy de haulte couleur.
- « Le lict et le dais, de veloux cramoisy de haulte couleur, passementé de demy-pied, et demy-pied de grand passement large d'or.
- « Pour la salle, une tapysserye, aussy de toile d'or et veloux cramoisy de haulte couleur par laizes, et le daiz de mesme.
- « Pour la garde-robe, salle et chambre, des tapysseryes de haulte lisse, et la vaiselle d'argent pour sa chambre.
- « De la vaisselle d'argent pour la servir à sa table et sa maison.
- « Le linge tant pour sa personne que pour sa maison.
- « Une lictière accoustrée, comme il les faut.
- « Six hacquenées (cheval ou jument qui sert à la monture des dames) et ung chariost.
- « Cinq mullets de coffre avec les couvertures.
- « Une hacquenée accoustrée de toile d'argent frisée.
- « Pour la reyne dauphine et Mesdames, des robes de toile d'argent frisée et des cottes de mesme.

MÉMOIRE DE CE QU'IL FAUT POUR MADAME.

- « Premièrement : une tapysserye de veloux cramoisy violet par laizes de toile d'or frisée toute jaulne, qui sera pour sa chambre, avec le lict grand ciel et daiz de mesme, chaises et tabourets.

« Pour la salle, une tapysserye de velour cramoisy violet par layzes de toille d'or damassée toute jaulne, avec le daiz de mesme et une chayse pour s'asseoir à table.

« Ung tappis de veloux violet avec ung passement et une frange d'or à l'entour pour sa table de nuict.

« Ung coffre de nuict de veloux violet, aux quatre coings accoustré d'argent doré avec l'ense au milieu doré.

« Ung mirouer accoustré d'or, le vallet (le manche) pour le tenir de mesme, une peltote de veloux violet accoustrée d'argent, dorée à l'entour.

« Une poche de veloux violet à mectre ses peignes, avec du passement d'or à l'entour : des petites époussettes, le manche de veloux violet accoustré et doré pour nettoyer ses peignes.

« Des vergettes pour nettoyer ses besongnes (affaires) de veloux, le manche de veloux violet accoustré d'or.

« Ung bougier doré, un poinçon et une longue aiguille dorée, deux petites chauffe-rettes d'argent ainsy qu'on en montrera le patron.

« Deux tappis veluz pour mectre à l'entour de son lict, ung tappis de veloux violet avec ung passement et frange d'or à l'entour pour mectre sur le buffet.

« Ung grand tappis velu pour mectre sous ses pieds en la salle.

« Une tapysserye de haute lisse pour sa salle, une pour sa chambre et une pour sa garde-robbe.

« Ung lict de veloux violet avec des passemens d'or et le daiz de mesmes, douze linceux, douze chemises de jour, douze chemises de nuict ouvreez, et une douzaine de rouailles ouvreez d'or et d'argent, et une douzaine de souilles dorillez ouvreez d'or et d'argent, et de la toille de Hollande pour faire le demourant du linge qui luy est nécessaire, la quantité que l'on monstrera en estre besoing.

« Ung petit lict avec ung pavillon de damas violet, frange d'or, pour celle qui couchera en sa chambre, une paillasse pour ses femmes de chambre, avec ung pavillon de camelot violet, frangé de soye violette.

« Six coffres de bahue pour porter ses besongnes.

« Quatre flambeaux d'argent doré.

« Quatre chandelliers à mectre contre les murailles, d'argent doré, comme ceulx qui sont en la chambre de la royne.

« Ung valet d'argent doré pour tenir le flambeau, comme celluy qui sert devant la royne.

« Ung bassin pour se laver les mains, et une esguierre*, le tout doré.

« Une couppe dorée, ung essay doré.

« Ung petit bassin doré pour laver la bouche.

« Ung vase doré pour jetter la lescive sur la teste.

« Une petite cuvette à mectre le mortier (bougie pour la nuit), qui soit dorée.

« Une petite chaufferette dorée de la façon qu'on montrera.

« Une buye (une cruche) dorée et deux petits flacons dorez.

« Une bassinore d'argent.

« Ung bassin à laver la teste.

« Une cuvette à laver les jambes.

« Ung grand coquemart* et ung petit.

« Ung pot à pisser.

« Une petite cuvette à mettre la chandelle.

« Ung bassin pour son bourlet*, et ung pour sa chaize percée. »

Vient ensuite le détail de toutes les fournitures de l'écurie, le nombre de haquenées pour la jeune reine, pour ses filles, la description des harnois, des habillements de ses femmes et des laquais, etc.

La note qui suit donne la liste d'autres dépenses qu'on fit pour ces noces, « que le roy vouslut être magnifiques » elle indique le prix d'une quantité d'objets qu'il peut être curieux de comparer aux prix actuels.

« A Claude Bolie, mercier, demeurant à Paris, 178 livres 166 deniers pour 10 aulnes 1/3 de volant à 7 francs l'aulne, pour des manchettes ouvrees d'or, d'argent et de soye, pour 39 aulnes de toille de Lyon, 1 once de fil de Florence, etc., lesquelles choses le Roy a fait don à la Royne catholique.

« A Jacques Daner, marchand de soye, demeurant à Paris, 281 livres pour 6 livres de soye noire déliée et perlée, pour 17 livres de soye de plusieurs sortes.

« A Nicolas Lévesque, faiseur de peignes, demeurant à Paris, 21 livres pour deux douzaines de peignes de beine (d'ébène); pour une douzaine de peignes de bouy (de buis).

« A Pierre Plançon, épinglier de la royne, 58 livres pour 116 milliers d'épingles grosses, moyennes et petites.

« A Françoise Poteau, jardiniere, 9 livres pour 18 douzaines de chapeaux d'œillets* blancs, et deux douzaines bouquets longs, huit douzaines communs, et deux douzaines bouquets blancs, à six sols la douzaine, l'un portant l'autre.

« A Jean Jehannet, dit Herpin, marchand de chevaux, 1,467 livres 10 sols pour XI courteaux vendus au Roy, qu'il a donnez à sa sœur, savoir 8 pour ses charriots et trois pour ses pages et muletiers.

« A Yuon Marcot, marchand de chevaux, 280 livres pour trois hacquenées.

« A Guillaume le Fieu, receveur de l'escurie de la Royne-mere, 100 livres pour une hacquenée.

« A Estienne Croquet, brodeur, 250 livres pour partie de la broderie d'un manteau que le Roy luy a commandé pour la Royne catolique.

« A Annibal Foussard, mercier de la Royne-mere, 250 livres pour partie de ce qui luy est deu pour chapeaux et bonnets des demoiselles, pages et laquais de ladite royne.

« A Jean Brûlé, cler de monsieur Guillaume de Marillac, maistre des comptes, 1,500 livres pour son remboursement de l'argent employé à 51 pièces d'or et 1,250 d'argent portant la figure du Roy Philippes et de madame Elisabet son espouse : 50 pièces d'or et 877 d'argent pour estre jettées (par les héraults) par forme de largesse les jours des nopces desdits seigneurs, sçavoir le jour de celles du roy catolique XII cents III^{xx}I pièces, savoir 21 d'or et XII^e d'argent, XL d'icelles d'or, 20 de chaque figure, qii ont esté mises ez-mains de monseigneur le conneslable pour en faire la distribution, et le reste mis ez-mains du roy.

« A Jean Dallemart, maistre charpentier à Paris, 2,500 livres pour ung perron de charpenterie au bout des lices de la rue Saint-Antoine, près les Tournelles, et ung grand eschaffaud depuis le perron jusqu'à l'hostel de Graville, pour le tournoix qui a esté faict à l'occasion des susdits mariages,

« A Guyon le Doux, maistre peintre, demeurant à Paris, 3,003 livres pour avoir fait l'enfoncement du palais, la grande salle du palais, et frise estant autour, fourny bouy, lière, chandeliers et autre chose.

« A Charles le Comte, charpentier, demeurant à Paris, 4,250 livres pour ouvrages de charpenterie en la grande salle du palais et ailleurs, comme en l'église de Nostre-Dame et maison épiscopale.

« A Jean Picard, imagier, 512 livres pour avoir fait tous les personnages de mouleure qu'il falloit au perron, jusqu'au nombre de 16, et quatre à la salle des tenans et 18 pièces de moulleures pour les chandeliers de la grand'salle du palais, garnis de rouleaux.

« A Pierre Clément, marchand potier de terre, demeurant près Beauvais, 21 livres 12 sols pour 36 grandes cruches de terre de Beauvais, pour mectre de l'eau pour le service des tenans.

« A Marin le Vasseur, vitrier, 12 livres pour 6 panneaux de vitre de verre mis à l'hostel de Graville dans la salle où le Roy et les tenans s'armoient.¹⁸¹ »

La dépense totale monta à 24,142 livres 6 sols, qui représentent certainement plus de 200,000 francs de notre monnaie (en 1850 environ, date de l'édition originale, soit 550.000 € en 2011). Il faut y ajouter plusieurs articles pour autres dépenses de meubles, du tournoi et des autres cérémonies ; de plus la dépense faite pour la salle dans le parc des Tournelles pour les festins des noces, les dépenses pour les présents à l'occasion des deux mariages. Les détails qui précèdent font d'autant plus intéressants à connaître, qu'ils sont peut-être le seul document qu'on puisse consulter, le compte de l'argenterie de l'année 1559 n'ayant pas été retrouvé à la chambre des comptes, comme si on avait voulu faire disparaître cette preuve de la dilapidation de la fortune publique à une époque où les finances du royaume étaient épuisées.

Les dépenses du tournoi durent être considérables, si on en juge par la relation qui est parvenue jusqu'à nous. Dès le 22 mai, Henri II, qui, à défaut de talents guerriers, aimait l'image de la guerre et les joutes où brillait son adresse, avait publié le pas d'armes* suivant, que tous les historiens modernes ont négligé de rapporter.

« DE PAR LE ROY. Après que par une longue guerre, cruelle et violente, les armes ont esté exercées et exploitées en divers endroits avec effusion de sang humain et autres pernicious actes que la guerre produit, et que Dieu, par sa sainte grâce, bonté et clémence, a voulu donner repos à ceste affligée chrestienté par une bonne et seure paix : il est plus que raisonnable que chacun se mette en devoir avec toutes démonstrations de joyes, plaisirs et allégresses de louer et célébrer un si grand bien, qui a converty toutes aigreurs et inimitiez en douceurs et parfaites amitez, par les étroictes alliances de consanguinité, qui se font moyennant les mariages accordez par le traité de ladicte paix. C'est à sçavoir de très-haut, très-puissant et très-magnanime prince PHILIPPE, Roy catolique des Espagnes, avec très-haulte et très-excellente Princesse, madame Elizabet, fille aînée de très-haut, très-puissant et très-magnanime Prince HENRY, second de ce nom, très-chrestien Roy de France, nostre souverain Seigneur; et aussy de très-haut et très-puissant Prince Philibert-Emmanuel, duc de Savoye, avec très-haulte et très-excellente princesse, madame Marguerite de France, duchesse de Berry,

181 *Mémoires-Journaux du duc de Guyse.*

sœur unique dudict Seigneur Roy très-chrestien, nostre souverain Seigneur, lequel considérant que avec les occasions qui s'offrent et présentent, les armes maintenant esloignées de toute cruauté et violence, se peuvent et doivent employer avec plaisir et utilité par ceux qui desirent s'esprover et exercer en tous vertueux et louables faicts et actes. Fait à sçavoir à tous princes, seigneurs, gentilshommes, chevaliers et escuyers, suivant le faict des armes, et desirans faire preuve de leurs personnes en icelles, pour inciter les jeunes à vertu, et recommander la prouesse des expérimentez, qu'en la ville capitale de Paris le PAS est ouvert par Sa Majesté très-chrestienne et par les Princes de Ferrare, Alphonse d'Est, François de Lorraine, duc de Guyse, pair et grand chambellan de France, et Jacques de Savoye, duc de Nemours, tous chevaliers de l'ordre, pour estre tenu contre tous venans duëment qualifiez, à commencer au seizième jour de juin prochain, et continuant jusques à l'accomplissement et effet des emprises, et articles qui s'ensuivent. La premiere emprise à cheval en lice, en double pièce, quatre coups de lance et ung pour la dame. La deuxième emprise, à coups d'espée à cheval, ung à ung, ou deux à deux, à la volonté des maistres du camp. La troisième emprise à pied, trois coups de pique, et six d'espée en harnois d'hommes de pied, fourniront lesdicts tenans de lances, de pareille longueur et grosseur, d'espées et piques, au choix des assaillans. Et si en courant aucun donne au cheval, il sera mis hors des rancs, sans plus y retourner, si le Roy ne l'ordonne. Et à tout ce que dessus seront ordonnez quatre maistres de camp, pour donner ordre à toutes choses. Et celuy des assaillans qui aura le plus rompu et le mieux faict aura le prix, dont la valeur sera à la discrétion des juges. Pareillement celuy qui aura le mieux combattu à l'espée et à la pique, aura aussi le prix à la discrétion desdicts juges. Seront tenus les assaillans tant de ce royaume, comme étrangers, de venir toucher à l'un des escus qui seront pendus au perron, au bout de la lice, selon les dessusdictes emprises, ou toucher à plusieurs d'eux, à leur choix, ou à tous, s'ils veulent; et là trouveront un officier d'armes, qui les recevra pour les enrouler, selon qu'ils voudront, et les escus qu'ils auront touchez. Seront aussi tenus les assaillans d'apporter ou faire apporter par un gentilhomme, audict officier d'armes, leur escu armoié de leurs armoiries, pour écu iceluy pendre audict perron trois jours durant, avant le commencement dudict tournoy; et en ce cas que dans ledict temps ils n'apportent ou envoient leurs escus, ils ne seront reçus audict tournoy, sans le congé des tenans. En signe de vérité, nous, Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France, avons signé ce présent escrit de notre main. Fait à Paris, le 22 may 1559. Signé HENRY, et Du THIER »¹⁸²

L'honneur du premier tournoi pour les noces d'Élisabeth et de Philippe II revint aux Français. « Il y fust couru, dit Vieilleville, d'une merveilleuse adresse, et monstrent bien les Français aux Hespaignols qu'ils sont plus experts que eulx au faict de la cavalerie, et que la lance sur toutes armes leur appartient, pour s'en sçavoir mieux aider que toute aultre nation de la chrestienté : car de cent François qui coururent, il n'y en eust pas quatre que ne rompirent leur bois, et bien peu des Hespaignols qui s'y montrent si mal adroicts, que à plusieurs les lances sortoient des poings et les laissoient tomber à terre, faisans au reste des courses si branslantes, que l'on pensoit à toute heure qu'ils

182 MATHIEU, *Hist. de François II.*

Dissertations sur l'histoire de saint Louys, des armes à outrances, des joustes, de la table ronde, des behoustds* et de la quintaine*, de du Cange. (*Dissertation VII, Mémoires de l'Hist. de France*, tome III, Paris 1785.)

dussent tomber. Et monsieur de Vieilleville print si dextrement en une course ung Hespagnol qui courroit contre luy, neveu de domp Rigonnes, qu'il le désarma et le jecta de l'autre costé de la lice ; qui fut un cas admirable, car cela n'estoit encore advenu, et n'advint onques puis tant que le tournoy et les joustes durerent. »

Le 30 juin au matin, les joutes commencèrent, et on publia l'ouverture du tournoi. La voix des hérauts, le bruit des fanfares et des trompettes qui annonçaient les fêtes purent parvenir aux oreilles des prisonniers de la Bastille, devant laquelle la lice était ouverte. Après son dîner, le roi demanda ses armes. Vieilleville a fait de cet événement un récit détaillé, animé et pittoresque, auquel la naïveté et la franchise de son vieux langage donnent un charme que n'ont ni surpassé ni même égalé aucun des historiens qui ont traité le même sujet après lui. On verra, du reste, qu'il était mieux placé que personne pour être instruit de toutes les circonstances.

« Ses armes apportées, il (Henri) commanda à monsieur de Vieilleville de l'armer, encore que monsieur de Boisy, grand escuyer de France, fust présent, auquel appartenoit, à cause de son estât, cest honneur. Mais obéissant monsieur de Vieilleville à ce commandement, il ne se peust garder, lui mectant l'armet en teste, de dire à Sa Majesté, avec ung profond soupir, qu'il ne fist de sa vie chose plus à contre-cœur que ceste-là.

« Sa Majesté n'eust pas loisir de lui en demander la raison, parce que monsieur de Savoye se présenta en l'instant tout armé ; auquel le Roy dist en riant qu'il serrast bien les genoux, car il l'alloit bien esbransler sans respect de l'alliance ny fraternité. Là dessus ils sortent de la salle pour venir monter à cheval et entrer en lice : où le Roy fist une très-belle course, et rompit fort bravement sa lance ; monsieur de Savoye semblablement la sienne ; mais il empoigna l'arçon, le tronsson jecté, et bransla quelque peu, qui diminua la louange de la course. Toutesfois plusieurs attribuèrent ceste faute à son cheval rebours (rétif).

« Monsieur de Guyse vint après, qui fit fort bien. Mais le comte de Montgommery, grand et roide jeune homme, lieutenant du sieur de Lorges, son père, l'un des capitaines des gardes, print le rang de la troisieme course, qui estoit la dernière que le Roy devoit courir ; car les tenans en courent trois, et les assaillans une. Tous deux se choquent à oultrance et rompent fort dextrement leurs bois. Monsieur de Vieilleville, auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenans après le Roy, pour faire aussi ses trois courses, se présente et veult entrer en lice ; mais le Roy le pria de le laisser faire encore ceste course contre le jeune Lorges, car il vouloit avoir sa revanche, disant qu'il l'avoit faict branler et quasi quicter les estrieux (étriers). Monsieur de Vieilleville luy respond qu'il en avoit assez faict, et avec très-grand honneur ; et s'il se sent intéressé, qu'il en alloit pour luy tirer sa raison ; et s'il (Lorges) ne se tient bien, il ne le traictera pas plus doublement qu'il a faict le neveu domp Rigonnes. Sa Majesté ce nonobstant voulut faire encore ceste course contre ce Lorges, et le fist appeller. Sur quoy, monsieur de Vieilleville luy dist : *Je jure le Dieu vivant, sire, qu'il y a plus de trois nuicts que fais que songer qu'il vous doibt arriver quelque malheur aujourdhuy, et que ce dernier juing vous est fatal ; vous en ferez comme il vous plaira.*

« Lorges se voulut excuser aussy, disant qu'il avoit faict sa course, et que les aultres assaillans ne permettroient pas qu'il fist sur eulx ceste anticipation. Mais Sa Majesté l'en dispensa, luy commandant d'entrer en lice, à quoy, par très-grand malheur, il obéist et print une lance. »

Les pressentiments de Vieilleville, rapprochés de l'événement, sont assurément fort singuliers. Il ne fut pas le seul qui voulut détourner le roi de cette seconde course contre Lorges. On lit dans l'histoire des cinq rois :

« Après avoir bien couru, comme la Royne le fist prier de se retirer, et que le duc de Savoye s'y employast, il leur envoya dire par monsieur de Montmorency, qu'il ne courroit plus qu'une fois, et ce pour l'amour d'elle. Le comte de Montgommery s'en excusant, le Roy luy envoya enjoindre bien exprès de ne plus résister. »

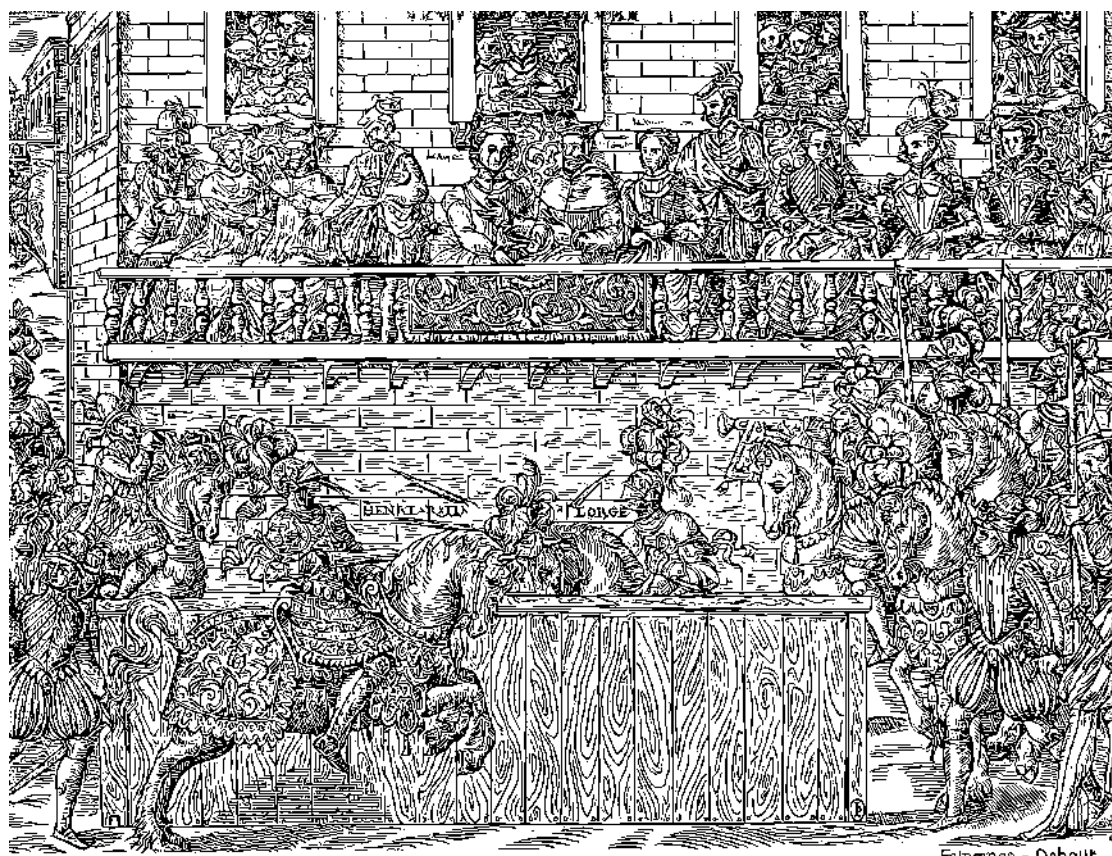
Le maréchal de Montluc, qui n'était pas homme à s'alarmer aisément, eut aussi une sorte de révélation, qu'il raconte au quatrième livre de ses mémoires :

« Estant un jour à Nérac, le roy de Navarre me monstra une lettre que monsieur de Guyse luy avoit escrit, par laquelle il l'advertissoit des jours du tournoy, et que le roy s'y trouvoit, et estoient des tenans avec luy messieurs les ducs de Guyse, de Ferrare et de Nemours. Je n'ai jamais oublié une parolle que je dis au Roy de Navarre, que j'avois tout jamais ouï dire que, quand un homme pense estre hors de ses affaires et qu'il ne songe qu'à se donner du bon tems, que c'est lors qu'il luy vient les plus grands malheurs, et que je craignois la sortie de ce tournoy. Il n'y avoit justement que trois jours jusques au jour du tournoy, comptant par la date de sa lettre ; je m'en retournai le lendemain chez moi ; et la nuict propre venant au jour du tournoy en mon premier sommeil, je songeai que je voyois le Roy assis sur une chaire, ayant le visage tout couvert de gouttes de sang : et me sembloit que ce fust tout ainsi que l'on peint Jésus-Christ quand les Juifs luy mirent la couronne, et qu'il tenoit ses mains jointes. Je luy regardois, ce me sembloit, sa face, et ne pouvois découvrir son mal, ny voir aultre chose que sang au visage. J'oyois, comme il me sembloit, les uns dire : *Il est mort* ; les autres : *Il ne l'est pas encore*. Je voyois les médecins et chirurgiens entrer et sortir dedans la chambre ; et cuide que mon songe me dura longuement, car à mon resveil je trouvai une chose que je n'avois jamais pensé, c'est qu'un homme puisse pleurer en songeant ; car je me trouvai la face tout en larmes, et mes yeux qui en rendoient toujours, et faillit que je les laissasse faire, car je ne peus me garder de pleurer longuement après. Ma feue femme me pensoit reconforter ; mais jamais je ne peus prendre aultre résolution, sinon de sa mort. Plusieurs qui sont vivans savent que ce ne sont pas des contes, car je le dis dès que je fus esveillée. »

Reprenons le récit de Vieilleville :

« Or faut-il noter, premier que d'entrer en ce mortel discours, qu'à toutes courses, et tant qu'elle durèrent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse, à tue-teste et estourdissements d'oreilles. Mais incontinent que tous deux furent entrez en lice, et commencé leurs courses, elles se turent toutes coyées, sans aucunement sonner, qui nous fist avec horreur présaiger le malheureux désastre qui en advint ; car ayant tous deux fort valeureusement couru et rompu d'une grande dextérité et adresse leurs lances, ce malhabile Lorges ne jecta pas, selon l'ordinaire coustume, le tronsson qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta toujours baissé ; et en courant, rencontre la teste du Roy, duquel il donna droict dedans la visièrre, que le coup haulsa, et lui creva un œil¹⁸³ ; qui contraignit Sa Majesté d'embrasser le col de son cheval, lequel ayant la bride laschée paracheva sa carrière, au bout de laquelle le grand et pre-

183 On peut comparer à ce récit celui qu'en a fait ESTIENNE PASQUIER, Lettre à monsieur DE FOUSOMME, tome II de ses œuvres.



Tournoi où Henri II fut blessé mortellement, d'après une gravure de Tardarel et Perissin.

mier escuyer se trouvèrent pour l'arrester, selon la coustume : car à toutes les courses que faisoit le Roy, ces deux officiers en faisoient aultant hors lice ; et luy osterent son habillement de teste, après l'avoir descendu de cheval pour le mener en sa chambre ; leur disant avec parolle fort foible qu'il estoit mort, et que monsieur de Vieilleville avoit bien preveu ce malheur quand il l'armoit. Sur ces propos, il fuct conduit et porté en sa chambre par M. le Grand et M. de Vieilleville, qui fut fermée et interdite à tout le monde ; de laquelle le Roy ordonna M. de Vieilleville, surintendant général, affin que personne n'y entrast, sinon ceulx qui y pouvoient faire service : comme médecins, chirurgiens, appoticquaires, valets de chambre et de garde robbe qui estoient en quartier ; mesme la Royne n'y sceust entrer, crainte de luy accroistre ses douleurs, ny pas ung des princes se présenta.

« Cinq ou six chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence et devoir de approfondir la playe, et sondre (sonder) l'endroit du cerveau où les esquilles du tronsson de la lance pouvoient avoir donné. Mais il ne leur fust possible ; encore que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre testes de criminels que l'on avoit décapitez en la Conciergerie du Palais, et aux prisons du Grand Chastelet ; contre lesquelles testes on coignoit le tronsson par grande force, au pareil costé qu'il estoit entré dedans celle du Roy, mais en vain.

« Le quatriesme jour, il reprint ses esprits, car la fièvre continue l'avoit laissé ; laquelle depuis l'heure de sa blessure, ne l'avoit abandonné, et fist appeller la Royne ; et se présentant toute explorée (éplorée), il luy commanda de faire despescher les nopces de sa sœur le plustot qu'il luy seroit possible, puis il demanda à M. de Vieille-

ville, qui n'avoit jamais abandonné son lict, sans se despouiller, et tousjours présent quand on le pensoit (pansait), où estoit le brevet de l'estat de mareschal de France, qui luy fut incontinent présenté; et l'ayant, sa Majesté le bailla à ladicte dame, la priant de le signer tout en l'instant, et en sa présence, ce qu'elle fist; et luy enjoignist comme par testament et dernière volonté, d'exécuter la teneur dudict brevet, sans fraude n'y connivence, tout aussitost que l'occasion s'y ofiroit; ce quelle promist sur son honneur et sur son âme.

« Puis luy recommanda l'administration du royaume, avec leur fils aîné encore bien jeune qui luy succédoit; et qu'elle eust soin de leurs aultres enfans; et qu'elle et eulx priassent et fissent prier Dieu pour son âme, car de son corps, il sentoit bien par l'horrible mal qu'il souffiroit, que c'estoit faict de sa vie, la priant là dessus de se retirer. Ce propos finy elle le laissa, mais si M. de Vieilleville ne l'eust soubtenue, elle tomboit à terre, et la fallut porter en sa chambre, où arrivée et revenue à soy, commença en toute diligence de donner ordre pour les susdites nopces, qui furent faictes cinq jours après le commandement, et ressembloient mieux ung convoy mortuaire et funérailles, que à aultre chose; car au lieu de haultbois, violons et aultres resjouissances, ce n'estoient que pleurs, sanglots, tristesses et regrets; et pour mieux représenter ung enterrement, ils espouserent un peu après minuict, en l'église Saint-Paul, avec torches, flambeaux et toutes aultres sortes de luminaires, pour esclairer toute la suicte, car le Roy avoit desjà perdu la parolle, le jugement et tout usage de raison, ne cognoissant plus personne; si bien que le lendemain des nopces, qui estoit le dixiesme de juillet 1559, Dieu en fit sa volonté, et luy, rendit l'esprit¹⁸⁴. »

On crut que la mort de Henri II suspendrait les persécutions contre les protestants. Une de leurs plus cruelles ennemies, la duchesse de Valentinois, avait quitté la cour, non sans essayer les reproches et les injures de Catherine de Médicis, et heureuse encore de conserver, grâce à l'appui de son gendre, le duc d'Aumale, les biens que lui avaient procurés la vente des bénéfices et les confiscations. Mais la reine, dont la conduite était toujours réglée sur son intérêt, n'avait plus les mêmes sujets de crainte. En vain les protestants lui adressèrent de nouvelles menaces; en vain ils lui écrivirent une lettre dans laquelle ils lui disaient: « Qu'il sembloit, vu les grandes poursuites contre du Bourg, qu'on n'en demandast que la peau: quoy advenant elle se pouvoit asseurer que Dieu ne laisseroit pas une telle iniquité impunie, veu qu'elle cognoissoit l'innocence d'iceluy, et que tout ainsy que Dieu avoit commencé à chastier le feu roy; elle pouvoit craindre son bras estre encore levé pour parachever sa vengeance sur elle et ses enfans. » Elle répondit à la lecture de cette lettre: « On me menace, cuidant me faire peur; mais ils n'en sont pas encore où ils pensent¹⁸⁵. » D'ailleurs, les Guises étaient tout-puissans; les partisans de la réforme ne devaient attendre d'eux ni grâce ni merci. Non seulement la procédure contre Anne du Bourg et ses coaccusés

184 Le roi en mourant avait ordonné qu'on n'inquiétât pas Lorges. Cependant celui-ci jugea à propos, pour sa sûreté, de se retirer en Angleterre, où il embrassa le calvinisme. Il revint en France pendant les guerres civiles. Assiégé dans Domfront en 1574, il se rendit à des conditions qui ne furent pas observées. On lui avait promis la vie et la liberté; mais Catherine donna ordre à Matignon, à qui il s'était rendu, de le conduire à Paris, où il fut décapité le 25 juin de la même année, après avoir été déclaré criminel de lèse-majesté. Ses enfants, au nombre de onze, neuf garçons et deux filles, furent déclarés roturiers par le même arrêt. Lorges en mourant prononça ces paroles: *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à l'arrêt.*

185 REGNIER DE LA PLANCHE, *Hist. de l'estat de France, tant de la religion que de la république.*



Elle répondit, à la lecture de cette lettre...

reprit son cours, mais l'avènement au trône de François II fut signalé par des mesures générales de persécution. L'avocat du roi Baptiste Dumesnil présenta au parlement des lettres missives ainsi conçues :

« DE PAR LE ROY, nos ames et féaulx, ayans sceu que quelque remède et provision que le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père, que Dieu absolve, ayt cherché pour dissiper et empescher les assemblées et conventicules nocturnes qui se faisoient en nostre ville de Paris, tant s'en fault que tout cela y ayt de rien prouffité, que au contraire lesdictes conventicules se continuent plus que jamais, esqueles cependant est prophané l'usage de la Cène et du Sainct Sacrement, contre l'usage receu et observé par l'Église catolique; mais aussy se sont faicts actes si infâmes, énormes et exécrables, qu'il Nous semble que l'on ne sçauroit assez inventer de peines pour la punition de tels délits; au moyen de quoy, Nous avons faict expédier l'ordonnance que Nous vous envoyons, pour le razement des maisons où se seront faictes et feront telles conventicules, etc., etc. »

Le Parlement de Paris rendit un arrêt, ordonnant et enjoignant « À tous propriétaires et locatiz des maisons de ceste ville et faulxbourgs de s'enquérir diligemment de la conversation, bonne vie et chrestienté de ceulx qui habitent et logent esdictes maisons; faire diligences sçavoir si esdictes maisons se font aucunes assemblées et conventicules, pour les révéler à la justice; et où ils seroyent négligens ou dissimulans, sera procédé à rencontre d'eulx par punition corporelle et exemplaire, et

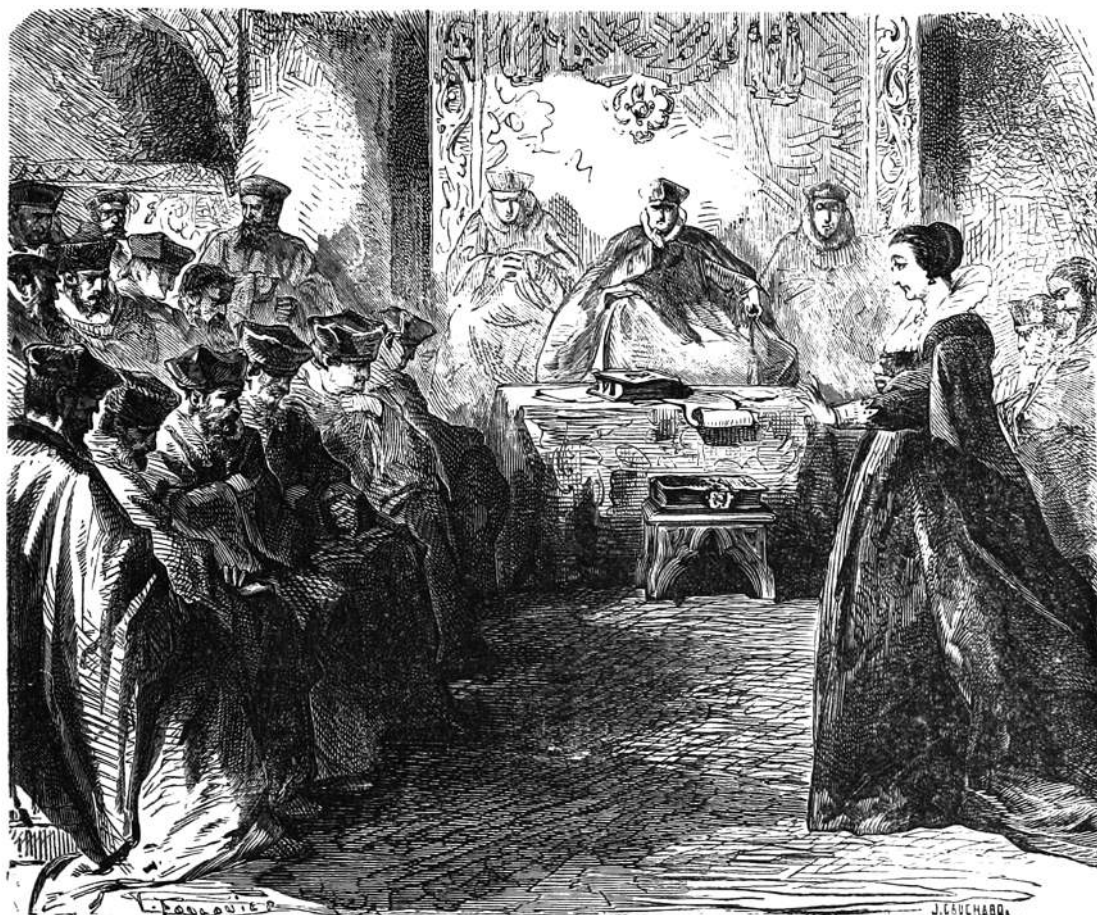
confiscation desdictes maisons. Pareillement enjoinct à ceulx qui sont chefs et habitans desdictes maisons, faire diligence entendre et sçavoir si ceulx qu'ils logent vont aux églises oyr le service divin, mesme les jours de festes, et s'ils vivent catoliquement. Aussi enjoinct à tous hosteliers, cabareliers, et toutes personnes qui louent des chambres, prendre les noms, surnoms et qualitez de ceux qui logent esdictes maisons, et en faire roolle pour les bailler aux commissaires et quartenier du quartier, et ce, sur peine d'amende arbitraire. Oultre, enjoinct aux commissaires du Chastelet de Paris, et aux quarteniers, dizainiers et cinquantainiers de ceste dycte ville, garder les ordonnances et arrestz cy-devant faicts et donnez, sur peine de privation de leurs estats et charges, et de plus grande, si elle y eschet. Et sera la présente ordonnance publiée par les carrefours de ceste dicte ville et faulxbourg d'icelle, à ce que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance¹⁸⁶. »

Antérieurement à cet arrêt, et dès le 18 juillet, il avait paru un mandement du roi au prévost de Paris, par lequel on faisait « très-expresses inhibitions et deffences, de par le Roy et le Prévôt de Paris, sur certaines grandes peines au Roy à appliquer à tous abbez, prieurs, chapitres, curez, recteurs, et autres de quelques qualitez qu'ils soyent, ayans charge des églises, ou leurs vicaires et commis de la juridiction de la prévosté et vicomte de Paris, de ne souffrir et permettre aucunement qu'il y soit faict presches ne sermons par quelque personne que ce soit, sans licence, ne congé exprès du diocésain ; et où aucuns, tant desdicts prédicans que curez, recteurs ou commis, auroyent ou voudroyent ce faire, seront prins, saisiz et constituez prisonniers en prisons fermées soubz seure et bonne garde ; dont incontinent le Roy sera adyerty. Afin que l'on puisse avoir cognoissance desdicts prédicans et dogmatisans lesdictes hérésies et erreurs et sectateurs d'icelles, est enjoinct et commandé à tous ceulx qui en sauront aulcuns, d'en advertir mon dict seigneur le Prévost de *Paris*, ou ses lieutenans et commissaires du Chastelet de *Paris*, etc., etc... Leues et publiées à son de trompes et crys publics, par tous les carrefours de la ville et faulxbourgs de *Paris*, par moy, *Paris Chrestien*, crieur juré du Roy nostre Sire, des crys publiez, esdictes villes, prévosté et vicomté de Paris ; accompagné de *Claude Malassigné*, trompette juré dudict seigneur, et autres, le jeudy treiziesme jour de juillet 1559. »

Cinq jours après la mort de Henri II, le 15 juillet, les commissaires, munis de nouvelles commissions de François II, retournèrent à la Bastille, pour continuer le procès. Ils interrogèrent de nouveau Antoine Fumée ; le procureur général Bourdin avait lui-même rédigé les questions. Ils lui demandèrent s'il n'avait pas été aux assemblées, s'il n'avait pas mangé de la chair les jours défendus, s'il n'avait pas marié une chambrière de sa femme avec un prêtre, et s'il n'avait pas donné asile chez lui à une femme bannie par arrêt comme hérétique. À toutes ces demandes, Antoine Fumée opposa une dénégation formelle.

L'évêque de Paris avait déclaré du Bourg hérétique ; il l'avait dégradé du sacerdoce et livré au bras séculier. C'est de cette première sentence que l'accusé avait interjeté appel. Dès le 4 et le 5 juillet, le parlement le déclara par deux arrêts successifs non recevable dans sa demande. Le texte de ces deux arrêts n'existe pas, le registre dans lequel ils étaient insérés, étant en *déficit*. L'archevêque de Sens, oubliant ce qu'il avait

186 Registre du conseil du parlement de Parie. Cotté VI^{xxx}, folio 271, v^e au 7 septembre 1559.



Le 1^{er} août la Cour ordonna qu'Anne du Bourg serait entendu.

connu de l'affaire comme chef de la justice, avait confirmé la sentence de l'évêque de Paris. Le 1^{er} août, la cour ordonna qu'Anne du Bourg serait entendu le lendemain à sept heures, sur ses causes d'appel comme d'abus, en exécution de lettres missives du roi ainsi conçues :

« Nos amés et féaulx* ayant entendu que M^e Anne du Bourg a interjecté ung appel comme d'abbus que l'archevesque de Sens a donné ces jours passez à l'encontre de luy, sur les cas et crimes d'hérésye dont il est accusé et prévenu ; et considérant qu'il ne fait cela que pour penser par le moyen de telles frivoles appellations, empescher le jugement définitif de son procès ; Nous vous avons fait expédier nos lectres-patentes pour procéder au jugement et décision de la dicte cause d'appel, tous aultres affaires cessans et postposez... Vous mandant et enjoignant que vous ayez à procéder à l'exécution de nos dictes lectres et jugement de la dicte cause d'appel, en telle et si prompte et si briefve expédition de justice que Nous ayons occasion de Nous louer du devoir qui y aura esté fait de vostre part ; et n'y faictes faulte : car tel est nostre plaisir. Donné à *Saint-Germain-en-Laye*, le vingt-neuviesme jour de juillet M. V^e cinquante-neuf. Signé, *Françoys*, et plus bas, *Bourdin*. »

Le parlement était tout disposé à faire, selon le désir du roi, prompte et brève justice. Mais du Bourg de son côté était décidé à disputer sa vie pied à pied, à épuiser tous les moyens dilatoires que la procédure lui fournissait, et à faire ressortir, d'une manière éclatante, l'injustice du fond, par la violation des formes. Sommé le 2 août de plaider ses moyens d'appel, comme on l'avait averti de se tenir prêt à le faire la

veille, il s'y refusa, requérant que toutes les chambres fassent assemblées, suivant le privilège notoire dont la cour est conservatrice : il ajouta que de plus il avait des récusations à proposer, des requêtes à introduire, qui ne pouvaient être jugées que par toutes les chambres.

L'avocat du roi, Dumesnil, répondit pour le procureur général que le privilège d'être jugé par le parlement entier ne pouvait être invoqué que dans les causes où il s'agissait de l'état, de la vie et de l'honneur d'un conseiller, mais qu'il n'était question que de juger un appel comme d'abus d'un arrêt rendu par une partie seulement du parlement. Il fallut délibérer sur ce premier incident, et l'on décida, conformément aux conclusions de l'avocat du roi, que, sans assembler les chambres, du Bourg serait entendu en ses récusations et causes d'appel, devant les juges désignés par les lettres patentes du roi.

L'accusé protesta contre la marche de la procédure ; il fit remarquer que les lettres patentes n'avaient pas été vérifiées par toutes les chambres assemblées, ainsi qu'on avait agi dans un procès récent intenté au conseiller Guillaume de la Chesnaye ; il réclama pour lui le même droit, et rappelant qu'il avait des récusations à exercer, il argua de nullité l'arrêté qui passait outre, et somma le premier président d'assembler toutes les chambres, menaçant, s'il s'y refusait, de le prendre directement à partie.

« Sur quoy, derechef retiré, et la matière mise en délibération ; et sur la requête par luy faite, afin d'estre mis en une chambre aultre que celle où il est, en laquelle on ne voyt quasi rien ; a esté arrêté que le dict du Bourg sera mis en une chambre où souloit estre le commissaire *Donnot* (le nom est douteux) et que le geollier luy sera tenu bailler deux gardes pour empescher que l'on ne parle à luy et qu'il ne parle à personne, et luy sera baillé papier, encre et plumes pour escrire ses causes et moyens de récusations, et autres requestes et protestations qu'il dict avoir à faire, pour les apporter demain à sept heures, afin que le tout communiqué au dict procureur général du roy et luy oy, il y soit pourveu par la cour le plus promptement que faire se pourra ; et que néantmoins si ledict du Bourg veult avoir ung clerc du greffe pour escrire soubz luy, il en sera envoyé ung. Ce qui luy ayant esté prononcé, il a dit qu'il escripra bien luy-mesme ; et pour ce faire ont esté baillées au concierge de la conciergerie quatre feuilles de pappier paraffées, à la charge de rapporter le reste, si le tout n'est employé.

Le 3 août, du Bourg présenta au parlement une requête où il déduisit ses raisons avec une grande force de logique. Il prouva que l'appel comme d'abus, interjeté par lui, regardait autant la substance et le fait principal de l'accusation, que la forme et la procédure, et que par conséquent il ne pouvait être jugé que par toutes les chambres assemblées conformément à son privilège de conseiller ; de plus, qu'on formait contre lui une véritable entreprise de juridiction, en le dégradant de ses ordres de sous-diacre et de diacre, et en le privant par là de son état de conseiller, ce qui était un véritable abus, contre lequel il n'y avait d'autre remède que l'appel ; que si après la confirmation et l'exécution de la sentence prononcée par le dernier juge ecclésiastique, il était reconnu innocent, et trouvé bon chrétien, il demeurerait néanmoins privé de son état de conseiller, que la cour ne pourrait lui rendre, non plus que ses ordres : qu'ainsi il ne pouvait pas attendre l'issue du jugement, pour avoir réparation du grief dont il se plaignait, et que l'appel était la seule voie qui lui fût ouverte. Il ajoutait que les lettres patentes du roi n'avaient pu anéantir son privilège, dont la conservation intéressait

tous les conseillers, et qu'il ne fallait pas arguer contre lui de ce que son premier appel d'abus interjeté contre la sentence de l'évêque de Paris, n'avait pas été vidé par toutes les chambres assemblées, car il prétendait le faire déclarer nul par des moyens qu'il se réservait de produire ; qu'il avait déjà requis le capitaine de la Bastille de lui faire venir un procureur pour parapher les articles sur lesquels il voulait former une requête civile, demande que le capitaine avait repoussée, et qu'il priait la cour de lui accorder.

À l'égard des récusations, il représentait que messieurs les *Premiers*, de *Saint-André*, *Mynard*, présidents, *Gayant*, *Bouete*, et de *Dormant*, conseillers, ayant été entendus dans l'accusation, portée contre les autres conseillers détenus comme lui à la Bastille, ne devaient pas assister au jugement de son appel ; il rappelait que le premier Président, et Minard, avaient dit publiquement à la séance des Augustins, lorsque lui, du Bourg, avait opiné devant le feu roi, et conclu à la nécessité d'assembler un concile, que ceux qui professaient une telle opinion étaient hérétiques et sacramentaires ; qu'ayant ainsi à l'avance prononcé sa condamnation, ils ne pouvaient connaître, comme juges, de son appel : que le président de Saint-André, et les conseillers Gayant et Bouete, ayant instruit son procès, et assisté au jugement de l'évêque de Paris, confirmé par l'archevêque de Sens, devaient forcément s'abstenir, puisqu'il était certain qu'ils ne réformeraient pas leur propre jugement.

Du Bourg requérait en outre la faculté de se faire assister par un conseil de trois avocats, M^e de la Porte, François Marillac, et Denis Dumesnil (frère puîné de l'avocat du roi). Attendu que d'après les termes de l'appel, il n'était pas question « de tirer preuve, confession ou dénégation de sa bouche, concernant le fait de son accusation ; et aussi que pour l'indisposition de sa personne, il ne pourroit luy-mesme plaider son dict appel. »

Le même jour, Adrian Huchot, concierge et geôlier de la Conciergerie, apporta à la cour cette requête écrite sur « ung petit cahier de pappier contenant troys feuilles, dont deux feuilletz et quasy un demy-escrpt. » Il n'y avait pas de bonne réponse à opposer aux demandes de du Bourg ; l'avocat du roi, Baptiste Dumesnil, ne se mit pas en grands frais pour colorer le déni de justice. Ses raisonnements, s'ils méritent ce nom, furent aussi pauvres que naïfs. Il dit que l'accusé voulait traîner les choses en longueur, et engager la cour dans une voie qui « faisoit tort non-seulement à luy, mais à tout le parlement, *ordini toti*, et que toutes les aydes auxquelles il avoit recours devoient luy estre denyees et osteez. » Il s'opposa formellement à ce qu'on lui donnât un conseil, parce qu'il « estoit personnage de sçavoir et d'éloquence pouvant de soy-mesme mieux déduire ses droicts que nul aultre. » Enfin, sur le chef des récusations, il conclut au rejet.

Le 7 août, le parlement rendit un arrêt portant que : « Sans avoir esgard à la requeste faicte par du Bourg, afin de assembler toutes les chambres, de l'enterrinement et effect de laquelle ladicte cour, l'a déboutté et déboutte, ledict du Bourg viendra demain, à six heures, plaider ses causes d'appel comme d'abbuz*, par M^{es} François de la Porte, et François Marillac, advocatz, que la dicte court luy a distribuez pour conseils ; en plaidant icelles causes d'appel comme d'abbus, pourra iceluy du Bourg faire telles requestes que bon luy semblera sur la provision de requeste civile par lui requise et prétendue contre les arrestz cy-devant donnez. Ce qui a esté prononcé à l'instant au dict du Bourg derechef mandé, présens les dicts gens du Roy ; et aura suyvant la

requeste par luy faicte, ledict du Bourg et son conseil, communication des procez-verbaulx, procédures et sentences de l'archevesque de Sens. »

Battu sur un point, vainqueur sur un autre, l'avocat du roi, Dumesnil, pouvait croire du moins que le procès allait marcher sans encombre ; mais le pauvre homme n'était pas au bout de ses peines. François de Marillac, averti par un des secrétaires du parlement qu'il avait été désigné pour conseil, s'excusa de ne pouvoir plaider sur-le-champ, au refus de M^e de la Porte, qui avait été nommé le premier, et qui refusait son ministère : il demanda le lendemain, 8 août, qu'on lui adjoignit un autre avocat, et qu'on lui donnât un délai de quinze jours pour se préparer dans une cause aussi importante. En dernier lieu, il supplia la cour de lui accorder une liberté entière pour la défense, « non licencieuse, comme il ne voudroit y penser, mais contre ceulx qui le pourroyent calumpnier. »

Dumesnil ne manqua de s'opposer à ces demandes, la cour ordonna que Marillac se tiendrait prêt pour le lundi suivant, assisté de M^{es} Jehan de Saint-Meloir, et de Pierre-Robert, avocats.

Les récusations proposées par du Bourg portaient sur tous les présidents. Le roi avait ordonné que les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, ainsi que le chancelier, jugeraient de l'affaire : du Bourg déclara qu'il retirait ses récusations contre les présidents de Thou, Séguier et du Harlay. Marillac, reprenant le procès à son origine, requit « qu'il pleust à la cour ordonner qu'il auroit communication de la commission du feu roy, en vertu de laquelle l'evesque procéda contre le dict du Bourg, et lui fût permis de communiquer avec son client en l'une des chambres des requestes, d'autant que la chambre où il est en la Conciergerie est fort petite et incommode.

« Dumesnil a supplié la court d'enjoindre à du Bourg de nommer ceulx qu'il entendoit récuser, et de dire présentement ses causes de récusation.

« La court a permis au conseil distribué au dict du Bourg, communiquer avec luy en la Tour carrée ou en la petite Tournelle, en la présence de maître Jehan Camus, secrétaire du Roy et de ladite court.

« Et sur ce que ledict Marillac a supplié la court permectre que la communication se feist *semotis arbitris* et en liberté ; aultrement qu'il luy pleust l'excuser et le descharger de la cause.

« La court dict que son arrest tiendra ; et au surplus a ordonné que le dict du Bourg proposera présentement les causes de récusation qu'il prétend contre ceulx qui assistent et sont présens.

« A dit le dict du Bourg, qu'il entend récuser les seigneurs, *evesques de Amyens*¹⁸⁷, et Lalemand, maistre des requestes.

« Interpellé de déclarer s'il entend en récuser aultres, a dict qu'il luy fault tems pour y penser, et supplie la court le luy donner.

« La court a ordonné que présentement il dira, et proposera ses causes de récusation. A dict qu'il ne pouvoit présentement les dire, et que la révérence d'un grand seigneur l'avoit gardé de les bailler plus tost, et a supplié la court luy permectre les bailler par escript dedans ce jour.

187 Nicolas de Pelevé, depuis archevêque de Sens, cardinal et grand ligueur.

« La court a ordonné qu'il les dira promptement. A dict ledict du Bourg que monseigneur *le cardinal de Lorraine* est sa partie en ce procèz, que lesdicts seigneurs *evesque d'Amyens* et *de Vouze*, maistre des requestes, sont ses domestiques (domestiques du cardinal) et est impossible qu'il ne leur en ayt communiqué et parlé privément.

« Interpellé d'expliquer ce qu'il a dict, que mondict sieur *le cardinal de Lorraine* est sa partie, a dict qu'il a esté le moyen de toutes les poursuietes qui ont esté faictes contre ses compaignons prisonniers et luy, non comme conseil du Roy, mais comme sa partie, et a faict dépescher les lectres patentes et commission. Et après que le dict du Bourg a esté retiré, la dicte court a ouy lesdicts *evesque d'Amyens*, et *Lalemant*, maistre des requestes, et a ordonné audict du Bourg, pour ce mandé, de bailler dedans huy par escript toutes les causes de récusations qu'il voudra proposer, et les déduire par le menu.

« Sur les causes de récusations baillées par escript par ledict du Bourg, contre messieurs les *Premiers*, de *Sainct-André* et *Mynard*, présidents, *Gayant*, *Bouete*, et de *Dormans*, conseilliez en ladicte court; icelles leues et l'arrest de ladicte court du cinquiesme juillet dernier, la matière mise en délibération.

« La court a ordonné que sans avoir esgard auxdictes causes de récusation, lesdicts présidents *Premier* et *Mynard*, et maistre *Charles de Dormans*, conseiller, assisteront au jugement de l'appel comme d'abbuz, interjecté par ledict du Bourg; et au regard desdicts sieurs de *Sainct-André*, président, *Gayant* et *Bouete*, conseilliez, qu'ils s'en abstiendront. »

Un fait dont ne parle pas la procédure et qu'il faut remarquer, c'est que le cardinal de Lorraine se récusait. Ceci se passait le 8 août : il paraît que du Bourg, par des moyens qu'on ne connaît pas, parvint à gagner du temps, car il y a un espace de dix jours entre la pièce que nous venons de citer et celle qui suit immédiatement. Le 18 du même mois, les présidents Christophe de Thou et Pierre Séguier, furent mandés par le roi à Saint Germain en Laye, et reçurent ordre du cardinal de Lorraine et du chancelier, de vider le procès principal, *mettant derrière* les récusations proposées par du Bourg. En conséquence Jehan de Meloir et François de Marillac durent se tenir prêts à plaider le lendemain matin, à sept heures.

Après trois jours de plaidoiries, la cour, « sans avoir esgard aux requestes, l'une tendant afin d'assembler toutes les chambres, et l'autre afin de cassation des procédures faictes tant par les juges d'église que commissaires députez par le roy, dont la dicte court a débousté ledict du Bourg; et aussy sans avoir esgard aux deux requestes civiles par luy proposées contre lesdicts arrests desdicts cinquiesme de juillet et deuxième jour d'aoust, a déclaré et déclare ledict du Bourg non recevable appellant comme d'abbuz. »

Du Bourg alors en appela au supérieur de l'archevêque de Sens, au primat de Lyon, qui était le cardinal de Tournon. Ce prélat étant absent de France, deux vicaires commis *ad hoc* prononcèrent, comme on devait s'y attendre, la validité du jugement de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens.

Ce nouvel incident mena le procès jusqu'au 12 octobre. Le procureur général requit la cour d'enjoindre à du Bourg d'avoir, dans le délai de trois jours, à donner par écrit ses moyens d'appel comme d'abus contre la sentence du primat de Lyon, et le 20 du même mois, Baptiste Dumesnil donna lecture de lettres patentes du Roy, ordon-

nant à la chambre « de procéder au jugement de la cause d'appel comme d'abbuz, interjecté par Anne du Bourg, au nombre de vingt-cinq conseilliez, si faire se peult, pris de ceulx jà appelez et choisiz pour juger le procez de messieurs *Loys du Faur, Eustache de la Porte, Paul de Foix, et Anthoine Fumée.* »

Le 23, la chambre ordonna qu'il serait adressé à l'accusé copie de la commission du roi, et la liste des juges, et lui donna trois jours pour tout délai, pour mettre ses raisons par écrit. La liste signifiée à du Bourg portait les noms suivants :

« Messieurs M. F. de Saint-André, M. R. Baillet, M. P. Segulier, présidents ; Gayant, Pinterel, Jacquelot, Barjot, Bermondet, Le Picart, de Harlay, Bouete, Grassin, Martineau, Favier, de Varade, Miron, Grenaisie, de Hacqueville, le Camus, le Clerc, Brulart, G. Viole, Rivière, Maillard, Chevalier, N. le Maistre, P. de Longueil, Allegrin, Larcher.

Du Bourg récusait le président Baillet. Le 16 novembre la cour, conformément aux conclusions des gens du roi et malgré la demande formelle du président Baillet, rejeta la requête. Le lendemain 17, Baillet supplia de nouveau la cour « pour mectre hors de suspicion, voire occasion de suspicion, ledict du Bourg, de l'excuser d'assister au jugement. » Mais il fut maintenu sur la liste.

Le 18 novembre, la cour mit toutes les appellations et requêtes de du Bourg jusqu'à ce jour, au néant. Le 20, elle nomma les conseillers M^{es} Adrian du Drac et Jacques de Varade, pour recevoir, de la bouche de du Bourg le nom des témoins qu'il entendait produire pour soutenir sa récusation contre M. le premier président. Cette requête fut rejetée comme les autres, et enfin, le 5 décembre, des lettres patentes du roi, données à Amboise, ordonnèrent de procéder au jugement définitif.

L'avocat de du Bourg, François de Marillac, sachant qu'une partie de la chambre ne désirait qu'un prétexte pour sauver son client, comprit qu'il fallait engager les juges à demander la grâce de l'accusé. Il reprit l'affaire dès son principe, développa les irrégularités de la procédure, le renversement des lois, fit l'éloge de du Bourg, vanta sa modestie, la pureté de ses mœurs, et son érudition ; il convint que, trop entier dans sa manière de penser, il s'était conduit avec une indiscretion condamnable en présence du feu roi ; qu'il avait commis la même faute en répondant à ceux qui l'interrogeaient : il conclut en sollicitant la pitié des juges et la miséricorde du souverain. Pour assurer le triomphe de ce système de défense, le silence de l'accusé était un point nécessaire. Ce fut alors qu'on put voir que du Bourg, en se servant avec une opiniâtreté si persévérante de tous les moyens suspensifs que lui donnait sa profonde connaissance des lois, avait moins voulu sauver sa vie que convaincre ses juges d'iniquité. Quand il lui suffisait de se taire, il désavoua son avocat.

Sa conscience s'indigna du subterfuge employé par Marillac. Il écrivit sa confession de foi et l'envoya à ses juges : c'était son arrêt de mort. Il est bon de rendre populaire cette noble protestation écrite sans peur et sans faiblesse au pied du bûcher.

C'est le cri de la conscience opprimée, c'est un acte d'accusation contre le fanatisme¹⁸⁸.

188 On lit dans l'abrégé de l'Hist. ecclésiastique, Cologne M. DCC. LII. que : « Les calvinistes trouvèrent moyen de faire entrer dans la prison de du Bourg un ministre nommé Jean Malon, qui avait été carme, pour lui représenter qu'il ne devait point abandonner la cause de Dieu, ni montrer moins de courage que tant de personnes de la lie du peuple, qui l'avaient soutenue au milieu des feux sous le règne précédent ; qu'il était prêt

« *Confession de foi de M. Anne du Bourg, conseiller pour le Roy, sur les principaux poincts de la religion chrestierme, à messieurs de parlement.*

« Puisqu'il a pleu à nostre bon père me faire la grâce de vous avoir rédigé par escript la confession de ma foy et la forme de vivre que je veux suivre, ensemble afin que je responde aux articles extraits des ordonnances du Roy, pour le tout jointct à mon procès, m'estre donnée sentence d'absolution ou condamnation.

« Je vous déclare que je suis et veux être chrestien, vivre et mourir pour ensuivre et maintenir la doctrine du bon Dieu père éternel, et de son fils unique Jésus-Christ (nostre seul Sauveur, médiateur et advocat, estant de mesme substance que son Père, éternel et immortel) et du Saint-Esprit, qui est la vertu de Dieu, procédant du Père et du Fils, comme tesmoigne saint Jean, au premier chapitre : que le Père tout-puissant a créé le monde et les créatures d'iceluy par son Fils (qui est sa Parole éternelle) et le Saint-Esprit. Et après que l'homme par le conseil du serpent eust transgressé le saint commandement du Seigneur, fut rendu d'immortel, capable de mort, ayant esté en première génération engendré non subject à péché, a esté par sa faute commise rendu esclave de péché et du diable, et a perdu tout son vouloir et puissance de bien faire, fors qu'entant il plaist au Dieu tout-puissant luy faire grâce.

« Finalement à cause de la transgression, condamné à mort éternelle, sans le moyen du seigneur Jésus-Christ, lequel preléu du Père, a esté envoyé au monde, afin que comme par le péché d'un, la mort estoit ordonnée à l'homme : ainsi par l'avènement et mort du Fils et du Dieu éternel, la vie éternelle luy fust restituée.

« Or ce bon Rédempteur ayant voulu naistre en forme d'homme mortel, s'étant assubjetty à toutes les affections du monde, sans péché, comme témoignent les saints prophètes et tesmoins de sa parole, a esté condamné à mort ignominieuse de la croix par l'envie des scribes et pharisiens, et grans prestres de la loy de Moyse.

« Iceluy donc après avoir esté trois jours en la terre, à l'exemple du bon prophète Jonas, est monté visiblement au ciel, où il est toujours vivant, pour intercéder pour nous, jusqu'à ce qu'il viendra au dernier jugement juger le monde : brief, je crois tout ce qui est contenu au livre du Seigneur.

« C'est assavoir du vieil et nouveau Testament, et tout ce qui est tenu pour canonique et autorisé de l'Église catholique, je le croy estre la vraye parole de Dieu, dictée par le Saint-Esprit, escripte par les vrais secrétaires, prophètes et apostres de nostre bon Dieu, afin d'édifier la sainte Église et congrégation des chrétiens.

« Je crois qu'à ceste très-sainte parole il n'est licite à personne, de quelque estât ou qualité qu'elle puisse estre, adjouster ou diminuer aucune chose en loix, édicts, cérémonies, ou aultrement concernant la police de la religion chrétienne. Fait pour la confirmation de mon dire, les 4 et 12 chapitres du Deutéronome, où il est dict : Vous n'adjouterez rien à la doctrine que je vous baille. *Item*, Josué, 23 ch. Efforcez-vous de garder ce qui est escript au livre de la loy, sans vous destourner ny à dextre ny à senestre. Le mesme est escript en Isaïe, 55, et aux Proverbes, 90, disant : Vous

de recevoir la couronne qui était réservée pour ceux qui persévéreraient... que du Bourg, persuadé par l'exhortation du ministre séducteur, proposa une profession de foi entièrement conforme à celle de Genève, etc. »

Nous n'avons lu nulle part ailleurs cette anecdote, que nous avons tout lieu de croire inventée par les catholiques pour diminuer la gloire du martyr.

Voltaire dit que du Bourg fut encouragé dans sa résistance par les exhortations secrètes d'une jeune dame de qualité, nommée la Caille. Le fait est possible, mais Voltaire est le seul qui rapporte cette circonstance.

n'ajouterez rien aux paroles du Seigneur que vous ne soyez trouvez menteurs. Si vous voulez confirmation du nouveau Testament, lisez le I aux Galat. Si un ange du ciel vous annonce autre Evangile que celui que vous avez receu, il soit excommunié.

« *Item* en saint Matthieu, 15 chapitre : En vain vous m'honorez enseignant doctrine des commandemens d'hommes. Toute plante que n'aura plantée mon Père céleste, sera arrachée, etc.

« Je conclu donc que toutes les loix faites par les papes, ou aultres, concernant la religion chrétienne, ne peuvent assubjettir les chrestiens à suivre autre règle ou doctrine que ce qui est contenu au livre de la Bible. Ainsi que Dieu est parfait, sa doctrine est parfaite, et n'a besoin de glose ou augmentation, autrement les apostres auroyent mal régi leur église, en ayant obmis tant de superstitions qui sont aujourd'huy en régné entre les papistes.

« M'appuyant donc à la seule parole de Dieu : je rejette, ainsi que font toutes les églises réformées par le vouloir de Dieu, toutes les constitutions du pape, qui se montre plus sçavant que Jésus-Christ et ses apostres, ou autrement luy veult totalement contrarier : car le Seigneur Dieu dict, en Exode, 20 : Six jours tu travailleras, et au septiesme tu te reposeras ; mais le pape pensant estre le plus sage, défend de travailler à certains jours par luy limitez. Jésus-Christ permet à toutes créatures qui ont cognu la vérité, d'user de toutes viandes en tout temps, avecques actions de grâces, Paul, 1 ; Tim. 4 ; mais le pape le défend.

« Jésus-Christ dit que ceulx qui n'auront le don de continence se peuvent marier, I. Timoth. 4, et le pape le défend aux prestres ; combien qu'il y en ait eu moult de mariez en la primitive église, et jusqu'à *Calixte*, pape.

« Aussi Dieu défend de mettre images aux temples, comme nous monstrerons incontinent ; le pape le permet, au moyen de quoy il est à bonne cause dit Antéchrist, et dépeint par saint Paul, à la seconde aux Thessaloniens, deuxiesme chap.

« Ce poinct remis au jugement de toutes gens de bien, ayans la cognoissance de Dieu et de son évangile, jugeront ce que dessus estre véritable.

« Respondant aux articles, sçavoir s'il est licite invocquer les saints trépassés, je vous responds que nous n'en avons aucun commandement par la parole de Dieu. Mais au contraire nous est commandé, quand nous voudrons obtenir pardon de nos péchés, invocquer le Seigneur par le moyen de son fils Jésus. Il est escript au psaume 50 : Invoque moy au tems d'adversité, et je te délivreray, puis honneur m'en feras.

« Autant en est-il dit en Isaïe, 55 ; Joël, 2 ; Rom. 10 ; Éphesiens, 2. Ainsi est dict en saint Matthieu, 11 : Venez à moy, vous qui estes chargez, et je vous soulageray. *Item* en Ézéchiël, 8 : En quelque heure que le pécheur géмира, je n'auray recordation de son péché. Davantage il dit en saint Jean, 14 et 16 chap. : Tout ce que vous demanderez en mon nom, il vous sera donné ; demandez et vous recevrez, etc.

« *Item*, par le seul Jésus-Christ nous avons accez au Père. Romains, 5. Saint Paul aussi dit : Jésus-Christ peult sauver tous ceulx qui s'approchent de luy, tousjours vivant pour intercéder pour nous. Rom. 8. Ainsi Jésus-Christ parlant par la bouche de son prophète Isaïe, 45, dit : C'est moy, c'est moy qui efface tes péchez pour l'amour de moy, et n'auray plus souvenance de tes iniquitez.

« Il est ainsi escript aux pseumes 18 et 90 : Ne suis-je pas l'Éternel ? Il n'est nul autre dieu que moy. Il n'y a pas de dieu qui sauve, sinon moy.

« Autant en est-il dit en Isaïe, 45 ; au Deutéronome, 23 : Voyez maintenant que c'est moy, et n'y a point d'autre Dieu avecques moy, je fay mourir et fay vivre, etc. Autant Samuel, 2 ; Osée, 18 ; Deutéronome, 4 ; par lesquelles paroles je dy qu'il n'y a que Jésus-Christ qu'on doibve invoquer, pour avoir rémission de ses péchez. Et si on dict qu'ils servent d'advocatz pour patrociner* pour nous, je respon : que puisqu'il n'est commandé de s'adresser à eulx, il n'est aucunement licite. Car il est dict aux actes quatriemes : Il n'y a aussi salut en nul aultre, il n'est point donné aultre nom sous le ciel, que le nom de Jésus, pour avoir salut. Davantage, il est dit : Si aucun a failly, il y a un advocat envers le père, Jésus-Christ, 1, Jean, 2.

« *Item*, il y a un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, I, Timoth. 2. Parquoy, et que ce terme Un, vaut à dire, seul : Je dy qu'il n'y a que ce bon Jésus qui puisse prier pour nous. Ainsy les sages qui vindrent voir la Vierge n'adorèrent icelle, mais son enfant, en saint Matthieu, chap. 2. Plus, il n'y a que ce bon Dieu qui cognoisse le cœur des hommes, et qui sache leurs pensées. Rom. 8 et 2 ; Chro. 6 ; Jérémie, 17 ; Pseaume 33. Par quoy je fay argument que nos prières à eulx (aux saints) adressees sont illusoires, comme faictes à créatures qui ne nous entendent. Ainsi les saints ont rendu cest honneur à Dieu, et n'ont voulu estre invocquez ni adorez. Voyez Esther, chap. 3. *Item*, comme les apôtres ne voulurent estre adorez, Actes, 14, l'ange, en pareil, ne voulust estre adoré, disant, je suis serviteur avecques toy. Apoc. 19 et 22.

« Par quoy je conclu, veu qu'il n'est commandé par la Sainte Escripiture invoquer les morts, ains défendu de demander conseil aux trespassez, Deut. 18 ; et que Jésus-Christ est si doux disant en saint Matthieu, chap. 7, qui est le père, si son enfant lui demande du pain, qui luy donnera une pierre, etc., et à plus forte raison, le Père céleste pardonnera à ceulx qui le requerront, et quel nul ne peult venir au père sinon par luy, mesmement que Chrisostome sur saint Matthieu, 5, Homélie, chap. 1, dict que nous honorons les saints quand nous imitons leur vie : j'aime mieux estre assuré de mon salut par le moyen de Jésus-Christ, mon advocat, que d'estre en doute et fondant ma foy sur une incertitude ; et si vous me dictes qu'il est dict que nous devons prier les uns pour les autres, je le confesse, tandisque nous sommes en ce monde, afin que nous ne soyons oisifs, et pour monstrier nostre charité. Mais depuis que ce corps est séparé d'avecques l'esprit, nous avons osté toute sollicitude humaine ; ains nous conformons totalement au vouloir de Dieu. Si vous alléguez le pseaume, je confesse mon iniquité à Dieu : pour ceste cause tout Saint te priera en tems oportun : je respon, qu'il parle des saints vivans comme le pourrez voir par le pseaume. Lesquels fidèles sont appellez saints en l'Escripiture, Apocal. 8 et 1 ; Cor. 1,2 ; Corinthiens, 1 ; Ephesiens, 1 ; Pierre, 2 ; Levit. 19.

« *Item*, sçavoir s'il est licite d'avoir des images aux temples des chrestiens ; à quoy je respon, qu'il n'est pas seulement non licite, mais expressément défendu par les Saintes Escripures, comme une idolâtrie meschante.

« Premièrement, voyez Deutéronome, chap. 4, où il est dict en ces termes : Vous prendrez donc bien garde pour voz ames, que vous n'ayez veu aucune similitude ou effigie, au jour que l'Éternel vostre Dieu a parlé à vous en Horeb (mont Horeb, montagne de Dieu, où, selon la Bible, Moïse aurait reçu les Dix Commandements), du milieu du feu, afin que vous ne vous corrompiez, et que vous ne faciez image taillée, représentation de toute pourtraicture, soit espèce de masle ou de femelle. Autant en

escript, Isaïe, 42 ; Exode, 34 ; Josué, 24, il est dict : Tu ne t'inclineras pas devant autre Dieu, etc. Tu ne feras nul Dieu de fonte, mesmes aux commandemens de Dieu, en Exode, 20. Tu ne feras image de quelque chose que ce soit ; et aussi en Isaïe, 40, il est escript : À qui ferez-vous ressembler l'Éternel ? Et quelle figure disposerez-vous pour luy ? L'ouvrier fait l'image, l'orfèvre estend l'or pour la figure. Or, à qui me ferez-vous semblable ? Eslevez vos yeux en haut.

« Et aussi il est dict en ceste sorte, Sap. 15 : Nul homme, comme homme ne pourra peindre Dieu semblable à luy, et l'homme mesmement est meilleur que l'image ; voyez en pareil les malédictions de ceux qui font des images, Deutéronome, 11 et 17 ; Pseaume 115 et 135 ; Jérémie dixiesme. Aussi les commandemens d'abattre les images, Deutéronome, 7, 12. En Exode, 34, vous démolirez leurs autels, vous abatrez leurs statues et bruslerez leurs images.

« Voyez le mal provenu des images, Sapience, 14 ; Romains, 1 ; par les passages dessus escripts, la plupart s'entendent des images faictes pour dissimuler et figurer Dieu, comme en Isaïe, 46, disant : À qui m'avez-vous fait semblable ? et qui se font un Dieu de taille, qui ne bouge d'une place, et n'oyt ce qu'on luy demande, et ne pourra les sauver.

« Or donc, puisque c'est chose prohibée de Dieu et non commandée, mais constitution humaine à l'exemple de Ezéchias, 2 ; Rois, 16, etc., et de Josué, 2 ; Chron., mesmes de Josias, 2 Rois, 23, qui tous ont abattu les images, n'ayons crainte d'invoquer Dieu sans images, en soustenant que telle superstition et idolâtrie doit estre arrachée des chrestiens ; laquelle en brief temps prendra fin, au moyen du bon Dieu éternel.

« Aussi je croy que le commencement de toutes idolâtries a esté l'invention et excogitation* des images ; lesquelles aussi ont esté faictes en abomination et scandale aux ames des hommes, et sont comme laqs* et filez aux pieds des ignorans, pour les faire trébuscher, pour ce ne doivent-elles point estre honorées, servies, adorées, ny endurées ez temples des chrestiens ou églises, ny au lieu où les chrestiens s'assemblent pour ouyr et entendre la parole de Dieu : ains totalement ostées et ruynées, comme porte le second commandement du Seigneur : et ce par l'autorité du magistrat, et non point par l'autorité privée d'un homme particulier Car le bois du gibet, par lequel on fait justice, est béni de Dieu : mais l'image faicte de la main de l'homme est maudite du Seigneur, et celui qui l'a fait avec : pour ce, nous nous devons bien garder des images sur toutes choses.

« Je croy aussi les Saints Sacremens, qui sont les marques de la vraye Église, estre les signes de l'alliance faicte entre Dieu et nous par Jésus-Christ, sceaux de la promesse du Seigneur et symboles externes et visibles de la chose intérieure et invisible, lesquels sont au nombre de deux seulement, assavoir le baptême et la sainte cène du Seigneur. Iceux ne sont point signes vuides, ains remplis, c'est-à-dire non-seulement signes significatifs, mais aussi exhibitifs de la chose qu'ils signifient en vérité, comme nous déclarerons cy après, Dieu aydant.

« Touchant les autres cinq qui sont receus et exercez avecques grands abus et superstitions en l'église papistique, assavoir, confirmation, confession, mariage, imposition des mains (autrement dit ordre), et l'onction, je dy tout cela avoir esté cérémonies ecclésiastiques, desquelles les Saints Pères ont usé en leur tems saintement, sans aucune superstition : desquelles aussi on pourra user aujourd'huy à leur exemple,

supposé que cela fust fait sans erreur, sans abbez et sans superstition, sauve toujours la liberté chrestienne et évangélique, laquelle délivre nos consciences de toutes cérémonies externes, par les hommes instituées, sans la parole du Seigneur.

« Je croy que le baptême est signe de la nouvelle alliance entre Dieu et nous, faite par Jésus-Christ, et la marque des chrestiens en l'Évangile, comme jadis la circoncision estoit la marque des Juifs sous la loy ; que c'est aussi un lavement extérieur fait par eau, signifiant un lavement intérieur en l'esprit, fait par le sang de Jésus-Christ ; lequel doit estre donné et communiqué, tant aux petits enfans, comme aux grans, selon l'ordonnance de Jésus-Christ, et ce une fois seulement, sans jamais le réitérer. C'est la mer Rouge, en laquelle Pharaon, c'est-à-dire le diable, avecques tout son exercice de péchés, est totalement submergé, et l'Israélite passé par le milieu sauf ; et puis cheminant par le désert de ce monde avecques de grandes angoisses, fascheries et tribulations, use journellement de la manne céleste, qui est la sainte parole du Seigneur, jusques à ce qu'il entre par mort en la terre de promission.

« Je croy aussi que le baptême est l'entrée de l'Église, un lavement de régénération et renouvellement au Saint-Esprit, par lequel nous renonçons à nous-mesmes, à Satan, à péché et au monde. Car ayant despouillé le vieil homme, avecques toutes ses concupiscences, nous revestons le nouveau, qui est Jésus-Christ, en justice et sainteté, avec lequel mourons et sommes ensevelis en sa mort : afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du père, pareillement nous cheminons en nouveauté de vie, mortifiant toujours ce qui est de nous, en nous, pour exterminer le corps du péché.

« Je croy que ce baptesme doit estre administré, non pas avec de l'huile, sels, crachats, ou semblables choses, ains seulement en eau pure et nette, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, jouxte (selon) l'ordonnance et institution de Dieu : sans y rien changer, oster, ne diminuer ; et le tout en langage vulgaire et commun, entendu de tous ; attendu que ce qui est dict ou fait en l'Église de Christ, doit estre entendu et cogneu de tous les fidèles.

« Par ce baptesme nous sommes transformez et changez d'enfans d'ire*, de péché, du diable et perdition, en enfans de Dieu, de grâce et salvation pour estre héritiers avec Christ en la vie éternelle ; pour ce, doit-il estre donné et communiqué seulement aux créatures raisonnables, qui sont capables des choses célestes ; non point aux cloches, ou à choses semblables, qui ne peuvent renoncer et exercer les choses signifiées par icelles.

« Je croy ce baptesme d'eau n'estre point tellement nécessaire au salut, que l'homme ne puisse bien estre sauvé sans iceluy, en cas de nécessité : et mesmes ne doute-je du salut des petits enfans, qui meurent sans baptesme, qu'ils ne soyent sauvés aussi bien comme s'ils étoient baptizez, d'autant qu'ils sont compris en l'alliance du Seigneur, et sont participans de la promesse que Dieu a faite à tous ses fidèles et croyans ; c'est qu'il sera leur Dieu et de leurs enfans. Mesmes en vertu de ceste promesse, nous baptisons les petits enfans. Parquoy s'ils meurent avant d'estre baptizez, ils ne sont pas moins participans de ceste promesse, ny conséquemment du salut éternel. Comme aussi jadis sous la loy, les petits enfans mourans sans la circoncision, étoient sauvés ; par ce mesme moyen j'enten seulement des enfans des fidèles, auxquels appartiennent les promesses du Seigneur, et non point des infidèles ou réprouvez.

« Je croy que le saint Sacrement de la Cène est une sainte et externe cérémonie, institué par Jésus-Christ en l'Évangile, un jour avant sa mort, sous l'espèce du pain et du vin, en mémoire et récordation de sa mort et passion, ayant et contenant en soy promesse et récordation de la rémission des péchez. Par lequel sacrement nous participons véritablement au corps et au sang de Jésus-Christ, nous sommes nourris et alimentez en la maison du Seigneur, qui est son Église, après estre en icelle entrez par le baptesme. Iceluy aussi doit estre donné et communicquez à tous, sous les deux espèces, selon l'institution ordonnée et commandée de Christ, contre lequel n'est licite de rien attendre.

« Je croy qu'en ce saint Sacrement les signes ou symboles ne sont point échangez en façon quelconque, ains qu'ils demeurent entièrement en leur nature, c'est-à-dire que le pain n'est point changé ne transsubstancié (ainsi que les caphars et faux docteurs enseignent, decevans le povre populaire) au corps de Jésus-Christ, ne le vin transsubstancié en son sang ; mais que le pain demeure toujours pain, et le vin toujours vin, un chacun à sa propre et première nature. Car les paroles que Christ dict à ses âpostres en donnant le pain, disant, c'est-cy est mon corps, j'enten et croy estre dict par une métonimie qui est une manière de parler fort commune aux saintes Escriptions ; comme aussi les ont entendues et par leurs escripts déclairées les saints Pères et Docteurs ecclésiastiques, Irenée, Cyprian, Tertulian, Ambroise, Augustin, Chrysostome, et autres semblables, qui ont descript outre et avant le conciliabule de *Latran*, où fut conclue la transsubstantiation du pain au corps de Christ, et du vin au sang, et donnée pour articles de foy, au grand déshonneur de Dieu, et scandale de toute l'Église, l'an 1050, par le pape Léon IX, auquel Satan estoit desjà deslié, comme l'avoit prédit l'Apocalypse, et troubloit l'Église plus que paravant.

« Je croy que tout ce Sacrement gist et consiste en l'usage, tellement que par l'usage, ce pain et ce vin ne sont en rien différens à l'autre pain et vin communs, desquels on use communément en la maison : et pour ce ne croy-je point que le corps de Jésus-Christ soit contenu, attaché, ou enclos en ce pain, sous ce pain, ou avec ce pain, ne le sang en ce vin, sous ce vin, ou avec ce vin ; ains croy et confesse iceluy corps estre au ciel à la dextre du Père, comme par cy-devant avons dict, et que toutes fois et quentes* que nous usons de ce pain et vin, selon l'ordonnance de Jésus-Christ, que véritablement et de faict nous recevons le corps et le sang d'iceluy par foy.

« Je croy que ceste réception est faicte non pas charnellement et corporellement, ains en esprit par vive et vraye foy. Comme dict est par cy-devant, c'est-à-dire que le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont point donnez à la bouche et au ventre, pour la nourriture du corps, ains à nostre foy, pour la nourriture de l'esprit et homme intérieur en vie éternelle. Et pour ce faire n'est jà besoin que Jésus-Christ descende du ciel pour venir à nous, ains que nous montions à luy, dressanz nos cœurs par une vive foy là-haut à la dextre du Père, où il est assis, d'où nous l'attendons à nostre Rédemption ; et non pas le chercher en ces élémens visibles et corruptibles.

« Je croy que cette sainte Cène est un Sacrement aux fidèles seulement, et non point pour les infidèles : auquel on trouve et reçoit-on ce qu'on porte, et rien plus, si ce n'est augmentation de foy, grâce et vertu. Et pour ce en iceluy trouvent et reçoivent Jésus-Christ à salut, ceux-là seulement qui le portent avec eux, par une vive et vraye foy. Mais les autres qui y viennent sans foy et sans pénitence, y trouvent et reçoivent

seulement les symboles et signes externes et visibles, et ce à leur condamnation ; comme Judas, et autres semblables meschans et réprouvez.

« Je croy que ce Sacrement contient deux choses : l'une qui est terrestre, charnelle et visible, l'autre qui est céleste, spirituelle et invisible, et confesse que comme nostre corps et homme extérieur reçoit la chose terrestre et visible qui est le pain et le vin, par lesquels il est nourry et alimenté ; qu'ainsi véritablement nostre esprit et homme intérieur, reçoit la chose céleste et spirituelle, signifiée par le pain et le vin, assavoir le corps et le sang de Jésus-Christ ; tellement que nous sommes faicts un avecques luy, os de ses os, chair de sa chair, participans avec luy en toute justice et autres vertus, dons et biens que le Père Éternel a mis et posez en luy.

« Je croy qu'à ceste sainte table doivent estre admis seulement les fidèles, vrayz contrits et pénitens ; et tous indignes rejetiez, de peur de polluer et contaminer les viandes sacrées que le Seigneur ne donne sinon à ses domestiques et fidèles. J'appelle les indignes, tous infidèles, idolâtres, blasphémateurs, contempteurs de Dieu, hérétiques, et toutes gens qui font secte à part, pour rompre l'unité de l'Église, tous perjurez, tous ceulx qui sont rebelles à pères et à mères, et à leurs supérieurs, tous séditionieux, mutins, bateurs, noiseurs, adultères, paillards, larrons, ravisseurs, avaricieux, yvrongnes, gourmans ; et généralement ceulx qui meinent vie scandaleuse et dissolue, car telle maniere de gens n'ont point de part et portion au royaume de Dieu ; pour ce doibvent estre rejetiez et mis hors de l'Église ; avec lesquelles n'est licite fréquenter, manger, boire ou contracter alliance, si ce n'est pour les gagner et mener à pénitence.

« Je croy que la Messe papistique n'est point et ne peult estre la Sainte Cène du Seigneur, ains une pure invention des hommes menteurs et iniques totalement contraire à icelle, comme la nuit au jour, Bélial (démon cité dans la Bible et régnant sur l'Orient) à Jésus-Christ. Ce qui sera cogneu de tous plus clairement que le midy par la conférence et collation faite entre l'institution d'icelle Cène (recitée et escripte par les évangélistes, et singulièrement par l'Apostre Saint Paul), et la célébration de la Messe ; parce que ce n'est pas la mémoire du vray sacrifice, c'est-à-dire de la mort et passion de Jésus-Christ, comme est la Sainte Cène ; ains un renoncement d'icelle, d'autant qu'elle s'attribue ce qui appartient au seul sang de Jésus-Christ, respandu en la croix, assavoir sanctification, purgation, et rémission des péchez avec collation de grâces. Et qui pis est fait adorer la créature, un morceau de pain au lieu de Jesus-Christ, Nostre-Seigneur, seul Sauveur et Rédempteur.

« Je croy la troisième marque de l'Église, qui est la discipline ecclésiastique, estre grandement utile et profitable, voire nécessaire en l'Église catholique, pour la consolation des bons et correction des meschans, laquelle aussi je croy et à icelle me soumetts : sachant que c'est l'ordonnance de Jésus-Christ en l'Évangile, laquelle a esté pratiquée par les Apostres en la primitive Église, à ce que tout fust fait honnestement, et par bon ordre, qui est chose honneste et nécessaire en toute la congrégation.

« Je croy la puissance de lier et deslier, excommunier et absoudre, qu'on appelle communément les clefs de l'Église, estre ordonnée de Dieu ; et non point à un homme ou deux, ou à aucuns particulièrement, ains à toute l'Église, c'est-à-dire à tous les fidèles et croyans en Jésus-Christ ; et non point pour détruire, démolir, ou gaster, ains pour édifier ou avancer le tout ; pour ce dy-je et confesse que l'excommunication ou absolution d'icelle ne doit point et ne peult estre donnée à l'appétit ou au vouloir

d'aucuns particulièrement, ains par le consentement de toute l'Église, ou au moins de la plus grande, meilleure et plus saine partie d'icelle, congregée et assemblée au nom de Jésus-Christ, avecques prières et oraisons.

« Je croy que ceste excommunication qui est le dernier baston de l'Église, ne doit et ne peult estre jettée contre personne quelconque, que premièrement elle n'ait receu et fait confession de la foy et religion chrestienne ; comme aussi elle ne peult estre promulguée pour quelques petites choses, soyent debtes pécuniaires, ou autres choses semblables ; ny aussi l'exécuter contre tous pécheurs, ains seulement contre les pécheurs publiques, rebelles et obstinez, envers lesquels la parole de Dieu et la correction fraternelle par Jésus-Christ, commandée en l'Évangile, n'a point de lieu.

« Par quoy de ce baston abusent grandement tous ceulx qui excommunient les Chrestiens pour petites choses, et sans avoir pareillement la correction fraternelle. Pareillement aussi ceulx qui excommunient les Juifs, Turcs, Ethniques, et autres infidèles : voire aussi les chenilles, et autres bestes brutes, voulant jeter et mettre hors de l'Église chrétienne ce qui ne fut jamais dedans.

« Je croy et reçois en ceste église deux glaives, c'est-à-dire deux puissances, l'une ecclésiastique et spirituelle, laquelle gist et consiste en la seule administration de la parole et des Sacremens : elle ne porte ne verge, ne baston autre que la langue, et n'use d'autre cousteau que du glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu. Ensemble je confesse que tous ceulx qui ont ce glaive entre leurs mains, doivent être irrépréhensibles, tant en leur vie qu'en leur doctrine, autrement on les doit déposer et démettre de leurs offices, et y en mettre et substituer d'autres meilleurs en leur place. L'autre puissance est politique, assavoir le magistrat quant aux choses externes et civiles, pour rendre selon justice à un chacun ce qu'il luy appartient.

« Et pource je croy que le magistrat est une ordonnance de Dieu en son Église, pour défendre les bons et gens de bien, chastier et punir les meschans : auquel aussi faut rendre le tribut, honneur et révérence, et obéir en toutes choses qui ne sont point contrevenantes à la parole de Dieu, et cela enten-je, non-seulement du magistrat fidèle, ains aussi de l'infidèle, inique et tyran : auquel aussi faut obéir comme au Seigneur, en tout et partout : supposé qu'il ne commande rien contre la parole du Seigneur ; car lors devons plus obéir à Dieu qu'aux hommes, à l'exemple des Apostres Pierre et Jean.

« Je croy qu'au magistrat appartient non-senlement avoir regard sur la politique, ains aussi sur les choses ecclésiastiques, pour oster et ruyner toutes idolâtries, et faux services de Dieu : pour destruire le royaume de l'Ante-Christ, et toute autre doctrine fausse ; promouvoir la gloire de Dieu, et avancer le royaume de Jésus-Christ ; faire prescher la parole de l'Évangile partout, et icelle maintenir jusques à la mort ; chastier aussi et punir les faux prophètes qui mènent le povre populaire après les idoles et dieux estranges ; et au lieu de l'Évangile, preschent et enseignent les fables et traditions des hommes, au deshonneur de Dieu et de son fils Jésus-Christ, au grand scandale des auditeurs et à la ruyne de toute l'Église. A iceluy magistrat, toute personne de quelque estat, sexe ou condition qu'elle soit, doit estre sujette, et luy obéir en toutes choses honnestes et raisonnables, d'autant qu'il représente la personne du Grand Seigneur, devant lequel tout genouil doit fléchir : pour ce, ne doit-il pas estre

oublié en noz oraisons, à ce que le Seigneur le veuille diriger en toutes ses voyes et que nous puissions vivre en toute paix et tranquillité sous iceluy.

« Je croy que le magistrat sainctement peult présenter le jurement aux fidèles en jugement, pour cognoistre la vérité et mettre fin à toutes les controverses ou différens entre les hommes : lequel doit estre fait par le seul nom du Dieu vivant, d'autant que c'est le troisieme commandement de la première Table, et combien que la perfection chrétienne soit dire, ouy, ouy, non, non, sans jurer aucunement : toutefois le fidèle pourra fidèlement user de jurement en lieu et temps, avecques discrétion à la crainte du Seigneur, pour choses honnestes, justes et véritables, pour confermer la vérité, quand l'honneur du Seigneur, ou bien le salut du prochain y pend, et non point autrement, car l'homme qui s'accoutumera de jurer, sera remply d'iniquité.

« Et confesse aussi que comme tous juremens, vœus ou promesses faictes selon la parole du Seigneur, soit à Dieu ou aux hommes, sont obligatoires et doibvent estre gardées et observées inviolablement; qu'aussi sont qui sont faicts sans ou contre la parole et commandement de Dieu, comme sont les vœus monastiques et autres semblables, qui promettent choses impossibles et contrevenantes à la parole du Seigneur, n'obligent ny ne lient aucunement ains sainctement sont rompus et violez. Car en promesses iniques, et vœus sots et indiscrets, l'homme fidèle, prudent et sage, doit changer propos.

« Quant au purgatoire, je croy que le sang de Jésus-Christ nous purge de tous noz péchez, par la foy que nous avons en luy. Saint Pierre dict, sachez que vous avez esté rachetez de votre vaine conversation, non point par chose corruptible, comme par or ou par argent, mais par le précieux sang de Jésus. Aussi, il n'y a que deux voyes en l'Escripture, savoir : qui mourra en foy, et en invoquant le Seigneur, sera sauvé; mais qui ne fera cela, il sera condamné; voyez le larron, qui avoit fait tant de maux, il luy fut dict : Tu seras aujourd'huy en paradis. Et parlant de l'histoire du mauvais riche, le povre fut ensevely au sein d'Abraham, et le riche en enfer, où vous trouvez les deux voyes seulement; puis donc qu'il n'y a en toute l'Escripture que ces deux lieux, et que les Apostres n'ont enseigné de prier pour les morts, je rejette toute telle oraison, comme frivolle.

« Il est dict en l'Ecclésiaste, il y a quelque espérance à celui qui est associé avecques les vivans, car il scait qu'il mourra, et le mort ne scait rien, car sa mémoire est mise en oubly, et n'a plus nulle part au monde, ny en ce qui se fait sous le soleil. Les Apostres ont recommandé les œuvres de miséricorde et charité, mais ils ne font aucune mention des morts, ce qu'ils n'auroient oublié. Mais au contraire, il est défendu de se soucier des morts, Deuteron. 15. 26. Lévit. 21. Ézéchiél, 44.

« Ne ploie point le mort, dict le Sage, car tu ne luy profiteras rien. Les Apostres parlans des trespassez, ont bien dict que les ames des justes sont en la main de Dieu, mais ils n'ont jamais commandé de faire oraison pour eux, ce qu'ils n'auroyent oublié, mais au contraire, il est dict en l'Apocalypse, chapitre 14 : Bien heureux sont les morts qui meurent à nostre Seigneur, l'Esprit dict qu'ils se reposent de leurs labours.

« *Item*, le Sage dict, si le juste est prins de la mort, il sera en réfrigération, et puis donc qu'ils ne souffrent plus de douleur, et qu'ils sont en repos, ils ne sont pas tormentez en un purgatoire. Car Dieu est si doux et si miséricordieux, que dès que le pécheur luy demande pardon, il luy octroyé. Si vous m'alléguez le livre des Macha-

bées, je vous responds qu'il est apocryphe, et non des livres crédibles pour confirmation : comme mesme l'accorde Saint-Hiérosme, en la préface des Proverbes. Lequel livre a esté fait sous le nom de Judas Machabeus, et ne fust trouvé avec les autres. Par quoy et veu qu'il n'en est fait mention aux livres Saints, je dy que c'est invention humaine, inventée pour avoir argent des messes. Je vous pourroye alléguer plusieurs autres passages de la Sainte Escripiture, mais mon ignorance ne le permet.

« Moy donc cognoissant les grans erreurs, abbuzet superstitions ausquels j'ay esté plongé par cy-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon maistre Jésus-Christ, qui est la sainte et pure parole de Dieu ; contenue aux livres canoniques du vieil et nouveau Testament, revelée par le Saint-Esprit ; laquelle je pren pour mon guide et conduite en ceste vie mortelle, comme la colonne de feu conduisant les enfans d'Israël par le désert, jusques en la terre promise et désirable : ce sera la lanterne de mes pieds.

« Ensemble je promets pour l'advenir et le résidu de ma vie, cheminer et vivre selon sa doctrine, le mieux que sera à moy possible, moyennant l'esprit de Dieu qui m'assistera et dirigera en toutes mes voyes, sans lequel je ne puis rien, avecques lequel je puis tout : tellement que tout sera à la louange du Seigneur, à l'avancement du royaume de son fils, à l'édification de toute son Église, et au salut de mon âme, auquel seul je ren grâces éternelles, lequel aussi je prie au nom de son fils nostre Seigneur, me vouloir confermer et entretenir par son Saint-Esprit, en ceste foy jusques à la fin, et me donner grâce, vertu et puissance de la confesser de cœur et de bouche, tant devant fidèles qu'infidèles, tyrans et bourreaux de l'Ante-Christ, et icelle maintenir jusques à la dernière goutte de mon sang.

« Je desire grandement vivre et mourir en ceste foy, sachant et estant bien assuré qu'elle a pour fondement la seule parole du Seigneur, et qu'en icelle ont vescu et sont morts tous les Saints-Pères, Patriarches, Prophètes et Apostres de Jésus Christ. C'est la vraye cognoissanoë du Seigneur, en laquelle gist et consiste la béatitude et félicité de l'homme, comme dict Saint-Jean en l'évangile 17. Ceste vie est éternelle, ô Père, que l'on te cognoisse seul vray Dieu, et celuy que tu as envoyé, Jésus-Christ.

« Voicy la foy en quoy je veux vivre et mourir : et ay signé à présent de mon signe, prêt à les sceller de mon propre sang, pour maintenir la doctrine du fils de Dieu, lequel je prie humblement et de bon cœur, vous ouvrir l'entendement de la foy, afin que vous puissiez cognoistre la vérité, ce que luy demande en la manière que nous sommes par luy-mesme enseignez de le prier, en disant Nostre Père qui es ez Cieux, sanctifié soit ton nom, etc. »

La mort imprévue de Henri II aurait pu, sans l'influence toute-puissante du cardinal de Lorraine, sauver du Bourg : une méprise de nom, un hasard funeste qu'on ne pouvait prévoir, avait fait manquer le projet d'évasion concerté entre lui et ses amis : un autre événement, un autre hasard, auquel il était étranger, le perdit.

Au nombre de ses ennemis les plus acharnés était le président Antoine Minard, homme de confiance et créature dévouée du cardinal de Lorraine. Du Bourg avait voulu l'obliger à se récuser, et sur son refus il lui avait dit : *Dieu saura bien t'y forcer*. Cette parole, qui n'était qu'un appel à la conscience du juge, devint une menace et une prédiction de mort qui retomba sur l'accusé.

Le jour même où du Bourg l'avait prononcée, revenait à Paris un jeune homme qui en était absent depuis plusieurs mois, et qui ignorait les événements qui s'y étaient passés et qui tenaient en suspens la curiosité publique. En rentrant dans la capitale, Jacques Stuart, le fiancé de Louise Boulard, fut surpris du spectacle étrange qui s'offrait à ses yeux. Il était nuit, et partout au coin des rues, sur les places, aux angles des maisons, on avait dressé des statues de la Vierge, devant lesquelles brûlaient des lumières. Des soldats en faction près de ces images forçaient les passants à les saluer.



Ceux qui s'y refusaient étaient immédiatement arrêtés et conduits en prison. En même temps le crieur public proclamait d'une voix enrouée de nouvelles ordonnances du roi contre les hérétiques, et qui, pour encourager la délation, promettaient cent écus de récompense, de loyer, comme on disait alors, à ceux qui les dénonceraient.

Le premier mouvement de Jacques Stuart, zélé protestant, avait été de résister à ces injonctions, mais il avait cédé par prudence et pour ne pas s'attirer une mauvaise affaire. L'amour le ramenait à Paris, et il avait hâte de revoir sa belle fiancée. Il franchit, aussi rapidement que le lui permettaient les dévotions qu'il était forcé d'accomplir contre sa conscience, la distance qui le séparait de la porte Saint-Bernard. Au moment d'entrer chez son futur beau-père, il se heurta contre un homme qui sortait de la maison, et qui, absorbé dans ses pensées, ne parut pas faire attention à lui. Cet homme disait en levant les mains et les yeux au ciel, et en poussant un profond soupir :

– Pauvre fille ! Mourir si jeune et si belle !

Un froid glacial saisit Jacques Stuart. Il y avait dans la maison d'autres locataires que l'avocat Boulard et sa famille : Louise avait une sœur, l'exclamation de cet homme pouvait désigner toute autre personne que la fiancée du jeune Écossais ; mais Jacques Stuart, qui l'instant d'auparavant se livrait tout entier à la joie du retour et n'avait que des pensées d'amour et d'espérance, se sentit tout à coup frappé au cœur. Ses rêves s'évanouirent, sous l'éclair d'une de ces subites révélations de la douleur qui ne trompent pas. Il resta immobile quelques instants, comme atteint de la foudre, et quand il revint à lui, cet homme s'était déjà éloigné. Il monta précipitamment. Dans une chambre où brûlait une seule lampe qui jetait une clarté triste et douteuse, Boulard, sa femme et la plus jeune de ses filles, pleuraient, agenouillés près d'un lit où Louise était étendue pâle et mourante. Jacques Stuart en entrant poussa un cri terrible. À ce cri, la moribonde ouvrit les yeux, le reconnut, et par un dernier effort, par une dernière lutte de la vie contre la mort qui avait déjà saisi sa proie, elle se dressa sur son séant, et joignant les mains :

– Je suis innocente, dit-elle. Au nom de notre amour, ne croyez pas ceux qui ont tenté de me flétrir ! Je meurs digne de vous !

Puis elle retomba sur son lit, morte.

Quand la douleur lui permit de parler, Jacques Stuart interrogea Boulard. Celui-ci, dans un récit interrompu cent fois par ses sanglots, lui apprit les persécutions dont ils avaient été victimes, les accusations portées contre lui, sa femme et ses filles, les infâmes traitements auxquels elles avaient été soumises.

Leur innocence avait été reconnue : on leur avait rendu la liberté, mais la honte avait tué Louise comme aurait pu le faire le bourreau. Le jeune homme l'écouta sans prononcer une parole ; quand Boulard eut fini, Stuart se pencha vers la morte, coupa une mèche de ses cheveux qu'il plaça sur son cœur, la baisa au front et sortit en répétant le nom du président Minard, qui avait dirigé toute cette odieuse affaire. Le soir même il alla trouver un de ses amis sur lequel il pouvait compter, et ils passèrent ensemble la nuit en conférence.

À quelques jours de là, le mardi douze décembre, le président Antoine Minard, qui avait tenu après le dîner l'audience de la grand'chambre, quitta le palais un peu après quatre heures du soir. Il était seul, et regagnait son domicile, situé vieille rue du Temple. La nuit était presque venue ; les dernières lueurs d'un jour gris et plombé s'éteignaient sous les flots d'une neige fine et serrée, qui s'amoncelaient silencieusement dans les rues désertes. À une centaine de pas de sa maison, Minard vit passer à côté de lui deux hommes, le chapeau rabattu sur les yeux, le visage caché sous les plis de leurs manteaux. Tout à coup il se sentit saisir par derrière : un de ces hommes lui serra le col d'une main, et de l'autre lui mit un mouchoir sur la bouche ; le second, masqué comme son compagnon, se plaça devant le président, et le frappa mortellement, en lui disant :

– C'est Jacques Stuart, l'amant de Louise Boulard, que tu as tuée, qui te tue.

Minard tomba sans avoir pu opposer la moindre résistance, sans avoir jeté un cri. Les deux meurtriers s'éloignèrent, et le corps du président ne fut relevé qu'environ une heure après, à moitié enseveli sous la neige rougie tout autour de son sang.

On ne manqua pas de rapprocher cet assassinat, dont les auteurs demeurèrent inconnus, des paroles prononcées par Anne du Bourg. Il fut impossible de prouver sa complicité, mais cet événement hâta l'issue de son procès.

Le cardinal de Lorraine résolut de venger sur lui la mort de sa créature. Il voulut même la faire passer pour une calamité publique. Dès le lendemain, 13 décembre, Gilles Bourdin, procureur général, assisté de Baptiste Dumesnil, se présente au parlement et supplia « la court très-instamment qu'elle ordonnât *justicium*, comme anciennement il se faisoit, et que la justice ordinaire du Chastelet cessât tant au civil que au criminel, sans procrastiner* ne user d'aucunes remises, jusques à ce que ung tel et si malheureux cas pust estre advéré; et au surplus que l'on fist visitation et inquisition diligente ez hostelleries et aultres maisons de ceste ville, où on a acconstumé de loger, afin de sçavoir quels gens sont partiz de leurs dictz logis depuys la veille, etc. »

Le 14 décembre, le parlement, toutes les chambres assemblées sous la présidence de Saint-André, se contenta d'ordonner les informations nécessaires, et s'occupa, sous l'impression du meurtre de Minard, de terminer le procès de du Bourg. Les meneurs de l'affaire pressaient le dénouement. L'électeur palatin, Frédéric, voulait placer du Bourg à la tête de son université d'Heidelberg, et l'on savait que ses ambassadeurs étaient en route pour demander la grâce de l'accusé. Du Bourg avait concentré sur lui seul toute la haine des juges; il était la victime désignée. Avant de rapporter son jugement et son exécution, disons ce qui fut décidé à l'égard des autres conseillers.

Le 4 septembre, François II ordonna par une lettre patente d'assembler les présidents et conseillers du parlement, au nombre de vingt-cinq au moins, pour procéder au jugement des autres prisonniers. En vertu de cette lettre, le président de Saint-André choisit les juges: le procès reprit son cours dans les premiers jours d'octobre, et se termina aux Rois suivants.

Un arrêt du 10 janvier 1559 (on sait que l'année ne commençait alors qu'à Pâques) décida que de la Porte serait remis en liberté, sous la condition de reconnaître comme justes et équitables les arrêts portés précédemment par la grand'chambre contre les luthériens, condition à laquelle il se soumit.

Par le même arrêt, de Foix fut suspendu pendant un an de son état de conseiller, et obligé de déclarer en pleine cour, toutes les chambres assemblées, « qu'au sacrement de l'autel, la forme est inséparable de la matière, et que le sacrement ne se peult bailler ny exhiber en autre forme que l'Église romaine la baille. »

Pendant la procédure instruite contre lui, du Faur fut averti et prouva que le président de Saint-André menaçait ceux de ses juges qui étaient d'opinion de l'absoudre, « de la puissance et grandeur du Roy, et de monsieur le cardinal de Lorraine, son oncle et son gouverneur, leur disant qu'ils n'oseroyent ni ne pourroyent soustenir leur opinion, et qu'aussi l'honneur du feu Roy Henry y estoit engagé, qui les avoit fait constituer prisonniers, et qu'il enverroit leur opinion par escrit au Roy, lequel les en chastiroit. »

À l'appui de ces menaces, le président de Saint-André sollicita et obtint des lettres de François II, qui prescrivait la sévérité et la rigueur aux juges. Un grand nombre de conseillers, révoltés par ce système d'intimidation, furent d'avis que les lettres devaient être supprimées et regardées comme non avenues; mais de Saint-André, dont l'intention était de succéder à Minard dans la faveur intime du cardinal de Lorraine, fit tant par ses intrigues et ses menées qu'il obtint un arrêt disant que « mal, témérai-

rement, et indiscrettement, du Faur a opiné en la mercuriale (du mois de juin) en ce qu'il a esté d'opinion qu'il estoit bon, pour extirper les hérésies, de faire tenir un bon concile général, et cependant sursoir les peines capitales contre les hérétiques, dont il en demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice, et est suspendu cinq ans de son office de conseiller, et condamné à quatre cens livres parisis d'amende envers les povres. »

Ce qui prouve la violence exercée en cette occasion, c'est que l'arrêt fut rendu contre l'avis de près de la moitié des juges, qui cependant avaient tous été choisis par le président de Saint-André.

Le paragraphe suivant, qu'on lit dans la *Vraye Histoire de la procédure*, montre aussi qu'à cette époque, on entendait et pratiquait avec autant de sincérité que de nos jours la responsabilité des agents du pouvoir.

« Ledit du Faur, ayant demandé justice à la court du Parlement, des violences et oppressions ainsi faites à ses juges, comme dessus est dit, *le président* l'empesche par tous ses amis ; toutes fois la court de Parlement, en laquelle il y a encore grand nombre de gens vertueux, bons juges et de grande doctrine, et n'est empeschée de faire bonnes et vertueuses exécutions que par la malice de huit ou dix d'iceulx, factieux, ambitieux, de mauvaise et scandaleuse vie, ayant diligemment vaqué à l'inquisition de ceste accusation, faiste contre *le président de Saint-André*, le Roy à la poursuite et requeste dudict président, par le conseil d'aucuns de ses amis, évoque à luy la cognoissance de ceste accusation, qui est un stile* en ce pays-là, souvent exercité et practiqué pour empescher la punition des crimes. »

L'odieuse partialité déployée contre du Faur fut utile à Antoine Fumée. Celui-ci présenta aussi requête contre le président de Saint-André. Il le récusa, fondant ses motifs sur ce que depuis longtemps il était son ennemi capital et ne s'en cachait pas, et avait dans le procès même, suborné des témoins contre lui. Il supplia le roi de lui donner d'autres juges que ceux choisis par le président et le procureur général, et réclama son privilège de membre du parlement, d'être jugé par toutes les chambres assemblées, suivant l'ancienne coutume.

« Sur ceste requeste avec grande difficulté, fut enfin ordonné par le Roy, que les juges qui avoyent jugé ledict du Bourg, jugeroyent aussi le procès dudict Fumée : ce qui est fait, après toutes fois que le *procureur général Bourdin* eût récuse tous les présidens de ladicte court, pensant par cela faire que ce procès ne peust estre jugé, pour la difficulté d'assembler cinquante hommes de ladicte court, juges dudict du Bourg ; toutes fois à la fin demeure le nombre de quarante-cinq conseillers de la dicte court, pour juger ce procès ; lesquels à ceste fin ayant esté assemblez, par le tems de trois semaines et plus, sans avoir esgard à un entrejet de crimes qu'avoit fait ledict procureur *Bourdin*, en ce procès, pour opprimer cest accusé, et après avoir fait prescher publiquement en sa paroisse, que s'il y avoit aucun qui sceut quelque chose contre ledict *Fumée*, en quoy il eust esté desvoyant de l'Église romaine, qu'il eust à le venir déclarer aux juges, et que autrement ils estoyent excommuniez ; finalement ayans (comme il est vraysemblable) pitié dudict *Fumée*, qui estoit prisonnier de neuf mois, et craignans les impostures de ses parties puissantes et grandes, ordonnent que les prisons seront ouvertes audict *Fumée*, et luy remis en pleine liberté, et que l'arrest seroit leu en pleine court, les chambres assemblez ; lequel arrest ayant esté ainsi prononcé, ledit *Fumée* dit qu'il rendoit grâces à Dieu, qui par sa main forte luy avoit

ouvert la porte de justice, et remercioit aussi la court du Parlement de son arrest juste et raisonnable, lequel servirait à la gloire de Dieu, seroit au contentement du roy, et à la jouissance des bons. Et ce fait, fut ledict *Fumée*, par les présidens de ladicte court, toutes les chambres assemblées, honorablement remis en son lieu, honneur et degré de dignité, et luy fut enjoint de faire son estat, comme il avoit accoustumé.¹⁸⁹ »

Les ennemis de du Bourg avaient attribué ses différents appels comme d'abus au désir de prolonger sa vie, à la crainte qu'il avait de la mort. Il n'y aurait eu aucune lâcheté de sa part à tâcher de se soustraire par tous les moyens possibles au supplice qui l'attendait. Mais cette imputation tombe devant sa profession de foi, si nette, si claire et si précise. Il lui eût été facile de se sauver, comme nous l'avons dit, en gardant le silence, ou même en présentant une déclaration rédigée en termes ambigus. Il ne le voulut pas. Une autre voie de salut lui était offerte, et il refusa de la tenter. Ses amis obtinrent à Rome, où l'on a tout pour de l'argent, une bulle du pape qui le réclamait comme membre de l'église et qui ordonnait qu'on l'envoyât à Rome pour y être jugé. On devait l'enlever en chemin¹⁹⁰ ; mais toutes les instances qu'ils firent auprès de lui furent inutiles.

Le 22 décembre la cour rendit l'arrêt suivant, qui résuma et termina ce long drame judiciaire :

« ENTRE M^e *Anne du Bourg*, conseiller du Roy en la court de parlement, à présent prisonnier en la Conciergerie du palais, appelant comme d'abus de certaine sentence donnée par *l'official de Paris*, le vingtième jour de novembre dernier passé, par laquelle, entre aultres choses, il auroit ordonné que, nonobstant chose proposée ou alléguée par le dict *du Bourg*, il seroit passé outre à l'exécution de la sentence donnée à l'encontre du dict *du Bourg* par *l'évesque de Paris*, et de tout ce qui s'en est ensuivy, d'une part ; le procureur général du roy défendeur en cas d'appel, d'autre.

« VEU par la court les procez et procédures faictes en court d'Église, tant par devant ledict *évesque de Paris*, *archevesque de Sens*, et les vicaires et juges sudélégués de *l'archevesque et primat de Lyon* ; les trois sentences définitives données par lesdicts juges d'Église, avec les troys arrestz donnez par ladicte court, sur les appellations comme d'abus interjectées par ledict *du Bourg*, desdictes troys sentences ; procès-verbal de M^e *Loys Gayant*, aussi conseiller en ladicte court, en date du (la date manque sur le registre du parlement) dernier passé, attaché à certaines lettres missives trouvées en la possession dudict *du Bourg* ; ensemble le procès-verbal dudict *official de Paris*, en date du xx^{me} jour de novembre dernier passé, contenant l'exécution faicte de la sentence dudict *évesque de Paris* et dégradation actuelle dudict *du Bourg* ; et après que lesdictes parties ont esté oyes en plaidoyries sur ladicte appellation comme d'abus ; les troys requestes présentées à icelle court par ledict *du Bourg*, les treize et vingt^{me} jours de ce présent mois de décembre, avec les deux confessions présentées à icelle court de la part dudict *du Bourg*, mises au sac par ordonnance de ladicte court, avec ce qui a esté mis et produit par devers icelle de la part dudict procureur-général ; et tout considéré :

189 La Vraie histoire de la fausse procédure contre Anne du Bourg.

190 Le Calvinisme et le papisme mis en parallèle.

« Il sera dict, sans avoir esgard auxdictes requestes, que ladicte court a déclairé et déclairé ledict *du Bourg* non recevable appellant comme d'abbuz, et l'amendra d'une amende seulement. »

Le lendemain, 23 décembre, arrêt définitif, ainsi conçu :

« VEU par la court le procès criminel et extraordinaire faict à l'encontre de M^e *Anne du Bourg*, conseiller du Roy de ladicte court, accusé du crime d'hérésie ; les interrogatoires et confessions réitérées et représentées en ladicte court par ledict *du Bourg*, déclaration de sa foy par luy baillée par escript et par luy recogneue en icelle court, avec les requestes par luy présentées en icelle ; et iceluy *du Bourg* par plusieurs foyes oy en ladicte court ; et tout consulté, il sera dict que ladicte court a déclairé et déclaie ledict *du Bourg* actainct et convaincu du crime d'hérésie plus à plain mentionné ez procès criminel à luy faict, et que hérétique, sacramentayre, pertinax* et obstiné, l'a condamné à estre pendu et guindé* à une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève devant l'hostel de ceste ville de Paris, au lieu plus commode, au-dessoubz de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict *du Bourg* sera gecté, ars* brûlé et consommé en cendres ; et a déclairé et déclaie tous et chacuns ses biens estans en pays où confiscation a lieu, acquis et confisquez, suyvant les édictz et ordonnances du Roy.

« DE THOU » « BARTHÉLEMY¹⁹¹ »

« A esté retenu et réservé *in mente curiæ* (dans l'esprit de la cour) que ledict *du Bourg* ne sentira aucunement le feu, et que auparavant le feu soyt allumé, et qu'il soyt jecté dedans, sera estranglé ; et que néantmoins où il voudroit dogmatiser et tenir aucuns mauvés propos, sera bâillonné, pour obvier au scandale du peuple.

« DE THOU » « BARTHÉLEMY¹⁹² »

Le même jour, Simon Chartier, clerc au greffe criminel du parlement, se transporta vers onze heures du matin en la chapelle de la Conciergerie du palais, et en présence de plusieurs témoins, donna lecture de l'arrêt de mort à du Bourg, qu'on avait amené de la Bastille. La fermeté avec laquelle il entendit cette lecture démentit les insinuations injurieuses dont on avait essayé de le flétrir.

Quand on lui lut son arrêt, rapporte de Thou, il ne donna aucune marque d'étonnement ; il dit qu'il pardonnait à ceux qui l'avaient condamné selon leur conscience, et qu'il plaignait leur aveuglement ; s'animant à mesure qu'il parlait, il ajouta comme si ses juges avaient été présents pour l'entendre :

– Éteignez, éteignez enfin les feux et les embrasements que vous avez allumés, amendez-vous et convertissez-vous à Dieu, afin que vos péchés vous soient pardonnés et puissent être effacés, que le méchant abandonne son train de vie, que l'homme inique rejette ses mauvaises pensées et se retourne vers le Seigneur qui aura pitié de lui. Adieu sénateurs, Dieu vous conserve ! Ayez toujours Dieu devant les yeux ; pour moi, je vais à la mort sans regret.

Démocharès et deux autres docteurs de la faculté de théologie, de Fabet et de la Haye, se rendirent à la chapelle de la Conciergerie, avec l'abbé de Montebourg, curé de Saint-Barthélemy, et essayèrent en vain d'obtenir de lui une rétractation de ses erreurs. Vainement aussi Simon Chartier, muni d'une commission du procureur géné-

191 Guillaume Barthélemy, conseiller au Parlement, fut le rapporteur du procès de du Bourg.

192 La Vray histoire de la fausse procédure contre Anne du Bourg.

ral, voulut lui faire désigner la maison où il avait fait la cène, et nommer les personnes qui l'avaient faite avec lui ; il dit pour toute réponse que les rues de Paris lui étaient mal connues et qu'il ne pouvait donner aucun renseignement. Simon Chartier alors le prévint qu'il avait ordre de le bâillonner, si son intention était de haranguer le peuple, « de dogmatiser, ou parler choses contraires contre l'honneur de Dieu et de nostre mère Sainte Église, et commandemens d'icelle. » Mais sur sa parole de ne prononcer aucun discours, on ne lui mit pas de bâillon.

L'exécuteur des hautes œuvres le fit monter sur une charrette, qu'escortait un grand nombre de gens armés, et conduire au lieu du supplice. Pendant le trajet, du Bourg conserva tout son calme ; il promenait sur la foule des regards tranquilles et assurés. Fidèle à la parole qu'il avait donnée, il se contenta de dire plusieurs fois, en s'adressant au peuple :

– Celui que vous voyez n'est ni un voleur ni un meurtrier, c'est un martyr, qui est glorieux de mourir pour la cause de Dieu et de l'Évangile.

La charrette arriva sur la place de Grève, et s'arrêta près de la potence on pendait la corde fatale. On lui demanda de nouveau de dénoncer ses coreligionnaires ; il ne répondit que par un sourire de mépris. Il descendit de la charrette, et se plaçant sous la potence, il se dépouilla lui-même de ses vêtements.



– Mon Dieu, s'écria-t-il, les yeux et les mains levés vers le ciel, mon Dieu, ne m'abandonne pas, afin que je ne t'abandonne pas¹⁹³.

Alors le vicaire du curé de Saint-Barthélemy, qui l'avait accompagné, lui présenta la croix à baiser, lui disant que « c'estoit en mémoire et souvenance de la Passion de

193 Ce sont les propres paroles rapportées par de Thou.

Notre-Seigneur. » Du Bourg le repoussa, et à l'instant « il fust soubzlevé au hault de la potence, et estant au hault d'icelle, les assistans crians : *Jésus-Maria*, a esté estranglé ; et après a esté alumé ung feu soubz la dicte potence, ez quel le corps mort du dict *du Bourg* a esté lasché, ars et bruslé¹⁹⁴. »

Le soir de l'exécution, pendant qu'à la clarté des torches, le bourreau et ses agents s'occupaient à faire disparaître les dernières traces du supplice, deux hommes traversèrent, à peu de distance l'un de l'autre, la Grève alors déserte. Tous deux ils s'arrêtèrent un instant devant la place où était mort le martyr. Le premier murmura ces mots :

– Je t'ai vengé !

Le second dit :

– Je te vengerai !

L'un de ces hommes était Jacques Stuart.

L'autre était Jean de la Renaudie, qui tenait déjà dans sa main les fils de la conspiration d'Amboise.

194 La Vraye histoire de la fausse procédure contre du Bourg.

Le fait suivant, que la plupart des historiens ont négligé de mentionner, nous a appris le nom du gouverneur de la Bastille à cette époque.

« VEU par la court la requeste à elle présentée, le quinziesme du présent mois (janvier) par *Hugues de la Verde*, escuyer, cappitaine de la Bastille, soubz le connestable de France, à ce qu'il fust ordonné que le receveur et payeur des gaiges des présidens, conseillers et autres officiers de ladicte court, lui payeroit et délivreroit 98 livres 10 sols tournois à luy deues par feu M^e *Anne du Bourg*, en son vivant conseiller en icelle court, par l'arrest et calcul de compte faict entre ledist feu *du Bourg* et celui de *la Verde*, pour les vivres et aultres choses nécessaires par luy fournies audict *du Bourg*, pendant qu'il a esté détenu prisonnier en la dicte Bastille. A prendre la dicte somme sur les gaiges deubz audict *du Bourg*. » (*Registre du Conseil du parlement de Paris*, coté VI^{xx}, fol. 335, 1^o.)

LA BASTILLE SOUS CHARLES IX

PRISONNIERS : Le maréchal de Montmorency, le maréchal de Cossé.
GOUVERNEUR : Laurent Testu

Charles IX était mourant : de honteuses débauches, encouragées secrètement par Catherine de Médicis, et peut-être aussi le remords de la Saint-Barthélemy, avaient porté un trouble mortel dans son organisation. Tout le monde prévoyait sa fin, excepté lui, la reine mère et ses médecins¹⁹⁵. Cette mort prochaine, et l'absence de son successeur au trône, du duc d'Anjou, alors dans son royaume de Pologne, avaient réveillé des espérances et des projets depuis quelque temps abandonnés. Charles fut averti, avant qu'elle éclatât, d'une entreprise contre sa personne, tramée par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Le dessein prêté aux deux princes, en cette circonstance, est assez obscur. Philippe de Cheverny dit qu'il en sut toutes les particularités, mais il n'en mentionne aucune. Quoi qu'il en soit, l'alarme fut si chaude que le premier mouvement du roi fut de partir immédiatement du château de Saint-Germain-en-Laye, à dix heures du soir. Il différa cependant jusqu'au lendemain matin, pensant qu'il y avait plus de sûreté pour lui à attendre qu'à faire la route au milieu de la nuit. Accompagné par ses gardes suisses, il vint loger au faubourg Saint-Honoré, chez le maréchal de Retz. Bientôt après il se transporta à Vincennes, emmenant avec lui le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qu'il fit garder à vue, dans le château, dont toutes les portes furent soigneusement fermées. Malade et ne pouvant bouger de son lit, il s'agissait d'attirer près de lui le maréchal de Montmorency.

L'appréciation du règne de Charles IX faisant partie du volume suivant, nous nous bornerons ici à rapporter l'arrestation du maréchal et celle de Cossé, et leur emprisonnement à la Bastille, où ils demeurèrent environ dix-huit mois. La relation de cet événement nous est fournie par un auteur contemporain¹⁹⁶. Elle peint d'une manière naïve les mœurs du temps, le caractère de Charles IX, et la politique de Catherine de Médicis.

Au mois de mars 1575, le duc de Lorraine et sa femme, accompagnés du cardinal de Lorraine, vinrent avec une grande suite à Dammartin, bourg et fort château appartenant au maréchal de Montmorency, de la succession du connétable, son père, et distant de Paris de huit lieues environ. Le maréchal, instruit de leur arrivée, alla au-

195 « L'opinion donnée par les médecins que la maladie du roy estoit petite et sans danger, continua parmy tous ceux de la cour, jusques au jour mesme de sa mort, ayant le matin voulu son premier médecin, Mazille, encore assurer la reyne que sa majesté se portoit bien et s'en alloit guérir; mais deux heures après il la vint retrouver, oyant la messe en la sainte chapelle dudit chasteau, où j'estois près d'elle, et luy rapporta l'estat et danger où estoit le roy, et qu'il estoit nécessaire qu'elle la vinst diligemment trouver, ce qu'elle fit aussi, et le voyant ne faillit à juger et recognoistre le malheur assuré de sa mort, laquelle arriva sur les trois heures après midy du mesme jour. » (*Mémoires de Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*).

196 JEAN DE SERRÉS, *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*.

devant d'eux à plus d'une lieue et demie, et leur donna le plaisir de la vénerie et de la fauconnerie, avant de les conduire à Dammartin, où les attendait une réception splen-



dide. Le lendemain, après dîner, il les accompagna à quatre lieues de là, au château de Nanteuil, propriété de la maison de Guise. À son retour, plusieurs de ses serviteurs lui demandèrent si son intention n'était pas de se rendre auprès du roi : le maréchal répondit qu'il n'irait à la cour que dans une quinzaine de jours, après Pâques. Mais le lendemain il changea d'avis malheureusement pour lui, sur le rapport et les instances d'un de ses serviteurs, nommé Thérignan, qui vint le trouver et lui dit que tous ses amis désiraient le voir auprès du roi en ce moment, que Charles et Catherine souhaitaient sa présence. « Jamais, ajouta Thérignan, ils ne m'ont fait si bonne chère ni si bonne mine. Vous n'avez rien à craindre. »

Le maréchal le crut, fit marcher ses mulets, commanda à sa maison de monter à cheval, et partit pour son château de Chantilly, où il passa la nuit. Au point du jour, il se mit en route pour Vincennes ; en chemin, il rencontra le sieur de Torcy qui confirma les paroles de Thérignan, et qui le pria de la part de Charles de se hâter. Arrivé à Vincennes, il fut logé au donjon, dans une chambre à côté de celle du maréchal de Cossé.

Montmorency avait fait porter ses oiseaux de rivière, croyant qu'il serait libre d'aller chasser selon sa coutume ; mais il fut treize jours sans pouvoir sortir, retenu sans cesse sous divers prétextes. Cependant, loin d'avoir des craintes, et trompé complètement par l'accueil que lui faisaient Charles et Catherine, il écrivit à sa femme de venir le trouver. Le maréchal sortit un jour, le Vendredi saint, pour accepter dans un

lieu hors du château, nommé la cour de la Pissote, un festin que lui offrit le grand-prieur. Le mardi suivant, il eut permission d'aller à la volerie, et à son retour le roi se fit apporter de son lit près de la fenêtre, *afin de le voir, tant il avoit peur qu'il ne fust eschappé*. Le mercredi, il ne sortit pas ; le jeudi, il retourna à la volerie, accompagné par l'ordre secret de la reine mère, des sieurs de Torcy et de Lansac. S'il eût écouté les conseils de ses amis plus clairvoyants que lui, il ne fût pas retourné à Vincennes. Mais il y avait laissé un otage : la maréchale était venue le trouver. Après être restée six ou sept jours, elle prit congé du roi et de la reine mère. Celle-ci lui dit :

– Allez, ma fille ; nous sommes infiniment aises le roi et moi de voir monsieur de Montmorency auprès de nous.

– Que ne l'employez-vous donc ? répondit la maréchale.

– Ma fille, répliqua la reine, que voulez-vous que nous fassions ? Pouvons-nous l'envoyer auprès de monsieur de Montpensier qui commande une armée en Poitou ? L'un n'endurerait pas que l'autre lui commandât. Demandez-vous pour lui l'armée de Matignon ? Mais elle est trop faible pour lui. Nous savons, ma mie, que c'est un notable seigneur, un véritable homme de bien : nous voulons nous en servir pour la paix.

Mais avant de quitter Vincennes, la maréchale fut avertie des intentions secrètes du roi et de la reine mère ; elle fit dire à son mari qu'à une lieue de Vincennes, elle feindrait de ne pouvoir continuer sa route, par suite d'une grave indisposition, ce qui lui fournirait un prétexte pour sortir du château sans éveiller les soupçons. Mais le maréchal répondit qu'il était trop tard et qu'il fallait attendre la volonté de Dieu.

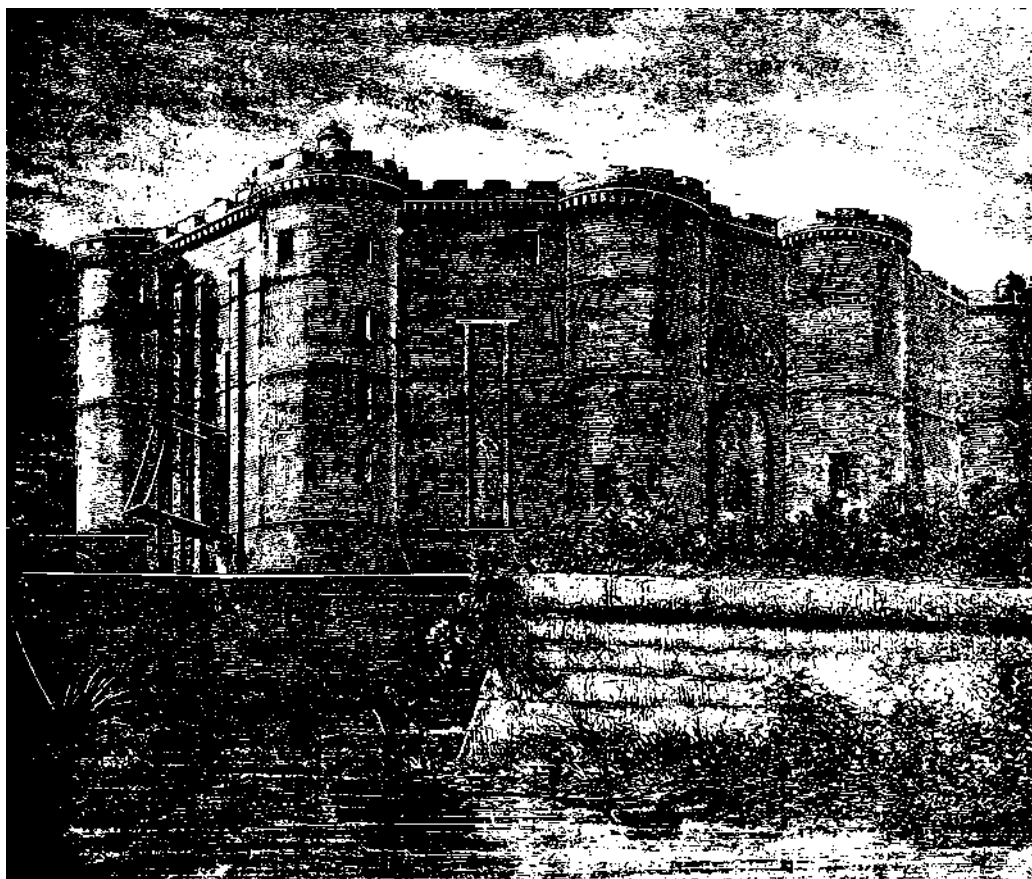
Le soir même, il resta jusqu'à neuf heures et demie dans la chambre du roi, qui lui dit par trois fois : « Adieu monsieur de Montmorency ». Il tira les rideaux du lit de Charles, qui voulait dormir, et rentra chez lui. Vers les onze heures, vinrent la reine mère et le chancelier de Birague, et le dessein fut pris entre eux d'emprisonner le duc d'Alençon et le roi de Navarre. On fit venir de Saint-Maur-les-Fossés le coche du roi, qui entra dans le parc par la porte de derrière, et attendit à la porte du château. Sur les quatre heures du matin un gentilhomme écossais prévint un des domestiques de Montmorency, qu'il avait vu arriver le coche du roi, et qu'il s'agissait de conduire à la Bastille le duc d'Alençon et le roi de Navarre, le serviteur porta cette nouvelle à son maître, qui se leva aussitôt : pendant qu'il s'habillait, un valet de chambre se présenta et lui dit que le roi le demandait, ainsi que le maréchal de Cossé.

Montmorency ayant passé le pont avec son domestique, trouva le vicomte d'Auchy, capitaine des gardes du roi, qui après les premiers saluts échangés à haute voix, lui parla à l'oreille, et lui annonça la mission qu'il était chargé de remplir. Le maréchal changea plusieurs fois de couleur, et pria le vicomte d'Auchy d'obtenir du roi la permission de lui parler. Le vicomte se rendit à ce désir, mais il revint bientôt avec un refus formel.

Pendant que Montmorency prenait place dans le coche, il vit venir le maréchal de Cossé, monté sur un petit mulet gris, et conduit par les suisses, qui l'enlevèrent de dessus sa monture et le portèrent dans le coche.

Le domestique de Montmorency ayant obtenu de sortir du parc, alla à Chantilly prévenir la maréchale de l'arrestation de son mari. La cour la fit poursuivre de tous côtés, ainsi que le sieur de la Porte, guidon de la compagnie d'armes du maréchal ;

mais tous deux ils parvinrent à se réfugier en Champagne et ensuite à Metz. Cependant les deux maréchaux furent enfermés à la Bastille.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PERSONNAGES CITÉS
DANS CE PREMIER TOME.**